

LA SÉPARATION PARENTALE ET LA RECOMPOSITION FAMILIALE DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Les premiers
moments

Sous la direction de

MARIE-CHRISTINE SAINT-JACQUES

CAROLINE ROBITAILLE • ÉLISABETH GODBOUT

AMANDINE BAUDE • SYLVIE LÉVESQUE



**LA SÉPARATION PARENTALE ET
LA RECOMPOSITION FAMILIALE
DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE :
LES PREMIERS MOMENTS**

MARIE-CHRISTINE SAINT-JACQUES,
CAROLINE ROBITAILLE, AMANDINE BAUDE,
ÉLISABETH GODBOUT, SYLVIE LÉVESQUE

**LA SÉPARATION PARENTALE ET
LA RECOMPOSITION FAMILIALE
DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE :
LES PREMIERS MOMENTS**



Presses de
l'Université Laval

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

Canada

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien.
We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts.



Conseil des arts du Canada
Canada Council
for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

SODEC

Québec



Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Titre: La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments / sous la direction de Marie-Christine Saint-Jacques, Caroline Robitaille, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Sylvie Lévesque.

Noms: Saint-Jacques, Marie-Christine, 1961- éditeur intellectuel. | Robitaille, Caroline, 1979- éditeur intellectuel. | Baude, A. (Amandine), éditeur intellectuel. | Godbout, Élisabeth, 1982- éditeur intellectuel. | Lévesque, Sylvie, 1960- éditeur intellectuel.

Description: Publié en collaboration avec Hermann. | Comprend des références bibliographiques.

Identifiants: Canadiana (livre imprimé) 20220031304 | Canadiana (livre numérique) 20220031312 | ISBN 9782766300105 | ISBN 9782766300112 (livre numérique)

Vedettes-matière: RVM: Parents divorcés—Québec (Province)—Enquêtes. | RVM: Parents divorcés—Relations familiales—Québec (Province)—Enquêtes. | RVM: Familles recomposées—Québec (Province)—Enquêtes. | RVM: Séparation chez l'enfant—Québec (Province)—Enquêtes.

Classification: LCC HQ839.Q8 S47 2023 | CDD 306.8909714—dc23

Mise en pages: Emmanuel Gagnon

Maquette de couverture: Laurie Patry

Illustration de couverture: Gérard Dubois

© Presses de l'Université Laval 2023

Tous droits réservés

Imprimé au Canada

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2023

ISBN: 978-2-7663-0010-5

ISBN PDF: 9782766300112

Les Presses de l'Université Laval

www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Liste des figures	XVII
Liste des tableaux.....	XIX

SECTION 1 MISE EN CONTEXTE DU COLLECTIF

INTRODUCTION

Regards interdisciplinaires sur l'expérience des parents récemment séparés	3
<i>Marie-Christine Saint-Jacques, Caroline Robitaille, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Sylvie Lévesque</i>	
Quelques précisions terminologiques	5
Le contenu du livre	6
L'avenir le dira... ..	23
Références	24

CHAPITRE 1

La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec.....	29
<i>Marie-Christine Saint-Jacques, Caroline Robitaille, Hans Ivers</i>	
Méthodologie de l'enquête	30
Population et échantillon.....	30
Population visée.....	30
Base de sondage.....	31
Plan d'échantillonnage	32
Taille et répartition de l'échantillon	33
Unité d'analyse	35
Recrutement des participants.....	36
Collecte des données	36
Sources de données	36
Taux de réponse et nombre de répondants	37
Questionnaires parent et beau-parent	38

Renseignements extraits du dossier fiscal des répondants	41
Traitement des données	41
Validation des informations recueillies	41
Pondération de l'échantillon de parents	42
Les beaux-parents: un échantillon de convenance	45
Pondération des données de Revenu Québec	46
Limites et forces de l'étude	47
Aspects éthiques	48
Description de l'échantillon	49
Caractéristiques des parents	49
Caractéristiques de l'union séparée	50
Situation conjugale actuelle du répondant	51
Enfant cible	54
Références	54
ANNEXE – Membres du Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale	57

SECTION 2

L'ENVIRONNEMENT CONJUGAL, FAMILIAL ET ÉCONOMIQUE
AU LENDEMAIN D'UNE SÉPARATION PARENTALE

CHAPITRE 2

**Diversité conjugale et familiale chez les parents québécois récemment
séparés: aller au-delà du prisme de la cohabitation** 61*Marie-Christine Saint-Jacques, Arnaud Régnier-Loilier, Philippe Pacaut*

Brève recension des écrits	63
Les facteurs associés à une remise en couple après une séparation	63
L'évolution des structures familiales après la séparation	64
Résultats	68
Le statut conjugal des parents récemment séparés	68
L'environnement familial des pères et des mères récemment séparés	72
Conclusion	79
Références	83

CHAPITRE 3

**Diversité des arrangements résidentiels des enfants de parents séparés
au Québec** 89*Arnaud Régnier-Loilier, Amandine Baude, Véronique Rouyer*

Une multitude d'arrangements, mais des organisations dominantes	91
Diversité des arrangements et arrangements dominants	95
Des points de vue différents entre les pères et les mères?	96

Des arrangements variables selon les caractéristiques des parents.....	99
La résidence paritaire 50/50 plus fréquente en haut de l'échelle sociale....	99
Résider exclusivement chez la mère est plus fréquent pour les non-natifs.....	101
... et des enfants	101
La résidence partagée paritaire plus fréquente avec l'âge	101
Pas d'effet propre de la taille de la fratrie sur le mode d'arrangement résidentiel	102
Le contexte de la séparation	104
Les caractéristiques de l'union rompue, peu liées au type d'arrangement	104
Lien étroit entre les raisons entourant la séparation et l'organisation résidentielle.....	105
Difficulté à trouver un arrangement et judiciarisation de la séparation.....	106
Conclusion.....	107
Références	111
ANNEXE – Arrangements résidentiels des enfants selon diverses caractéristiques (%).	114
CHAPITRE 4	
Désirer un enfant en contexte de nouvelle union familiale	123
<i>Laurence Charton, Michel Lopez Barrios, Philippe Pacaut, Julien Gauthier Mongeon</i>	
Les dynamiques de procréation en contexte de nouvelle union familiale	125
Les nouvelles unions familiales de parents séparés à l'ELPSRQ	130
En nouvelle union le plus souvent avec un partenaire déjà parent	130
Les parents d'un enfant unique plus fréquemment en couple avec un partenaire sans enfant	131
Le désir d'enfant exprimé dans l'ELPSRQ.....	133
Les contextes favorables à un nouveau projet d'enfant	135
Être père et désirer un nouvel enfant dans un nouveau couple	136
Être mère et désirer un nouvel enfant avec son nouveau partenaire	138
Conclusion.....	138
Références	141
CHAPITRE 5	
Répercussions économiques des ruptures conjugales	147
<i>Hélène Belleau, Marie Connolly, Marie Mélanie Fontaine, Marion Goussé, Sylvie Lévesque</i>	
Contexte et revue de littérature	148
Contexte	148
Littérature	149
Données et analyse.....	153

Données	153
Analyse	154
Résultats	155
Les revenus et le taux de pauvreté	155
Garde d'enfants et pensions alimentaires pour enfants	156
Revenus et trajectoires de la participation au marché du travail	158
Propriété et occupation de la résidence familiale	161
Discussion	163
Références	166

SECTION 3

LE BIEN-ÊTRE DES PARENTS, DES ENFANTS ET DES COUPLES

CHAPITRE 6

Le bien-être des mères après une séparation 173

<i>Laurence Charton, Nong Zhu, Julien Gauthier Mongeon, Sylvie Lévesque</i>	
Le bien-être des mères séparées: que nous dit la littérature récente?	175
Le niveau de bien-être des mères récemment séparées au Québec: que nous dit l'enquête?	180
Les déterminants associés à une altération de l'état de bien-être des femmes séparées à l'ELPSRQ	184
Une influence de certaines caractéristiques sociodémographiques sur les états de détresse psychologique et de satisfaction de la vie	184
Une influence de l'histoire conjugale sur l'adaptation à la séparation et sur la santé des mères	186
Rôles de la satisfaction du temps passé avec son enfant sur la santé mentale et la satisfaction de la vie	186
Importance de la qualité des relations et des soutiens pour le bien-être des mères séparées	187
Conclusion	187
Références	189

CHAPITRE 7

Portrait de la santé et du bien-être des pères séparés 195

<i>Tamarha Pierce, Diane Dubeau, Karl Larouche, Raymond Villeneuve, Frédéric Lavoie</i>	
Résultats	201
Portrait de la santé et du bien-être des pères séparés	201
Profils de pères séparés selon leur santé et leur bien-être	203
Comparaison des profils sur diverses caractéristiques	205
Discussion	208
Forces et limites de l'étude	212
Références	215

CHAPITRE 8**Le bien-être et l'adaptation des enfants québécois dont les parents sont récemment séparés. 221**

Marie-Christine Saint-Jacques, Sylvie Drapeau, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Catherine Trottier, Audrey Bourassa, Nathalie Ste-Marie, Lorraine Filion

Brève recension des écrits 224

Résultats 229

Proportions d'enfants qui atteignent un seuil problématique sur le plan de l'adaptation 231

Caractéristiques sociodémographiques associées au bien-être et à l'adaptation de l'enfant 233

Discussion 238

Conclusion 241

Références 243

CHAPITRE 9**Familles en garde partagée: diversité des profils relationnels et bien-être des enfants 249**

Amandine Baude, Audrey Gauthier-Légaré, Sylvie Drapeau, Marie-Christine Saint-Jacques, Francine Cyr, Arnaud Régnière-Loilier, Véronique Lachance, Philippe Pacaut

Problématique 249

Recension des écrits 250

Les relations parents-enfant 250

La relation interparentale 251

Résultats 255

Portrait global des familles 255

Des profils relationnels variés? 256

Association avec l'adaptation des enfants 258

Discussion 260

Conclusion 263

Références 264

CHAPITRE 10**Refaire famille à la suite d'une séparation: un portrait de la conjugalité au sein de familles recomposées récemment formées 267**

Caroline Robitaille, Nathalie Ste-Marie, Claudine Parent, Véronique Rouyer, Nancy Lacroix, Aurée-Anne Létourneau

Brève recension des écrits 269

Décision de cohabiter 269

Influence des relations familiales sur l'expérience conjugale.	270
Influence de l'exercice des rôles sur l'expérience conjugale.	271
Stratégies mises en place par les couples.	272
Résultats.	277
Portrait général des parents et des beaux-parents de l'échantillon.	277
Les parents et les beaux-parents ont-ils l'impression de s'être adaptés au fait de vivre en familles recomposées?	279
Quel est le niveau d'ajustement conjugal des répondants?	280
Quelles sont les principales zones de tension identifiées?	280
Quels sont les mécanismes de <i>coping</i> conjugal mis en place par ces couples?	282
Dans quelle mesure l'ajustement conjugal varie-t-il en fonction de la qualité des relations familiales et de la satisfaction par rapport à l'engagement auprès des beaux-enfants?	282
Quelle utilisation font les répondants des services psychosociaux en lien avec la recomposition familiale et quelle est la perception de la réponse aux besoins?	285
Discussion des résultats.	285
Références	290

CHAPITRE 11

La séparation parentale vécue par les couples immigrants au Québec: entre ressemblances et différences 295

<i>Stéphanie Arsenault, Lucienne Martins Borges, Michel Sacy, Nathalie Ste-Marie, Laurie Arsenault-Paré, Gabrielle Robert, Alexandra Dufour-Trenblay</i>	
La séparation parentale des couples immigrants	296
Un portrait sociodémographique et familial des parents immigrants séparés . .	301
La santé physique et mentale	304
La parentalité et la coparentalité	305
L'accès aux services et le soutien social.	307
Discussion et conclusion	310
Références	312

SECTION 4

LES LIENS DES FAMILLES SÉPARÉES ET RECOMPOSÉES AVEC LES INSTITUTIONS SOCIALES ET JURIDIQUES: BESOINS, PRATIQUES ET RECOURS AUX SERVICES

CHAPITRE 12

Les services psychosociaux, juridiques et psychojuridiques utilisés par les pères en contexte de séparation conjugale. 317

<i>Diane Dubeau, Tamarha Pierce, Karl Larouche, Raymond Villeneuve, Frédéric Lavoie</i>	
Résultats.	323

Connaissance et utilisation des services	323
Caractéristiques des pères associées à l'utilisation des services	325
Obstacles liés à l'utilisation des services	326
Adéquation des services en réponse aux besoins des pères	326
Discussion	328
Références	334
CHAPITRE 13	
Aller en médiation ou consulter un avocat? Recours et non-recours aux services juridiques et parajuridiques dans le processus de séparation parentale	339
<i>Karine Poitras, Émilie Biland, Élisabeth Godbout, Johanne Clouet, Marie-Hélène Filteau</i>	
Des services diversifiés pour accompagner les parents qui se séparent	340
Des inégalités marquées dans l'accès au droit et à la justice	343
Facteurs familiaux et recours aux services juridiques et parajuridiques	344
Profil des parents et caractéristiques familiales	347
Résultats	348
Connaissances des services	348
Utilisation des services	348
Discussion	352
Limites et pistes de recherche	354
Références	358
CHAPITRE 14	
La contractualisation des rapports conjugaux: une tendance qui se confirme	361
<i>Johanne Clouet, Élisabeth Godbout, Dominique Goubau, Carmen Lavallée, Sylvie Lévesque, Alexandra Rivest-Beauregard</i>	
La problématique de la contractualisation	362
Les résultats	368
La contractualisation des rapports conjugaux pendant la vie commune ...	368
Les liens entre la contractualisation, le contenu des ententes et des jugements et leur homologation subséquente	369
Modes utilisés pour régler les conséquences juridiques de la séparation ...	371
Variables associées aux modes de règlement des conséquences juridiques de la séparation	372
Quelques éléments de discussion	379
Références	385

CHAPITRE 15**Entre inclusion et vulnérabilité : les expériences du droit et de la justice des parents séparés LGBTQ+..... 387***Émilie Biland, Joanie Bouchard, Kévin Lavoie, Isabel Côté, Michelle Giroux*

Les séparations conjugales au prisme de la diversité sexuelle et de genre..... 389

Une inclusion juridique et institutionnelle inachevée..... 394

Trois configurations conjugales, trois formes de vulnérabilité à la séparation. ... 396

Des interventions professionnelles toujours incertaines, parfois inadaptées... 400

Des résultats significatifs, des compléments nécessaires..... 403

Références..... 406

SECTION 5

CONFLIT DE SÉPARATION ET VIOLENCE CONJUGALE :
LES GRANDES DIFFICULTÉS**CHAPITRE 16****Les conflits sévères de séparation : comment les définir et examiner leur répartition chez les parents québécois récemment séparés? 411***Élisabeth Godbout, Catherine Turbide, Karine Poitras, Karl Larouche, Amandine Baude, Francine Cyr, Dominique Roy*

Problématique..... 411

Recension..... 413

La judiciarisation des conflits..... 413

La coparentalité conflictuelle et les CSS..... 415

Les situations présentant des enjeux de sécurité..... 416

Résultats..... 421

Comment les différentes dimensions des CSS se distribuent-elles chez les parents québécois récemment séparés?..... 421

Est-ce que le modèle à trois dimensions des CSS est confirmé par les données de l'ELPSRQ?..... 423

Est-ce que des sous-groupes de la population des parents québécois séparés vivent des conflits de nature et d'intensité différentes?..... 425

Qu'est-ce qui caractérise ces sous-groupes?..... 426

Discussion..... 429

Références..... 432

CHAPITRE 17

Les violences entre parents après une séparation : qu'en est-il lorsque la coparentalité est dégradée?	439
<i>Océane Perona, Geneviève Lessard, Marie-Christine Saint-Jacques, Josée Turbis</i>	
Synthèse des connaissances	440
Définition de la violence entre partenaires intimes	440
Le vécu de violence en contexte de séparation	441
Résultats	444
L'intérêt de la qualité de la relation coparentale pour les analyses	444
Profils parentaux en contexte de violences post-séparation	445
Des mères victimes de violences avant et après la séparation	449
Discussion	450
Références	453
NOTICES BIOGRAPHIQUES.....	457

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 – Recrutement des parents et des beaux-parents au 1 ^{er} temps de l'ELPSRQ	38
Figure 2.1 – Exemples des macro-configurations de fratrie observées dans l'enquête	77
Figure 3.1 – Répartition des nuits (quatre dernières semaines) passées par l'enfant cible chez ses parents, selon le sexe du répondant	98
Figure 3.2 – Répartition des nuits (quatre dernières semaines) passées par l'enfant cible chez ses parents, selon le niveau de revenu net imposable l'année de la séparation	100
Figure 3.3 – Répartition des nuits (quatre dernières semaines) passées par l'enfant cible chez ses parents, selon le sexe et l'âge de l'enfant	103
Figure 3.4 – Répartition des nuits (quatre dernières semaines) passées par l'enfant chez ses parents, selon le degré de judiciarisation de l'entente.	107
Figure 4.1 – Répartition des mères et des pères en couple selon le statut parental de leur partenaire (parent ou non d'au moins un enfant d'une précédente union), ELPSRQ	131
Figure 4.2 – Répartition des mères et des pères en couple avec un, deux ou au moins trois enfants selon le statut parental de leur partenaire, ELPSRQ.	132
Figure 4.3 – Répartition des mères et des pères avec un ou une partenaire sans enfant et un ou une partenaire avec enfant(s) selon le nombre d'enfants du parent interrogé, ELPSRQ	132
Figure 4.4 – Répartition des mères et des pères avec un ou une partenaire sans enfant et un ou une partenaire avec enfant(s) selon la résidence de l'enfant cible, ELPSRQ	133
Figure 4.5 – Répartition des mères et des pères avec un partenaire sans enfant, selon le nombre d'enfants et les intentions de fécondité, ELPSRQ	134
Figure 4.6 – Répartition des mères et des pères avec un ou une partenaire avec enfant(s) selon le nombre d'enfants et les intentions de fécondité, ELPSRQ.	135
Figure 5.1 – Proportions et trajectoires de la participation au marché du travail, par sexe et année relative à la séparation	159
Figure 5.2 – Moyennes et trajectoires du revenu d'emploi, par sexe et année relative à la séparation	160
Figure 5.3 – Moyennes et trajectoires du revenu total, par sexe et année relative à la séparation	161
Figure 5.4 – Moyennes et trajectoires du revenu familial par adulte, par sexe et année relative à la séparation	162
Figure 6.1 – Distribution de la satisfaction générale face à la vie des mères séparées	181
Figure 6.2 – Autoappréciation de la santé physique des mères séparées	181
Figure 6.3 – Distribution du niveau de la détresse psychologique des mères séparées	182

Figure 6.4 – Adaptation à la séparation des mères séparées	183
Figure 7.1 – Distribution des scores de détresse psychologiques (Kessler-6)	201
Figure 7.2 – Fréquence des réponses à la question « En général, diriez-vous que votre santé physique est... »	201
Figure 7.3 – Fréquences des réponses à la question « Au cours des douze derniers mois, à quelle fréquence avez-vous consommé de l'alcool ? »	202
Figure 7.4 – Fréquences des réponses à la question « Au cours des douze derniers mois, à quelle fréquence avez-vous consommé du cannabis ? »	202
Figure 7.5 – Fréquences des réponses à la question « Jusqu'à quel point êtes-vous satisfait(e) de votre vie dans son ensemble ? »	203
Figure 7.6 – Fréquences des réponses à la question « Avez-vous le sentiment de vous être adapté au fait d'être séparé de votre ex-partenaire ? »	203
Figure 8.1 – Proportions d'enfants atteignant un seuil problématique sur le plan de l'adaptation	232
Figure 9.1 – Moyennes standardisées sur les indicateurs continus des profils obtenus	257
Figure 9.2 – Distinction des profils sur les indicateurs d'anxiété/dépression et de problèmes de conduites/antisociaux des enfants	260
Figure 10.1 – Pourcentage de parents et de beaux-parents se disant en désaccord sur différentes zones de tension	281
Figure 10.2 – Stratégies de <i>coping</i> conjugal rapportées par les beaux-parents	282
Figure 16.1 – Modèle final	424
Figure 16.2 – Solution de profils retenue	426

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 – Taille de l'échantillon demandé à la RAMQ	33
Tableau 1.2 – Répartition de la population et celle de l'échantillon visé parmi les strates de tirage de l'échantillon	34
Tableau 1.3 – Dimensions mesurées auprès des parents	40
Tableau 1.4 – Dimensions mesurées auprès des partenaires (beaux-parents)	41
Tableau 1.5 – Principales caractéristiques de l'échantillon	51
Tableau 1.6 – Principales caractéristiques de l'enfant cible	54
Tableau 2.1 – Propension (β) à être en couple (1) non cohabitant (2) cohabitant comparativement à pas en couple (régression logistique multinomiale, paramètres estimés et seuil de significativité) – Tous genres	69
Tableau 2.2 – Évolution de la structure familiale avant et après la séparation	73
Tableau 2.3 – Évolution du nombre moyen d'enfants dans l'environnement familial du parent avant et après la séparation	74
Tableau 2.4 – Répartition des parents selon les types de fratries impliquées avant et après la séparation	78
Tableau 3.1 – Description des arrangements résidentiels les plus fréquents des enfants	97
Tableau 5.1 – Effectifs observés selon l'année relative à l'année de séparation	154
Tableau 5.2 – Moyenne des revenus d'emploi et de revenus totaux observés avant la séparation pour l'année 2015 par sexe et par statut matrimonial	156
Tableau 5.3 – Statistiques sur la pension alimentaire pour enfants reçue ou versée selon le statut conjugal au moment de l'union	157
Tableau 5.4 – Occupation de la résidence familiale après la séparation	163
Tableau 6.1 – Coefficients de corrélation entre les quatre mesures du bien-être des mères séparées	184
Tableau 7.1 – Description des trois profils selon les six indicateurs de santé et de bien-être	205
Tableau 7.2 – Comparaison des profils sur les caractéristiques sociodémographiques	206
Tableau 7.3 – Comparaison des profils sur des éléments liés à la séparation (ou l'union rompue)	207
Tableau 7.4 – Comparaison des profils sur des caractéristiques relationnelles et de soutien	208
Tableau 8.1 – Caractéristiques des enfants cibles et des parents par groupes d'âge des enfants	230
Tableau 8.2 – Indicateurs de bien-être et d'adaptation	231
Tableau 8.3 – Tailles d'effet ou forces de la relation (corrélations) obtenues	233
Tableau 9.1 – Moyennes brutes, proportions et moyennes standardisées (scores Z) sur les indicateurs des profils obtenus	256

Tableau 9.2 – Distinction des profils sur l’anxiété/dépression et les problèmes de conduites/antisociaux des enfants.....	259
Tableau 10.1 – Caractéristiques des parents et des couples parents/ beaux-parents	278
Tableau 11.1 – Comparaisons entre les parents immigrants et non immigrants au plan sociodémographique.....	303
Tableau 11.2 – Partage du temps parental, des responsabilités, des tâches et des décisions parentales et qualité de la coparentalité chez les parents immigrants et non immigrants.....	306
Tableau 11.3 – Connaissance et utilisation des services psychosociaux et juridiques par les parents immigrants et non immigrants	309
Tableau 11.4 – Le soutien des proches (famille et amis) durant les changements entourant la séparation chez les parents immigrants et non immigrants.....	309
Tableau 12.1 – Connaissance et utilisation des services psychosociaux	324
Tableau 12.2 – Connaissance et utilisation des services juridiques	324
Tableau 12.3 – Connaissance et utilisation des services psychojuridiques.....	325
Tableau 12.4 – Besoins liés aux services utilisés par les pères.....	327
Tableau 12.5 – Adéquation des services en réponse aux besoins des pères.....	328
Tableau 13.1 – Facteurs associés à l’utilisation des services de médiation familiale.....	349
Tableau 13.2 – Facteurs associés à l’utilisation des services d’un avocat	350
Tableau 13.3 – Facteurs associés à l’utilisation des services d’un avocat sous l’aide juridique.....	350
Tableau 13.4 – Régression logistique pour prédire l’utilisation de la médiation familiale.....	351
Tableau 13.5 – Régression logistique pour prédire l’utilisation des services d’un avocat	351
Tableau 13.6 – Régression logistique pour prédire l’utilisation des services d’un avocat soutenus par l’aide juridique	352
Tableau 14.1 – Statut conjugal et contractualisation durant la vie commune (N = 1 551)	369
Tableau 14.2 – Comparaisons entre les statuts conjugaux/contractualisation en fonction du contenu de l’entente/du jugement et de l’homologation de l’entente (N = 1 415)	370
Tableau 14.3 – Modes de règlement des conséquences juridiques de la séparation (N = 1 405)	372
Tableau 14.4 – Comparaisons entre les modes de règlement (fréquences et moyennes) en fonction de différentes caractéristiques sociodémographiques et familiales des parents	373
Tableau 14.5 – Comparaisons entre les modes de règlement en fonction de la perception du degré de connaissances concernant les conséquences juridiques de la séparation (droits et responsabilités) avant la séparation (N = 1 402)	376

Tableau 14.6 – Comparaisons entre les modes de règlement en fonction du contenu de l'entente/jugement, l'homologation de l'entente, le versement ou la perception d'une pension alimentaire et le respect de l'entente/jugement . . .	378
Tableau 16.1 – Fréquences et moyennes des indicateurs de judiciarisation, de conflit interparental et d'enjeux de sécurité	421
Tableau 16.2 – Indices d'ajustement des solutions testées.	425
Tableau 16.3 – Distinction des profils sur des variables sociodémographiques et familiales	427
Tableau 17.1 – Situation des parents vis-à-vis de la violence post-séparation en % du total (N = 1548)	444
Tableau 17.2 – Caractéristiques des classes de parents vivant la violence post-séparation	446
Tableau 17.3 – Caractéristiques des parents vivant des violences répétées dans le temps.	450

SECTION 1

*Mise en contexte
du collectif*

INTRODUCTION

Regards interdisciplinaires sur l'expérience des parents récemment séparés

*Marie-Christine Saint-Jacques, Caroline Robitaille,
Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Sylvie Lévesque*

Un récent sondage mené par le *Pew Research Center* (2021) auprès d'échantillons représentatifs totalisant 18 850 adultes venant de pays aux économies avancées a permis de documenter ce qui donne du sens à leur vie, ce qu'ils valorisent. Chez les répondants de 14 pays sur 17, la famille se révèle la source de sens prédominante. Elle se classe au 1^{er} rang au Canada tout comme dans de nombreux pays, dont l'Australie, les États-Unis, la Suède et la France. Parmi les Canadiens, on voit poindre certaines différences de genre alors que les femmes (50%) sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (33%) à considérer la famille comme une source de sens dans leur vie. La famille est aussi particulièrement fondamentale pour les Canadiens âgés de 30 à 49 ans (53%), une période où la parentalité est au cœur de la vie des gens.

Si la famille occupe un rôle si fondamental, que se passe-t-il dans la vie des parents et de leurs enfants lorsqu'une séparation parentale vient l'ébranler? D'ailleurs, est-il plus juste de parler de bouleversements ou de transformations? À la lumière des données démographiques qui montrent l'ampleur du phénomène, ces questions se révèlent essentielles. En effet, le Canada et le Québec n'ont jamais compté autant d'enfants confrontés à la séparation de leurs parents. Près de trois millions de jeunes Canadiens vivent en famille monoparentale ou en famille recomposée (Bohnert et al., 2014) dont plus de 600 000 au Québec (Lacroix, 2014). Une étude menée

auprès d'une cohorte d'enfants nés en 1998 révèle que 40 % d'entre eux ont connu la séparation de leurs parents avant l'âge de 17 ans. Durant cette période, 30 % connaîtront aussi au moins un épisode de vie au sein d'une famille recomposée (Desrosiers et Tétreault, 2018). Au Québec, 40 % des familles sont monoparentales ou recomposées (Ministère de la Famille, 2018). Les séparations conjugales contemporaines se caractérisent par le fait qu'elles se produisent maintenant plus tôt dans le parcours des familles. Il en résulte une plus grande probabilité d'expérimenter une recombinaison familiale, de donner naissance à des enfants dans ce contexte (Heintz-Martin et al., 2014, Charton, Lopez Barrios, Pacaut et Mongeon, 2023) et de se séparer de nouveau. Ainsi, en 2022, la rupture des parents n'est plus une fin en soi, mais généralement le début d'une série de transitions familiales. Il importe donc de documenter la manière dont elles se vivent. Or, jusqu'à récemment, aucune enquête populationnelle spécialisée sur ces questions n'a été réalisée au Canada (Baude et Saint-Jacques, s. d.). Les enquêtes existantes sont centrées sur l'étude des caractéristiques socio-démographiques des familles ou le développement des enfants et ne fournissent que des données sommaires sur les transitions familiales. En outre, ces études sont souvent basées sur le point de vue des mères plutôt que sur celui des mères et des pères. Les dynamiques familiales essentielles pour comprendre les répercussions telles que le niveau de conflit entre les parents séparés, les conséquences économiques des transitions et l'exercice de la coparentalité sont également peu ou pas documentées. De plus, plusieurs de ces enquêtes n'utilisent pas d'instruments standardisés, ce qui introduit des imprécisions et limite notre capacité à établir des comparaisons internationales. Il est donc apparu nécessaire de réaliser une enquête spécialisée sur la question de l'expérience de la séparation parentale et de la recombinaison familiale ainsi que l'ont fait à ce jour plusieurs pays, comme l'Australie (Kaspiew et al., 2009; Qu et Weston, 2010; Qu et al., 2014), les États-Unis (Ahrons, 1994, 2001) ou la Belgique (Mortelmans et al., 2021). Par ailleurs, considérant la nature dynamique du phénomène de la séparation parentale, une enquête longitudinale s'imposait. C'est donc sur la base de ces constats que l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) a été développée.

Cette enquête a pour but de mieux comprendre comment les parents québécois et leurs enfants vivent la séparation et, le cas échéant, la vie avec une nouvelle ou un nouveau partenaire. Elle vise aussi à connaître les besoins de ces familles et l'expérience qu'elles font des principaux services psychosociaux et juridiques qui s'adressent à eux. Elle documente également le rapport des parents avec le droit et les politiques publiques, dont les

pratiques mises de l'avant pour régler les conséquences juridiques de leur séparation ou de leur recomposition familiale. De plus, elle éclaire l'évolution de la situation économique de ces parents. Enfin, ces thématiques sont étudiées en portant une attention particulière à différents marqueurs de la diversité qui pourraient faire varier l'expérience de la séparation parentale, dont le statut socio-économique, le partage du temps parental, le fait d'être un père ou une mère, le statut d'immigrant et la diversité sexuelle ou de genre. Ces connaissances sont essentielles afin de mieux soutenir les familles dans ces moments importants et de développer des services et des politiques publiques ajustés aux besoins contemporains.

Cette enquête et le livre qui en découle sont réalisés par le Partenariat de recherche séparation parentale, recomposition familiale¹, un regroupement (créé en 2011) auquel participent 30 chercheurs et 18 organismes partenaires pour permettre au Québec de se doter d'une plateforme réunissant des expertises jusque-là dispersées. Considérant l'essence même des phénomènes étudiés ici, le caractère pluridisciplinaire (démographie, droit, économie, psychoéducation, psychologie, science politique, sociologie, statistique, travail social) et multisectoriel (notamment la famille, les services sociaux et communautaires, la justice et la santé) du regroupement s'imposait.

Le présent livre s'inscrit dans cette logique alors que l'expérience des parents séparés et recomposés est analysée en misant particulièrement sur la coconstruction des connaissances. Il présente les résultats du premier temps de mesure de cette enquête, qui en compte trois, alors que les parents sont séparés depuis en moyenne 21 mois : ils sont donc dans *les premiers moments*.

QUELQUES PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

Il convient d'entrée de jeu de définir le sens de quelques termes clés de cette enquête. Mais avant, précisons que la séparation des parents et la recomposition familiale ne sont pas d'emblée conçues ici comme des problèmes sociaux. Ce sont plutôt des phénomènes qui témoignent des transformations profondes que connaissent les liens conjugaux et familiaux en Occident depuis les 50 dernières années. Selon les façons dont ils s'actualisent, ils pourront refléter des façons émergentes de vivre la parentalité et fournir de nouveaux environnements stimulants pour le développement

1. Le lecteur intéressé à en savoir plus sur le Partenariat peut visiter le site web suivant : www.arucfamille.ulaval.ca.

des parents et des enfants. Cependant, dans d'autres situations, ils se révéleront des contextes à risque, voire à haut risque d'inadaptation sociale pour les parents et les enfants. Dans tous les cas, cette diversité donne lieu à une complexité relationnelle grandissante chez les familles contemporaines (Afonso, 2007 ; Dandurand et al., 2008) et pose des défis aux familles et à la société tout entière qu'il convient de mieux comprendre. Cette enquête met l'accent sur l'expérience des pères et des mères récemment séparés. C'est à travers leur perspective que sont examinées les différentes dimensions de leur vie, dont le bien-être de leur enfant. Aussi, une lecture extrarésidentielle est souvent adoptée dans l'enquête : les relations conjugales ou parentales analysées ne se limitent pas aux personnes qui cohabitent à temps plein. Par exemple, les familles recomposées peuvent comprendre un couple qui habite ensemble à temps plein ou à temps partiel, alors que chacun peut avoir conservé sa résidence principale. Cet alignement est en phase avec les transformations de la conjugalité et de la parentalité qui révèlent que l'on peut être en couple tout en vivant ensemble sur une base intermittente (Saint-Jacques, Régnier-Loillier et Pacaut, 2023) de la même manière que l'on demeure un parent même si les enfants ne dorment que quelques nuits par mois, voire jamais à la maison. Enfin, comme il est mentionné précédemment, l'augmentation des séparations parentales s'accompagne d'une complexité relationnelle et terminologique. Il convient donc de s'entendre sur les termes utilisés pour désigner les acteurs familiaux. Dans ce livre, le parent est celui qui a participé à l'enquête. Il est séparé d'un ou d'une ex-partenaire avec qui il a eu au moins un enfant. Si le parent est à nouveau en couple, cette personne qui entre dans la vie du parent est désignée par le terme de *partenaire*. À certaines conditions (voir le chapitre méthodologique), le partenaire sera considéré comme un beau-parent. Si l'ex-partenaire est à nouveau en couple, on désignera cette personne de partenaire de l'ex-partenaire. Aussi, toute la section sur le bien-être des enfants documente la situation d'un enfant en particulier, qui se nomme *l'enfant cible*. Enfin, les fratries composant l'environnement du parent sont distinguées selon qu'elles sont constituées d'une fratrie (mêmes parents biologiques ou adoptifs), d'une demi-fratrie (un seul parent biologique ou adoptif en commun) ou d'une quasi-fratrie (aucun parent biologique ou adoptif en commun).

LE CONTENU DU LIVRE

Les chapitres sont regroupés en quatre thématiques : 1) l'environnement conjugal, familial et économique au lendemain d'une séparation

parentale; 2) le bien-être des parents, des enfants et des couples; 3) les liens des familles séparées et recomposées avec les institutions sociales et juridiques et 4) les conflits de séparation et violence conjugale. Elles sont précédées d'un chapitre décrivant de manière détaillée la méthodologie de l'enquête et présentant sommairement le profil de l'échantillon (**Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, chapitre 1**). Parmi les caractéristiques de fond de l'enquête, on notera que la population à l'étude est composée de parents séparés depuis moins de 24 mois ayant au moins un enfant de moins de 14 ans issu de cette union et dont ils ont la garde physique ou non. L'échantillon, constitué à partir d'une base de données populationnelle, est représentatif de 56 000 parents séparés du Québec. Il compte 1551 parents dont 52 % s'identifient un genre féminin et 48 % un genre masculin. Deux répondants s'identifient à un genre autre. La répartition pratiquement égalitaire des pères et des mères dans cette enquête permet de pallier une lacune du domaine à savoir que beaucoup de données portant sur la famille sont collectées auprès d'une seule personne, généralement la mère. Par ailleurs, l'enquête comprend un second échantillon, de convenance cette fois-ci, constitué des partenaires actuels des parents séparés, qui sont aussi des beaux-parents (N = 82).

La **première thématique** examine comment s'ancre la vie familiale au lendemain d'une séparation parentale, tant du point de vue de la conjugalité, de la structure familiale, des arrangements résidentiels concernant les enfants que du désir d'avoir un nouvel enfant. Elle traite aussi des répercussions économiques des ruptures conjugales.

On sait que les comportements conjugaux et parentaux varient selon les époques, les lieux, les contextes sociaux et les valeurs qui ont préséance. Ceux des Québécois et des Québécoises ne s'apparentent pas toujours à ceux des autres Canadiens, des États-Uniens ou des Européens. Par exemple, la société québécoise se distingue par son taux élevé d'unions libres, de naissances hors mariage (Comité consultatif sur le droit de la famille, 2015; Statistique Canada, 2012), de remises en couple après une séparation (Statistique Canada, 2019) et par la proportion plus élevée d'enfants en garde partagée (Pelletier, 2017). La mouvance actuelle ainsi que les particularités des Québécois confèrent un grand intérêt au fait de pouvoir disposer de données récentes et spécifiques à la situation des parents récemment séparés.

Le **chapitre 2 (Saint-Jacques, Régnier-Loilier et Pacaut)** documente les configurations familiales qui succèdent à cette transition. Cet examen révèle une diversité certaine dans la manière dont se déploient la

conjugalité post-séparation, la structure familiale et les liens de fratries. En outre, il fait ressortir l'importance d'examiner la conjugalité et la parentalité des personnes séparées au-delà du prisme de la cohabitation.

Une majorité de parents (57 %) ne se déclarent pas en couple au moment de l'enquête. Parmi ceux qui le sont, 41 % habitent avec leur partenaire à temps plein, 41 % sur une base intermittente, chacun ayant sa résidence, et 17 % n'habitent jamais ensemble. Les facteurs rendant plus ou moins probable le fait d'être à nouveau en couple (cohabitant ou non) sont définis. Au regard des résultats, le couple non cohabitant semble être une situation « intermédiaire » entre la vie en solo et le couple cohabitant. La monoparentalité est la structure familiale qui domine près de deux ans après une séparation parentale et il est plutôt exceptionnel qu'un parent vive seul ou en couple sans enfant. De plus, les recompositions familiales sont déjà très présentes et la majorité d'entre elles sont dites simples, puisqu'elles ne concernent que des enfants issus d'une union antérieure soit du parent, soit du partenaire. Toutefois, tant l'apparition des familles recomposées complexes et le fait que les parents à nouveau en couple puissent avoir eu ensemble des enfants donnent lieu à une diversification des types de fratries. Il n'en demeure pas moins qu'en moyenne 21 mois après la séparation des parents, les types de fratries les plus courantes dans l'environnement des parents sont ceux composés d'enfants uniques et de fratries. Toutefois, parmi les changements post-séparation les plus évidents, on observe un élargissement du réseau familial auquel le parent est connecté qui se matérialise par l'arrivée des quasi-fratries et le fait de vivre au sein d'une famille recomposée complexe. Globalement, on constate que l'élargissement de l'univers des familles, par la prise en compte des membres qui ne résident pas toujours ensemble, permet d'illustrer encore davantage la diversification et la complexité des réseaux familiaux contemporains.

Le partage du temps parental est au cœur du phénomène de la séparation. En effet, de très nombreux enfants connaissent à un jeune âge la séparation de leurs parents et, de ce fait, continueront de vivre auprès d'eux plusieurs années. Alors que des changements sont observés dans la manière de partager le temps parental, particulièrement au Québec, une analyse de cette dimension de la vie des familles séparées, à partir de données récentes, apparaît nécessaire. Sans conteste, l'opinion publique est désormais très favorable à la garde partagée, et des études antérieures montrent que les parents sont de plus en plus nombreux à y recourir. Le **chapitre 3 (Régnier-Loilier, Baude et Rouyer)** présente un portrait de la diversité des arrangements résidentiels qui président en moyenne 21 mois après la séparation des parents. Pour l'établir, les auteurs s'appuient sur

une mesure particulièrement précise (Sodermans et al., 2014; Steinbach et al., 2021), soit celle du calendrier résidentiel qui examine chez quel parent l'enfant passe la nuit, et ce, sur une période de 28 jours. Il en ressort que le type d'organisation la plus fréquente est la « résidence paritaire 50/50 » (44%) où l'enfant passe autant de nuits chez l'un et l'autre des parents. Les analyses révèlent aussi qu'il existe une grande diversité d'arrangements résidentiels basés sur l'étude du nombre de jours d'alternance ainsi que les jours particuliers où les enfants passent d'un domicile à l'autre. Par ailleurs, on constate que les arrangements résidentiels sont stratifiés. Ils varient entre autres selon l'échelle sociale et certaines caractéristiques des parents et des enfants. De plus, ils sont fortement associés au contexte dans lequel se déroule la séparation des parents.

On a répété à maintes reprises que la séparation parentale est loin de mettre fin à la vie conjugale des parents. Dans les faits, elle est souvent le début d'une série de transitions familiales. Comme il est mentionné plus haut, les parents seront nombreux à s'investir dans une nouvelle union conjugale. Cette situation, couplée au fait que les séparations se déroulent plus tôt dans le parcours des parents, les place dans une situation où ils peuvent envisager d'avoir un nouvel enfant. Mais, comme le soulignent **Charton, Lopez Barrios, Pacaut et Mongeon (chapitre 4)**, en dépit de l'augmentation des recompositions familiales, peu d'études portent sur la remise en couple, le désir d'enfant et la fécondité qui peuvent découler d'une nouvelle union. Leur chapitre vise à examiner ce qu'il en est chez les parents québécois récemment séparés. Les analyses montrent que le désir d'enfant n'est pas uniforme; il varie selon les caractéristiques des parents et le contexte de la séparation. De plus, si certaines d'entre elles sont les mêmes pour les hommes et les femmes, par exemple le fait d'être en couple avec un partenaire sans enfant, d'autres sont spécifiques aux pères (ne pas s'être séparé en contexte de violence familiale) ou aux mères (avoir moins de 35 ans). Ces auteurs font aussi ressortir que les processus et les caractéristiques des parents associés au désir d'enfant et à la fécondité au sein des nouvelles unions ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux observés auprès de couples en général relativement à l'arrivée d'un premier et d'un second enfant, d'où l'importance de les documenter spécifiquement.

De nombreuses études démontrent l'importance des ressources économiques pour le bien-être des adultes et des enfants. Lorsqu'une séparation parentale survient, l'organisation des finances s'en trouve bouleversée. Elle entraîne une diversité de conséquences que de nombreux paramètres, dont ceux de l'état matrimonial des parents, de leurs revenus d'emplois ou des arrangements de garde, font varier. Mais faute de

données, les conséquences économiques de cette transition familiale sont difficiles à documenter. Dans le but d'éclairer cette question, **Belleau, Connolly, Fontaine, Goussé et Lévesque (chapitre 5)** ont apparié les données de l'ELPSRQ aux données fiscales des parents récemment séparés afin de cerner les répercussions des ruptures sur la situation économique des ex-conjoints québécois ayant des enfants. Les autrices ont examiné différents indicateurs longitudinaux et transversaux, tels les revenus et le taux de pauvreté, mais aussi les pensions alimentaires pour enfants, la participation au marché du travail et les sources de revenus. Des comparaisons sont établies notamment entre les mères et les pères et entre les conjoints de fait et les personnes mariées. Ce dernier aspect paraît particulièrement important alors que la proportion de couples québécois qui vivent en union libre est beaucoup plus élevée au Québec qu'ailleurs au Canada, et que le Québec est la seule province canadienne à ne pas offrir de protection aux conjoints de fait en 2022. Les résultats, qui doivent être compris avec toutes leurs nuances, révèlent que la séparation entraîne automatiquement une chute du revenu disponible pour les mères, même si les revenus individuels de chaque partenaire ne changent pas. Toutefois, à court terme, il ne semble pas y avoir de bouleversement professionnel lié à la rupture. De plus, une année après la séparation, le taux de pauvreté des mères en union de fait est deux fois supérieur à celui des mères mariées et des pères, mariés ou non. Ces mères sont aussi moins nombreuses à vivre dans la résidence familiale après la rupture.

La **seconde thématique** traite du bien-être des différents acteurs familiaux concernés par la séparation parentale : les mères, les pères, les enfants et les adolescents. Il est aussi question du bien-être de groupes particuliers, soit les jeunes qui vivent en garde partagée, les parents à nouveau en couple qui forment une famille recomposée de même que les parents séparés issus de l'immigration. Les travaux du domaine montrent que les transitions familiales comportent des défis pour l'adaptation des adultes et des enfants. Les enfants de familles séparées ou recomposées éprouvent plus de problèmes de comportement, plus de problèmes de santé et plus de difficultés scolaires. En outre, ils sont davantage victimisés que les jeunes de familles intactes (Cavanagh, 2008 ; Halpern-Meeekin et Tach, 2008). De leur côté, les adultes séparés ont un niveau de bien-être plus faible que les gens mariés, souffrent de plus de symptômes dépressifs et d'anxiété, ont plus de problèmes de santé et présentent un plus grand risque de mortalité générale (Amato, 2010). Pour plusieurs adultes et enfants, ces transitions entraînent des conséquences négatives qui peuvent se répercuter sur trois générations (Amato et al., 2005). Toutefois, plusieurs études soutiennent

que le divorce peut être vu comme une crise qui ébranle les adultes, mais dont les effets s'estompent avec le temps (Raley et Sweeney, 2020). Par ailleurs, bien que les études aient tendance à focaliser sur les conséquences négatives de la séparation parentale, elle peut aussi avoir des effets positifs. Par exemple, Charton (2006) note que cette transition peut être vécue comme un soulagement pour certaines femmes qui pourront s'engager dans des projets importants pour elles. Kalmijn et Broese van Groenou (2005), quant à eux, soulignent qu'à la suite de la séparation, les pères ont davantage de contacts avec leurs amis et développent de nouvelles amitiés. La diminution des conflits entre les parents, lorsqu'ils sont intenses, chroniques et manifestes, peut aussi avoir des conséquences positives sur le plan de l'adaptation des enfants (Amato, 2001). Lorsque l'on donne la parole aux enfants, ils mentionnent plusieurs inconvénients et regrets qui découlent de la séparation de leurs parents, mais certains vont aussi souligner des aspects positifs comme la diminution des conflits ou le fait d'appartenir à une plus grande famille (Maes, De Mol et Buysse, 2012). De la même manière, Amato et Hohmann-Marriott (2007) montrent que les hommes et les femmes qui vivent beaucoup de détresse dans leur relation maritale se sentent plus heureux une fois divorcés.

Globalement, on constate donc que ces transitions ont des effets hétérogènes sur l'adaptation des personnes et que, confrontées à ces situations, certaines sont beaucoup plus vulnérables (Gosselin et al., 2014; Musick et Meir, 2010). Pour prévenir ces problèmes, il faut comprendre les dynamiques qui modulent les situations de vulnérabilités, de même que la manière dont ces situations sont vécues selon des sous-groupes particuliers. Cette connaissance paraît essentielle pour être en mesure d'élaborer des réponses ajustées aux réalités des familles. Dans ce livre, le bien-être et l'adaptation des mères et des pères sont examinés de manière distincte afin d'approfondir la spécificité de leur situation et de comprendre ce qui entraîne des variations entre elles ou entre eux.

Les études traitant de la famille qui abordent la question de la séparation parentale, sans toutefois être spécialisées sur la question, se basent fréquemment sur des échantillons comportant une majorité de mères. C'est le cas par exemple de deux enquêtes importantes réalisées au Canada, soit l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (Statistique Canada, 2010) et l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2002). Si plusieurs raisons expliquent cette situation, celle-ci a contribué à masquer le point de vue des pères, pourtant incontournable pour apporter une vision d'ensemble. En effet, plusieurs études, dont la présente enquête, montrent que les

réponses aux différentes questions portant sur la vie familiale varient selon le genre du parent, son niveau d'éducation et le mode de garde des enfants (Le Bourdais et al., 2013; Mitchell, 2010). Questionner la mère au sujet des relations que son enfant entretient avec son père et vice-versa est une évaluation fragmentée qui peut convenir dans certains domaines de recherche, mais introduit un biais important dans l'étude des transitions familiales. Aussi, l'ELPSRQ mise sur un échantillon composé d'autant de mères que de pères.

Comment vont les mères qui se sont séparées dans les deux dernières années? Avant d'y répondre, **Charton, Zhu, Gauthier-Mongeon et Lévesque (chapitre 6)** rappellent que le bien-être comprend à la fois des dimensions physique, mentale et sociale de même qu'objective et subjective. Aussi, cette équipe de chercheurs fonde son analyse du bien-être des mères récemment séparées sur ces repères. Elle examine leurs conditions de santé mentale et physique, leur satisfaction face à la vie et leur adaptation face à la séparation. Cette équipe cherche aussi à comprendre les facteurs qui jouent sur leur bien-être, dont les circonstances entourant leur séparation et le vécu relationnel tel qu'il se déploie depuis leur rupture. Parmi tous les indicateurs de bien-être analysés, on constate que ces mères se disent particulièrement bien adaptées au fait d'être séparées et évaluent généralement très positivement leur état de santé physique. Par contre, le regard qu'elles portent sur leur détresse psychologique révèle que plusieurs d'entre elles éprouvent des difficultés. Pour comprendre les facteurs associés au bien-être de ces femmes, les auteurs ont examiné des caractéristiques socio-démographiques et familiales, des caractéristiques liées au contexte de la séparation, les conséquences financières de cette rupture et enfin les caractéristiques relationnelles et de soutien présentes depuis la désunion. Globalement, le bien-être des mères semble principalement affecté par la qualité des relations avec l'ex-partenaire (notamment lorsqu'elles sont conflictuelles), leurs propres conditions financières après leur séparation et les soutiens reçus. Cette équipe a aussi noté que les caractéristiques qui influent sur le bien-être des mères varient selon le type d'indicateur de bien-être adopté.

L'ELPSRQ, parce qu'elle a permis de constituer un échantillon quasi équivalent de femmes et d'hommes, offre une occasion unique et rare de documenter la perspective des pères québécois récemment séparés. **Pierce, Dubeau, Larouche, Villeneuve et Lavoie (chapitre 7)** se sont penchés sur la santé et le bien-être de 749 pères. Il s'agit d'un échantillon imposant, d'autant plus que les connaissances dans ce domaine reposent généralement sur la comparaison d'hommes et de femmes séparés avec ceux au

sein de couples intacts ou demeurés sans partenaire, s'attardant peu à l'expérience spécifique des pères séparés ou, lorsqu'il s'agit d'études qualitatives, auprès de pères en difficulté. Cette équipe rappelle l'importance de se pencher spécifiquement sur la santé et le bien-être des pères séparés. D'une part, ces derniers vivraient différemment, voire plus difficilement, cette transition familiale que les mères, notamment parce qu'ils ont moins tendance à s'y préparer et à adopter des stratégies positives pour aller mieux. Selon la recension des écrits, la qualité et le maintien des liens avec les enfants, le soutien social sur lequel le père peut compter et les pressions financières doivent être pris en compte pour comprendre l'adaptation psychosociale de ces pères. L'examen de la santé et du bien-être des pères est basé sur la santé physique et mentale, le bien-être psychologique et les comportements de consommation de substances (alcool et cannabis) considérés à risque. De bonnes nouvelles ressortent des analyses réalisées : la majorité des pères séparés atteignent un niveau de santé et de bien-être élevé. À titre d'exemple, seulement 7% des pères présentent un niveau important de détresse psychologique. Huit pères sur dix ont le sentiment de s'être plutôt ou tout à fait adaptés à la séparation. Par ailleurs, tout comme chez les mères, un sous-groupe de pères vit des difficultés plus importantes. En effet, un père sur quatre présente un état de santé et de bien-être dénotant des difficultés modérées (16%) ou élevées (11%). Plusieurs caractéristiques socio-démographiques et de l'union séparée sont liées à ces difficultés. Le travail de cette équipe fait d'ailleurs ressortir l'importance des processus relationnels (par exemple, qualité de la relation coparentale, fréquence des conflits avec l'ex-partenaire) pour comprendre les pères qui vivent un niveau de détresse élevée.

Le bien-être des enfants et des adolescents qui vivent la séparation de leurs parents est depuis longtemps au cœur des préoccupations des chercheurs du domaine, comme le révèle la quantité imposante d'études réalisées sur la question (Amato et Keith, 1991 ; 2010 ; Lansford, 2009 ; Kelly, 2000). Malgré ce foisonnement, force est de constater que nous manquons de données populationnelles approfondies basées sur des séparations récentes qui témoignent de la manière dont se répercute cette transition de nos jours chez les enfants québécois. En outre, il est difficile de repérer des études qui arrivent à établir la proportion d'enfants qui vivent des difficultés importantes. Or, une telle connaissance paraît essentielle pour éclairer le développement des politiques publiques. Pour pallier cette situation, **Saint-Jacques, Drapeau, Baude, Godbout, Trottier, Bourassa, Ste-Marie et Filion (chapitre 8)** ont examiné le bien-être et l'adaptation des enfants à partir de la perspective de leurs parents. Plusieurs indicateurs ont été

documentés : les problèmes de comportements intériorisés et extériorisés, l'adaptation de l'enfant lors des transitions entre les maisonnées de ses parents, sa santé et son bonheur. Il ressort de cela que, dans l'ensemble, les enfants sont perçus par leurs parents comme allant très bien. Par contre, les chercheuses ont constaté qu'une proportion importante d'enfants âgés de trois ans et plus présentent un score de problèmes intériorisés (19,3%) et de problèmes extériorisés (17,5%) qui les place dans le groupe présentant un niveau d'adaptation problématique. En somme, trois enfants sur dix atteignent au moins un des deux seuils problématiques. Si de nombreuses caractéristiques socio-démographiques sont associées à l'un ou l'autre des indicateurs, deux d'entre elles se démarquent particulièrement, soit le sexe de l'enfant et le revenu du parent. Les parents perçoivent les garçons comme plus en difficulté que les filles. Par ailleurs, plus le revenu des parents est élevé, moins ils perçoivent les enfants en difficulté.

Ces dernières décennies, la notion d'intérêt de l'enfant a évolué vers un « idéal d'égalité parentale ». Alors que de plus en plus d'enfants sont appelés à vivre en garde partagée une partie de leur jeunesse, ce mode de garde demeure l'objet de vifs débats. Pour contribuer au développement des connaissances, **Baude, Gauthier-Légaré, Drapeau, Saint-Jacques, Cyr, Régnier-Loilier, Lachance et Pacaut (chapitre 9)** dressent un portrait de la diversité des dynamiques familiales en garde partagée dans la période post-séparation (± 2 ans). Pour ce faire, les auteurs ont pris en compte plusieurs indicateurs reliés à la qualité de la relation interparentale (p. ex. fréquence des conflits, triangulation de l'enfant, flexibilité des arrangements de garde) et à la qualité des relations parents-enfant. Les auteurs font ressortir quatre profils relationnels ; 81% des parents composent deux profils qui se caractérisent à la fois par une bonne, voire une très bonne entente entre les parents et par des relations parents-enfant très positives. Dans 19% des cas, les parents rapportent des vulnérabilités plus importantes dans un sous-système de leur famille. Pour un faible pourcentage, les relations parents-enfant sont moins positives, particulièrement entre le parent répondant et l'enfant, et ce indépendamment de la relation interparentale qui ne paraît pas conflictuelle. Les parents du dernier profil cumulent plusieurs facteurs de risques sur le plan interparental ; ils sont plus enclins à vivre des conflits fréquents, qui se manifestent à la fois ouvertement – lors des transitions entre les maisonnées – et de façon plus voilée – à travers la triangulation de l'enfant dans les conflits. Les résultats montrent aussi une association entre ces profils relationnels et l'adaptation socio-émotionnelle des enfants.

Les travaux dans le domaine de la recomposition familiale le suggéraient, les échos des intervenants sur le terrain également et les données

de l'ELPSRQ le confirment : à la suite d'une séparation, les parents sont nombreux à se remettre en couple, même peu de temps après la rupture. Comment alors se vit cette nouvelle conjugalité pour le parent et son partenaire ? **Robitaille, Ste-Marie, Parent, Rouyer, Lacroix et Létourneau (chapitre 10)** proposent de répondre à cette question en analysant l'ajustement conjugal des répondants récemment recomposés et les principales zones de tension vécues. Les autrices cherchent également à explorer dans quelle mesure certains facteurs liés aux rôles et aux relations peuvent faire varier l'ajustement conjugal. Bien que les premiers moments de la recomposition soient réputés comporter d'importants défis, elles notent que la plupart des parents et des beaux-parents interrogés s'estiment bien adaptés à la recomposition familiale, présentent un bon niveau d'ajustement conjugal et rapportent un haut niveau de consensus avec leur partenaire. Toutefois, un groupe semble plus vulnérable : celui des parents en couple depuis plus de deux ans. En effet, parmi ce groupe, un parent sur cinq présente un niveau de détresse conjugale atteignant le seuil clinique. Pour explorer dans quelle mesure les rôles et les relations peuvent faire varier l'ajustement conjugal, les autrices ont examiné la qualité de différentes relations au sein de la famille du point de vue du parent et de son partenaire, ainsi que l'engagement du partenaire du parent auprès de ses beaux-enfants. Les résultats obtenus indiquent que certaines relations (par exemple, relation parent-enfant ou relation beau-parent-beaux-enfants) et certains éléments reliés à l'exercice du rôle beau-parental sont associés à l'ajustement conjugal, mais ne permettent pas de préciser le sens des relations. Par ailleurs, deux choix méthodologiques apportent une valeur ajoutée aux résultats présentés : l'inclusion dans les analyses des couples cohabitants à temps partiel, permettant ainsi de mieux rendre compte de la diversité des arrangements chez les couples contemporains, et la prise en compte d'une double perspective, soit celle du parent et de son partenaire, rarement réalisée dans les travaux dans ce domaine.

Les transitions familiales associées à la séparation des parents peuvent survenir dans des contextes familiaux très peu étudiés. C'est le cas notamment des familles immigrantes. Pourtant, Vatz Laaroussi et al. (2016) montrent que ces familles peuvent devenir très vulnérables lorsque le processus d'immigration s'accompagne d'une séparation des parents. En effet, selon la culture d'appartenance, elle peut être perçue très négativement, voire être sévèrement condamnée, ce qui peut complexifier l'adaptation des personnes. **Arsenault, Martins Borges, Sacy, Ste-Marie, Arsenault-Paré, Robert et Dufour-Tremblay (chapitre 11)** rappellent que l'immigration entraîne des défis importants, notamment pour le couple

dont la relation et les rôles peuvent être modifiés à la suite de cette transition. Cette mise sous tension peut être propice à une séparation parentale, mais des difficultés présentes avant même le processus d'immigration peuvent aussi y contribuer. Pour mieux comprendre cette situation, cette équipe s'est centrée sur la situation des parents de l'ELPSRQ qui ne sont pas nés au Canada et dont l'ex-partenaire n'est également pas né(e) au Canada. Tout d'abord, elle dresse le portrait de ces parents et montre ce qui semble leur être spécifique en comparaison des parents qui sont nés au Canada, de même que leur ex-partenaire. Ensuite, elle met en lumière certaines spécificités des hommes et des femmes dans ces deux sous-groupes. Leurs analyses montrent que, d'un point de vue subjectif, les parents immigrants se sentent bien tant sur le plan de leur santé physique, du niveau de détresse psychologique ressentie ou de leur adaptation au fait d'être séparé. Toutefois, ils sont proportionnellement deux fois plus nombreux que les parents non immigrants à atteindre le seuil clinique dénotant un risque de problème de santé mentale sérieux. Par ailleurs, malgré un profil scolaire avantageux, leur revenu moyen est plus faible que celui des parents séparés non immigrants. Sur le plan social, ils sont aussi plus isolés. En situation de séparation parentale, les services peuvent par ailleurs compenser la faiblesse du réseau informel. Cette équipe constate toutefois que les parents immigrants les connaissent moins, évoquent plus d'obstacles en lien avec leur utilisation et sont proportionnellement plus nombreux à ne pas avoir eu accès à tous les services dont ils avaient besoin. Sur le plan parental, ils se sentent aussi efficaces que les parents non immigrants et ont une vision positive d'eux-mêmes en tant que parents. Toutefois, le partage du temps, des rôles et des responsabilités parentales est moins équivalent que chez les parents non immigrants. Globalement, le partage des responsabilités parentales est une source d'insatisfaction chez ces parents immigrants récemment séparés.

La **troisième thématique** est centrée sur les liens des familles séparées et recomposées avec les institutions sociales et juridiques. Il est notamment question des besoins (psychosociaux ou juridiques) des adultes et des enfants qui vivent ces transitions familiales et de l'expérience vécue en lien avec le recours, ou non, aux services publics et communautaires offerts au Québec.

Plusieurs experts sont d'avis qu'il est nécessaire d'offrir des services spécialisés pour les familles séparées et recomposées afin de les accompagner dans leur quotidien complexe (Conseil de la famille, 2007; Saini et al., 2012). Toutefois, lorsque l'on considère l'ensemble des besoins de ces familles, on constate qu'il existe un manque criant de services spécialisés

et que, lorsqu'ils existent, ils n'ont fait l'objet que d'évaluations minimales de leur clientèle, de leurs processus et de leurs résultats (Godbout et Saint-Jacques, 2015; Pineault et al., 2003). Un manque de coordination des ressources juridiques et psychosociales ainsi que des problèmes d'accessibilité aux services sociaux et à la justice sont aussi observés par nos partenaires, particulièrement pour les parents séparés en conflit sévère. La séparation parentale représente probablement l'un des contextes de vie dans lequel les personnes impliquées vont connaître la plus grande intervention des institutions (juridiques ou sociales) dans leur vie privée. Pourtant, l'expérience des parents et des enfants face à l'utilisation de ces services est peu documentée. Cet état des lieux s'avère nécessaire pour développer ou bonifier les politiques, les programmes et les pratiques en place. C'est dans cette visée qu'ont été développés les quatre chapitres suivants.

Dubeau, Pierce, Larouche, Villeneuve et Lavoie (chapitre 12) se sont penchés spécifiquement sur les services psychosociaux, juridiques et psychojuridiques utilisés par les pères. Cette équipe rappelle que ces derniers éprouvent plus de difficultés à composer avec la séparation et qu'ils auraient tendance à recourir à des stratégies moins positives que celles des mères pour faire face à la transition. Par ailleurs, plusieurs éléments, dont les modèles de socialisation traditionnels des garçons, peuvent rendre les hommes moins à l'aise avec la manière dont les services d'aide sont déployés. Il est donc important de comprendre à la fois leurs besoins, mais aussi leurs connaissances des services offerts, leur recours à ces services et les obstacles qu'ils ont pu rencontrer dans ce parcours. Le travail de cette équipe profite d'ailleurs de l'éclairage théorique de Dixon-Woods et de ses collègues (2006) qui ont développé un modèle d'accessibilité aux services auprès de groupes vulnérables. Dans ce chapitre, Dubeau et ses collaborateurs examinent la connaissance et l'utilisation des services par les pères en les comparant, dans un premier temps, à celles des mères. Dans l'ensemble, pères et mères connaissent et utilisent peu les services psychosociaux; cette tendance est plus marquée pour les pères. Tous deux connaissent et utilisent davantage les services juridiques. La médiation familiale est le service psychojuridique le plus connu (près de 75%) et utilisé (près de 50%) par les parents. Par ailleurs, si l'utilisation des services psychojuridiques par les pères est associée à leur revenu et à leur scolarité, c'est plutôt le fait que les relations soient difficiles avec leur ex-partenaire ou avec leur enfant qui est lié à leur utilisation des services psychosociaux. Quatre pères sur 10 ayant utilisé au moins un service mentionnent ne pas avoir rencontré d'obstacles. Parmi ceux qui en ont rencontré, soit la majorité, les coûts, les horaires et la méfiance à l'égard

des dispensateurs de services sont les éléments les plus fréquemment mentionnés. L'équipe d'auteurs souligne aussi que la non-utilisation des services ne reflète pas automatiquement un problème d'accessibilité. Par exemple, 50% des pères qui n'ont utilisé aucun service indiquent être capables de gérer les difficultés eux-mêmes. Il n'en demeure pas moins que cette non-utilisation ne signifie pas pour autant que le père n'éprouve pas de difficultés. Elle peut aussi révéler une méconnaissance des conséquences juridiques de la séparation.

Si la séparation des parents peut impliquer beaucoup de déception, de tristesse ou de colère, son règlement ne transite pas nécessairement par un tribunal. Ce serait d'ailleurs plutôt le contraire alors que les dispositifs permettant que soient négociées des ententes entre ex-partenaires ou époux se sont multipliés dans les dernières décennies. Comme le soulignent **Postras, Biland, Godbout, Clouet et Filteau (chapitre 13)**, le Québec a assisté à une diversification des services juridiques offerts aux parents qui se séparent, se matérialisant entre autres par des changements dans la pratique des avocats qui offrent à la fois de la représentation à la cour ou de l'accompagnement afin que les parents en arrivent eux-mêmes à une entente. Toute une offre de services parajuridiques a aussi été mise en place, dont la médiation familiale et les séances d'information de groupe sur la parentalité après la rupture. Or, malgré un accroissement du recours à la médiation familiale et plus largement, d'une offre diversifiée pour permettre aux parents de régler les conséquences de leur séparation, cette équipe rappelle que le recours à la représentation judiciaire est plus important au Québec qu'ailleurs au Canada. Par ailleurs, elle fait aussi remarquer que la médiation familiale est de loin le service le plus utilisé. Cette équipe cherche donc à déterminer les facteurs permettant d'expliquer le profil des parents qui se séparent et qui ont plus ou moins tendance à utiliser des services juridiques ou parajuridiques. En outre, les travaux qu'elle a recensés font ressortir que le ou les dispositifs choisis ne sont pas indépendants de la classe sociale des parents, de leur genre et de leur statut d'immigrant. En se basant sur les données issues de l'ELPSRQ, ces auteurs constatent que le revenu, le statut conjugal, le niveau d'éducation, la présence d'un enfant d'âge préscolaire et le fait d'être né au Canada sont autant de facteurs qui influencent l'utilisation des services de médiation familiale. Si plusieurs facteurs expliquent la propension à faire appel à des services de représentation par avocat, le plus important est la qualité de la coparentalité. Enfin, le recours aux services offerts par l'intermédiaire de l'aide juridique, comme cela était prévisible, est associé au revenu des parents, mais sont aussi davantage utilisés par les parents nés à l'extérieur du Canada et par les mères.

La montée de l'individualisation est souvent invoquée comme un des éléments ayant contribué à la croissance des divorces et des séparations dans les dernières décennies (Singly, 2017). Au cœur de ce phénomène, on retrouve le souhait des personnes d'être libres de façonner leur vie en fonction de contextes et de conditions qui ont du sens pour elles, qui correspondent à leurs valeurs et aux idéaux qu'elles poursuivent. La conjugalité est particulièrement touchée par ce mouvement tant dans la manière dont se constituent les couples et les familles que lorsque survient une rupture. **Clouet, Godbout, Goubau, Lavallée, Lévesque et Rivest-Beauregard (chapitre 14)** soulignent que ce phénomène entraîne un mouvement de privatisation de la famille caractérisée par le fait de prioriser des arrangements négociés par les membres du couple plutôt qu'imposés par le droit. La contractualisation, qui reflète ce mouvement de privatisation, peut toutefois se déployer dans l'ombre. Ces pratiques demeurent sous-documentées malgré leur importance pressentie. Le travail singulier de cette équipe permet de mieux comprendre la manière dont la contractualisation prend forme chez des parents québécois séparés depuis en moyenne 21 mois. D'entrée de jeu, les auteurs et autrices mentionnent que ces derniers sont très majoritairement en union de fait (71 %) et qu'il est rarissime qu'ils aient signé une convention de vie commune durant leur union (3 %). Au moment de l'enquête, la grande majorité des parents ont réglé en tout ou en partie leur séparation. Les ententes qui en découlent sont plus souvent homologuées lorsque les parents étaient mariés plutôt qu'en union de fait. De plus, le contenu de l'entente est associé à l'état matrimonial des parents, conséquence d'une plus grande prescription d'obligations lorsque les parents divorcent. Certaines similarités sont par ailleurs observées, au moment de la rupture, entre les parents mariés et les parents en union de fait qui avaient signé une convention de vie commune. Si différentes modalités sont utilisées pour régler la séparation, la majorité des parents ont procédé à l'amiable et/ou à l'aide de la médiation familiale. Près d'un parent sur quatre fait appel à un avocat ou une avocate ou au tribunal pour régler les conséquences de la séparation. Globalement, les résultats révèlent que la conjugalité et la rupture se vivent principalement hors d'un cadre légal ou contractualisé. Parmi les enjeux que cela soulève, les auteurs et autrices discutent de l'équité des ententes qui en découlent.

Le Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale se préoccupe du fait que l'expérience vécue par les parents séparés soit aussi documentée pour des groupes auprès de qui peu de travaux de recherche ont été réalisés. C'était le cas des parents immigrants présentés dans la précédente thématique et c'est aussi le cas ici, alors que l'on cherche

à comprendre les liens des parents séparés LGBTQ+ avec les institutions juridiques et judiciaires. Toutefois, pour bien cerner leur expérience et compte tenu de leur faible représentation quantitative dans l'enquête (2,9%), une étude qualitative se révélait beaucoup plus indiquée. Cette dernière a été réalisée par **Biland, Bouchard, Lavoie, Côté et Giroux (chapitre 15)**. Tout en rappelant les avancées des dernières décennies en matière de condition sociale et juridique des personnes appartenant à la diversité sexuelle ou de genre (quoique beaucoup plus récentes pour les personnes trans et non binaires), cette étude interroge la portée et les limites de ces transformations juridiques et sociales en prenant pour contexte la séparation parentale et l'expérience du droit que cette transition leur fait vivre. Cette équipe veut comprendre si l'orientation sexuelle et l'identité de genre persistent à être des sources de désavantage au sein de la famille et face au système judiciaire. Elle cherche aussi à analyser comment l'appartenance à la diversité sexuelle et de genre s'articule avec les autres rapports sociaux que sont la classe, le genre et la race dans le vécu des séparations conjugales et les rapports au droit. Leur travail s'inscrit dans le prolongement des études qui s'intéressent à la « *conscience du droit* », c'est-à-dire aux manières dont les « personnes ordinaires perçoivent, utilisent et pensent le droit dans la vie de tous les jours » (Harding, 2006, citée dans Biland et al., 2023, p. 390). Des entrevues ont été réalisées auprès de 31 parents LGBTQ+ séparés et auprès de quatre de leurs partenaires actuels. Quatorze dossiers ou décisions judiciaires de séparation ou de divorce ont aussi été analysés. Les résultats révèlent que l'orientation sexuelle et l'identité de genre se répercutent sur la manière dont se vit le processus de séparation, mais que cette transition n'en marque pas le point de départ pour plusieurs parents. En effet, des expériences marquées par de l'ambivalence à l'égard des professionnels et des institutions sont vécues depuis qu'ils se sont dévoilés ou qu'ils sont devenus parents. Les différends entre ex-conjoints varient selon le type d'union (hétérosexuelle ou homosexuelle), selon les rapports sociaux de classe et de genre au sein du couple ou encore selon leur place respective dans le processus procréatif. La plupart de ces parents ont fait appel à des professionnels durant le processus de séparation : la variabilité de leurs expériences avec ces derniers va de la réassurance dans leurs droits au sentiment de discrimination.

Enfin **la quatrième et dernière thématique** de ce livre traite de deux problématiques importantes dans le domaine de la séparation parentale, soit les conflits sévères de séparation et la violence entre les ex-partenaires. Sans que ces problématiques déterminent l'expérience de la majorité des parents, bien qu'à certains égards elles se révèlent passablement fréquentes, elles ont un effet très important sur le bien-être des mères, des pères et de

leurs enfants à cause de leurs caractéristiques délétères. En outre, elles sont une source de préoccupation importante dans les milieux d'intervention, qui peinent parfois à les distinguer (Bernier, Gagnon et Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2019 ; Godbout, Poitras, Lessard et Marois, 2021 ; Turbide, 2022) et à déployer des services psychosociaux, psychojuridiques et juridiques qui tiennent compte des besoins particuliers de ces familles. Mieux comprendre comment ces deux problématiques s'expriment auprès d'un échantillon représentatif de parents récemment séparés permet de jeter un éclairage essentiel qu'il faut prendre en compte dans le déploiement de réponses sociales adaptées.

Depuis le tournant des années 2000, les conflits sévères de séparation (CSS) ont fait couler beaucoup d'encre en raison de la pression qu'ils exercent sur les différents systèmes de services psychosociaux et judiciaires. Or, peu de travaux ont tenté de clarifier ce concept multiforme et de vérifier comment ces conflits se répartissent dans la population. C'est dans cette optique que **Godbout, Turbide, Poitras, Larouche, Baude, Cyr et Roy (chapitre 16)** ont réuni différents indicateurs théoriquement associés aux CSS sur trois dimensions, soit la judiciarisation, les difficultés coparentales de même que certains enjeux entourant la sécurité des parents et des enfants (p. ex. inquiétudes pour la sécurité de l'enfant, violence post-séparation subie). Ils ont d'abord pu démontrer l'adéquation de ce modèle opérationnel comportant trois dimensions distinctes se rapportant à un seul construit. De plus, les analyses réalisées ont dégagé quatre profils basés sur ces indicateurs de conflits au sein de l'ensemble de l'échantillon de l'ELPSRQ. Deux profils regroupent des parents où l'entente est bonne ou légèrement supérieure à la moyenne sur l'ensemble de ces trois dimensions (respectivement 29 % et 32 % de l'échantillon), alors que 26 % des parents éprouvent des difficultés un peu plus marquées sur ces dimensions et que 13 % des parents se situent dans une zone jugée très préoccupante puisqu'ils rapportent des difficultés sur les plans judiciaire et coparental de même que des enjeux de sécurité se situant bien au-delà de la moyenne. Ces résultats confirment l'enchevêtrement des indices de conflits et appuient l'idée d'un continuum de conflits survenant à la suite de la séparation parentale. Ils laissent également supposer qu'un sous-groupe de familles restreint, mais non négligeable, a besoin de services très pointus en matière de soutien à la résolution de conflits et qu'une attention particulière devrait être accordée à l'évaluation des risques pour leur sécurité.

Bien que l'idée que la séparation des parents mette fin à la violence conjugale circule encore de nos jours, les travaux des dernières années ont clairement fait ressortir que, dans plusieurs situations, il n'en est rien

(Statistique Canada, 2016). Elle peut même être un moment où la violence s'exacerbe (Coy et al., 2015; Lindsay, 2014; Morrison, 2015), propulsée par la perte de contrôle de l'ex-partenaire généralement à l'endroit de son ex-partenaire (Ornstein et Rickne, 2013). Ce contexte propice aux actes de violence engendre des répercussions importantes sur le bien-être des membres de la famille et des enjeux de sécurité surtout pour les mères et les enfants (Léveillé, Guilmette, Tremblay, Genest-Dufault et Roy, 2018). Dans le contexte d'une enquête portant sur la séparation parentale et sur les dynamiques qui s'activent à la suite de cette transition, le travail réalisé par **Perona, Lessard, Saint-Jacques et Turbis (chapitre 17)** était incontournable. Elles ont cherché à mieux connaître les parents qui vivent de la violence post-séparation ainsi que les types de violence qu'ils vivent. En outre, cette équipe a examiné s'il existe un ou des profils de parents plus confrontés à cette problématique. Les analyses sont réalisées auprès de parents séparés dont la coparentalité est dégradée puisque cette dernière serait un indicateur permettant de discriminer les violences liées à la volonté d'un des parents, souvent le père, de contrôler l'autre parent, fréquemment la mère, et d'éviter d'y amalgamer des situations qui relèvent d'un conflit entre les parents. Ce type de situations concerne un parent sur cinq dans l'ELPSRQ. La violence entre parents séparés est donc fréquente au Québec. L'analyse de profils révèle que la situation de ces parents est diversifiée tant sur le plan de la fréquence et de la nature des violences rapportées que des services utilisés volontairement ou non. Un des profils est composé quasi exclusivement de mères dont le motif de la rupture est la violence entre partenaires intimes ou envers les enfants et qui ont eu recours, volontairement ou non, aux services de police et/ou à un service d'hébergement à la suite de leur séparation. Ce sous-ensemble, qui représente 12 % des parents vivant de la violence et dont la coparentalité est dégradée au sein de l'ELPSRQ, paraît être dans une dynamique de violence post-séparation plus sévère ou dangereuse pouvant s'apparenter à des situations de terrorisme intime.

Chacun des chapitres composant ce livre comprend aussi une discussion des résultats qui met l'accent sur les retombées de l'action suggérée. Le but de cette enquête est notamment de fournir un portrait statistique juste sur lequel on peut tablez afin d'élaborer ou d'adapter les politiques gouvernementales en phase avec les besoins des familles d'aujourd'hui. Pour y arriver, les chercheurs du partenariat ont misé sur un examen de ces réalités qui met à profit l'expertise des milieux de programmation et de planification des services et des milieux d'intervention, qu'ils relèvent des secteurs sociaux, judiciaires ou d'une combinaison des deux. Il en résulte, croyons-nous, un portrait représentatif des parents récemment séparés.

Celui-ci fournit aux différents acteurs sociaux des arguments pour mieux agir, est porteur de mobilisation et peut démontrer la pertinence de la mise en place de certaines politiques publiques, de mesures et de services pour mieux répondre aux besoins et aux difficultés rencontrées par ces familles.

Finalement, un constat rassurant se dégage de l'ELPSRQ : une bonne proportion d'enfants, de pères et de mères vont bien et s'adaptent à leur nouvelle situation familiale. Ils sont par ailleurs nombreux à être déjà engagés dans une nouvelle relation conjugale. Il n'en demeure pas moins que certains groupes plus vulnérables vivent des difficultés importantes (détresse psychologique, conflit de séparation, coparentalité difficile, violence entre ex-conjoints, etc.). Des enjeux économiques, de genre et relationnels, qui peuvent même se superposer, participent à complexifier grandement l'expérience de la séparation. L'examen des besoins des parents et des enfants, mais aussi des services psychosociaux, psychojuridiques ou juridiques qui sont connus, utilisés et des motifs qui conduisent à ne pas les utiliser fait ressortir plusieurs défis. Certains relèvent du manque d'information de la population à l'égard des services existants, de leur non-utilisation, de leur accessibilité ou de leur non-existence, autant d'informations qui permettent de réfléchir aux actualisations nécessaires.

L'AVENIR LE DIRA...

Chaque chapitre met aussi l'accent sur certains résultats qui se veulent surprenants ou qu'il convient de surveiller puisque l'ELPSRQ comporte deux autres temps de collecte alors que les parents seront séparés depuis en moyenne quatre puis six ans. En outre, à la lumière du portrait dressé ici, il sera intéressant d'examiner l'évolution des trajectoires conjugales et parentales ainsi que des modalités de garde et la diversification des structures familiales qui pourraient s'en suivre. Sur le plan économique, il faudra surveiller si les écarts entre les pères et les mères séparés se résorbent ou s'amplifient, et les éléments qui permettent de l'expliquer. Il sera aussi important de chercher à comprendre si le bien-être des parents et des enfants qui vont bien se maintient et si les personnes en plus grande difficulté se portent mieux. En outre, comme l'ELPSRQ mesure de nombreuses dimensions de la vie des familles, il sera possible d'étudier ce qui participe à ce mouvement, s'il y en a un. Il sera aussi fondamental d'examiner si le portait du recours aux services et aux programmes plus spécifiques à la séparation dessiné dans les premiers moments s'est cristallisé ou s'il se modifie au fil du temps et dans quelle mesure il paraît lié aux défis et aux difficultés rencontrés par les parents et leurs enfants. Nous aurons alors

plus d'éléments pour répondre à la question posée au début de ce chapitre à savoir si la séparation relève davantage d'une transformation ou d'un bouleversement dans la vie des parents, des enfants et des beaux-parents appartenant à une société où la séparation est un phénomène répandu.

RÉFÉRENCES

- Afonso, Helena (2007), « Deux foyers, une famille : relation entre les parents après la séparation conjugale », dans G. Bergonnier-Dupuy et M. Robin (dir.), *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles*, Érés, Paris, p. 153-176.
- Ahrons, Constance R. (1994), *The Good Divorce: Keeping Your Family Together When Your Marriage Comes Apart*, New York, HarperCollins.
- Ahrons, Constance R. (2001), *Divorce and Remarriage: The Children Speak Out*, rapport de recherche remis au Judicial Council of California, San Francisco, Center for Families, Children and the Courts.
- Amato, Paul R. (2001), « Children of divorce in the 1990s: An update of the Amato and Keith (1991) meta-analysis », *Journal of Family Psychology*, vol. 15, n° 3, p. 355-370.
- Amato, Paul R. (2010), « Research on divorce: Continuing trends and new developments », *Journal of Marriage and Family*, vol. 72, n° 3, p. 650-666.
- Amato, Paul R. et Jacob Cheadle (2005), « The long reach of divorce: Divorce and child well-being across three generations », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 67, n° 1, p. 191-206.
- Amato, Paul R. et Bryndl Hohmann-Marriott (2007), « A comparison of high and low-distress marriages that end in divorce », *Journal of Marriage and Family*, vol. 69, n° 3, p. 621-638.
- Amato, Paul R. et Bruce Keith (1991), « Parental divorce and the well-being of children: A meta-analysis », *Psychological Bulletin*, vol. 110 n° 1, p. 26-46.
- Baude, Amandine et Marie-Christine Saint-Jacques (s. d.), *Recension des enquêtes populationnelles documentant la séparation parentale et la recomposition familiale au Canada, aux États-Unis, en Australie et en Europe* [document de travail non publié], Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale, Québec.
- Bernier, Dominique, Catherine Gagnon et Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2019), *Violence conjugale devant les tribunaux de la famille : enjeux et pistes de solution*, Montréal, Service aux collectivités de l'UQAM et Fédération des maisons d'hébergement pour femmes.
- Bohnert, Nora, Anne Milan et Heather Lathe (2014), *Une diversité qui perdure : le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années*, produit n° 91F0015M au catalogue de Statistique Canada, n° 11, Ottawa.
- Cavanagh, Shannon E. (2008). « Family structure history and adolescent adjustment », *Journal of Family Issues*, vol. 29, n° 7, p. 944-980.

- Charton, Laurence (2006), *Familles contemporaines et temporalités*, Paris, L'Harmattan.
- Charton, Laurence, Michel Lopez Barrios, Philippe Pacaut et Julien Gauthier Mongeon (2023), « Désirer un enfant en contexte de nouvelle union familiale », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 123-146.
- Comité consultatif sur le droit de la famille, Alain Roy (prés.) (2015), *Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales*, Québec, Ministère de la Justice du Québec, https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais_/centredoc/rapports/couple-famille/droit_fam7juin2015.pdf.
- Conseil de la famille et de l'enfance (2007), *Transitions familiales. Le Rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Coy, Maddy, Emma Scott, Ruth Tweedale et Katherine Perks (2015), « "It's like going through the abuse again" : Domestic violence and women and children's (un)safety in private law contact proceedings », *Journal of Social Welfare and Family Law*, vol. 37, n° 1, p. 53-69.
- Dandurand, Renée B. et Roch Hurtubise (2008), « Présentation du numéro », *Enfances, Familles, Générations*, n° 9, p. i-x.
- Desrosiers, Hélène et Karine Tétreault, avec la collaboration d'Amélie Ducharme (2018), « Les trajectoires familiales diversifiées des jeunes nés au Québec à la fin des années 1990 », *Portraits et trajectoires*, Québec, Institut de la statistique du Québec, n° 23, p. 1-20.
- Dixon-Woods, Mary, Debbie Cavers, Shona Agarwal, Ellen Annandale, Antony Arthur, Janet Havey, Ron Hsu, Savita Katbamna, Richard Olsen, Lucy Smith, Richard Riley et Alex J. Sutton (2006), « Conducting a critical interpretative synthesis of the literature on access to healthcare by vulnerable groups », *BMC Medical Research Methodology*, vol. 6, n° 35, <https://doi.org/10.1186/1471-2288-6-35>.
- Godbout, Élisabeth, Karine Poitras, Geneviève Lessard et Arianne Marois (2021), « Que nous apprend la recherche à l'intersection des conflits de séparation et de la violence conjugale et familiale ? », dans *Les développements récents en droit familial*, vol. 496, Québec, Éditions Yvon Blais.
- Godbout, Élisabeth et Marie-Christine Saint-Jacques (2015), « Les interventions spécifiquement dédiées aux familles séparées et recomposées : analyse de l'offre de services au Québec », Collection *Comment intervenir ?* (3), Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale, https://www.arucfamille.ulaval.ca/sites/arucfamille.ulaval.ca/files/comment_intervenir_3_en_ligne_2.pdf.
- Gosselin, Julie, Elisa Romano, Tessa Bell, Lyzon Babchishin, Isabelle Hudon-ven der Buhs, Annie Gagné et Natasha Gosselin (2014), « A Canadian portrait of changes in family structure and preschool children's behavioral outcomes », *International Journal of Behavioral Development*, vol. 38, n° 6, p. 518-528.

- Halpern-Meekin, Sarah et Laura Tach (2008), «Heterogeneity in two-parent families and adolescent well-being», *Journal of Marriage and Family*, vol. 70, n° 2, p. 435-451.
- Heintz-Martin, Valerie, Céline Le Bourdais et Dana Hamplova (2014), «Child-bearing among Canadian stepfamilies», *Canadian Studies in Population*, vol. 41, n° 1, p. 61-77.
- Institut de la statistique du Québec (2002), *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) de la naissance à 29 mois. Enquête : description et méthodologie*, Québec, vol. 2, n° 1, <https://www.jesuisjeserai.stat.gouv.qc.ca/publications/BebeV2No1.pdf>.
- Kalmijn, Matthijs et Marjolein Broese van Groenou (2005), «Differential effects of divorce on social integration», *Journal of Social and Personal Relationships*, vol. 22, n° 4, p. 455-476.
- Kaspiew, Rae, Matthew Gray, Ruth Weston, Lawrie Moloney, Kelly Hand, Lixia Qu et Family Law Evaluation Team (2009), *Evaluation of the 2006 Family Law Reforms*, Melbourne, Australian Institute of Family Studies.
- Kelly, Joan B. (2000), «Children's adjustment in conflicted marriage and divorce: A decade review of research», *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, vol. 39, n° 8, p. 963-973.
- Lacroix, Claudine (2014), «Les conditions de vie des familles québécoises en 2011», *Coup d'œil sociodémographique*, Québec, Institut de la statistique du Québec, n° 35.
- Lansford, Jennifer E. (2009), «Parental divorce and children's adjustment», *Perspectives on Psychological Science*, vol. 4, n° 2, p. 140-152, <https://doi.org/10.1111/j.1745-6924.2009.01114.x>.
- Le Bourdais, Céline, Évelyne Lapierre-Adamcyk et Valerie Heintz-Martin (2013), «Composition de la famille et risques d'éclatement des familles recomposées : effet réel ou artefact lié au mode de collecte des données?», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 42, n° 1, p. 5-30, <https://doi.org/10.7202/1017096ar>.
- Léveillé, Suzanne, David Guilmette, Gilles Tremblay, Sacha Genest-Dufault, Philippe Roy, Daniel Blanchette, Pierre L'Heureux, Robert Ayotte et Rémi Bilodeau (2018), *Violence conjugale et séparation : intervenir pour diminuer le risque de comportements de plus en plus violents*, Québec, CRI-VIFF.
- Lindsay, Melissa (2014), *Actes de violence perpétrés par des ex-conjoints au Canada*, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada.
- Maes, Sofie D. J., Jan De Mol et Ann Buysse (2012), «Children's experiences and meaning construction on parental divorce: A focus group study», *Childhood: A Journal of Global Child Research*, vol. 19, n° 2, p. 266-279.
- Ministère de la Famille (2018), «Caractéristiques et évolutions récentes des familles au Québec: ce que révèlent les données du recensement de 2016», *Bulletin Quelle famille?*, vol. 6, n° 2.

- Mitchell, Barbara A. (2010). «Happiness in midlife parental roles: A mixed methods analysis», *Journal of Family Relations*, vol. 59, n° 3, p. 326-339, <https://doi.org/10.1111/j.1741-3729.2010.00605.x>.
- Morrison, Fiona (2015), «“All over now?” The ongoing relational consequences of domestic abuse through children’s contact arrangements», *Child Abuse Review*, vol. 24, n° 4, p. 274-284.
- Mortelmans, Dimitri, Inge Pasteels, Piet Bracke, Koen Matthijs, Jan Van Bavel et Christine Van Peer (2021), *DiF - Divorce in Flanders (ENG)/SiV - Scheiding in Vlaanderen (NL)* (version 2) [ensemble de données], Social Sciences and Digital Humanities Archive – SODHA, <https://doi.org/10.34934/DVN/2DKXBL>.
- Musick, Kelly et Ann Meir (2010), «Are both parents always better than one? Parental conflict and young adult well-being», *Social Science Research*, vol. 39, n° 5, p. 814-830.
- Ornstein, Petra et Johanna Rickne (2013), «When does intimate partner violence continue after separation?», *Violence Against Women*, vol. 19, n° 5, p. 617-633.
- Pelletier, David (2017), «Combien d’enfants en double résidence ou en garde partagée? Sources et mesures dans les contextes québécois et canadien», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 46, n° 1, p. 101-127.
- Silver, Laura, Patrick van Kessel, Christine Huang, Laura Clancy et Sneha Gubbala (2021), *What Makes Life Meaningful? Views From 17 Advanced Economies*, Washington, Pew Research Center.
- Qu, Lixia et Ruth Weston (2010), *Parenting Dynamics After Separation: A Follow-up Study of Parents who Separated After the 2006 Family Law Reforms*, Melbourne, Australian Institute of Family Studies.
- Qu, Lixia, Ruth Weston, Lawrie Moloney, Rae Kaspiew et Jessie Dunstan (2014), *Post-Separation Parenting, Property and Relationship Dynamics After Five Years*, Melbourne, Australian Institute of Family Studies.
- Raley, R. Kelley et Megan M. Sweeney (2020), «Divorce, repartnering, and stepfamilies: A decade in review», *Journal of Marriage and Review*, vol. 82, n° 1, p. 81-99.
- Richard, Lucie, Danielle D’Amour, Jean-François Labadie, Jean-Marc Brodeur, Raynald Pineault, Louise Séguin et Robert Latour (2003), «La prévention et la promotion de la santé en périnatalité-enfance-jeunesse», *Canadian Journal of Public Health*, vol. 94, n° 2, p. 109-118.
- Saini, Michael, Melissa Van Wert et Jacob Gofman (2012), «Parent-child supervised visitation within child welfare and custody dispute contexts: An exploratory comparison of two distinct models of practice», *Children and Youth Services Review*, vol. 34, n° 1, p. 163-168.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Arnaud Régnier-Loilier et Philippe Pacaut (2023), «Diversité conjugale et familiale chez les parents québécois récemment séparés: aller au-delà du prisme de la cohabitation», dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l’Université Laval, p. 61-88.

- Singly, François de (2017), *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- Sodermans, An Katrien, Sofie Vanassche, Koen Matthijs et Gray Swicegood (2014), « Measuring postdivorce living arrangements : theoretical and empirical validation of the residential calendar », *Journal of Family Issues*, vol. 35, n° 1, p. 125-145.
- Statistique Canada (2010), *Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, 2008-2009 (cycle 8)*, numéro d'enregistrement 4450, Ottawa, https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=56797&db=IMDB.
- Statistique Canada (2012), *Portrait des familles et situation des particuliers dans les ménages au Canada. Familles, ménages et état matrimonial, Recensement de la population de 2011*, produit n° 98-312-X2011001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
- Statistique Canada (2016), *La violence familiale au Canada: un profil statistique, 2014*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
- Statistique Canada (2019), « Histoire de famille : les nouvelles relations après une séparation ou un divorce », *Le Quotidien*, produit n° 11-627-M au catalogue de Statistique Canada-Infographies, Ottawa.
- Steinbach, Anja et Lara Augustijn (2021), « Post-separation parenting time schedules in joint physical custody arrangements », *Journal of Marriage and Family*, vol. 83, n° 2, p. 595-607.
- Turbide, Catherine (2022), *Le parcours des familles suivies en protection de la jeunesse en raison d'un conflit sévère de séparation : la perspective des parents*, thèse de doctorat, Université Laval, <http://hdl.handle.net/20.500.11794/73342>.
- Vatz Laaroussi, Michèle (dir.) (2016), *Dynamiques familiales, socio-juridiques et citoyennes dans la migration : regards entrelacés « Nord-Sud » sur les réseaux transnationaux*, Paris, L'Harmattan.

CHAPITRE 1

La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec

Marie-Christine Saint-Jacques, Caroline Robitaille, Hans Ivers

La séparation parentale et la recomposition familiale constituent les thèmes centraux de cette enquête à laquelle participent 30 chercheurs et 18 organismes partenaires (voir l'annexe en fin de chapitre). Cette recherche réalisée par le Partenariat de recherche séparation parentale, recomposition familiale¹ est financée par le Conseil de recherche en sciences humaines, un organisme subventionnaire fédéral. Elle a pour but de mieux comprendre comment les parents québécois et leurs enfants vivent la séparation et, le cas échéant, la vie avec une nouvelle ou un nouveau partenaire. Elle vise aussi à connaître l'expérience que font ces familles de certains services psychosociaux et juridiques qui s'adressent à eux. Enfin, elle cherche à documenter l'évolution de la situation économique de ces parents. Ces connaissances sont essentielles pour mieux soutenir les familles dans ces moments importants et développer des services et des politiques publiques bien ajustés à leurs besoins.

Cette enquête est la première réalisée au Canada à examiner de manière approfondie et dans une perspective interdisciplinaire et intersectorielle (notamment la famille, les services sociaux et communautaires, la

1. Au besoin, le lecteur est invité à consulter le site web du Partenariat: arucfamille.ulaval.ca.

justice et la santé) la thématique de la séparation parentale et de la recomposition familiale. Elle comprend trois temps de mesure à 24 mois d'intervalle et documente les six premières années suivant la séparation parentale. Cette recherche se situe dans la tradition de celles centrées sur les comparaisons intrafamiliales. Les concepts d'impact, de spécificité ou de conséquence ne renvoient pas à l'idée d'une analyse comparative entre les familles séparées et non séparées ou à des mesures avant et après la séparation. Nous nous concentrons sur l'expérience unique de ces familles et cherchons à décrire la diversité qui les caractérise sur le plan de leur bien-être, de leurs trajectoires, de leurs conditions de vie et des processus les sous-tendant.

Les données de cette enquête seront disponibles en libre accès à partir de juin 2023 pour toute la communauté scientifique de manière à en maximiser ses retombées².

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Les résultats présentés dans ce livre sont basés sur les données recueillies lors du premier temps de mesure. Les pères et les mères qui participent à l'étude sont séparés depuis moins de deux ans au moment de leur sélection. Ce chapitre présente les principales informations concernant la méthodologie de cette enquête et quelques informations générales au sujet du profil sociodémographique des participants³.

POPULATION ET ÉCHANTILLON

POPULATION VISÉE

La population à l'étude est composée de parents séparés depuis moins de 24 mois (au moment de la constitution de l'échantillon⁴) ayant au moins un enfant de moins de 14 ans issu de cette union et dont ils ont la garde physique ou non. Cette séparation succède à une cohabitation avec l'autre parent minimalement durant la grossesse.

2. Le lecteur désirant plus de renseignements sur la procédure pour avoir accès aux données de l'enquête pourra consulter le procédurier sur le Dataverse de l'Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

3. Le lecteur désirant des informations plus précises consultera la méthodologie détaillée de l'enquête sur le Dataverse de l'Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

4. Soit au 1^{er} juin 2018. Comme la collecte des données s'est étalée sur plusieurs mois, certains parents étaient séparés depuis plus de 24 mois au moment de remplir le questionnaire du temps 1.

Par ailleurs, l'enquête comprend un second échantillon constitué des nouveaux partenaires des parents séparés, soit les beaux-parents. La sollicitation des nouveaux partenaires se fait par l'intermédiaire du parent échantillonné. Dans cette enquête, le partenaire actuel du parent est considéré comme un beau-parent à condition que le couple vive ensemble minimalement « à l'occasion » et que, lorsqu'ils vivent sous le même toit, l'enfant cible soit au moins « parfois » présent. Cette définition permet de documenter et de distinguer les recompositions familiales à temps plein et à temps partiel.

BASE DE SONDAGE

La stratégie d'échantillonnage a été élaborée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et la direction de l'enquête avec le soutien des professionnels de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Puisqu'il n'existe aucune base de données publique permettant de lister les parents québécois séparés, il est impossible d'obtenir leur consentement à participer à cette enquête sans transiter par un fichier de données confidentielles. Suivant les recommandations de groupes menant des enquêtes similaires (Soloff et al., 2007), un échantillon représentatif a été constitué à partir de données administratives populationnelles. L'analyse des différentes possibilités a montré que le fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la RAMQ permet de déterminer quels parents se rapprochent le plus des critères d'échantillonnage, soit ceux ayant des adresses différentes. Une des particularités de cette base est qu'elle permet de recenser les parents des enfants indépendamment du fait qu'ils en aient ou non la garde. C'est d'ailleurs la seule base de données populationnelle québécoise qui le permet. Il est par ailleurs important de noter que l'application du critère des adresses différentes a pour seul objectif de mieux cibler les personnes possiblement visées par l'enquête (efficacité de l'échantillon). En aucun cas, le statut du couple (uni ou séparé) n'a été déterminé avec les données de la RAMQ. Ce statut a été défini à partir des réponses données par les participants lors du contact initial avec eux.

À noter qu'un parent ayant plusieurs enfants n'est considéré qu'une seule fois dans la base de sondage. De même, si une personne est impliquée dans plus d'une relation de couple ayant mené à une séparation dans la période visée, elle ne sera présente qu'une seule fois dans cette même base. Toutefois, il n'a pas été possible de déterminer pour quelle relation la personne doit répondre au questionnaire. En effet, au moment de remplir le questionnaire, c'est elle qui choisissait la relation qu'elle allait documenter.

Par ailleurs, comme la sélection des individus dans la base de sondage passe par l'enfant, ceux dont un seul des parents est inscrit au FIPA ne sont pas acceptés. Il en va de même des parents dont aucun n'est le porteur d'adresse de l'enfant (garde de l'enfant). Soulignons également que les couples dont l'une des personnes est décédée selon les dossiers de la RAMQ ont été éliminés de la base de sondage et n'ont donc pas pu être sélectionnés dans l'échantillon.

Les personnes formant un couple de même sexe font toutes deux partie de la base de sondage (deux femmes dans le cas de parents féminins et deux hommes dans le cas de parents masculins) et peuvent être toutes les deux sélectionnées dans l'échantillon (de mères ou de pères). De plus, il est possible que les deux parents faisant l'objet d'une séparation fassent tous les deux partie de l'échantillon étant donné que les pères et les mères sont sélectionnés de manière indépendante.

Toutes ces concessions ont dû être effectuées vu les contraintes imposées par la structure du FIPA pour la sélection de l'échantillon.

Au moment de l'extraction des données du FIPA, un total de 72 909 personnes correspondaient aux critères définissant la population visée par l'enquête; soit 36 603 mères et 36 306 pères. Le critère des adresses différentes pour constituer une base de sondage pour le projet met toutefois en évidence certains problèmes de couverture de la population visée. L'examen de l'ensemble des réponses reçues de la RAMQ montre qu'en général la base de sondage ainsi constituée présenterait surtout de la surcouverture et quelques cas de sous-couverture.

PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE

Nous avons tenu compte des objectifs poursuivis par l'enquête et établi qu'un plan d'échantillonnage stratifié conviendrait à la sélection de l'échantillon. En effet, des travaux antérieurs de l'équipe de recherche ont montré que des parents séparés vivent une grande vulnérabilité (Amato, 2010; Gosselin et al., 2014; Musick et Meir, 2010) pendant et après la séparation tout en laissant poindre des différences selon le sexe. Cela suggère le recours à un échantillon stratifié selon le sexe du parent pour mieux comprendre l'expérience de la séparation parentale ou de la recomposition familiale au Québec. Une répartition égale de pères et de mères au sein de l'échantillon a été visée.

TAILLE ET RÉPARTITION DE L'ÉCHANTILLON

La grandeur de l'échantillon à sélectionner a été basée sur la taille requise pour obtenir une bonne précision statistique (coefficient de variation $\leq 15\%$) et un potentiel analytique suffisant, et tient compte du phénomène d'attrition. Aussi, sur cette base, 9778 parents devaient être contactés afin de vérifier leurs critères d'admissibilité et leur souhait à collaborer à cette étude. À partir de cet échantillon de départ, il était prévu que nous obtiendrions environ 1910 parents répondants au temps 1 (hypothèses : taux d'admissibilité de 75% et taux de réponse de 40% chez les mères et 25% chez les pères ; voir le tableau 1.1), 1625 au temps 2 et 1465 au temps 3.

TABLEAU 1.1 – Taille de l'échantillon demandé à la RAMQ

	Nombre de répondants désiré au temps 1	Taux d'admissibilité estimé	Taux de réponse	Taille de l'échantillon	Taille de l'échantillon de réserve	Taille totale de l'échantillon à extraire
Mères	955	75%	40%	3184	750	3934
Pères	955	75%	25%	5094	750	5844
Total	1910					9778

Il faut préciser que ces hypothèses concernant les taux attendus ont été émises par la chercheuse principale et son équipe. L'ISQ les a simplement appliquées au calcul de l'échantillon total à sélectionner pour l'atteinte du nombre de répondants visé pour les mères et les pères, lequel a été déterminé par l'ISQ.

Étant donné l'incertitude quant aux taux d'admissibilité et de réponse qui allaient être obtenus à l'enquête, un échantillon de réserve a été inclus pour tenir compte des écarts potentiels observés entre les hypothèses de départ et les taux obtenus lors de la collecte des données. Il est important de mentionner que cet échantillon de réserve est compris dans les nombres présentés dans ce document. Il est prévu par l'application de taux d'admissibilité et de réponse plus faibles qu'attendu (ce qui a pour effet de gonfler la taille de l'échantillon).

Pour chaque parent séparé échantillonné, nous avons sollicité la collaboration, s'il y avait lieu, du nouveau partenaire. Une population de 330 nouveaux partenaires était visée. Ce nombre a été établi à partir d'une estimation de la probabilité (basée sur les données de l'Enquête sociale générale 2011 de Statistique Canada) que des parents séparés depuis moins de 24 mois cohabitent avec un nouveau partenaire. Ce deuxième groupe de répondants constitue un échantillon non représentatif de beaux-parents.

La simulation effectuée pour évaluer la taille d'échantillon nécessaire suppose un effet de plan⁵ d'environ 1,1. Les calculs de taille d'échantillon effectués servent à assurer une précision statistique suffisante tant pour des estimations d'ensemble que pour l'étude de certaines sous-populations.

Le tableau 1.2 indique la répartition de la population et celle de l'échantillon parmi les strates de tirage de l'échantillon, telles que définies par l'ISQ.

TABLEAU 1.2 – Répartition de la population et celle de l'échantillon visé parmi les strates de tirage de l'échantillon

Numéro de regroupement	Code de sexe	Groupe d'âge	Taille de la population (N)	Taille de l'échantillon visé (n)	Pas d'échantillonnage	Départ aléatoire	Nombres obtenus
1	F	15-24 ans	1 922	207	9	1	214
2	F	25-34 ans	14 121	1 518	9	4	1 569
3	F	35-44 ans	17 087	1 836	9	1	1 899
4	F	45 ans et plus	3 473	373	9	9	385
5	M	15-24 ans	856	138	6	2	143
6	M	25-34 ans	10 086	1 623	6	3	1 681
7	M	35-44 ans	17 723	2 853	6	3	2 954
8	M	45 ans et plus	7 641	1 230	6	3	1 274

Le nombre total de personnes échantillonnées s'élève à 10 118 après suppression d'un doublon, soit 4 066 femmes et 6 052 hommes. Le fichier de la base de sondage créé par la RAMQ a été trié selon la région de résidence, un indice de défavorisation matérielle et sociale, la langue de correspondance et l'âge de la mère et du père. Ce tri a pour objectif d'assurer la représentativité de l'échantillon et d'éviter, par exemple, de sélectionner par hasard uniquement de jeunes parents.

Soulignons que l'indice de défavorisation matérielle et sociale n'a pas été transmis avec l'échantillon. Il a servi uniquement au tri de la base de sondage en vue du tirage de l'échantillon. Toutefois, l'indice de défavorisation a été déterminé par la suite sur la base du code postal des répondants, ce qui a permis d'ajuster les poids de sondage.

5. L'effet de plan est une mesure relative de la précision statistique des estimations obtenues avec le plan de sondage choisi comparativement à celle des estimations produites avec un échantillon aléatoire simple de même taille.

Rappelons également que les informations extraites de la base de sondage portent sur l'identité des personnes et leurs coordonnées postales, pour pouvoir les joindre, de même que certaines informations supplémentaires qui ont servi à l'ajustement de la pondération. Cette dernière est nécessaire pour permettre une inférence adéquate des résultats à la population visée par l'enquête. Cette liste de renseignements confidentiels a été transmise à la direction de l'enquête à l'Université Laval. L'échantillon reçu a été séparé en deux parties, soit un échantillon maître et un échantillon de réserve. Le calcul des poids échantillonnaires a aussi été réalisé. Les noms et les coordonnées des parents de l'échantillon maître ont ensuite été transmis à la firme chargée de vérifier l'admissibilité des parents, de solliciter le cas échéant leur participation et de réaliser la collecte des données. L'échantillon de réserve a été utilisé cinq mois après le début de la collecte afin d'atteindre les objectifs de l'enquête.

UNITÉ D'ANALYSE

L'échantillon obtenu de la RAMQ ainsi que les données recueillies lors de l'enquête permettent de produire des estimations populationnelles (c'est-à-dire d'estimer la prévalence d'un phénomène dans la population québécoise) et de réaliser des inférences statistiques concernant les **parents d'enfants** de moins de 14 ans qui sont séparés. Par exemple, il est possible d'estimer la proportion de parents qui ont retenu les services d'un avocat lors de la démarche de divorce, et ce résultat peut être ventilé selon le sexe du parent pour vérifier si la proportion de mères ayant retenu les services d'un avocat est statistiquement plus élevée que chez les pères.

Il est également possible de réaliser des inférences sur les variables relevant de l'enfant ou de la famille, par exemple, de comparer l'adaptation des enfants de sexe masculin ou féminin. Il est notamment possible d'estimer la proportion de parents qui considèrent que les transitions de leur enfant entre les maisonnées de ses deux parents se déroulent facilement. Toutefois, il est erroné de tenter d'estimer des quantités populationnelles de ces variables (par exemple, la proportion d'enfants qui vit cette transition facilement), car l'unité d'analyse demeure le parent, et non l'enfant ou la famille. En clair, l'enquête assure, après redressement pour la non-réponse, que les parents qui y participent sont représentatifs de la population des répondants séparés et parents d'enfants de moins de 14 ans du Québec, mais elle ne permet pas cette même assurance pour les enfants québécois et les familles québécoises.

RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS

La sollicitation des parents s'est faite par l'envoi d'une lettre et d'un dépliant d'information par la poste. Les deux documents expliquaient les objectifs du projet, les critères d'inclusion et invitaient les parents qui correspondaient aux critères d'inclusion à participer à l'enquête. Le dépliant et la lettre contenaient une adresse Internet (lien URL) pour diriger les parents vers la page Web de l'enquête, ainsi qu'un numéro d'identification personnel (NIP) pour accéder à leur questionnaire. Le protocole de recherche spécifiait que les parents qui n'avaient pas commencé à remplir le questionnaire 10 jours après l'envoi de la lettre seraient contactés par téléphone afin de leur expliquer les objectifs de l'étude, répondre à leurs questions et solliciter leur consentement à participer. Lors de cet appel de sollicitation, il était offert au parent de remplir le questionnaire en ligne ou par entrevue téléphonique. Un carton de rappel a été posté aux 6 469 parents qui n'avaient toujours pas rempli le questionnaire d'enquête. Par ailleurs, ce dernier commence par des questions permettant de déterminer précisément l'admissibilité des personnes.

La sollicitation des beaux-parents s'est faite par l'intermédiaire des parents échantillonnés en fonction de leurs réponses à trois questions, dont une demandant au parent de consentir à ce que la firme de sondage communique avec son partenaire. Les beaux-parents qui correspondaient aux critères étaient contactés par la firme chargée de la collecte de données, par courriel ou par téléphone, pour leur expliquer qu'un volet de l'enquête documentait le point de vue des beaux-parents. Ceux qui étaient intéressés recevaient l'adresse Web de l'enquête et un NIP.

La firme rappelait, cinq fois maximum, les parents et les beaux-parents qui avaient accepté de participer, de même que ceux qui n'avaient pas terminé de remplir leur questionnaire.

COLLECTE DES DONNÉES

SOURCES DE DONNÉES

Les données utilisées dans cette enquête proviennent de deux sources. La première est constituée des réponses des parents et des beaux-parents aux questionnaires développés spécifiquement pour les fins de l'enquête. La seconde source provient du dossier fiscal des parents. Pour plus de clarté, les informations concernant ces deux sources sont présentées de manière indépendante.

Afin d'assurer une large couverture de la population visée, la collecte a été réalisée de manière multimodale : questionnaire en ligne pour la majorité des participants avec possibilité de remplir le questionnaire par entrevue téléphonique, en format papier ou en personne. Cette stratégie, largement testée (Biemer et Lyberg, 2003), est adaptée aux grandes enquêtes populationnelles en raison de la qualité des données qu'elle génère, de sa rapidité, de la couverture diversifiée de la population qu'elle permet d'obtenir et de ses coûts moindres (de Leuw et Hox, 2011). Au Québec, 96 % des ménages avec enfant sont branchés à Internet (ISQ, 2013). En très grande majorité, les parents et les beaux-parents ont opté pour la première option : 1 685 parents et 89 beaux-parents ont rempli le questionnaire en ligne. Seulement 16 parents ont privilégié l'entrevue téléphonique alors qu'aucun beau-parent ne l'a choisie. Aucun répondant n'a rempli le questionnaire en format papier ou en entrevue en face à face.

Une fois la collecte terminée, la liste des parents qui ont rempli le questionnaire, les données recueillies ainsi que la liste des parents qui refusent de participer à l'étude ou qu'il a été impossible de joindre (après 10 appels faits à des heures distinctes) ou qui n'auront pas rempli le questionnaire (après cinq rappels) a été transférée à la direction de l'enquête de l'Université Laval. À cette étape, certains renseignements (sexe, région, langue de correspondance) de l'échantillon des parents ont été utilisés pour comparer le profil des parents qui acceptent ou qui refusent de participer à l'étude. La figure 1.1 illustre le recrutement du temps 1 pour les parents et les beaux-parents.

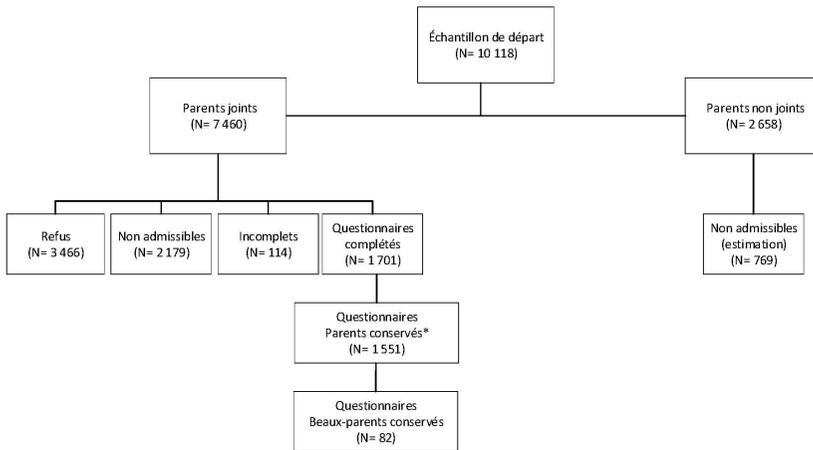
Les premières analyses visant à vérifier la validité des données ont donné lieu au retrait de 150 parents (voir la figure 1.1). L'échantillon final au temps 1 est donc composé de 1 551 parents. Il représente une population d'environ 56 000 parents (ayant au moins un enfant de moins de 14 ans) récemment séparés. Ce nombre de 56 000 correspond à la somme des poids populationnels de l'échantillon. Un second échantillon est composé de 82 nouveaux partenaires qui remplissent l'ensemble des conditions d'inclusion. La collecte des données a débuté à la mi-septembre 2018 et s'est terminée le 22 septembre 2019.

TAUX DE RÉPONSE ET NOMBRE DE RÉPONDANTS

Il existe différentes méthodes de calcul du taux de réponse (Wikipédia, 2021). La direction de l'enquête a privilégié une approche conservatrice pour estimer les numérateur et dénominateur utilisés pour ce calcul. Seuls les parents ayant rempli le questionnaire et ayant satisfait tous

les critères d’admissibilité sont inclus dans le numérateur. Le dénominateur comprend l’échantillon de départ, duquel les parents non admissibles (issus de la sur-couverture⁶ de la base de sondage ou exclus après validation des critères d’admissibilité) sont retirés. Selon ces définitions, le taux de réponse à l’enquête au temps 1 est estimé à $1551/7020 = 22,1\%$.

FIGURE 1.1 – Recrutement des parents et des beaux-parents au 1^{er} temps de l’ELPSRQ



* Des parents (n = 150) ont été exclus de l’échantillon après avoir rempli le questionnaire puisqu’une vérification des dates de séparation a révélé qu’ils dépassaient la période couverte par l’étude.

QUESTIONNAIRES PARENT ET BEAU-PARENT

L’élaboration des questionnaires est le fruit d’un travail collectif impliquant tous les membres du partenariat. Différents principes ont été adoptés pour développer un instrument alliant à la fois les forces d’une enquête populationnelle et la validité des questionnaires standardisés. De plus, comme le questionnaire porte sur de nombreuses dimensions, la recherche d’instruments validés, mais courts, a été largement explorée. Plus précisément, les mesures choisies devaient être pertinentes eu égard aux dimensions mesurées, avoir fait l’objet d’une validation psychométrique ou avoir été utilisées dans d’autres enquêtes populationnelles. Lorsqu’aucun instrument ne répondait à ces critères, les membres du

6. La sur-couverture a pu être mesurée directement parmi les parents joints. Toutefois, parmi ceux qui n’ont pas été joints, elle a dû être estimée en projetant la non-admissibilité des parents joints selon la distribution conjointe des cinq variables de stratification des parents non joints.

partenariat ont développé eux-mêmes des questions. De plus, des instruments offerts gratuitement ont été privilégiés, mais il a fallu se résoudre à utiliser deux instruments payants, faute de solution de rechange satisfaisante. Les participants avaient le choix de remplir la version française ou la version anglaise des questionnaires.

Le choix des instruments de mesure repose sur un inventaire des enquêtes populationnelles, nationales et internationales (près d'une trentaine) menées sur la thématique de la séparation parentale et de la recomposition familiale et sur l'analyse des instruments de mesure utilisés dans des recherches sur la thématique⁷.

L'enquête se subdivise en quatre axes : 1) l'expérience des familles séparées et recomposées ; 2) les besoins des familles et leur utilisation des services ; 3) les aspects liés au droit et aux politiques publiques et 4) les caractéristiques démographiques et socioéconomiques. Chaque axe comprend plusieurs dimensions. Le tableau 1.3 présente les dimensions mesurées auprès des parents. Au total, le questionnaire parent comprend 222 questions. Ceux qui l'ont rempli en ligne y ont consacré en moyenne 61 minutes.

Un deuxième questionnaire a été développé pour les beaux-parents. Le tableau 1.4 présente les dimensions mesurées auprès d'eux. Au total, le questionnaire beau-parent comprend 100 questions. En moyenne, les beaux-parents ont rempli le questionnaire en ligne en 37 minutes.

Les questionnaires en ligne ont été prétestés une première fois auprès de 23 participants, dont six hommes séparés, neuf femmes séparées et huit nouveaux partenaires (quatre hommes et quatre femmes). Une attention particulière a été portée au questionnaire pour qu'il soit bien adapté aux participants appartenant à des groupes minoritaires ou ayant tendance à moins participer aux enquêtes. Aussi, le prétest a été réalisé auprès d'un groupe comprenant 22 % d'anglophones, 22 % de personnes dont le niveau de scolarité était inférieur au collégial et 17 % de personnes nées à l'extérieur du Canada, des États-Unis ou de la France. Ce premier prétest a notamment permis de vérifier le processus de sollicitation des répondants. Il a aussi servi à tester la clarté et le niveau de langage des questions, les réactions des participants aux questions, leur expérience et le temps requis pour remplir le questionnaire. Les commentaires recueillis au moment du prétest ont amené l'équipe à apporter certaines modifications aux questionnaires

7. Pour la liste des enquêtes, voir la méthodologie détaillée de l'enquête sur le Dataverse de l'Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

et à la procédure de recrutement. Des bulles permettant de définir certains termes légaux ou plus techniques ont été ajoutées, et la procédure pour recruter les nouveaux partenaires a été légèrement modifiée pour la rendre plus efficiente.

TABEAU 1.3 – Dimensions mesurées auprès des parents

 Axe 1. Expérience des familles séparées et recomposées						
Santé et bien-être du parent et du jeune	Relation coparentale, conflits, violence	Relation conjugale (couple recomposé)	Pratiques parentales	Qualité des relations familiales	Partage du territoire parental	
 Axe 2. Les besoins des familles et leur utilisation des services						
Services psychosociaux	Services juridiques	Services d'information	Services contraints ou indiquant un degré de sévérité	Assurance et programme d'aide		
 Axe 3. Droit et politique publique						
Règlement des questions relatives à la séparation	Expertise concernant la garde	Services d'un avocat	Connaissances des conséquences juridiques	Participation des jeunes	Protections juridiques	Aspect économique
 Axe 4. Caractéristiques sociodémographiques						
Antécédents familiaux du parent	Statut conjugal et structure familiale pré et post-séparation	Circonstances entourant la séparation	Composition de la famille / ménage	Caractéristiques sociodémographiques du parent, des enfants de l'ex-partenaire et du partenaire	Partage du temps parental	Situation résidentielle

Un second prétest a été réalisé au début de la collecte de données auprès de 94 parents. Son objectif était de s'assurer que l'ensemble du processus de recrutement se déroule comme prévu. Ce deuxième prétest n'a entraîné aucune modification importante.

TABLEAU 1.4 – Dimensions mesurées auprès des partenaires (beaux-parents)

 Axe 1. Expérience des familles recomposées				
Santé et bien-être du partenaire	Relation coparentale entre le parent et le partenaire, conflits, violence	Partage du territoire parental	Pratiques beaux-parentales et qualité des relations familiales	Relation conjugale (couple recomposé)
 Axe 2. Les besoins des familles et leur utilisation des services				
Services psychosociaux	Services juridiques	Services d'information	Assurance et programme d'aide	
 Axe 3. Droit et politique publique				
Connaissance des droits et responsabilités des beaux-parents	Protections juridiques depuis la recomposition familiale	Aspect économique		
 Axe 4. Caractéristiques sociodémographiques				
Caractéristiques sociodémographiques du partenaire et de ses enfants (s'il y a lieu)				

RENSEIGNEMENTS EXTRAITS DU DOSSIER FISCAL DES RÉPONDANTS

Pour le temps 1, les renseignements extraits du dossier fiscal des répondants portent sur les cinq années précédant la séparation ainsi que sur toutes les années depuis la séparation jusqu'à 2019. Lorsque cela est pertinent, les renseignements couvrent l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ils traitent du revenu total, du revenu net, des contributions additionnelles et des crédits d'impôt.

TRAITEMENT DES DONNÉES

VALIDATION DES INFORMATIONS RECUEILLIES

Puisqu'environ 99% des questionnaires ont été remplis directement en ligne par les parents, les données recueillies sont essentiellement auto-collectées, minimisant ainsi les erreurs de saisie. Les autres questionnaires (< 1%) ont été remplis par l'intervieweur qui inscrivait les réponses des répondants durant l'entrevue assistée par ordinateur. Les questionnaires ont été programmés pour s'assurer que les répondants fournissent des réponses complètes. En cas de non-réponse ou de réponse incomplète, un message

d'erreur s'affichait signalant que l'information fournie était inexacte. Au besoin, et pour être conforme aux normes éthiques, le répondant pouvait toutefois forcer le passage à la question suivante, à l'exception de cinq questions obligatoires essentielles pour l'identification de l'enfant cible. La programmation du questionnaire en ligne permettait un ajustement personnalisé de l'ordre des questions en fonction des réponses précédentes des répondants. Par exemple, si certaines questions ne correspondaient pas à la situation du répondant, elles étaient filtrées, donc il n'avait pas à y répondre.

Lors de la programmation des variables dérivées⁸, les réponses brutes aux questions ont été soumises à différentes validations : respect du domaine des valeurs permises, cohérence de la réponse avec la situation du répondant et/ou les réponses aux autres questions du même instrument. Une attention particulière a été portée à la cohérence des différentes dates afin d'obtenir la date la plus fiable. Toutefois, les rares dates d'apparence incohérente (p. ex. un répondant qui avait une date de séparation avec l'ex-conjoint postérieure à celle du début de la relation avec le nouveau partenaire) n'ont pas été retirées, mais pourraient, selon le jugement de l'analyste, faire l'objet d'explorations supplémentaires.

PONDÉRATION DE L'ÉCHANTILLON DE PARENTS

Les données des parents de l'enquête ont été pondérées pour rencontrer deux objectifs : *a*) permettre l'estimation de quantités populationnelles, en raison du fait que seul un échantillon, et non la population complète des parents séparés ayant au moins un enfant de moins de 14 ans, a été sondé, et *b*) redresser l'échantillon des parents répondants pour contrôler de possibles biais en raison de la non-réponse. En effet, les caractéristiques des parents non répondants pourraient possiblement être distinctes des parents répondants, auquel cas l'extrapolation des quantités estimées dans l'échantillon à la population québécoise des parents séparés pourrait être faussée. Un poids est calculé pour répondre à chaque objectif, et le poids final correspond au produit de ces deux poids. Seul ce poids final, calculé pour chaque parent répondant, est disponible dans les bases de données.

8. Les variables dérivées sont des variables brutes qui ont été transformées.

Poids pour représenter l'échantillon de départ dans la population visée

Le premier poids vise à attribuer à chaque parent sélectionné pour participer à l'enquête ($N = 10\,118$) un poids correspondant au nombre de personnes de la population visée qu'il représente, comme établi dans la base de sondage fournie par la RAMQ ($N = 72\,909$). Les poids initiaux des parents échantillonnés à l'enquête sont calculés selon l'inverse de la probabilité de sélection de ces parents dans la base de sondage. À l'intérieur de chacune des 16 strates de parents (définies par le sexe, le groupe d'âge et le fait de vivre dans la région de Montréal ou non), la probabilité d'être choisi correspond au nombre de répondants échantillonnés dans cette strate divisé par le nombre de répondants dans cette strate selon la base de sondage.

Par la suite, ce poids a été corrigé parce que les parents de sexe masculin ont été suréchantillonnés comparativement à ceux de sexe féminin, dans un ratio de trois pères pour deux mères (alors que le ratio observé dans la population québécoise serait environ de 1 : 1 selon la base de sondage produite par la RAMQ). Ce suréchantillonnage a été jugé nécessaire en raison d'un taux de réponse attendu plus bas (25% contre 40%) pour les pères.

Étant donné les problèmes de couverture anticipés pour la population visée par la base de sondage, un second ajustement des poids calculés dans le paragraphe précédent est réalisé à la suite de la collecte des données, pour tenir compte de l'admissibilité à l'enquête. En effet, il était attendu que certains des parents échantillonnés n'y soient pas admissibles en raison de la sur-couverture, par exemple parce qu'ils ne sont pas séparés de l'autre parent de l'enfant ou parce que leur séparation remonte à plus de 24 mois. Cette sur-couverture a donc été estimée à partir des données des parents non admissibles comparativement aux parents joints (aucune information n'étant disponible pour les parents qui n'ont pas été joints).

Post-stratification (représentation des parents répondants par rapport à l'échantillon de départ)

Ce poids vise à corriger l'effet de la non-réponse des parents invités à participer, mais qui n'ont pas rempli leur questionnaire. Si la non-réponse est uniformément répartie entre les diverses caractéristiques (strates) des participants invités, ce poids aura peu d'utilité. Toutefois, il est attendu que la non-réponse sera différenciée selon les strates, donc qu'un redressement est nécessaire pour corriger ce biais de représentativité.

L'ajustement des pondérations pour tenir compte de la non-réponse nécessite de l'information auxiliaire sur chacun des parents, répondants ou non. Toutefois, il est impossible d'obtenir certaines informations précieuses pour cette opération. En effet, la RAMQ n'autorise pas la transmission de certains renseignements aux chercheurs (p. ex. l'âge du parent ou le nombre d'enfants du couple) lorsqu'elle transmet des renseignements identificatoires. En contrepartie, il a été possible d'obtenir de la RAMQ des informations pour la base de sondage pour chaque parent sélectionné sur cinq variables utilisées pour la stratification : le sexe du parent (femme ou homme), la langue de correspondance (français ou anglais), le groupe d'âge (15-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans et 45 ans et plus), le code postal, permettant de dériver les indices de défavorisation matérielle et sociale, et la zone géographique (RMR Montréal, RMR Québec/Trois-Rivières/Sherbrooke/Hull/Chicoutimi, agglomérations de 10 000 à 100 habitants et petites villes/rurales). Le croisement de ces cinq variables a permis la création de 128 strates. Ces informations sont les seules disponibles pour l'ajustement de la non-réponse au temps 1.

L'estimation de la probabilité des poids post-stratifiés a été réalisée en comparant la distribution conjointe des 128 strates pour les parents répondants de l'échantillon final ($N = 1551$) contre la distribution des strates pour les parents sélectionnés dans l'échantillon de départ ($N = 10118$), avec ajustement pour les strates absentes de l'échantillon final. Pour illustrer ce calcul, supposons que 4 % des parents répondants ($N = 1551$) sont présents dans une certaine strate (par exemple, des jeunes mères francophones défavorisées de la région de Montréal), mais que 6 % des parents sélectionnés proviennent de cette strate. Il est évident que cette strate est sous-représentée dans l'échantillon. Donc, pour compenser cette sous-représentation, chaque répondante de cette strate verra son influence dans l'échantillon final pondéré multipliée par un facteur de $6\% / 4\% = 1,5$. Comme la somme de ces facteurs de correction est égale à la taille de l'échantillon final (1551) et non à celle de l'échantillon de départ (10118), le facteur de correction doit être multiplié par l'inverse de la fraction de sondage, soit $10118 / 1551 = 6,524$, pour obtenir un poids post-stratifié.

Poids transversaux finaux

Comme il est mentionné en début de section, le poids transversal final correspond au produit des deux poids décrits précédemment. Seul ce poids final, calculé pour chaque parent répondant, est disponible dans les bases de données. Il l'est en deux versions, soit populationnelle (somme

des poids = taille de la population) et normalisée (somme des poids = taille de l'échantillon final). La version normalisée est calculée simplement en divisant le poids populationnel de chaque répondant par le poids populationnel moyen. À moins de raisons précises, les analyses descriptives et inférentielles devraient être réalisées avec les poids normalisés. Des exemples de raisons pour préférer les poids populationnels sont *a*) de désirer calculer des quantités du point de vue populationnel (par exemple, le nombre total de parents québécois séparés qui rapportent une situation X) ou *b*) d'avoir un accès à un logiciel statistique qui calcule correctement les variances associées à un plan de sondage.

LES BEAUX-PARENTS : UN ÉCHANTILLON DE CONVENANCE

Selon le devis, aucune pondération n'était initialement prévue pour l'échantillon des beaux-parents, pour deux raisons : 1) il n'est pas possible d'établir la représentativité des nouveaux partenaires, car aucune base populationnelle n'existe pour comparer la « population » des beaux-parents avec l'échantillon provenant de l'enquête et 2) la sélection des beaux-parents n'est pas réalisée par l'enquête, mais plutôt par les parents admissibles, ce qui crée une forme d'autosélection. Ainsi, contrairement à l'échantillon parent (où l'information de la population des parents est fournie par la RAMQ), aucune information n'est disponible sur les partenaires qui *a*) n'ont pas été invités ou *b*) ceux qui ont été invités, mais n'ont pas rempli le questionnaire beau-parent.

Toutefois, comme l'information des strates pour les parents à l'origine de l'admissibilité des partenaires potentiels est disponible, il est possible d'explorer si les parents associés aux partenaires qui ont rempli le questionnaire beau-parent sont relativement similaires à ceux qui ne l'ont pas fait, sous l'hypothèse qu'un parent et son partenaire se trouvent généralement dans la même strate d'âge, de langue, de région démographique et de défavorisation.

Sur les 1 551 parents de l'échantillon du temps 1, 683 sont en couple selon la Q31 et 503 habitent avec le partenaire (Q33) en présence des enfants (Q34). De ce nombre, 230 parents (45,7 %) ont consenti à ce que leur partenaire soit contacté par la firme de sondage. Sur les 230 invitations, 82 partenaires (35,7 %) ont accepté de remplir le questionnaire.

Un examen descriptif des poids moyens par strate a permis les constats suivants pour les partenaires admissibles (N = 503) : les parents en couple avec ces partenaires ont des caractéristiques démographiques très similaires à celles de l'échantillon complet sur le sexe, la langue, le

groupe d'âge, la zone géographique et la défavorisation (poids près de l'unité). Une seule exception est notée: les parents recomposés ont tendance à être sur-représentés dans le groupe des 25-34 ans (34,8 % contre 29,3 % dans l'échantillon complet) alors que les 45 ans et plus sont sous-représentés (6,6 % contre 13,9 %). Bref, à l'exception du groupe d'âge, les parents recomposés admissibles semblent être une sous-population assez représentative de l'échantillon de parents séparés de départ.

Toutefois, en comparaison des parents avec un partenaire admissible (N = 503), ceux dont le partenaire a répondu au questionnaire beau-parent présentent des biais de représentativité beaucoup plus importants sur les variables de stratification, à l'exception de la zone géographique. Par exemple, bien que les parents admissibles soient des hommes à 49,1 %, ils le sont à 70,4 % pour les parents de partenaires ayant répondu à ce questionnaire, ce qui suggère que les partenaires féminines – en supposant une majorité de couples hétérosexuels – sont sur-représentées dans l'échantillon beau-parent. Pour le groupe d'âge, les 35-44 ans composent 55,7 % des parents admissibles, mais 72,8 % des parents avec un questionnaire complet du partenaire. Pour la défavorisation, 35,6 % des parents admissibles vivent dans une région défavorisée, mais ce pourcentage baisse à 21 % pour les parents dont le partenaire a rempli un questionnaire beau-parent.

En conclusion, pour les raisons explicitées au début de cette section, il n'est pas possible de calculer une probabilité de sélection pour le beau-parent, donc d'estimer un poids pour les beaux-parents de l'enquête. Les données tirées des parents associés suggèrent que le profil le plus fréquent du beau-parent ayant rempli le questionnaire semble correspondre à celui d'une femme âgée de 35 à 45 ans habitant une région urbanisée et peu défavorisée. Ce constat suggère la présence d'une certaine autosélection non aléatoire des partenaires, d'abord par le parent (en acceptant ou non que l'invitation soit transmise à son partenaire), mais également par les partenaires eux-mêmes. Il semble donc que le groupe de beaux-parents constitue au mieux un échantillon de convenance pour réaliser des inférences circonscrites à ces 82 répondants, mais il ne devrait pas être qualifié d'échantillon représentatif de la population québécoise des beaux-parents.

PONDÉRATION DES DONNÉES DE REVENU QUÉBEC

Un total de 1417 parents (soit 91,4 % de l'échantillon de 1551 répondants) a accepté que leurs données fiscales soient transmises à l'enquête. Un tel taux de participation permet d'anticiper une excellente représentativité des données fiscales récoltées.

Un examen rapide des poids selon les huit strates populationnelles (sexe et groupe d'âge) révèle que, à l'exception de la strate des jeunes hommes, soit les 15-24 ans ($N = 8$), il y a très peu de différences ($< 2\%$) entre le poids moyen de l'échantillon total et celui de l'échantillon des personnes ayant autorisé la transmission des données fiscales. Devant ce constat, il est recommandé d'utiliser le poids (populationnel ou normalisé) des parents pour réaliser des inférences pondérées sur les données fiscales.

LIMITES ET FORCES DE L'ÉTUDE

Les résultats présentés dans ce livre sont basés sur le 1^{er} temps de mesure d'une série de trois. Ils permettent de décrire les caractéristiques des parents, de leur partenaire et des enfants et de mieux comprendre la diversité de leur expérience dans les premiers moments qui suivent la séparation parentale. Mais leur situation est susceptible d'évoluer, car elle est dynamique. Le 2^e et le 3^e temps de mesure permettront de documenter les trajectoires empruntées, les phénomènes passagers de ceux qui semblent s'inscrire dans le temps. Aussi, la présente étude ne comporte pas de mesures qui précèdent la séparation ; on ne peut donc pas établir une relation directe entre l'expérience et le bien-être des parents et des enfants et le fait qu'ils ont vécu la séparation. Il importe aussi de souligner que plusieurs des phénomènes mesurés dans cette enquête ont été peu documentés à ce jour auprès d'une population québécoise, et encore moins auprès d'une population dont la séparation est récente. On remarquera que l'échantillon comprend une proportion élevée de parents ayant une garde partagée de l'enfant cible, soit 61 %. En outre, 67 % des pères déclarent avoir une garde partagée de l'enfant. Une analyse approfondie de cette question⁹ nous amène à proposer deux hypothèses pour expliquer cette situation. Tout d'abord, la stratégie d'échantillonnage pour recruter les pères (fondée sur un taux d'admissibilité plus bas) a pu entraîner une surreprésentation de pères qui sont très engagés auprès des enfants, les autres pères se sentant moins concernés par l'enquête. De plus, l'étude étant basée sur des données récentes recueillies auprès de parents récemment séparés peut refléter l'opinion favorable croissante observée depuis plusieurs années à l'égard de la garde partagée des enfants.

9. Le lecteur désirant lire l'avis méthodologique sur la question du partage du temps parental peut le trouver sur le Dataverse de l'Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

Sur le plan des forces, il faut souligner l'originalité de cette enquête qui est la première réalisée au Canada à examiner de manière approfondie la séparation parentale et la recomposition familiale dans une perspective interdisciplinaire et intersectorielle et qui va au-delà d'une mesure des transitions familiales. Les résultats de cette enquête peuvent être généralisés aux parents québécois séparés depuis moins de deux ans et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. L'enquête comprend aussi un nombre équivalent de mères et de pères, ce qui constitue une rareté dans le paysage des études sur les transitions familiales au Canada. La qualité des instruments de mesure doit aussi être soulignée. L'enquête est fondée en grande partie sur des mesures dont les qualités psychométriques ont été validées, ou à tout le moins, utilisées dans d'autres enquêtes populationnelles permettant ainsi d'établir des comparaisons.

ASPECTS ÉTHIQUES

Le projet a obtenu, en avril 2018, l'approbation éthique du Comité d'éthique à la recherche de l'Université Laval (n° d'approbation 2016-154/28-03-2018).

Les questionnaires comprenaient au départ un feuillet d'information visant à présenter l'enquête et à recueillir les différents consentements. Le fait de remplir le questionnaire, autant pour les parents que pour les beaux-parents, a été considéré comme un consentement implicite à participer à l'enquête. Le consentement à l'utilisation des renseignements du dossier fiscal des répondants (parents uniquement) était obtenu de manière distincte et était optionnel. Les consentements ont été consignés de manière électronique au moment de remplir le questionnaire. Le feuillet d'information mentionnait également que les répondants conservent en tout temps le droit de se retirer du projet ou de retirer leur consentement.

Une fois la collecte terminée, la liste des parents qui ont rempli le questionnaire, les données recueillies, ainsi que la liste des parents qui ont refusé de participer à l'étude, qu'il a été impossible de joindre ou qui n'ont pas rempli le questionnaire, ont été transférées à la direction de l'enquête de l'Université Laval. À cette étape, certains renseignements (sexe, strate d'âge, région, langue de correspondance) de l'échantillon des parents ont été utilisés pour réaliser les calculs nécessaires à la pondération. Une fois cette étape franchie, toutes les informations nominatives provenant de la RAMQ ont été détruites.

DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS

L'enquête a été réalisée auprès de parents ayant vécu une séparation récente, soit avant mai 2016. Parmi ces parents, 49,7 % s'identifient au genre féminin et 50,1 % au genre masculin. Deux répondants s'identifient à un genre autre. Les parents sont âgés en moyenne de 38 ans ($s = 7,14$), les femmes étant légèrement plus jeunes que les hommes (âge moyen de 36,4 ans contre 39,5 ans). Près du tiers des répondants (29 %) ont eux-mêmes vécu la séparation de leurs parents étant enfants.

Sur le plan de la scolarité, près du tiers des répondants (31 %) détient un diplôme d'études secondaires, environ le quart possède un diplôme de niveau collégial (23 %) et quatre parents sur dix ont un diplôme universitaire (38 %). La proportion de parents n'ayant pas fait d'études secondaires est de 6 % ; 2 % mentionnent un diplôme autre. Au moment de remplir le questionnaire, les répondants sont majoritairement des travailleurs salariés (77 %) ou des travailleurs autonomes (8 %). Autrement, les répondants mentionnent être aux études (3 %), en congé parental ou parent à la maison (3 %), à la recherche d'emploi (2 %), prestataires d'aide sociale (3 %), ou avoir une autre occupation (4 %). Les données administratives provenant de Revenu Québec indiquent un revenu total médian de 47,565 \$ l'année de la séparation (variable `revenu_total` du fichier Revenu Québec). Celui indiqué par les répondants au moment de remplir le questionnaire est de 54,232 \$.

La grande majorité des parents interrogés, soit près de neuf parents sur dix, sont nés au Canada, le plus souvent au Québec ; 13 % sont nés à l'extérieur du Canada. Le plus souvent, ceux-ci sont originaires de pays d'Europe ou des Amériques ou, dans une proportion moindre, d'Afrique et d'Asie. La moitié des parents déclarent au moins une religion (51 %) et dans plus de 90 % des cas la religion chrétienne est celle qu'indique le parent. Plus rarement, les parents déclarent une religion autre (principalement musulmane) ou une spiritualité traditionnelle autochtone. Mentionnons qu'environ 2 % des parents de l'échantillon déclarent faire partie de l'une ou l'autre des nations autochtones du Québec. En outre, une proportion d'environ 8 % estime faire partie d'une minorité culturelle du Québec, soit ethnique, linguistique, religieuse ou autre.

CARACTÉRISTIQUES DE L'UNION SÉPARÉE

La séparation documentée fait suite à une union du répondant et de son ex-partenaire de près de 10 ans ($M = 119$ mois). Dans 3 cas sur 10, le parent était marié à son ex-partenaire ; dans les autres situations, les ex-partenaires étaient conjoints de fait. Au sein de l'échantillon, 1,3% des parents étaient dans une union où les deux membres du couple s'identifient au même genre.

L'union entre le parent répondant et son ex-partenaire a donné naissance en moyenne à 1,76 enfant. Le plus souvent, le parent a eu un (41%) ou deux enfants (45%) dans le contexte de cette union. Plus rarement, le parent rapporte avoir eu trois enfants (12%) ou plus (2%) avec son ex-partenaire. Au moment de l'enquête, les parents étaient séparés en moyenne depuis 21 mois. Pour ceux qui étaient mariés, près de 45% avaient obtenu un jugement de la cour pour officialiser le divorce.

Près de la moitié des parents (45%) mentionne que c'est eux qui ont pris la décision de se séparer, alors que le tiers (32%) considère que c'est l'ex-partenaire. Un parent sur cinq (23%) déclare qu'il s'agit d'une décision commune. Si les femmes et les hommes sont proportionnellement plus nombreux à considérer que la séparation relève de l'initiative des femmes, on constate aussi que la perception de l'initiateur de la séparation varie fortement selon le genre de la personne interrogée ($\chi^2(4) = 35,38, p < .0001$). Ainsi, les hommes estiment plus que les femmes que la décision était commune ou qu'ils en sont à l'initiative, et réciproquement.

Le motif à la base de la séparation le plus fréquemment évoqué est celui de ne plus être amoureux l'un de l'autre (67%). Une proportion importante de parents (44%) souligne aussi s'être séparée en raison de la relation conflictuelle ou de la mésentente qui animait leur union. Près d'un parent sur trois mentionne que la rencontre d'une autre personne ou une infidélité est à la base de leur séparation. Bien qu'ils soient mentionnés dans des proportions moindres, les problèmes de dépendance (13%), de santé mentale (12%) et de violence à l'endroit du partenaire ou des enfants (8%) font partie des motifs associés à leur séparation. Si la fréquence des motifs liés à l'usure des sentiments et à la mésentente est similaire, quel que soit le genre de la personne interrogée, les femmes évoquent plus souvent que les hommes des motifs liés aux dépendances (alcool, drogues, médicaments, jeux) et aux violences conjugales et/ou à l'encontre des enfants.

Au moment de l'enquête, plus des deux tiers des parents vivent près du domicile de leur ex-partenaire. En effet, 42 % des parents habitent à moins de cinq kilomètres l'un de l'autre alors qu'entre 5 et 19 km séparent les domiciles de 35 % des parents.

SITUATION CONJUGALE ACTUELLE DU RÉPONDANT

Deux ans après la séparation, près de 6 parents sur 10 (57 %) mentionnent ne pas être en couple. La plupart vivent seuls, avec leur(s) enfants. Parmi ceux en couple, 2 % sont en relation avec un partenaire qui déclare un même genre que le répondant.

Le tableau 1.5 résume les principales caractéristiques de l'échantillon.

TABLEAU 1.5 – Principales caractéristiques de l'échantillon

Caractéristiques du parent répondant	<i>n</i>	M ou %	Écart type	Étendue
Genre				
<i>Féminin</i>	807	49,7		
<i>Masculin</i>	742	50,2		
<i>Autre</i>	- ¹⁰	0,1		
Âge moyen (années)				
<i>Femmes</i>	779	36,4	6,59	36
<i>Hommes</i>	737	39,5	7,3	47
Ont vécu la séparation de leurs parents	435	29		
Scolarité				
<i>Sans diplôme d'études secondaires</i>	76	5,8		
<i>Diplôme d'études secondaires</i>	443	30,6		
<i>Diplôme d'études collégiales</i>	367	22,7		
<i>Diplôme universitaire</i>	586	37,8		
<i>Autre diplôme</i>	34	2,4		
Occupation principale				
<i>Travailleur autonome</i>	132	7,7		
<i>Travailleur salarié</i>	1161	77,4		
<i>Aux études</i>	40	3,3		
<i>En congé de maternité/paternité, parental, retraite</i>	49	1,5		
<i>Mère/père à la maison par choix</i>	52	1,2		
<i>À la recherche d'emploi (ou prestataire d'assurance chômage)</i>	19	2,1		
<i>Prestataire d'aide sociale</i>	21	2,8		

10. Les cellules contenant moins de cinq répondants ne peuvent pas être diffusées.

Caractéristiques du parent répondant	<i>n</i>	M ou %	Écart type	Étendue
<i>Autre</i>	44	3,9		
Revenus				
<i>Revenu total médian (sans déductions) l'année de la séparation</i>	1405	47 565,22	46 270,92	775 656,45
<i>Revenu total médian (sans déductions) au moment de remplir le questionnaire</i>	1371	54 231,87	48 000,98	837 206,43
Pays de naissance				
<i>Au Canada</i>	1350	87,2		
<i>Hors Canada</i>	168	12,8		
<i>Afrique</i>	33	18,7		
<i>Amériques</i>	47	26,9		
<i>Asie</i>	21	14,8		
<i>Europe</i>	66	39,6		
Appartenance à une religion				
<i>non</i>	736	48,7		
<i>oui</i>	779	51,3		
Chrétienne				
<i>non</i>	71	9,8		
<i>oui</i>	708	90,2		
Appartenance à une minorité				
<i>non</i>	1407	91,6		
<i>oui</i> ¹¹	111	8,4		
<i>ethnique (oui)</i>	81	75		
<i>linguistique (oui)</i>	27	27,1		
<i>religieuse (oui)</i>	7	6,9		
<i>autre (oui)</i>	15	12,6		
Durée moyenne de l'union (mois)	1538	118,3	63,1	374
État civil avec ex-partenaire				
<i>Marié</i>	430	29,2		
<i>Conjoint de fait</i>	1121	70,8		
Couple de même genre (avec ex)				
<i>non</i>	1497	98,6		
<i>oui</i>	19	1,3		
<i>autre</i>	-	0,2		
Nombre moyen d'enfants avec l'ex-partenaire				
<i>Un enfant</i>	599	40,5		
<i>Deux enfants</i>	724	45,4		

11. Le pourcentage total dépasse 100%, car les répondants pouvaient indiquer plus d'une réponse.

Caractéristiques du parent répondant	<i>n</i>	M ou %	Écart type	Étendue
<i>Trois enfants et plus</i>	228	14,1		
Temps moyen depuis la séparation (mois)	1551	21,2	7,7	40
Officialisation du divorce (jugement de la cour)				
<i>non</i>	243	56,2		
<i>oui</i>	187	43,8		
Décision de séparation				
<i>Parent</i>	711	44,7		
<i>Ex-partenaire</i>	490	32,4		
<i>Les deux</i>	350	22,9		
Raisons pour la séparation (oui) ¹²				
<i>Plus amoureux</i>	1048	67,3		
<i>Relation conflictuelle</i>	675	44,1		
<i>Infidélité</i>	459	29,5		
<i>Problèmes de dépendance</i>	198	12,6		
<i>Problèmes de santé mentale</i>	181	12		
<i>Violence conjugale ou avec enfants</i>	121	8		
<i>Autre</i>	178	11,9		
Distance du domicile avec ex-partenaire				
<i>Moins de 5 km</i>	658	42		
<i>Entre 5 et 19 km</i>	549	34,8		
<i>Entre 20 et 49 km</i>	193	13,1		
<i>Entre 50 et 99 km</i>	55	3,3		
<i>Entre 100 et 249km</i>	50	3,4		
<i>Entre 250 et 499 km</i>	25	1,8		
<i>500 km ou plus</i>	16	1		
<i>Outre-mer</i>	5	0,6		
Situation conjugale actuelle				
<i>En couple</i>	683	43,2		
<i>Célibataire</i>	868	56,8		
Avec partenaire de même genre				
<i>non</i>	650	97,1		
<i>oui</i>	15	2,3		
<i>autre</i>	-	0,6		

12. Les répondants ayant la possibilité d'indiquer plus d'une réponse, le pourcentage total dépasse 100%.

ENFANT CIBLE

Pour les besoins de l'enquête, un enfant cible était choisi au hasard parmi les enfants du répondant âgés de moins de 14 ans et nés de l'union séparée. Les 771 enfants cibles sont de sexe féminin et les 780 autres sont de sexe masculin. Ils sont âgés en moyenne de 6 ans et 11 mois (min. 0, max. 15) et sont nés, pour la plupart, au Canada. Une faible proportion, soit 3 %, est née à l'extérieur du Canada, généralement dans un pays d'Europe ou d'Asie. Le tableau 1.6 présente les caractéristiques principales de l'enfant cible.

TABLEAU 1.6 – Principales caractéristiques de l'enfant cible

Caractéristiques de l'enfant cible	<i>n</i>	M ou %	Écart-type	Étendue
Enfant cible				
Sexe				
<i>Féminin</i>	771	49,9		
<i>Masculin</i>	780	50,1		
Âge moyen (année)	1551	6,9	3,5	15
Pays de naissance				
<i>Canada</i>	1383	96,7		
<i>À l'extérieur du Canada</i>	40	3,3		

RÉFÉRENCES

- Ahrons, Constance (2007), « 01921Ahrons-Binuclear-StudyDescription.pdf », *Binuclear Family Study, 1979-2000* (version 3) [ensemble de données], Harvard Dataverse, <https://doi.org/10.7910/DVN/7LI5FH/KU52NI>.
- Australian Institute of Family Studies (2015), *Longitudinal Study of Australian Children Data User Guide – November 2015*, Melbourne, Australian Institute of Family Studies.
- Booth, Alan, David R. Johnson, Paul Amato et Stacy Rogers (2003), *Marital Instability Over the Life Course [United States]: A Six-Wave Panel Study, 1980, 1983, 1988, 1992-1994, 1997, 2000* (version 2) [ensemble de données], Ann Arbor, MI, Inter-university Consortium for Political and Social Research, 21 janvier 2010, <https://doi.org/10.3886/ICPSR03812.v2>.
- Brunet, Florence, Pauline Kertudo et Sylvie Malsan (2008), *Étude sociologique sur la résidence en alternance des enfants de parents séparés*, Paris, FORS Recherche sociale, Caisse nationale d'allocations familiales, dossier d'étude n° 109.
- Bumpass, Larry L. et James A. Sweet (2006), *National Survey of Families and Households, Wave 3: 2001-2003, [United States]* (version 3) [ensemble de données],

- Inter-university Consortium for Political and Social Research, 6 août 2018, <https://doi.org/10.3886/ICPSR00171.v3>.
- Dekeyser, Graziela, Sofie Vanassche An Katrien Sodermans et Koen Matthijs (2010), *Het Leuvens Adolescenten – en Gezinnonderzoek 2010-2011, Onderzoeksrapport LAGO ronde 3*, Leuven, Centrum voor Sociologisch Onderzoek.
- Guillonneau, Maud et Caroline Moreau (2013), « La résidence des enfants de parents séparés: de la demande des parents à la décision du juge. Exploitation des décisions définitives rendues par les juges aux affaires familiales au cours de la période comprise entre le 4 juin et le 15 juin 2012 », Paris, Ministère de la Justice, Direction des affaires civiles et du sceau, pôle d'évaluation de la justice civile.
- Harris, Kathleen Mullan et J. Richard Udry (2008), *National Longitudinal Study of Adolescent to Adult Health (Add Health), 1994-2008 [Public Use]* (version 21) [ensemble de données], Ann Arbor, MI, Carolina Population Center, University of North Carolina-Chapel Hill, Inter-university Consortium for Political and Social Research, 6 août 2018, <https://doi.org/10.3886/ICPSR21600.v21>.
- Johnson, Christine A., Scott M. Stanley, Norval D. Glenn, Paul R. Amato, Steven L. Nock, Howard J. Markman et M. Robin Dion (2002), *Marriage in Oklahoma: 2001 Baseline Statewide Survey on Marriage and Divorce*, Stillwater, Oklahoma State University, Bureau for Social Research.
- Kalmijn, Matthijs et Paul M. de Graaf (1998), *Survey: Divorce in the Netherlands 1998*, Utrecht, University of Utrecht, Department of Sociology/ICS.
- Leridon, Henri et Catherine Villeneuve-Gokalp (1985), *Enquête sur les situations familiales*, Paris, Institut national d'études démographiques.
- Qu, Lixia et Ruth Weston (2010), *Parenting Dynamics after Separation: A Follow-up Study of Parents who Separated after the 2006 Family Law Reforms*, Melbourne, Australian Institute of Family Studies.
- Rault Wilfried, Régnier-Loilier Arnaud (2015), *L'étude des parcours individuels et conjugaux (Epic) De la conception de l'enquête aux premiers résultats, séminaire de l'équipe « Dynamiques de la vie privée »*, Lyon, Centre Max Weber, Université Lyon 2 – CNRS.
- Régnier-Loilier, Arnaud (2012), *Présentation, questionnaire et documentation de la troisième vague de l'Étude des relations familiales et intergénérationnelles (Érfi-GGS 2011)*, Documents de travail 187, Paris, Ined, https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19577/doc.travail.187.fr.pdf.
- Reichman, Nancy E., Julien O. Teitler, Irwin Garfinkel et Sara S. McLanahan (2001), « Fragile families: Sample and design », *Children and Youth Services Review*, vol. 23, n^{os} 4-5, p. 303-326.
- Statistique Canada (2010), *Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)*, numéro d'enregistrement 4450, Ottawa. http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=56797&db=IMDB

- Statistique Canada (2012a), *Enquête sociale générale – Famille (ESG)*, numéro d'enregistrement 4501, Ottawa, http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=68196.
- Statistique Canada (2012b), *Enquête nationale sur la santé de la population: volet ménages, longitudinal (ENSP)*, numéro d'enregistrement 3225, Ottawa, http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3225&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2.
- United States Department of Health and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention et National Center for Health Statistics (2015), *National Health Interview Survey, 2013 (version 1)* [ensemble de données], Ann Arbor, MI, Inter-university Consortium for Political and Social Research, 2 septembre 2015, <https://doi.org/10.3886/ICPSR36147.v1>.
- United States Department of Health and Human Services et National Center for Health Statistics (2005), *National Survey of Family Growth, Cycle VI, 2002 (version 1)* [ensemble de données], Ann Arbor, MI, 1^{er} octobre 2008, <https://doi.org/10.3886/ICPSR04157.v1>.
- Bureau of Labor Statistics, U.S. Department of Labor (2021), *National Longitudinal Surveys of Youth 1997 Cohort, 1997-2019 (rounds 1 to 19)* [ensemble de données], Center for Human Resource Research (CHRR), Columbus, The Ohio State University, <https://www.nlsinfo.org/content/cohorts/nlsy97>.
- Bureau of Labor Statistics, U.S. Department of Labor (s. d.), *National Longitudinal Surveys of Youth 1979: Topical Guide to the Data*, Center for Human Resource Research (CHRR), Columbus, The Ohio State University, <https://www.nlsinfo.org/content/cohorts/nlsy79/topical-guide>.
- Thornton, Arland et Deborah Freedman (2005), *Intergenerational Study of Parents and Children, 1962-1993 (version 2)* [ensemble de données], Detroit, <https://doi.org/10.3886/ICPSR09902.v2>.
- Toulemon, Laurent, Henri Leridon, Catherine Villeneuve-Gokalp et Catherine Lantoiné (1994), *Les situations familiales et l'emploi (1994) (version 2)* [ensemble de données], Paris, Ined, <https://doi.org/10.48756/ined-IE0189-4785>.
- Wikipédia (2021), «Response rate (survey)», 14 janvier, [https://en.wikipedia.org/wiki/Response_rate_\(survey\)](https://en.wikipedia.org/wiki/Response_rate_(survey)).

ANNEXE

Membres du Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale

Membres chercheurs	Membres partenaires
Stéphanie Arsenault École de travail social et de criminologie, Université Laval	Lorraine Filion Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI)
Benoît Bastard CNRS, Université de Paris Saclay	Sophie Gauthier Barreau du Québec
Amandine Baude Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF)	Lucie Bouchard CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec
Hélène Belleau INRS Centre Urbanisation Culture Société	Geneviève Lamonde Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF)
Émilie Biland Sciences Po Paris	Caroline White CIUSSS Capitale-Nationale
Laurence Charton INRS Centre Urbanisation Culture Société	Vanessa Richard CIUSSS Centre-Sud-de-Montréal
Johanne Clouet Faculté de droit, Université de Montréal	Sylvie Lévesque Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
Marie Connolly Département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal	Philippe Pacaut Ministère de la Famille
Isabel Côté Département de travail social, Université du Québec en Outaouais	Catherine Émond Ministère de la Santé et des Services sociaux
Sylvie Drapeau École de psychologie, Université Laval	Marie-Hélène Filteau Ministère de la Justice
Diane Dubeau Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais	Dominique Roy Regroupement québécois des ressources de supervision des droits d'accès (RQRSDA)
Michelle Giroux Faculté de droit, secteur droit civil, Université d'Ottawa	Raymond Villeneuve Regroupement Valorisation Paternité
Julie Gosselin Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais	Abdelaziz Laaroussi Rencontre interculturelle des familles de l'Estrie (RIFE)
Dominique Goubau Faculté de droit, Université Laval	

Membres chercheurs	Membres collaborateurs
Marion Goussé Département d'économie, Université Laval	Francine Cyr Professeure retraitée
Catherine Haeck Département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal	Élisabeth Godbout Professionnelle de recherche
Marsha Kline Pruett School for Social Work, Smith College	Hans Ivers Professionnel de recherche
Carmen Lavallée Faculté de droit, Université de Sherbrooke	Bertrand Perron Institut de la statistique du Québec
Kévin Lavoie École de travail social et de criminologie, Université Laval	Arnaud Regnier-Loilier Institut national d'études démographiques
Andréanne Malacket Faculté de droit, Université de Sherbrooke	Caroline Robitaille Professionnelle de recherche
Claudine Parent École de travail social et de criminologie, Université Laval	Nathalie Ste-Marie Professionnelle de recherche
Tamarha Pierce École de psychologie, Université Laval	
Karine Poitras Département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières	
Véronique Rouyer Laboratoire Psychologie, santé et qualité de vie, Université de Bordeaux	
Michael Saini Faculty of social work, University of Toronto	
Marie-Christine Saint-Jacques École de travail social et de criminologie, Université Laval	
Annick St-Amand Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières	

SECTION 2

*L'environnement conjugal,
familial et économique
au lendemain d'une
séparation parentale*

CHAPITRE 2

Diversité conjugale et familiale chez les parents québécois récemment séparés : aller au-delà du prisme de la cohabitation

*Marie-Christine Saint-Jacques,
Arnaud Régnier-Loilier, Philippe Pacaut*

La séparation des parents et la rencontre d'un nouveau partenaire, qui succède fréquemment à cette transition, vont donner lieu à la constitution de configurations familiales d'une grande diversité, que ce soit dans la manière dont se déploient la conjugalité post-séparation, la structure familiale ou les liens de fratries. Du côté de la conjugalité, les recensements successifs révèlent que la proportion des familles intactes poursuit sa descente, se chiffrant à 60 % au Québec, soit un creux historique. Les familles québécoises avec enfants comptent actuellement 30 % de familles monoparentales et 10 % de familles recomposées (Ministère de la Famille, 2018). Des tendances similaires s'observent dans le reste du Canada, aux États-Unis et en Europe de l'Ouest (Kreider et Ellis, 2011 ; Kreyenfeld et Heintz-Martin, 2011 ; Office for National Statistics, 2005 ; Statistique Canada, 2012 ; Vivas, 2009). Par ailleurs, on assiste à une diversification des formes de couple, entre mariage, union libre ou union non cohabitante, parfois mieux connue sous l'acronyme anglophone « LAT », soit *living apart together* (Régnier-Loilier, 2019).

Ces changements démographiques semblent inscrits dans la durée (Raley et Sweeney, 2020). Ils traduisent l'évolution des valeurs sur divers plans, dont l'individualisme, l'autonomie personnelle ou encore l'engagement des pères dans la vie des enfants pendant l'union et au-delà (Dubeau et al., 2016; Lesthaeghe et Surkyn, 1988; Saint-Jacques et Drapeau, 2009).

Une meilleure prise en compte de cette diversité dans les enquêtes est nécessaire pour proposer un portrait, certes plus complexe, mais plus près de la réalité des couples et des familles actuelles. En effet, si les chercheurs ont récemment accordé plus d'attention à l'étude des relations non maritales, particulièrement l'union libre (Raley et Sweeney, 2020), il convient de poursuivre cet élargissement en examinant la conjugalité et la parentalité des personnes séparées au-delà du prisme de la cohabitation. Enfin, la diversité des fratries, qu'entraîne la remise en couple des parents, reste largement sous-documentée (Unterreiner, 2018), bien que certaines enquêtes populationnelles la quantifient, notamment le recensement canadien (Statistique Canada, 2017).

Les comportements conjugaux et parentaux varient selon les époques, les lieux, les contextes sociaux et les valeurs. Ceux des Québécois et des Québécoises ne s'apparentent pas toujours à ceux des autres Canadiens, des États-Uniens ou des Européens. Par exemple, la société québécoise se distingue par son taux élevé d'unions libres, de naissances hors mariage (Comité consultatif sur le droit de la famille, 2015; Statistique Canada, 2012), de remises en couple après une séparation (Statistique Canada, 2019b) et par la proportion plus élevée d'enfants en double résidence (Pelletier, 2017). La mouvance actuelle conjugulée aux particularités des Québécois confèrent un grand intérêt au fait de pouvoir disposer de données récentes et spécifiques à la situation des parents séparés, comme celles qu'offre l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018).

Ce chapitre traite de la conjugalité et de la parentalité des pères et des mères récemment séparés. Il s'inscrit dans le champ des études qui documentent la diversité familiale et qui en examinent les prédicteurs. Deux questions de recherche sont posées : 1) Quelles sont les caractéristiques des parents qui, en moyenne 21 mois après la séparation parentale, ne se sont pas remis en couple, se sont remis en couple sans toutefois cohabiter au quotidien ou vivent au quotidien avec un ou une partenaire ? 2) Comment s'est transformé l'environnement familial dans lequel vit le parent comparativement à la situation prévalant six mois avant la séparation ? En outre,

la présente étude est centrée autant sur les pères que sur les mères et examine leur environnement dans une perspective qui n'est pas que résidentielle. Cette ouverture a l'avantage d'éviter de sous-estimer certaines configurations familiales (Le Bourdais et al., 2015b; Guzzo, 2017; Ministère de la Famille, 2018) ou la parentalité des personnes qui n'ont pas la garde de leurs enfants. Il s'agit de dimensions spécifiques aux familles contemporaines souvent peu examinées dans les enquêtes, ce qui laisse dans l'ombre des réalités importantes (Bastais et Mortelmans, 2017).

La pertinence d'examiner les trajectoires familiales et les configurations qui en découlent dépassent l'intérêt démographique de l'étude. La croissance des couples qui vivent chacun chez soi pourrait avoir des répercussions sur le logement et la fécondité, mais aussi sur l'encadrement juridique et financier de la vie conjugale (Turcotte, 2013), des questions qui ont souvent la cohabitation comme rationnel d'application. En outre, la remise en couple des parents peut avoir une incidence sur la manière dont ils exercent leur rôle parental (Berger, Panico et Solaz, 2018; Koster et al., 2020). Par ailleurs, si les unions cohabitantes sont plus stables au Québec qu'ailleurs au Canada (Le Bourdais, Lapierre-Adamcyk et Roy, 2014), elles demeurent plus instables que les unions maritales (Le Bourdais et Lapierre-Adamcyk, 2015a). On pourrait ainsi assister à l'augmentation de trajectoires familiales comprenant une succession de transitions qui, à cause de l'instabilité qu'elles entraînent sur différents plans, ne sont pas sans conséquence sur les adultes et les enfants (Brody et Newbaum, 1996; Saint-Jacques et al., 2009).

BRÈVE RECENSION DES ÉCRITS

LES FACTEURS ASSOCIÉS À UNE REMISE EN COUPLE APRÈS UNE SÉPARATION

Les mères, et les pères dans une moindre mesure, tendent moins à se remettre en couple après une séparation que ceux qui n'ont pas d'enfant (Beaujouan, 2012; Di Nallo, 2019). Chez les parents séparés, la remise en couple dépend d'un ensemble de facteurs. Ainsi, la personne qui a pris l'initiative de la séparation possède, selon Vaughan (1986, cité dans Sweeney, 2002: 412), *the critical advantage of time*, puisqu'elle dispose de plus de temps pour s'adapter à la rupture et envisager la suite. Cette relation vaut tant pour les femmes que pour les hommes, mais essentiellement dans les premières années suivant la séparation (Sweeney, 2002). Le fait d'avoir la garde des enfants restreint la recherche d'un nouveau partenaire, mais cette association semble plus forte pour les mères que pour les pères

(Anderson et Greene, 2005). Plus que le fait d'« avoir » des enfants, « vivre » avec eux influence la remise en couple (Beaujouan, 2012). Di Nallo (2019) montre par ailleurs que les mères qui ont la garde ont moins tendance à se remettre en couple que les pères qui ont la garde, soulignant que les processus en jeu ne s'activent pas exactement de la même façon pour les pères et les mères.

La remise en couple peut prendre différentes formes. Au Canada, en 2017, 9% des couples vivent « chacun chez soi » (Statistique Canada, 2019a), une proportion comparable à celle observée en France (Régnier-Loilier et al., 2009) et dans de nombreux pays. Les couples qui ne cohabitent pas ne sont toutefois pas homogènes sur le plan de leurs caractéristiques socio-démographiques et des raisons sous-jacentes à ce statut (Régnier-Loilier et al., 2009). Si la conjugalité non cohabitante est souvent une étape intermédiaire, entre autres chez les jeunes, elle représente davantage un mode de conjugalité à part entière et durable après une séparation (Régnier-Loilier, 2016), notamment en présence d'enfants issus de la précédente relation. Le fait d'avoir des enfants peut inciter les parents à s'abstenir de cohabiter avec son partenaire pour éviter qu'il ou elle n'intervienne dans la vie familiale et dans l'éducation des enfants (de Jong Gierveld et Merz, 2013; Négroni, 2018). Ce type de conjugalité révélerait ainsi une préférence à dissocier la vie familiale de la vie amoureuse (Beaujouan, 2012). Une même tendance se dégage aux Pays-Bas (de Jong Gierveld et Merz, 2013): 28% des parents divorcés ou veufs remis en couple ne cohabitent pas, avec une probabilité accrue pour les femmes, les personnes plus âgées, les résidents d'une grande ville et les parents d'au moins deux enfants. La décision de vivre ensemble peut être motivée par un désir d'ascension sociale ou d'amélioration des conditions de vie. Une vie de couple sans cohabitation est souvent choisie par les personnes appartenant aux classes moyennes et supérieures qui ont les moyens financiers d'assumer la responsabilité de deux résidences (Régnier-Loilier et al., 2009). Elle est aussi associée à un niveau d'éducation plus élevé et à la capacité de gérer une maisonnée de manière autonome (de Jong Gierveld et Merz, 2013).

L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES FAMILIALES APRÈS LA SÉPARATION

La rencontre d'un ou d'une partenaire n'implique pas nécessairement de cohabitation, surtout dans les premiers temps, ce qui ne modifie pas la structure familiale. Toutefois, les enfants et le partenaire (et ses propres enfants, s'il ou elle en a) pourront vivre ensemble de manière intermittente, par exemple la fin de semaine ou durant les vacances. Comme les études

dans ce domaine se centrent beaucoup sur la cohabitation, ces types de familles ne sont pas catégorisées comme des familles recomposées. Néanmoins, Le Bourdais et al. (2015b) observent que les chercheurs reconnaissent désormais l'importance d'adopter une lecture extrarésidentielle pour être en cohérence avec la vie familiale contemporaine. Effectivement, la structure familiale varie selon le jour, la semaine ou la période de l'année. De plus, la manière de définir la recomposition familiale peut limiter le repérage des familles où les enfants vivent à temps partiel avec un couple recomposé (Guzzo, 2017). D'ailleurs, le fait qu'un enfant ne cohabite pas avec son parent ne le rend pas moins « parent », dans la mesure où plusieurs responsabilités parentales se maintiennent même si elles ne relèvent pas du quotidien. Pour faire ressortir cette diversité, il importe donc d'examiner l'environnement familial du parent (et du partenaire s'il y a lieu) en tenant compte non seulement des enfants qui vivent avec eux (à temps plein ou à temps partiel) mais aussi de ceux qui ne cohabitent pas. Il en va de même des fratries qui composent cet environnement. Au Québec, à la naissance, 10% des enfants qui vivaient avec leurs deux parents biologiques avaient une demi-fratrie¹ (Desrosiers et Tétreault, 2018). Le tiers des couples de familles recomposées cohabitantes (plutôt que mariées) aux États-Unis ont eu un enfant ensemble (Guzzo, 2017). En France, 50% des familles recomposées comprennent une demi-fratrie² (composée des enfants d'un seul parent et des enfants issus du couple recomposé) (Lapinte, 2013). Ce phénomène participe à la diversification des structures familiales et témoigne de la croissance de la fécondité issue de plusieurs partenaires (Fostik et Le Bourdais, 2020; Guzzo, 2017). Malgré cela, rares sont les études qui traitent des fratries³ dans les familles où les parents sont séparés (Unterreiner, 2018). Pourtant, la présence de demi-fratries ou de quasi-fratries⁴ a des incidences sur la vie familiale durant l'enfance (Djo et Zaouche Gaudron, 2017) et bien au-delà, en affectant les dynamiques de transfert entre les parents et les enfants devenus adultes (Wiemers et al., 2019).

-
1. Une fratrie désigne des enfants ayant les mêmes parents (en vertu des liens de sang ou d'adoption).
 2. Une demi-fratrie désigne des enfants qui partagent un seul parent biologique ou adoptif.
 3. Plus largement, on constate que les fratries sont un sous-système très peu étudié dans les études du champ familial (Perez-Brena et al., 2020).
 4. Une quasi-fratrie désigne des enfants d'une même famille qui n'ont pas de parent biologique ou adoptif en commun.

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1 551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ. Un faible biais de non-réponse a été observé (moyenne < 2% de différences), puis corrigé par le calcul de poids post-stratifiés⁵.

Échantillon. Les analyses dans ce chapitre sont réalisées auprès de l'ensemble de l'échantillon, soit les 1 549 parents québécois s'identifiant au genre homme (n = 742) ou femme (n = 807) séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon. Deux parents s'identifiant au genre « autre » n'ont pas été retenus dans l'analyse pour des raisons de confidentialité.

Variabiles. *Caractéristiques du parent :* genre (femme; homme), âge en année (< 35; 35-39; 40-44; 45 et +), pays de naissance (Canada; autre), niveau de scolarité (primaire-secondaire; collégial; baccalauréat; maîtrise et +; autre), revenu imposable l'année de la séparation en dollars (< 30 000; 30 000 - < 50 000; 50 000 - < 80 000; 80 000 et +), appartenance religieuse (oui/non), zone géographique (Région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR); autres RMR: Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, Chicoutimi; agglomération de 10 000 - 100 000 habitants; petites villes rurales (< 10 000 habitants), indices de défavorisation matérielle et sociale (divisés en quintiles, le 1^{er} quintile étant le plus favorisé et le 5^e quintile le plus défavorisé). *Caractéristiques de l'union rompue :* situation matrimoniale antérieure (marié, union de fait), durée de l'union rompue en année (<6; 6-10; 10-<14; 14 et +) et durée écoulée depuis la séparation en mois (<12; 12-<18; 18-<24; 24-<44) toutes deux au moment de remplir le questionnaire, initiateur de la séparation (le parent; l'ex-partenaire; les deux), motif de séparation (nouvelle rencontre, infidélité); conséquence de la séparation sur le plan économique (un item « J'ai puisé

5. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, voir <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

dans mes épargnes pour faire face à des dépenses courantes [ex. épicerie] ou temporaires [ex. frais juridiques, déménagement]»). *Statut conjugal actuel*: 1) pas en couple, 2) en couple non cohabitant au quotidien (chacun a conservé son domicile, et le couple n'habite jamais ensemble ou il habite ensemble à temps partiel), 3) en couple cohabitant au quotidien. *Caractéristiques des enfants des différentes unions du parent, de son ex-partenaire, de son partenaire*: nombre d'enfants incluant les enfants attendus (1; 2; 3 et +); unions d'origine (unions antérieures du parent; unions antérieures de l'ex-partenaire; union du parent et de l'ex-partenaire, unions postérieures à la séparation, union du parent et du partenaire, unions antérieures du partenaire, autres enfants), cohabitation avec le parent (six mois avant la séparation: au moins à temps partiel (oui/non); les enfants du parent et de l'ex-partenaire sont réputés cohabiter avec le parent); (au temps 1: 50% ou +; <50%; jamais). *Pour les enfants issus du couple séparé*: âge de l'aîné et âge du plus jeune (<4; 4-<7; 7-<10; 10 ans et +), temps de résidence chez le parent en % (<20; 20-39; 40-60; 61-80; 81-100). *Structure familiale*: statut du parent (seul; en couple sans enfant; en famille monoparentale; en famille recomposée à temps plein ou à temps partiel (moins de deux jours par semaine), fratrie (enfant unique, fratrie, demi-fratrie, quasi-fratrie).

Analyses. Les fréquences présentées dans ce chapitre sont brutes, alors que les pourcentages sont pondérés. Outre les mesures descriptives de base, les résultats s'appuient essentiellement sur une analyse multivariée (régression logistique multinomiale) visant à déterminer l'effet propre de différentes caractéristiques sur le statut conjugal du parent en trois déclinaisons: en couple sans cohabitation au quotidien, en couple cohabitant, ne pas être en couple (situation prise en référence). Par souci de parcimonie, certaines variables non significatives dans le modèle ont été retirées lorsqu'une variable assez similaire était déjà incluse. Les analyses ont été réalisées avec le logiciel SAS 9.4.

Forces et limites. La conjugalité des parents et leur environnement familial sont examinés dans une perspective extrarésidentielle qui permet de mieux tenir compte de la diversité des arrangements conjugaux et familiaux contemporains. De plus, la mesure des configurations familiales est précise et adaptée à la situation des parents séparés. L'étude comprend autant de pères que de mères, ce qui vient combler une lacune souvent observée dans ce domaine. Si l'enquête cherche à inclure tous les enfants du répondant et de ses partenaires, les données collectées ne permettent pas d'avoir un portrait exhaustif de la trajectoire conjugale des parents.

RÉSULTATS

LE STATUT CONJUGAL DES PARENTS RÉCEMMENT SÉPARÉS

Dans cette deuxième partie, nous examinerons le statut conjugal des participants. Une majorité de parents (57%) ne se déclarent pas en couple au moment de l'enquête. Parmi ceux qui le sont, 41% habitent avec leur partenaire à temps plein, 41% sur une base intermittente, chacun ayant sa résidence, et 17% n'habitent jamais ensemble. Comme le soulignent Anderson et Greene (2005), plusieurs parents récemment séparés se disent prêts à fréquenter un partenaire, ce que corroborent nos résultats.

Afin de mieux mettre en avant les logiques de remise en couple après une séparation, une régression logistique multinomiale a été réalisée pour 1 512 parents dont les questionnaires ne comportaient pas de données manquantes (tableau 2.1). Il s'agit de mesurer l'effet propre d'un ensemble de caractéristiques (des parents : sexe, âge, pays de naissance, revenu ; de la relation rompue : situation maritale, durée, initiateur de la séparation, conséquences économiques de la rupture ; ou encore des enfants : taille de la fratrie, âge, modalité de garde) associées à la situation de couple observée au moment de l'enquête : *a*) être en couple non cohabitant au quotidien ou *b*) être en couple cohabitant au quotidien, plutôt que *c*) ne pas être en couple au moment de l'enquête (situation prise en référence).

Sur le plan des caractéristiques du parent, les pères québécois ont une propension plus élevée à cohabiter avec un nouveau ou une nouvelle partenaire, un constat également partagé par d'autres pays (Raley et Seeneey, 2020 ; Régnier-Loilier, 2019). La propension à se remettre en couple, non cohabitant et plus encore cohabitant, décline avec l'âge, surtout passé 40 ans.

À ces âges, les partenaires ont moins souvent le projet d'avoir de nouveau des enfants, limitant probablement l'injonction à vivre ensemble. La propension à se remettre en couple, cohabitant ou non, est moindre chez les parents immigrants. Ce résultat concorde avec ceux du recensement de 2016 montrant que la proportion de familles recomposées est plus faible chez les familles immigrantes (5,3%) que chez les familles natives du Québec (12,7%) (Ministère de la Famille, 2020). À caractéristiques comparables prises en compte dans le modèle, se remettre en couple est en revanche plus probable en haut de l'échelle des revenus. Il est difficile de comparer ces résultats avec ceux des études antérieures qui ne conceptualisent pas la remise en couple selon les mêmes paramètres. Soulignons

TABLEAU 2.1 – Propension (β) à être en couple (1) non cohabitant (2) cohabitant comparativement à ne pas en couple (régression logistique multinomiale, paramètres estimés et seuil de significativité) – Tous genres

	TOUS Genres			
	(1) En couple non cohabitant au quotidien		(2) En couple cohabitant	
Caractéristiques du parent				
Genre				
<i>Femme</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<i>Homme</i>	0,02	-	0,44 ¹	*
Âge du parent				
<i>< 35 ans</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<i>35-39 ans</i>	-0,33	-	-0,62	**
<i>40-44 ans</i>	-0,69	**	-1,79	***
<i>45+</i>	-1,30	***	-2,87	***
Pays de naissance du parent				
<i>Canada</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<i>Autre</i>	-0,68	**	-0,91	**
Revenu l'année de la séparation				
<i>< 30000</i>	-0,32	-	-0,06	-
<i>30000-< 50000</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<i>50000-< 70000</i>	0,24	-	0,28	-
<i>70000 et +</i>	0,46	*	0,47	*
Caractéristiques de l'union rompue				
Situation matrimoniale				
<i>Était marié</i>	0,02	-	0,39	*
<i>N'était pas marié</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Durée de l'union rompue				
<i>< 6 ans</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<i>6 ans à < 10 ans</i>	0,10	-	-0,05	-
<i>10 ans à < 14 ans</i>	0,11	-	-0,33	-
<i>14 ans et +</i>	-0,13	-	-0,06	-
Initiateur de la séparation				
<i>Le parent</i>	0,41	*	1,02	***
<i>Son ex-partenaire</i>	-0,07	-	-0,06	-
<i>Les deux</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Conséquence séparation: a dû puiser dans son épargne				
<i>Oui</i>	0,03	-	-0,32	*
<i>Non</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Caractéristiques des enfants de l'union rompue				
Nombre d'enfants				

TOUS Genres				
	(1) En couple non cohabitant au quotidien		(2) En couple cohabitant	
1	Réf.		Réf.	
2	-0,18	-	-0,53	**
3+	0,00	-	-0,74	*
Âge de l'aîné des enfants				
Moins de 4 ans	Réf.		Réf.	
4 à moins de 7 ans	0,32	-	0,53	-
7 à moins de 10 ans	0,67	*	0,97	**
10 et +	1,10	**	1,58	***
Résidence des enfants (% de temps chez le parent)				
< 20 %	-0,15	-	0,64	-
20-39 %	-0,03	-	0,30	-
40-60 %	Réf.		Réf.	
61-80 %	-0,43	*	-0,16	-
81-100 %	-0,46	*	-0,92	**
Non renseigné	0,12	-	0,03	-
Variable de contrôle				
Durée écoulée depuis la séparation (continue)				
	0,02	*	0,05	***
Constante	-1,3	***	-2,4	***
Répartition (n et %)				
Pas en couple (réf.)		849	56,2	%
En couple non cohabitant		402	26,6	%
En couple cohabitant		261	17,3	%

Légende : Réf. = situation de référence; *** = facteur statistiquement significatif; < 1 %; ** = < 1 %; * = < 5 %
 1 : Lecture (exemple) : un facteur statistiquement significatif (ici être un homme*) dont le paramètre est positif (ici 0,44) augmente la probabilité d'être en couple cohabitant au quotidien plutôt que pas en couple (catégorie de référence). Source : ELPSRQ, 2018, T1 2020-10-27 FICHIER PARENT

toutefois que Pasteels et Mortelmans (2017) observent que les hommes séparés ou divorcés, dont les revenus sont plus élevés, tendent plus à se remettre en couple cohabitant plutôt qu'à demeurer célibataire. Cependant, comme cette probabilité décroît chez les femmes, ils en concluent que la dynamique qui s'opère entre la remise en couple et le niveau de revenu est genrée. Par ailleurs, Négroni (2018) et Régnier-Loilier (2019) formulent l'hypothèse que les personnes avec des revenus plus élevés ont les moyens, quand elles sont en couple, de ne pas vivre ensemble. Le niveau de scolarité, sans effet significatif, a été retiré du modèle par souci de parcimonie, sa non-prise en compte n'a pas de conséquences sur les autres tendances.

Du côté des caractéristiques de l'union rompue, sa durée ne joue pas sur la propension à être ou non de nouveau en couple deux ans environ après la séparation. Par contre, avoir été marié dans la précédente relation s'accompagne d'une propension plus élevée à revivre en couple cohabitant (tableau 2.1). Le mariage pourrait être le signe d'un attachement plus fort au couple, mais aussi à une forme plus conventionnelle de couple (vivre ensemble plutôt que d'entretenir une relation à distance). Se désigner comme l'initiateur ou l'initiatrice de la séparation augmente la propension à être dans une nouvelle relation, qu'elle soit cohabitante ou non. Plusieurs études montrent que le parent qui est l'instigateur de la séparation est plus porté à se remettre en couple (Sweeney, 2002), peut-être parce qu'il a plus souvent déjà rencontré un nouveau ou une nouvelle partenaire au moment de la rupture. À l'inverse, ne pas être à l'initiative de la séparation peut traduire une situation qui est davantage subie, nécessitant une période de deuil et de reconstruction de soi avant de s'engager dans une nouvelle relation. Enfin, l'obligation de puiser dans ses épargnes s'accompagne d'une moindre propension à cohabiter avec un partenaire, ce qui va dans le sens des résultats obtenus sur le plan du revenu.

Concernant l'influence des caractéristiques des enfants de l'union rompue sur le statut conjugal, la présence de plusieurs enfants (plutôt qu'un seul) s'accompagne moins fréquemment à une nouvelle vie de couple cohabitante. Aucune différence significative n'apparaît cependant entre le fait d'être seul ou d'avoir un partenaire avec qui l'on ne vit pas, quel que soit le nombre d'enfants. La propension à reformer une union, cohabitante ou non, est supérieure pour les parents avec des enfants plus âgés (aîné âgé de sept ans ou plus). Dans la même lignée, plus les enfants sont présents avec le parent (garde principale > 60%), moins le parent est enclin à s'engager dans une nouvelle relation, en particulier cohabitante, lorsque le temps de présence de l'enfant est supérieur à 80%. Cela fait écho aux études qui montrent que les parents qui ont la garde de leur enfant ont moins de temps à consacrer à la recherche d'un nouveau partenaire. De plus, ils pourraient vouloir séparer la vie conjugale de la vie familiale (Beaujouan, 2012; Régnier-Loilier et al., 2009), ce qui les inciterait, lorsqu'ils sont en couple, à ne pas cohabiter. Ces résultats témoignent que la prise en charge qu'impliquent les enfants joue sur la remise en couple et ses modalités. Les parents qui ont une charge plus importante, en raison du nombre d'enfants, de leur jeune âge ou de leur temps de présence, sont aussi moins en couple, notamment cohabitants. Cela suggère que les parents essaient de préserver leurs enfants des changements familiaux en évitant de les exposer à une nouvelle instabilité provoquée par la venue d'une figure parentale dans le logement. La présence d'enfants,

notamment jeunes, peut aussi rendre la vie commune moins attrayante pour le nouveau ou la nouvelle partenaire qui aurait alors à cohabiter avec plusieurs enfants issus d'une précédente relation (Stewart, 2003).

L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL DES PÈRES ET DES MÈRES RÉCEMMENT SÉPARÉS

Dans cette deuxième partie, nous examinerons comment évolue au fil du temps l'environnement familial du parent, soit la structure familiale, le nombre d'enfants et les fratries qui le composent.

La structure familiale dans laquelle vit le parent

La structure familiale précédant la séparation parentale est élaborée à partir du type d'enfants habitant (à temps plein ou à temps partiel) avec le parent et l'ex-partenaire six mois avant leur séparation : les enfants issus de l'union du parent avec l'ex-partenaire, ceux que le parent avait avant et ceux que l'ex-partenaire avait déjà (tableau 2.2). Compte tenu des critères d'inclusion pour participer à l'enquête, seules deux structures familiales pouvaient être repérées, soit les familles biparentales intactes⁶, qui composent la grande majorité de l'échantillon (85 %), et les familles recomposées fécondes (15 %). Ces dernières sont plus fréquemment composées d'une mère, de ses enfants et d'un homme, qui est à la fois père et beau-père au sein de cette union (9 %).

La structure familiale a été de nouveau mesurée au moment de l'enquête, soit en moyenne 21 mois après la séparation du parent. Elle illustre les bouleversements importants survenus dans les structures familiales à la suite de cet événement. En effet, la majorité des parents vivent au sein d'une famille monoparentale⁷ (61 %). Ces familles comprennent essentiellement des enfants issus de l'union avec l'ex-partenaire. Par ailleurs, le tiers des parents forment des familles recomposées (35 %). Ces dernières se répartissent également entre celles qui sont matricentriques (12 %), patricentriques (13 %) ou complexes⁸ (10 %). Il importe de préciser que, selon la définition adoptée dans l'ELPSRQ, un parent est considéré comme appartenant à une famille recomposée dès lors qu'il cohabite avec un partenaire et au moins un enfant issu

-
6. Une famille composée du parent, de l'ex-partenaire et du ou des enfants issus de leur union.
 7. Une famille monoparentale désigne la situation d'un parent qui vit uniquement avec un ou des enfants issus d'unions antérieures. Si ce parent est en couple, il n'habite jamais avec son partenaire.
 8. Une famille recomposée complexe comprend une des configurations suivantes : « soit une famille où le parent et le partenaire habitent tous les deux avec un ou des enfants issus de leur union antérieure respective OU le parent habite avec ou moins un de ses enfants issu d'une union antérieure, son partenaire et le ou les enfants qu'ils ont eus ensemble OU le parent habite avec son partenaire, avec au moins un enfant issu d'une union antérieure du partenaire

d'une union antérieure du parent ou du partenaire, et ce, à temps plein ou à temps partiel. Cette définition permet de tenir compte des recompositions familiales qui sont à temps partiel. Enfin, une minorité de parents au moment de l'enquête vivent seuls⁹ (3 %) ou en couple sans enfant¹⁰ (0,4 %).

TABLEAU 2.2 – Évolution de la structure familiale avant et après la séparation

	Six mois avant la séparation		Au moment de l'enquête	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Vit seul ou en couple sans enfant			3,9	55
Famille monoparentale (uniquement enfants avec ex-partenaire)			55,8	855
Famille monoparentale (tout type d'enfants)			5,1	86
Famille biparentale intacte	85,3	1319	0,04	1
Famille recomposée matricentrique ¹¹	8,5	130	12,4	202
Famille recomposée patricentrique ¹²	5,5	88	12,5	191
Famille recomposée complexe ¹³	0,7	13	10,3	161

Il n'est pas aisé de comparer les structures familiales obtenues ici à celles d'autres enquêtes en raison de l'adoption du critère de cohabitation à temps partiel. Toutefois, cette définition a l'avantage d'éviter de sous-estimer la proportion de familles recomposées (Le Bourdais et al., 2015b; Guzzo, 2017). La proportion de familles recomposées simples (matricentriques ou patricentriques) dans l'enquête est un peu plus élevée (71 %) que celle du recensement de 2016 où 60 % des recompositions sont dites simples et 40 % complexes (Ministère de la Famille, 2018). Cela pourrait s'expliquer partiellement par le fait que ce sont des unions récentes, donc non fécondes. Dans le recensement, les enfants résidant à temps partiel (moins de 50 % du temps), de même que ceux en garde partagée, mais ne vivant pas avec le parent le jour du recensement, ne sont pas pris en compte, ce qui contribue, avec d'autres facteurs, aux différences observées.

et le ou les enfants qu'ils ont eus ensemble OU le parent et le partenaire habitent tous les deux avec un ou des enfants issus de leur union antérieure respective et le ou les enfants qu'ils ont eus ensemble» (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, 2020, p. 75).

9. Un parent est considéré comme habitant seul lorsqu'il n'habite avec aucun enfant ou partenaire (même à temps partiel).
10. Un parent est considéré comme vivant en couple sans enfant lorsqu'il habite avec son partenaire, à temps plein ou à temps partiel, sans enfant.
11. Six mois avant la séparation, les familles recomposées (matricentriques, patricentriques ou complexes) sont nécessairement fécondes.
12. Voir note 8.
13. Voir note 8.

Les enfants qui composent l'environnement familial des parents

La très grande majorité des parents (91 %) et des ex-partenaires (87 %) n'avaient pas eu d'enfants avant le début de l'union rompue. Puisqu'il s'agit d'un critère pour participer à l'étude, tous les parents ont eu au moins un enfant avec leur ex-partenaire ($M = 1,8$). L'addition des enfants issus de l'union séparée et des unions antérieures de chacun des membres du couple montre qu'ils avaient en moyenne 2,1 enfants (tableau 2.3). Ce nombre diminue à 2 lorsque seuls les enfants qui habitaient¹⁴ au moins à temps partiel avec le couple, six mois avant la séparation, sont comptabilisés.

TABLEAU 2.3 – Évolution du nombre moyen d'enfants dans l'environnement familial du parent avant et après la séparation

	Six mois avant la séparation	Au moment de l'enquête
Enfants du parent, de l'ex-partenaire ou du partenaire actuel	2,1	2,4
Enfants habitant au moins à temps partiel	2,0	1,9

Au moment de l'enquête, il est exceptionnel que des parents aient eu, depuis leur séparation, un nouvel enfant (0,4 %), si l'on ne tient pas compte de l'union actuelle. Parmi les parents en couple, 3 % ont eu ou attendent un enfant avec le nouveau partenaire. Le plus souvent (9 cas sur 10), ce nouveau couple a (ou attend) un seul (premier) enfant. Les parents à nouveau en union se sont souvent remis en couple avec un ou une partenaire ayant déjà des enfants (56 % ; $M = 1$). L'addition des enfants issus de l'union séparée, des unions antérieures du parent, du couple actuel de même que quelques « autres enfants »¹⁵ montre que 2,4 enfants en moyenne gravitent potentiellement dans l'environnement familial des parents¹⁶. Cette moyenne est de 1,7 si l'on comptabilise uniquement les enfants qui habitent au moins 50 % du temps avec le parent, de 0,3 pour ceux qui vivent moins de 50 % du temps avec lui et enfin de 0,4 pour ceux qui n'habitent jamais avec lui. Fait intéressant, une petite proportion de parents, dont l'ex-partenaire avait un ou des enfants d'une précédente union, vivent avec au moins l'un d'eux au moins une partie du temps près de deux ans après la séparation (7 %).

14. Les enfants issus de l'union du couple séparé sont réputés habiter avec leurs parents six mois avant la séparation.
15. Composés d'enfants biologiques ou adoptifs du parent qui n'entrent pas dans les catégories précédentes. Ces cas sont rares ($n = 5$) dans l'échantillon.
16. Toutes les données sur les enfants incluent les grossesses en cours.

Les parents voient le nombre d'enfants qui composent leur environnement familial augmenter après la séparation, ce qui reflète bien la réalité de la remise en couple avec un partenaire qui a un ou des enfants. Toutefois, si l'on adopte une lecture résidentielle, le nombre d'enfants qui habitent, au moins à temps partiel avec le parent, a légèrement diminué, passant de deux enfants six mois avant la séparation à 1,9 enfant.

Les données indiquent ainsi que, si le parent a plus d'enfants dans son environnement près de deux ans après sa séparation, cette augmentation ne s'accompagne pas nécessairement d'une cohabitation avec l'ensemble de ces enfants. Certains vivent avec l'autre parent, d'autres peuvent être émancipés. Le fait d'habiter avec des enfants, ne serait-ce qu'à temps partiel, comporte son lot de responsabilités, exigent des ressources humaines et matérielles. Les enfants avec qui les parents ne vivent pas peuvent aussi engager des responsabilités et faire l'objet de préoccupations. C'est plutôt le quotidien qui est différent.

Les types de fratries impliquées

Le fait que le parent ou l'ex-partenaire aient pu avoir des enfants dans des unions antérieures et le fait que le parent puisse en avoir d'autres une fois séparé et qu'il puisse être en couple avec un partenaire ayant lui-même des enfants issus d'unions antérieures donnent lieu à une multiplicité de liens de fratries potentiels. Pour dresser un portrait de la situation, les types de fratries ont été examinés sous deux angles. Le premier est fondé sur l'union d'origine des enfants qui composent l'environnement du parent, le second sur l'union d'origine de ceux qui habitent avec le parent¹⁷. Il est difficile de présenter les liens entre les enfants issus de diverses unions tant les combinaisons sont variées, d'où l'importance de s'entendre sur les termes. D'ailleurs, comme le souligne Martial (2003), nous ne disposons pas de mots simples et certains, comme «quasi-fratrie», semblent avoir été davantage créés pour répondre à des impératifs de recherche (Théry, 1991).

17. Le type de fratrie est établi en prenant pour point focal la situation dans l'environnement familial du parent. Ainsi, six mois avant la séparation, les enfants de l'ex-partenaire issus d'une union antérieure sont pris en compte, mais ils ne le sont plus au temps 1. Cela ne signifie pas pour autant une rupture des liens entre les enfants du couple séparé et leur demi-fratrie ou quasi-fratrie.

La combinaison de différents types de fratries donne lieu à un grand nombre de configurations¹⁸. Celles-ci sont établies à partir de l'identification des unions du parent, de l'ex-partenaire et du partenaire d'où viennent les enfants, de la nature du lien de fratrie entre les enfants (fratrie, demi-fratrie et quasi-fratrie) et de leur nombre (0, 1, 2 ou plus). Ainsi, six mois avant la séparation des parents, 18 configurations distinctes ont été observées dans l'environnement familial du parent. Ce nombre passe à 16 lorsque l'on se limite aux enfants qui habitent au moins à temps partiel avec le parent. Au moment de l'enquête, ces chiffres ont pratiquement doublé, passant respectivement à 34 et 33 configurations distinctes. Pour des fins de présentation, elles ont été regroupées en huit macro-configurations. La figure 2.1 illustre des exemples de chacune des macro-configurations observées dans l'enquête.

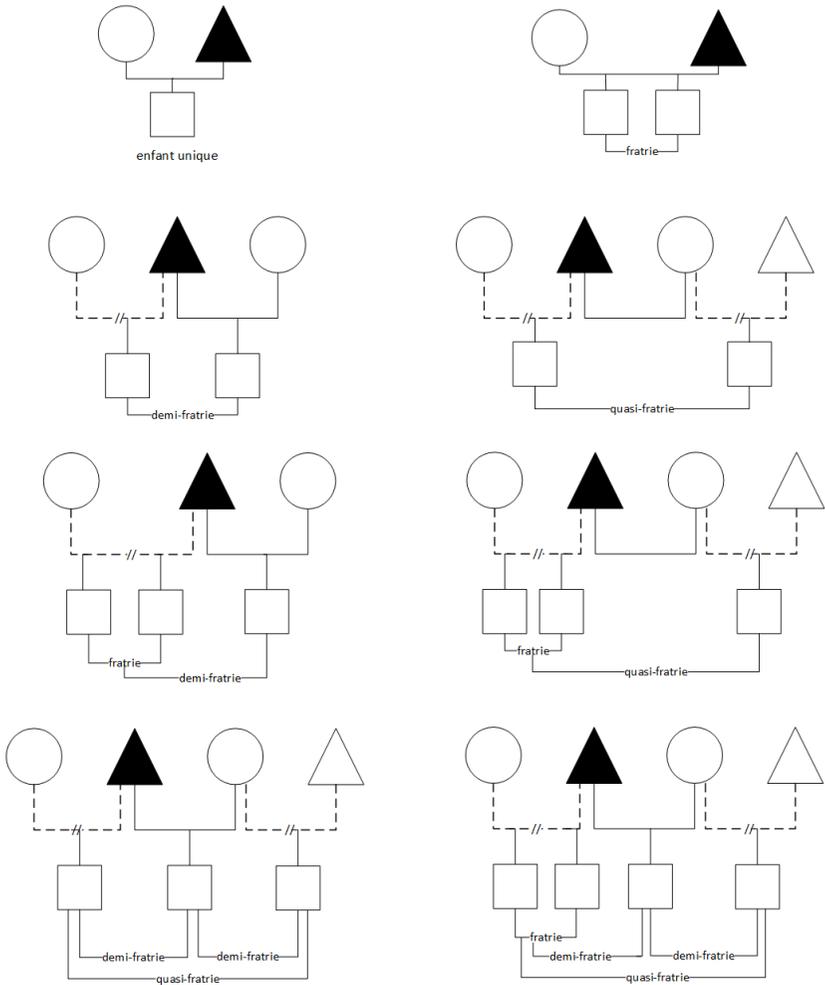
Six mois avant la séparation, huit parents sur dix sont dans un environnement comprenant uniquement une fratrie (52 %) ou un enfant unique (28 %) (tableau 2.4) : aucun des membres du couple séparé n'avait d'enfant avant leur union. Parmi les configurations moins courantes, on trouve des familles comprenant à la fois une fratrie et une demi-fratrie (11 %), uniquement une demi-fratrie (7 %), à la fois une fratrie, une demi-fratrie et une quasi-fratrie (1 %) et enfin à la fois une demi-fratrie et une quasi-fratrie (0,5 %). Si l'on se limite aux configurations cohabitantes (au moins à temps partiel), un peu plus de familles comptent uniquement une fratrie (56 %), un enfant unique (36 %) ou à la fois une fratrie et une demi-fratrie (5 %).

Au moment de l'enquête, 66 % des parents sont dans un environnement comprenant uniquement une fratrie (39 %) ou un enfant unique (27 %), ce qui correspond à 14 points de pourcentage de moins par rapport à la situation qui prévalait six mois avant la séparation (tableau 2.4). Mais le principal changement concerne les parents dont l'environnement comprend désormais à la fois une fratrie et une quasi-fratrie (18 %), une macro-configuration qui n'existait pas six mois avant leur séparation¹⁹. Soulignons aussi que la macro-configuration constituée à la fois d'une fratrie et d'une demi-fratrie a diminué de 5,2 points de pourcentage. Si l'on se limite aux configurations cohabitantes

18. Soulignons que certaines configurations de fratrie ne peuvent exister en raison des critères d'inclusion dans l'échantillon. Par exemple, on ne peut pas recenser de parents qui sont uniquement en présence d'une quasi-fratrie (cohabitante ou non) six mois avant leur séparation (les parents interrogés ayant eu au moins un enfant avec leur ex-partenaire, la présence d'une quasi-fratrie s'accompagne alors implicitement d'une demi-fratrie).

19. En raison des critères d'inclusion dans l'échantillon, ces situations s'accompagnaient nécessairement d'une demi-fratrie.

FIGURE 2.1 Exemples des macro-configurations de fratrie observées dans l'enquête



Légende

-  = parent
-  = partenaire (ou ex-partenaire)
-  = enfant
- - - = union précédente
- // = séparation
- = union actuelle

(au moins à temps partiel), un peu plus de familles comptent uniquement une fratrie (48 %), un enfant unique (31 %) ou à la fois une fratrie et une quasi-fratrie (7 %), à la fois une fratrie et une demi-fratrie (4 %) ou une demi-fratrie (4 %). Les autres macro-configurations sont plus faiblement représentées, ce qui suggère que plusieurs enfants des unions précédentes du parent ou de son ex-partenaire n'habitent jamais avec le parent ou que le parent à nouveau en couple n'a pas eu d'enfants avec son partenaire.

TABLEAU 2.4 – Répartition des parents selon les types de fratries impliquées avant et après la séparation

	Six mois avant la séparation		Au moment de l'enquête	
	Cohabitante ou non	Cohabitante*	Cohabitante ou non	Cohabitante*
Aucun enfant	0,0	0,0	0,0	3,9
Enfant unique	27,9	36,2	27,0	31,4
Fratrie	52,0	56,1	39,4	47,8
Demi-fratrie	6,8	2,8	3,4	3,6
Quasi-fratrie	0,0	0,0	3,2	1,5
Fratrie et demi-fratrie	11,4	4,5	6,2	4,3
Fratrie et quasi-fratrie	0,0	0,0	18,1	6,7
Demi-fratrie et quasi-fratrie	0,5	0,1	0,1	0,2
Fratrie et demi-fratrie et quasi-fratrie	1,3	0,3	2,7	0,7
Tous	100,0	100,0	100,0	100,0

*= la cohabitation peut être à temps plein ou à temps partiel

Sur le plan des macro-configurations de fratries, le constat général pose que la grande majorité des parents habitent avec un enfant unique ou uniquement avec une fratrie au moment de l'enquête. Comparativement à la situation qui prévalait six mois avant leur séparation, la diversité des liens de fratrie augmente légèrement, notamment avec l'arrivée des configurations comprenant à la fois une fratrie et une quasi-fratrie. Cette diversification est plus souvent présente dans l'environnement des parents que dans leur quotidien, puisque les enfants des unions antérieures de leur partenaire n'habitent pas nécessairement avec eux. Il sera intéressant de suivre l'évolution de cette situation au fur et à mesure que le temps écoulé depuis la séparation des parents s'accroît et que les remises en couple s'accroissent. Nous pouvons émettre l'hypothèse que cette évolution s'accompagnera d'une augmentation de la diversité des types de fratries, comme en témoignent les résultats du dernier recensement canadien qui révèlent que 48 % des enfants de moins de 14 ans qui vivent avec un parent et un beau-parent ont une demi-fratrie ou

une quasi-fratrie (Statistique Canada, 2017). De façon générale, les transitions familiales associées à la séparation parentale complexifient les relations familiales, ce qui pose des défis pour les adultes et pour les enfants, particulièrement lorsqu'il y a cohabitation quotidienne ou intermittente. Par exemple, des enfants voient leur rang dans la fratrie changer ou leur rôle au sein de la famille se modifier (Martial, 2003 ; Saint-Jacques et Kourgiantakis, 2015). En outre, le quotidien risque d'être un peu plus changeant, la présence des membres de la fratrie pouvant varier selon les modalités de garde et les autres événements de la vie familiale. Le fait de vivre au sein d'une famille recomposée peut influencer les relations entre les frères et sœurs d'une même fratrie. En effet, ces relations seraient plus tendues dans les familles recomposées que dans les familles intactes, voire plus que celles entre les demi-fratries et les quasi-fratries. Par contre, un niveau plus bas de conflits peut aussi indiquer que la relation entre les demi-frères et sœurs et les quasi-frères et sœurs est marquée par plus de désengagement (Saint-Jacques et Kourgiantakis, 2015). Par ailleurs, les enfants perçoivent souvent les relations au sein de ces fratries comme positives. Ainsi, une demi-fratrie plus jeune, par exemple lorsque le couple recomposé a un enfant, peut être une expérience positive (Djo et Zaouche Gaudron, 2017). En outre, le fait que les pères obtiennent de plus en plus la garde des enfants et que les couples qui se recomposent soient, en raison de leur âge, susceptibles d'avoir d'autres enfants permet d'envisager une augmentation des demi-fratries et des quasi-fratries.

CONCLUSION

La mise en place de définitions plus inclusives de la famille, qui s'écartent des piliers définissant le couple traditionnel et la famille intacte, permet de faire ressortir la diversité et la complexité des familles contemporaines ainsi que les différents facteurs associés aux épisodes conjugaux et familiaux qui s'enchaînent à la suite d'une séparation parentale. Si le divorce est un événement « stratifié et stratifiant » (Raley et Sweeney, 2020), il en va de même de la remise en couple après une séparation. Quatre caractéristiques rendent plus probable le fait d'être à nouveau en couple (cohabitant ou non) moins de deux ans après une séparation : être l'initiateur de la séparation, le revenu, l'âge de l'aîné des enfants et le temps écoulé depuis la séparation. De plus, les parents mariés dans leur précédente union tendent plus à vivre en couple cohabitant. À l'inverse, trois caractéristiques freinent la remise en couple du parent, qu'elle implique ou non une cohabitation : le fait d'être plus âgé, d'être une personne immigrante et d'avoir la garde principale de son enfant. Également, les parents qui ont plus d'un enfant sont moins susceptibles de cohabiter avec un

partenaire, tout comme ceux qui ont éprouvé des difficultés financières en lien avec la séparation. L'âge et le genre influeraient aussi sur le mode de conjugalité. Au regard des résultats, le couple non cohabitant semble être une situation «intermédiaire» entre la vie en solo et le couple cohabitant, comme s'il s'agissait d'un continuum. Le deuxième temps de mesure de l'enquête nous en apprendra davantage à ce sujet.

La monoparentalité est la structure familiale qui domine près de deux ans après une séparation parentale, et il est plutôt exceptionnel qu'un parent vive seul ou en couple sans enfant. De plus, les recompositions familiales, majoritairement simples, sont déjà très présentes. Toutefois, tant l'apparition des familles recomposées complexes et le fait que le couple puisse avoir des enfants donnent lieu à une diversification des types de relations de fratrie. Enfin, si l'environnement du parent comprend plus d'enfants au moment de l'enquête que six mois avant la séparation, le nombre de ceux avec qui le parent cohabite au moins à temps partiel demeure pratiquement inchangé. Les types de fratries les plus courantes sont les enfants uniques et les fratries. Par ailleurs, parmi les changements les plus évidents, un élargissement du réseau familial auquel le parent est connecté se matérialise par l'arrivée des quasi-fratries et le fait de vivre au sein d'une famille recomposée complexe.

Cette transformation de l'environnement familial a des conséquences concrètes pour les parents. Notamment, il est plus difficile pour eux de partager leur temps et leurs ressources dans une famille recomposée complexe. En effet, le plus grand nombre de personnes impliquées et le développement de lien avec les enfants du partenaire exigent un investissement d'énergie parfois important. Cela pourrait expliquer que la présence d'une demi-fratrie ou d'une quasi-fratrie a un impact négatif sur le bien-être de l'enfant, sur son adaptation et sur ses résultats scolaires (Dunn, Davies, O'Connor et Sturgess, 2000; Strow et Strow, 2008). De fait, il est important de pouvoir compter sur un portrait de la diversité des configurations familiales actuelles, car il permet de repérer les défis auxquels peuvent être confrontées certaines familles.

Globalement, on constate qu'une lecture qui n'est pas uniquement centrée sur un repère résidentiel ou de cohabitation à temps plein révèle les différentes formes que prend la vie conjugale et familiale des parents récemment séparés. L'élargissement de l'univers des familles, qui tient compte des membres ne résidant pas toujours ensemble, permet d'illustrer encore davantage la diversification et la complexité des réseaux familiaux contemporains.

Or, l'évolution rapide des réalités familiales constitue un défi immense et constant pour l'élaboration ou l'adaptation des politiques gouvernementales contemporaines. Dans ce contexte, bénéficier d'un portrait le plus juste possible de la réalité des familles, comme celui présenté ici, s'avère essentiel. Réfléchir à partir des statistiques sert en effet le plus souvent de point de départ à l'exercice visant à dégager les besoins des familles, et à évaluer l'importance des ressources et des services de soutien à leur offrir lors des transitions, comme la séparation parentale et la recomposition familiale. De telles statistiques occupent une place privilégiée dans l'exercice d'élaboration des politiques visant les familles en fournissant des informations indispensables à toute généralisation qui se veut représentative.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans ce chapitre. Si les résultats illustrent la diversité grandissante du réseau familial auquel le parent et ses enfants sont connectés après la séparation, ils ne permettent pas de qualifier les relations entretenues au sein de celui-ci.

Un résultat rassurant. Il semble possible, pour les parents séparés qui le souhaitent, de former à nouveau un couple. Environ deux ans après la séparation, 43 % des parents séparés sont engagés dans une nouvelle relation.

Un résultat surprenant. Bien que les effectifs soient faibles, une petite proportion de parents (7%), dont l'ex-partenaire avait un ou des enfants d'une précédente union, habitent avec au moins l'un d'eux (au moins une partie du temps) près de deux ans après leur séparation. Cela révèle que le lien beau-parent/enfant peut se poursuivre sous une forme assez importante au-delà de la séparation conjugale.

Un résultat à surveiller. Tant la remise en couple que la diversification des structures familiales et des types de fratries sont des situations bien présentes, et ce, en moyenne 21 mois après la séparation des parents. Il sera intéressant d'observer si cette diversification s'amplifie avec le temps et comment évoluent les situations conjugales (remise en couple, emménagement, séparation).

RÉFÉRENCES

- Anderson, Edward R. et Shannon M. Greene (2005), « Transitions in parental repartnering after divorce », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 43, n^{os} 3-4, p. 47-62, https://doi.org/10.1300/J087v43n03_03.
- Bastais, Kim et Dimitri Mortelmans (2017), « Parenting and family structure after divorce: Are they related? », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 58, n^o 7, p. 542-558, <https://doi.org/10.1080/10502556.2017.1345200>.
- Beaujouan, Éva (2012), « Repartnering in France: The role of gender, age and past fertility », *Advances in Life Course Research*, vol. 17, n^o 2, p. 69-80, <https://doi.org/10.1016/j.alcr.2012.03.001>.
- Berger, Lawrence M., Lidia Panico et Anne Solaz (2018), « Maternal repartnering: Does father involvement matter? Evidence from United Kingdom », *European Journal of Population*, vol. 34, n^o 1, p. 1-31, <https://doi.org/10.1007/s10680-016-9410-4>.
- Brody, Gene H. et Eileen Newbaum (1996), « Family transitions as stressors in children and adolescents », dans C. R. Pfeffer (dir.), *Severe Stress and Mental Disturbance in Children*, Washington, DC, American Psychiatric Association, p. 559-590.
- Comité consultatif sur le droit de la famille, Alain Roy (prés.) (2015), *Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales*, Québec, Ministère de la Justice du Québec, https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais_/centredoc/rapports/couple-famille/droit_fam7juin2015.pdf.
- de Jong Gierveld, Jenny et Eva-Maria Merz (2013), « Parents' partnership decision making after divorce or widowhood: The role of (step)children », *Journal of Marriage and Family*, vol. 75, n^o 5, p. 1098-1113, <https://doi.org/10.1111/jomf.12061>.
- Desrosiers, Hélène et Karine Tétreault, avec la collaboration d'Amélie Ducharme (2018), « Les trajectoires familiales diversifiées des jeunes nés au Québec à la fin des années 1990 », *Portraits et trajectoires*, Institut de la Statistique du Québec, n^o 23, p. 1-20, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/no-23-les-trajectoires-familiales-diversifiees-des-jeunes-nes-au-quebec-a-la-fin-des-annees-1990.pdf>.
- Di Nallo, Alessandro (2019), « Gender gap in repartnering: The role of parental status and custodial arrangements », *Journal of Marriage and Family*, vol. 81, n^o 1, p. 59-78, <https://doi.org/10.1111/jomf.12527>.
- Djo, Lou Charlotte et Chantal Zaouche Gaudron (2017), « La fratrie germaine dans la recomposition familiale: le point de vue de l'enfant », *Spirale*, vol. 81, p. 79-85.
- Dubeau, Diane, Jean-Martin Deslauriers, Jacinthe Théorêt et Raymond Ville-neuve (2016), « La séparation conjugale, un regard différencié porté par et sur les pères », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. St-Amand et S. Lévesque (dir.), *Séparation parentale, recomposition familiale: enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 53-71.

- Dunn, Judy, Lisa C. Davies, Thomas G. O'Connor et Wendy Sturgess (2000), «Parents' and partners' life course and family experiences: Links with parent-child relationships in different family settings», *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 41, n° 8, p. 955-968, <https://doi.org/10.1111/1469-7610.00684>.
- Fostik, Ana et Céline Le Bourdais (2020), «Regional variations in multiple-partner fertility in Canada», *Canadian Studies in Population*, vol. 47, p. 73-95, <https://doi.org/10.1007/s42650-020-00024-w>.
- Guzzo, Karen Benjamin (2017), «Shifts in higher-order unions and stepfamilies among currently cohabiting and married women of childbearing age», *Journal of Family Issues*, vol. 38, n° 12, p. 1775-1799, <https://doi.org/10.1177/0192513X16664180>.
- Koster, Tara, Anne-Rigt Poortman, Tanja van der Lippe et Pauline Kleingeld (2020), «Parenting in postdivorce families: The influence of residence, repartnering, and gender», *Journal of Marriage and Family*, vol. 83, n° 2, p. 498-515, <https://doi.org/10.1111/jomf.12740>.
- Kreider, Rose M. et Renee Ellis (2011), «Living arrangements of children: 2009», *Current Population Reports*, Washington, DC, United States Census Bureau.
- Kreyenfeld, Michaela et Valerie Heintz-Martin (2011), «Economic conditions of stepfamilies from a cross-national perspective», *Zeitschrift für Familienforschung*, vol. 23, n° 2, p. 128-153, <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoa-381623>.
- Lapinte, Aude (2013), «Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée», *Insee Première*, n° 1470, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281054>.
- Le Bourdais, Céline, Évelyne Lapierre-Adamcyk et Alain Roy (2014) «Instabilité des unions libres: une analyse comparative des facteurs démographiques», *Recherches sociographiques*, vol. 55, n° 1, p. 53-78, <https://doi.org/10.7202/1025645ar>.
- Le Bourdais, Céline et Évelyne Lapierre-Adamcyk (2015a), «Portrait sociodémographique des changements familiaux au Québec», dans Comité consultatif sur le droit de la famille, A. Roy (prés.), *Pour un droit de la famille adaptée aux nouvelles réalités conjugales et familiales*, Montréal, Éditions Thémis, p. 25-74, https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais_/centredoc/rapports/couple-famille/droit_fam7juin2015.pdf.
- Le Bourdais, Céline et Évelyne Lapierre-Adamcyk (2015b), «Who is in, who is out of (step)families? The impact of respondents' gender and residential status», *Journal of Family Research*, vol. 27, p. 257-280.
- Lesthaeghe, Rutj et Johan Surkyn (1988), «Cultural dynamics and economic theories of fertility change», *Population and Development Review*, vol. 14, n° 1, p. 1-45, <https://doi.org/10.2307/1972499>.
- Martial, Agnès (2003), «Qu'est-ce qu'un parent dans les familles recomposées?», dans *S'apparenter: ethnologie des liens de familles recomposées*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 1-26, <https://doi.org/10.4000/books.editionsmsh.584>.
- Ministère de la Famille (2018), «Caractéristiques et évolutions récentes des familles au Québec: ce que révèlent les données du recensement de 2016», *Bulletin Quelle famille?*, vol. 6, n° 2, p. 1-17, <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-vol6-no2-ete2018.pdf>.

- Ministère de la Famille (2020), «Les familles immigrantes et mixtes au Québec : un portrait statistique à partir du Recensement de 2016», *Bulletin Quelle famille?*, vol. 7, n° 1, p. 1-17, <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-vol7no1-hiver-2020.pdf>.
- Négroni, Catherine (2018), «Bifurcations conjugales, remises en couple et place de l'enfant : donner du temps au temps, pour inventer d'autres configurations familiales», *Enfances, Familles, Générations*, n° 29, <https://doi.org/10.7202/1051497ar>.
- Office for National Statistics (2005), *Focus on Families*, Londres, <https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20151014015946/http://www.ons.gov.uk/ons/rel/family-demography/focus-on-families/2005/index.html>.
- Pasteels, Inge et Dimitri Mortelmans (2017), «The socioeconomic determinants of repartnering after divorce or separation in Belgium», *Demographic Research*, vol. 36, n° 58, p. 1785-1812, <https://dx.doi.org/10.4054/DemRes.2017.36.58>.
- Pelletier, David (2017), «Combien d'enfants en double résidence ou en garde partagée? Sources et mesures dans les contextes québécois et canadien», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 46, n° 1, p. 101-127, <https://doi.org/10.7202/1043297ar>.
- Perez-Brena, Norma J., Jeneé C. Duncan, Mayra Y. Bamacá et Roxana Perez (2020), «Progress and gaps: A systematic review of the family demographics and family subsystems represented in top family science journals 2008-2018», *Journal of Family Theory & Review*, vol. 14, n° 1, p. 59-78, <https://doi.org/10.1111/jftr.12446>.
- Raley, R. Kelly et Megan M. Sweeney (2020), «Divorce, repartnering, and stepfamilies: A decade in review», *Journal of Marriage and Family*, vol. 82, n° 1, p. 81-99, <https://doi.org/10.1111/jomf.12651>.
- Régnier-Loilier, Arnaud (2016), «Le devenir conjugal des personnes en relation non cohabitante», dans A. Régnier-Loilier (dir.), *Parcours de familles: l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Ined Éditions, p. 111-135.
- Régnier-Loilier, Arnaud (2019), «Nouvelle vie de couple, nouvelle vie commune? Processus de remise en couple après une séparation», *Population*, vol. 1, n°s 1-2, p. 73-102, <https://doi.org/10.3917/popu.1901.0073>.
- Régnier-Loilier, Arnaud, Éva Beaujouan et Catherine Villeneuve-Gokalp (2009), «Neither single nor in a couple. A study of living apart together in France», *Demographic Research*, vol. 21, n° 4, p. 75-108, <https://www.demographic-research.org/volumes/vol21/4/>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout et Caroline Robitaille (2020), *Document d'opérationnalisation des concepts de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec*, Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loilier et al. (2018), *Enquête longitudinale auprès des*

parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ), Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

Saint-Jacques, Marie-Christine et Sylvie Drapeau (2009), « Grandir au Québec dans une famille au visage diversifiée : enjeux adaptatifs et relationnels associés à la séparation des parents et à la recomposition familiale », dans C. Lacharité et J.-P. Gagnier (dir.), *Comprendre les familles pour mieux intervenir : repères conceptuels et stratégies d'action*, Montréal, Chenelière Éducation.

Saint-Jacques, Marie-Christine, Sylvie Drapeau, Claudine Parent, Marie-Ève Rousseau, Élisabeth Godbout, Marie-Christine Fortin et Toula Kourgiantakis (2009), *Conséquences, facteurs de risque et de protection pour les familles recomposées : synthèse de la documentation (Rapport Final)*, Québec, Centre de recherche Jeunes, familles et réponses sociales (JEFAR), <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2050758?docref=-mpJOLaKPs5IkbE9eCIDig>.

Saint-Jacques, Marie-Christine avec la collaboration de Toula Kourgiantakis (2015), « Les tiens, les miens, les nôtres et les autres », dans M.-C. Saint-Jacques et C. Parent (dir.), *La famille recomposée : des escalas, mais quel voyage!* (2^e éd.), Montréal, Éditions du CHU Sainte-Justine.

Statistique Canada (2012), *Portrait des familles et situation des particuliers dans les ménages au Canada : familles, ménages et état matrimonial, Recensement de la population de 2011*, produit n° 98-312-X2011001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ministère de l'Industrie, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-312-x/98-312-x2011001-fra.pdf>.

Statistique Canada (2017), *Portrait de la vie familiale des enfants au Canada en 2016*, produit n° 98-200-X2016006 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ministère de l'Industrie, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016006/98-200-x2016006-fra.pdf>.

Statistique Canada (2019a), « Histoire de famille : les couples vivant chacun chez soi », *Le Quotidien*, numéro d'enquête 4501, Ottawa.

Statistique Canada (2019b), « Histoire de famille : les nouvelles relations après une séparation ou un divorce », *Le Quotidien*, produit n° 11-627-M au catalogue de Statistique Canada-Infographies, Ottawa.

Stewart, Susan. D., Wendy D. Manning et Pamela J. Smock (2003), « Union formation among men in the U.S.: Does having prior children matter? », *Journal of Marriage and Family*, vol. 65, n° 1, p. 90-104.

Strow, Claudia W. et Brian Kent Strow (2008), « Evidence that the presence of a half-sibling negatively impacts a child's personal development », *American Journal of Economics and Sociology*, vol. 67, n° 2, p. 177-206, <https://doi.org/10.1111/j.1536-7150.2008.00567.x>.

Sweeney, Megan M. (2002), « Remarriage and the nature of divorce: Does it matter which spouse chose to leave? », *Journal of Family Issues*, vol. 23, n° 3, p. 410-440, <https://doi.org/10.1177/0192513X02023003005>.

Théry, Irène (1991), « Trouver le mot juste : langage et parenté dans les recompositions familiales après divorce », dans M. Segalen (dir.), *Jeux de famille : parents, parenté, parentèle*, Paris, CNRS Éditions.

- Turcotte, Martin (2013), « Vivre en couple chacun chez soi », *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ministère de l'Industrie, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2013001/article/11771-fra.pdf?st=t6qAYU1>.
- Unterreiner, Anne (2018), « Les relations familiales après la séparation conjugale : revue de littérature internationale sur les familles de couples séparés », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 127, p. 83-89, <https://doi.org/10.3406/caf.2018.3290>.
- Vivas, Émilie (2009), « 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée », *Insee Première*, n° 1259.
- Wiemers, Emily E., Judith A. Seltzer, Robert F. Schoeni, Joseph Hotz, et Suzanne M. Bianchi (2019), « Stepfamily structure and transfers between generations in U.S. families », *Demography*, vol. 56, n° 1, p. 229-260, <https://doi.org/10.1007/s13524-018-0740-1>.

CHAPITRE 3

Diversité des arrangements résidentiels des enfants de parents séparés au Québec

*Arnaud Régnier-Loilier, Amandine Baude,
Véronique Rouyer*

Dans nombre de pays, les séparations et ruptures d'union sont de plus en plus fréquentes et précoces. Le Québec n'échappe pas à cette tendance (Castagner et al., 2016). Si bien des séparations ne concernent pas d'enfants (unions non fécondes), le nombre d'enfants dont les parents sont séparés ne cesse de croître. Au Québec, deux enfants sur cinq vont connaître la séparation de leurs parents avant 17 ans (Desrosiers et Tétreault, 2018). Se pose alors la question des arrangements résidentiels après la séparation, avec l'idée que « l'intérêt de l'enfant » doit primer. À ceci s'ajoute un « idéal d'égalité parentale », qui n'est pas seulement porté par les experts et les juristes, mais plus largement par la population (Godbout et al., 2018). Il en découle une augmentation continue de la garde partagée dans plusieurs pays, avec toutefois des variations selon le contexte.

La comparaison internationale est complexe en raison de champs et de définitions qui varient d'une source de données à l'autre (Unterreiner, 2018; Steinbach et al., 2021; Hakovirta et Skinner, 2021). Steinbach et ses collègues (2021) proposent cependant une vue d'ensemble de la garde partagée (*symmetric joint physical custody* [JPC] entendue comme le fait que l'enfant passe « la moitié du temps » chez son autre parent) dans 37 pays nord-américains et européens, décrivant la situation résidentielle des adolescents de 11, 13 et 15 ans¹. La garde partagée « symétrique » (lorsque l'enfant passe la moitié de

1. Health Behaviour in School-aged Children Study (2002, 2006, 2010).

son temps entre les deux domiciles parentaux) représente environ 6 % des arrangements résidentiels. Pour ne donner que quelques exemples, la Suède arrive en tête (21 %) suivie de la Belgique (14 %), de la France (7 %), de l'Italie (3 %) et de la Russie (1 %). Le Canada se situe autour de 10 %. D'autres auteurs (Hakovirta et Skinner, 2021) ont également proposé un panorama d'ensemble, mais, là encore, sans prétendre à la comparabilité *stricto sensu* en raison de seuils variables (âge des enfants, définition de la garde partagée, etc.). Au sein même d'un pays, la mesure est en elle-même compliquée, comme l'a montré David Pelletier (2017) pour le Québec et le Canada. Les diverses sources (recensement, données administratives et judiciaires, enquêtes) ont chacune leurs avantages mais aussi leurs faiblesses (par exemple, enfants comptés à la fois dans le logement de l'un et de l'autre des parents dans le recensement, effets du déclarant notamment si l'on tient compte du point de vue des enfants ou de celui des parents, biais d'échantillonnages, etc.) et les estimations qui en sont issues sont de ce fait peu comparables. Afin de décrire plus précisément les arrangements résidentiels, Pelletier suggère de recourir à un calendrier résidentiel quotidien pour mesurer le temps effectif passé par l'enfant chez chacun de ses parents (Sodermans et al., 2014). Cette approche a été retenue dans l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (voir l'encadré méthodologique). Un premier objectif de ce chapitre est de proposer une photographie de la diversité des arrangements résidentiels en s'appuyant sur ce calendrier résidentiel, du point de vue du champ de l'enquête : le parent répondant, séparé depuis environ deux ans, avec au moins un enfant de moins de 14 ans touché par la séparation.

Au-delà de la question de la mesure se pose celle des caractéristiques associées à telle ou telle configuration résidentielle des enfants après la rupture. À ce sujet, la littérature internationale est riche et les facteurs mis en évidence sont nombreux. Les caractéristiques des enfants (sexe, âge, fratrie) peuvent entrer en ligne de compte. Par exemple, en raison d'un investissement paternel plus fort avec les garçons qu'avec les filles (Juby et al., 2005), la résidence partagée ou principale chez le père pourrait être plus fréquente. Certaines études vont dans ce sens (Cancian et Meyer, 1998), mais d'autres ne relèvent guère d'effet propre du sexe des enfants (Juby et al., 2005 pour le Canada, Sodermans et al., 2013 pour la Flandre). Bonnet et ses collègues (2015) observent que les fratries sont par ailleurs d'autant plus souvent séparées que les enfants sont nombreux, en raison du coût élevé du logement. Pour leur part, les très jeunes enfants continuent d'être plus souvent confiés à la mère (Carrasco et Dufour, 2015). Les caractéristiques sociales des parents sont également associées au type d'arrangement. Le haut niveau de revenu et les diplômes supérieurs sont plus souvent associés à un partage égalitaire de la résidence des enfants (Bauserman, 2012; Sodermans et al., 2013; Bonnet et al., 2015); à cet

égard, la garde partagée est d'autant plus fréquente que le nombre d'heures hebdomadaire de travail est élevé (Steinbach et Augustijn, 2021). Les caractéristiques de la relation rompue peuvent également être liées au type d'arrangement résidentiel mis en place après la séparation. Les personnes mariées semblent plus attachées aux liens familiaux (Perelli-Harris et Bernardi, 2015) et donc hypothétiquement au maintien de liens parentaux après la séparation, mais, dans le même temps, un plus grand égalitarisme entre sexes semble prévaloir au sein de couples cohabitants (McClain et DeMaris, 2013). L'effet attendu du statut matrimonial est donc indéterminé. Le contexte de la séparation, notamment le degré de judiciarisation de la séparation et la conflictualité des relations entre les ex-partenaires, entre également en ligne de compte. Ainsi, une relation de bonne qualité entre les parents désunis est positivement associée à la prévalence de la garde partagée et au nombre de transitions de l'enfant entre les domiciles de ses deux parents, une fois le type d'arrangement résidentiel contrôlé (Steinbach et Augustijn, 2021). Tina Haux et Lucinda Platt (2021) ont pour leur part mis en avant que les pères les plus investis dans la parentalité avant la séparation tendent davantage à rester investis auprès de leurs enfants après la séparation. Le second objectif de ce chapitre vise ainsi à documenter les facteurs associés à tel ou tel type d'arrangement résidentiel au Québec, sans pour autant prétendre déterminer un sens causal. Une bonne entente entre les ex-partenaires peut par exemple conduire plus facilement à la garde partagée, de même que cette dernière peut favoriser en retour une bonne entente entre eux.

Dans le contexte actuel d'augmentation de la garde partagée et du recul de la garde exclusive à la mère, il importe de comprendre le plus précisément possible les mécanismes de mise en place des différents types d'arrangements résidentiels des enfants après la séparation, d'autant plus que nombre d'études cherchent à étudier l'association entre les modalités de résidence et le bien-être des enfants, leur développement cognitif et social (Berman et Daneback, 2020).

UNE MULTITUDE D'ARRANGEMENTS, MAIS DES ORGANISATIONS DOMINANTES

À la suite de la séparation, une multitude d'arrangements résidentiels des enfants est possible. Ils se déterminent d'un commun accord, après une médiation ou par un jugement, et varient selon un ensemble de caractéristiques qu'il s'agit ici d'exposer. Avant cela, nous tentons de rendre compte d'une partie de la diversité des arrangements en nous appuyant sur la description de l'endroit où l'enfant a passé les 28 dernières nuits précédant l'enquête (voir l'encadré méthodologique). Afin de faciliter la lecture, les résultats sont discutés au fur et à mesure de leur exposition.

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1551 répondants représentant 56000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant âgé de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ².

Échantillon. Le calendrier résidentiel (voir infra) ne devait être complété que par les parents ayant indiqué, « en pensant aux 6 derniers mois », avoir « vu [prénom de l'enfant cible] en face à face au moins une fois par mois » (soit 1354 sur 1551 répondants). La plupart (165 sur 197) des personnes n'ayant pas eu à remplir le calendrier n'ont pas indiqué de fréquence de rencontres au cours des six derniers mois, mais une réponse « Autre », en précisant ouvertement l'organisation. La grande majorité correspond à des gardes partagées, sans qu'il soit possible de déterminer précisément la quantité de temps. Ces parents ne sont donc pas pris en compte ici. Parmi les personnes qui avaient à remplir le calendrier, 5,8 % (n = 78) ne l'ont pas rempli ou de façon incomplète, rendant impossible la détermination de l'organisation mise en place par les ex-partenaires. Une modélisation de la « non-réponse » (n = 275) a révélé que les parents concernés ne différaient guère des autres sur les variables d'intérêt retenues ci-après. Comme il s'agit pour la plupart de parents en résidence partagée, on gardera donc à l'esprit que les prévalences d'arrangements présentés plus loin sous-estiment probablement légèrement la garde partagée. Finalement, l'analyse porte donc sur 1276 parents ayant complété le calendrier.

2. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

Variabes. Différentes mesures du partage du temps parental. Ce chapitre s'appuie sur le calendrier résidentiel³. La question était : « En pensant aux deux dernières semaines (scolaires), veuillez indiquer, pour chaque nuit, chez qui [prénom de l'enfant cible] a dormi ? : chez vous / chez l'ex-partenaire / ailleurs ». Il était ensuite demandé au répondant : « L'organisation était-elle la même les deux précédentes semaines ? ». Sur les 1276 personnes, 168 ont répondu négativement (13 %). Dans ce cas, elles remplissaient un nouveau calendrier résidentiel portant sur ces deux semaines (scolaires). Pour chaque répondant, un calendrier rétrospectif décrit les 28 dernières nuits de l'enfant (celles passées chez le répondant, chez l'autre parent ou ailleurs). Dans 51 cas, le calendrier contient au moins une nuit passée « ailleurs ». Pour chacune des 28 nuits, on sait donc si l'enfant a dormi chez sa mère (M), son père (P) ou ailleurs (voir l'illustration).

ILLUSTRATION – Codification du calendrier résidentiel des enfants

Semaine 1							Semaine 2							Semaine 3							Semaine 4						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
P	P	P	P	P	P	P	M	M	M	M	M	M	M	P	P	P	P	P	P	P	M	M	M	M	M	M	M
M	M	M	M	M	P	P	M	M	M	M	M	P	P	M	M	M	M	P	P	M	M	M	M	P	P		
...																											
Légende : P = nuit passée chez le père M = nuit passée chez la mère																											

Signification :
Semaines 1 et 3 chez le père, semaines 2 et 4 chez la mère
Du lundi au vendredi chez la mère, samedi et dimanche chez le père

Caractéristiques du parent : sexe (femme/homme), niveau de scolarité (collège ou moins/premier cycle/études supérieures/autre, non renseigné), revenu individuel imposable l'année de la séparation en dollars (< 30 000\$/30 000\$ à moins de 50 000\$/50 000\$ à moins de 70 000\$/70 000\$ et plus), pays de naissance (Canada/ailleurs). *Caractéristiques des enfants :* croisement du sexe (garçon/fille) et de l'âge (< 5 ans/5 à moins de 8 ans/8 à moins de 11 ans/11 ans et plus),

3. L'usage de ce calendrier présente plusieurs avantages (Sodermans et al., 2014; Steinbach et al., 2021). Il propose une mesure plus objective des arrangements résidentiels, laissant de côté les ressentis ou sentiments subjectifs. En tenant compte des jours d'alternance, il permet en outre de distinguer les « enfants du week-end », dont les temps parentaux sont davantage vécus sur un mode ludique, de ceux des jours de semaine (école). Le calendrier permet enfin de repérer les jours d'alternance entre les deux domiciles et leur fréquence, donc de proposer différentes typologies, plus ou moins détaillées.

nombre de frères et sœurs (aucun/un/deux ou plus). *Caractéristiques de l'union rompue*: situation matrimoniale (marié/non marié), durée de l'union rompue (< 6 ans/6 à moins de 10 ans/10 à moins de 14 ans/14 ans ou plus). *Caractéristiques de la séparation*: initiateur de la séparation (père/mère/les deux), raisons de la rupture (plusieurs motifs possibles: plus amoureux/mésententes, conflits/santé mentale/rencontre, infidélité/violence/dépendance, alcool), degré de difficulté à trouver un arrangement (aucune difficulté [1 sur une échelle de 1 à 10] / peu de difficulté [2 à 5]/beaucoup de difficulté [6 à 10]), type d'entente (amiable, médiation/avocat/attente d'un jugement, d'un procès)⁴.

Analyses. Les effectifs présentés dans ce chapitre sont bruts, alors que les pourcentages sont pondérés. L'approche retenue dans cette contribution est délibérément descriptive (établissement de pourcentages) dans le but de proposer aux lecteurs et lectrices des chiffres aisément intelligibles. Des modèles de régression logistique multinomiale ont été réalisés pour repérer l'effet propre de chacune des caractéristiques considérées⁵, mais ne sont évoqués que pour moduler l'interprétation possible de telle ou telle corrélation. L'ensemble des traitements statistiques a été réalisé à l'aide du logiciel SAS (version 9.4).

-
4. Pour plus de détail sur la catégorisation utilisée, voir le chapitre 16 de cet ouvrage (Godbout et al., 2023), «Les conflits sévères de séparation: comment circonscrire cette réalité chez les parents québécois?». Merci aux auteurs et autrices pour la mise à disposition de leur variable.
 5. Non présentés ici. Résultats disponibles auprès des auteurs et autrices.

DIVERSITÉ DES ARRANGEMENTS ET ARRANGEMENTS DOMINANTS

Sur l'ensemble des 1276 personnes ayant complété le calendrier, on recense 401 arrangements différents. Par symétrie d'une semaine à l'autre, certains se recoupent néanmoins : par exemple, si l'enfant a passé les semaines 1 et 3 chez la mère et 2 et 4 chez le père (MMMMMMM-PPPPPPP-MMMMMMM-PPPPPPP), c'est équivalent au fait d'avoir passé les semaines 2 et 4 chez la mère et 1 et 3 chez le père (PPPPPPP-MMMMMMM-PPPPPPP-MMMMMMM). Afin de proposer une vue d'ensemble, le tableau 3.1 présente un regroupement des principaux arrangements résidentiels entre parents séparés au Québec, deux ans environ après la séparation (21 mois en moyenne). Pour chacun des types d'arrangements considérés, le nombre de jours d'alternance sur 28 jours ainsi que les jours de la semaine où l'enfant change de domicile ont été repérés (par exemple les vendredis).

Le type d'organisation le plus fréquent est la « résidence paritaire 50/50⁶ » (44 %) où l'enfant passe autant de nuits chez l'un et l'autre des parents⁷. Cette prévalence de la résidence de l'enfant équitablement répartie entre les deux domiciles parentaux semble fréquente dans l'ELPSRQ, en comparaison avec d'autres sources québécoises (Pelletier, 2017) et avec d'autres pays (Hakovirta et Skinner, 2021)⁸. Lorsque la résidence de l'enfant est partagée de façon paritaire, le nombre moyen d'alternances entre les deux domiciles est de sept pour la période observée de 28 jours.

Dans cette situation de partage du temps, l'arrangement le plus fréquent (un cas sur deux environ) est une alternance hebdomadaire, avec un changement de domicile (quatre transitions mensuelles en moyenne) autour du week-end (le vendredi, sans doute le soir après la journée d'école, ou le lundi, sans doute le matin pour le retour à l'école). Une deuxième organisation ressort également (près d'un quart des cas) avec deux jours

-
6. Dans la suite du texte, la terminologie suivante est retenue : « résidence paritaire » ou « résidence 50/50 » pour désigner les situations où l'enfant a passé autant de nuits chez ses deux parents, « résidence principale » pour désigner les situations où l'enfant a passé plus de nuits chez un parent (plus de 50 %), « résidence chez un seul parent exclusivement » pour désigner les situations où il a passé l'ensemble des 28 dernières nuits chez un seul parent.
 7. La « résidence partagée » ou « garde partagée » couvre des définitions variables selon les études, les pays et les sources (50-50 %, 40-60 %, 30-70 %). Dans ce chapitre, nous nous éloignons de la définition juridique applicable au Québec (partage 40-60 %) pour nous centrer sur un partage du temps parental égal (50/50 %), qui représente 44 % des situations. En élargissant la voilure, les prévalences sont de 57 %, si l'on retient comme critère « entre 40 et 60 % du temps chez chacun des parents », et de 62 %, si l'on retient comme repère 30-70 %.
 8. Les comparaisons, tant au niveau international que national, sont toutefois fragiles, puisque les champs, les définitions et les échantillonnages varient d'une source à une autre.

chez l'un, deux jours chez l'autre, puis cinq jours chez l'un et cinq jours chez l'autre. Dans cette configuration, les changements de domicile (sept en moyenne sur 28 jours) ont lieu pour ainsi dire systématiquement le lundi, et/ou le mercredi, et/ou le vendredi. Une troisième organisation ressort parmi les autres arrangements en cas de partage égal du temps, soit le découpage de la semaine en trois moments : trois jours chez l'un, deux jours chez l'autre puis de nouveau deux jours chez le premier, et inversement la semaine suivante. Là encore, les alternances (11 en moyenne) ont principalement lieu autour du week-end et le mercredi.

Lorsque l'enfant est plus souvent chez sa mère (44 %), il est toujours chez elle dans près d'un cas sur quatre. Autrement, l'arrangement le plus fréquent (un quart des situations) est un père qui voit son enfant un week-end sur deux (sept transitions résidentielles en moyenne qui se déroulent le plus souvent le vendredi, le dimanche ou le lundi).

Enfin, lorsque l'enfant passe plus de nuits chez son père (8 %), ce n'est que très marginalement sur une base exclusive (moins de 1 % de l'ensemble des parents). L'enfant passe en moyenne un peu plus de deux jours chaque semaine chez sa mère, avec des jours de transition le plus souvent autour du week-end. Les situations où il passe plus de nuits chez son père ou chez sa mère ne sont pas tout à fait « symétriques » : lorsque l'enfant réside le plus souvent chez son père, il passe en moyenne 8,9 nuits chez sa mère (sur la période des 28 jours observés), tandis que lorsqu'il réside le plus souvent chez elle, l'enfant passe en moyenne 7,7 nuits chez son père.

DES POINTS DE VUE DIFFÉRENTS ENTRE LES PÈRES ET LES MÈRES ?

La répartition d'ensemble des arrangements résidentiels rassemble les situations relatées par des hommes et des femmes. D'importants écarts apparaissent selon le sexe du répondant (figure 3.1), qui tend à s'attribuer davantage la résidence de l'enfant (soit un plus grand nombre de nuits passées à son domicile au cours des quatre dernières semaines). Ainsi, 54 % des femmes disent que l'enfant a passé plus de nuits chez elles, alors que 33 % des hommes disent que l'enfant en a passé plus chez la mère ; 11 % des hommes disent que l'enfant a passé plus de nuits chez eux, alors que 4 % des femmes disent que l'enfant en a passé plus chez le père. Corollairement, 51 % des hommes indiquent que l'enfant a passé autant de nuits chez ses deux parents, contre seulement 38 % des femmes.

Pour expliquer ces écarts, deux hypothèses, possiblement complémentaires, peuvent être avancées : soit le répondant (quel que soit son sexe)

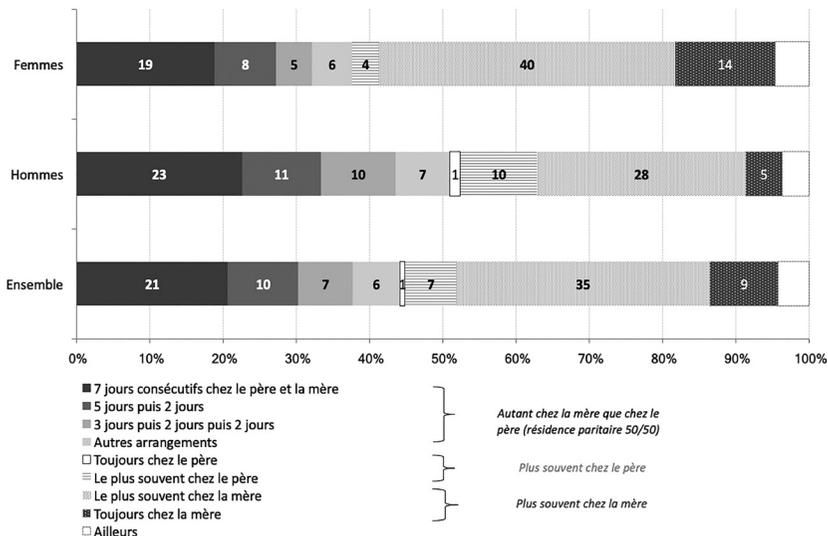
TABLEAU 3.1 – Description des arrangements résidentiels les plus fréquents des enfants

Arrangement le plus fréquent		Altérence			
Description des 28 jours (LMMJVSD-LMMJVSD-LMMJVSD) P=chez le père M=chez la mère	%	Nombre de configurations différentes	Nombre moyen de jours chez la mère	Les trois jours d'altérence les plus fréquents (et %)	Nombre moyen d'altérence sur 28 jours
RÉSIDENCE PARITAIRE 50/50: 14 NUITS CHEZ LA MÈRE, 14 NUITS CHEZ LE PÈRE (44,3 %)					
7 jours consécutifs chez le père et la mère (n=269; 20,6%)	38,6	13	14	vendredi (41%), lundi (39%), dimanche (11%)	3,6
5 jours puis 2 jours (n=123; 9,6%)	41,0	7	14	lundi (98%), mercredi (98%), vendredi (98%)	7,4
3 jours puis 2 jours puis 2 jours (n=92; 7,5%)	97,9	7	14	mercredi (93%), vendredi (92%), lundi (90%)	11,1
Autre arrangement (n=85; 6,6%)	85,8	7	14	mercredi (79%), jeudi (67%), vendredi (64%)	11,6
RÉSIDENCE PRINCIPALE CHEZ LE PÈRE (7,7%)					
Toujours chez le père (28 jours) (n=9; 0,7%)	100,0	1	0	-	0
Le plus souvent chez le père (15 à 27 jours) (n=87; 7,0%)	37,8	67	8,9	vendredi (68%), lundi (61%), dimanche (54%)	7,7
RÉSIDENCE PRINCIPALE CHEZ LA MÈRE (43,9%)					
Toujours chez la mère (28 jours) (n=115; 9,3%)	100,0	1	28	-	0
Le plus souvent chez la mère (15 à 27 jours) (n=445; 34,5%)	25,2	237	20,3	vendredi (68%), dimanche (57%), lundi (44%)	7,0
AU MOINS UNE NUIT NI CHEZ LE PÈRE, NI CHEZ LA MÈRE (N=51; 4,2%)					
ENSEMBLE (100,0 %)					

Source: ELPSRQ 2018, temps 1 (TI FICHIER PARENT 2020-10-27) Champ: ensemble des répondants, hors données manquantes (1276 répondants). Lecture (ex. « sept jours consécutifs chez le père et la mère [20,6%] »): 20,6% des parents séparés indiquent que l'enfant a passé sept nuits consécutives chez l'un, puis chez l'autre parent. Parmi ces arrangements, 38,6% s'organisent de la façon suivante (PPPPPPP-MM-MMM-M ou MMMMM-PPPPPPP): du lundi au dimanche, chez l'un une semaine, puis chez l'autre la semaine suivante. Sur les 28 jours, l'enfant en a passé en moyenne 14 chez sa mère et il y a eu 3,6 alternances de domicile pour l'enfant. Elles ont eu lieu principalement le vendredi (la nuit passée le vendredi diffère de celle passée le jeudi), le lundi et le dimanche.

tend à s'attribuer davantage la résidence de l'enfant (biais déclaratif, de désirabilité) pour valoriser sa position dans l'engagement parental ou tend à sous-estimer la résidence de l'enfant chez son autre parent (possible déniement de l'engagement de l'autre parent); soit les participants à l'enquête sont en partie sélectionnés: les parents résidant moins souvent ou pas du tout avec leurs enfants auraient moins pris part à une enquête portant sur la séparation, comme cela a été mis en évidence ailleurs (Bryson et McKay, 2018; Godbout et al., 2021). En outre, notons que la description de l'éloignement géographique entre les ex-partenaires (en nombre de kilomètres) diffère selon le sexe de la personne enquêtée, or il est associé au type d'organisation, puisque la résidence partagée s'accommode plus avec la proximité des résidences des parents (Steinbach et Augustijn, 2021). Dans l'enquête, les hommes interrogés résident plus près de l'autre parent: 46% des hommes disent vivre à moins de cinq kilomètres contre 38% des femmes; 2% des hommes indiquent de plus que la mère vit outre-mer contre 7% des femmes.

FIGURE 3.1 – Répartition des nuits (quatre dernières semaines) passées par l'enfant cible chez ses parents, selon le sexe du répondant



Source: ELPSRQ, 2018, temps 1 (T1 FICHER PARENT 2020-10-27)

Champ: ensemble des répondants, hors données manquantes (1 280 répondants)

Lecture (ex. « Répondantes Femmes »): 14% des femmes indiquent que l'enfant cible a passé l'ensemble des nuits chez elles (modalité « Toujours chez la mère ») au cours des quatre semaines précédant l'enquête

En raison des écarts observés selon le sexe du répondant, l'analyse est stratifiée en considérant séparément femmes et hommes. Il ne s'agit toutefois pas de comparer leurs réponses respectives, précisément en raison de possibles effets de sélection. En outre, par souci de lisibilité, les analyses suivantes ne tiennent pas compte des situations où l'enfant a passé certaines nuits « ailleurs » que chez un parent (l'étude se limite au partage du temps entre parents uniquement) et proposent des regroupements de modalités : « toujours chez le père » et « plus souvent chez le père », en raison du très faible nombre de cas où l'enfant réside toujours chez le père⁹ ; « trois jours, puis deux jours, puis deux jours » et « Autres arrangements » (dans les situations de résidence paritaire).

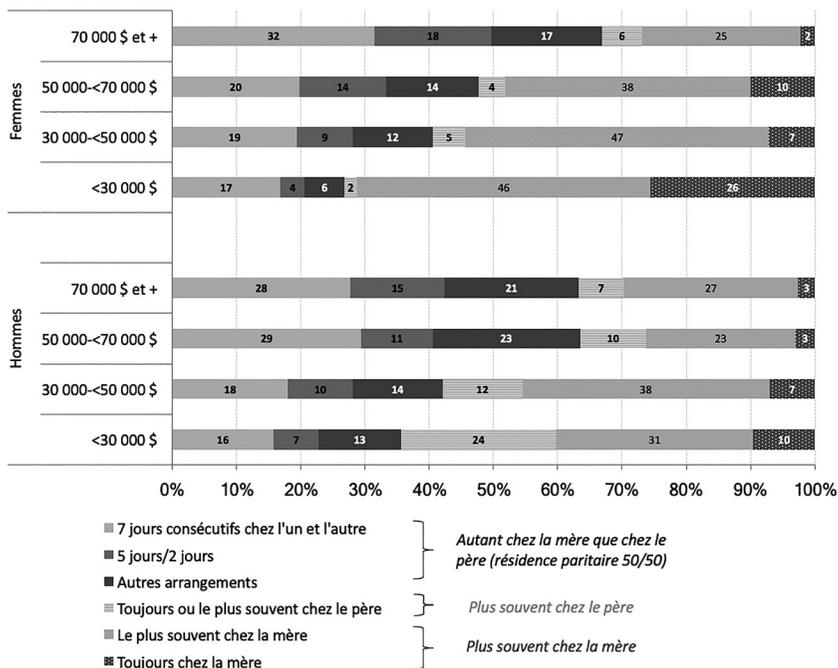
DES ARRANGEMENTS VARIABLES SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS...

LA RÉSIDENCE PARITAIRE 50/50 PLUS FRÉQUENTE EN HAUT DE L'ÉCHELLE SOCIALE

Les arrangements résidentiels varient selon les caractéristiques sociales des parents. En premier lieu, d'importantes différences apparaissent selon le niveau de revenu net imposable du parent déclaré l'année de sa séparation (figure 3.2). Plus le niveau de revenu est élevé, plus la résidence paritaire est fréquente (67 % des cas lorsque la mère a déclaré 70 000 \$ ou plus contre 27 % si ses revenus étaient inférieurs à 30 000 \$). La résidence exclusive de l'enfant cible chez la mère, quasi inexistante chez les femmes disposant des plus hauts revenus (2 %), représente un quart des cas parmi les plus bas revenus. Une tendance similaire, quoique moins franche, se dégage du côté des hommes. De même, le niveau de diplôme joue de façon importante chez les femmes uniquement (voir l'annexe, tableaux B et C). Cela semble indiquer que la situation sociale de la mère entre davantage en jeu que celle du père dans la détermination de l'organisation résidentielle des enfants.

9. Ceci pour respecter les règles de confidentialité de l'ELPSRQ, en évitant de considérer des situations comportant moins de cinq personnes (Saint-Jacques et Robitaille, 2019. *Cadre de gestion de données de l'ELPSRQ, Annexe D, procédure relative à la confidentialité des tableaux de résultats pour diffusion*).

FIGURE 3.2 – Répartition des nuits (quatre dernières semaines) passées par l'enfant cible chez ses parents, selon le niveau de revenu net imposable l'année de la séparation



Source : ELPSRQ, 2018, temps 1 (T1 FICHER PARENT 2020-10-27)

Champ : ensemble des répondants dont l'enfant ne passe pas de nuits « ailleurs », hors données manquantes (1225 répondants)

Lecture (ex. « Répondantes Femmes ») : 26% des femmes dont le revenu mensuel net imposable l'année de la séparation est inférieur à 30 000 \$ disent avoir la résidence exclusive de l'enfant.

Cela renvoie probablement à plusieurs logiques. Les femmes les plus diplômées, aux revenus élevés, sont aussi celles dont la position professionnelle est plus élevée dans la hiérarchie sociale (cadres, etc.). Cela se traduit par un nombre hebdomadaire d'heures de travail plus élevé, mais aussi par une identité sociale moins centrée sur la sphère familiale, avec une vision du couple biactif et de la famille moins classique, contrairement aux classes populaires (Testenoire, 2015). Quant à la répartition des rôles au sein du couple, l'organisation du travail parental est alors moins genrée et moins inégalitaire en haut de l'échelle sociale, avec des pères plus investis dans le quotidien des enfants (De Saint Pol et Bouchardon, 2013 pour la France; Houle et al., 2017 pour le Canada). La position professionnelle des parents au moment de la séparation se révèle ainsi étroitement liée au type d'arrangement résidentiel des enfants après la séparation (voir l'annexe, tableau A),

avec une résidence paritaire 50/50 bien plus fréquente (54%) lorsque les deux partenaires étaient actifs (54% contre 30% si le père était actif et la mère était inactive). À l'inverse, l'enfant réside plus fréquemment chez la mère (deux tiers des cas) si seul l'un des deux parents était actif, avec une distinction notable selon qu'il s'agit de l'inactivité du père ou de la mère : le fait de vivre exclusivement chez la mère est deux fois plus fréquent si le père était inactif que si seule la mère l'était (28% contre 13%). L'inactivité et le chômage de l'homme renvoient probablement à l'image selon laquelle le père n'est pas en mesure d'assurer le rôle de pourvoyeur de revenus pour ses enfants.

RÉSIDER EXCLUSIVEMENT CHEZ LA MÈRE EST PLUS FRÉQUENT POUR LES NON-NATIFS

L'arrangement «le plus souvent chez la mère», et notamment le fait de passer l'ensemble des nuits chez elle, est bien plus fréquent chez les personnes nées en dehors du Canada (12% des femmes nées au Canada déclarent une résidence exclusive contre 29% de celles nées ailleurs, voir l'annexe, tableau C). L'effet du pays de naissance recoupe en partie celui des revenus, mais principalement du côté des hommes. L'année de leur séparation, le revenu moyen est de 62500\$ pour les répondants nés au Canada contre 49300\$ pour ceux nés ailleurs; en revanche, chez les femmes, on ne note pas d'écart de revenus (les femmes nées au Canada touchent 41000\$ contre 40400\$ pour celles nées ailleurs). Cela suggère que d'autres éléments, culturels par exemple, peuvent intervenir, avec une représentation plus genrée des rôles parentaux selon le pays de naissance.

... ET DES ENFANTS

Au-delà des caractéristiques des parents séparés, celles des enfants touchés par la séparation influent aussi sur le mode d'organisation résidentielle : âge, sexe et, plus largement, taille de la fratrie.

LA RÉSIDENCE PARTAGÉE PARITAIRE PLUS FRÉQUENTE AVEC L'ÂGE

Le partage égalitaire du temps entre les deux domiciles est d'abord moins fréquent quand les enfants sont en bas âge : 36% des enfants de moins de cinq ans ont passé autant de nuits chez leur mère et chez leur père au cours des quatre dernières semaines, contre plus d'un enfant sur deux de huit ans et plus. Les jeunes enfants résident davantage chez la mère, notamment de façon permanente (16% contre 8% si l'enfant a huit ans ou plus).

Plus précisément, lorsque l'enfant partage équitablement ses nuits entre les deux domiciles, le type d'arrangement varie également avec l'âge. Plus l'enfant est âgé, plus l'alternance se fait sur un rythme hebdomadaire (une semaine entière chez l'un des parents, puis une semaine chez l'autre) : un tiers des enfants de moins de cinq ans en résidence paritaire 50/50 passent sept jours consécutifs chez chacun des parents contre les trois quarts des enfants de 11 ans et plus. Lorsque l'enfant a moins de cinq ans, les changements de logement se font donc à fréquence plus rapprochée : le nombre moyen d'alternances entre les domiciles sur 28 jours est alors de huit contre cinq si l'enfant a 11 ans ou plus¹⁰. D'une part, on peut sans doute y voir un lien avec la nécessité de permettre aux (très) jeunes enfants de voir régulièrement (de façon rapprochée) leurs deux parents, et, d'autre part, le souhait d'offrir un rythme plus régulier à l'enfant une fois scolarisé en limitant le nombre de transitions en semaine. Ces tendances ne sont pas contredites, quel que soit le sexe de l'enfant, à l'exception de ceux de 11 ans et plus (figure 3.3). À ces âges, les filles passent davantage de nuits chez la mère (45%) que les garçons (35%), et elles y résident plus souvent de façon permanente (14% contre 7% des garçons). Cette « inversion » de tendance coïncide avec l'entrée dans la puberté, moment où la place de la mère dans l'apprentissage du corps pourrait possiblement être plus prépondérante. En résumé, aux jeunes âges (avant 5 ans) et à partir de la puberté (à 11 ans et après), la résidence des filles chez la mère est plus fréquente qu'aux âges intermédiaires ; pour les garçons, plus l'âge est élevé, plus la résidence partagée paritaire entre les deux foyers parentaux est de mise, aux dépens d'une résidence principale chez la mère.

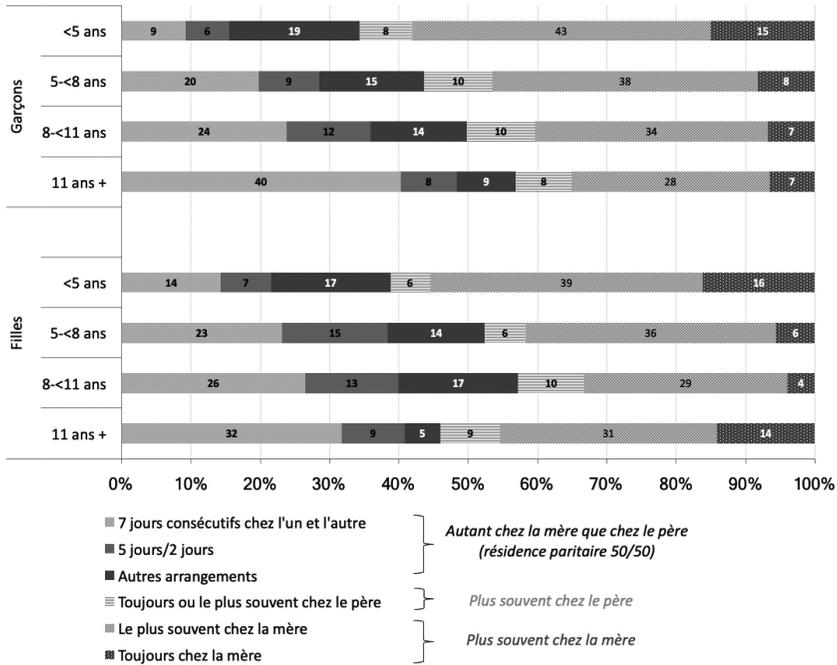
PAS D'EFFET PROPRE DE LA TAILLE DE LA FRATRIE SUR LE MODE D'ARRANGEMENT RÉSIDENTIEL

La taille de la fratrie paraît également corrélée au type d'organisation (voir l'annexe, tableaux A et C). La résidence paritaire 50/50 entre les deux parents est d'autant plus fréquente que les enfants sont nombreux. L'alternance se pratique alors plus souvent sur une base hebdomadaire (une semaine chez l'un, puis une semaine chez l'autre¹¹). La résidence

10. Cette statistique est calculée sur l'ensemble des répondants, femmes et hommes, en résidence paritaire (les résultats par sexe offrent la même tendance).

11. En cas de résidence 50-50, le nombre moyen de changements de domicile sur 28 jours est d'autant plus faible qu'il y a d'enfants (7,2 transitions en moyenne s'il n'y a qu'un enfant contre 5,9 s'ils sont au moins trois).

FIGURE 3.3 – Répartition des nuits (quatre dernières semaines) passées par l'enfant cible chez ses parents, selon le sexe et l'âge de l'enfant



Source: Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec, temps 1, 2019
 Champ: ensemble des répondants, hors données manquantes (1 276 répondants)
 Lecture (ex. « Moins de cinq ans/ Filles »): 16% des filles de moins de cinq ans ont passé l'ensemble de leurs nuits chez la mère au cours des deux semaines précédant l'enquête.

exclusivement chez la mère est moins fréquente (de 12% pour l'enfant unique à 6% lorsqu'au moins trois enfants ont des parents séparés). Toutefois, la corrélation entre le nombre d'enfants et le type d'arrangement résidentiel disparaît dès lors que l'on raisonne à caractéristiques comparables (modélisation; résultats non présentés), sociales notamment (diplôme, revenu et situation d'activité) et d'âge des enfants. En effet, les parents de trois enfants ou plus sont surreprésentés dans le haut de l'échelle sociale, là où la résidence paritaire est aussi la plus répandue. En outre, plus le nombre d'enfants est élevé, plus l'enfant considéré dans l'enquête est âgé. Or, la résidence principale de l'enfant chez la mère est plus fréquente aux jeunes âges. Autrement dit, la corrélation observée entre le nombre d'enfants et le type d'arrangement résidentiel résulterait en partie d'effets de structure (position sociale des parents et âge des enfants).

LE CONTEXTE DE LA SÉPARATION

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'UNION ROMPUE, PEU LIÉES AU TYPE D'ARRANGEMENT

En lien avec les caractéristiques de la fratrie concernée par la séparation, la résidence paritaire est d'autant plus fréquente que l'union rompue a été longue (voir l'annexe, tableaux A, B, C). C'est en particulier le cas pour les arrangements où l'alternance de résidence se fait sur un rythme hebdomadaire (sept jours chez l'un, puis sept jours chez l'autre) : de 13 % d'après les femmes (16 % d'après les hommes), lorsque la relation a duré moins de six ans, à 29 % (38 % respectivement), si l'union a duré au moins 14 ans. Mais cette corrélation tient, là aussi, à un effet de structure lié à l'âge des enfants : ils sont plus âgés dans les unions longues. À situation comparable (âge des enfants notamment), l'effet propre de la durée de la relation ne joue plus de façon importante¹².

Concernant l'effet de la situation maritale, elle semble jouer de façon opposée selon le sexe. Les femmes non mariées avant la séparation déclarent plus fréquemment une résidence principale à leur domicile (60 % contre 47 % pour les mariées), tandis que les hommes non mariés avant la séparation indiquent plus souvent une résidence principale au domicile de leur ex-partenaire (31 % contre 44 % pour les mariés). L'interprétation de ces tendances contraires est de fait complexe. Dans de nombreux pays, l'absence de mariage peut renvoyer à une vision moins classique et plus ouverte du couple et de la famille, alors que le mariage assigne davantage les épouses aux rôles liés à l'éducation et au soin des enfants. Les réponses des hommes iraient donc dans ce sens : le mariage conduit davantage les femmes à obtenir la résidence principale des enfants. Toutefois, cette vision du couple différente selon le statut matrimonial semble moins correspondre à la situation québécoise. En outre, comment rendre compte du fait que l'on n'observe pas le même effet chez les femmes ? Comme nous l'avons indiqué précédemment, la comparaison des réponses selon le sexe est complexe à cause d'un possible effet de sélection des répondants. Il apparaît ici que les pères ayant participé à l'enquête étaient significativement plus souvent mariés (32 %) que les mères (24 %). Cette surreprésentation des pères mariés, ou sous-représentation des mères mariées, pourrait expliquer une partie des écarts observés.

12. Résultat non présenté ici, d'après un modèle de régression multinomiale (détails et résultats disponibles auprès des auteurs).

LIEN ÉTROIT ENTRE LES RAISONS ENTOURANT LA SÉPARATION ET L'ORGANISATION RÉSIDENTIELLE

En plus des caractéristiques de l'union rompue, le contexte entourant la séparation peut influencer sur l'organisation résidentielle des enfants : initiateur de la rupture, raisons, difficultés à trouver un terrain d'entente et type d'entente (voir l'annexe, tableaux A, B, C).

À la question « De votre point de vue, qui a pris la décision de se séparer ? C'est vous / C'est [prénom ex-partenaire] / C'est vous deux », les réponses des femmes et des hommes ne sont guère symétriques, à l'instar de ce que l'on observe concernant le partage du temps parental. Si, de façon générale, les mères prennent majoritairement cette décision (54 %), les pères déclarent bien moins fréquemment que les mères qu'elles sont à l'origine de cette initiative (46 % contre 63 %, respectivement). Ils tendent davantage à déclarer qu'il s'agit d'une décision commune ou qu'ils sont l'initiateur principal de la séparation. Ces écarts peuvent relever de différentes interprétations. Les femmes comme les hommes peuvent souhaiter présenter la séparation à leur avantage, comme un choix dont ils sont les initiateurs et non les « perdants ». Les écarts peuvent aussi signaler une interprétation plurielle de la question posée, d'un continuum allant de la cause à la prise de décision de la séparation (l'un peut avoir été infidèle ou violent – cause –, l'autre « décide » de le quitter), puisque différentes étapes marquent le processus de séparation (Ahrons et Rodgers, 1987). Quoi qu'il en soit, aucune association importante n'est observée quant à la résidence des enfants après la séparation. Être ou non à l'initiative de la séparation n'a donc guère d'effet sur l'organisation résidentielle des enfants.

En revanche, certains « motifs à la base de la séparation » sont bien plus discriminants et, pour certains, consensuels entre les femmes et les hommes concernant la résidence des enfants. En particulier, les situations de « violence conjugale et/ou à l'encontre des enfants » s'accompagnent bien plus fréquemment d'une résidence permanente de l'enfant chez la mère (27 % d'après les femmes, 13 % d'après les hommes, contre respectivement 9 et 5 % lorsque le motif est « plus amoureux de l'autre et/ou insatisfaction conjugale »). Ainsi, il est possible de postuler que ce problème de violence soit, tant pour les femmes que les hommes, plus souvent masculin. Toutefois, des analyses complémentaires seraient nécessaires pour confirmer ou infirmer cette hypothèse. Les « problèmes de dépendance (alcool, drogues, médicaments, jeux) » sont également associés à la résidence des enfants, mais, cette fois, avec un effet symétrique selon le sexe du répondant. Les femmes comme les hommes indiquent que l'enfant

réside plus fréquemment chez elles/ eux. Ainsi, 31 % des hommes relatant ce type de motifs ont « toujours ou le plus souvent » la résidence de l'enfant (contre 12 % en moyenne, selon les hommes); 74 % des femmes déclarant ce même motif ont « toujours » (21 %) ou « le plus souvent » (53 %) la résidence de l'enfant (contre respectivement 14 et 42 % en moyenne, selon les femmes). Tout se passe comme si cette dépendance était celle de l'autre parent, bien que les données ne permettent pas de l'affirmer. Il en va de même pour les « problèmes de santé mentale », dont font plus souvent état les hommes que les femmes, qui s'accompagnent d'une résidence de l'enfant plus fréquente chez eux. Le désamour et/ ou l'insatisfaction conjugale, tout comme une nouvelle rencontre s'accompagnent à l'inverse d'une résidence paritaire plus fréquente, quel que soit le sexe du répondant.

DIFFICULTÉ À TROUVER UN ARRANGEMENT ET JUDICIARISATION DE LA SÉPARATION

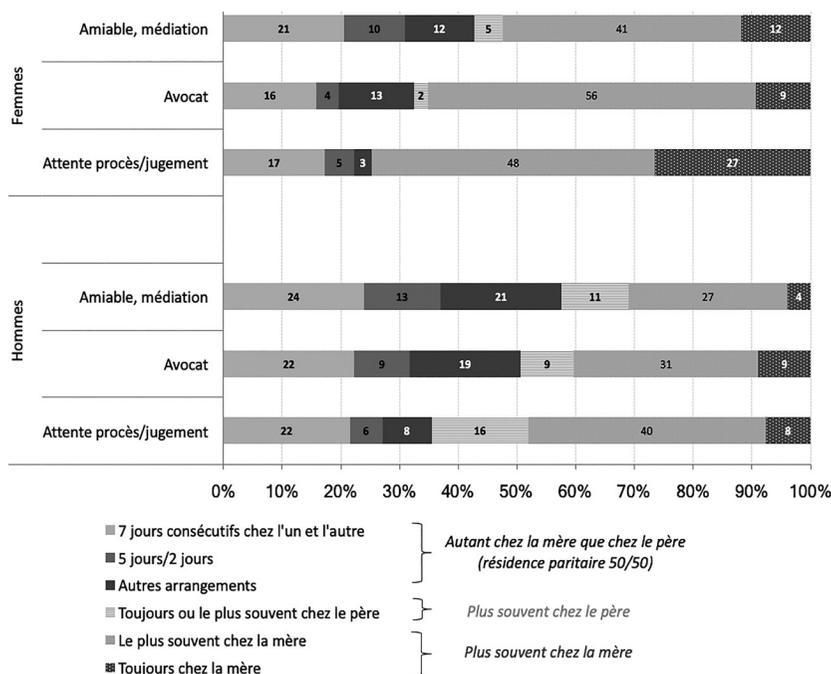
Un dernier élément décrivant le contexte de la séparation a trait à « la difficulté à trouver un arrangement avec l'ex-partenaire concernant la garde et les droits de visite de l'enfant ». Celui-ci paraît sans grande surprise associé au partage de la résidence. Pour les femmes comme pour les hommes, moins les parents ont eu de difficultés à trouver un arrangement, plus la résidence paritaire 50/50 est fréquente et moins l'enfant vit principalement chez la mère. Du point de vue des hommes (mais pas des femmes), le degré de complexité à établir une entente est aussi positivement associé au nombre de nuits que passe l'enfant chez eux : 17 % des pères décrivant des difficultés (de 5 à 10 sur une échelle de 10) ont plus souvent l'enfant à leur domicile, contre 10 % lorsque les ex-partenaires n'ont eu aucune difficulté à trouver un arrangement.

Si, chez les femmes comme chez les hommes, la difficulté à trouver un arrangement est associée au « sentiment d'avoir cédé sur la garde et les droits de visite » (oui/ non), la corrélation est bien plus marquée du côté des pères : 7 % des pères et 6 % des mères n'ayant eu aucune difficulté à trouver un arrangement déclarent avoir eu l'impression de « céder », contre 66 % des pères, mais seulement 37 % des mères ayant rencontré des difficultés. En lien avec l'arrangement trouvé, les pères, dont l'enfant réside principalement chez la mère, ont bien plus ce sentiment (48 % contre 15 % en cas de résidence paritaire).

Le degré de judiciarisation de l'entente illustre cette difficulté à trouver un arrangement. L'entente a pu être obtenue à l'amiable, sans l'aide de professionnels, ou après une médiation familiale (75 % des cas), faire

intervenir un avocat (11 %) ou encore découler d'un procès/jugement (ou son attente) (14 %). Quel que soit le sexe du répondant, plus le degré de judiciarisation est faible, plus la résidence 50/50 est appliquée et moins la résidence de l'enfant est principalement fixée chez la mère (figure 3.4). D'après les pères répondants, un procès/jugement (ou son attente) est également plus souvent associé au fait qu'ils obtiennent davantage la résidence principale ou exclusive de l'enfant.

FIGURE 3.4 – Répartition des nuits (quatre dernières semaines) passées par l'enfant chez ses parents, selon le degré de judiciarisation de l'entente



Source: Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec, temps 1, 2019
 Champ: ensemble des répondants, hors données manquantes (1 253 répondants)
 Lecture (ex. « Amiable, médiation / Femmes »): 12% des femmes dont l'entente a été établie à l'amiable/à la suite d'une médiation déclarent avoir la résidence exclusive de l'enfant.

CONCLUSION

Bien que certains types d'arrangements résidentiels soient fréquents (la résidence paritaire 50/50, une semaine sur deux), les analyses détaillées de cette étude révèlent qu'ils sont néanmoins particulièrement diversifiés (tant pour ce qui est du nombre de jours passés chez l'un et l'autre des

parents, ou ailleurs, que de jours de transition entre les logements et du nombre de transitions mensuelles). Cette variété reflète les réalités quotidiennes, chacune spécifique, des parents séparés et des enfants. Il semble dès lors important qu'une certaine latitude puisse exister quant à l'organisation de la résidence des enfants après la séparation, qui concerne l'ensemble des protagonistes. Si le degré de satisfaction des parents relativement à la quantité de temps passé avec l'enfant varie en fonction de l'arrangement résidentiel retenu, ce lien n'est pas pour autant systématique : les mères dont l'enfant réside davantage chez le père, et les pères dont l'enfant réside davantage chez la mère, sont certes plus souvent insatisfaits et insatisfaites, mais près de la moitié de ces parents s'estiment néanmoins « satisfaits » ou « très satisfaits », signe qu'il serait vain de calquer un modèle unique sur l'ensemble des parents séparés, ou de déterminer qu'un modèle est, dans l'absolu, meilleur qu'un autre.

Il existe certes de nombreuses études établissant un lien entre les arrangements résidentiels – et notamment le maintien de la présence du père – et le bien-être des enfants, leur développement social et cognitif (Lamp, 2010; Martial, 2012). Par exemple, la satisfaction générale des adolescents paraît meilleure en moyenne dans les situations de garde partagée (Steinbach et al., 2021). Mais, bien que la modalité de garde des enfants jugée « idéale » dans la société québécoise soit la garde partagée (à l'exception des très jeunes enfants) (Godbout et al., 2018), elle peut aussi, dans certaines situations, être associée à un moindre bien-être des enfants. C'est notamment le cas lorsque les relations père-enfants sont de piètre qualité (Vanassche et al., 2013). La résidence partagée recouvre en elle-même des réalités très diverses en ce qui a trait aux profils relationnels entre ex-partenaires, qui sont liés à des niveaux différents de bien-être des enfants (Baude et al., 2023). Quelles que soient les modalités de résidence de l'enfant, la relation coparentale paraît centrale pour permettre l'exercice conjoint de l'autorité parentale et le maintien des liens entre l'enfant et ses deux parents (Rouyer et al., 2013).

Le type d'arrangement résidentiel est lié, on l'a vu, à un ensemble de critères, allant de l'âge des enfants au contexte de la séparation en passant par la position sociale des parents. Cette dernière paraît centrale, parce qu'elle peut être associée à la fois à des conceptions différentes de la famille, du rôle des femmes et des hommes au sein de la famille et plus largement dans la société, et, corolairement, à un engagement parental plus ou moins fort avant la séparation. Elle peut également refléter une gestion spécifique de la séparation (l'entente à l'amiable sans l'aide de professionnels est, par exemple, moins fréquente chez les moins diplômés), avec un pouvoir différent de

négociation et de résistance pour faire entendre sa voix au moment de la séparation, tant entre les partenaires que face à l'institution judiciaire.

Cette étude aurait pu inclure bien d'autres caractéristiques, sans toutefois que l'on puisse présumer le sens de causalité à partir de données transversales. C'est notamment le cas de la distance séparant le domicile des ex-partenaires. La part de parents vivant à proximité l'un de l'autre (moins de 20 km) est ainsi bien plus fréquente dans les situations de résidence paritaire (89 %) que dans celles où l'enfant réside « toujours ou le plus souvent chez le père » (79 %), « le plus souvent chez la mère » (69 %) ou « toujours chez la mère » (54 %). Il en va de même concernant la situation de couple des parents séparés (des mères notamment), moins souvent engagés dans une nouvelle relation de couple lorsqu'ils ont plus souvent l'enfant chez eux (Saint-Jacques et al., 2023). Mais les données présentées ne permettent toutefois pas de savoir si l'éloignement géographique entre les ex-partenaires ou leur situation de couple au moment de l'enquête a généré un type d'arrangement résidentiel particulier ou si, à l'inverse, le type d'arrangement adopté après la séparation a plus ou moins encouragé les ex-partenaires à vivre loin l'un de l'autre ou à reformer ou non une union. Les temps 2 et 3 de l'Enquête devraient permettre d'étudier de façon plus dynamique les arrangements résidentiels, mais aussi leur évolution dans le temps. En effet, les modalités de résidence des enfants ne sont pas fixées définitivement et évoluent au fil du temps. La garde partagée (40-60 %) se transforme parfois en garde exclusive (plus de 60 % du temps avec un parent), notamment à l'adolescence en réponse à des préoccupations pratiques (proximité du réseau social des enfants, de leur école, etc.) (Desrosiers et Tétréault, 2018) ou au changement de situation des parents. Nombre de contacts entre le père et l'enfant se rompent, en particulier à des moments charnières, comme lorsque ce dernier atteint la majorité (Régnier-Loilier, 2016). Seules des données longitudinales peuvent permettre de suivre ces évolutions avec précision (Steinbach et Augustijn, 2021).

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans ce chapitre. Dans ce chapitre, les arrangements résidentiels décrits ne correspondent pas à la définition juridique appliquée au Québec, notamment concernant la résidence partagée. Alors que nous nous sommes centrés sur un partage du temps parental paritaire 50/50, la définition juridique de la garde partagée repose sur un seuil d'au moins 40% du temps de garde avec chaque parent. Cela ne remet toutefois pas en question les associations mises en évidence. Notons en outre que certaines corrélations constatées entre les arrangements résidentiels et certaines caractéristiques ne doivent pas prêter à des surinterprétations : par exemple, les motifs de la séparation (violence conjugale, envers les enfants, problèmes de dépendance ou de santé mentale) ne permettent pas de savoir s'ils concernaient le père ou la mère.

Un résultat surprenant. Alors que dans la littérature il est courant d'étudier la question du partage du temps parental selon trois modalités de garde (exclusive, principale et partagée), une lecture plus fine du partage du temps effectif met en lumière la très grande diversité des arrangements résidentiels des enfants après la séparation.

Un résultat rassurant. La part de la résidence paritaire 50/50 (44%) et de la garde partagée 40-60 (57%) est plus élevée que celle observée à partir de données plus anciennes. Cela peut traduire une progression récente et rapide de cet arrangement résidentiel des enfants après la séparation. Toutefois, il se peut aussi que les personnes ayant moins souvent, voire jamais, la résidence de l'enfant aient moins participé à l'enquête. Des données complémentaires permettront d'y voir plus clair sur l'évolution récente de la garde partagée au Québec.

Un résultat à surveiller. La garde partagée ou la résidence paritaire 50/50 est souvent présentée comme un arrangement transitoire qui relève d'un équilibre délicat à maintenir au fil du temps. Dans la mesure où cette étude se centre sur les premières années qui suivent la séparation, il sera utile de voir comment les arrangements résidentiels évoluent au fil du temps (ce que permettront les données longitudinales), au regard de la question de la conciliation entre vies familiale, professionnelle et personnelle pour les femmes.

RÉFÉRENCES

- Ahrons, Constance R. et Roy H. Rodgers (1987), *Divorced Families: A Multidisciplinary Developmental View*, New York, W.W. Norton & Company.
- Baude, Amandine, Audrey Gauthier-Légaré, Sylvie Drapeau, Marie-Christine Saint-Jacques, Francine Cyr, Arnaud Régnier-Loilier, Véronique Lachance et Philippe Pacaut (2023), « Familles en garde partagée : diversité des profils relationnels et bien-être des enfants », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 249-266.
- Bauserman, Robert (2012), « A meta-analysis of parental satisfaction, adjustment, and conflict in joint custody and sole custody following divorce », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 53, n° 6, p. 464-488.
- Berman, Rakel et Kristian Daneback (2020), « Children in dual-residence arrangements: A literature review », *Journal of Family Studies*, 30 octobre, <https://doi.org/10.1080/13229400.2020.1838317>.
- Bonnet, Carole, Bertrand Garbinti et Anne Solaz (2015), « Les conditions de vie des enfants après le divorce », *Insee Première*, n° 1536.
- Bryson, Caroline et Stephen McKay (2018), « Non-resident parents: Why are they hard to capture in surveys and what can we do about it? », *CASE Papers*, n° 210, Centre for Analysis of Social Exclusion, LSE.
- Cancian, Maria et Daniel R. Meyer (1998), « Who gets custody? », *Demography*, vol. 35, p. 147-157.
- Carrasco, Valérie et Clément Dufour (2015), « Les décisions des juges concernant les enfants des parents séparés ont fortement évolué dans les années 2000 », *Infostat Justice*, n° 132.
- Castagner-Giroux, Catherine, Céline Le Bourdais et Philippe Pacaut (2016), « La séparation parentale et la recomposition familiale : esquisse des tendances démographiques au Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. St-Amand et S. Lévesque (dir.), *Séparation parentale, recomposition familiale : enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 11-34.
- De Saint Pol, Thibaut et Mathilde Bouchardon (2013), « Le temps consacré aux activités parentales », *Études et résultats*, n° 841.
- Desrosiers, Hélène et Karine Tétréault, avec la collaboration d'Amélie Ducharme (2018), « Les trajectoires familiales diversifiées des jeunes nés au Québec à la fin des années 1980 », *Portraits & trajectoires*, n° 23, Institut de la statistique du Québec.
- Godbout, Élisabeth, Marie-Christine Saint-Jacques, Amandine Baude et Hans Ivers (2021). « Avis méthodologique – Partage du temps parental », *ELPSRQ*, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Godbout, Élisabeth, Marie-Christine Saint-Jacques et Hans Ivers (2018), « Après la séparation, avec qui les enfants devraient-ils vivre? Une analyse de l'opinion québécoise », *L'Année sociologique*, vol. 68, n° 2, p. 393-422.

- Godbout, Élisabeth, Catherine Turbide, Karine Poitras, Karl Larouche, Amandine Baude, Francine Cyr et Dominique Roy (2023), « Les conflits sévères de séparation : comment circonscrire cette réalité chez les parents québécois? », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 411-438.
- Hakovirta, Mia et Christine Skinner (2021), « Shared physical custody and child maintenance arrangements: A comparative analysis of 13 countries using a model family approach », dans L. Bernardi et D. Mortelmans (dir.), *Shared Physical Custody: Interdisciplinary Insights in Child Custody Arrangements*, Londres, Springer.
- Haux, Tina et Lucinda Platt (2021), « Fathers' involvement with their children before and after separation », *European Journal of Population*, n° 37, p. 151-177.
- Houle, Patricia, Martin Turcotte et Michael Wendt (2017), « Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale. Évolution de la participation des parents aux tâches domestiques et aux soins des enfants de 1986 à 2015 », Statistique France, n° 89652X2017001 au catalogue, Ottawa, Ministère de l'Industrie.
- Juby, Heather, Céline Le Bourdais, et Nicole Marcil-Gratton (2005), « Sharing roles, sharing custody? Couples' characteristics and children's living arrangements at separation », *Journal of Marriage and Family*, vol. 67, n° 1, p. 157-172.
- Lamp, Michael E. (2010), *The Role of the Father in Child Development* (5^e éd.), Hoboken, Wiley.
- Martial, Agnès (2012), « Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales », *Ethnologie française*, vol. 42, n° 1, p. 105-116.
- McClain, Lauren R. et Alfred DeMaris (2013), « A better deal for cohabiting fathers? Union status differences in fathers' involvement », *Fathering: A Journal of Theory, Research, and Practice about Men as Fathers*, vol. 11, n° 2, p. 199-220.
- Pelletier, David (2017), « Combien d'enfants en double résidence ou en garde partagée? Sources et mesure dans les contextes québécois et canadien », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 46, n° 1, p. 101-127.
- Régnier-Loilier, Arnaud (2016), « Séparation conjugale et rupture du lien père-enfants : des causes multiples », dans A. Martial (dir.), *Des pères « en solitaire » ? Ruptures conjugales et paternité contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence.
- Rouyer, Véronique, Marie Huet-Gueye et Amandine Baude (2013), « Les enfants et leurs parents dans la séparation conjugale : l'importance de la relation coparentale », *Dialogue*, vol. 4, n° 202, p. 89-98.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loilier et al. (2018), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec* (ELPSRQ), Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

- Saint-Jacques, Marie-Christine, Sylvie Drapeau, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Catherine Trotter, Audrey Bourassa, Nathalie Ste-Marie et Lorraine Filion (2023), « Le bien-être et l'adaptation des enfants québécois dont les parents sont récemment séparés », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 221-248.
- Saint-Jacques Marie-Christine, Kévin Lavoie et Isabel Côté (2021), « Avis méthodologique. Genre versus Sexe », *ELPSRQ*, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), « La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-58.
- Sodermans, An Katrien, Koen Matthijs et Gray Swicegood (2013), « Characteristics of joint physical custody families in Flanders », *Demographic Research*, vol. 28, n° 29, p. 821-848.
- Sodermans, An Katrien, Sofie Vanassche, Koen Matthijs et Gray Swicegood (2014), « Measuring post-divorce living arrangements: Theoretical and empirical validation of the residential calendar », *Journal of Family Issues*, vol. 35, n° 1, p. 125-145.
- Steinbach, Anja et Lara Augustijn (2021), « Post-separation parenting time schedules in joint physical custody arrangements », *Journal of Marriage and Family*, vol. 83, n° 2, p. 595-607.
- Steinbach, Anja, Lara Augustijn et Gerrit Corkadi (2021), « Joint physical custody and adolescents' life satisfaction in 37 North American and European countries », *Family Process*, vol. 60, n° 1, p. 145-158.
- Testenoire, Armelle (2015), « Genre, stratification et mobilité sociale au sein des classes populaires », *Lien social et Politiques*, n° 74, p. 19-36.
- Unterreiner, Anne (2018), « Le quotidien des familles après une séparation: état de la recherche internationale sur l'organisation de la vie des familles de couples séparés », *Les dossiers de la DREES*, n° 27.
- Vanassche, Sofie, An Katrien Sodermans, Koen Matthijs et Gray Swicegood (2013), « Commuting between two parental households: The association between joint physical custody and adolescent wellbeing following divorce », *Journal of Family Studies*, vol. 19, n° 2, p. 139-158.

ANNEXE

ARRANGEMENTS RÉSIDENTIELS DES ENFANTS SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES (%)

	Résidence partagée				Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours/ 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère		
Caractéristiques sociales des répondants								
Niveau de scolarité								
Collège ou moins	23	5	12	9	38	13	$\chi^2(15)=40,5; p=0,0004$	
Premier cycle	21	11	15	7	39	6		
Études supérieures	20	13	16	7	36	7		
Autre, nsp	21	13	18	8	27	13		
Revenu net imposable l'année de la séparation								
<30000\$	5	8	41	21	9	0	$\chi^2(20)=132; p<0,0001$	
30000-50000\$	9	14	43	7	8	0		
50000-70000\$	12	19	30	6	8	0		
70000\$ et +	16	20	27	2	7	0		
Pays de naissance								
Canada	22	11	15	8	36	9	$\chi^2(10)=26,3; p=0,0033$	
Autre pays	15	6	16	7	38	18		
Caractéristiques de l'union rompue								
Situation maritale								
Mariée	24	12	11	7	35	11	$\chi^2(5)=6,9; p=0,2296$	
Non mariée	21	9	16	8	37	9		
Durée de la relation rompue								
<6 ans	14	5	16	7	41	16	$\chi^2(15)=77,6; p<0,0001$	

Tableau A – Femmes et hommes	Résidence partagée				Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi ²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours/ 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère		
6 ans à <10 ans	19	12	18	9	36	6		
10 ans à <14 ans	24	13	13	9	35	6		
14 ans et +	34	9	11	7	29	11		
Contexte de la séparation								
Initiateur de la séparation								$\chi^2(10)=13,1; p=0,2197$
Le père	20	8	11	8	41	12		
La mère	22	11	15	7	35	10		
Les deux	21	10	17	10	34	8		
Raison de la rupture (oui versus non)								
Plus amoureux	22	11	16	8	35	7	$\chi^2(5)=26,8; p<,0001$	
Mésententes, conflits	20	11	13	8	38	10	$\chi^2(5)=5,1; p=0,408$	
Santé mentale	18	10	9	14	37	13	$\chi^2(5)=14,7; p=0,0119$	
Rencontre, infidélité	24	11	12	9	37	7	$\chi^2(5)=8,8; p=0,1159$	
Violence	14	4	8	6	45	24	$\chi^2(5)=36,7; p<,0001$	
Dépendance, alcool	18	2	10	9	45	17	$\chi^2(5)=30,9; p<,0001$	
Difficultés à trouver un arrangement								$\chi^2(10)=58,1; p<,0001$
Aucune	27	11	17	7	28	9		
Très peu, peu	17	12	16	7	39	8		
Difficultés	17	5	10	11	46	12		
Type d'entente								$\chi^2(10)=34,1; p=0,0002$
Amiable, médiation	22	12	16	8	34	8		
Avocat	19	6	16	5	44	9		
Attente procès/jugement	20	5	6	9	44	16		

Tableau A – Femmes et hommes	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours/ 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
Caractéristiques de l'enfant cible							
Sexe et âge							
File							$\chi^2(15)=44,9; p<,0001$
<5 ans	14	7	17	6	39	16	
5-<8 ans	23	15	14	6	36	6	
8-<11 ans	26	13	17	10	29	4	
11 ans +	32	9	5	9	31	14	
<i>Ensemble</i>	22	11	14	7	35	10	
Garçon							$\chi^2(15)=52,5; p<,0001$
<5 ans	9	6	19	8	43	15	
5-<8 ans	20	9	15	10	38	8	
8-<11 ans	24	12	14	10	34	7	
11 ans +	40	8	9	8	28	7	
<i>Ensemble</i>	21	9	15	9	37	10	
Nombre de frères et sœurs							
Aucun	17	8	16	8	39	12	
Un	23	12	14	9	34	8	
Deux ou plus	32	8	12	6	36	6	
ENSEMBLE	22	10	15	8	36	10	

Source: Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec, temps 1, 2019
 Champ: ensemble des répondants, hors données manquantes (1 276 répondants)

Tableau B – Femmes	Résidence partagée				Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours/ 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère		
Caractéristiques sociales des répondants								
Niveau de scolarité								$\chi^2(15)=42,6; p=0,0002$
Collège ou moins	19	2	9	3	46	20		
Premier cycle	19	10	10	5	47	9		
Études supérieures	20	14	10	4	43	9		
Autre, nsp	23	12	17	3	27	18		
Revenu net imposable l'année de la séparation								$\chi^2(20)=82,1; p=0,0001$
<30000\$	17	4	6	2	46	26		
30000-50000\$	19	9	12	5	47	7		
50000-70000\$	20	14	14	4	38	10		
70000\$ et +	32	18	17	6	25	2		
Activité comparée des deux ex-partenaires								$\chi^2(10)=123,7; p=0,0001$
Couple biactif	24	13	17	8	33	6		
Père actif, mère inactif	17	4	9	8	50	13		
Père inactif	15	3	8	10	36	28		
Pays de naissance								$\chi^2(10)=20,4; p=0,0253$
Canada	20	9	10	4	44	12		
Autre pays	12	8	15	2	34	29		
Caractéristiques de l'union rompue								
Situation maritale								$\chi^2(5)=9,3; p=0,0994$
Mariée	22	12	12	6	33	14		
Non mariée	19	8	10	3	45	14		
Durée de la relation rompue								$\chi^2(15)=52,7; p<,0001$

Tableau B – Femmes	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours/2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
<6 ans	13	3	10	2	46	25	
6 ans à <10 ans	19	14	14	4	43	8	
10 ans à <14 ans	22	11	12	5	42	8	
14 ans et +	29	10	7	5	36	13	
Contexte de la séparation							
Initiateur de la séparation							
Le père	18	9	9	3	43	19	$\chi^2(10)=6,7; p=0,7558$
La mère	20	10	11	3	43	14	
Les deux	20	6	14	6	42	12	
Raison de la rupture (oui versus non)							
Plus amoureux	21	11	12	4	43	9	$\chi^2(5)=31,6; p<,0001$
Mésententes, conflits	18	10	10	4	42	16	$\chi^2(5)=3,1; p=0,6816$
Santé mentale	14	9	13	2	43	19	$\chi^2(5)=3,3; p=0,6538$
Rencontre, infidélité	19	11	9	3	49	10	$\chi^2(5)=7,3; p=0,2011$
Violence	10	5	8	4	46	27	$\chi^2(5)=17,3; p<,0039$
Dépendance, alcool	14	2	8	1	53	21	$\chi^2(5)=21,4; p<,0007$
Difficultés à trouver un arrangement							
Aucune	24	10	11	5	35	15	$\chi^2(10)=22,6; p<,0122$
Très peu, peu	17	12	10	3	48	11	
Difficultés	15	4	11	4	50	17	
Type d'entente							
Amiable, médiation	21	10	12	5	41	12	$\chi^2(10)=27,8; p=0,0019$
Avocat	16	4	13	2	56	9	

Tableau B – Femmes	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours/ 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
Attente procès / jugement	17	5	3	0	48	27	
Caractéristiques de l'enfant cible							
Sexe et âge							
Fille							$\chi^2(15)=39,7; p<.,0005$
<5 ans	14	3	10	1	48	24	
5-<8 ans	22	15	8	1	45	7	
8-<11 ans	24	9	16	3	42	7	
11 ans +	33	13	2	7	34	11	
<i>Ensemble</i>	21	9	10	2	44	14	
Garçon							
<5 ans	9	6	14	3	43	25	
5-<8 ans	18	9	10	6	44	13	
8-<11 ans	18	14	11	6	43	8	
11 ans +	39	9	9	7	30	7	
<i>Ensemble</i>	18	9	12	5	41	15	
Nombre de frères et sœurs							
Aucun	15	7	12	3	45	17	
Un	21	11	11	5	40	13	
Deux ou plus	30	8	7	2	42	10	
ENSEMBLE	20	9	11	4	42	14	$\chi^2(10)=17,5; p=0,0634$

Tableau C – Hommes	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²	
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours/ 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère		
Caractéristiques sociales des répondants								
Niveau de scolarité								
Collège ou moins	26	9	14	15	30	7	$\chi^2(15)=15,2; p=0,4406$	
Premier cycle	24	13	20	10	31	2		
Études supérieures	21	13	23	10	29	4		
Autre, nsp	20	13	17	15	28	7		
Revenu net imposable l'année de la séparation								
<30 000\$	16	7	13	24	31	10		
30 000-50 000\$	18	10	14	12	38	7		
50 000-70 000\$	29	11	23	10	23	3		
70 000\$ et +	28	15	21	7	27	3		
Pays de naissance								
Canada	24	12	19	12	28	5	$\chi^2(10)=19,4; p=0,036$	
Autre pays	17	5	16	11	42	9		
Caractéristiques de l'union rompue								
Situation maritale								
Mariée	25	12	11	9	35	8	$\chi^2(5)=19,6; p=0,0015$	
Non mariée	23	11	22	14	27	4		
Durée de la relation rompue								
<6 ans	16	8	23	12	36	5	$\chi^2(15)=41,4; p=<,0003$	
6 ans à <10 ans	19	10	22	14	31	3		
10 ans à <14 ans	27	17	12	13	27	4		
14 ans et +	38	8	14	9	22	9		

Tableau C – Hommes	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours/ 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
Contexte de la séparation							
Initiateur de la séparation							
Le père	22	8	12	11	39	8	$\chi^2(10)=16,7; p=0,0818$
La mère	25	13	21	13	25	4	
Les deux	22	12	19	13	29	5	
Raison de la rupture (oui versus non)							
Plus amoureux	23	11	21	11	28	5	$\chi^2(5)=8,6; p=<,1263$
Mésententes, conflits	22	12	16	12	34	5	$\chi^2(5)=5,1; p=0,4091$
Santé mentale	21	10	6	22	32	9	$\chi^2(5)=20; p=0,0012$
Rencontre, infidélité	28	11	15	14	28	5	$\chi^2(5)=5,8; p=0,3298$
Violence	29	0	5	14	39	13	$\chi^2(5)=7,2; p=<,2089$
Dépendance, alcool	30	0	10	31	23	6	$\chi^2(5)=18,9; p=<,0002$
Difficultés à trouver un arrangement							
Aucune	31	13	22	10	21	3	$\chi^2(10)=50,7; p=<,0001$
Très peu, peu	17	13	22	12	30	6	
Difficultés	19	6	9	17	42	7	
Type d'entente							
Amiable, médiation	24	13	21	11	27	4	$\chi^2(10)=21; p=0,0209$
Avocat	22	9	19	9	31	9	
Attente procès/jugement	22	6	8	16	40	8	
Caractéristiques de l'enfant cible							
Sexe et âge							
Fille							$\chi^2(15)=34; p=<,0034$

	Résidence partagée			Davantage chez l'un ou l'autre parent			Chi²
	7 jours consécutifs chez l'un et l'autre	5 jours/ 2 jours	Autres arrangements	Toujours ou le plus souvent chez le père	Le plus souvent chez la mère	Toujours chez la mère	
<5 ans	15	13	25	12	28	6	
5-<8 ans	24	15	18	9	30	4	
8-<11 ans	30	20	18	18	14	0	
11 ans +	30	6	8	10	28	17	
<i>Ensemble</i>	24	14	18	12	26	6	
Garçon							
<5 ans	9	7	24	13	44	4	
5-<8 ans	22	8	21	14	32	3	
8-<11 ans	30	11	14	14	25	5	
11 ans +	42	7	8	10	27	6	
<i>Ensemble</i>	23	8	18	13	33	4	
Nombre de frères et sœurs							
Aucun	19	10	20	13	32	7	
Un	25	14	17	13	28	5	
Deux ou plus	34	7	19	10	30	2	
ENSEMBLE	23	11	18	12	30	5	

$\chi^2(15)=28,7, p<0,0178$

$\chi^2(10)=14,1, p=0,1685$

CHAPITRE 4

Désirer un enfant en contexte de nouvelle union familiale

*Laurence Charton, Michel Lopez Barrios,
Philippe Pacaut, Julien Gauthier Mongeon*

La majorité des personnes en âge de procréer déclare souhaiter un jour avoir un enfant (Pacaut, 2017 ; Charton et Panaite, 2021). Si la transition à la parentalité se vit généralement au même moment pour les deux membres du couple (Thomson et al., 2020), depuis les années 1980, les niveaux élevés d’instabilité au sein des unions, associés à une hausse importante des remises en couple dans les âges de fertilité, ont également conduit à accroître la possibilité d’avoir des enfants issus de différents partenaires (Fomby et Osborne, 2017 ; Amorim et Tach, 2019 ; Fostik et Le Bourdais, 2020 ; Andersson, 2021). Ces derniers peuvent eux aussi être déjà parents ou ne pas avoir d’enfant au moment de la mise en couple.

Ce chapitre propose d’examiner la place d’un projet d’enfant chez des couples en situation de nouvelle union familiale¹. Nous privilégions la notion de « nouvelle union familiale » à celle de « famille recomposée ou reconstituée » qui peut, selon nous, prêter à confusion, car la très grande majorité des enfants de familles séparées ne connaissent ni réelle décomposition familiale ni disparition des liens familiaux puisque le couple parental a été dissous – seul environ un septième des enfants perdent en effet un contact régulier avec leur autre parent au moment d’une séparation

1. Par « nouvelle union familiale », on entend qu’au moins l’un des membres du couple a déjà eu un enfant avec un partenaire précédent.

conjugale². Dans ce chapitre, nous visons plus précisément à apporter des éléments de réponses aux questions suivantes : est-ce qu'un projet d'enfant, en contexte de nouvelle union familiale, reste un élément central dans le fondement d'un couple, voire dans sa consolidation ? Observe-t-on des différences sur le plan des intentions de fécondité selon le type de nouvelle union familiale défini, par exemple, selon le nombre d'enfants déjà nés, l'âge du plus jeune enfant, le temps de présence des enfants dans le nouveau foyer familial, ou encore selon quel partenaire est déjà parent (la femme, l'homme ou les deux partenaires) ? Enfin, l'histoire conjugale et familiale vécue avec l'ex-partenaire ou les ex-partenaires – l'autre parent de son ou de ses enfants –, peut-elle influencer un nouveau désir d'enfant, tout comme la situation conjugale et familiale vécue avec l'actuel partenaire ? Outre d'éclairer les dynamiques de fécondité en contexte de nouvelle union familiale – des informations pouvant intéresser notamment les acteurs de la politique familiale soucieux de soutenir la fécondité, mais aussi le bien-être des familles –, les réponses à ces questions visent également à contribuer au renouvellement des connaissances sur les projets parentaux de couples dont au moins l'un des partenaires est déjà parent.

Trois parties composent ce chapitre. La première présente brièvement les principales recherches sur les dynamiques de procréation en contexte de nouvelle union familiale. La deuxième présente les nouvelles unions familiales telles qu'elles ont été saisies lors de la première vague de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ). Enfin, la troisième partie vise à appréhender les intentions de fécondité des femmes et des hommes en portant une attention particulière aux facteurs individuels, à ceux liés à la situation socioéconomique et familiale à la date de l'enquête et à ceux associés au contexte de la séparation et aux relations avec l'ex-partenaire.

2. En effet, l'enfant qui au moment de sa naissance est le plus souvent inscrit dans une double lignée, soit celle de sa mère et celle de son autre parent, ne voit que rarement ses liens de filiation remis en cause lors d'une séparation. Le couple parental résiste généralement à la séparation et les liens familiaux de l'enfant restent le plus souvent légalement inchangés (Corpart, 2011). Le fait que l'un des parents ou les deux vivent une nouvelle expérience de couple et que l'enfant soit élevé dans un foyer occupé par son parent et un tiers ne signe donc pas la fin de la première famille, même si les liens entre l'enfant et l'un de ses parents peuvent se relâcher.

LES DYNAMIQUES DE PROCRÉATION EN CONTEXTE DE NOUVELLE UNION FAMILIALE

Selon diverses recherches (Balbo et al., 2013; Heintz-Martin et al., 2014; Guzzo, 2014), les nouvelles unions familiales permettent aujourd'hui la naissance d'enfants qui ne seraient pas nés d'une « première famille³ ». Plusieurs études réalisées en Amérique du Nord et en Europe montrent en effet que les naissances supplémentaires au sein de ces nouvelles unions compenseraient dans une certaine mesure celles « manquées » en raison d'une séparation « précoce » (Cherlin, 2009; Beaujouan, 2011; Monte; 2019). Ainsi, dans un contexte de multiplicité des unions selon un processus de monogamie « sérielle » (Shorter, 1977), où l'enfant s'annoncerait désormais moins souvent au regard d'un projet de famille que d'un investissement immédiat du couple autour d'un projet d'enfant (Sullerot, 1984; Charton, 2006), la prise en compte des trajectoires conjugales, particulièrement des remises en couple de partenaires déjà parents, est importante tant dans l'étude des dynamiques de procréation que dans celle des fondements des nouvelles configurations familiales.

Ainsi, en Suède, Holland et Thomson (2011) constatent par exemple qu'environ la moitié des couples en nouvelle union familiale déclarent désirer un enfant avec leur nouveau partenaire. Au Canada, Heintz-Martin et al. (2014) observent quant à elles que près de la moitié des couples, dont l'un des partenaires avait déjà eu au moins un enfant, ont eu un enfant dans les dix ans suivant le début de leur nouvelle union. Par ailleurs, les deux tiers de ces naissances se produisent au cours des trois premières années suivant la mise en couple. Si le nombre d'enfants présents au moment de la formation de l'union semble jouer un rôle sur la probabilité de donner naissance à un enfant dans la nouvelle union (Hohmann-Mariott, 2015; Vanassche et al., 2015; Guzzo, 2017), la plupart des études soulignent aussi l'importance de prendre en compte la composition de la nouvelle union familiale, en déterminant notamment de « qui sont les enfants » (Stewart, 2002; Murinkó et Szalma, 2015; Ivanova et al., 2014), l'âge des enfants (Thomson et Li, 2002; Kalmijn et Gelissen, 2007; Heintz-Martin et al., 2014; Kreyenfeld et Heintz-Martin, 2015) et s'ils vivent régulièrement dans le nouveau ménage (Marcil-Gratton et al., 2003; Hohmann-Marriott, 2015; Vanassche et al., 2015). Le fait que seulement l'homme ou la femme, ou les deux partenaires aient des enfants d'une précédente union paraît influencer

3. Par « première famille », on entend que les deux membres du couple n'ont pas eu d'enfant avec un précédent partenaire.

en effet la probabilité que le couple ait un enfant commun et le nombre d'enfants qu'ils auront ensemble. Ainsi, plusieurs études montrent que ceux issus d'une précédente union des femmes réduisent la fécondité de la nouvelle union familiale plus fortement que ceux issus d'une précédente union des hommes (Vikat et al., 2004; Kalmijn et Gelissen, 2007). Thomson et Li (2002) constatent en outre que l'absence d'enfant augmente, mais uniquement pour les femmes, la probabilité d'en avoir un dans la nouvelle union. De même, si les femmes sans enfant donnent plus fréquemment naissance à un enfant, quel que soit le nombre d'enfants de leur partenaire, l'inverse ne se vérifie pas. Au contraire, si la femme a deux enfants ou plus à la mise en union, la probabilité que les hommes sans enfant en aient un est faible (Heintz-Martin et al., 2014).

Plusieurs arguments ont été avancés pour expliquer l'influence plus grande de l'antériorité reproductive des femmes sur la naissance d'un enfant dans une nouvelle union familiale. Tout d'abord, Thomson et Li (2002) invoquent que le statut social conféré par la maternité, soit celui d'être reconnue comme « mère », aurait une valeur plus élevée que celui conféré par la paternité dans les sociétés occidentales. Ainsi, l'enfant serait plus fortement désiré par des femmes sans enfant que par des hommes sans enfant, ce qui expliquerait sa naissance plus fréquente. Ce constat interpelle notamment Heintz-Martin et al. (2014) qui s'interrogent toutefois sur l'éventualité d'un non-désir de procréer possiblement plus répandu chez des hommes en couple avec des femmes ayant eu des enfants d'une précédente union que chez ceux en couple avec des femmes sans enfant. Vikat et al. (2004), pour leur part, relèvent plutôt un lien entre des raisons économiques et le fait que la naissance d'un nouvel enfant soit moins fréquente quand l'homme, en comparaison avec la femme, n'a pas eu d'enfant. Pour ces auteurs, le fait que les enfants de parents séparés ou divorcés soient plus susceptibles de vivre avec leur mère qu'avec leur père induirait en effet des coûts plus élevés pour le nouveau ménage lorsque les femmes ont des enfants comparativement aux hommes, car les enfants de ces derniers vivent le plus souvent avec leur ex-conjointe (Juby et al., 2001; Hachet, 2017). L'arrivée d'un enfant commun dans une nouvelle union familiale aurait ainsi un impact économique moins grand pour le ménage. De même, pour les femmes qui sont déjà mères et qui ont un emploi, avoir un enfant dans la nouvelle union pourrait aussi représenter des coûts et des responsabilités supplémentaires qu'elles ne sont peut-être pas toujours prêtes à assumer, notamment car ce sont elles qui sont aussi

les plus susceptibles de vivre avec cet enfant en cas de nouvelle séparation⁴. De plus, la surcharge de travail domestique occasionnée par une nouvelle naissance leur incomberait davantage qu'à leur partenaire (Charton et Cordazzo, 2012; Charton et Zhu, 2017).

Dans les nouvelles unions familiales, si les deux partenaires ont déjà des enfants d'une relation précédente, le premier enfant né du couple n'accorde pas le statut parental (Ivanova et al., 2014). Toutefois, il peut être désiré pour légitimer un rôle parental conjoint (Saint-Jacques et al., 2009). Dans cette perspective, l'arrivée d'un enfant commun serait indépendante du nombre d'enfants présents dans la famille, mais serait davantage liée à la volonté de « faire famille » par la création de liens (génétique, juridique, etc.) unissant tous les membres de la famille recomposée (Juby et al., 2001; Vincent, 2019; Charton et Lemieux, 2020). Cet enfant contribuerait aussi à légitimer la place et le rôle de chacun (parents, fratrie, grands-parents, etc.) dans la nouvelle famille (Charton et Lévy, 2017). Le premier enfant né dans une nouvelle union familiale peut également être considéré, quel que soit le nombre d'enfants issus de la relation précédente de chaque partenaire, comme un signe de l'engagement des deux partenaires dans la durée et comme « un symbole de la relation du couple » (Thomson et Li 2002; Ivanova et al., 2014). La présence d'un enfant commun dans les nouvelles unions familiales semble d'ailleurs réduire le risque de séparation des partenaires (Le Bourdais et al., 2013).

On le voit, il existe une diversité de situations et de raisons d'avoir un (nouvel) enfant en contexte de nouvelle union familiale. Les données collectées par l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) contribueront à mieux saisir les dynamiques de fécondité en contexte de nouvelle union familiale récente (deux ans au plus). Comme la question du désir d'enfant n'a été posée qu'aux personnes se déclarant en couple, nous allons maintenant présenter les diverses configurations conjugales et familiales de l'ELPSRQ.

4. Dans une recherche sur les motivations associées au recours à une stérilisation contraceptive au Québec, Charton (2015) relevait déjà que certaines femmes ayant élevé un enfant en contexte monoparental avaient eu recours à une ligature des trompes pour éviter de courir le risque de revivre en couple, d'avoir un enfant, de se séparer du père et de devoir élever l'enfant seule.

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1 551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ⁵.

Échantillon. Les analyses dans ce chapitre sont réalisées uniquement auprès de personnes ayant déclaré avoir un nouveau ou une nouvelle partenaire au moment de l'enquête, soit 1109 répondants (356 mères et 327 pères).

Variables descriptives. *Caractéristiques du parent* : genre (femme ; homme). *Statut conjugal actuel* : pas en couple, en couple non cohabitant au quotidien, en couple cohabitant au quotidien. *Caractéristiques des enfants des différentes unions du parent, de son ex-partenaire, de son partenaire* : nombre d'enfants incluant les enfants attendus (1 ; 2 ; 3 et plus). *Pour les enfants issus du couple séparé* : temps de résidence chez le parent en % (<40 ; 40-60 ; 61-80 ; 81-100)

Analyses. Les pourcentages présentés dans ce chapitre sont pondérés. La plupart des analyses ont été faites pour l'ensemble de l'échantillon, puis pour les pères et pour les mères séparément. Outre les mesures descriptives de base, les résultats s'appuient également sur deux régressions logistiques (Allison, 1984). Elles visent à cerner les principales variables ayant une influence significative sur l'expression d'un nouveau désir d'enfant. Les variables retenues pour les analyses des régressions sont celles qui, suivant la littérature (pour une revue, voir notamment Balbo et al., 2013 ; Wilkins, 2019), semblent influencer les comportements de fécondité et sont disponibles dans l'enquête. Trois catégories de variables ont plus particulièrement été considérées comme déterminantes pour un nouveau projet parental. Tout d'abord, nous avons retenu celles qui font référence aux expériences passées et qui

5. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

renvoient au milieu culturel et familial d'origine (Carlsson, 2018; Preis et al., 2020): le pays de naissance, la religion de la personne interrogée (à défaut d'information sur la pratique religieuse) et si ses parents se sont séparés durant son enfance. La deuxième catégorie de variables concerne la situation personnelle et conjugale du parent rencontré au moment de l'enquête: ses caractéristiques sociodémographiques (âge, niveau de scolarité, statut d'activité, niveau de revenu personnel, statut d'emploi et langue principale parlée à la maison), et sa situation familiale (nombre d'enfants, âge du plus jeune enfant, statut de résidence de l'enfant cible) et conjugale (statut résidentiel du partenaire, partenaire déjà parent ou non, projet de mariage) (Meggiolaro et Ongaro, 2010; Vanassche et al., 2015). Enfin, une troisième catégorie de variables porte sur le contexte de la séparation avec l'ex-partenaire (notamment celui ou celle qui a pris l'initiative de la séparation, la durée écoulée depuis celle-ci et les motifs de la séparation), la situation conjugale de l'ex-conjoint ou de l'ex-conjointe, et l'évaluation par le parent rencontré de sa relation avec son ex-partenaire (estimée au regard de la fréquence déclarée des conflits, de la satisfaction à l'égard des rôles et des responsabilités parentales ainsi que du temps parental partagé) (Vikat et al., 2004; Henz et Thomson, 2005). Dans ces deux régressions, la quantité a été modélisée pour représenter la probabilité de subir l'événement (exprimer l'intention d'avoir un nouvel enfant) par rapport à la probabilité d'y échapper (ne pas exprimer cette intention)⁶. Dans l'estimation des déterminants des intentions de fécondité, nous avons ainsi défini une variable, qui prend une valeur supérieure à 0 si l'individu exprime le désir d'avoir un nouvel enfant et une valeur inférieure à 0 dans le cas contraire, et l'avons régressée sur les facteurs supposés agir sur le désir d'enfant. Le modèle logit a été utilisé pour estimer cette équation aux résultats (R) significatifs aux seuils (risque d'erreur) de 1% (***), 5% (**) et 10% (*). Les analyses ont été réalisées avec STATA.

6. Les personnes ayant répondu ne pas savoir si elles ont l'intention d'avoir un (nouvel) enfant ont été comptabilisées pour les régressions parmi celles déclarant ne pas souhaiter un nouvel enfant.

LES NOUVELLES UNIONS FAMILIALES DE PARENTS SÉPARÉS À L'ELPSRQ

L'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) apporte des informations inédites notamment sur la situation conjugale des parents québécois séparés depuis moins de 24 mois (voir l'encadré méthodologique). Ainsi, parmi les 1 551 parents québécois récemment séparés, 55 % des mères (N = 442) et 58 % des pères (N = 426) déclarent ne pas avoir de partenaire au moment de l'enquête⁷. A contrario, 45 % des mères (N = 356) et 42 % des pères (N = 327) disent être engagés dans une nouvelle union, cohabitante ou non⁸. Par conséquent, nos analyses ne porteront que sur les personnes ayant déclaré avoir un nouveau ou une nouvelle partenaire.

La majorité des mères et des pères en nouvelle union déclarent avoir vécu en union libre avec leur ex-partenaire (respectivement 74 % et 69 %). Ainsi, seuls environ un quart des mères (26 %) et un tiers des pères (31 %) étaient mariés avec l'autre parent de leur enfant. À l'enquête, parmi les femmes et les hommes en union, respectivement 39 % et 41 % déclarent partager un logement commun avec leur partenaire, 42 % et 44 % affirment vivre occasionnellement avec leur partenaire et 20 % et 16 % disent ne jamais cohabiter. Enfin, l'âge médian des mères et des pères engagés dans une nouvelle union est respectivement de 36,4 ans et de 39,4 ans, soit des âges où les personnes ont encore généralement la capacité biologique ou adoptive (suivant les directives des institutions de placement à l'adoption qui se calquent fréquemment sur les âges biologiques) d'avoir des enfants.

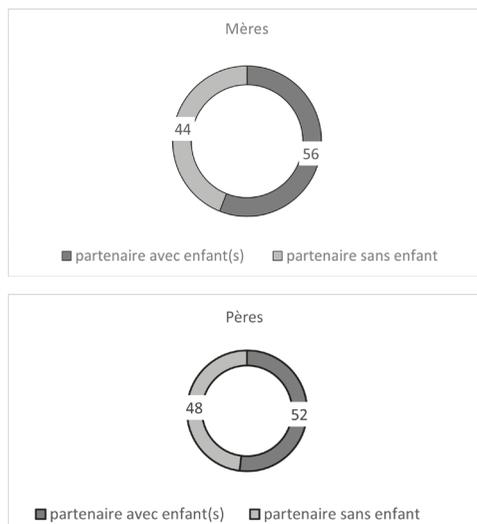
EN NOUVELLE UNION LE PLUS SOUVENT AVEC UN PARTENAIRE DÉJÀ PARENT

Parmi les parents récemment séparés qui sont engagés dans un nouveau couple, plus de la moitié d'entre eux, soit 56 % des mères et 52 % des pères, déclarent que leur partenaire actuel est aussi parent d'au moins un enfant (voir la figure 4.1).

7. Tous les pourcentages présentés dans ce chapitre sont basés sur des effectifs pondérés.

8. En raison du faible effectif de parents séparés ayant déclaré à l'enquête avoir eu un enfant avec un ex-partenaire de même sexe (12 femmes et 7 hommes), nous ne distinguerons pas dans nos analyses les parents séparés homosexuels de ceux hétérosexuels.

FIGURE 4.1 – Répartition des mères et des pères en couple selon le statut parental de leur partenaire (parent ou non d’au moins un enfant d’une précédente union), ELPSRQ



LES PARENTS D'UN ENFANT UNIQUE PLUS FRÉQUEMMENT EN COUPLE AVEC UN PARTENAIRE SANS ENFANT

Les mères et les pères séparés avec un seul enfant sont le plus souvent avec un partenaire sans enfant (respectivement 51 % et 55 %) (voir la figure 4.2). En revanche, près de trois mères ou pères sur cinq de deux enfants (60 %) ou d’au moins trois enfants (respectivement 60 % et 67 %) sont en relation avec un partenaire déjà parent.

Les mères et les pères qui sont en couple avec une personne sans enfant déclarent aussi le plus souvent (respectivement 46 % et 47 %) n’avoir qu’un seul enfant (voir la figure 4.3). Près de deux femmes (42 %) et deux hommes (40 %) sur cinq, parents de deux enfants, disent également être en couple avec un partenaire sans enfant. Enfin, les mères et les pères de trois enfants ou plus en couple vivent rarement avec un partenaire sans enfant (12 % -13 %).

Quand les deux partenaires ont des enfants, presque la moitié des parents interrogés (49 % des mères et 48 % des pères) ont deux enfants (voir la figure 4.3). Les mères d’un enfant unique déclarent un peu plus souvent que les pères d’un seul enfant vivre avec un partenaire avec enfant (36 % contre 30 %), ce qui correspond au constat énoncé précédemment (voir la

figure 4.2). Concernant les parents séparés ayant au moins trois enfants, près d'un quart des hommes (22 %) disent vivre avec une partenaire avec enfants, contre un peu moins d'une mère sur six (15%). Il est probable que la présence d'enfants dans le ménage joue un rôle dans le type de configuration familiale.

Si la majorité des parents affirme que leur enfant cible vit en garde partagée (entre 40 à 60 % du temps passé à leur domicile), soit 55 % des

FIGURE 4.2 – Répartition des mères et des pères en couple avec un, deux ou au moins trois enfants selon le statut parental de leur partenaire, ELPSRQ

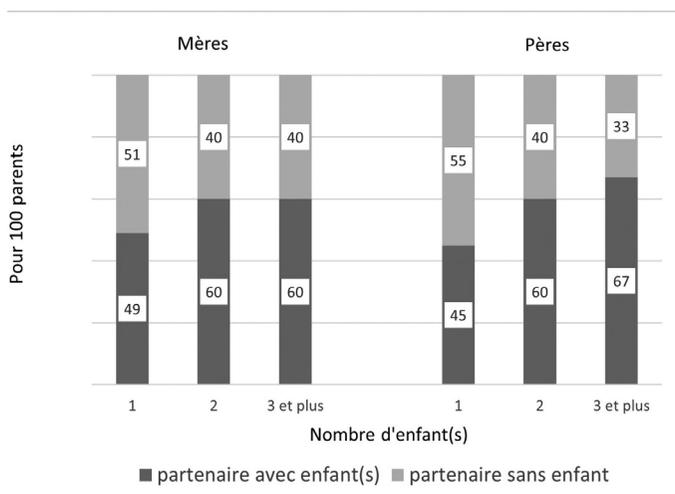
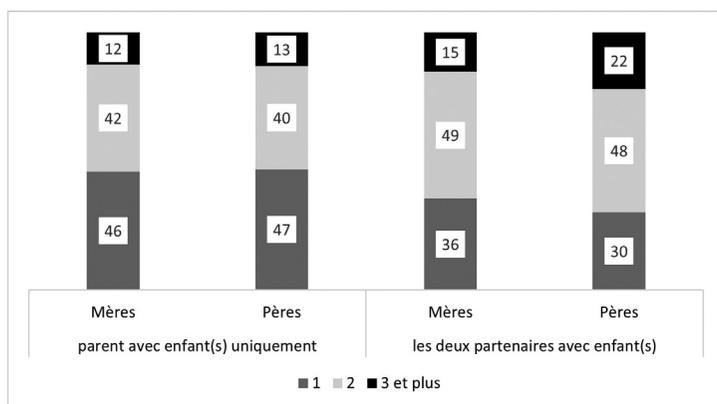
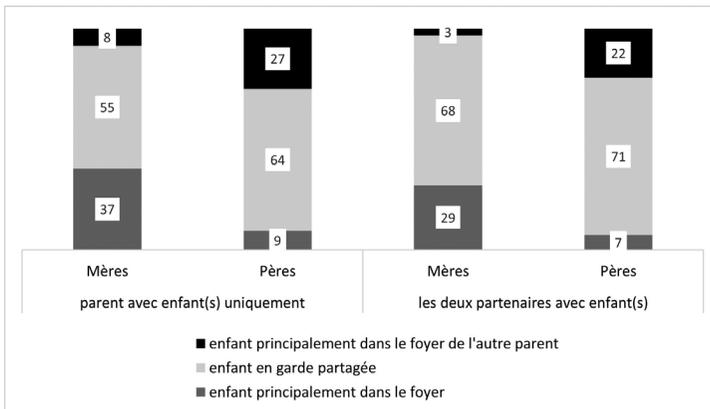


FIGURE 4.3 – Répartition des mères et des pères avec un ou une partenaire sans enfant et un ou une partenaire avec enfant(s) selon le nombre d'enfants du parent interrogé, ELPSRQ



mères avec un partenaire sans enfant et 64 % avec un partenaire avec enfant(s) ainsi que 68 % des pères avec une conjointe sans enfant et 71 % avec enfant(s), les pères disent aussi plus souvent que les mères que leur enfant ne réside qu'occasionnellement, voire plus rarement dans leur foyer (moins de 40 % du temps passé à leur domicile) (voir la figure 4.4). Diverses études déjà relevées plus haut soulignent que, dans des configurations de garde principale, les enfants résident plus fréquemment avec leur mère qu'avec leur père à la suite d'une séparation. Ce constat s'observe également au Québec, à partir des données de l'ELSRQ, où les mères en nouvelle union familiale déclarent plus fréquemment que les pères que leur enfant cible vit principalement dans leur foyer (37 % des mères en couple avec un partenaire sans enfant et 29 % des mères avec un partenaire sans enfant contre respectivement pour les pères 9 % et 7 %).

FIGURE 4.4 – Répartition des mères et des pères avec un ou une partenaire sans enfant et un ou une partenaire avec enfant(s) selon la résidence de l'enfant cible, ELSRQ



LE DÉSIR D'ENFANT EXPRIMÉ DANS L'ELSRQ

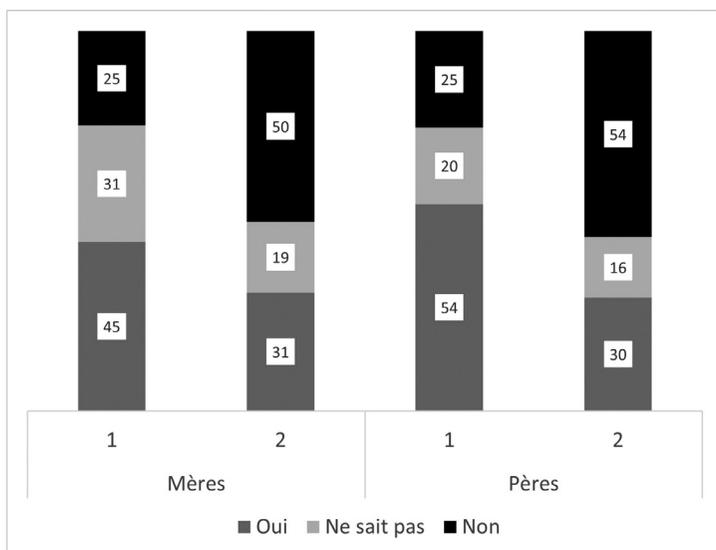
Lorsqu'on analyse maintenant les intentions de fécondité des répondantes et des parents récemment séparés⁹, compte tenu du nombre d'enfants

9. Par intention de fécondité, nous entendons une intention d'avoir ou non un nouvel enfant. Parmi les personnes exprimant une intention d'avoir un nouvel enfant, nous avons retenu les répondants et répondantes déjà parents avec leur partenaire, celles enceintes et ceux dont la partenaire est enceinte, ainsi que celles et ceux déclarant souhaiter avec leur partenaire un enfant dans l'année à venir, ou dans les trois prochaines années. Parmi les personnes exprimant une intention de ne pas avoir un nouvel enfant, nous avons retenu les femmes et les hommes ayant déclaré ne pas avoir l'intention d'avoir un (autre) enfant un jour.

déjà nés et de la situation féconde de leur partenaire, on constate que l'antériorité reproductive des partenaires des nouveaux couples semble réduire ou tout au moins retarder un nouveau possible projet de fécondité.

Ainsi, parmi les femmes et les hommes vivant avec un partenaire sans enfant, la majorité des pères d'un enfant (54%) déclare désirer un nouvel enfant, comme un peu moins de la majorité des mères (45%) d'un seul enfant (voir la figure 4.5). Pour les pères et les mères de deux enfants, ces taux sont plus faibles, ils avoisinent 30%¹⁰.

FIGURE 4.5 – Répartition des mères et des pères avec un partenaire sans enfant, selon le nombre d'enfants et les intentions de fécondité, ELPSRQ

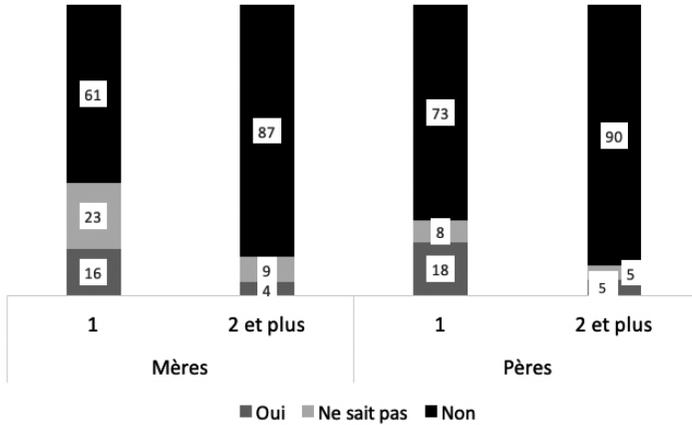


Pour leur part, les mères et les pères en nouvelle union familiale avec un ou une partenaire qui a un ou des enfants déclarent majoritairement ne pas souhaiter un nouvel enfant (voir la figure 4.6). C'est le cas des mères et des pères d'un enfant (respectivement 61% et 73%) et d'au moins deux enfants (87% et 90%). Près de deux mères sur cinq (39%) et un père sur quatre (26%) d'un seul enfant déclarent toutefois souhaiter un autre enfant (respectivement 16% et 18%) ou être indécis sur ce type de projet au moment de l'enquête (23% et 8%). Il est possible que l'idéal de la famille

10. Les personnes ayant trois enfants n'ont pas été prises en compte en raison d'effectifs trop faibles.

à deux enfants puisse jouer un rôle sur l'expression plus fréquente d'un nouveau désir d'enfant (Charton et Lévy, 2017).

FIGURE 4.6 – Répartition des mères et des pères avec un ou une partenaire avec enfant(s) selon le nombre d'enfants et les intentions de fécondité, ELPSRQ



LES CONTEXTES FAVORABLES À UN NOUVEAU PROJET D'ENFANT

Pour appréhender les facteurs pouvant jouer un rôle sur l'expression d'un nouveau désir d'enfant, nous avons réalisé deux régressions logistiques (Allison, 1984) (voir l'encadré méthodologique).

Un projet de mariage fortement corrélé à un projet d'enfant

Alors que les mariages sont relativement peu fréquents au Québec (Charbonneau et al., 2017), les femmes et les hommes en nouvelle union qui expriment le souhait de se marier dans l'année ou au cours des trois prochaines années affirment aussi plus souvent souhaiter un nouvel enfant (respectivement dans l'année et dans les trois ans, pour les femmes : $R = 2,40^{**}$ et $R = 2,91^{***}$; et pour les hommes : $R = 2,36^{**}$ et $R = 2,26^{***}$). Par le mariage, ces partenaires déjà parents, qui ont par ailleurs déjà expérimenté une séparation et possiblement aussi diverses difficultés associées à celle-ci, pourraient chercher à atteindre deux objectifs : d'une part, faire

reconnaître officiellement leurs liens avec leur nouvelle ou nouveau partenaire et leur place dans la famille (Robertson et Ehrenberg, 2012; Garneau et al., 2015), d'autre part, se protéger des risques associés à l'éventualité de toute nouvelle séparation, en particulier quand un nouvel enfant est souhaité (Ganong et Coleman, 2017).

Importance du nombre d'enfants pour un nouveau projet de parentalité

Les mères d'un enfant et les pères d'un ou de deux enfants affirment par ailleurs plus souvent souhaiter un nouvel enfant que celles et ceux qui sont parents d'au moins trois enfants (respectivement pour les mères d'un enfant: $R = 1,02^*$ et pour les pères d'un et de deux enfants $R = 2,86^{***}$ et $R = 1,50^{**}$).

Un désir d'enfant moins fréquent chez les couples déjà parents

A contrario, les individus en nouvelle union avec un partenaire également déjà parent déclarent, toute chose égale par ailleurs, moins fréquemment souhaiter un nouvel enfant que ceux en couple avec un ou une partenaire sans enfant (respectivement pour les mères et pour les pères: $R = -2,50^{***}$ et $R = -2,40^{***}$).

En dehors d'un projet de mariage et de l'antériorité reproductive des partenaires sur un nouveau projet procréatif des parents récemment séparés, les régressions logistiques révèlent aussi des effets différenciés des variables sur les intentions de fécondité des partenaires déjà mères et déjà pères, comme nous allons l'observer maintenant.

ÊTRE PÈRE ET DÉSIRER UN NOUVEL ENFANT DANS UN NOUVEAU COUPLE

Les hommes nés au Canada expriment moins souvent le souhait d'avoir un nouvel enfant

Comparativement aux hommes nés à l'étranger, ceux nés au Canada déclarent moins souvent (ou moins rapidement) vouloir un nouvel enfant avec leur nouvelle partenaire ($R = -2,28^{***}$).

Les plus diplômés et ceux aux revenus moins élevés désirent plus fréquemment un nouvel enfant

Les hommes en couple ayant un diplôme de niveau collégial ($R = 1,28^*$) ou universitaire supérieur (deuxième ou troisième cycles: $R = 1,43^*$) sont significativement plus enclins à souhaiter un nouvel enfant que ceux ayant un diplôme de niveau secondaire ou inférieur. Par ailleurs, les pères disposant d'un revenu personnel entre 20 000\$ et 40 000\$ par an disent plus souvent vouloir un autre enfant que ceux disposant d'un revenu plus élevé (en particulier, entre 40 000\$ et 60 000\$ par an: $R = 2,01^{**}$).

Un projet de nouvelle paternité moins fréquent avec l'augmentation de l'âge du cadet

L'âge du plus jeune enfant paraît aussi influencer le nouveau projet parental des hommes, puisque plus l'âge de cet enfant s'élève, moins les pères expriment fréquemment le désir d'avoir rapidement un nouveau-né ($R = -0,34^{***}$).

Importance du contexte de la séparation et des relations post-séparation

Enfin, les hommes qui déclarent avoir pris l'initiative de la séparation ou ceux pour qui elle s'est faite d'un commun accord avec leur ex-partenaire affirment aussi souhaiter plus rapidement un nouvel enfant que ceux pour qui elle s'est faite à l'initiative de leur ex-partenaire (respectivement $R = 1,45^{**}$ et $R = 1,02^{**}$). Les pères qui énoncent par ailleurs une séparation en contexte de violence familiale disent plus fréquemment ne pas souhaiter un nouvel enfant ($R = -5,57^{***}$).

De plus, les pères qui déclarent des conflits occasionnels avec leur ex-partenaire expriment moins souvent le souhait d'avoir un nouvel enfant que ceux qui énoncent des conflits fréquents ($R = -1,47^*$) (peut-être parce que les premiers vivent aussi une relation moins conflictuelle et plus engagée avec leur enfant).

ÊTRE MÈRE ET DÉSIRER UN NOUVEL ENFANT AVEC SON NOUVEAU PARTENAIRE

Un désir d'enfant plus fréquent chez les plus jeunes

Les mères de moins de 35 ans séparées du père de leur enfant et en nouvelle union déclarent plus souvent désirer un nouvel enfant que les mères plus âgées ($R = 2,66^{***}$). La norme d'un bon âge pour avoir des enfants, déjà mis en évidence dans d'autres études (Charton, 2006; 2014; Régnier-Loilier et Perron, 2016), peut jouer probablement un rôle sur l'expression « plus rapide » d'un nouveau désir d'enfant (Vincent, 2018), tout comme l'âge possiblement moins élevé des enfants déjà nés (conduisant donc à un écart moins grand de l'âge possible entre enfants déjà nés et désirés).

Influence de l'appartenance religieuse, de la langue parlée et du revenu personnel

Les mères qui indiquent une religion autre que chrétienne (7% des répondantes se disent bouddhistes, hindoues, juives, musulmanes, sikhes ou d'une spiritualité [autochtone] traditionnelle) déclarent de manière significative ($R = -2,78^{**}$) ne pas souhaiter un nouvel enfant comparative-ment à celles qui n'indiquent aucune religion (relevons par ailleurs que l'on observe le contraire pour les pères: $R = 1,85^*$). De même, les femmes qui s'expriment le plus souvent à la maison en français ou en anglais, soit les langues officielles du Canada, déclarent moins souvent un désir de nouvel enfant que celles parlant une langue autochtone ou d'un autre pays (respectivement selon la langue: $R = -2,52^{**}$ et $R = -3,68^{***}$).

Enfin, les mères qui déclarent que leur enfant vit principalement dans le foyer de leur ex-partenaire (l'autre parent de l'enfant, soit 17 mères) affirment aussi moins souvent vouloir un nouvel enfant que celles dont l'enfant vit principalement dans leur foyer ($R = -3,48^{***}$).

CONCLUSION

L'objectif de ce chapitre, outre de présenter brièvement une revue de la littérature sur les dynamiques de fécondité en contexte de recomposition familiale, était de cerner, à partir des données de l'ELPSQR, les configurations des nouvelles unions familiales fécondes aujourd'hui au Québec et les conditions dans lesquelles se manifeste un nouveau désir d'enfant dans une nouvelle union familiale. Bien que les trajectoires conjugales et familiales aient évolué au cours des dernières décennies, et qu'une histoire de couple ne se constitue plus exclusivement autour d'un projet de fécondité

et, en particulier au Québec, dans le contexte d'un mariage, le couple reste toutefois un cadre privilégié pour avoir des enfants (Régnier-Loilier et Solaz, 2010; Charrier et Clavandier, 2013). Le désir d'un nouvel enfant et le rôle de ce dernier dans des histoires conjugales et familiales toujours fécondes et successives restent pourtant encore peu étudiés au Québec.

Les analyses réalisées dans ce chapitre permettent de relever que ce désir varie selon les profils des parents, mais également selon le contexte de la séparation et des relations post-séparation entre les ex-partenaires. Ainsi, le souhait d'un nouvel enfant paraît plus fréquent (ou tout au moins plus rapide) chez les pères nés à l'étranger, possédant un diplôme de niveau collégial ou universitaire de cycles supérieurs, disposant d'un revenu personnel relativement modeste (moins de 40 000 \$ par an) et ayant au plus deux enfants. Les hommes souhaitent devenir père à nouveau plus rapidement quand la séparation ne s'est pas faite à l'initiative (exclusive) de l'ex-partenaire et dans un contexte de violences conjugale et familiale, mais aussi quand ils souhaitent se marier prochainement et sont en couple avec une partenaire sans enfant lors de l'enquête. Pour les femmes, en plus d'être aussi en couple avec un partenaire sans enfant et de désirer se marier, le fait d'être âgées de moins de 35 ans et d'être allophones augmente la probabilité d'exprimer plus souvent le souhait d'avoir un nouvel enfant.

Contrairement aux processus entourant l'arrivée d'un premier et d'un second enfant (Charton, 2009; Kapitány et al., 2012), on constate qu'en situation de nouvelle union familiale, les variables associées aux statuts d'activité et aux modalités résidentielles avec leur nouveau partenaire n'ont pas d'effet significatif sur un nouveau projet de fécondité. De même, la durée écoulée depuis la séparation avec leur ex-partenaire et la satisfaction ou non des rôles, du temps partagé et des responsabilités parentales paraissent peu influencer l'expression d'un (nouveau) désir d'enfant au premier temps de l'enquête.

Au terme de ce chapitre, il nous semble intéressant de poursuivre nos réflexions sur le fondement et la consolidation des histoires conjugales en contexte de recomposition familiale à travers non seulement des projets de fécondité, mais aussi des naissances qui peuvent suivre. Aux deuxième et troisième temps de l'enquête, l'analyse de la réalisation ou de la non-réalisation d'un projet de procréation, tel que cela a été montré au premier temps de l'enquête, devrait contribuer à une meilleure compréhension du fondement de ces familles, mais aussi à saisir leurs spécificités, en particulier au regard de leurs projets familiaux et autres, et de leurs relations et organisations familiales.

La fécondité demeure une question cruciale pour l'avenir de la société québécoise. Comme la remise en couple de personnes séparées de l'autre parent est aujourd'hui une période transitionnelle majeure du parcours de vie familiale, s'engager à mieux comprendre les motivations et les déterminants des femmes et des hommes qui souhaitent (ou non) un enfant dans ce contexte est une voie qui s'avère riche d'enseignements pour dégager de possibles pistes d'actions favorables à la concrétisation du désir d'enfant. En ce sens, ce chapitre contribuera aussi à alimenter les réflexions à l'égard de la mise en place de mesures de soutien aux familles plus adaptées aux étapes clés du parcours de vie familiale des femmes et des hommes pour offrir un environnement plus accueillant et des conditions d'épanouissement propices à la venue d'enfants.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans ce chapitre. Les mères d'un enfant et les pères d'au plus deux enfants déclarent plus souvent que les parents de trois enfants ou plus désirer un nouvel enfant (importance du nombre d'enfants déjà nés pour un nouveau projet de parentalité). Les personnes qui déclarent souhaiter un enfant auront un enfant, de même (mais souvent dans une moindre mesure) les personnes qui déclarent ne pas souhaiter un enfant n'en auront pas.

Un résultat rassurant. Quand la séparation avec l'ex-partenaire n'est pas conflictuelle, les parents expriment plus fréquemment le souhait d'avoir un nouvel enfant.

Un résultat surprenant. Les mères et les pères qui souhaitent se marier désirent aussi plus souvent un nouvel enfant (surprenant au regard du contexte québécois où la plupart des naissances ont lieu hors mariage).

Un résultat à surveiller. La proportion des parents qui ont déclaré au temps 1 de l'enquête souhaiter un nouvel enfant dans les trois années et qui ont eu un nouvel enfant.

RÉFÉRENCES

- Allison, Paul (1984), *Event History Analysis: Regression for Longitudinal Event Data*, Londres, Sage Publications.
- Amorim, Marianne et Laura Tach (2019), « Multiple-partner fertility and cohort change in the prevalence of half-siblings », *Demography*, vol. 56, n° 6, p. 2033-2061.
- Andersson, Linus (2021), « Lifetime parenthood in the context of single-and multiple-partner fertility », *Advances in Life Course Research*, vol. 47, p. 1-11.
- Beaujouan, Éva (2011), « Second-union fertility in France: Partners' age and other factors », *Population*, vol. 66, n° 2, p. 239-273.
- Balbo, Nicoletta, Francesco Billari et Melinda Mills (2013), « Fertility in advanced societies: A review of research », *European Journal of Population*, vol. 29, n° 1, p. 1-38.
- Carlsson, Erik (2018), « Fertility intentions across immigrant generations in Sweden. Do patterns of adaptation differ by gender and origin? », *Comparative Population Studies*, vol. 43, <https://doi.org/10.12765/CPoS-2019-02>.
- Charbonneau, Anne Binette (2017), « Mariages, nuptialité et situation conjugale », *Le bilan démographique du Québec*. Édition 2017, Québec, Institut de la statistique du Québec.

- Charrier, Philippe et Gaëlle Clavandier (2013), *Sociologie de la naissance*, Paris, Armand Colin.
- Charton, Laurence (2006), *Familles contemporaines et temporalités*, Paris, L'Harmattan.
- Charton, Laurence (2009), « Du désir d'enfant à la première et deuxième naissance » dans A. Régnier-Loilier (dir.), *Portraits de familles: l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Ined Éditions, p. 365-395.
- Charton, Laurence (2014), « La stérilisation contraceptive ou le renforcement d'une image normative de la famille », *Recherches familiales*, vol. 11, n° 1, p. 65-73
- Charton, Laurence et Philippe Cordazzo (2012), « L'engagement parental du "beau-parent" en famille recomposée en France », *Relations intergénérationnelles: enjeux démographiques (Actes du XVI^e colloque, Genève, 21-24 juin 2010)*, Genève, Association internationale des Démographes de Langue Française, p. 1-15.
- Charton, Laurence et Denise Lemieux (2020), « Naming your child in a same-sex parenting situation: Identity of the child, parental status, and kinship ties », *Revue canadienne de sociologie*, vol. 57, n° 1, p. 105-121.
- Charton, Laurence et Joseph Lévy (2017), « Présentation: désir d'enfant et désir de transmission: quelles influences sur la formation des familles? », *Anthropologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, p. 9-37.
- Charton, Laurence et Andreea-Catalina Panaite (2021), « Quand l'enfant désiré ne vient pas: des deuil aux stratégies », dans L. Charton et C. Bayard (dir.), *Des imaginaires aux réalités conjugales et familiales: perspectives interdisciplinaires et internationales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 99-121.
- Charton, Laurence et Nong Zhu (2017), « Inégalités de genre dans le partage des tâches domestiques au Canada: quelles influences sur le désir d'un (nouvel) enfant? », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 63, p. 155-183.
- Cherlin, Andrew J. (2009), *The Marriage-Go-Round: The State of Marriage and the Family in America Today*, New York, Alfred A. Knopf.
- Corpart, Isabelle (dir.) (2011), *Familles recomposées: le couple, l'enfant, les parents, les beaux-parents, le patrimoine, le logement*, Paris, Lamy.
- Fomby, Paula et Cynthia Osborne (2017), « Family instability, multipartner fertility, and behavior in middle childhood », *Journal of Marriage and Family*, vol. 79, n° 1, p. 75-93.
- Fostik, Ana et Céline Le Bourdais (2020), « Regional variations in multiple-partner fertility in Canada », *Canadian Studies in Population*, vol. 47, p. 73-95.
- Ganong, Lawrence H. et Marilyn Coleman (2017), *Stepfamily Relationships: Development, Dynamic and Interventions*, New York, Springer.
- Garneau, Chelsea L., Brian Higginbotham et Francesca Adler-Baeder (2015), « Remarriage beliefs as predictors of marital quality and positive interaction in stepcouples: An actor-partner interdependence model », *Family Process*, vol. 54, n° 4, p. 730-745.

- Guzzo, Karen Benjamin (2014), « New partners, more kids: Multiple-partner fertility in the United States », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 654, n° 1, p. 66-86.
- Guzzo, Karen Benjamin (2017), « Is stepfamily status associated with cohabiting and married women's fertility behaviors? », *Demography*, vol. 54, n° 1, p. 45-70.
- Hachet, Benoît (2017), « L'alternance et ses moments : âge, genre et temporalités de la résidence alternée », *Enfances, Familles, Générations*, n° 27, <https://journals.openedition.org/efg/1481?lang=en>.
- Heintz-Martin, Valerie, Céline Le Bourdais et Dana Hamplová (2014), « Child-bearing among Canadian stepfamilies », *Canadian Studies in Population*, vol. 41, n°s 1-2, p. 61-77.
- Henz, Ursula et Elizabeth Thomson (2005), « Union stability and stepfamily fertility in Austria, Finland, France & West Germany », *European Journal of Population*, vol. 21, p. 3-29.
- Holland, Jennifer et Elizabeth Thomson (2011), « Stepfamily childbearing in Sweden: Quantum and tempo effects, 1950-99 », *Population Studies*, vol. 65, n° 1, p. 115-128.
- Hohmann-Marriott, Bryndl (2015), « Involvement with past-union children and couple childbearing intentions », *Journal of Marriage and Family*, vol. 77, n° 2, p. 510-522.
- Ivanova, Katya, Matthijs Kalmijn et Wilfred Uunk (2014), « Fertility after repartnering in the Netherlands: Parenthood or commitment? », *Advances in Life Course Research*, vol. 21, p. 101-112.
- Juby, Heather, Céline Le Bourdais et Nicole Marci-Gratton (2001), *A Step Further: Parenthood in Blended Families* [communication orale], Annual Meeting of the Population Association of America, 28-31 mars, Washington, DC.
- Kalmijn, Matthijs et John Gelissen (2007), « The impact of recombination on fertility: Evidence from life history data in the Netherlands », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 38, n° 4, p. 555-574.
- Kapitány, Balázs, Zsolt Spéder et Patrick Festy (2012), « Réalisation et évolution des intentions de fécondité dans quatre pays européens », *Population*, vol. 67, n° 4, p. 711-744.
- Kreyenfeld, Michaela et Valérie Heintz-Martin (2015), « Fertility after separation: Second births in higher order union in Germany », *Families and Societies*, vol. 28.
- Le Bourdais, Céline, Évelyne Lapierre-Adamcyk et Valérie Heintz-Martin (2013), « Composition de la famille et risques d'éclatement des familles recomposées: effet réel ou artefact lié au mode de collecte des données? », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 42, n° 1, p. 5-30.
- Marci-Gratton, Nicole, Heather Juby et Céline Le Bourdais (avec Paul-Marie Huot) (2003), « Du passé conjugal des parents au devenir familial des enfants: un exemple de la nécessité d'une approche longitudinale », *Sociologie et Sociétés*, vol. 35, n° 1, p. 143-164.

- Meggiolaro, Silvia et Fausta Ongaro (2010), «The implications of marital instability for a woman's fertility: Empirical evidence from Italy», *Demographic Research*, vol. 23, p. 963-996.
- Monte, Lindsay M. (2019), «Multiple-partner fertility in the United States: A demographic portrait», *Demography*, vol. 56, n° 1, p. 103-127.
- Murinkó, Lívia et Ivett Szalma (2015), «Men's fertility in second unions in three European countries: The effect of parenthood status», *Finnish Yearbook of Population Research*, vol. 50, p. 53-70.
- Pacaut, Philippe (2017), «Un, deux, trois enfants? Bientôt, plus tard, jamais? Les désirs et projets d'enfants des Québécoises», *Bulletin Quelle famille?*, vol. 5, n° 3, p. 1-12.
- Preis, Heidi, Selen Tovim, Pnina Mor, Sorina Grisar-Gravovsky, Arnon Samueloff et Yael Benyamini (2020), «Fertility intentions and the way they change following birth – A prospective longitudinal study», *BMC Pregnancy Childbirth*, vol. 20, n° 228, <https://doi.org/10.1186/s12884-020-02922-y>.
- Régnier-Loilier, Arnaud et Zoé Perron (2016), «Intentions de fécondité et arrivée du premier enfant: éléments de cadrage statistique dans la France contemporaine», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 214, n° 4, p. 81-93.
- Régnier-Loilier, Arnaud et Anne Solaz (2010), «La décision d'avoir un enfant: une liberté sous contraintes», *Revue des politiques sociales et familiales*, vol. 100, n° 1, p. 61-77.
- Robertson, Meghan et Marion F. Ehrenberg (2012), «Remarried parents and views on marital commitment: Expanding the context of influences and changes», *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 53, n° 5, p. 368-385.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loilier et al. (2018), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ)*, Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Ana Gherghel, Sylvie Drapeau, Marie-Hélène Gagné, Claudine Parent, Caroline Robitaille et Élisabeth Godbout (2009), «La diversité des trajectoires de recomposition familiale», *Revue des politiques sociales et familiales*, vol. 96, n° 1, p. 27-40.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), «La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec», dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-58.
- Shorter, Edward (1977), *Naissance de la famille moderne: XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil.
- Stewart, Susan D. (2002), «The effect of stepchildren on childbearing intentions and births», *Demography*, vol. 39, n° 1, p. 181-197.
- Sullerot, Evelyne (1984), *Pour le meilleur et sans le pire*, Paris, Fayard.

- Thomson, Elizabeth, Edith Gray et Marcia Carlson (2020), «Multi-partner fertility in Europe and the United States», dans R. Schoen (dir.), *Analyzing Contemporary Fertility*, Springer Nature Switzerland, p. 173-198.
- Thomson, Elizabeth et Jui-Chung Allen Li (2002), «Her, his and their children: Childbearing intentions and births in stepfamilies», *National Survey of Families and Households Working Paper*, n° 89, p. 1-33.
- Vanassche, Sofie, Martine Corijn, Koen Matthijs et Gray Swicegood (2015), «Repartnering and childbearing after divorce: Differences according to parental status and custodial arrangements», *Population Research and Policy Review*, vol. 34, n° 5, p. 761-784.
- Vikat, Andres, Elizabeth Thomson et Alexia Prskawetz (2004), «Childrearing responsibility and stepfamily fertility in Finland and Austria», *European Journal of Population/Revue européenne de démographie*, vol. 20, n° 1, p. 1-21
- Vincent, Justine (2018), «La mise à l'épreuve des cadres temporels de la recomposition familiale: les effets de la naissance d'un enfant commun en famille recomposée», *Enfances, Familles, Générations*, n° 29.
- Vincent, Justine (2019), «Beau-parent avant de devenir parent: une parentalité "à l'essai?" », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, p. 125-146.
- Wilkins, Elizabeth (2019), «Low fertility: A review of the determinants», *UNFPA*, juillet, https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/FINAL_Determinants_of_low_fertility.pdf.

CHAPITRE 5

Répercussions économiques des ruptures conjugales

*Hélène Belleau, Marie Connolly, Marie Mélanie Fontaine,
Marion Goussé, Sylvie Lévesque*

Ce chapitre vise à cerner les répercussions des ruptures sur la situation économique des ex-conjoints, mariés ou non, ayant des enfants au Québec. La rupture survient à un moment précis de la trajectoire individuelle, conjugale et familiale (emplois, naissances, achat d'une maison, mariage, etc.) d'une personne. Pour comprendre l'effet d'une séparation, il importe donc de prendre en compte, avant et après celle-ci, les événements qui construisent en quelque sorte la situation économique des hommes et des femmes vivant en couple. Dans le but de brosser un large portrait des répercussions économiques d'une rupture, notre chapitre se décline en quatre objectifs. Tout d'abord, nous cherchons à présenter des statistiques sur les revenus et le taux de pauvreté avant la séparation afin de mettre en lumière les différences entre mères et pères ainsi qu'entre conjoints de fait et personnes mariées. Ensuite, nous visons à montrer quelques statistiques sur la garde d'enfants et les pensions alimentaires pour enfants, ce qui touche davantage le côté des dépenses du budget familial que celui du revenu. Enfin, le cœur de notre analyse a pour objectif d'évaluer les trajectoires de participation au marché du travail, de revenu d'emploi, de revenu total et de revenu familial (par adulte) pour une période allant de cinq ans avant à deux ans après la séparation. Finalement, nous nous attardons brièvement à la propriété de la résidence familiale et à son occupation à la suite de la rupture, une maison étant l'actif le plus important de la majorité des ménages. Ces

analyses prennent en compte les différences entre les hommes et les femmes, mais aussi le statut matrimonial des répondants en raison de la situation particulière du Québec à cet égard.

Notre chapitre s'ouvre sur une brève mise en contexte sur le plan juridique et se poursuit par une revue de littérature pertinente, en mettant l'accent sur les études canadiennes et québécoises. La présentation des données de l'Enquête est suivie de la méthodologie et des principaux résultats. Nous concluons sur une synthèse et une discussion de ces résultats ainsi que sur les richesses et les limites de l'Enquête.

CONTEXTE ET REVUE DE LITTÉRATURE

CONTEXTE

En 2016, 40% des couples vivaient en union libre au Québec comparativement à 19% ailleurs au Canada (Statistique Canada, 2017). Conséquemment, dans plusieurs régions de cette province, on trouve désormais plus de 80% d'enfants nés hors mariage. Cependant, même si la province de Québec détient la plus forte proportion de couples en union libre au Canada, elle est la seule qui n'offre aucune protection aux conjoints de fait. Historiquement, le législateur québécois s'est montré très attaché à la notion d'autonomie et de liberté de choix des conjoints de fait (Lavallée et al., 2017). En vertu du Code civil, les conjoints de fait, contrairement aux conjoints mariés, n'ont pas de droits ni d'obligations l'un envers l'autre et ne bénéficient d'aucune mesure de protection visant la résidence familiale lorsque survient une rupture ou le décès de l'un d'entre eux. Soulignons cependant que la loi impose une obligation alimentaire entre les parents et les enfants, peu importe le statut matrimonial des parents¹. Ce contexte juridique, propre au Québec, soulève, notamment, la question importante des conséquences économiques des ruptures pour les conjoints de fait. Au lendemain d'une séparation, sont-ils dans une posture favorable, défavorable ou comparable à celle des conjoints mariés qui divorcent ?

1. Les conjoints peuvent cependant rédiger des ententes de vie commune entre eux, mais cette pratique demeure encore très marginale (environ 5%) et peu balisée (Roy et Lemay, 2009; Belleau, Lavallée et Seery, 2017). Clouet et al. (2023) ont par ailleurs documenté que seuls 3,4% des parents en union de fait de l'Enquête en ont signé une.

LITTÉRATURE

Les études canadiennes passées ont montré que les conséquences économiques d'une rupture conjugale sont inégales entre les femmes et les hommes (Finnie, 1993; Galarneau et Sturrock, 1997; Galarneau, 1998; Gadalla, 2008; Gadalla, 2009; Le Bourdais et al., 2016). Cet écart serait attribuable principalement à des facteurs qui précèdent la dissolution, comme la division inégale du travail domestique et rémunéré durant la vie conjugale, le salaire inférieur des femmes, mais aussi le fait que leurs trajectoires de vie sont plus susceptibles que celles des hommes d'avoir des conséquences sur leur vie professionnelle, comme s'absenter du marché du travail pour prendre soin des enfants ou des proches vieillissants (Connolly et al., 2018; Waldfogel, 1997; Angelov et al., 2016; Kleven et al., 2019).

À ce chapitre, les femmes subissent des pertes de revenus parfois irréversibles à la suite de la naissance de leurs enfants, alors que l'arrivée des enfants ne semble pas nuire à la situation des hommes sur le marché du travail (Kleven et al., 2019; Connolly et al., 2018). Au Canada, Fontaine estime la baisse du revenu familial total ajusté² à 19% chez les femmes mariées et à 11% chez les conjointes de fait. Au contraire, les revenus familiaux des hommes s'accroissent respectivement de 7% et de 2% chez les mariés et les conjoints de fait (Fontaine, 2020). Toutefois, l'impact de l'arrivée des enfants sur les revenus d'emploi semble varier de manière importante entre le Québec et les autres provinces canadiennes. En effet, selon Connolly et al. (2018), les mères accusent une baisse de revenu importante lors de l'arrivée d'un enfant (pénalité liée à la maternité) partout au pays, mais les mères québécoises retrouvent le même niveau de revenu d'emploi que celui des femmes sans enfant après quatre ans comparativement à 12 ans pour leurs consœurs canadiennes. On peut émettre l'hypothèse que les politiques familiales plus généreuses du Québec, dont les services de garde subventionnés, y sont pour quelque chose. Pour leur part, les pères ont en moyenne un revenu d'emploi plus élevé que les hommes sans enfant. Enfin, soulignons que les écarts de revenus se creusent entre les conjoints lorsque le nombre d'enfants dans le ménage augmente. Cette situation ne semble pas sans conséquence lors d'une rupture en l'absence de protection légale, comme au Québec pour les conjoints de fait. En effet, selon une étude récente, 44% des conjoints de fait contre 25% des parents mariés affirment que le niveau de vie de leur enfant n'est pas le même chez

2. L'ajustement permet de prendre en compte la taille de la famille.

les deux parents, les hommes étant plus nombreux que les femmes à estimer qu'il est plus élevé chez eux (Belleau et al., 2017).

Un certain nombre de recherches se focalisent d'ailleurs spécifiquement sur les conséquences économiques selon le type d'union et tentent de déterminer s'il existe des différences post-séparation entre les femmes mariées et celles vivant en union libre. Quelques études américaines (Avellar et Smock, 2005; Tach et Eads, 2015), européennes (de Regt et al., 2013) et canadiennes (Le Bourdais et al., 2016) ont examiné individuellement les effets de la séparation et du divorce. Malgré les contextes juridiques et politiques fort différents de ces études, leurs conclusions se ressemblent, à savoir que les conséquences économiques de la séparation pour les femmes en union libre sont moindres que pour les femmes mariées. Ce phénomène s'explique peut-être aussi par le fait que, dans la plupart des sociétés, les conjoints non mariés occupent majoritairement les segments des moins favorisés de la société et des moins de 30 ans (Laplante et Fostik, 2017), groupe d'âge où les conjoints tendent à percevoir des revenus similaires.

En effet, au Canada plus spécifiquement, mais à l'extérieur du Québec, des études ont montré que l'union libre se concentre chez les jeunes de moins de 30 ans et dans les classes sociales moins favorisées (Turcotte et Bélanger, 1997; Kerr et al., 2006; Stalker et Ornstein, 2013). Or, au Québec, l'union libre est devenue la norme dans toutes les classes sociales plutôt que d'être limitée aux couches les moins privilégiées de la population (Laplante et Fostik, 2017). De nombreuses études ont montré aussi que les familles québécoises diffèrent de celles des autres provinces canadiennes sous plusieurs aspects, notamment par une attitude plus libérale à l'égard des unions libres (Wu, 2000; Kerr et al., 2006). Enfin, soulignons qu'au Québec, les unions libres sont plus stables et plus durables qu'ailleurs au Canada et qu'à l'inverse, les mariages sont plus instables (Le Bourdais et al., 2014; Wu, 2000). Ce contexte particulier, où l'union libre est très répandue, mais où les écarts de revenus entre conjoints demeurent importants, soulève des interrogations quant aux conséquences d'une rupture, notamment pour les conjointes de fait qui ne bénéficient d'aucune protection juridique contrairement aux conjointes mariées.

Les ruptures conjugales ont une incidence sur les revenus dont disposera chacun des conjoints, mais aussi le partage de la maison familiale, qui représente, pour plusieurs d'entre eux, le principal investissement financier de leur vie. Au Québec, parmi les propriétaires d'une maison, 77% affirment que les deux conjoints ont signé l'acte d'achat devant le notaire. Les

couples mariés sont proportionnellement plus nombreux (83 %) que ceux en union libre (70 %) à être copropriétaires (Belleau et al., 2017). Au moment d'une rupture, la *Loi sur le patrimoine familial* impose un partage de la valeur de la résidence familiale acquise pendant le mariage, même si un seul conjoint en est propriétaire. Et le droit assure aussi une certaine protection de la maison familiale pour le conjoint marié qui a la garde des enfants, ce qui n'est pas le cas pour les conjoints de fait. Afin de brosser un portrait large des conséquences économiques d'une séparation, nous avons cherché à savoir qui des pères ou des mères avaient gardé la maison.

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1 551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ. Pour suivre les revenus des répondants sur plusieurs années, le couplage avec les données de Revenu Québec pour les années 2011 à 2019 est utilisé (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Régnier-Loilier et al., 2020). Cela permet d'avoir accès à des informations sur les répondants au moment de l'enquête, ainsi qu'à leurs revenus de manière longitudinale, pour plusieurs années fiscales³.

Échantillon. Les analyses dans ce chapitre sont réalisées auprès de l'ensemble de l'échantillon couplé aux données de Revenu Québec, soit 1 417 des 1 551 pères (n = 753) et mères (n = 798) québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon. Nous disposons au total de 11 360 observations individus-années.

Variables. *Caractéristiques du parent* : sexe (femme ; homme), âge en année lors de l'année fiscale, soit de 2011 à 2019 (de 18 à 64 ans). *Caractéristiques de l'union rompue* : situation matrimoniale antérieure (marié ; union de fait). *Variables sur le revenu et variables dérivées* : revenu

3. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

d'emploi individuel (ligne 101), revenu total individuel (ligne 199, ceci comprend le revenu d'emploi; le revenu d'entreprise; les intérêts; les gains et pertes en capital; les prestations), statut de travailleur (variable dichotomique dérivée égale à 1 si le revenu d'emploi annuel (ligne 101) est supérieur ou égal à 1 000\$), revenu familial dérivé (somme du revenu total des deux partenaires), taux de pauvreté dérivé (part des personnes dont le revenu total est inférieur à 50% du revenu médian). *Caractéristiques sur la situation post-séparation*: garde d'enfant (répartition du temps passé entre les résidences des deux parents), pensions alimentaires pour enfants reçues et versées, situation conjugale actuelle du parent (recomposition familiale). *Caractéristiques sur le logement*: statut de propriétaire du logement actuel, occupation du domicile familial après la séparation. Ces variables sont disponibles sur une période de six ans avant la séparation à trois ans après. Tous les montants sont exprimés en dollars de 2017, en utilisant l'indice des prix à la consommation pour le Québec du tableau 18-10-0005-01 de Statistique Canada.

Analyses. Les moyennes, proportions et pourcentages présentés dans ce chapitre sont pondérés. La plupart des analyses ont été faites pour les pères et pour les mères séparément. Outre les mesures descriptives de base, les résultats s'appuient essentiellement sur des modèles de régression permettant d'estimer des trajectoires en prenant en compte l'âge du répondant. Les trajectoires de revenus et de participation au marché du travail sont estimées à partir de l'équation suivante :

$$Y_{it} = \alpha + \sum_{t=-5\beta t}^2 \bullet I[t = t - \text{année_séparation}] + \sum_a \beta_a \bullet I[a = \text{Age}_{it}] + \mu_{it} \quad (1)$$

où Y_{it} est ce que l'on cherche à expliquer (revenus en dollars ou une variable dichotomique indiquant la participation au marché du travail) pour l'individu i à la période t , $I[t = t - \text{année_séparation}]$ est une série de variables dichotomiques indiquant les années par rapport à l'année de séparation (avec $t = t - 1$ comme année de référence), $I[a = \text{Age}_{it}]$ est une autre série de variables dichotomiques permettant de contrôler pour l'âge, et μ_{it} est un terme d'erreur. Les coefficients qui nous intéressent ici sont les β_t . Cette équation est estimée par moindres carrés ordinaires, en utilisant des écarts-types robustes à l'hétéroscédasticité et en pondérant les données par la variable de pondération fournie avec l'enquête.

L'imputation du revenu familial avant la séparation a été réalisée en utilisant le Recensement canadien de la population de 2016 auprès des répondants de 15 à 75 ans, résidant au Québec, en couple, avec un enfant de moins de 14 ans. Nous avons estimé séparément pour les

hommes et les femmes un modèle de revenu familial. La variable dépendante étant le revenu familial et les variables explicatives étant les caractéristiques individuelles suivantes : le groupe d'âge, le statut d'emploi du partenaire, le statut d'immigration, le continent d'origine pour les immigrants, le statut matrimonial, le fait d'habiter la région de Montréal, le nombre d'enfants et les tranches de revenu individuel. À partir du modèle estimé sur le recensement, nous avons prédit un revenu familial pour chaque individu de l'enquête.

Avant la séparation, nous attribuons à chaque individu la moitié du revenu familial imputé, tandis qu'après la séparation (pour $t = 0,1,2$), le revenu de l'individu est égal à son revenu individuel. Les analyses ont été réalisées avec Stata version 16.

Forces de l'étude. L'ELPSRQ permet d'en apprendre beaucoup sur les parents qui se séparent grâce à l'information recueillie directement auprès de parents récemment séparés. De plus, cette richesse d'information est couplée avec des données de Revenu Québec, ce qui ajoute aux informations disponibles des variables d'une grande précision sur le revenu. Lorsqu'auto-rapportées dans une enquête, les mesures de revenu sont généralement peu précises, par exemple en étant rapportées en tranches de revenu. La force et l'originalité de cette étude reposent donc sur la nature particulière du maillage entre données d'enquête traditionnelles et données administratives fiscales.

Limites. Les données de Revenu Québec ne permettent pas de connaître le revenu familial du répondant, l'ex-conjoint n'ayant pas donné son accord pour le partage de données.

DONNÉES ET ANALYSE

DONNÉES

Nous basons notre analyse sur les données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (Saint-Jacques et al., 2018), et en particulier sur le couplage des données de l'Enquête avec des données fiscales fournies par Revenu Québec pour la période allant de six ans avant la séparation à trois ans après (Saint-Jacques et al., 2020). L'Enquête interroge 1 551 parents séparés depuis moins de 24 mois au moment de l'extraction de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Parmi eux, 1 417 individus ont autorisé l'appariement de leurs réponses avec leurs données fiscales pour la période allant de six ans

avant la séparation à trois ans après (ces données sont manquantes pour 134 individus). Le tableau 5.1 montre le nombre d'observations dont nous disposons chaque année relativement à l'année de la séparation. Les effectifs étant trop peu nombreux pour $t = -6$ et $t = 3$, nous restreignons notre analyse à la période allant de cinq ans avant la séparation à deux ans après.

TABLEAU 5.1 – Effectifs observés selon l'année relative à l'année de séparation

Année relative à l'année de séparation	$t = -6$	$t = -5$	$t = -4$	$t = -3$	$t = -2$	$t = -1$	$t = 0$ (année de séparation)	$t = 1$	$t = 2$	$t = 3$
Effectifs	10	1367	1389	1404	1411	1412	1407	1396	1168	396

Source: ELPSRQ, T1 2020-11-01 FICHER REVENU QUÉBEC 2011-2019

ANALYSE

Notre analyse des trajectoires porte sur différentes mesures de revenu dans le but d'évaluer l'incidence de la séparation sur les trajectoires de ces différents types de revenus: les revenus d'emploi et les revenus totaux (de toutes sources, y compris revenus d'emploi, intérêts, gains et pertes en capital, revenus d'entreprise, prestations). Ces différents types de revenus s'appliquent individuellement (pour chaque répondant). Il est également intéressant de considérer le revenu familial ajusté pour la taille de la famille, ou du moins par adulte, lequel est souvent plus représentatif du revenu disponible d'une personne que le revenu individuel⁴. Malheureusement, nous ne disposons pas des revenus du ménage (revenu familial), car le revenu du conjoint n'est pas disponible dans les données fournies par Revenu Québec, que ce soit pour le partenaire ou l'ex-partenaire. C'est une limite importante que nous contourrons en estimant le revenu familial par adulte de deux façons selon l'année. Avant la séparation, nous imputons le revenu de l'ex-partenaire en utilisant les données du Recensement canadien de la population de 2016 (Statistique Canada, 2019)⁵. Ensuite, nous faisons l'hypothèse que le revenu disponible d'un conjoint est égal à

4. Pensons par exemple au cas où l'un des deux conjoints ne travaille pas (revenu de travail de zéro) et l'autre a un revenu de 100 000\$. En matière de revenu familial par adulte, chacun des conjoints se verrait attribuer 50 000\$, ce qui est très différent de zéro ou de 100 000\$.

5. Pour ce faire, nous imputons, à chaque personne de l'enquête, un revenu familial correspondant au revenu moyen de sa catégorie (groupe d'âge, statut d'emploi du partenaire, statut d'immigration, continent d'origine, statut matrimonial, région de Montréal ou non, nombre d'enfants et tranches de revenu individuel).

la moitié du revenu familial total avant la séparation⁶. Pour les années après la séparation, nous faisons l'hypothèse que le revenu familial est égal au seul revenu individuel du répondant. Cette stratégie nous permet de regarder l'évolution du revenu familial par adulte (revenu disponible), lequel prend en compte le revenu familial avant la séparation. En effet, même dans les situations où le revenu individuel de chaque personne ne subit pas de changement à la séparation, le revenu disponible de chaque membre de la famille peut être affecté. D'une part, la vie en couple permet de faire des économies d'échelle sur plusieurs dépenses (loyer, électricité, etc.); d'autre part, les conjoints mettent souvent en commun une partie de leurs revenus. D'ailleurs, en 2015, 65% des conjoints mariés disaient tout mettre en commun au quotidien et 19% géraient leur budget proportionnellement aux revenus de chacun (prorata). Chez les conjoints de fait, ces proportions étaient respectivement de 44% et de 24% (Belleau et al., 2017). En revanche, l'épargne à plus long terme se faisait en commun seulement chez une minorité de conjoints (Pugliese et Belleau, 2020).

RÉSULTATS

LES REVENUS ET LE TAUX DE PAUVRETÉ

Nous commençons la présentation de nos résultats par des statistiques sur les revenus avant la séparation. Le tableau 5.2 donne les moyennes de revenus d'emploi et de revenu totaux observés avant la séparation pour l'année 2015 par sexe et par statut matrimonial. Il est intéressant de comparer ces revenus avec ceux des groupes similaires dans les données du recensement de 2016 produit par Statistique Canada (échantillon de personnes en couple de 15 à 75 ans, ayant au moins un enfant de moins de 14 ans et vivant au Québec). Avant la séparation, les conjointes de fait de l'enquête avaient un revenu 13% inférieur à celui des conjointes de fait dans la population, tandis que les femmes mariées de l'Enquête avaient un revenu 16% supérieur à celui des femmes mariées de la

6. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une hypothèse simpliste qui suppose que, lorsqu'ils sont en couple, les deux membres du ménage se partagent les revenus et les dépenses de manière égalitaire, c'est-à-dire qu'ils mettent tout en commun. Les études sur la répartition des ressources au sein des ménages indiquent que ce n'est pas aussi simple. D'une part, tous les couples ne mettent pas en commun les ressources et, d'autre part, leurs choix de dépenses et de consommation dépendent de différents facteurs et d'une négociation régulière entre les membres de la famille. Cependant, comme il est impossible d'observer cette répartition dans les données, nous choisissons l'hypothèse la plus simple possible, un partage égalitaire.

population. En revanche, avant la séparation, les conjoints de fait et les hommes mariés de l'Enquête avaient un revenu équivalent à celui de la population. Le groupe de parents séparés diffère donc légèrement de celui des parents non séparés (même avant la séparation). Dans l'Enquête, le ratio entre le revenu des ex-conjointes de fait et celui des ex-conjoints de fait (64,5 %) est inférieur à celui de la population (74,5 %), tandis que le revenu relatif des femmes mariées (69,6 %) est supérieur à celui de la population (60,9 %).

TABLEAU 5.2 – Moyenne des revenus d'emploi et de revenus totaux observés avant la séparation pour l'année 2015 par sexe et par statut matrimonial

	Revenus d'emploi (\$)			Revenus totaux (\$)		
	Mères (N = 730)	Pères (N = 678)	Ratio M/P	Mères (N = 730)	Pères (N = 678)	Ratio M/P
Conjoints de fait	31223	53145	58,8 %	37831	58606	64,6 %
Mariés	38402	53749	71,4 %	44042	63234	69,6 %
Tous	32930	53347	61,7 %	39308	60150	65,3 %

Source: ELPSRQ, T1 2020-11-01 FICHIER REVENU QUÉBEC 2011-2019

Nous avons également calculé le taux de pauvreté⁷ parmi les individus de l'Enquête une année après la séparation. Il est de 16,7 % pour les femmes et de 8,2 % pour les hommes. Il est nettement plus important parmi les ex-conjointes de fait (19,0 %) que parmi les femmes divorcées (9,7 %). Il est de 7,7 % parmi les ex-conjoints de fait et de 9,1 % parmi les hommes divorcés.

GARDE D'ENFANTS ET PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS

Nous poursuivons avec des statistiques sur la garde d'enfants et les pensions alimentaires pour enfants, deux aspects qui touchent aux dépenses d'un ménage. En ce qui concerne la garde d'enfants, les données de l'Enquête montrent que les enfants passent plus de temps chez leur mère que chez leur père après la séparation. En effet, sur les 14 derniers jours précédant l'Enquête, les femmes déclarent que leur enfant a passé 9,4 nuitées sur 14 en moyenne avec elles, alors que ce nombre s'élève à 6,1 chez les pères. Sur les six derniers mois précédant l'entrevue, les femmes

7. Le taux de pauvreté désigne ici la part des personnes dont le revenu total est inférieur à 50 % du revenu médian de la population, égal à 35600 dollars en 2015.

déclarent que leur enfant a habité avec elles 63,9 % du temps en moyenne, alors que ce pourcentage s'élève à 45,8 % pour les hommes⁸.

L'Enquête renseigne aussi sur le versement et le montant de la pension alimentaire pour enfants. Depuis le 30 avril 1997, la pension alimentaire reçue n'est pas imposable et la personne qui la reçoit n'est pas tenue de la déclarer dans son revenu, tandis que la personne qui la verse ne peut la déduire de l'impôt. Les montants ne sont donc pas présents dans les données de Revenu Québec. Ainsi, nous exploitons les montants déclarés par les répondants au moment de la collecte des données. Le montant des pensions alimentaires dépend des revenus des ex-conjoints, du nombre d'enfants et du mode de garde choisi. Comme les pères ont des revenus plus élevés en moyenne et que leurs enfants passent moins de temps avec eux, ce sont en général eux qui versent une pension alimentaire à la mère. Le tableau 5.3 montre la part des pères et des mères qui versent ou reçoivent une pension alimentaire au moment de l'Enquête parmi l'ensemble des répondants.

TABLEAU 5.3 – Statistiques sur la pension alimentaire pour enfants reçue ou versée selon le statut conjugal au moment de l'union

	Reçoit une pension alimentaire						Verse une pension alimentaire					
	Mères (N = 713)			Pères (N = 651)			Mères (N = 713)			Pères (N = 651)		
	A (%)	B (\$)	C (%)	A (%)	B (\$)	C (%)	A (%)	B (\$)	C (%)	A (%)	B (\$)	C (%)
Conjoints de fait	42,8	4182	17,6	3,2	—	—	3,0	—	—	50,2	4292	9,5
Mariés	54,6	5123	14,7	9,3	—	—	3,7	—	—	56,3	5165	8,4
Tous	45,6	4448	16,7	5,3	2771	9,8	3,1	3420	5,2	52,2	4610	9,1

Source: ELPSRQ, 2018, T1 2020-10-27 FICHIER PARENT

Note: Les colonnes marquées A indiquent la part des parents recevant ou versant un montant positif, les colonnes B donnent le montant moyen reçu ou versé en dollars, et les colonnes C donnent ce montant en pourcentage du revenu total de la personne qui la reçoit ou qui la verse. Certaines informations sont manquantes, car trop peu de répondants se trouvent dans cette situation pour donner des statistiques fiables.

D'après l'Enquête, 52,2 % des pères séparés paient une pension alimentaire et 45,6 % des femmes séparées en reçoivent une; ces parts sont plus importantes chez les couples qui étaient mariés (54,6 % chez les femmes mariées comparativement à 42,8 % pour les conjointes de fait; 56,3 % pour les hommes mariés comparativement à 50,2 % pour ceux en union libre). En revanche, seulement 5,3 % des hommes reçoivent une pension

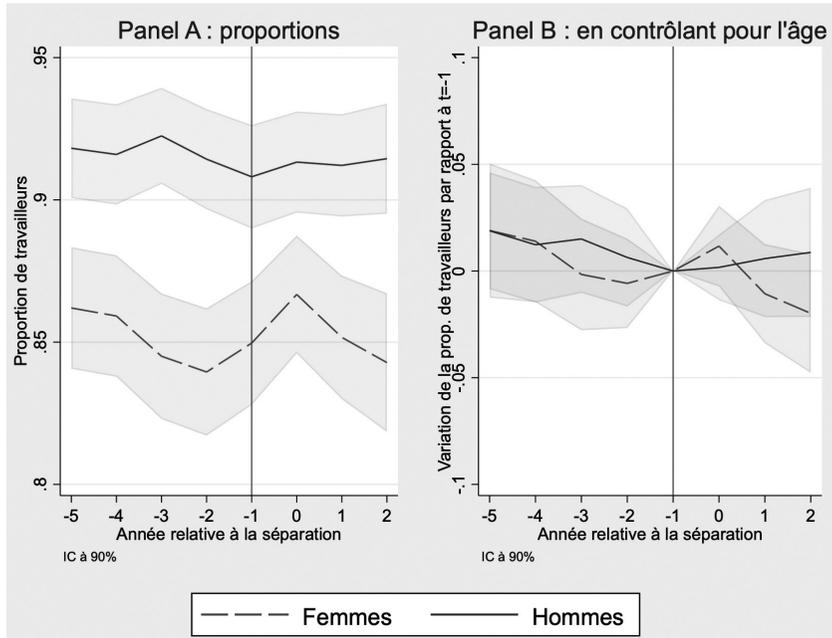
8. Pour plus de précision au sujet des modalités de garde, se référer au chapitre 3, « Diversité des arrangements résidentiels des enfants de parents séparés au Québec » (Régnier-Lollier, Baude et Rouyer, 2023).

alimentaire et 3,1% des femmes en versent une. Les pères séparés qui paient une pension alimentaire déclarent verser 4 610\$ par an en moyenne, tandis que les mères séparées qui en reçoivent une déclarent recevoir 4 448\$ par an en moyenne. Les montants sont plus importants chez les couples qui étaient mariés. Cependant, en contrôlant avec les revenus des ex-conjoints, le nombre d'enfants et le mode de garde, les montants sont les mêmes, indépendamment du statut d'union précédant la séparation. La pension alimentaire représente environ 9% du revenu des pères qui la versent et 16,7% de celui des mères qui la reçoivent.

REVENUS ET TRAJECTOIRES DE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Nous nous tournons maintenant vers les données fiscales longitudinales qui nous permettent d'observer la participation au marché du travail et les revenus des parents sur une fenêtre de cinq ans avant la séparation à deux ans après celle-ci. Nous commençons par la marge extensive du travail, soit de travailler ou non, que nous définissons comme le fait d'avoir des revenus d'emploi d'au moins 1 000\$ au cours de l'année fiscale. La figure 5.1 présente, au panel A, les proportions de travailleurs selon le sexe du répondant et l'année par rapport à la séparation, sans aucun autre contrôle. Le panel B, quant à lui, présente les résultats provenant du modèle d'estimation, ce qui donne les trajectoires pour la proportion de travailleurs, toujours selon le sexe. Rappelons que ces trajectoires sont par rapport à l'année avant la séparation (donc l'année $t = -1$ a une variation de zéro, soit une valeur de 0 sur l'axe des Y) et que les trajectoires contrôlent pour l'âge du répondant lors de l'année en question. Le panel A nous indique, sans surprise, que la proportion de travailleurs est plus élevée chez les hommes que chez les femmes, et ce, avant ou après la séparation. Nous observons également qu'il semble y avoir un pic dans la proportion de travailleuses l'année même de la séparation (année 0 dans le graphique). Ce pic n'est toutefois pas très élevé et, les intervalles de confiance étant assez larges, on ne peut exclure que les différences dans les proportions soient statistiquement nulles. Le même constat peut être tiré du panel B: les trajectoires de participation au marché du travail pour les hommes et les femmes se chevauchent et on ne peut exclure qu'elles soient identiques. L'événement de la séparation ne semble donc pas influencer la participation au marché du travail des hommes et des femmes, ce qui surprend relativement peu étant donné leur très grande participation avant la rupture.

FIGURE 5.1 – Proportions et trajectoires de la participation au marché du travail, par sexe et année relative à la séparation

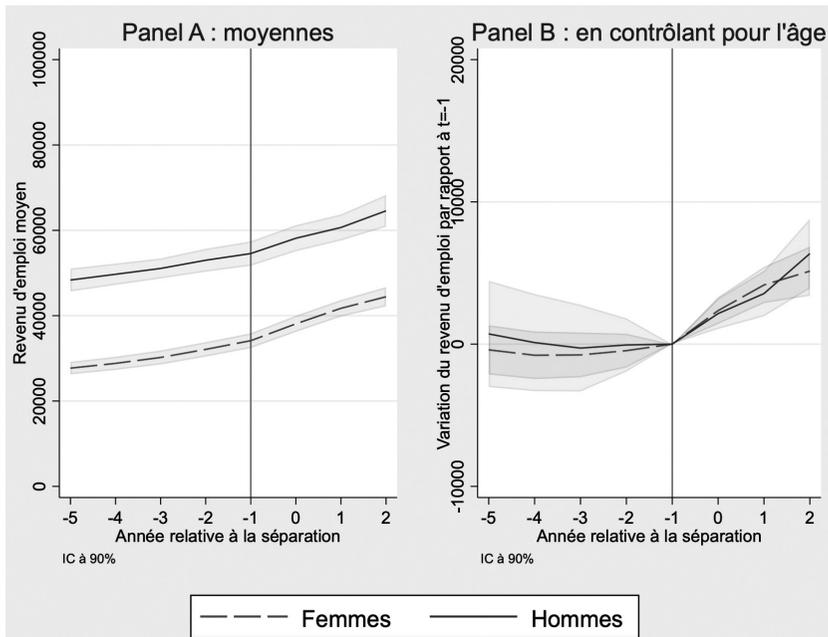


Source : calculs des autrices à partir des données de ELPSRQ, T1 2020-11-01 FICHER REVENU QUÉBEC 2011-2019

La figure 5.2 se présente de la même façon que la figure 5.1, mais en fournissant les moyennes et les trajectoires du revenu d'emploi (à noter que les montants sont exprimés en dollars constants de 2017 dans le but de prendre en compte l'inflation). Au panel A, on constate, également sans grande surprise, que les hommes ont des revenus d'emploi plus élevés que les femmes. Ces revenus augmentent régulièrement avec le temps, ce qui correspond à un avancement naturel dû à l'ancienneté et à l'expérience. Au panel B, en contrôlant pour l'âge des parents, on observe que les revenus d'emploi semblent augmenter plus rapidement après la séparation. Les trajectoires sont similaires entre les hommes et les femmes.

La figure 5.3 montre des résultats similaires à la figure 5.2, mais cette fois pour le revenu total. Rappelons ici que ce revenu est celui de l'individu, et non du ménage ou du couple. Les résultats s'apparentent à ceux trouvés dans d'autres études, c'est-à-dire que la séparation semble avoir un effet positif sur les revenus qui est le même pour les hommes et les femmes. À noter, plusieurs stratifications des analyses présentées aux figures 5.1, 5.2 et 5.3 ont été faites pour voir si les moyennes et les

FIGURE 5.2 – Moyennes et trajectoires du revenu d'emploi, par sexe et année relative à la séparation

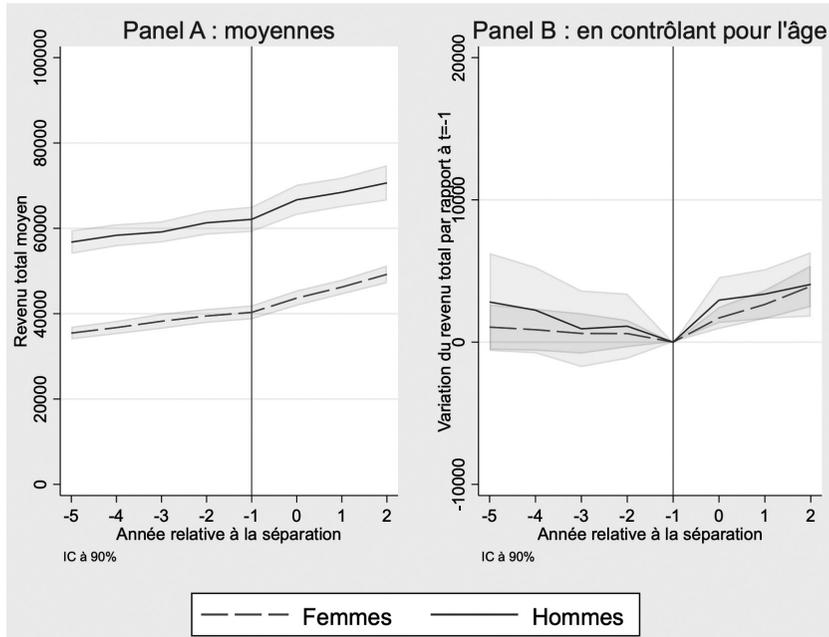


Source : calculs des auteures à partir des données de ELPSRQ, T1 2020-11-01 FICHER REVENU QUÉBEC 2011-2019

trajectoires variaient selon différentes caractéristiques (le statut matrimonial, le nombre d'enfants, la région de résidence, le statut d'immigration, le type de couple, si le répondant occupe le logement familial ou s'est remis en couple après la séparation), et aucune différence notable n'a été remarquée. L'utilisation du revenu après impôts (plutôt qu'avant impôts) donne également des résultats similaires.

À la figure 5.4, nous présentons les trajectoires des revenus familiaux imputés par adulte pour les hommes et les femmes avant et après la séparation. Avant la séparation, nous attribuons à chaque individu la moitié du revenu familial imputé, tandis qu'après (pour $t = 0,1,2$), le revenu de l'individu est égal à son revenu individuel. Dans cette analyse, nous ne considérons que des parents séparés qui ne se sont pas remis en couple. Nous remarquons, au moment de la séparation (année 0 dans le graphique), un déclin marqué du revenu des femmes comparativement à un saut positif du revenu des hommes. Cela est dû au fait que les hommes ont des revenus supérieurs à celui des femmes. Alors qu'ils en partageaient une partie avec leur conjointe avant la séparation, ils n'ont plus à le partager

FIGURE 5.3 – Moyennes et trajectoires du revenu total, par sexe et année relative à la séparation



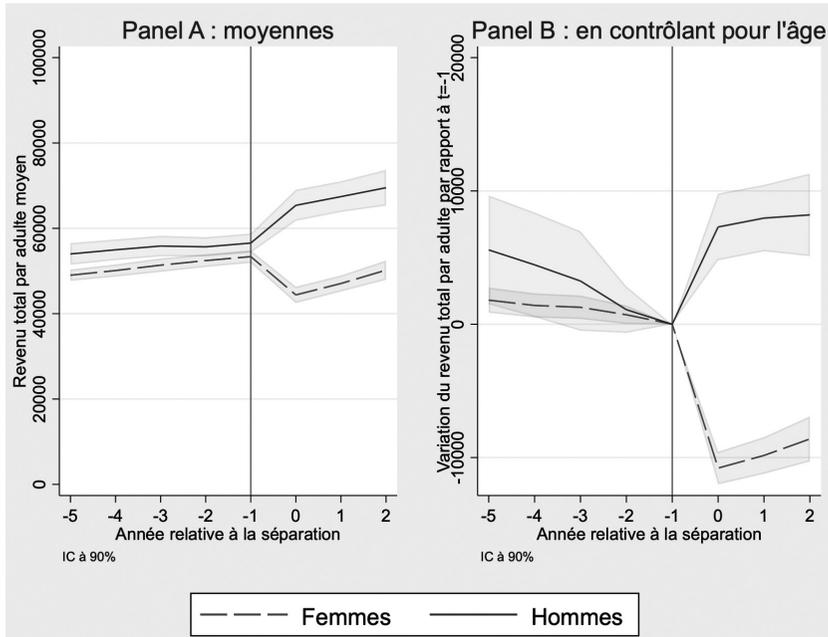
Source : calculs des auteures à partir des données de ELPSRQ, T1 2020-11-01 FICHIER REVENU QUÉBEC 2011-2019

après la séparation. À l’opposé, les femmes qui bénéficiaient d’une partie des revenus de leur conjoint avant la séparation ne comptent plus après que sur leur revenu individuel. Sur la figure 5.4, panel B, nous essayons de quantifier la taille de ce saut en prenant en compte l’effet de l’âge. Nos estimations montrent que le revenu par adulte des femmes chute de 10 790 \$ au moment de la séparation, tandis que celui des hommes augmente de 7 297 \$. L’écart de revenu se maintient ensuite au cours du temps. Cet écart ne dépend pas du statut d’union avant la séparation. Plus précisément, le montant de 10 790 \$ représente une chute de revenu disponible de 28,5 % en moyenne pour les ex-conjointes de fait et de 24,5 % pour les femmes divorcées. Et la hausse de 7 510 \$ représente une hausse de 12,5 % du revenu pour les ex-conjoints de fait et de 11,5 % pour les divorcés.

PROPRIÉTÉ ET OCCUPATION DE LA RÉSIDENCE FAMILIALE

Nous terminons nos résultats par quelques statistiques sur la propriété du domicile et l’occupation de la résidence familiale. Une différence importante entre les ex-conjoints de fait et les divorcés est la propriété

FIGURE 5.4 – Moyennes et trajectoires du revenu familial par adulte, par sexe et année relative à la séparation



Source : calculs des auteures à partir des données de ELPSRQ, T1 2020-11-01 FICHER REVENU QUÉBEC 2011-2019 et du Recensement canadien de la population de 2016

du domicile. Au moment de l'enquête, soit moins de 24 mois après la séparation, 42,1 % des hommes divorcés et 43,6 % des femmes divorcées sont propriétaires de leur logement. Alors que la situation des hommes et des femmes qui étaient mariées est similaire, chez les ex-conjoints de fait, l'écart entre hommes et femmes s'avère important. En effet, 55,2 % des hommes mais seulement 35,3 % des femmes en union libre avant la rupture sont propriétaires de leur logement moins de 24 mois après la rupture.

L'enquête révèle aussi que, parmi les parents propriétaires de leur logement, 76 % vivent toujours dans le domicile occupé avant la séparation. Comme on peut le voir au tableau 5.4, il s'agit le plus souvent des pères (59,5 % contre 44,7 % des mères), mais cet écart est directement lié au statut matrimonial. En effet, les femmes qui étaient mariées vivent plus souvent dans le domicile occupé avant la séparation (55,7 %) que les hommes divorcés (47,3 %). Cette situation pourrait s'expliquer d'une part, par les protections qu'offre le mariage concernant la résidence familiale (partage du patrimoine, protection de la résidence familiale) et d'autre part, par le

fait que les mères assument plus souvent la garde des enfants. Cependant, la situation des ex-conjoints de fait est inversée. Effectivement, 64,3 % des hommes, contre seulement 40,4 % des femmes qui vivaient en union libre, habitaient dans la même résidence avant et après la séparation. Cette différence marquée reflète sans doute l'absence de protection du domicile familial pour les couples en union libre. Elle soulève aussi la question de la capacité économique des mères en union libre à garder la maison familiale à la suite d'une rupture.

TABEAU 5.4 – Occupation de la résidence familiale après la séparation

Actuellement, qui vit dans le domicile que vous occupez avant votre séparation ? (%)	Mères (N = 290)	Pères (N = 350)	Parents divorcés		Parents ex-conjoints de fait	
			Mères (N = 76)	Pères (N = 102)	Mères (N = 214)	Pères (N = 248)
Moi-même	44,7	59,5	55,7	47,3	40,4	64,3
Mon ex-partenaire	31,3	16,7	25,5	23,8	33,5	13,9
Personne	24	23,8	18,8	28,9	26	21,8

Source: ELPSRQ, 2018, T1 2020-10-27 FICHER PARENT

DISCUSSION

Ce chapitre vise à cerner l'impact des ruptures sur la situation économique des ex-conjoints. Comme l'atteste la littérature, certains événements de la vie personnelle (grossesses) et conjugale (arrivée des enfants, partage des tâches, etc.), et certains éléments structurels (revenus d'emplois) précédant les années de la séparation affectent différemment les hommes et les femmes lorsqu'elle survient. De la même manière, le fait que les ex-conjoints étaient mariés ou non, la richesse relative accumulée par chacun durant l'union (gestion commune ou séparée, épargne, dette, etc.) ainsi que les arrangements de garde entre eux modulent, selon le sexe, les répercussions économiques des ruptures à court, moyen et long terme.

Les analyses de cette Enquête vont de cinq années avant à deux années après la rupture. Rappelons que tous les répondants avaient au moins un enfant de moins de 14 ans au moment de l'Enquête. D'abord, nous constatons que la séparation ne semble pas avoir eu beaucoup d'incidence sur la participation au marché du travail des parents, ni leur trajectoire d'emploi, ni même le revenu personnel des deux conjoints, et ce, tout au long de la période étudiée. Néanmoins, parce que les femmes gagnent moins pour des raisons structurelles et familiales, en se séparant, elles accusent une perte de revenus en n'ayant plus accès, même partiellement,

au revenu de leur conjoint. En effet, nos estimations montrent qu'au cours des deux années suivant la rupture, chez les personnes qui vivaient en union libre, le revenu disponible des femmes chute de 28,5%, alors qu'il augmente de 12,5% chez les hommes. Chez ceux qui étaient mariés avant la séparation, le revenu disponible des femmes chute de 24,5% et celui des hommes bénéficie d'une hausse de 11,5%.

La littérature souligne aussi que la garde des enfants peut avoir des conséquences économiques négatives sur le parent gardien (manque de disponibilité au travail, congés pour les enfants, etc.). Or, les données de la présente Enquête montrent que la garde partagée semble véritablement devenue la norme au Québec, même si les mères en assument une plus grande part (64% contre 46% du temps parental). Les quelques informations recueillies concernant les pensions alimentaires pour enfants ainsi que les différences de revenus entre ex-conjoints reflètent d'ailleurs cette situation. En effet, les hommes, et non l'inverse, paient très majoritairement une pension à leur ex-partenaire de vie et pour leurs enfants.

Enfin, l'analyse des données montre qu'après la rupture, le père (60%) occupe le domicile familial d'avant la séparation plus souvent que la mère (44%). On observe des différences importantes en fonction du statut matrimonial, comme en témoigne le fait que les femmes en union libre sont celles qui résident le moins souvent dans le domicile occupé avant la séparation (40%), alors que les pères en union libre y résident plus souvent (64%) que les conjoints mariés (55% pour les mères et 47% pour les pères). On peut faire l'hypothèse que ce phénomène s'explique, d'une part, par l'absence de cadre juridique protégeant la résidence familiale et, d'autre part, par le fait que les mères n'ont pas les moyens de conserver cette résidence lorsqu'elles en sont co-propriétaires. Ces données font échos aux résultats d'une autre enquête qui montre que, à la suite d'une rupture, les conjoints de fait (44%), plus souvent que les parents mariés (25%), constatent que le niveau de vie de leur enfant n'est pas le même chez les deux parents (Belleau et Lavallée, 2020).

À la question soulevée en introduction concernant la situation relative des conjoints de fait au lendemain d'une séparation, une réponse nuancée s'impose et d'autres analyses sont requises. Nous constatons qu'une année après la séparation, le taux de pauvreté des conjointes de fait est deux fois supérieur à celui des femmes mariées et des hommes, mariés ou non. Ces conjointes de fait sont aussi moins nombreuses à vivre dans la résidence familiale après la rupture. Par contre, la séparation ne semble pas avoir d'incidence sur leurs trajectoires de participation au

marché du travail et de revenus d'emploi. On peut se demander si leur situation économique moins favorable est liée à l'arrivée des enfants, mais aussi si elle risque de perdurer ou, au contraire, de se résorber au cours des prochaines années. Pour mieux cerner la situation, il serait dès lors pertinent, à notre avis, d'étudier précisément les trajectoires avant et après l'arrivée des enfants, tout comme les modes de gestion et d'épargne de ces conjoints, et de réaliser une analyse fine du revenu personnel de chacun des conjoints et de leur revenu familial.

Enfin, les analyses qui précèdent explorent la situation économique des parents québécois dans les années entourant une rupture grâce au couplage inédit des données de l'Enquête avec celles de Revenu Québec. Toutefois, les autrices de ce chapitre rappellent qu'elles ont pu avoir accès uniquement au revenu personnel des répondants de l'Enquête, et non au revenu familial, lequel inclurait les revenus du conjoint. Cette limite a conduit les autrices à devoir imputer le revenu du conjoint, une approche basée sur des hypothèses assez simplistes, mais qui s'avérait la seule avenue possible pour inférer les trajectoires du revenu familial disponible par adulte. Des données sur le revenu familial auraient permis d'obtenir un éclairage plus précis sur la situation, et ainsi de mieux tenir compte des réalités des familles contemporaines.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans ce chapitre. La séparation entraîne automatiquement une chute du revenu disponible pour les femmes, même si les revenus individuels de chaque partenaire ne sont pas affectés. En revanche, on ne peut pas conclure sur la stabilité du niveau des ex-conjoints car nous n'observons pas les comportements d'épargne ou de consommation.

Un résultat surprenant et rassurant. Les trajectoires des revenus d'emploi individuels ne semblent pas affectées par la séparation. Il n'y a pas de bouleversement professionnel lié à la rupture.

Un résultat à surveiller. Y a-t-il des écarts grandissants de niveau de vie entre les deux ex-conjoints et des complications possibles sur les choix d'éducation pour les enfants ?

RÉFÉRENCES

- Angelov, Nikolay, Per Johansson, et Erica Lindahl (2016), « Parenthood and the gender gap in pay », *Journal of Labor Economics*, vol. 34, n° 3, p. 545-579.
- Avellar, Sarah et Pamela J. Smock (2005), « The economic consequences of the dissolution of cohabiting unions », *Journal of Marriage and Family*, vol. 67, n° 2, p. 315-327.
- Belleau, Hélène et Carmen Lavallée (2020), *Unions et désunions conjugales au Québec. Deuxième partie: désunions et parentalité*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique – Centre Urbanisation Culture Société.
- Belleau, Hélène, Carmen Lavallée et Annabelle Seery (2017), *Unions et désunions conjugales au Québec: rapport de recherche. Première partie: le couple, l'argent et le droit*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique – Centre Urbanisation Culture Société.
- Clouet, Johanne, Élisabeth Godbout, Dominique Goubau, Carmen Lavallée, Sylvie Lévesque et Alexandra Rivest-Beauregard (2023), « La contractualisation des rapports conjugaux: une tendance qui se confirme », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 361-386.
- Connolly, Marie, Marie Mélanie Fontaine et Catherine Haeck (2018), *État des lieux sur les écarts de revenus entre les parents et les femmes et hommes sans enfant au Québec et dans le reste du Canada. Rapport de projet*, Montréal, CIRANO.

- de Regt, Sabrina, Dimitri Mortelmans et Tinne Marynissen (2013), « Financial consequences of relationship dissolution: A longitudinal comparison of formerly married and unmarried cohabiting men and women », *Sociology*, vol. 47, n° 1, p. 90-108.
- Finnie, Ross (1993), « Women, men, and the economic consequences of divorce: Evidence from canadian longitudinal data », *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, vol. 30, n° 2, p. 205-241.
- Fontaine, Marie Mélanie (2020), *Que savons-nous au sujet de la situation économique post-rupture des couples mariés et en union libre ?*, Québec, Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale.
- Fontaine, Marie Mélanie (2020), *Trois essais empiriques sur le bien-être économique et le travail des femmes au Canada*, thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, <http://archipel.uqam.ca/id/eprint/13989>.
- Gadalla, Tahany M. (2008), « Gender differences in poverty rates after marital dissolution: A longitudinal study », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 49, n° 3, p. 225-238.
- Gadalla, Tahany M. (2009), « Impact of marital dissolution on men's and women's incomes: A longitudinal study ». *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 50, n° 1, p. 55-65.
- Galarneau, Diane (1998), « Revenu après séparation: conjoints sans enfants », *L'emploi et le revenu en perspective* (publication n° 75-001-XPF), Statistique Canada, vol. 10, n° 2.
- Galarneau, Diane et Jim Sturrock (1997), « Revenu familial après séparation », *L'emploi et le revenu en perspective* (publication n° 75-001-XPE), Statistique Canada, vol. 9, n° 2, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-001-x/1997002/3073-fra.pdf?st=VRVQ55bg>.
- Kerr, Don, Melissa Moyser et Roderic Beaujot (2006), « Marriage and cohabitation: Demographic and socioeconomic differences in Quebec and Canada », *Canadian Studies in Population*, vol. 33, n° 1, p. 83-117, <https://doi.org/10.25336/P6ZS5H>.
- Kleven, Henrik, Camille Landais et Jakob Egholt Sogaard (2019), « Children and gender inequality: Evidence from Denmark », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 11, n° 4, p. 181-209.
- Laplante, Benoît et Ana Fostik (2017), « L'égalité, l'indépendance et l'union de fait: le choix de l'union de fait et du mariage au Québec et en Ontario de 1986 à 2011 », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 46, n° 1, p. 11-45, <https://doi.org/10.7202/1043294ar>.
- Lavallée, Carmen, Hélène Belleau et Édith Guilhermont (2017), « La situation juridique des conjoints de fait Québécois », *Droit et cultures*, vol. 73, p. 69-89.
- Le Bourdais, Céline, Évelyne Lapierre-Adamcyk et Alain Roy (2014), « Instabilité des unions libres: une analyse comparative des facteurs démographiques », *Recherches sociographiques*, vol. 55, n° 1, p. 53-78.

- Le Bourdais, Céline, Sung-Hee Jeon, Shelley Clark et Évelyne Lapierre (2016), « Impact of conjugal separation on women's income in Canada: Does the type of union matter? », *Demographic Research*, vol. 35, n° 50, p. 1489-1522.
- Pugliese, Maude et Héléne Belleau (2020), « The management of retirement savings among financially heterogamous couples », *Social Policy and Society*, vol. 20, n° 4, p. 580-598, <https://doi.org/10.1017/S1474746420000627>.
- Régnier-Loilier, Arnaud, Amandine Baude et Véronique Rouyer (2023), « Diversité des arrangements résidentiels des enfants de parents séparés au Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 89-122.
- Roy, Alain et Violaine Lemay (2009), *Le contrat conjugal: pour l'amour ou pour la guerre? Étude empirique des représentations professionnelles du contrat conjugal chez les juristes et les psychothérapeutes*, Montréal, Éditions Thémis.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loilier et al. (2020), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ)*, Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loilier et al. (2020), « T1 2020-11-01 FICHER REVENU QUÉBEC 2011-2019 », *ELPSRQ*, Québec, Université Laval.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), « La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec Presses de l'Université Laval, p. 29-58.
- Stalker, Glenn et Michael Ornstein (2013), « Quebec, daycare, and the household strategies of couples with young children », *Canadian Public Policy*, vol. 39, n° 2, p. 241-262.
- Statistique Canada (2017), « Familles, ménages et état matrimonial: faits saillants du recensement de 2016 », *Le Quotidien*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170802/dq170802a-fra.htm>.
- Statistique Canada (2019), *Fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) du Recensement de 2016*, Fichier hiérarchique, Recensement-98M0002-F-2016-hiérarchique, Ottawa, Distributeur: Initiative de démocratisation des données.
- Tach, Laura M. et Alicia Eads (2015), « Trends in the economic consequences of marital and cohabitation dissolution in the United States », *Demography*, vol. 52, n° 2, p. 401-432.

- Turcotte, Pierre et Alain Bélanger (1997), *La dynamique de formation et de rupture des premières unions libres au Canada*, produit n° 89F0113XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada.
- Waldfogel, Jane (1997), «The effect of children on women's wages», *American Sociological Review*, vol. 62, n° 2, p. 209-217.
- Wu, Zheng (2000), *Cohabitation. An Alternative Form of Family Living*, Oxford, Oxford University Press.

SECTION 3

*Le bien-être
des parents, des enfants
et des couples*

CHAPITRE 6

Le bien-être des mères après une séparation

*Laurence Charton, Nong Zhu,
Julien Gauthier Mongeon, Sylvie Lévesque*

Aujourd'hui, les familles québécoises sont le plus souvent constituées d'un couple et de deux enfants nés hors mariage (plus de deux naissances sur trois en 2019, ISQ, 2020). Elles sont, quel que soit l'état civil des parents (mariés ou non), plus à risque que dans le passé d'être confrontées à une séparation conjugale (Bohnert et al., 2014; Castagner-Giroux et al., 2016). Ces ruptures, survenant de plus en plus tôt dans les parcours familiaux (Statistique Canada, 2017), conduisent à de nouvelles configurations familiales, soit des familles dites monoparentales (29,5 % des familles avec enfant selon le recensement de la population de 2016¹), soit des familles dites recomposées ou nouvelles unions familiales (16,1 %) (MSSS, 2018). Ces ruptures induisent aussi des changements importants sur le plan des conditions de vie des parents séparés et de leurs enfants.

Les familles séparées, et en particulier les familles monoparentales, sont aussi plus à risque d'être touchées par la pauvreté et la précarité (Leopold et Kalmijn, 2016). La Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) relève ainsi, dans un mémoire présenté en août 2019 au ministre du Travail, de l'Emploi et

1. Notons cependant que ce taux est possiblement surévalué en raison d'une possible double déclaration de parents en situation de garde partagée, même si le questionnaire du recensement de 2016 précise que «les enfants en garde partagée doivent être inscrits au domicile du parent où ils vivent la plupart du temps. Les enfants qui passent autant de temps avec chaque parent doivent être inscrits au domicile du parent où ils se trouvent le 10 mai 2016» (Statistique Canada, 2017, p. 9).

de la Solidarité sociale, que près de 22 % des adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours sont dans une situation de monoparentalité (FAFMRQ, 2019). Les trois quarts de ces familles sont par ailleurs dirigés par des femmes (MSSS, 2018). À ces difficultés économiques, touchant en priorité les mères en situation de monoparentalité, et parmi elles, celles qui n'étaient pas mariées avec leur ex-partenaire (Belleau et Lavallée, 2020 ; Hamplová et al., 2021), s'ajoutent aussi fréquemment des problématiques liées à l'exercice de la coparentalité (par exemple, une vision différenciée des responsabilités familiales). Ces défis économiques et de coparentalité ont des répercussions importantes sur le bien-être des parents (en raison notamment d'une surcharge des responsabilités parentales pour le parent gardien principal).

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le bien-être consiste en « un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (OECD, 2013). Il se définit ainsi au regard non seulement de critères objectifs de santé, mais aussi d'une appréciation des besoins du corps et d'une tranquillité de l'esprit (Diener, 1984 ; Cummins, 1996 ; Friedman et Kern, 2014).

Dans ce chapitre, nous souhaitons plus précisément porter notre attention sur le bien-être des mères séparées de l'autre parent de leurs enfants depuis moins de deux ans au Québec. Parce que le bien-être est un état complexe, il est souvent appréhendé relativement à une satisfaction ou à une insatisfaction associée à des conditions de santé et de vie exprimées par des personnes dans des contextes divers (Hintermeyer et Avdeev, 2009). Par ces notions (satisfaction et insatisfaction), nous entendons un ensemble de sentiments individuels liés à des appréciations positives ou négatives portées sur soi-même. Ce chapitre vise ainsi à apporter des éléments de réponses notamment aux questions suivantes : Comment vont aujourd'hui au Québec les mères récemment séparées de l'autre parent de leurs enfants ? Quelles sont leurs conditions de santé mentale et physique ? Quel est plus globalement leur degré de satisfaction de la vie ? Mais aussi, quels sont les facteurs ayant un effet significatif sur les variables associées au bien-être des mères séparées ? Enfin, quels rôles jouent les circonstances de la séparation et le vécu relationnel post-séparation sur le bien-être de ces femmes ?

Trois parties composent ce chapitre. La première est consacrée à une présentation des principales recherches présentant dans la littérature les facteurs susceptibles d'altérer l'état de bien-être de mères séparées. La deuxième consiste à appréhender ce bien-être à partir de variables associées, telles que la satisfaction à l'égard de la vie, la détresse psychologique,

l'autoappréciation de sa santé physique et l'adaptation à la séparation (voir l'encadré méthodologique). Enfin, dans le but de cerner les facteurs exogènes qui altèrent le bien-être des mères séparées, la troisième partie vise à appréhender les caractéristiques sociodémographiques et familiales, celles associées aux conditions de la séparation conjugale et à la qualité des relations post-séparation ayant des effets significatifs sur les niveaux de satisfaction et d'insatisfaction exprimés.

LE BIEN-ÊTRE DES MÈRES SÉPARÉES : QUE NOUS DIT LA LITTÉRATURE RÉCENTE ?

Faisant écho à la définition du bien-être avancée par l'OMS, la plupart des études soulignent le rôle de facteurs objectifs, mais aussi subjectifs sur l'état de bien-être des femmes séparées de l'autre parent de leurs enfants ou vivant une séparation parentale.

Parmi les facteurs objectifs identifiés dans les recherches, les difficultés d'ordre matérielles et financières apparaissent, de manière récurrente, nuire à la qualité de vie des mères séparées (Fritzell et Gähler, 2017 ; Kessler, 2018 ; Jenkinson, Matsuo et Matthys, 2020). Ces difficultés touchent d'autant plus ces femmes qu'elles sont peu diplômées et qu'elles sont à la tête d'une famille monoparentale ou doivent assumer la garde principale des enfants (Leopold et Kalmijn, 2016). Certaines études, notamment celle de Fritzell et al. (2017), font aussi état d'une répercussion des difficultés économiques sur l'état de santé physique de ces mères. En comparant l'état de santé autodéclarée des mères monoparentales à celui des femmes ayant vécu une nouvelle union familiale (ou recomposition familiale), ces auteurs montrent que la présence d'un nouveau partenaire améliore leur santé physique en jouant en particulier, par son apport financier et matériel, un rôle de protection contre la précarité. D'autres études portant sur le rôle d'un nouveau partenaire sur le bien-être de mères séparées soulignent plutôt l'importance de la qualité de leur relation et du soutien psychologique sur leur état de santé général (Hughes, 2000 ; Hetherington et Mavis, 2003 ; Cartwright, 2010 ; Langlais, Anderson et Greene, 2016).

Par ailleurs, le fait d'exercer la plus grande part des responsabilités familiales après la séparation peut contribuer à maintenir les mères dans la précarité, notamment lorsqu'elles ont un faible niveau de scolarité et de revenus. L'exigence parentale étant peu compatible avec les horaires de travail souvent atypiques proposés aux femmes les moins diplômées, leurs responsabilités peuvent freiner leur accès à un emploi stable (Cyr-Villeneuve

et Cyr, 2009). Les difficultés financières des mères séparées, associées souvent à des sentiments négatifs à l'égard de leur état de santé physique et psychologique, peuvent les conduire en outre à ressentir « une moins bonne disponibilité psychologique [dans leur rôle] de [...] parent, [ou à vivre] une perte de contrôle parental » (Cyr-Villeneuve et Cyr, 2009, p. 248). De plus, comme l'âge des enfants, selon Haux et al. (2015), paraît peu altérer le sentiment de compétence parentale ressenti par les mères séparées, ces autrices en déduisent que la confiance des mères en leurs capacités parentales n'est pas liée aux besoins spécifiques des enfants selon leur âge, mais plutôt à leur environnement matériel et au soutien social auquel elles peuvent recourir.

Les conditions objectives associées aux difficultés physiques et émotionnelles des mères séparées (associées, entre autres, à l'exercice principal des responsabilités parentales, à un faible niveau scolaire et à des ressources financières limitées) influencent aussi négativement leur intégration sociale, car elles ont souvent peu de ressources pour chercher de l'aide extérieure et développer leurs compétences et reconnaissances sociales en dehors de leur rôle maternel (Gregson et Ceynar, 2009). Plusieurs recherches mentionnent pourtant l'effet positif des aides extérieures (services de garde, soutien familial, etc.), notamment pour alléger la charge mentale des mères qui ont la garde exclusive ou principale de leurs enfants. Par exemple, Haikal et Latipun (2020) observent que les mères séparées ayant le plus confiance en elles et en l'avenir sont celles qui reçoivent le plus de soutien de leur entourage, principalement de leur famille. Quelques auteurs tempèrent toutefois ce constat, comme Hardesty et al. (2019) qui soulignent que le soutien familial et social ne permet pas toujours d'atténuer les répercussions négatives du stress vécu par de nombreuses mères au moment de la séparation.

Si plusieurs études ont relevé l'apport bénéfique de la garde partagée sur le mieux-être des femmes en leur permettant en particulier d'accéder plus facilement à un travail salarié, de développer de nouvelles compétences et de s'adonner à des activités relationnelles ou de loisirs en dehors de la sphère parentale (Kim, 2005; Bakker et al., 2013; Botterman et al., 2015; Köppen, Kreyenfeld et Trappe, 2020), certaines autres atténuent toutefois ce constat. Steinbach (2019), notamment, remarque que la plupart des recherches concluent aujourd'hui à un effet positif de la garde partagée sur le bien-être des mères, mais il souligne aussi le besoin de relativiser les résultats. En effet, pour lui, l'hétérogénéité des définitions, des concepts et des méthodologies utilisées entre les différentes études ne peut conduire à une généralisation des résultats, tout comme l'homogénéité des profils des parents étudiés qui appartiennent le plus souvent aux catégories

socioéconomiques supérieures et trop rarement aux groupes moins nantis culturellement et économiquement. Sodermans et al. (2015) observent également que, si la garde partagée offre aux mères plus de temps libre, ce mode de garde peut aussi induire une réduction de leur sentiment de proximité à l'égard de leurs enfants, et ainsi exercer également une influence négative sur leur bien-être. Enfin, dans une étude cherchant à estimer le rôle de l'implication des pères (notamment concernant la quantité de temps passé avec l'enfant) dans l'éducation des enfants sur le bien-être des mères après une rupture conjugale, Haux et al. (2015) concluent également à l'absence de corrélation positive significative. Pour ces autrices, ce résultat s'expliquerait possiblement par le contexte de la séparation, en particulier lorsqu'il est conflictuel, en contribuant notamment à miner le sentiment de compétence parentale de la mère plutôt qu'à le renforcer. Les effets négatifs de la garde partagée pourraient, en d'autres termes, modérer ses effets positifs en raison de tensions conjugales susceptibles de resurgir entre les ex-partenaires lors des changements de résidence de l'enfant.

Parmi les affects qui interviennent sur le bien-être des femmes séparées, il convient aussi de prendre en compte leur état mental au moment de la séparation. Si de nombreuses recherches soulignent l'effet négatif d'une rupture conjugale sur la santé mentale des mères (Wade et Cairney, 2000 ; Afifi et al., 2006 ; Rousou et al., 2013 ; Leopold et Kalmijn, 2016), Tavares et al. (2013) observent pour leur part que la séparation peut aussi avoir un effet positif chez certaines mères, notamment chez celles qui étaient en détresse psychologique avant la rupture. Par conséquent, pour ces auteurs, ce ne serait pas tant la séparation qui serait la cause de la détresse psychologique des mères que les circonstances antérieures à celle-ci (conflits familiaux ou violences conjugales, entre autres). De même, alors que plusieurs études relèvent la perte de repères de certaines mères au moment de la séparation, notamment en raison d'une désillusion à l'égard de leur idéal de couple et de famille (Charton et Panaite, 2021), d'autres en relèvent aussi les effets positifs. Charton (2006) et Gregson et Ceynar (2009) constatent, par exemple, que certaines femmes peuvent vivre la séparation comme un soulagement ou une étape nécessaire pour pouvoir affirmer et concrétiser des aspirations personnelles (professionnelles, notamment). Enfin, Gustavson et al. (2014) relèvent que le bien-être des mères au moment de la rupture est généralement associé à la qualité de la relation avec le père de leurs enfants avant la séparation. Pour ces auteurs, une relation conjugale jugée plutôt satisfaisante par les mères avant leur séparation entraînerait ainsi une répercussion plutôt négative sur leur bien-être, tandis qu'une séparation en contexte d'insatisfaction conjugale conduirait

plutôt à une amélioration des relations entre les ex-partenaires, et un mieux-être pour les mères.

On le voit, le niveau de bien-être des mères séparées, appréhendé le plus souvent à travers leur état de santé physique et mental, est influencé par une diversité de facteurs associés à la séparation et aux conditions de vie qui en découlent, mais aussi à l'histoire conjugale et familiale en amont de celle-ci. Les données collectées par l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) contribuent à appréhender les conditions de bien-être des mères récemment séparées (deux ans au plus), et les facteurs associés qui peuvent les influencer.

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1 551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ².

Échantillon. Les analyses dans ce chapitre sont réalisées uniquement auprès de l'ensemble des femmes de l'échantillon, soit les 798 mères québécoises séparées depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon.

Variables descriptives sur l'état de bien-être. 1) satisfaction générale de la vie (« Jusqu'à quel point êtes-vous satisfait(e) de votre vie dans son ensemble? »). Il s'agit d'une évaluation subjective fondée sur les standards personnels de comparaison de ces femmes, considérée comme fiable et valide (Schimmack, 2009). Les réponses collectées s'échelonnent entre un score de 0 (complètement insatisfaite) et 10 (complètement satisfaite); 2) autoévaluation de sa santé physique (« En général, diriez-vous que votre santé physique est... » dont les réponses vont de 1 : mauvaise à 5 : excellente); 3) détresse psychologique qui s'échelonne sur une échelle de mesure allant de 0 à 24 et qui se fonde sur la somme des réponses (0 = jamais, 1 = rarement, 2 = parfois, 3 = la plupart du temps, 4 = tout le temps) à six

2. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

questions portant sur les niveaux de nervosité, de désespoir, d'agitation, de déprime, de fatigue et d'estime de soi des répondantes; et 4) l'adaptation à la séparation («Avez-vous le sentiment de vous être adaptée au fait d'être séparée de [NOMEX]?») avec cinq modalités de réponses: 1 = tout à fait, 2 = plutôt, 3 = moyennement, 4 = pas vraiment, 5 = pas du tout).

Analyses. Les pourcentages présentés dans ce chapitre sont pondérés. Les analyses ont été faites pour l'ensemble de l'échantillon. Outre les mesures descriptives de base, les résultats s'appuient également sur quatre régressions logistiques (Allison, 1984). Ces dernières visent à cerner les principales variables ayant une influence significative sur les variables de bien-être des mères séparées. Trois catégories de variables ont plus particulièrement été considérées comme pouvant être associées à leur bien-être. Tout d'abord, celles qui font référence aux caractéristiques sociodémographiques et familiales des répondantes: l'âge, le pays de naissance, la langue parlée à la maison (à défaut de la langue maternelle), la religion indiquée par la personne interrogée (à défaut d'information sur la pratique religieuse), le niveau de scolarité et le statut d'activité, le revenu personnel et le statut résidentiel, le nombre d'enfants, l'âge du plus jeune enfant, mais aussi le type de garde des enfants et le statut conjugal. La deuxième catégorie de variables concerne le contexte de la séparation avec le ex-partenaire (notamment, l'état civil, la durée de l'union, la personne qui a pris l'initiative de la séparation et les motifs de la séparation) et les conséquences financières. Enfin, une troisième catégorie de variables associées aux caractéristiques relationnelles et de soutien depuis la séparation, en particulier: la qualité de la relation avec l'enfant, celle de la coparentalité, la fréquence déclarée des conflits et les aides informelles (famille) et formelles (psychosociales) reçues. Dans les régressions réalisées, la quantité, appelée « odds » dans la terminologie anglo-saxonne, a été modélisée pour représenter la probabilité de subir l'événement – exprimer par exemple par une détérioration de l'état de bien-être (santé mentale, physique, satisfaction à la vie, adaptation à la séparation) – par rapport à la probabilité d'échapper à cette détérioration. Dans l'estimation des déterminants des variables dépendantes de bien-être, nous avons ainsi défini une variable, qui prend une valeur supérieure à 0 si la femme exprime une détérioration de son état de bien-être et une valeur inférieure à 0 dans le cas contraire, et l'avons régressée sur les facteurs supposés agir sur le niveau de bien-être pour chaque variable dépendante associée. Le modèle logit a été utilisé pour estimer cette équation aux résultats (R) significatifs aux seuils (risques d'erreur) de 1% (***) , 5% (**) et 10% (*). Les analyses ont été réalisées avec STATA.

LE NIVEAU DE BIEN-ÊTRE DES MÈRES RÉCEMMENT SÉPARÉES AU QUÉBEC : QUE NOUS DIT L'ENQUÊTE ?

Dans l'ELPSRQ, il n'existe pas de questions directes portant sur le bien-être de l'individu. Cet état a été examiné à partir de quatre variables qui lui sont associées : sa satisfaction de la vie, l'autoévaluation de sa santé physique, une variable dérivée déterminant un degré de détresse psychologique et l'adaptation à la séparation indiquée par la personne interrogée (voir l'encadré méthodologique). La satisfaction générale des mères séparées face à la vie cherche à connaître le niveau global de satisfaction de vie de ces femmes selon leurs propres critères. Il s'agit d'une évaluation subjective fondée sur leurs standards personnels de comparaison, considérée comme fiable et valide (Schimmack, 2009). Les réponses collectées s'échelonnent entre un score de 0 (complètement insatisfaite) et 10 (complètement satisfaite).

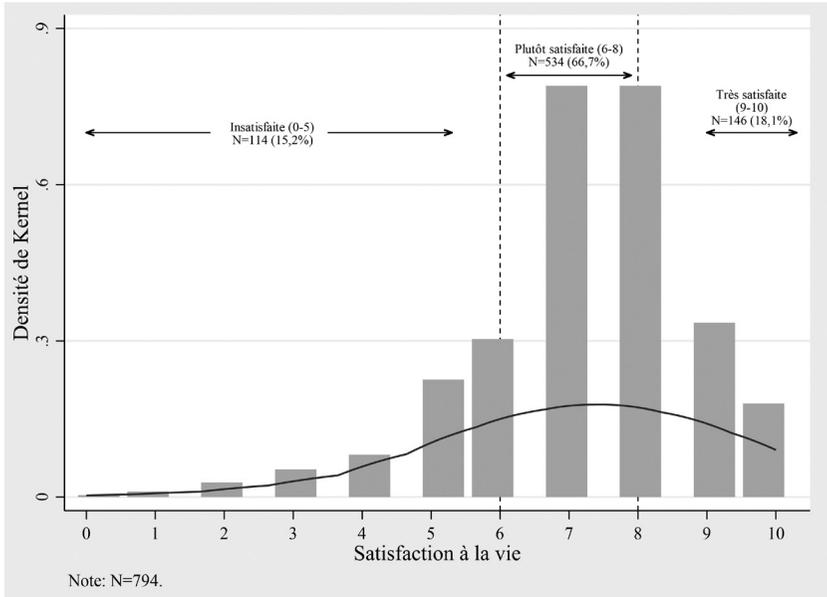
Au premier temps de l'ELPSRQ, les mères séparées attribuent en moyenne une note de 7 à leur satisfaction de vie (voir la figure 6.1). Le plus souvent, elles indiquent une note de 7 (28,0 %) et de 8 (27,6 %), soit majoritairement une appréciation plutôt positive de leur vie, d'autant plus que 18,1 % d'entre elles énoncent aussi une note de 9 ou 10. A contrario, un peu moins d'une femme sur six (15,2 %) exprime, avec une note comprise entre 0 et 5, une insatisfaction à l'égard de la vie (0 à 4) ou tout au moins une non-satisfaction (score = 5).

Bien qu'elle soit très large, la notion de satisfaction de la vie tend souvent à être associée à une estimation de la santé physique et mentale (Kapteyn et al., 2010; Ziólkowski et al., 2015; Lombardo et al., 2018). Dans cette perspective, une satisfaction positive de la vie serait ainsi étroitement dépendante de l'état de bien-être physique et psychologique.

L'analyse des données de l'ELPSRQ, et plus précisément celles liées à l'autoévaluation de la santé physique, montre que la très grande majorité des femmes estiment positivement leur état de santé physique (voir la figure 6.2). Ainsi, une femme interrogée sur deux évalue son état de santé comme « très bon ou excellent », tandis que deux femmes sur cinq l'estiment plutôt comme « bon » (39,9 %). Seule une femme sur dix déclare qu'il est « passable » (9,1 %) ou « très mauvais » (1,1 %).

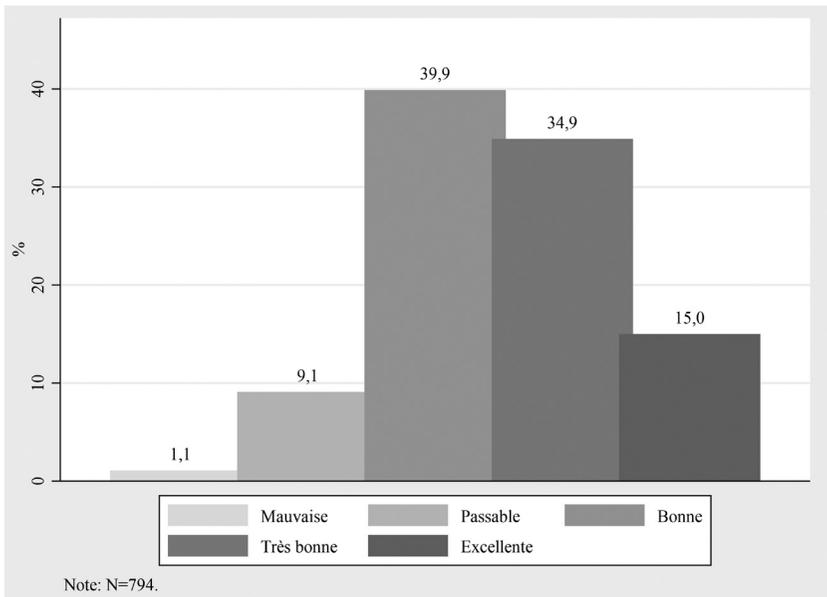
Concernant le niveau de détresse psychologique, que le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM-5, 2015) définit comme « un éventail de symptômes et d'expériences de la vie interne d'une personne qui sont communément considérés troublant, déroutant, ou hors de l'ordinaire » et qui, lorsqu'ils persistent, peuvent donner lieu à des syndromes

FIGURE 6.1 – Distribution de la satisfaction générale face à la vie des mères séparées



Note: résultats avec pondération

FIGURE 6.2 – Autoappréciation de la santé physique des mères séparées

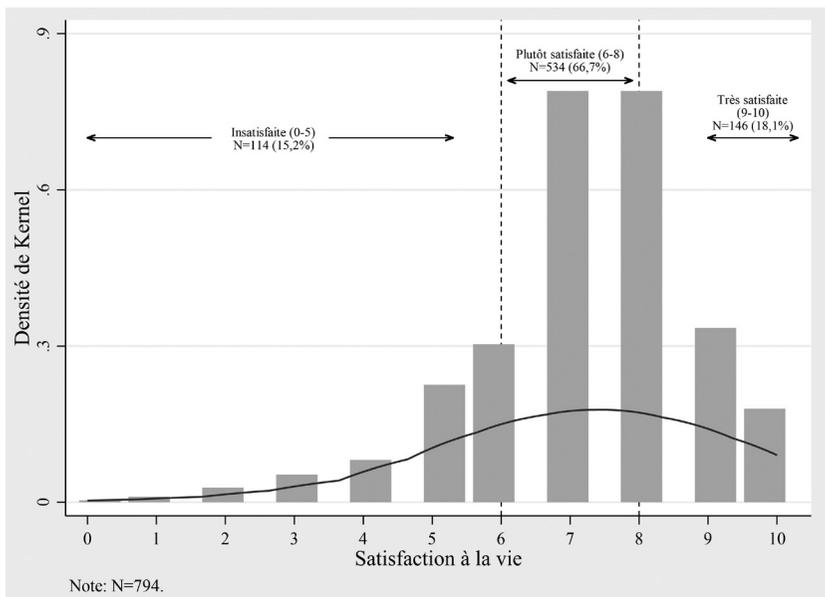


de dépression et d'anxiété (Camirand et Nanhou, 2008), l'ELPSRQ l'appréhende à partir d'un indicateur de l'état de santé mentale (détresse psychologique) s'échelonnant sur une mesure allant de 0 à 24. Suivant la classification proposée dans l'enquête québécoise sur la santé de la population réalisée en 2008 (MSSS, 2011), nous avons ainsi délimité trois catégories du niveau de détresse psychologique : une faible ou moyenne (score de 0 à 6), une élevée (score de 7 à 12) et une très élevée (score de 13 à 24).

Les données de l'ELSRQ montrent que, si la majorité des mères ont un niveau de détresse psychologique « faible ou moyen » (53,4%), elles sont également nombreuses à manifester un niveau de détresse psychologique considéré comme « élevé » (39,3%) ou « très élevé » (7,3%) (voir la figure 6.3).

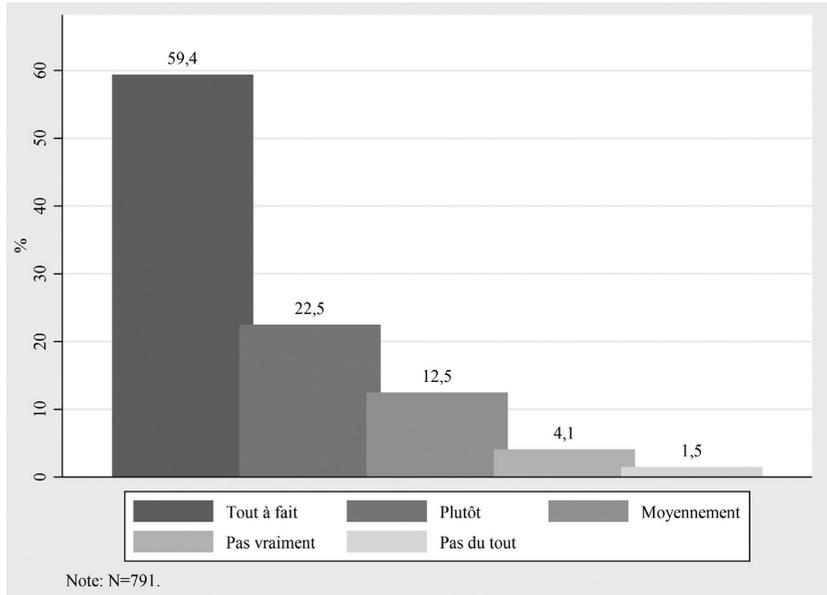
Lorsqu'on observe l'adaptation des femmes au regard de leur séparation, on constate que la majorité des mères affirme s'être plutôt bien adaptée à leur rupture conjugale (voir la figure 6.4). Près de trois femmes sur cinq (59,4%) déclarent en effet avoir « tout à fait » le sentiment de s'être adaptées « au fait d'être séparées de leur ex-partenaire » et un peu plus d'une femme sur cinq (22,5%) en avoir « plutôt » le sentiment. Un peu moins d'une femme sur cinq (18,1%) déclare cependant avoir « moyennement »

FIGURE 6.3 – Distribution du niveau de la détresse psychologique des mères séparées



Note: résultats avec pondération

FIGURE 6.4 – Adaptation à la séparation des mères séparées



(12,5%), « pas vraiment » (4,1%) ou « pas du tout » (1,5%) le sentiment de s'être adaptée à la séparation avec l'ex-partenaire.

Sans grande surprise, lorsque l'on observe les relations entre les quatre indicateurs associés au bien-être, soit la satisfaction de la vie, l'évaluation de la santé physique, le degré de détresse psychologique et l'adaptation à la séparation avec l'ex-partenaire, on constate des corrélations significatives entre eux (avec un risque d'erreur de 10%) (voir le tableau 6.1). En d'autres termes, ils témoignent d'une même tendance. Ainsi, plus les femmes récemment séparées manifestent un niveau élevé de détresse psychologique, plus elles risquent de déclarer ne pas être en bonne santé physique, ne pas être satisfaites de la vie et ne pas s'être adaptées à la séparation avec leur ex-conjoint, et réciproquement³.

3. Soulignons qu'une analyse de classes latentes (ACL), basée sur ces quatre indicateurs (satisfaction à la vie, autoappréciation de la santé physique, niveau de détresse psychologique et adaptation à la séparation), n'a pas permis de délimiter de manière significative trois groupes de femmes séparées au premier temps de l'ELPSRQ selon leur état de bien-être : positif, modéré, négatif (mal-être). Par conséquent, cette approche méthodologique n'a pas été retenue dans ce chapitre.

TABEAU 6.1 – Coefficients de corrélation entre les quatre mesures du bien-être des mères séparées

	Détresse psychologique	Autoappréciation de la santé physique	Insatisfaction de la vie
Autoappréciation de la santé physique	0,36*		
Insatisfaction de la vie	0,51*	0,41*	
Adaptation à la séparation	0,29*	0,12*	0,40*

Note: * résultat significatif au seuil 0,01.

Pour pouvoir déterminer les facteurs associés exerçant une influence sur les niveaux de santé mentale et physique des mères, sur leur satisfaction de la vie, et sur leur adaptation à la séparation conjugale, nous avons réalisé quatre régressions logistiques (Allison, 1984) (voir le tableau 6.2). Les facteurs inclus dans ces analyses sont ceux exerçant potentiellement une influence – comme relevés notamment dans les écrits précédemment cités – sur les indicateurs de bien-être des mères séparées. Trois catégories de variables ont plus particulièrement été considérées comme pouvant être associées à leur bien-être: celles qui font référence aux caractéristiques sociodémographiques et familiales des répondantes; celles qui portent sur le contexte de la séparation avec l'ex-partenaire et sur les conséquences financières de la séparation; et celles qui sont associées aux caractéristiques relationnelles et de soutien depuis la séparation (voir l'encadré méthodologique).

LES DÉTERMINANTS ASSOCIÉS À UNE ALTÉRATION DE L'ÉTAT DE BIEN-ÊTRE DES FEMMES SÉPARÉES À L'ELPSRQ

UNE INFLUENCE DE CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES SUR LES ÉTATS DE DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE ET DE SATISFACTION DE LA VIE

Les caractéristiques sociodémographiques considérées jouent un rôle sur l'état de santé psychologique des mères séparées et leur satisfaction de la vie. En revanche, elles paraissent plus rarement en jouer un sur l'état de santé physique et l'adaptation à la séparation des répondantes.

Ainsi, les femmes de 25-34 ans et de 35-44 ans manifestent plus fréquemment des signes de détresse psychologique que les femmes plus âgées (45 ans et plus) (respectivement $R = 0,49^{***}$ et $0,37^{***}$) (voir le tableau 6.2). De même, les femmes nées à l'étranger ($R = 0,55^{***}$) et s'exprimant à la maison principalement dans une langue autre que le français

ou l'anglais semblent plus fréquemment éprouver des problèmes de santé mentale que les francophones ($R = 0,73^{***}$). L'absence ou tout au moins la taille possiblement moins grande du réseau familial liée à une immigration peut jouer ici un rôle négatif sur la santé mentale. Les mères se présentant par ailleurs « sans religion », soit ayant *a priori* une vision moins déterministe de la vie, manifestent pour leur part plus souvent de la détresse psychologique ($R = 0,17^{**}$) que celles qui s'affilient à une religion de confession chrétienne.

Les plus diplômées paraissent également plus fréquemment insatisfaites de la vie et vivre, comme les femmes dont le revenu personnel est inférieur à 100 000 \$ par an, de la détresse psychologique. Les difficultés financières liées à une séparation contribuent aussi à la détérioration de la santé psychologique ($R = 0,26^{***}$) et physique ($R = 0,19^{**}$) des mères, en particulier lorsqu'elles doivent emprunter de l'argent pour faire face à des dépenses courantes ou temporaires. Par ailleurs, celles qui n'arrivent plus à épargner de l'argent, c'est-à-dire qui subissent une dégradation de leurs conditions de vie, sont aussi plus susceptibles d'être insatisfaites de la vie ($R = 0,28^{***}$) et de moins bien s'adapter à la séparation conjugale ($R = 0,35^{***}$). Enfin, les femmes qui étaient mariées avec leur ex-partenaire semblent mieux s'accommoder de leur rupture que celles non mariées ($R = -0,21^*$), peut-être parce qu'elles sont mieux protégées légalement, matériellement et financièrement. L'incertitude financière, en limitant les projets personnels, induit aussi plus d'anxiété et de frustration.

Quant au statut résidentiel, il semble aussi jouer un rôle sur le bien-être des mères récemment séparées, puisque les femmes propriétaires de leur logement – comparativement à celles qui en sont locataires – expriment moins souvent de la détresse psychologique ($R = -0,35^{***}$) et une insatisfaction de la vie ($R = -0,22^{**}$). Il est probable que ces femmes propriétaires appartiennent aussi plus souvent à des catégories sociales favorisées et qu'elles peuvent aussi recourir plus souvent à des aides psychologiques dans le privé (Anderson et al., 2006; Abrams et al., 2009). L'indépendance économique des mères séparées participe, dans une certaine mesure, à leur bien-être, puisque celles exerçant une activité professionnelle rémunérée (ou en congé parental) risquent moins de se déclarer insatisfaites de leur condition de vie que celles qui sont sans emploi rémunéré ou au chômage.

Le couple semble également protégé d'une insatisfaction, à l'égard de la vie, mais aussi de la séparation, puisque les mères déclarant avoir un nouveau partenaire à l'enquête (cohabitantes ou non) énoncent moins souvent une insatisfaction de la vie et une mauvaise adaptation à la séparation que les femmes sans partenaire. Par ailleurs, les mères de deux

enfants sont plus fréquemment moins satisfaites de la vie ($R = 0,25^{**}$) et de leur séparation ($R = 0,28^{**}$) que celles n'ayant qu'un seul enfant, possible-ment en raison de leur charge familiale accrue. Plus l'âge du cadet s'élève, moins les mères paraissent aussi susceptibles de ne pas s'être adaptées à la séparation ($R = -0,07^{***}$). Enfin, les femmes dont l'enfant vit principalement avec son autre parent ou est en garde partagée sont plus portées à déclarer une meilleure santé physique que celles qui ont la garde exclusive de leur enfant (respectivement $R = -0,68^{**}$ et $R = -0,84^{***}$).

UNE INFLUENCE DE L'HISTOIRE CONJUGALE SUR L'ADAPTATION À LA SÉPARATION ET SUR LA SANTÉ DES MÈRES

Le temps passé avec l'ex-partenaire (durée de l'union) joue également un rôle significatif sur l'adaptation des femmes à la séparation. Ainsi, plus la relation avec l'ex-partenaire a duré longtemps, plus leur adaptation est difficile ($R = 0,24^{**}$). De même, les femmes qui n'ont pas exclusivement initié leur séparation – autrement dit lorsque la rupture s'est produite d'un commun accord ou à la demande de leur ex-conjoint – paraissent plus souvent s'être moins bien remises de leur rupture (respectivement $R = 0,31^{**}$ et $R = 0,36^{***}$). À l'opposé, les mères satisfaites du temps parental partagé avec leur ex-conjoint (comparativement à celles qui ne sont pas ou qui sont peu satisfaites) semblent aussi mieux vivre leur rupture conjugale ($R = -0,51^{***}$). Enfin, si les femmes s'adaptent mieux à la séparation ($R = -0,26^*$) lorsqu'elle se produit à la suite de la violence conjugale (comparativement à celles qui énoncent un autre motif de séparation), elles manifestent aussi plus fréquemment des signes de détresse psychologique ($R = 0,44^{***}$) et une moins bonne santé physique ($R = 0,25^*$). Ce constat rejoint les études qui soulignent que la violence conjugale a une incidence sur la santé des femmes sur le long terme, allant souvent bien au-delà de la séparation (Ging et Stopera, 2018 ; Charton et Bayard, 2021).

RÔLES DE LA SATISFACTION DU TEMPS PASSÉ AVEC SON ENFANT SUR LA SANTÉ MENTALE ET LA SATISFACTION DE LA VIE

Comparativement aux mères insatisfaites du temps parental partagé ou du temps passé avec leur enfant, celles qui se disent moyennement satisfaites ou satisfaites de leur organisation parentale montrent un risque statistique moins élevé d'être en détresse psychologique (respectivement $R = -0,49^{**}$ et $R = -0,65^{***}$) et d'être insatisfaites de la vie (respectivement $R = -0,48^{**}$ et $R = -0,95^{***}$). La satisfaction des mères, au regard du temps que leur enfant passe avec elle et leur ex-partenaire (l'autre parent), constitue ainsi un facteur important du bien-être des femmes.

IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DES RELATIONS ET DES SOUTIENS POUR LE BIEN-ÊTRE DES MÈRES SÉPARÉES

Enfin, comparativement aux femmes qui déclarent n'avoir jamais de conflits avec leur ex-partenaire, celles qui en signalent (souvent ou même rarement) sont aussi enclines à exprimer plus fréquemment des problèmes de santé mentale (respectivement $R = -0,51^{***}$ et $R = -0,40^{***}$) et physique (respectivement $R = -0,36^{***}$ et $R = -0,44^{***}$). Concernant la qualité de la relation avec l'enfant, celles qui font état d'une bonne qualité ont aussi une probabilité moins élevée d'être en détresse psychologique ($R = -0,42^*$) et insatisfaites de leur vie ($R = -0,45^*$). Les femmes qui disent avoir obtenu des conseils de leurs proches au moment de la séparation mentionnent également moins souvent une détérioration de leur état de bien-être (santé mentale $R = -0,14^*$ et physique $R = -0,17^*$, satisfaction de la vie $R = -0,19^{**}$ et adaptation à la séparation $R = -0,19^*$). Enfin, avoir obtenu du soutien pour libérer du temps, comme faire garder ponctuellement leur enfant par un tiers, contribue également à réduire le risque des mères séparées de déclarer une mauvaise santé physique ($R = -0,17^*$).

CONCLUSION

Outre de présenter brièvement une revue de la littérature sur les facteurs influençant le bien-être des mères après une séparation, l'objectif de ce chapitre était de cerner ce bien-être à partir des données de l'ELSRFQ, et plus précisément de quatre indicateurs (satisfaction de la vie, santé mentale, santé physique et adaptation à la séparation), et de définir les conditions dans lesquelles ces indicateurs risquent d'être altérés.

Les analyses réalisées montrent que les indicateurs de bien-être sont influencés différemment selon la catégorie et le type de variables. Ainsi, l'adaptation à la séparation est principalement liée à l'histoire conjugale passée de la femme, à sa situation familiale, conjugale et financière au moment de l'enquête, ainsi qu'à sa satisfaction du temps parental partagé ou du temps passé avec son enfant. La santé physique des mères paraît pour sa part compromise surtout par le temps de présence de l'enfant dans le foyer et par la violence conjugale subie avant la séparation. La violence conjugale nuit ainsi à la santé des femmes même après la séparation, en raison probablement de diverses séquelles psychologiques et physiques. Si les femmes les plus âgées semblent par ailleurs plus résilientes aux effets d'une rupture (possiblement aussi car leurs enfants à l'enquête sont plus vieux), les femmes nées à l'extérieur du Canada, celles au plus faible

revenu personnel ou ayant dû emprunter de l'argent après leur rupture sont aussi les plus fragiles psychologiquement. Enfin, la satisfaction que les mères récemment séparées disent ressentir à l'égard de leur vie est aussi étroitement associée à leurs conditions de vie personnelle, au regard notamment de leur statut migratoire (les immigrantes sont souvent moins satisfaites), de leur situation familiale et conjugale à l'enquête, mais aussi de leurs conditions financières et de la qualité des relations avec leur ex-partenaire et leur enfant. En définitive, seul le soutien reçu par des proches (essentiellement des conseils) a un effet significatif sur les quatre indicateurs de mesure du bien-être des mères séparées.

Au terme de ce chapitre, il nous paraît intéressant de poursuivre nos réflexions sur l'évolution du bien-être des mères sur un plus long temps après la séparation. L'analyse aux deuxième et troisième temps de l'enquête des niveaux de bien-être au regard de ceux exprimés au premier temps devrait contribuer à une meilleure compréhension des processus de résilience, mais aussi de leurs spécificités, en particulier relativement à l'exercice de la coparentalité et des relations avec l'enfant et des soutiens obtenus.

Le bien-être des parents séparés, et en particulier des femmes, demeure une question cruciale pour l'avenir de la société québécoise, notamment parce que le niveau de détresse affecte aussi le bien-être des enfants. Comme les séparations sont aujourd'hui fréquentes, s'engager à mieux comprendre les environnements propices au bien-être des mères est une voie qui s'avère riche d'enseignements pour définir les pistes d'actions possibles pour favoriser un mieux-être des familles. En ce sens, ce chapitre souligne l'importance d'inciter les politiques publiques à prévenir les difficultés rencontrées par les mères séparées et leurs enfants. Ainsi, dans le cadre d'une réforme du droit de la famille, il conviendrait de protéger les mères les plus vulnérables et leurs enfants en assurant notamment des revenus décents, en particulier aux familles monoparentales (allocations familiales, un salaire minimum qui permet de sortir de la pauvreté, etc.), mais aussi en permettant aux familles séparées d'accéder à des logements abordables (logements sociaux et meilleur encadrement du marché locatif privé), en offrant aux femmes des mesures de conciliation famille-travail-études efficaces (services de garde, amélioration de la *Loi sur les normes du travail* [LNT], du Régime québécois d'assurance parentale [RQAP], etc.), et en leur permettant d'accéder rapidement à des soins de santé de qualité (un meilleur accès à de l'aide psychologique gratuite notamment). Ces mesures contribueraient à limiter les effets délétères associés à une séparation et offriront des conditions de vie plus égalitaires pour les femmes et leurs enfants.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans ce chapitre. Comparativement aux femmes qui déclarent n'avoir jamais de conflits avec leur ex-partenaire, celles qui en signalent, même rarement, sont enclines aussi à vivre de la détresse psychologique. Par ailleurs, une rupture qui se produit d'un commun accord ne permet pas une meilleure adaptation à la séparation.

Un résultat rassurant. Les mères récemment séparées (74%) ont une appréciation plutôt positive de leur vie (dont 18% très positive).

Un résultat surprenant. Si les femmes s'adaptent mieux à la séparation lorsqu'elle se produit à la suite de la violence conjugale (comparativement à celles qui énoncent un autre motif de séparation), elles manifestent aussi plus fréquemment à l'enquête des signes de détresse psychologique et une moins bonne santé physique.

Un résultat à surveiller. Les mères récemment séparées (47%) présentent un niveau de détresse psychologique considéré comme « élevé » (39,3%) ou « très élevé » (7,3%).

RÉFÉRENCES

- Afifi, Tracie O., Brian J. Cox et Murray W. Enns (2006), « Mental health profiles among married, never-married, and separated / divorced mothers in a nationally representative sample », *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, vol. 41, n° 2, p. 122-129.
- Abrams, Laura S., Katrina Dornig et Laura Curran (2009), « Barriers to service use for postpartum depression symptoms among low-income ethnic minority mothers in the United States », *Qualitative Health Research*, vol. 19, n° 4, p. 535-551.
- Anderson, Carol M., Cynthia S. Robins, Catherine G. Greeno, Helene Cahalane, Valire Carr Copeland et R. Marc Andrews (2006), « Why lower income mothers do not engage with the formal mental health care system: Perceived barriers to care », *Qualitative Health Research*, vol. 16, n° 7, p. 926-943.
- Bakker, Wilma et Lia Karsten (2013), « Balancing paid work, care and leisure in post-separation households: A comparison of single parents with co-parents », *Acta Sociologica*, vol. 56, n° 2, p. 173-187.
- Belleau, Hélène et Carmen Lavallée (2020), *Unions et désunions conjugales au Québec. Deuxième partie: désunions et parentalité*, Montréal, INRS.
- Bohnert, Nora, Anne Milan et Heather Lathe (2014), *Une diversité qui perdure: le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années*,

- Documents démographiques, produit n° 91F0015M au catalogue de Statistique Canada, n° 11, Ottawa, Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91f0015m/91f0015m2014011-fra.htm>.
- Botterman, Sarah, An Katrien Sodermans et Koen Matthijs (2015), « The social life of divorced parents. Do custody arrangements make a difference in divorced parents' social participation and contacts? », *Leisure Studies*, vol. 34, n° 4, p. 487-500.
- Camirand, Hélène, and Virginie Nanhou (2008), *La détresse psychologique chez les Québécois en 2005. Série Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, Montréal, Institut de la statistique du Québec.
- Cartwright, Claire (2010), « Preparing to repartner and live in a stepfamily: An exploratory investigation », *Journal of Family Studies*, vol. 16, n° 3, p. 237-250.
- Castagner Giroux, Catherine, Céline Le Bourdais et Philippe Pacaut (2016), « La séparation parentale et la recomposition familiale: esquisse des tendances démographiques au Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, R. Robitaille, A. St-Amand et S. Lévesque, *Séparation parentale, recomposition familiale: enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 11-34.
- Charton, Laurence (2006), *Familles contemporaines et temporalités*, Paris, L'Harmattan.
- Charton, Laurence et Chantal Bayard (2021), « Les violences en ligne contre les femmes », dans C. Metz et A. Thevenot (dir.), *Violence féminine, violence corporelle*, Paris, Éditions Hermann, p. 205-224.
- Charton, Laurence et Andreea-Catalina Panaite (2021), « Quand l'enfant désiré ne vient pas: des deuils aux stratégies d'adaptation », dans L. Charton et C. Bayard (dir.), *Des imaginaires aux réalités conjugales et familiales: perspectives interdisciplinaires et internationales*, Québec, Presses de l'Université Québec p. 123-145.
- Cummins, Robert A. (1996), « The domains of life satisfaction: An attempt to order chaos », *Social Indicators Research*, vol. 38, p. 303-328.
- Cyr-Villeneuve, Catherine et Francine Cyr (2009), « En quoi et pourquoi les hommes et les femmes sont-ils affectés différemment par la séparation conjugale? », *Psychologie française*, vol. 54, n° 3, p. 241-258.
- Diener, Ed (1984), « Subjective well-being », *Psychological Bulletin*, vol. 95, n° 3, p. 542-575.
- DSM-5 (2015), *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, Paris, Masson.
- Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (2019), *Accueillir les familles monoparentales et recomposées: une spécificité à reconnaître et à soutenir!*, Mémoire présenté au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Québec, décembre.
- Friedman, Howard S. et Margaret L. Kern (2014), « Personality, well-being, and health », *Annual Review of Psychology*, vol. 65, p. 719-742

- Fritzell, Sara C. et Michael Gähler (2017), « Family structure, child living arrangement and mothers' self-rated health in Sweden: A cross-sectional study », *International Journal of Health Services*, vol. 47, n° 2, p. 298-311.
- Ging, Debbie et Eugenia Siapera (2018), « Special issue on online misogyny », *Feminist Media Studies*, vol. 18, n° 4, p. 515-524.
- Gregson, Joanna et Michelle L. Ceynar (2009), « Finding "me" again: Women's postdivorce identity shifts », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 50, n° 8, p. 564-582.
- Gustavson, Kristin, Wendy Nilsen, Ragnhild Ørstavik et Espen Røysamb (2014), « Relationship quality, divorce, and well-being: Findings from a three-year longitudinal study », *The Journal of Positive Psychology*, vol. 9, n° 2, p. 163-174.
- Haikal, Muhammad et Latipun Latipun (2020), « The resilience of women who are divorced and choose to live with their children », *Psychology and Behavioral Sciences*, vol. 9, n° 4, p. 44-49.
- Hamplová, Dana, Céline Le Bourdais et Blandine Legendre (2021), « Partners' relative income and the risk of union dissolution in two institutional contexts », *European Sociological Review*, vol. 37, n° 4, p. 525-540, <https://doi.org/10.1093/esr/jcaa074>.
- Hardesty, Jennifer L., Brian G. Ogolsky, Marcela Raffaelli et Angela Whittaker (2019), « Relationship dynamics and divorcing mothers' adjustment: Moderating role of marital violence, negative life events, and social support », *Journal of Social and Personal Relationships*, vol. 36, n°s 11-12, p. 3651-3672.
- Haux, Tina, Lucenda Platt et Rachel Rosenberg (2015), *Parenting and post-separation contact: What are the links?*, Londres, Centre for Analysis of Social Exclusion, London School of Economics, CASEpaper, <https://sticerd.lse.ac.uk/dps/case/cp/casepaper189.pdf>.
- Hetherington, E. Mavis (2003), « Intimate pathways: Changing patterns in close personal relationships across time », *Family Relations*, vol. 52, n° 4, p. 318-331.
- Hintermeyer, Pascal et Alexander Avdeev (2009), « Mal-être, genre et âge », dans A. Régnier-Loilier (dir.), *Portraits de familles: l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Ined Éditions, p. 471-493.
- Hughes, Jody (2000), « Repartnering after divorce: Marginal mates and unwedded women », *Family Matters*, n° 55, p. 16-21.
- Institut de la statistique du Québec (2020), *Le bilan démographique du Québec. Édition 2020*, Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-du-quebec-edition-2020.pdf>.
- Jenkinson, Sam, Matsuo Hideko et Koenraad Matthys (2020), « Multi-dimensional subjective wellbeing and lone parenthood following divorce in Flanders (Northern Belgium) », dans D. Mortelmans (dir.), *Divorce in Europe: New Insights in Trends, Causes and Consequences of Relation Break-ups*, Springer, p. 211-236.
- Kapteyn, Arie, James P. Smith et Arthur van Soest (2010), « Life satisfaction », dans E. Diener, J. E. Helliwell et D. Kahneman (dir.), *International Differences in Well-being*, New York, Oxford University Press, p. 70-104.

- Kessler, Dorian (2018), « The consequences of divorce for mothers and fathers : Unequal but converging », *LIVES Working Paper*, vol. 71, p. 1-29.
- Kim, Oh Nam (2005), « A study on factors influencing psychological well-being of single mothers-focusing on family and social variables », *Journal of the Korean Home Economics Association*, vol. 43, n° 1, p. 129-144.
- Köppen, Katja, Michaela Kreyenfeld et Heike Trappe (2020), « Gender differences in parental well-being after separation: Does shared parenting matter? », dans M. Kreyenfeld et H. Trappe (dir.), *Parental Life Courses after Separation and Divorce in Europe*, Springer, p. 235-264.
- Langlais, Michael R., Edward R. Anderson et Shannon M. Greene (2016), « Consequences of dating for post-divorce maternal well-being », *Journal of Marriage and Family*, vol. 78, n° 4, p. 1032-1046.
- Leopold, Thomas et Matthijs Kalmijn (2016), « Is divorce more painful when couples have children? Evidence from long-term panel data on multiple domains of well-being », *Demography*, vol. 53, n° 6, p. 1717-1742.
- Lombardo, Patrick, Wayne Jones, Lianglian Wang, Xin Shen et Elliot M. Goldner (2018), « The fundamental association between mental health and life satisfaction: Results from successive waves of a Canadian national survey », *BMC Public Health*, vol. 18, n° 1, p. 1-9.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2011), *Enquête québécoise sur la santé de la population (2008): quelques repères – Le Québec et ses régions*, Québec, Direction des communications, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-228-05F.pdf>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2018), *Statistiques de santé et de bien-être selon le sexe – Tout le Québec: environnement social et familial, familles monoparentales*, Québec, <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/familles-monoparentales/>.
- Organisation for Economic Co-operation and Development (2013), *OECD Guidelines on Measuring Subjective Well-being*, Paris, Éditions OCDE, <https://doi.org/10.1787/9789264191655-en>.
- Rousou, Elena, Christina Kouta, Nicos Middleton et Maria Karanikola (2013), « Single mothers' self-assessment of health: A systematic exploration of the literature », *International Nursing Review*, vol. 60, n° 4, p. 425-434.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loilier et al. (2018), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ)*, Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), « La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition*

- familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-58.
- Schimmack, Ulrich (2009), « Measuring wellbeing in the SOEP », *Journal of Contextual Economics*, vol. 129, n° 2, p. 241-249.
- Statistique Canada (2017), *Portrait de la vie familiale des enfants au Canada en 2016*, n° 98-200-X2016006 au catalogue, Ottawa, Ministère de l'Industrie
- Sodermans, An Katrien, Sarah Botterman, Nele Havermans et Koen Matthijs (2015), « Involved fathers, liberated mothers? Joint physical custody and the subjective well-being of divorced parents », *Social Indicators Research*, vol. 122, n° 1, p. 257-277.
- Steinbach, Anja (2019), « Children's and parents' well-being in joint physical custody: A literature review » *Family Process*, vol. 58, n° 2, p. 353-369.
- Tavares, Lara Patrício et Arnstein Aassve (2013), « Psychological distress of marital and cohabitation breakups », *Social Science Research*, vol. 42, n° 6, p. 1599-1611.
- Wade, Terence J. et John Cairney (2000), « Major depressive disorder and marital transition among mothers: Results from a national panel study », *The Journal of Nervous and Mental Disease*, vol. 188, n° 11, p. 741-750.
- Ziółkowski, Arthur, Aleksandra Błachnio et Maria Paçalska (2015), « An evaluation of life satisfaction and health – Quality of life of senior citizens », *Annals of Agricultural and Environmental Medicine*, vol. 22, n° 1, p. 147-151.

CHAPITRE 7

Portrait de la santé et du bien-être des pères séparés

*Tamarha Pierce, Diane Dubeau, Karl Larouche,
Raymond Villeneuve, Frédéric Lavoie*

La séparation conjugale est un événement générateur de stress qui met au défi l'adaptation de tous les membres de la famille. Ce facteur de stress se veut généralement proportionnel à l'intensité des conflits présents au sein du couple (Austin et al., 2013; Hans et al., 2014). Si de nombreuses recherches ont documenté les répercussions de la séparation parentale sur les enfants, de même que les facteurs familiaux et sociaux qui amplifient ou atténuent celles de la séparation sur les enfants (Raley et Sweeney, 2020), d'autres ont également documenté l'expérience vécue par les parents durant cette transition (Amato, 2010; Braver et al., 2006; Cyr-Villeneuve et Cyr, 2009; Raley et Sweeney, 2020). Plus rares sont les études qui documentent explicitement l'expérience des pères (Barry et Liddon, 2020; Baum, 2003).

Dans l'ensemble, les résultats de ces études font ressortir des distinctions entre les parents qui montrent que les pères composeraient plus difficilement avec la séparation parentale que les mères et seraient plus à risque durant cette période de transition (Dubeau et al., 2016; Kølves et al., 2010; Mercadante et al., 2014). Plusieurs études démontrent ainsi les effets négatifs de ces difficultés sur la santé physique et psychologique des pères, qui se traduisent par la présence de détresse psychologique plus élevée chez eux que chez les mères (Bradford, 2020; DeGarmo et al., 2010). De façon plus inquiétante, les pères présentent un risque plus élevé de suicide complété à la suite d'une séparation, alors que les mères feraient davantage de tentatives de suicide ou auraient des idéations suicidaires (Evans et al.,

2016; Scourfield et Evans, 2014; Shiner et al., 2019). Ces résultats soulignent l'importance de mieux évaluer comment se manifeste cette détresse chez chacun des parents et de déterminer le moment auquel elle apparaît. Baum (2003) rapporte que les mères amorceraient plus tôt le processus de deuil de la relation conjugale, et ce, avant même l'annonce officielle de la séparation, alors que les pères réagiraient plus tardivement, à la suite de la séparation. Cela est vraisemblablement lié à l'observation que, généralement, les mères sont celles qui demandent la séparation (Hewitt, Western et Baxter, 2006).

La recension des études qui se sont intéressées à l'expérience paternelle de la séparation conjugale permet également de déterminer les facteurs de risque et de protection associés à leur santé et à leur bien-être. Trois facteurs ressortent principalement de cette recension : 1) la qualité et le maintien des liens avec les enfants ; 2) le soutien social informel disponible offert par l'ex-conjointe, la nouvelle conjointe, la famille élargie et les amis et ; 3) les pressions financières. Plus précisément, les modalités de garde des enfants à la suite de la séparation peuvent favoriser le maintien de contacts réguliers avec eux ou au contraire entraîner une rupture de ces liens ou des difficultés d'accès (Barry et Liddon, 2020; Deslauriers et al., 2019). Les contacts fréquents avec les enfants après la séparation, que ce soit par une garde entière ou partagée, sont associés à une meilleure estime de soi, à moins de symptômes dépressifs et à un meilleur ajustement à la séparation chez les pères (Bokker et al., 2006). Malgré une évolution progressive de l'octroi de la garde partagée, il est encore fréquent aujourd'hui que les mères obtiennent la garde exclusive, en partie parce qu'elles la demandent plus fréquemment (Biland et Schütz, 2013).

Plusieurs études mettent également en évidence l'importance du soutien social informel. Pour les hommes, qui se remettent plus rapidement en couple à la suite de la séparation (Saint-Jacques et al., 2023), la présence d'une nouvelle conjointe et la venue d'un enfant issu de cette union constitueraient des éléments centraux du bien-être paternel (Köppen et al., 2020), tout comme la qualité de la relation avec l'ex-conjointe (Stone, 2002). Comme plusieurs facteurs de stress, pour une majorité de familles, le conflit coparental s'atténue progressivement au fil des ans après la séparation conjugale (Fisher et al., 2005; O'Hara et al., 2019). Cependant, pour certaines, les conflits perdurent et peuvent même s'accroître (O'Hara et al., 2019), et devenir un facteur de stress chronique qui nuit à l'adaptation des parents (Halford et Sweeper, 2013). En tout dernier lieu, les études menées auprès des pères font ressortir des préoccupations liées à des enjeux économiques présents dans le discours des hommes séparés. Le rôle de

pourvoyeur traditionnellement attribué aux pères pourrait expliquer ces préoccupations. Les résultats des travaux qui ont porté sur ces enjeux indiquent que les pressions financières associées à la perte de biens matériels, aux coûts de la séparation, dont ceux relatifs à la pension alimentaire et aux frais juridiques, ont des effets négatifs sur la santé physique (hypertension) et mentale des hommes tels que l'humeur dépressive et la détresse psychologique (Rueger et al., 2011). Dans son étude menée auprès de 418 pères séparés ayant utilisé les services d'un organisme communautaire, Bradford (2020) note qu'être sans emploi ou disposer d'un très faible revenu est lié à davantage de solitude et à une moins bonne santé mentale. La stabilité d'emploi s'avère ainsi un facteur à considérer pour le bien-être paternel post-séparation (Wang et Amato, 2000).

Au-delà de la détresse vécue par les pères, il faut tenir compte des stratégies qu'ils utilisent pour composer avec elle. Les études réalisées dans ce domaine démontrent que, de façon générale, les leurs sont moins positives que celles des mères. Ces dernières miseraient davantage sur la verbalisation, le soutien de leur réseau social et l'aide psychologique offerte par des professionnels. Les pères opteraient pour des stratégies d'évitement ou de retrait en s'investissant, entre autres, dans des activités physiques ou professionnelles. De plus, plusieurs modifieraient à la hausse leurs habitudes de consommation d'alcool et de tabac (Cyr-Villeneuve et Cyr, 2009; Mercadante et al., 2014).

Dans l'ensemble, ces stratégies moins efficaces ont inévitablement des répercussions sur la santé physique et mentale des pères, de même que leur adaptation psychosociale en général (Kolves et al., 2010; Guilmette et al., 2016). La documentation se fait cependant plus rare sur les facteurs qui amèneraient les pères à utiliser de stratégies positives d'adaptation. Il s'avère ainsi pertinent de mieux cerner les processus proximaux (p. ex. attribution et signification accordée à la séparation) et distaux (p. ex., soutiens formel et informel) qui contribuent, dans un contexte de séparation conjugale, aux répercussions positives et négatives perçues par les pères sur leur adaptation. Enfin, les études auprès des pères séparés ayant été réalisées avec de petits échantillons volontaires ou de convenance ne fournissent pas un portrait descriptif général de leur état de santé physique, psychologique et de leur bien-être après une séparation, ce à quoi la présente étude vise à remédier.

Les objectifs de la présente étude consistent à :

- 1) faire le portrait des pères selon différents indicateurs de santé et de bien-être (détresse psychologique, santé physique, consommation

d'alcool et de cannabis, satisfaction par rapport à la vie et sentiment d'adaptation à la séparation);

- 2) définir des profils de pères selon ces indicateurs de santé et de bien-être;
- 3) déterminer ce qui caractérise ces profils de santé et de bien-être de pères sur les plans sociodémographiques, de la trajectoire conjugale (p. ex. durée de l'union rompue), du contexte entourant la séparation (p. ex. motifs de la séparation, modalités de garde), de la qualité des relations avec l'enfant et l'ex-partenaire, et du soutien informel et formel reçu.

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1551 répondants représentant 56000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ¹.

Échantillon. Les analyses dans ce chapitre sont réalisées auprès de 749 pères. Trois pères ont été exclus de l'échantillon total de 752 pères en raison du nombre élevé de données manquantes sur les variables analysées. Les données sont pondérées pour l'ensemble des analyses de manière à être représentatives de la population de pères séparés du Québec.

Variabes. Ce chapitre se centre sur l'analyse de six indicateurs de santé et de bien-être des pères: 1) leur niveau de détresse psychologique (évalué avec le Kessler-6); 2) leur état de santé physique (« En général diriez-vous que votre santé physique est ... mauvaise, passable, bonne, très bonne, excellente? »); 3-4) leur fréquence de consommation d'alcool (jamais, moins d'une fois par mois, 1-3 fois par mois, 1-3 fois par semaine,

1. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

4-6 fois par semaine) et de cannabis (jamais, moins d'une fois par mois, 1-3 fois par mois, 1-3 fois par semaine, 4-6 fois par semaine); 5) leur niveau de satisfaction par rapport à la vie («Jusqu'à quel point êtes-vous satisfait de votre vie dans son ensemble?»; échelle de 0 = complètement insatisfait à 10 = complètement satisfait); 6) leur sentiment d'adaptation à la séparation («Avez-vous le sentiment de vous être adapté au fait d'être séparé de votre ex-partenaire?»; tout à fait, plutôt, moyennement, pas vraiment, pas du tout). Ainsi, la santé et le bien-être sont ici conceptualisés en matière de santé physique et mentale, de bien-être psychologique, et de comportements de consommation de substances présentant un risque de dépendance et de conséquences négatives sur la santé physique et mentale à long terme (GBD 2016 Alcohol Collaborators, 2018; López-Pelayo et al., 2021). Les caractéristiques sociodémographiques prises en compte dans les analyses incluent l'âge des pères au moment de répondre à l'enquête, leur revenu pour l'année 2017 selon des données de Revenu Québec², leur plus haut niveau de scolarité terminé (primaire-secondaire; collégial; baccalauréat; maîtrise et +; autre), leur occupation principale, ainsi que l'âge et le sexe de l'enfant cible. Les caractéristiques liées à la séparation incluent la situation matrimoniale antérieure (marié, union de fait), la durée de l'union rompue en années (< 6; 6 - < 10; 10 - < 14; 14 et +), la durée écoulée depuis la séparation en mois (< 12; 12 - < 18; 18 - < 24; 24 - < 44), l'initiateur de la séparation (le parent; l'ex-partenaire; les deux), les motifs de séparation (plus amoureux; relation conflictuelle, mécontente; nouvelle rencontre, infidélité; violence à l'endroit du partenaire ou des enfants; problèmes de dépendance [alcool, drogue, médicament, jeu]), la modalité de garde de l'enfant (principale à l'autre parent [< 40% au père], partagée [40 à 60% au père], principale au père [> 60% au père]), la conséquence de la séparation sur le plan économique (oui en réponse à au moins un des éléments suivants: j'ai puisé dans mes épargnes pour les dépenses courantes ou temporaires; emprunté de l'argent ou augmenté le solde de ma carte de crédit pour faire face à des dépenses courantes ou temporaires, emprunté de l'argent pour l'achat d'une maison, d'un condominium ou pour acheter la part de l'ex-partenaire, la situation financière ne permet plus d'épargner autant qu'avant la séparation, la séparation a entraîné une faillite personnelle) et s'il demeure des décisions non

2. Lorsque cette donnée était manquante, l'item de l'enquête relatif au revenu estimé pour l'année 2017 était utilisé (score en continu - Q214).

réglées par rapport à la séparation (oui ou non [y compris certains sujets réglés, mais pas d'autres; rien n'est réglé, mais c'est en cours de règlement; ce n'est ni réglé ni en cours de règlement]). Les caractéristiques relationnelles et de soutien des pères ont été sondées par la qualité de leurs relations avec leurs enfants (extrêmement mauvaise, très mauvaise, pas très bonne, acceptable, bonne, très bonne, extrêmement bonne), la qualité de leur relation coparentale avec leur ex-partenaire (version abrégée de la mesure de Feinberg, Brown et Kan, 2012), la fréquence des conflits avec leur ex-partenaire (jamais, moins d'une fois par mois, tous les mois, toutes les deux semaines, chaque semaine, tous les jours), le soutien reçu en lien avec la séparation de sources informelles (famille et amis; oui [notamment le soutien matériel, en temps, psychologique, des conseils et de l'informations ou autre] ou non) et formelles (utilisation ou non de services psychosociaux, y compris des consultations dans le réseau de la santé et de services sociaux, dans les organismes communautaires, auprès de professionnels au privé ainsi que les ateliers ou groupes d'entraide; utilisation ou non de services psychojuridiques, dont la séance d'information sur la parentalité post-séparation, la médiation familiale gratuite, payante et entièrement payante).

Analyses. Les analyses réalisées dans ce chapitre brossent d'abord le portrait de la santé et du bien-être des pères dans les premières années suivant la séparation par une analyse des fréquences observées sur les six indicateurs. Une analyse de profils latents est ensuite réalisée sur ces six indicateurs de santé et de bien-être afin de définir des profils distincts de pères. Enfin, des comparaisons sont effectuées pour documenter les caractéristiques sociodémographiques, liées à la séparation, relationnelles et de soutien sur lesquelles se distinguent ces profils. Des tests de Wald, basés sur la distribution du chi carré (χ^2), ont été effectués pour comparer les profils sur les différentes variables. La taille de l'effet est aussi rapportée (*V* de Cramer). Les analyses ont été réalisées avec SPSS 27 (IBM, 2020) et Mplus 8 (Muthén et Muthén, 2017).

Limites. La principale limite découle de la nature transversale des données. Ainsi, bien que l'on compare les profils sur diverses variables, on ne peut conclure qu'elles sont des causes du profil de santé et de bien-être, seulement que les pères des profils diffèrent sur ces variables. De plus, on ne peut affirmer avec certitude que le profil de santé et de bien-être des pères est une conséquence de la séparation. Certains aspects de leur santé et de leur bien-être peuvent très bien avoir précédé la séparation.

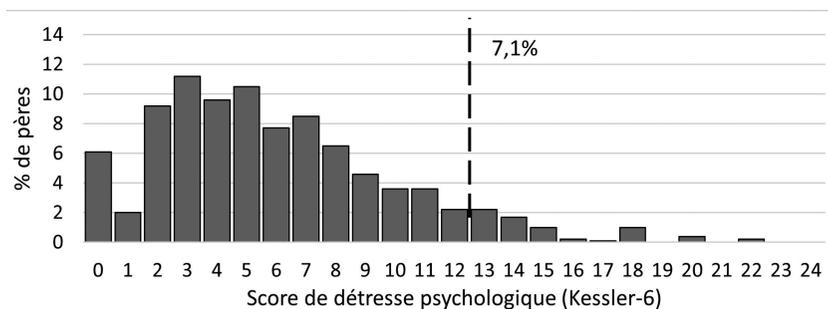
RÉSULTATS

Les résultats sont présentés en trois sections: 1) portrait de la santé et du bien-être des pères séparés; 2) profils de pères séparés selon leur santé et leur bien-être; 3) comparaison des profils sur des caractéristiques sociodémographiques, de la séparation, relationnelles et de soutien.

PORTRAIT DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES PÈRES SÉPARÉS

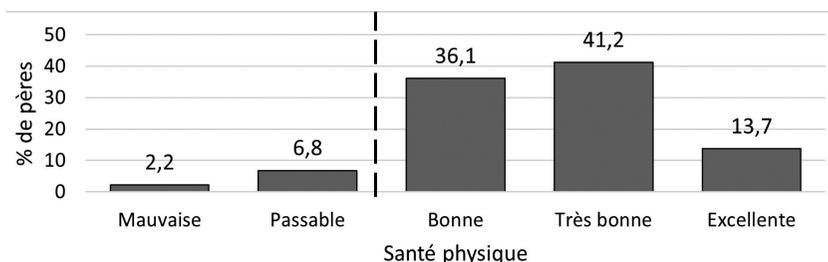
Les figures 7.1 à 7.6 illustrent les fréquences de réponses sur chacun des indicateurs de santé et de bien-être. Elles montrent que la majorité des pères séparés rapporte un niveau de santé et de bien-être élevé, voire très élevé, alors qu'une faible proportion indique des signes de mauvaise santé ou de mal-être. En effet, seulement 7,1% des pères obtiennent un score de 13 ou plus sur l'indice Kessler-6 de santé mentale, indiquant un risque sérieux de détresse psychologique, et 9,0% jugent que leur santé physique est «mauvaise» ou «passable».

FIGURE 7.1 – Distribution des scores de détresse psychologiques (Kessler-6)



Note. La barre pointillée verticale indique le seuil clinique suggérant un risque sérieux de détresse psychologique (13 et plus)

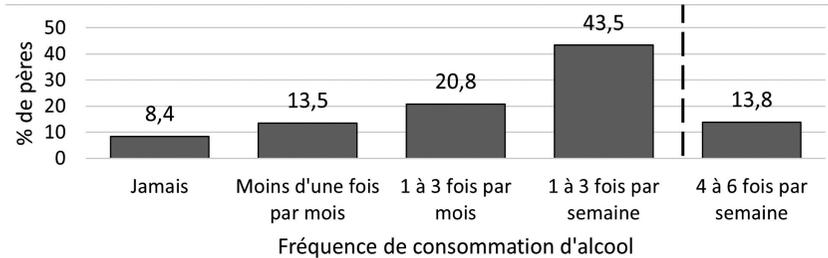
FIGURE 7.2 – Fréquence des réponses à la question «En général, diriez-vous que votre santé physique est...»



Note. La barre pointillée verticale indique le seuil utilisé pour distinguer les pères en bonne santé de ceux qui ne le sont pas.

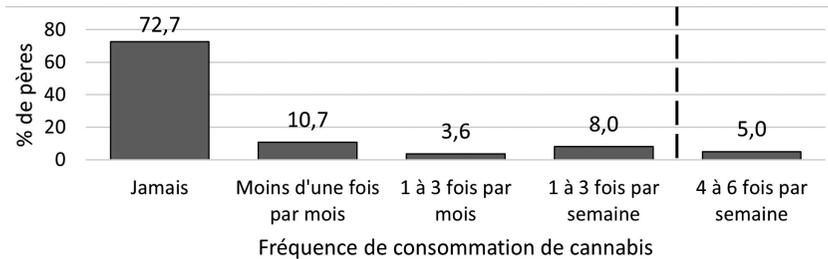
La fréquence maximale de consommation de substance que pouvaient endosser les répondants était de « 4 à 6 fois par semaine. » C'est ce que rapportent 13,8% des pères au sujet de leur consommation d'alcool et 5,0% pour ce qui est de la consommation de cannabis.

FIGURE 7.3 – Fréquences des réponses à la question « Au cours des douze derniers mois, à quelle fréquence avez-vous consommé de l'alcool? »



Note. La barre pointillée verticale indique le seuil utilisé pour distinguer les pères ayant une fréquence de consommation élevée ou non.

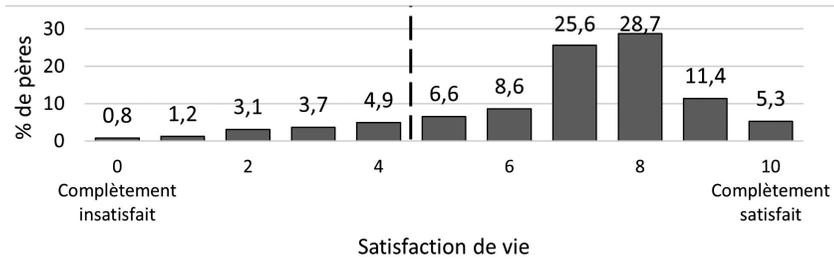
FIGURE 7.4 – Fréquences des réponses à la question « Au cours des douze derniers mois, à quelle fréquence avez-vous consommé du cannabis? »



Note. La barre pointillée verticale indique le seuil utilisé pour distinguer les pères ayant une fréquence de consommation élevée ou non.

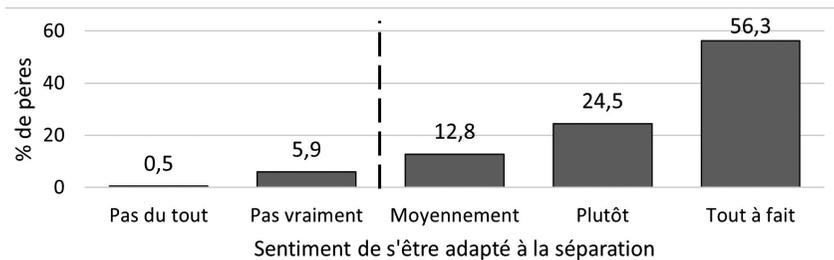
Lorsqu' ils ont évalué le niveau de satisfaction de leur vie dans son ensemble (0 complètement insatisfait à 10 complètement satisfait), 13,7% des pères ont rapporté être insatisfaits (réponse en deçà du point milieu 5 de l'échelle). Enfin, seulement 6,4% des pères ont le sentiment de s'être « pas du tout » ou « pas vraiment » adaptés à la séparation d'avec leur ex-partenaire.

FIGURE 7.5 – Fréquences des réponses à la question « Jusqu'à quel point êtes-vous satisfait(e) de votre vie dans son ensemble ? »



Note. La barre pointillée verticale indique le seuil utilisé pour distinguer les pères satisfaits de leur vie de ceux qui en sont insatisfaits.

FIGURE 7.6 – Fréquences des réponses à la question « Avez-vous le sentiment de vous être adapté au fait d'être séparé de votre ex-partenaire ? »



Note. La barre pointillée verticale indique le seuil utilisé pour distinguer les pères qui estiment s'être adaptés à la séparation ou pas.

PROFILS DE PÈRES SÉPARÉS SELON LEUR SANTÉ ET LEUR BIEN-ÊTRE

L'analyse de profils latents révèle des indices d'ajustement relativement similaires pour les solutions à trois profils (AIC = 11 387,19 ; BIC = 11 507,28 ; aBIC = 11 424,72 ; entropie = 0,94) et à quatre profils (AIC = 11 095,19 ; BIC = 11 247,88 ; aBIC = 11 143,09 ; entropie = 0,97). Par contre, parmi les quatre profils, deux sont très semblables, ce qui ajoute peu d'informations supplémentaires et nuit à l'interprétabilité de cette solution. Il s'avère donc préférable de retenir la solution la plus parcimonieuse à trois profils. Le plus prévalent est celui d'une bonne santé psychologique et physique, qui caractérise 73% des pères séparés (voir tableau 7.1). Les pères de ce profil rapportent typiquement un très faible niveau de détresse psychologique (avec seulement 1,1% excédant le seuil clinique de 13 ou plus), une très bonne santé physique, une consommation d'alcool de « 1 à

3 fois par semaine», mais jamais de cannabis, une satisfaction élevée par rapport à leur vie, et s'être « tout à fait » adaptés à la séparation.

Le profil de détresse modérée regroupe 16% des pères. Comparés à ceux du profil en bonne santé psychologique et physique, ces pères rapportent typiquement un niveau de détresse psychologique légèrement plus élevé (10,1% excèdent le seuil clinique), une moins bonne santé physique, une consommation plus fréquente d'alcool et de cannabis (davantage de pères consommant de l'alcool [21,9%] ou du cannabis [30,2%] de « 4 à 6 jours par semaine »), une satisfaction un peu moins élevée par rapport à leur vie, et s'être « plutôt » adaptés à la séparation.

Enfin, 11% des pères s'inscrivent dans un profil de détresse élevée. En comparaison avec les pères du profil en bonne santé psychologique et physique, ceux de ce profil présentent typiquement un niveau de détresse psychologique nettement plus élevé (42,9% excèdent le seuil clinique), une moins bonne santé physique, une consommation similaire d'alcool et aucune consommation de cannabis, une faible satisfaction par rapport à leur vie, et disent s'être « moyennement » adaptés à la séparation.

En somme, selon les barèmes de tailles d'effet de Cohen (1988), les contrastes entre les pères des profils de détresse et ceux du profil en bonne santé révèlent des différences significatives de petite ($V = 0,10$), moyenne ($V = 0,30$) et grande ($V = 0,50$) magnitude sur les différents indicateurs de santé et de bien-être (voir tableau 7.1). Alors que les différences significatives pour la détresse psychologique, la santé physique et la satisfaction de vie sont de petite magnitude pour les pères du profil de détresse modérée (V de Cramer variant de 0,08 à 0,22), elles sont de moyenne ou de grande magnitude pour ceux du profil de détresse élevée (V de Cramer variant de 0,38 à 0,71). De plus, alors que les pères de ce dernier profil se distinguent par une adaptation moindre à la séparation (différence de taille moyenne), ceux du profil de détresse modérée ne se distinguent pas sur cet indicateur, mais plutôt par une consommation plus fréquente d'alcool et de cannabis (différences respectivement de petite et de grande taille).

TABLEAU 7.1 – Description des trois profils selon les six indicateurs de santé et de bien-être

	Bonne santé (n = 573; 73 %)	Détresse modérée (n = 129; 16 %)		Détresse élevée (n = 84; 11 %)	
	Médiane ou %	Médiane ou %	χ^2 (V)	Médiane ou %	χ^2 (V)
Détresse psychologique	1,67	2,00		2,93	
Santé mentale non à risque (< 13)	98,9 %	89,9 %	32,47**	57,1 %	213,27**
Santé mentale à risque (\geq 13)	1,1 %	10,1 %	(0,22)	42,9 %	(0,57)
Santé physique	4	3		3	
« Mauvaise » à « passable »	4,7 %	9,4 %	4,33*	36,9 %	94,33**
« Bonne » à « excellente »	95,3 %	90,6 %	(0,08)	63,1 %	(0,38)
Consommation d'alcool	4	4		3	
« Jamais » à « 1 à 3 fois par semaine »	87,9 %	78,1 %	8,34**	86,7 %	0,09
« 4 à 6 fois par semaine »	12,1 %	21,9 %	(0,11)	13,3 %	(0,01)
Consommation de cannabis	1	4		1	
« Jamais » à « 1 à 3 fois par semaine »	100,0 %	69,8 %	182,51**	100,0 %	0,00
« 4 à 6 fois par semaine »	0,0 %	30,2 %	(0,51)	0,0 %	(0,00)
Satisfaction face à la vie	8	7		3	
Insatisfait (0 à 4)	4,4 %	14,0 %	16,84**	77,4 %	330,40**
Satisfait (5 à 10)	95,6 %	86,0 %	(0,16)	22,6 %	(0,71)
Adaptation à la séparation	5	4		3	
« Pas du tout » à « pas vraiment »	3,0 %	6,2 %	3,18	29,8 %	87,54**
« Moyennement » à « tout à fait »	97,0 %	93,8 %	(0,07)	70,2 %	(0,37)

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, V = V de Cramer.

COMPARAISON DES PROFILS SUR DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

Le tableau 7.2 présente les comparaisons entre les profils sur les caractéristiques sociodémographiques des pères et des enfants cibles. Selon les tests de comparaison globaux, des différences significatives sont observées entre les profils sur toutes les variables considérées (χ^2 ou F global significatif à $p < 0,05$), sauf le sexe de l'enfant cible ($\chi^2 = 2,93$, $p = 0,23$). Des contrastes ciblés comparent chacun des deux profils de pères en détresse à celui des pères en bonne santé psychologique et physique (retenu comme profil de comparaison). Ces contrastes indiquent que, comparés aux pères en bonne santé psychologique et physique, ceux du profil de détresse modérée sont plus jeunes, ont un plus faible revenu, détiennent plus souvent au plus un diplôme secondaire, sont plus enclins à n'être ni au travail ni aux études et ont un enfant plus jeune. Les pères du profil de détresse élevée disposent d'un revenu significativement plus faible et sont

plus nombreux à n'être ni au travail ni aux études comparativement aux pères en bonne santé psychologique et physique.

TABLEAU 7.2 – Comparaison des profils sur les caractéristiques sociodémographiques

	Test global	Bonne santé	Détresse modérée	Détresse élevée		
	χ^2	M (ÉT) ou %	M (ÉT) ou %	χ^2 (V)	M (ÉT) ou %	χ^2 (V)
Âge du père	32,74**	40,3 (10,5)	36,4 (5,9)	32,26** (0,22)	39,1 (10,0)	0,89 (0,04)
Revenu	18,55**	71 801\$ (59 257\$)	55 494\$ (33 299\$)	17,33** (0,16)	57 711\$ (38 902\$)	5,76* (0,10)
Diplôme^a						
Secondaire ou moins	7,71*	36,1 %	50,1 %	6,60* (0,10)	47,0 %	2,14 (0,06)
Collégial		23,5 %	26,3 %		14,0 %	
Universitaire		40,4 %	23,6 %		39,0 %	
Occupation principale						
Travail ou études	10,24**	97,8 %	91,8 %	4,13* (0,08)	84,5 %	6,74* (0,10)
Ni travail ni études		2,2 %	8,2 %		15,5 %	
Âge de l'enfant	14,15**	7,4 (4,2)	6,1 (3,3)	13,93** (0,14)	6,8 (3,6)	1,70 (0,05)
Sexe de l'enfant						
Fille	2,93	48,4 %	55,9 %	1,93 (0,05)	57,1 %	1,53 (0,05)
Garçon		51,6 %	44,1 %		42,9 %	

a Comparaisons entre diplômes « secondaire ou moins » et « universitaire »

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, V = V de Cramer.

Le tableau 7.3 présente les comparaisons entre les profils des pères en détresse et celui des pères en bonne santé sur des éléments liés à la séparation. Les tests globaux indiquent des différences significatives pour la majorité des variables considérées (χ^2 ou F significatif à $p < 0,01$), sauf pour le temps écoulé depuis la séparation, l'initiateur de la séparation et quatre des cinq motifs à la base de la séparation (n'est plus amoureux et/ou insatisfaction conjugale; problème de santé mentale et/ou de dépendance; rencontre d'une autre personne et/ou infidélité; violence conjugale – résultats non rapportés dans le tableau). Le motif de la violence à l'endroit du partenaire ou des enfants n'est pas examiné, considérant qu'il s'agit d'un motif très peu fréquent (3,1 % des répondants). Lorsqu'ils sont comparés aux pères en bonne santé psychologique et physique, ceux du profil de détresse modérée étaient moins fréquemment mariés à leur ex-partenaire, leur union rompue a été de plus courte durée et est survenue plus récemment. Pour leur part, les pères du profil de détresse élevée

étaient plus fréquemment mariés, invoquent plus une relation conflictuelle et/ou de la mésentente comme motif de séparation, ont moins la garde partagée ou principale de leur enfant, rapportent plus fréquemment que la séparation leur a occasionné des conséquences financières négatives et qu'il demeure des décisions non réglées par rapport à la séparation.

TABLEAU 7.3 – Comparaison des profils sur des éléments liés à la séparation (ou l'union rompue)

	Test global	Bonne santé	Détresse modérée	Détresse élevée		
	χ^2	M (ÉT) ou %	M (ÉT) ou %	χ^2 (V)	M (ÉT) ou %	χ^2 (V)
Statut matrimonial pré-séparation						
Marié	23,56**	33,8%	18,3%	12,81**	51,1%	5,81*
Union de fait		66,2%	81,7%	(0,14)	48,9%	(0,10)
Durée de l'union rompue (ans)	22,56**	10,5 (5,8)	8,3 (4,3)	21,42**	10,5 (6,5)	0,00 (0,00)
Temps écoulé depuis la séparation (mois)	4,96	21,9 (8,6)	20,3 (7,8)	4,03*	20,5 (8,4)	1,80 (0,05)
Initiateur de la séparation^a						
Le père	7,05	28,1%	21,7%	2,06	20,2%	2,10
Les deux		26,7%	35,7%	(0,05)	27,4%	(0,05)
L'ex-partenaire		45,2%	42,6%		52,4%	
Motif de séparation						
Relation conflictuelle et/ou mésentente	9,22*	43,4%	38,32	0,97 (0,04)	61,7%	6,92** (0,10)
Modalité de garde de l'enfant^b						
Princip. autre parent	6,00*	22,7%	21,9%		39,8%	
Partagée		69,6%	68,1%	0,04 (0,01)	50,5%	5,63* (0,09)
Principale au père		7,7%	10,0%		9,7%	
Conséquences financières négatives						
Au moins une	13,48**	75,5%	81,2%	1,80	91,4%	13,23**
Aucune		24,5%	18,8%	(0,05)	8,6%	(0,15)
Décisions par rapport à la séparation						
Réglées	10,19*	74,6%	74,1%	0,01	51,7%	9,94**
Non réglées		25,4%	25,9%	(0,00)	48,3%	(0,13)

Notes. Modalités de garde: principale à l'autre parent = moins de 40% de temps de garde au père, partagée = 40% à 60% de temps de garde au père, principale au père = plus de 60% de temps de garde au père.

^a Comparaisons entre l'ex-partenaire et les deux autres options combinées (le père ou les deux).

^b Comparaisons entre garde principale à l'autre parent (moins de 40% au père) et les deux autres modalités combinées (40-100% au père).

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, $V = V$ de Cramer.

Les comparaisons entre les profils sur des caractéristiques relationnelles et de soutien sont présentées au tableau 7.4. Les tests globaux indiquent des différences significatives pour les variables considérées (χ^2 ou F significatifs à $p < 0,05$ ou $p < 0,01$), sauf pour le soutien informel

et formel. Aucune des caractéristiques relationnelles et de soutien ne distingue les pères du profil de détresse modérée de ceux du profil de bonne santé psychologique et physique. Toutefois, les pères du profil de détresse élevée rapportent de moins bonnes relations coparentales et parentales, ainsi qu'une plus grande fréquence de conflits avec leur ex-partenaire. De plus, ils sont plus nombreux à rapporter n'avoir reçu aucun soutien de leur famille et de leurs amis en lien avec la séparation (soutien informel), sans toutefois être plus enclins à solliciter le soutien de ressources formelles (services psychosociaux et psychojuridiques) comparativement aux pères en bonne santé psychologique et physique.

TABLEAU 7.4 – Comparaison des profils sur des caractéristiques relationnelles et de soutien

	Test global	Bonne santé	Détresse modérée	Détresse élevée		
	χ^2	M (ÉT) ou %	M (ÉT) ou %	χ^2 (V)	M (ÉT) ou %	χ^2 (V)
Qualité de la relation avec leurs enfants	7,09*	3,35 (0,93)	3,35 (0,77)	0,00 (0,00)	2,99 (1,16)	6,78** (0,10)
Qualité de la relation coparentale	26,57**	4,20 (1,40)	4,17 (1,33)	0,02 (0,01)	3,26 (1,51)	26,06** (0,20)
Fréquence de conflits avec l'ex-partenaire	18,61**	2,35 (0,93)	2,27 (0,88)	0,91 (0,04)	2,81 (1,07)	18,57** (0,17)
Soutien informel^a						
Oui	4,65	85,3 %	83,4 %	0,25 (0,02)	71,3 %	4,61*
Non		14,7 %	16,6 %		28,7 %	(0,09)
Soutien formel^b						
Psychosocial Oui	1,68	33,6 %	39,3 %	1,20 (0,04)	39,6 %	0,74
Non		66,4 %	60,7 %		60,4 %	(0,03)
Psychojuridique Oui	1,23	56,6 %	54,8 %	0,11 (0,01)	47,7 %	1,21
Non		43,4 %	45,2 %		51,3 %	(0,04)

^a Soutien informel = soutien en lien avec la séparation reçu de la famille et des amis.

^b Soutien formel : psychosocial = utilisation par le père de services psychosociaux en lien avec la séparation, y compris des consultations dans le réseau de la santé et de services sociaux, dans les organismes communautaires, auprès de professionnels au privé ainsi que les ateliers ou groupes d'entraide ; psychojuridique = utilisation par le père de services psychojuridiques en lien avec la séparation, y compris la médiation et les séances d'informations sur la parentalité post-rupture.

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, $V = V$ de Cramer.

DISCUSSION

La présente étude brosse le portrait de la santé et du bien-être des pères récemment séparés à partir d'un échantillon populationnel de pères ayant un enfant de moins de 14 ans et s'étant séparés de l'autre parent de cet enfant depuis au plus 24 mois au moment de l'extraction de l'échantillon. On y constate que la majorité des pères estiment être en bonne santé

psychologique et physique, c'est-à-dire qu'ils rapportent peu de détresse psychologique, une bonne à excellente santé physique, une consommation faible à modérée d'alcool, aucune consommation de cannabis, un niveau élevé de satisfaction par rapport à leur vie et s'être plutôt ou tout à fait adaptés à la séparation. Cela contraste avec les résultats d'études menées sur des échantillons populationnels de divers pays occidentaux qui soulignent les conséquences négatives d'une séparation conjugale sur le bien-être et la santé mentale des hommes et des femmes dans les années suivant une séparation. Ces études indiquent que, dans les premières années après une séparation, des personnes séparées rapportent une moins bonne santé mentale générale, plus de symptômes dépressifs, de solitude et de problèmes de santé physique, ainsi que des scores moins élevés de santé globale, de satisfaction de vie, de bonheur global, et parfois une plus forte consommation d'alcool en comparaison avec des personnes demeurées en couple ou sans union (Hewitt et al., 2012; Kalmijn, 2017; Leopold, 2018; Williams et Dunne-Bryant, 2006). Cependant, la prise en compte de plusieurs indicateurs de santé et de bien-être pour en dégager des profils latents révèle la présence d'importantes différences individuelles au sein des pères séparés. En effet, la plupart d'entre eux semblent s'être bien adaptés à leur séparation et être en bonne santé psychologique et physique. Ces pères se distinguent de ceux vivant une détresse modérée ou élevée par leur meilleure situation financière et professionnelle et un niveau de scolarité plus élevé. Ils sont également plus âgés et ont de moins jeunes enfants que ceux vivant une détresse modérée. Le contexte entourant leur séparation est moins conflictuel et les décisions sont plus fréquemment réglées. Ces pères ont de meilleures relations avec leur ex-partenaire et leur enfant, et sont davantage soutenus par leurs proches que ceux du profil de détresse élevée. En somme, ces pères semblent disposer de meilleures ressources personnelles et sociales ou avoir vécu une séparation moins problématique que ceux des deux autres profils. Néanmoins, l'analyse de profils latents révèle qu'une portion non négligeable de pères atteint des niveaux préoccupants sur l'un ou l'autre des indicateurs de santé et de bien-être examinés.

L'analyse de profils latents suggère néanmoins que plus d'un père sur quatre présente un profil révélant un niveau de détresse modéré ou élevé. Ceux au profil de détresse modérée se distinguent légèrement de ceux en bonne santé psychologique et physique sur l'ensemble des indicateurs de santé et de bien-être, mais consomment nettement plus fréquemment de l'alcool ou du cannabis. Ces résultats rejoignent ceux de Rueger et de ses collègues (2011) qui associent la dépression et les problèmes

financiers chez les pères après une séparation conjugale avec l'adoption de moins bonnes habitudes alimentaires, des problèmes d'hypertension et de comportements problématiques pour leur santé, comme le tabagisme. Ce profil concorde également avec le risque plus élevé de consommation problématique d'alcool et de drogue chez les pères à la suite d'une rupture conjugale, comme le soulignent Dubeau et ses collaborateurs (2016). L'adoption d'une perspective longitudinale est intéressante, car l'étude menée par DeGarmo et ses collègues (2010) auprès d'un échantillon de 230 pères du nord-ouest des États-Unis divorcés depuis moins de 24 mois montre que la consommation de cigarettes et de cannabis de même que le taux de dépression clinique diminuaient au cours des 18 mois subséquents, même si la consommation d'alcool demeurait constante. Les caractéristiques sociodémographiques des pères de ce profil indiquent qu'ils sont aussi plus jeunes, sont moins scolarisés, ont un plus faible revenu, sont plus fréquemment sans emploi et vivaient davantage en union de fait avec leur ex-partenaire comparativement aux pères en bonne santé psychologique et physique. Cela suggère que ce profil est plus caractéristique des pères en situation de précarité socioéconomique, mais serait peu défini en fonction du contexte de la séparation lui-même ni de la qualité des relations avec leur entourage, y compris l'enfant et leur ex-partenaire.

Les pères au profil de détresse élevée rapportent des niveaux très faibles et préoccupants de santé psychologique et physique: ils se disent peu satisfaits de leur vie en général et peu adaptés à la séparation. Contrairement aux pères du profil de détresse modérée, ils ne rapportent toutefois pas consommer de l'alcool ou du cannabis plus fréquemment que les pères en bonne santé. Cela peut sembler contradictoire avec les travaux qui associent, autant pour les hommes que pour les femmes, la consommation d'alcool et l'abus de substances avec les symptômes dépressifs et d'anxiété, la détresse émotionnelle, et un affect positif moindre (Hill et Needham, 2013). Cette différence est toutefois cohérente avec les symptômes dépressifs et anxieux plus importants et l'affect positif moindre observés autant chez les consommateurs excessifs d'alcool que les personnes n'ayant jamais ou ne consommant qu'occasionnellement de l'alcool, par contraste à des consommateurs légers ou modérés (Caldwell et al., 2002). Elle pourrait également s'expliquer par des différences individuelles quant aux motifs incitant à consommer de l'alcool et du cannabis. Une consommation plus fréquente ou plus importante d'alcool ou de cannabis est observée chez des personnes qui endossent la consommation comme une stratégie de gestion des émotions négatives (*coping*) ou comme méthode d'automédication pour un problème de santé mentale (Mader et al., 2019; McHugh et

McBride, 2020), particulièrement lorsqu'elles vivent des affects négatifs (Waddell et al., 2021). Mais les personnes qui n'endossent pas de tels motifs sont moins enclines à consommer de l'alcool lorsqu'elles vivent des affects négatifs (Waddell et al., 2021).

Les pères du profil de détresse élevée ressemblent aux pères séparés de l'étude de Barry et Liddon (2020) qui rapportent des difficultés liées à l'accès à leur enfant, aux conflits et aux enjeux d'ordre juridique, à leurs relations interpersonnelles, à leur travail et à leur logement. La sévérité de ces difficultés est associée négativement à leur bien-être psychologique et physique. En effet, lorsqu'ils sont comparés aux pères en bonne santé psychologique et physique, ceux du profil de détresse élevée étaient plus fréquemment mariés à leur ex-partenaire avant la séparation et sont aux prises avec des décisions non réglées et des conséquences financières négatives par rapport à la séparation, avec une situation économique et d'emploi plus précaire. Le conflit ou la mésentente avec leur ex-partenaire étant un motif distinctif de leur séparation, il n'est pas étonnant de constater que ces pères aient une moins bonne relation avec leur ex-partenaire, mais aussi avec leur enfant pour lequel ils ont moins de temps de garde. Sullivan (2019) et Shiner et ses collègues (2009) attribuent la grande détresse des hommes après une séparation, et même le risque accru de suicide, à l'impact de plusieurs facteurs, dont la pression financière, les difficultés en emploi et la perte du rôle de pourvoyeur, les pertes matérielles autour des biens familiaux, mais surtout aux problèmes relationnels, à la fragilisation du lien père-enfant post-rupture et à une sous-estimation sociale de l'importance du rôle paternel. Le lien entre la détresse psychologique des pères séparés et la perte de la relation avec l'enfant est d'ailleurs celui qui est le plus documenté par la recherche scientifique (Barry et Liddon, 2020; Baum, 2003; Bokker et al., 2006; Dubeau et al., 2016; Dush, 2013; Gaudet et Devault, 2006; Guilmette et al., 2016; Mercadante et al., 2014; Umberson et Williams, 1993; Waldvogel et Ulrike, 2016). Köppen et ses collègues observent même à plus long terme, sur une période de dix ans, les conséquences négatives sur le bien-être psychologique des pères de la perte de contact avec leur enfant. Le lien entre la détresse post-séparation et les relations avec l'enfant et l'ex-partenaire a également été mis en lumière dans l'analyse des récits de vie de 27 pères séparés ou divorcés recueillis par des entrevues semi-dirigées de Gaudet et Devault (2006). Ces chercheuses ont défini quatre parcours de pères séparés en fonction de la nature et de l'intensité des difficultés rencontrées. Deux de ces parcours étaient caractérisés par de très grandes difficultés sur les plans économique, de la santé mentale, de l'établissement d'une entente satisfaisante avec

l'ex-conjointe au sujet de la garde et de l'accès à l'enfant, et de leur identité paternelle (pères de fin de semaine). Ces parcours se différencient par le niveau de difficulté à communiquer avec l'ex-conjointe au sujet des enfants et celui entraîné par le réaménagement de vie pour favoriser la conciliation travail-famille et la vie personnelle.

Le plus faible soutien de l'entourage des pères du profil de détresse élevée converge avec les résultats de DeGarmo et ses collègues (2010). Examinant le soutien des proches de manière plus détaillée, dans une étude auprès de 101 pères séparés ayant participé à une séance d'éducation sur le divorce, Stone (2002) observe que de faibles niveaux de soutien de l'ex-partenaire, de l'ex-belle-famille et du milieu de travail contribuent fortement à expliquer la détresse psychologique des pères, évaluée par leurs niveaux d'anxiété et de dépression, dans les trois années post-rupture. Ainsi, malgré les nombreuses difficultés relationnelles, financières et décisionnelles liées à leur séparation, ces pères sont plus nombreux à ne pas avoir reçu d'aide de leurs proches pour y faire face. De plus, il est préoccupant de constater que, malgré leur situation, ces pères vivant une détresse élevée ne sont pas plus nombreux que ceux en situation de détresse modérée ni que ceux en bonne santé psychologique et physique à faire appel à des services psychosociaux ou psychojuridiques pour les soutenir dans le processus de séparation.

Il importe toutefois de reconnaître que les différences significatives observées entre les pères classés dans les différents profils sur les caractéristiques sociodémographiques, relationnelles, de soutien et des éléments liés à la séparation ou l'union rompue sont généralement de petite taille. Ainsi les profils de santé et de bien-être des pères ne sont que faiblement associés à l'une ou l'autre des caractéristiques considérées. Des recherches visant à expliquer la santé et le bien-être des pères gagneraient à examiner les possibles effets cumulatifs de ces différentes caractéristiques.

FORCES ET LIMITES DE L'ÉTUDE

Par son recours à un échantillon populationnel de bonne taille, représentatif des parents séparés du Québec, plutôt qu'à un échantillon de volontaires de petite taille recrutés parmi les utilisateurs de services aux parents ou aux pères séparés, l'échantillon diversifié de pères est une force indéniable de la présente étude. De plus, la prise en compte de plusieurs indicateurs, reflétant différentes facettes de la santé psychologique et physique, du bien-être général et lié à la séparation ainsi que des comportements nuisibles pour la santé, permet de brosser un portrait plus complet

de la santé et du bien-être des pères post-séparation. Ces forces, associées à l'échantillon et à la mesure du concept de santé, contribuent à la validité écologique et conceptuelle des profils définis. Cependant, les pères au profil de détresse modérée, mais plus particulièrement ceux de détresse élevée, peuvent y être sous-représentés. En effet, ceux vivant un très haut niveau de détresse, s'étant peu adaptés à la séparation, ayant des relations de faible qualité avec leur enfant et leur ex-partenaire, vivant des conflits fréquents avec cette dernière et ayant un faible temps de garde de leur enfant peuvent avoir été moins enclins à répondre à un questionnaire en ligne sur leur expérience. De plus, Bryson, Purdon et Skipp (2017) observent que les parents n'ayant pas la garde exclusive ou partagée de leur enfant, principalement des pères, se sentent moins interpellés à participer à une recherche portant sur la famille. L'endossement par les hommes d'une idéologie masculine selon laquelle ils doivent contrôler leurs émotions, se montrer dominants, autonomes, chercher à gagner et à atteindre un statut social élevé est associé à une réticence à exprimer ses émotions, ses faiblesses et à solliciter de l'aide de son entourage ou auprès de professionnels pour faire face à ses difficultés (Addis et Mahalik, 2003). Par conséquent, une adhérence à de telles croyances à l'égard de la masculinité peut avoir dissuadé certains hommes aux prises avec des problèmes de santé psychologiques et physiques plus importants de partager leur expérience en prenant part à l'enquête, contribuant ainsi à leur sous-représentation dans la présente étude.

Un deuxième élément pourrait également expliquer la sous-évaluation de la détresse chez les pères. Comme dans toute étude ou enquête reposant sur des mesures autorapportées, on ne peut exclure que les résultats comportent un certain biais de désirabilité sociale, où les participants ayant une propension à un tel biais présentent une image plus favorable d'eux-mêmes. D'ailleurs, au moyen de données récoltées dans neuf pays différents, Bornstein et ses collègues (2015) montrent que plus des pères et des mères d'enfants de huit ans sont enclins au biais de désirabilité sociale, plus ils rendent une évaluation positive de leurs pratiques parentales. Ces parents sont particulièrement moins portés à rapporter des pratiques parentales négatives.

Enfin, puisque seul le premier temps de mesure de l'Enquête est disponible et qu'aucune mesure n'a été recueillie avant la séparation, on ne peut conclure que la détresse observée, particulièrement pour le profil de détresse modérée, est conséquente à la séparation. En effet, les pères du profil de détresse modérée se distinguent principalement sur des variables sociodémographiques. Bien que ces facteurs puissent être liés à leur

détresse, il est possible que ces pères aient présenté une consommation problématique d'alcool et de cannabis, une moins bonne santé psychologique et physique et une plus faible satisfaction de vie avant la séparation. Tout comme il est possible que ces facteurs aient pu contribuer à la séparation. Cependant, les pères au profil de détresse élevée rapportent aussi un contexte conflictuel avant la séparation et un contexte relationnel post-séparation nettement plus difficile, ce qui rehausse la confiance que leur détresse est liée à la séparation. Néanmoins, des analyses longitudinales concernant le lien entre la santé et le bien-être des pères et les facteurs contextuels et relationnels seront nécessaires pour déterminer si la détresse est conséquente aux facteurs liés à la séparation.

En conclusion, la présente étude est l'une des premières à établir un portrait de la santé, du bien-être et de la détresse des pères dans les premières années après une séparation conjugale. Elle est la première à réaliser l'examen détaillé de plusieurs indicateurs avec un échantillon populationnel comptant plus de 700 pères. Les résultats révèlent trois profils distincts de santé et de bien-être chez ces pères séparés. La majorité semble bien se porter et afficher une bonne adaptation à la séparation. Toutefois, une portion non négligeable de pères présente un profil de détresse modérée ou élevée. Ceux du profil en bonne santé se distinguent de ceux du profil en détresse par des caractéristiques sociodémographiques ou par le climat relationnel entourant la séparation et les difficultés financières qui en découlent. Ces distinctions font état de besoins fort possiblement différents qui incitent à proposer des services diversifiés. Ce qui est d'autant plus important, car, dans certains cas, leur détresse s'accompagne malheureusement d'un soutien informel moindre et ne donne pas lieu à une plus grande recherche de soutien auprès de sources formelles, telles que les services psychosociaux et psychojuridiques. Ainsi, il importe de s'attarder davantage à leur expérience de la séparation et à ce qui contribue à leur détresse pour déterminer les stratégies qui permettraient de la réduire et de favoriser une meilleure adaptation à la séparation pour eux, mais aussi pour le mieux-être de leur enfant et les relations qu'ils entretiendront avec leur ex-partenaire et l'autre parent de l'enfant.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans ce chapitre. Si les résultats permettent de brosser un portrait nuancé de différents profils de santé et de bien-être des pères après une séparation, ils ne permettent pas de conclure qu'un état de santé et de bien-être moindre des pères est conséquent à la séparation ni d'exclure qu'un tel état ait pu précéder la séparation ou même y contribuer.

Un résultat rassurant. Une majorité de pères ayant récemment vécu une séparation se porte bien. Environ deux ans après la séparation, 73 % des pères s'estiment en bonne santé psychologique et physique, bien adaptés à la séparation et sont généralement satisfaits de leur vie.

Un résultat surprenant. Bien que 11 % des pères rapportent un niveau de détresse élevée, une situation socioéconomique et un contexte de séparation plus difficile, des relations de moins bonne qualité avec leur ex-partenaire et leur enfant et moins de soutien de leurs proches comparés aux pères en bonne santé, ils ne sont pas plus enclins à obtenir de l'aide auprès des services psychosociaux et psychojuridiques.

Un résultat à surveiller. Il sera intéressant de suivre l'évolution de la santé et du bien-être des pères séparés au fil du temps, ce qui peut expliquer son amélioration ou sa détérioration, de même que ses conséquences sur leurs relations avec leur enfant et leur ex-partenaire.

RÉFÉRENCES

- Addis, Michael E. et James R. Mahalik (2003), « Men, masculinity, and the contexts of help seeking », *American Psychologist*, vol. 58, n° 1, p. 5-14, <https://doi.org/10.1037/0003-066x.58.1.5>.
- Amato, Paul R. (2010), « Research on divorce : Continuing trends and new developments », *Journal of Marriage and Family*, vol. 72, n° 3, p. 650-666, <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2010.00723.x>.
- Austin, William G., Marsha Kline Pruett, H. D. Kirkpatrick, James R. Flens et Jonathan W. Gould (2013), « Parental gatekeeping and child custody/child access evaluation. Part 1: Conceptual framework, research, and application », *Family Court Review*, vol. 51, n° 3, p. 485-501, <https://doi.org/10.1111/fcre.12045>.
- Barry, John A. et Louise Liddon (2020), « Child contact problems and family court issues are related to chronic mental health problems for men following family breakdown », *Psychreg Journal of Psychology*, vol. 4, n° 3, p. 57-66, <https://doi.org/10.5281/zenodo.4302120>.

- Baum, Nehami (2003), « The male way of mourning divorce: When, what, and how », *Clinical Social Work Journal*, vol. 31, n° 1, p. 37-50, <https://doi.org/10.1023/A:1021462517875>.
- Berger, Joshua L., Michael E. Addis, Jonathan D. Green, Christopher Mackowiak et Victoria Goldberg (2013), « Men's reactions to mental health labels, forms of help-seeking, and sources of help-seeking advice », *Psychology of Men & Masculinity*, vol. 14, n° 4, p. 433-443, <http://dx.doi.org/10.1037/a0030175>.
- Biland, Émilie et Gabrielle Schütz (2013), *La garde des enfants séparés au Québec. Une analyse quantitative de dossiers judiciaires*, collection Que savons-nous? (5), Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale, <http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2016/04/GardePartageeE-Biland2013.pdf>.
- Bokker, Lon Paul, Roy C. Farley et William Bailey (2006), « The relationship between custodial status and emotional well-being among recently divorced fathers », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 44, n° 3-4, p. 83-98, https://doi.org/10.1300/J087v44n03_06.
- Bornstein, Marc H., Diane L. Putnick, Jennifer E. Lansford, Concetta Pastorelli, Ann T. Skinner, Emma Sorbring, Sombat Tapanya, Liliana Maria Uribe Tirado, Arnaldo Zelli, Liliana Peña Alampay, Suha M. Al-Hassan, Dario Bacchini, Anna Silvia Bombi, Lei Chang, Kirby Deater-Deckard, Laura Di Giunta, Kenneth A. Dodge, Patrick S. Malone et Paul Oburu (2015), « Mother and father socially desirable responding in nine countries: Two kinds of agreement and relations to parenting self-reports », *International Journal of Psychology*, vol. 50, n° 3, p. 174-185, <https://doi.org/10.1002/ijop.12084>.
- Bradford, Richard (2020), « Loneliness, impaired well-being, and partner abuse victimisation of separated fathers in Wales », *Psychreg Journal of Psychology*, vol. 4, n° 3, p. 42-56, <https://doi.org/10.5281/zenodo.4296565>.
- Braver, S. L., Shapiro, J. R. et Goodman, M. R. (2006), « Consequences of divorce for parents », dans M. A. Fine et J. H. Harvey (dir.), *Handbook of Divorce and Relationship Dissolution*, Mahwah, Lawrence Erlbaum Associates Publishers.
- Bryson, Caroline, Susan Purdon et Amy Skipp (2017), *Understanding the Lives of Separating and Separated Families in the UK: What Evidence Do We Need?*, Londres, Bryson Purdon Social Research LLP, https://www.nuffieldfoundation.org/sites/default/files/files/Family%20Separation%20Scoping%20Study%20Report_final.pdf.
- Caldwell, T. M., Brendan Rodgers, Anthony F. Jorm, Helen Christensen, Patricia A. Jacomb, A. E. Korten et Michael T. Lynskey (2002), « Patterns of association between alcohol consumption and symptoms of depression and anxiety in young adults », *Addiction*, vol. 97, n° 5, p. 583-594, <https://doi.org/10.1046/j.1360-0443.2002.00092.x>.
- Cohen, Jacob (1988), *Statistical Power Analysis for the Behavioral Sciences* (2^e éd.), Hillsdale, Laurence Earlbaum Associates.
- Cyr-Villeneuve, Catherine et Francine Cyr (2009), « En quoi et pourquoi les hommes et les femmes sont-ils affectés différemment par la séparation conjugale? », *Psychologie Française*, vol. 54, n° 3, p. 241-258, <https://doi.org/10.1016/j.psfr.2009.05.001>.

- DeGarmo, David S., John B. Reid, Leslie D. Leve, Patricia Chamberlain et John F. Knutson (2010), « Patterns and predictors of growth in divorced fathers' health status and substance use », *American Journal of Men's Health*, vol. 4, n° 1, p. 60-70, <https://doi.org/10.1177/1557988308329454>.
- Deslauriers, Jean-Martin et Diane Dubeau (2019), « L'expérience de pères ayant des difficultés d'accès à leur enfant après une séparation », *Enfances, Familles, Générations*, n° 32, <https://doi.org/10.7202/1064512ar>.
- Dubeau, Diane, Jean-Martin Deslauriers, Jacinthe Théorêt et Raymond Ville-neuve (2016), « La séparation conjugale, un regard différencié porté par et sur les pères », dans M. C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. St-Amand et S. Lévesque (dir.), *Séparation parentale, recomposition familiale: enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 53-71.
- Dush, Claire M. Kamp (2013), « Marital and cohabitation dissolution and parental depressive symptoms in fragile families », *Journal of Marriage and Family*, vol. 75, n° 1, p. 91-109, <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2012.01020.x>.
- Evans, Rhiannon, Jonathan Scourfield et Graham Moore (2016), « Gender, relationship breakdown, and suicide risk », *Journal of Family Issues*, vol. 37, n° 16, p. 2239-2264, <https://doi.org/10.1177/0192513X14562608>.
- Feinberg, Mark E., Louis D. Brown et Marni L. Kan (2012), « A multi-domain self-report measure of coparenting », *Parenting: Science and Practice*, vol. 12, n° 1, p. 1-21, <https://doi.org/10.1080/15295192.2012.638870>.
- Feinberg, Mark E. et Marni L. Kan (2008), « Establishing family foundations: Intervention effects on coparenting, parent/infant well-being, and parent-child relations », *Journal of Family Psychology*, vol. 22, n° 2, p. 253-263, <https://doi.org/10.1037/0893-3200.22.2.253>.
- Fischer, Tamar F. C., Paul M. de Graaf et Matthijs Kalmijn (2005), « Friendly and antagonistic contact between former spouses after divorce: Patterns and determinants », *Journal of Family Issues*, vol. 26, n° 8, p. 1131-1163, <https://doi.org/10.1177/0192513X05275435>.
- Gaudet, Judith et Annie Devault (2006), « Quelles sont les conditions associées à une bonne adaptation au rôle paternel post-rupture? Parcours paternels et points de vue de pères », *Canadian Journal of Community Mental Health*, vol. 25, n° 1, p. 17-32, <https://doi.org/10.7870/cjcmh-2006-0002>.
- GBD 2016 Alcohol Collaborators (2018), « Alcohol use and burden for 195 countries and territories, 1990-2016: A systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2016 », *Lancet*, vol. 392, n° 10152, p. 1015-1035, [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(18\)31310-2](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)31310-2).
- Guilmette, David, Gilles Tremblay, Sacha Genest-Dufault, Steve Audet et Suzanne Léveillé (2016), « La rupture au masculin: comprendre et intervenir », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. St-Amand et S. Lévesque (dir.), *Séparation parentale, recomposition familiale: enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 157-169.

- Halford, W. Kim et Susie Sweeper (2013), « Trajectories of adjustment to couple relationship separation », *Family Process*, vol. 52, n° 2, p. 228-243, <https://doi.org/10.1111/famp.12006>.
- Hans, Jason D., Jennifer L. Hardesty, Megan L. Haselschwerdt et Laura M. Frey (2014), « The effects of domestic violence allegations on custody evaluators' recommendations », *Journal of Family Psychology*, vol. 28, n° 6, p. 957-966, <https://doi.org/10.1037/fam0000025>.
- Hewitt, Belinda, Gavin Turrell et Katrina Giskes (2012), « Marital loss, mental health and the role of perceived social support: findings from six waves of an Australian population based panel study », *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 66, n° 4, p. 308-314, <https://doi.org/10.1136/jech.2009.104893>.
- Hewitt, Belinda, Mark Western et Janeen Baxter (2006), « Who decides? The social characteristics of who initiates marital separation », *Journal of Marriage and Family*, vol. 68, n° 5, p. 1165-1177, <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2006.00321.x>.
- Hill, Terence. D. et Belinda L. Needham (2013), « Rethinking gender and mental health: A critical analysis of three propositions », *Social Science & Medicine*, vol. 92, n° 83-91, <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2013.05.025>.
- Holloway, Katie, Martin Seager et John Barry (2018), « Are clinical psychologists, psychotherapists and counsellors overlooking the needs of their male clients », *Clinical Psychology Forum*, n° 307, p. 15-21, <https://doi.org/10.2139/ssrn.3804277>.
- IBM (2020), *SPSS statistic 27*, Routledge, New York, Taylor et Francis Groups
- Kalmijn, Matthijs (2017), « The ambiguous link between marriage and health: A dynamic reanalysis of loss and gain effects », *Social Forces*, vol. 95, n° 4, p. 1607-1636, <https://doi.org/10.1093/sf/sox015>.
- Kölvés, Kairi, Naoko Ide, et Diego De Leo (2012), « Fluctuations of suicidality in the aftermath of a marital separation: 6-month follow-up observations », *Journal of Affective Disorders*, vol. 142, n°s 1-3, p. 256-263, <https://doi.org/10.1016/j.jad.2012.04.036>.
- Köppen, Katja, Michaela Kreyenfeld et Heike Trappe (2020), « Gender differences in parental well-being after separation: Does shared parenting matter? », *Life Course Research and Social Policies*, vol. 12, p. 235-264, https://doi.org/10.1007/978-3-030-44575-1_12.
- Leopold, Thomas (2018), « Gender differences in the consequences of divorce: A study of multiple outcomes », *Demography*, vol. 55, n° 3, p. 769-797, <https://doi.org/10.1007/s13524-018-0667-6>.
- López-Pelayo, Hugo, Eugènia Campeny, Clara Oliveras, Jürgen Rehm, Jakob Manthey, Antoni Gual, et Maria de las Mercedes Barlcells-Olivero (2021), « Early, chronic, and acute cannabis exposure and their relationship with cognitive and behavioral harms », *Frontiers in Psychiatry*, vol. 12, <https://doi.org/10.3389/fpsy.2021.643556>.
- Mader, Joel, Jacqueline Smith, Arfan R. Afzal, Andrew C. H. Szeto et Ken C. Winters (2019), « Correlates of lifetime cannabis use and cannabis use severity

- in a Canadian university sample», *Addictive Behaviors*, vol. 98, article 106015, <https://doi.org/10.1016/j.addbeh.2019.06.004>.
- McHugh, Rachel et Orla McBride (2020), «Self-medicating low mood with alcohol use: Examining the role of frequency of alcohol use, quantity consumed and context of drinking», *Addictive Behaviors*, vol. 111, article 106557, <https://doi.org/10.1016/j.addbeh.2020.106557>.
- Mercadante, Carly, Myra F. Taylor et Julie Ann Pooley (2014), «“I wouldn’t wish it on my worst enemy”: Western Australian fathers’ perspectives on their marital separation experiences», *Marriage & Family Review*, vol. 50, n° 4, p. 318-341, <https://doi.org/10.1080/01494929.2013.879556>.
- Muthén, Linda K. et Bengt O. Muthén (2017), *Mplus User’s Guide* (8^e édition), Los Angeles, CA, Muthén et Muthén, https://www.statmodel.com/html_ug.shtml.
- O’Hara L., Irwin N. Sandler, Sharlene A. Wolchik et Jenn-Yun Tein (2019), «Coping in context: The effects of long-term relations between interparental conflict and coping on the development of child psychopathology following parental divorce», *Development and Psychopathology*, vol. 31, n° 5, p. 1695-1713, <https://doi.org/10.1017/S0954579419000981>.
- Raley, Raley Kelly et Megan M. Sweeney (2020), «Divorce, repartnering, and stepfamilies: A decade in review», *Journal of Marriage and Family*, vol. 82, n° 1, p. 81-99, <https://doi.org/10.1111/jomf.12651>.
- Rueger, Heiko, Norbert F. Schneider, Ulrike Zier, Stephan Letzel et Eva Muenster (2011), «Health risks of separated or divorced over-indebted fathers: Separation from children and financial distress», *Social Work in Health Care*, vol. 50, p. 242-256, <https://doi.org/10.1080/00981389.2010.527793>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loilier et al. (2018), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec* (ELPSRQ), Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Arnaud Régnier-Loilier et Philippe Pacaut (2023), «Diversité conjugale et familiale chez les parents québécois récemment séparés: aller au-delà du prisme de la cohabitation», dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, É. Godbout, A. Baude et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l’Université Laval, p. 61-88.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), «La méthodologie de l’Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec», dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l’Université Laval, p. 29-58.
- Seager, Martin et John A. Barry (2019), «Cognitive distortion in thinking about gender issues: Gamma bias and the gender distortion matrix», dans J. Barry, R. Kingerlee, M. Seager et L. Sullivan (dir.), *The Palgrave Handbook of Male*

- Psychology and Mental Health*, Cham, Palgrave Macmillan, https://doi.org/10.1007/978-3-030-04384-1_5.
- Scourfield, Jonathan et Rhiannon Evans (2014), « Why might men be more at risk of suicide after a relationship breakdown? Sociological insights », *American Journal of Men's Health*, vol. 9, n° 5, p. 380-384, <https://doi.org/10.1177/1557988314546395>.
- Shiner, Michael, Jonathan Scourfield, Ben Fincham et Suzanne Langer (2009), « When things fall apart: Gender and suicide across the life-course », *Social Science & Medicine*, vol. 69, n° 5, p. 738-746, <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2009.06.014>.
- Stone, Glenn (2002), « Nonresidential father postdivorce well-being: The role of social supports », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 36, n°s 3-4, p. 139-150, https://doi.org/10.1300/J087v36n03_08.
- Sullivan, Glenn (2019), « Divorce is a risk factor for suicide, especially for men », *Psychology Today*, 30 juillet, <https://www.psychologytoday.com/blog/acquainted-the-night/201906/divorce-is-risk-factor-suicide-especially-men>.
- Umberson, Debra et Christine L. Williams (1993), « Divorced fathers: Parental role strain and psychological distress », *Journal of Family Issues*, vol. 14, n° 3, p. 378-400, <https://doi.org/10.1177/019251393014003003>.
- Waldvogel Patricia et Ulrike Ehlert (2016), « Contemporary fatherhood and its consequences for paternal psychological well-being – A cross-sectional study of fathers in Central Europe », *Frontiers in Public Health*, vol. 4, article 199, <https://doi.org/10.3389/fpubh.2016.00199>.
- Wallerstein, Judith, Julia Lewis, Sandra Blakeslee, Mavis Hetherington et John Kelly (2005), « Issue 17: Is divorce always detrimental to children? », dans R. P. Halgin (dir.), *Taking Sides: Clashing Views on Controversial Issues in Abnormal Psychology* (3^e éd.), New York, McGraw-Hill, p. 298-321.
- Wang, Hongyu et Paul R. Amato (2000), « Predictors of divorce adjustment: Stressors, resources, and definitions », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 62, n° 3, p. 655-668, <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2000.00655.x>.
- Waddell, Jack T., Kenneth J. Sher et Thomas M. Piasecki (2021), « Coping motives and negative affect: An ecological study of the antecedents of alcohol craving and alcohol use », *Psychology of Addictive Behaviors*, vol. 35, n° 5, p. 565-576, <https://doi.org/10.1037/adb0000696>.
- Williams, Kristi et Alexandra Dunne-Bryant (2006), « Divorce and adult psychological well-being: Clarifying the role of gender and child age », *Journal of Marriage and Family*, vol. 68, n° 5, p. 1178-1196, <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2006.00322.x>.

CHAPITRE 8

Le bien-être et l'adaptation des enfants québécois dont les parents sont récemment séparés

*Marie-Christine Saint-Jacques, Sylvie Drapeau,
Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Catherine Trottier,
Audrey Bourassa, Nathalie Ste-Marie, Lorraine Filion*

Au Québec, une étude menée auprès d'une cohorte d'enfants nés en 1998 révèle que 40 % d'entre eux ont connu la séparation de leurs parents avant l'âge de 17 ans. Durant cette période, 30 % ont aussi connu au moins un épisode de vie au sein d'une famille recomposée (Desrosiers et Tétreault, 2018). C'est donc dire que ces transitions familiales sont devenues très courantes dans les dernières décennies. Cette situation est loin d'être spécifique au Québec. En effet, l'Amérique du Nord et l'Europe comptent des proportions importantes de familles monoparentales et recomposées (Ministère de la Famille, 2014; Centre d'observation de la société, 2020; 2021; Insee, 2020; Kreider et Ellis, 2011; Ministère de la Famille, 2018; OCDE, 2021; Statistics Norway, 2020; Vézina, 2012). Une grande partie des enfants vivant dans ces familles ont connu la séparation de leurs parents, bien qu'un certain nombre soit aussi né hors union (Desrosiers et Tétreault, 2018).

Depuis longtemps, les chercheurs se préoccupent des conséquences de ces transitions sur le développement des enfants, comme en témoignent les nombreuses études réalisées sur cette question (Amato, 1991; 2010;

Lansford, 2009; Kelly, 2000). Pour mesurer les impacts de la séparation parentale, plusieurs indicateurs sont utilisés et souvent regroupés sous le concept générique d'adaptation. On cherchera par exemple à mesurer les problèmes de comportement¹ extériorisés et intériorisés, les difficultés scolaires, la maturité, l'estime de soi, la santé mentale et les comportements prosociaux. L'appellation n'est pas sans défaut puisqu'elle est fondée sur une lecture normative du développement des enfants. Elle a cependant le mérite d'englober une diversité d'indicateurs (positifs et centrés sur les problèmes) et est largement employée dans ce champ d'études. Des études cherchent aussi à cerner le bien-être des enfants, soit une mesure centrée sur l'expérience subjective, parfois mesurée auprès d'eux ou à partir de la perception des personnes qui les entourent, souvent un de leur parent. Enfin, la santé des enfants est un dernier indicateur qui complète cette analyse des conséquences de ces transitions sur les enfants.

Les études montrent que, en moyenne, l'adaptation des enfants de parents séparés est plus faible que celle des enfants qui n'ont pas connu de telles transitions (Amato, 2010; Blackwell, 2010; Magnusson et Berger, 2009). Le niveau moyen d'adaptation des enfants de familles recomposées est plutôt comparable à celui des enfants de parents séparés (Saint-Jacques, Godbout, Drapeau, Kourgiantakis et Parent, 2018). Par ailleurs, l'ampleur des différences observées entre les enfants qui vivent ces transitions familiales et ceux de familles dites intactes va de faible à modérée selon les indicateurs d'adaptation examinés. Des études montrent aussi que les parents tendent à se séparer alors que les enfants sont de plus en plus jeunes (Juby, Le Bourdais et Marci-Gratton 2005). Or, l'âge auquel survient la séparation des parents est un élément qui affecte à la baisse le niveau d'adaptation de l'enfant (Ryan, Claessens et Markowitz, 2015), particulièrement lorsque cette séparation survient avant 6 ans (Gosselin, Babchishin et Romano, 2015).

1. D'un point de vue descriptif, les problèmes de comportement «regroupent un ensemble de comportements perturbateurs que la plupart des enfants et des adolescents manifestent à divers degrés au cours de leur développement» (Dumas, 2013, p. 229). On distinguera ces problèmes selon qu'ils relèvent d'une perturbation émotionnelle ressentie intérieurement par l'enfant (intériorisés), se manifestant, par exemple, par du retrait social, de l'anxiété, de la dépression, ou par une perturbation comportementale dirigée vers l'extérieur (extériorisés), se manifestant, par exemple, par des crises de colère, des comportements agressifs ou de l'hyperactivité. Le comportement prosocial renvoie à un «*voluntary behavior intended to benefit another*» (Eisenberg, Fabes et Spinrad, 2006, p. 646, cités dans Hawley et Bower, 2018, p. 111), comme lorsque l'enfant coopère avec une autre personne, ou l'aide ou la console.

Malgré le foisonnement d'études sur la question, force est de constater que nous manquons de données populationnelles approfondies basées sur des séparations récentes qui témoignent de la manière dont cette transition se répercute de nos jours sur le bien-être et l'adaptation des enfants². En effet, avec le temps, plusieurs phénomènes qui caractérisent la vie familiale ont tendance à se transformer. Le statut matrimonial des parents monoparentaux³ ou la proportion de familles monoparentales dirigées par un père sont des exemples qui, d'un point de vue historique, révèlent avec éloquence que les pratiques conjugales ou familiales ne sont pas des phénomènes statiques (Statistique Canada, 2015). De plus, réexaminer les liens qui s'opèrent entre la séparation, le divorce et le bien-être des enfants, et constater ce qui demeure ou non constant à travers les décennies est aussi important (Amato, 2010) pour éclairer le développement des politiques publiques. Par ailleurs, à ce jour, beaucoup d'études dans ce domaine sont menées à l'international, souvent aux États-Unis, dans des contextes sociaux et culturels distincts de ceux qui prévalent au Québec. Or, la vision de la séparation parentale et des politiques sociales et familiales implantées peut jouer un rôle important dans l'adaptation des enfants (Saint-Jacques et Drapeau, 2008 ; Saint-Jacques, Godbout, Ivers, 2016). Notamment, au Québec, une vaste gamme de politiques et de services sont mis en place pour soutenir les parents qui se séparent (Godbout et Saint-Jacques, 2015). Enfin, même si on assiste à une sophistication des devis et des statistiques utilisés dans le domaine (Barber et Demo, 2006 ; Raley et Sweeney, 2020 ; Trottier, Drapeau, Saint-Jacques, Huard-Girard et Ivers, 2021), ce qui permet entre autres de documenter la diversité des trajectoires adaptatives des enfants, il est très difficile d'obtenir une donnée aussi simple que la proportion des enfants de familles séparées ou recomposées qui présentent des difficultés notables d'adaptation. Nos recherches montrent qu'il faut remonter à l'étude d'Hetherington et Kelly, publiée en 2002, pour trouver des informations de ce type. Ces chercheurs ont observé des différences

-
2. Dans le passé, une seule enquête par panel, l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), réalisée auprès d'un échantillon représentatif d'enfants canadiens a documenté plusieurs thématiques associées à la séparation parentale et à la recomposition familiale. Ces résultats ont été particulièrement exploités dans l'étude *Et la vie continue* (Juby, Le Bourdais et Marcil-Gratton, 2005) basée sur un sous-échantillon de l'ELNEJ. Une deuxième enquête populationnelle, l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ), a surtout permis de documenter les transitions familiales vécues par les enfants de parents séparés. Ces deux enquêtes portent sur une cohorte d'enfants nés à la fin des années 1990.
 3. En 1931, la majorité des enfants de familles monoparentales vivaient avec un parent veuf, alors qu'en 1991, ils vivaient avec un parent divorcé ou séparé (Statistique Canada, 2015).

dans l'adaptation des jeunes âgés de 15 ans, et ce, 11 ans après le divorce de leurs parents. Des analyses transversales ont permis de déterminer que la moitié (50 %) des jeunes se situaient autour de la moyenne pour les difficultés d'adaptation (comportements intériorisés ou extériorisés, habiletés sociales, etc.) alors que 20 % atteignaient un niveau de problèmes comportementaux (dépression ou comportements antisociaux) cliniquement significatifs. Les autres (30 %) se situaient au-dessus de la moyenne des jeunes de leur âge.

Le fait de pouvoir s'appuyer sur un échantillon représentatif de parents séparés aide à qualifier, sur une base récente, l'adaptation et le bien-être de ces enfants, au lieu de se contenter de moyennes qui masquent les différences (Amato, 2010; Demo et Fine, 2010; Härkonen, Bernardi et Boertien, 2017; Saint-Jacques et Drapeau, 2008; Trotter et al., 2021).

Au cours de ce chapitre, les questions suivantes seront examinées :

- 1) Quel est le niveau de bien-être et d'adaptation des enfants québécois dont les parents sont récemment séparés ?
- 2) Quelles proportions d'enfants, âgés de 3 ans et plus, atteignent un seuil considéré comme problématique sur le plan des comportements intériorisés et extériorisés ?
- 3) Comment le portrait dressé varie-t-il selon les caractéristiques socio-démographiques de l'enfant, du parent et de sa famille ?

BRÈVE RECENSION DES ÉCRITS

L'adaptation des enfants et leur bien-être figurent parmi les thématiques qui ont le plus retenu l'attention des chercheurs qui travaillent dans le domaine des transitions familiales. Des décennies de recherches ont montré que les enfants qui vivent la séparation de leurs parents risquent davantage de développer des difficultés d'adaptation affectant les sphères comportementale, émotionnelle, scolaire et sociale de leur vie (Amato, 2001; 2010; Lansford, 2009). L'association entre la séparation conjugale et les difficultés comportementales (problèmes intériorisés et extériorisés) des jeunes est bien démontrée (Amato, 2001; Kelly, 2000; Lansford, 2009).

En effet, toute une série de travaux a comparé les enfants de parents séparés aux enfants de familles dites intactes. Il en ressort que ces enfants présentent plus de problèmes de comportement intériorisés (anxiété, dépression) et extériorisés (agressivité, opposition, troubles du comportement) (Cherlin, Chase-Lansdale et McRae, 1998; Gosselin, Babchishin et

Romano, 2015; Kim, 2011; Malone et al., 2004; Strohschein, 2005; Vander-Valk et al., 2005; Weaver et Schofield, 2015), d'hyperactivité et d'inattention (Cheng, Dunn, O'Conner et Golding, 2006; Gosselin et al., 2015; Strohschein, 2012). Ils vivraient aussi plus de difficultés en lien avec la consommation d'alcool et de drogues à l'adolescence (Arkes, 2013; Brown et Rinelli, 2010; Vandervalk et al., 2005), particulièrement dans les deux années précédant et suivant le divorce (Arkes, 2013). Ces enfants auraient aussi plus de problèmes sur le plan du rendement et du décrochage scolaire et auraient des aspirations moins élevées sur le plan scolaire (Lansford et al., 2006; Sun et Li, 2002; 2009). Leur compétence sociale serait plus faible parce qu'ils éprouvent plus de problèmes dans les relations sociales et manifestent moins de comportements prosociaux (Gosselin et al. 2015; Cheng et al., 2006; Wu, Hou et Schimmele, 2008). L'estime de soi et le sentiment de contrôle de ces enfants sont plus faibles (Amato, 2001; Kim, 2011; Sun et Li, 2002). Enfin, ils ressentent davantage de solitude et de tristesse (Kim, 2011). Les difficultés d'adaptation peuvent varier d'un enfant à l'autre à la suite de la séparation de leurs parents (Lansford, 2009; Trottier et al., 2021).

Cette première lecture de l'adaptation des enfants doit être complétée par un examen de l'ampleur des différences observées. Selon les deux dernières méta-analyses sur le sujet (Amato, 2001; Amato et Keith, 1991), portant respectivement sur 67 et 92 études, l'ampleur de la différence sur le plan des difficultés rencontrées entre les enfants de parents séparés et ceux qui n'ont pas vécu de séparation serait modeste, ce qu'indiquent les tailles d'effet faibles pour les problèmes intériorisés ($g = ,08$ et $,21$) et extériorisés ($g = ,23$ et $,22$) (Amato, 2001; Amato et Keith, 1991). Ces méta-analyses révèlent aussi des différences significatives mais modestes pour d'autres indicateurs de l'adaptation des enfants. Les enfants de parents séparés auraient, en moyenne, plus de difficultés scolaires ($g = ,16$ et $,16$), dans les relations sociales ($g = ,12$ et $,15$), sur le plan de leur estime de soi et de leur sentiment d'efficacité personnelle ($g = ,09$ et $,12$) que les enfants de familles dites intactes (Amato et Keith, 1991; Amato, 2001).

Que ce soit sur le plan des difficultés éprouvées ou de leur évolution dans le temps, il importe de préciser que tous les enfants ne réagissent pas de la même manière à cette transition, d'où l'importance, dans une perspective transversale et lorsqu'on peut compter sur des données populationnelles, d'aller au-delà du portrait moyen.

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1 551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ⁴.

Échantillon. Dans ce chapitre, les analyses sont réalisées auprès des parents qui ont rempli les mesures portant sur l'adaptation des enfants, soit 1 470 parents s'identifiant au genre homme ($n = 742$), femme ($n = 807$) ou autre ($n = 2$). Les parents répondent au sujet d'un de leur enfant (enfant cible) choisi au hasard parmi l'ensemble des enfants de moins de 14 ans issus de l'union séparée étudiée dans l'enquête.

Variables. *Caractéristiques du parent :* genre (femme; homme; autre), pays de naissance (Canada; autre), niveau de scolarité (primaire-secondaire; collégial; universitaire), revenu imposable l'année de la séparation inscrit en dollars à la ligne 199 du formulaire de déclaration de Revenu Québec (< 30 000; 30 000 - < 50 000; 50 000 - < 80 000; 80 000 et +), zone géographique régions métropolitaines de recensement (Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, Chicoutimi); agglomération de 10 000 - 100 000 habitants; petites villes rurales (< 10 000 habitants), indices de défavorisation matérielle et sociale (divisés en quintiles, le 1^{er} quintile étant le plus favorisé et le 5^e quintile le plus défavorisé), temps écoulé depuis la séparation en mois au moment de remplir le questionnaire (< 12; 12-< 18; 18-< 24; 24-< 44). *Caractéristiques de l'enfant cible :* âge en année (< 3; 35; 611; 1214); sexe (1 = fille; 2 = garçon). *Adaptation et bien-être des enfants cibles :* trois indicateurs sont identiques pour tous les enfants sans égard à leur âge : perception par le parent de l'état de santé de l'enfant (1 : mauvais, passable, bon; 2 : très bon, excellent); fréquence à laquelle le parent perçoit son enfant comme heureux (1 : jamais, rarement, parfois; 2 : la plupart du temps, tout le temps); adaptation aux

4. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

transitions entre les maisonnées (315), plus le score est élevé, plus le parent rapporte des difficultés lors des transitions. Les autres indicateurs d'adaptation varient selon l'âge : adaptation socio-émotionnelle des < 3 ans : ASQ®:SE2 (Squires, Bricker et Twombly, 2015), sous-échelles des affects (010) et des interactions avec les autres (010) qui varient selon l'âge des enfants (1-<3 mois ; 3-<9 mois ; 9-<15 mois ; 15-<21 mois ; 21-<27 mois ; 27-<36 mois), plus le score est élevé, plus le parent rapporte des difficultés ; adaptation socio-émotionnelle des > 3 ans : *Behavior Problems Index* (BPI, Peterson et Zill, 1986), problèmes intériorisés (sous-échelles anxiété/dépression) (3 ans et + : 010) et problèmes extériorisés (sous-échelle comportement antisocial) (3-5 ans : 0-8 ; 6-11 ans : 0-12 ; 12-14 ans : 010) ; BPI sous-échelles adaptation scolaire (6 ans et + : 0-4) ; pour toutes les sous-échelles du BPI, plus le score est élevé, plus le parent rapporte des difficultés ; seuil problématique : pour les enfants âgés de 3 ans et plus, une analyse particulière a été réalisée afin de déterminer la proportion de ceux qui atteignent un seuil d'anxiété/dépression et de comportements antisociaux problématiques mesurés à l'aide du BPI. Ces seuils ont été établis à partir des données populationnelles recueillies lors des enquêtes du *National Health Interview Survey* (NHIS) de 1981 (N = 11 746 enfants) et du *National Longitudinal Survey of Youth* (NLSY) de 1986 (N = 5 255 enfants) pour l'ensemble du BPI et par sous-échelles. L'établissement de ces seuils est basé sur la méthode de Gortmaker, Walker, Weitzman et Sobol (1990) et de McDermott et al. (1996), qui ont testé et utilisé le 10^e centile supérieur des participants aux deux enquêtes populationnelles pour l'instrument intégral et par sous-échelle. Cette méthode repose sur la création d'une variable dichotomique pour chaque item des deux sous-échelles (0 : jamais vrai ; 1 : parfois ou souvent vrai) et le calcul du nombre d'items cotés 1 qui permet d'atteindre le 10^e centile lors des enquêtes populationnelles. Nos points de coupure pour la sous-échelle antisociale ne sont pas identiques à ceux de McDermott et al., puisqu'ils ont retranché un item de la sous-échelle originale. Pour pallier cette différence, le nombre d'items a été converti en pourcentage et a été comparé au pourcentage d'items requis pour atteindre le seuil de coupure. La validation de cette méthode a été faite par ces deux équipes de chercheurs en corrélant les scores du BPI avec les déclarations des parents indiquant que leur enfant a déjà vu un psychiatre, un psychologue ou un psychanalyste. *Caractéristiques de la famille* : structure familiale dans laquelle vit le parent (seul ; en couple sans enfant ; en famille monoparentale ; en famille recomposée) ; temps de résidence de l'enfant

cible chez le parent en % (garde partagée 40-60; garde exclusive avec accès prolongés 20-39; garde exclusive avec accès moindres 019.)

Analyses. Les fréquences présentées dans ce chapitre sont brutes, alors que les pourcentages sont pondérés. Outre les mesures descriptives de base, les résultats des analyses bivariées s'appuient essentiellement sur des khi-deux, des tests t , des r de Pearson, des ANOVAs et des ANOVAs factorielles (lors de l'analyse avec les variables indépendantes âge et sexe) et des tests post-hoc. De plus, afin de qualifier l'ampleur des associations statistiquement significatives, les tailles d'effets ont été calculées. Pour le khi-deux, nous avons utilisé le test w de Cohen, pour le test t , le test d de Cohen et pour les ANOVAs, l'éta carré partiel (η^2)⁵. Les analyses ont été réalisées avec SPSS 26.

Forces et limites. Le portrait qui se dégage de ce chapitre se fonde sur un large échantillon de parents représentatifs des parents québécois récemment séparés. Il repose aussi sur une diversité de mesures dont certaines sont standardisées. Par contre, plusieurs mesures varient selon les groupes d'âge, ce qui reflète le stade de développement des enfants, mais crée des sous-groupes parfois composés d'un faible nombre de répondants, ce qui incite à interpréter certains résultats avec prudence. De plus, pour chaque enfant, toutes les analyses se basent sur le point de vue d'un même parent. Par ailleurs, d'autres indicateurs de l'adaptation des enfants (par exemple basés sur la perception de l'autre parent, de l'enfant, de son éducatrice ou de son enseignante) auraient pu donner une autre couleur au portrait qui se dégage de la situation. Le devis utilisé ne permet pas d'évaluer une relation directe entre l'adaptation et le bien-être des enfants et le fait qu'ils ont vécu la séparation de leurs parents.

5. Ces seuils s'interprètent de la manière suivante (Cohen, 1988): d : 0,2 = petite, 0,5 = moyenne, 0,8 = grande; w : 0,1 = petite, 0,3 = moyenne, 0,5 = grande; η^2 - (partiel) eta carré: 0,01 = petite, 0,06 = moyenne, 0,14 = grande.

RÉSULTATS

Les caractéristiques des enfants cibles et des parents sont présentées dans le tableau 8.1 et ne sont que succinctement résumées ici. Cet échantillon comprend une répartition quasi équivalente sur le plan du sexe des enfants et du genre du parent. L'âge moyen de l'enfant cible est de 6,7 ans (ÉT : 3,4). Deux parents s'identifient au genre « autre ». Il existe aussi une répartition équilibrée des parents selon leur niveau de scolarité alors que l'échantillon comprend un tiers de parents avec une scolarité égale ou inférieure au secondaire, un cinquième ayant une scolarité collégiale et un tiers universitaire. Dans un cas sur six, le parent et/ou l'autre parent sont issus de l'immigration. Les parents sont séparés depuis 21 mois en moyenne (ÉT : 7,7). La majorité des parents vivent en famille monoparentale et la garde partagée de l'enfant est le type de partage du temps parental le plus courant. Le revenu moyen du parent l'année de la séparation est de 57 400 \$.

Les premiers résultats visent à décrire le bien-être des enfants dont les parents sont récemment séparés (tableau 8.2). On constate d'abord qu'une majorité de parents (84 %) considèrent que leur enfant a une très bonne ou une excellente santé (respectivement 39,2 % et 44,8 %). Ils sont aussi d'avis qu'il est la plupart du temps ou tout le temps heureux (62,7 % ; 30,1 %). Si on examine l'adaptation dans un contexte particulier aux enfants de parents séparés, soit lors des transitions entre les maisonnées, on obtient un score moyen de 6 (ÉT : 2,9), ce qui dénote que les parents estiment que cela se passe bien.

Deux dimensions de l'adaptation des moins de 3 ans sont examinées, soit les affects et les interactions avec les autres. Tout d'abord, les parents considèrent que leur enfant a souvent ou toujours une grande capacité ou volonté de montrer ses sentiments aux autres et d'être empathique ($M = 0,65$; ÉT : 1,19). Des résultats pratiquement aussi positifs s'observent sur le plan des interactions de l'enfant qui a la capacité ou la volonté de répondre, ou d'amorcer des réponses sociales avec ses parents, les autres adultes et les pairs qui l'entourent ($M = 1,23$; ÉT : 1,19).

Deux dimensions de l'adaptation des enfants de 3 ans et plus sont aussi mesurées. En moyenne, les parents remarquent peu de problèmes intériorisés ($M = 2,44$; ÉT = 2,02), alors que les différents comportements mesurés oscillent entre jamais et parfois vrai. Les mesures portant sur les problèmes extériorisés varient selon l'âge de l'enfant. Les enfants de 3 à 5 ans ($M = 1,43$; ÉT = 1,40), de 6 à 11 ans ($M = 1,75$; ÉT = 1,92) et de 12 ans et plus ($M = 1,71$; ÉT = 1,76), en moyenne, manifestent peu ce type de problèmes.

TABEAU 8.1 – Caractéristiques des enfants cibles et des parents par groupes d'âge des enfants

Caractéristiques*	Groupes d'âge des enfants									
	Moins de 3 ans		3 à 5 ans		6 à 11 ans		12 à 14 ans		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Sexe de l'enfant										
Fille	72	49,1	218	47,9	367	50,9	75	50	732	49,7
Garçon	72	50,9	225	52,1	359	49,1	83	50	739	50,3
Genre du parent										
Femme	85	56,1	241	53,4	358	46,3	85	48,1	769	49,8
Homme	59	43,9	201	46,4	367	53,4	73	51,9	700	50,0
Autre**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2
Scolarité des parents										
Primaire-secondaire	73	53,7	167	39,9	208	30,7	46	26,9	494	35,7
Collégial	35	22,6	88	18,7	190	24,7	35	20,9	348	22,2
Universitaire	32	21,4	160	34,7	288	39	71	48,4	551	36,7
Revenu										
< 30000	58	41,3	98	22,8	126	17,7	21	12,1	303	21,3
30000 – 49999	34	22,6	108	24,2	168	23,5	31	19,7	341	23,2
50000 – 79999	26	17,7	117	26,1	203	26,8	37	25,7	383	25,5
> 80000	10	6,8	73	15,7	165	23,4	49	29,3	297	19,8
1 ou 2 parents immigrants	19	14,1	75	17,9	102	16,9	22	15,5	218	16,8
Temps écoulé depuis la séparation (mois)										
Moins de 12 mois	41	26,4	55	11,2	48	5,9	8	4,9	152	9,7
12 < 18 mois	40	26,5	113	25,6	172	23	33	20,6	358	24
18 < 24 mois	33	25	122	27,7	194	27,2	49	29,4	398	27,3
24 mois et plus	30	22,1	153	35,5	312	43,9	68	45,1	563	39
Structure familiale										
Habite seul	-	-	8	2	23	4	8	5,8	43	3,4
En couple sans enfant**	-	-	-	-	-	-	-	-	6	0,4
Monoparentale**	102	70,7	259	58,31	443	60,2	87	58,4	891	60,6
Famille recomposée	37	26,2	175	39,5	256	35,3	62	35,1	530	35,53
Famille biparentale intacte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Temps de résidence chez le parent										
Garde partagée (40-60 %)	49	34,9	224	49,6	401	54,4	83	48,2	757	50,1
Garde exclusive - accès prolongés (20-39 %)	32	23,4	77	17,9	100	13,6	15	9,6	224	15,6
Garde exclusive - accès moindres (0-19 %)	56	36,9	84	19,7	136	19	34	21,6	310	21,5

*Par souci de clarté, les données manquantes ne sont pas indiquées. Cela explique que le total des % n'est pas toujours de 100 %.

**Vu le petit nombre d'effectifs, certains croisements ne sont pas permis.

TABLEAU 8.2 – Indicateurs de bien-être et d'adaptation

Indicateurs d'adaptation	<i>n</i>	<i>M</i> ou %	Écart-type	Étendue
Santé (% de très bonne, excellente)	1470	79,8%	--	--
Bonheur (% de la plupart du temps, tout le temps heureux)	1470	88,1%	--	--
Transitions entre maisonnées	1445	5,99	2,90	3-15
<i>Ages et Stages Questionnaires</i>				
Affect (0-10)	145	0,65	1,19	0-10
Interactions (0-10)	145	1,23	1,21	0-7
<i>Behavior Problems Index</i>				
Problèmes intériorisés (0-10)	1324	2,44	2,02	0-10
3-5 ans (0-10)	441	1,93	1,52	0-9
6-11 ans (0-10)	726	2,68	2,16	0-10
12 ans et plus (0-10)	157	2,85	2,34	0-10
Problèmes extériorisés	1323			
3-5 ans (0-8)	441	1,43	1,39	0-7
6-11 ans (0-12)	725	1,75	1,92	0-11
12 ans et plus (0-10)	157	1,71	1,76	0-8
Adaptation scolaire (0-4)	882	0,46	0,80	0-4
6-11 ans (0-4)	725	0,46	0,81	0-4
12 ans et plus (0-4)	157	0,46	0,79	0-4

Une dernière dimension du bien-être est mesurée chez les enfants de 6 ans et plus. Elle porte sur l'adaptation scolaire. Le score moyen obtenu est de 0,46 (ÉT = 0,8) révélant, encore une fois, que les parents notent un niveau très faible de problèmes sur ce plan.

PROPORTIONS D'ENFANTS QUI ATTEIGNENT UN SEUIL PROBLÉMATIQUE SUR LE PLAN DE L'ADAPTATION

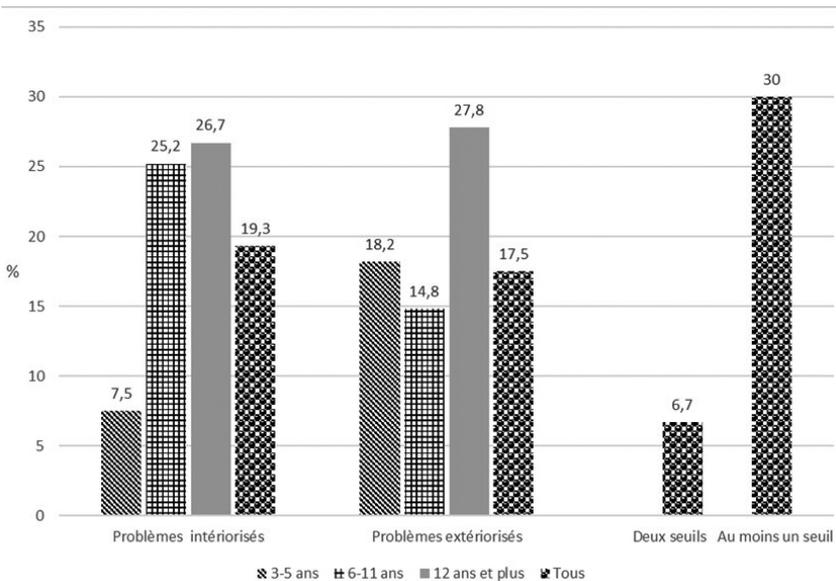
Toujours dans la perspective de qualifier l'adaptation des enfants dont les parents sont récemment séparés, des seuils permettant de repérer ceux qui atteignent un niveau problématique ont été calculés. Notons qu'il n'est pas possible de les établir pour les enfants de moins de 3 ans⁶. Dans

6. D'une part, les études menées avec l'ASQ (Ages & Stages Questionnaires) ne présentent pas de résultats par sous-échelles qui permettraient de comparer notre échantillon. Seul l'instrument intégral (qui mesure sept domaines de développement) comprend des scores de coupure permettant de trier les enfants qui devraient consulter un professionnel pour une évaluation et ceux dont le développement doit être surveillé. D'autre part, les autrices de cet instrument (Squires, Bricker et Twombly, 2015) sont défavorables aux calculs de scores de coupure à partir de sous-échelles particulières puisque les tentatives en ce sens ne se sont pas révélées fiables (<https://agesandstages.com/free-resources/articles/top-asqse-2-questions/>).

la présente enquête, ils sont établis pour les problèmes intériorisés et les problèmes extériorisés (voir l'encadré méthodologique).

On constate ainsi que 19,3 % des enfants âgés de 3 ans et plus (N = 1 323) présentent un score de problèmes intériorisés qui les place dans le groupe présentant un niveau d'adaptation problématique. Cette proportion est de 17,5 % en ce qui concerne les comportements extériorisés. Si on examine ces proportions par groupe d'âge (figure 8.1), on constate que plus du quart des enfants de 6 à 11 ans et de 12 à 14 ans atteignent le seuil de coupure de problèmes intériorisés (25,2 % ; 26,7 %) contre 7,5 % des 3 à 5 ans. Par ailleurs, les enfants de 12 à 14 ans sont proportionnellement plus nombreux (27,8 %) à atteindre le seuil de coupure sur le plan des comportements extériorisés. Cette proportion est respectivement de 18,2 % pour les 3 à 5 ans et de 14,8 % pour les 6 à 11 ans. Finalement, notons que 6,7 % des enfants de 3 à 14 ans atteignent un seuil problématique, tant sur le plan des problèmes intériorisés qu'extériorisés, et que 30 % atteignent au moins un des deux seuils.

FIGURE 8.1 – Proportions d'enfants atteignant un seuil problématique sur le plan de l'adaptation



CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ASSOCIÉES AU BIEN-ÊTRE ET À L'ADAPTATION DE L'ENFANT

Ce portrait général du bien-être et de l'adaptation de l'enfant sera raffiné en examinant s'il varie selon les caractéristiques sociodémographiques de l'enfant, de ses parents et de sa famille. Ces analyses permettent du même coup de combler un vide sur le plan des connaissances, alors que certains sous-groupes, telles les familles immigrantes ou défavorisées sur le plan économique, ont fait l'objet de moins d'attention dans les études sur la séparation parentale. De plus, si des différences sont souvent repérées sans tenir compte de l'âge de l'enfant, certaines ne sont plus significatives lorsque les groupes d'âge sont comparés. Des résultats par groupes d'âge sont présentés seulement lorsqu'ils apportent des informations plus précises. De plus, faute d'espace, seules les différences significatives sont rapportées.

TABLEAU 8.3 – Tailles d'effet ou forces de la relation (corrélations) obtenues

Indicateurs d'adaptation	Âge de l'enfant	Sexe de l'enfant	Structure familiale	Parents immigrants	Type de partage du temps parental	Genre du parent	Scolarité	Temps écoulé depuis la séparation	Revenu
Santé	*	*	*	*	*				*
Bonheur	*		*	*	*	*			
Transitions entre les maisonnées	*				*		*		*
Affects des 0-3 ans	***				**			**	
Interactions des 0-3 ans		**			*	**			
BPI problèmes intérieurs	*					*			^
3-5 ans				*					
6-11 ans						*			^
12-14 ans						*			
BPI problèmes extérieurs									
3-5 ans		**					*		^
6-11 ans		**	*				*		^
BPI scolaire		*					*		
6-11 ans		**	*				*		^

Tailles d'effet: * Petit, ** Moyen, *** Grand.

Force de la relation (r): ^Petite, ^^ Moyenne, ^^ Grande.

Sexe et âge de l'enfant

Sur le plan des caractéristiques des enfants, quelques différences en lien avec le sexe et l'âge sont notées. On remarque que plus du quart (28,8%) des enfants âgés de 12 ans et plus ont un niveau de santé que le parent considère comme mauvais, passable ou bon. Cette proportion est d'environ 14% pour les 3 à 11 ans ($\chi^2(3, 1470) = 20,94, p < 0,001, w = 0,12$) et la taille d'effet est petite (tableau 8.3). Une proportion plus petite d'enfants âgés de 5 ans et moins sont considérés comme jamais, rarement ou parfois heureux (1,8% et 2,0%) comparativement aux enfants de 6 à 11 ans et de 12 ans et plus (8,8% et 21,1%). Encore une fois, la taille d'effet est petite ($\chi^2(3, 1470) = 71,91, p < 0,001, w = 0,22$). Les transitions entre les maisonnées sont considérées comme plus difficiles pour les enfants de moins de 3 ans comparativement aux enfants de tous les autres groupes d'âge ($F(3, 1445) = 3,67, p = 0,012, \eta^2 = 0,01$) et la taille d'effet est petite. Sur le plan des affects, les enfants âgés de 12 à 36 mois ont une plus grande capacité à montrer leurs sentiments que les enfants de moins de 12 mois ($F(2, 145) = 14,79, p < 0,001, \eta^2 = 0,16$). Ici, la taille d'effet est grande. Enfin, le score moyen accordé à la mesure des problèmes intériorisés varie selon le groupe d'âge de l'enfant. Les enfants de 3 à 5 ans sont considérés comme ayant moins de problèmes intériorisés que les enfants âgés de 6 à 11 ans et de 12 à 14 ans ($F(2, 1324) = 23,13, p < 0,001, \eta^2 = 0,03$). La taille d'effet est petite.

Plusieurs différences sont observées entre les garçons et les filles. De plus, toutes les différences rapportées par les parents dénotent qu'elles ont un niveau de bien-être et d'adaptation supérieur aux garçons. Sur le plan de la santé, moins de filles (13,8%) que de garçons (18,2%) ont un niveau de santé considéré comme allant de mauvais à bon ($\chi^2(1, 1470) = 5,24, p = 0,022, w = 0,06$). Les filles âgées de moins de 3 ans ont moins de difficultés que les garçons sur le plan des interactions avec les autres (0,99 contre 1,47) ($t(143) = 2,57, p = 0,011, d = 0,43$). Les filles manifestent moins de problèmes extériorisés que les garçons chez les 3 à 5 ans ($t(439) = 3,97, p < 0,001, d = 0,38$) et les 6 à 11 ans ($t(723) = 5,4, p < 0,001, d = 0,4$). Enfin, chez les 6 à 11 ans, les filles font preuve d'une meilleure adaptation scolaire que les garçons ($t(723) = 6,59, p < 0,001, d = 0,5$). Toutes les tailles d'effet sont moyennes, à l'exception de la différence entre les garçons et les filles sur le plan de la santé et de l'adaptation scolaire qui, elles, sont petites.

Certaines caractéristiques des parents sont associées au niveau de bien-être et d'adaptation de l'enfant.

Genre du parent

On remarque certaines différences entre l'évaluation des mères et des pères. Moins de mères (5,5 %) que de pères (9,1 %) perçoivent leur enfant comme jamais, rarement ou parfois heureux ($\chi^2(2, 1470) = 7,361, p = 0,025, w = 0,07$). Chez les moins de 3 ans, les mères perçoivent moins de problèmes sur le plan des interactions avec les autres que les pères (1,04 c. 1,48 $t(143) = -2,34, p = 0,020, d = 0,39$). Des différences sont aussi notées sur le plan des problèmes intériorisés éprouvés par les 6 à 11 ans ($F(2, 726) = 6,75, p = 0,001, \eta^2 = 0,02$) et par les 12 à 14 ans ($t(155) = 2,09, p = 0,038, d = 0,33$). Les mères notent plus de difficultés que les pères. S'il y a un effet du genre du parent sur la mesure des problèmes intériorisés pour les trois groupes d'âge ($F(2, 1324) = 7,11, p = 0,001, \eta^2 = 0,01$), il n'y a toutefois pas d'effet d'interaction entre l'âge de l'enfant et le genre du parent. Encore une fois, toutes les tailles d'effet sont petites, à l'exception de la différence observée entre les pères et les mères sur le plan de l'évaluation des interactions des 0 à 3 ans où la taille d'effet est moyenne.

Scolarité du parent

Les enfants ont plus de difficultés lors des transitions entre les maisons lorsque le parent a une scolarité secondaire plutôt qu'universitaire. C'est d'ailleurs la seule différence qui apparaît sur le plan du bien-être et de l'adaptation des moins de 3 ans en lien avec la scolarité des parents. Par contre, tant pour les enfants âgés de 3 à 5 ans ($F(2, 413) = 6,35, p = 0,002, \eta^2 = 0,03$) que pour ceux de 6 à 11 ans ($F(2, 685) = 8,95, p < 0,001, \eta^2 = 0,02$), plus de problèmes extériorisés sont notés lorsque le parent a une scolarité secondaire ou collégiale plutôt qu'universitaire. Enfin, des différences apparaissent pour les 6 à 11 ans sur le plan de l'adaptation scolaire ($F(2, 685) = 4,76, p = 0,009, \eta^2 = 0,01$). Elle est moins élevée lorsque le parent a une scolarité secondaire plutôt que collégiale ou universitaire. Toutes les tailles d'effet sont petites. Soulignons enfin que les niveaux de scolarité et de revenu étant liés, des constats similaires sont obtenus lorsqu'on considère le niveau de revenu.

Revenu du parent

Plusieurs différences sont observées en lien avec le revenu du parent. Une proportion plus grande d'enfants (20,1 %) dont le parent a un revenu inférieur à 30 000 \$ ont une santé évaluée de mauvaise à bonne (plutôt que très bonne ou excellente) ($\chi^2(3, 1323) = 0,74, p = 0,05, w = 0,08$), alors que ces

proportions sont respectivement de 14,4% et 12,3% chez les enfants dont le revenu du parent va de 50 000\$ à 80 000\$ et de plus de 80 000\$. Les difficultés éprouvées par l'enfant lors des transitions entre les maisonnées sont moins élevées lorsque la catégorie de revenus du parent croît ($r(1300) = 0,11$, $p < 0,001$), mais la force de la relation est petite. Plus les enfants de 6 à 11 ans éprouvent de problèmes intériorisés, moins le revenu du parent est élevé ($r(660) = 0,08$, $p = 0,049$). Par ailleurs, tant pour les 3 à 5 ans ($r(392) = 0,15$, $p = 0,003$) que pour les 6 à 11 ans ($r(659) = 0,08$, $p = 0,043$), plus l'enfant manifeste des problèmes extériorisés, moins le revenu du parent est élevé. Chez les 6 à 11 ans, plus l'enfant vit des difficultés sur le plan de l'adaptation scolaire moins le revenu du parent est élevé ($r(659) = 0,08$, $p = 0,046$). Pour l'ensemble des dimensions présentées, la force de la relation est petite.

Pays de naissance

Les enfants qui ont un ou deux parents nés à l'extérieur du Canada sont proportionnellement plus nombreux à avoir une santé considérée comme mauvaise, passable ou bonne (23,5% contre 14,2%, $\chi^2(1, 1437) = 13,42$, $p < 0,000$, $w = 0,10$). Des différences sont aussi observées sur le plan du bonheur: 87% des enfants ayant un ou deux parents immigrants sont considérés comme souvent ou toujours heureux comparativement à 94% des enfants dont les deux parents sont nés au Canada ($\chi^2(1, 1437) = 14,66$, $p < 0,001$, $w = 0,10$). En dehors de cela, une seule autre différence apparaît: les enfants âgés de 3 à 5 ans dont un ou les deux parents sont immigrants manifestent moins de problèmes intériorisés (1,64) que les autres (2,01) ($t(426) = 1,97$, $p = 0,049$, $d = 0,19$).

En ce qui concerne la famille, des différences sont observées sur le plan du temps écoulé depuis la séparation, de la structure familiale et, dans une moindre mesure, du partage du temps parental.

Temps écoulé depuis la séparation

Une seule différence est observée entre le bien-être et l'adaptation de l'enfant et le temps écoulé depuis la séparation des parents. Ce n'est pas étonnant étant donné qu'il existe peu de variabilité sur cette question considérant les critères de sélection pour participer à l'enquête. Les parents des enfants de moins de 3 ans dont la séparation est récente (moins de 12 mois) considèrent que l'enfant a plus de difficultés sur le plan des affects que les parents dont la séparation remonte à 18-24 mois ($F(3, 145) = 2,77$, $p = 0,044$, $\eta^2 = 0,06$).

Structure familiale

Sur plusieurs indicateurs, les parents qui vivent seuls (sans partenaire ni enfant) ont tendance à considérer les enfants un peu plus en difficulté que les autres parents. En effet, 36,7% des enfants dont le parent habite seul ont une santé évaluée par ce dernier de mauvaise à bonne comparativement à environ 16% des enfants appartenant aux autres structures familiales ($\chi^2(4, 1470) = 21,51, p < 0,001, w = 0,12$). Les parents qui habitent seuls sont aussi proportionnellement plus nombreux à considérer l'enfant cible comme « jamais, rarement ou parfois heureux » (34%). Ces proportions sont par ailleurs beaucoup plus faibles chez les parents de familles monoparentales (5,7%) ou recomposées (7,0%). Toutefois, la taille d'effet est petite ($\chi^2(4, 1470) = 69,86, p < 0,001, w = 0,22$). Par ailleurs, le score moyen accordé par les parents qui vivent seuls à la mesure des problèmes extériorisés des enfants de 6 à 11 ans dénote plus de difficulté que celui accordé par les parents monoparentaux ou recomposés ($F(3, 725) = 4,12, p = 0,007, \eta p^2 = 0,02$). Enfin, les parents qui vivent seuls rapportent plus de problèmes d'adaptation scolaire chez les 6 à 11 ans que les parents monoparentaux ou recomposés ($F(3, 725) = 3,45, p = 0,016, \eta p^2 = 0,02$).

Partage du temps parental

Enfin, quelques différences sont observées en lien avec le partage du temps parental. Les parents dont l'enfant est en garde partagée évaluent en plus grand nombre leur enfant comme étant en excellente santé comparativement aux parents dont l'enfant est en garde exclusive ($\chi^2(2, 1291) = 22,26, p < 0,001, w = 0,13$). Ces mêmes parents évaluent que les transitions entre les maisonnées se passent plus facilement pour les enfants que les parents dont l'enfant est en garde exclusive (avec contacts élargis avec l'autre parent 20-39% ou moindres 0-19%) ($F(2, 1272) = 9,03, p < 0,001, \eta p^2 = 0,02$). Les parents dont l'enfant de moins de 3 ans est en garde partagée notent aussi une meilleure adaptation sur le plan des affects ($F(2, 137) = 3,53, p = 0,032, \eta p^2 = 0,05$). Par contre, ce sont les parents dont l'enfant est en garde exclusive avec contacts élargis qui rapportent le plus de difficulté sur le plan des interactions pour leur enfant de moins de 3 ans ($F(2, 137) = 3,14, p = 0,046, \eta p^2 = 0,02$). Finalement, les parents dont l'enfant est en garde partagée et en garde exclusive avec contacts élargis évaluent leur enfant comme étant plus souvent heureux que les parents dont l'enfant est en garde exclusive avec des contacts qui sont moindres ($\chi^2(2, 1291) = 7,71, p = 0,021, w = 0,08$).

Notons enfin qu'aucune mesure de l'adaptation ou du bien-être de l'enfant n'est associée aux indicateurs liés à l'environnement dans lequel vit le parent, soit la région de résidence et la densité de population plus ou moins élevée, ni aux indices de défavorisation matérielle et sociale.

DISCUSSION

En 2006, Barber et Demo ont intitulé un chapitre portant sur le bien-être des enfants de parents séparés ou divorcés ainsi : « The kids are alright (at least, most of them) ». Ce titre résume en quelques mots la principale conclusion qui ressort de l'analyse du bien-être et de l'adaptation des enfants québécois dont les parents sont récemment séparés. Cette conclusion s'appuie sur trois démonstrations. La première, basée sur les différents indicateurs de bien-être et d'adaptation, montre que la plupart des parents évaluent que leur enfant va très bien, tant sur le plan des indicateurs de problèmes intériorisés que sur celui des indicateurs de problèmes extériorisés, et ce, en général ou dans des contextes particuliers, comme lors des transitions entre les foyers des deux parents ou à l'école. Il en va de même des indicateurs plus généraux que sont l'état de santé et le niveau de bonheur de l'enfant. Ces résultats vont dans le sens des quelques études qui indiquent qu'environ deux ans après la rupture, les enfants présentent peu de problèmes comportementaux (Arkes, 2015; Chase-Lansdale et Hetherington, 1990; Jekielek, 1998). Rappelons que, dans la présente étude, les parents sont séparés depuis 21 mois en moyenne. Il sera important de surveiller si ce portrait positif se maintient lors des temps de mesure subséquents de cette enquête. En outre, d'autres transitions, notamment des recompositions familiales, sont susceptibles de se produire et d'influencer à la fois les processus familiaux et le bien-être de l'enfant.

La seconde démonstration permet d'aller au-delà des résultats moyens obtenus. Elle permet de distinguer les enfants selon qu'ils atteignent ou non un seuil de problèmes de comportement intériorisés (par exemple, de l'anxiété) et extériorisés (par exemple, de l'agressivité) qui doit être considéré comme problématique. Tant pour les problèmes intériorisés qu'extériorisés, près d'un enfant sur cinq atteint ce seuil considéré problématique. On constate aussi que trois enfants sur dix atteignent au moins un des deux seuils problématiques. Sur le plan des problèmes intériorisés, le ratio le plus important se trouve chez les enfants de 6 ans et plus (un enfant sur quatre). Du côté des problèmes extériorisés, il se trouve chez les enfants de 12 à 14 ans, dont plus d'un sur quatre éprouve des difficultés importantes.

Des comparaisons peuvent être réalisées à partir des données obtenues auprès d'un échantillon populationnel d'enfants américains évalués en 2004 (Bureau of Labor Statistics, 2019). Dans cette enquête (*National Longitudinal Survey of Youth, 1979* [NLSY1979]), 10,5 % des enfants âgés de 4 ans et plus atteignent le 90^e percentile sur le plan des problèmes intériorisés et 12,4 % sur le plan des problèmes extériorisés. Si la majorité des enfants de parents séparés vont bien, on constate que, comparativement à un échantillon populationnel, ils sont environ deux fois plus nombreux à manifester des problèmes intériorisés problématiques. L'écart sur le plan des problèmes de comportement extériorisés est aussi important chez les petits (3-4 ans) et les plus vieux (12 ans et plus).

Plusieurs études indiquent que les enfants de parents séparés manifesteraient plus de problèmes comportementaux en comparaison avec les enfants de familles dites intactes (Cheng, Dunn, O'Connor et Golding, 2006; Gosselin, Babchishin et Romano, 2015; Robbers et al., 2011; Sentse, Ormel, Veenstra, Verhulst et Oldehinkel, 2011; Størksen, Røysamb, Moum et Tambs, 2005; Sun et Li, 2002; Wu, Hou et Schimmele, 2008), à l'exception de Ruschena, Prior, Sanson et Smart (2005) qui n'ont pas observé de différence significative sur le plan de l'adaptation de jeunes âgés de 17-18 ans ayant vécu durant leur enfance au moins une transition familiale (séparation, recomposition familiale, décès, etc.). Selon les deux dernières méta-analyses sur le sujet (Amato, 2001; Amato et Keith, 1991), les enfants de parents séparés auraient significativement plus de difficultés comportementales que leurs pairs de familles dites intactes. Toutefois, l'ampleur des différences serait modeste (Amato, 2001; Amato et Keith, 1991). Par ailleurs, les proportions d'enfants de parents séparés atteignant un seuil de problèmes importants sont comparables à celles observées par Hetherington et Kelly (2002), mais à plus long terme, soit onze ans après le divorce. Leur étude longitudinale montrait que 20 % des jeunes avaient un niveau de problèmes comportementaux (dépression ou comportements antisociaux) cliniquement significatifs.

La troisième démonstration vise à nuancer le portrait de l'adaptation des enfants en insistant sur deux aspects : les caractéristiques sociodémographiques associées à cette adaptation et l'importance qu'elles jouent sur cette dernière. De manière générale, on observe que de nombreuses caractéristiques sont associées à l'un ou l'autre des indicateurs d'adaptation et que deux d'entre elles se démarquent particulièrement, soit le sexe de l'enfant et le revenu du parent.

Les garçons sont perçus par leur parent comme plus en difficulté que les filles. Bien que certaines études aient indiqué que la séparation affecte plus les garçons que les filles (Ge, Natsuaki et Conger, 2006; Malone et al., 2004), la plupart soulignent plutôt que ses conséquences sont équivalentes entre ces groupes (Amato, 2001; 2010; Amato et Keith, 1991; Härkönen et al., 2017; Lansford, 2009). Toutefois, les garçons ont tendance à davantage extérioriser leurs difficultés, ce qui les rend plus visibles. Ce constat ne se limite pas aux jeunes dont les parents sont séparés, mais est observé dans plusieurs domaines de leur vie (Cloutier et Drapeau, 2008).

Nos résultats pourraient aussi s'expliquer par le fait que la séparation est récente et que les enfants sont en moyenne assez jeunes. Dans la méta-analyse d'Amato (2001), lorsque les individus de tous âges étaient regroupés, la taille d'effet des problèmes extériorisés était plus élevée chez les garçons que chez les filles ($g = -,28$ et $-,16$). Cette méta-analyse comportait principalement des études transversales comme la nôtre, alors que ce sont surtout des études longitudinales et de trajectoires qui observent que, particulièrement à l'adolescence, les filles ont significativement plus de problèmes intériorisés (Ge et al., 2006; Størksen et al., 2005) alors que les garçons manifestent surtout des problèmes extériorisés (Malone et al., 2004; VanderValk et al., 2005; Wu et al., 2008). Notons que ces résultats trouvent écho dans la pratique clinique auprès de ces enfants au Québec. Par exemple, plus de garçons sont inscrits dans les groupes d'intervention Confidences (Cloutier et al., 2018), destinés aux enfants de parents séparés, en raison de leurs problèmes de comportements extériorisés.

Par ailleurs, il existe une relation inverse entre le revenu du parent et le niveau de difficulté vécu par l'enfant. Plus le revenu est élevé, moins il est perçu en difficulté. Les difficultés économiques affectent négativement le développement des enfants (Amato, 2000; Lansford, 2009). Ainsi, un revenu familial faible a été associé de manière transversale à davantage de difficultés comportementales chez les jeunes, et ce, même avant la séparation conjugale (Ryan et al., 2015; Strohschein, 2012; Weaver et Schofield, 2015). Il importe cependant de souligner que les études longitudinales montrent que les jeunes de familles à faible revenu risquent plus de vivre des difficultés comportementales après la séparation, car leur niveau de difficulté avant la séparation était déjà plus élevé (Weaver et Schofield, 2015).

Par ailleurs, si plus d'une quarantaine d'associations significatives ont été repérées, il importe de qualifier l'ampleur de ces associations, car cela permet de distinguer les liens importants et plus marginaux. L'exercice montre que plusieurs caractéristiques sociodémographiques ont un effet

sur l'adaptation des enfants, mais qu'il est souvent petit. Par ailleurs, quelques variables sortent du lot, car elles ont un effet moyen ou grand. Elles s'observent souvent, mais pas uniquement, lorsqu'on examine l'adaptation des jeunes enfants, soit les 5 ans et moins. Il s'agit de l'âge de l'enfant (chez les moins de 3 ans), du sexe de l'enfant, du type de partage du temps parental de l'enfant, du genre du parent et du temps écoulé depuis la séparation. Dans le domaine de la séparation parentale, rares sont les études qui examinent l'adaptation et le bien-être des enfants qui ont un ou deux parents immigrants. C'est pourquoi cette enquête porte une attention particulière à cette question. Il en ressort que l'adaptation de l'enfant semble peu associée au fait qu'il ait un ou deux parents immigrants. Quand un effet est observé, il est de petite taille. Comme nous l'avons indiqué plus haut, peu d'études à notre connaissance permettent de faire des parallèles entre l'adaptation à la séparation et le statut d'immigrant des parents, à l'exception de celle de Svedin, Back et Wadsby (1994) réalisée en Suède. Ils ont comparé l'adaptation des enfants après le divorce de trois groupes, soit des familles suédoises, des familles immigrantes et des familles de réfugiés. Les enfants des familles suédoises ont un niveau d'adaptation qui n'est pas significativement différent de celui des enfants de familles issues de l'immigration, par contre, les enfants de parents réfugiés présentent plus de difficultés que les enfants suédois. Ces résultats laissent entrevoir que les conditions d'existence globalement plus complexes combinées au fait de vivre une autre transition comme la séparation parentale pourraient contribuer à augmenter la vulnérabilité de ces enfants. D'autres études semblent nécessaires afin de comprendre ces résultats. En outre, il faudrait se pencher sur les différences observées entre les enfants qui ont un seul ou deux parents immigrants, de même que sur le soutien social et les ressources économiques sur lesquels peuvent compter ces familles.

CONCLUSION

Ce chapitre avait pour but de dresser le profil de l'adaptation et du bien-être des enfants québécois dont les parents sont séparés depuis moins de deux ans. Plusieurs repères ont été examinés et conduisent à trois constats. D'abord, la majorité des enfants sont décrits par leur parent comme allant très bien. Par ailleurs, on constate que le tiers des enfants âgés de 3 ans et plus présentent des problèmes extériorisés ou intériorisés qui atteignent un seuil problématique. Enfin, de nombreuses caractéristiques sociodémographiques font varier l'adaptation des enfants, mais la plupart d'entre elles n'ont qu'une petite influence. Globalement, ce portrait récent

soutient l'idée que la séparation des parents est associée à un profil adaptatif chez les enfants qui se maintient d'une décennie à l'autre (Amato et Cheadle, 2005). Il convient de poursuivre les recherches afin de repérer d'autres facteurs permettant de comprendre l'adaptation des enfants, dont l'étude des processus familiaux et des sources de soutien sur lesquelles peuvent compter l'enfant et sa famille. Finalement, un examen de la diversité des trajectoires adaptatives⁷ des enfants pourra contribuer à développer une compréhension plus approfondie de cette importante question.

7. En se demandant, par exemple, comment évoluent leur bien-être et leur adaptation? Peut-on repérer des sous-groupes particuliers?

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans ce chapitre. Les résultats de cette étude documentent l'adaptation socio-émotionnelle des enfants dont les parents sont séparés. Ils ne permettent pas d'affirmer que la séparation cause ce niveau d'adaptation.

Un résultat rassurant. La quasi totalité des parents (93 %) considèrent que leur enfant est la plupart du temps ou tout le temps heureux.

Un résultat surprenant. Aucune association n'a été observée entre l'adaptation et le bien-être des enfants et les indices de défavorisation matérielle (bas revenu, faible scolarité, proportion peu élevée de personnes en emploi) ou sociale (être veuf, séparé ou divorcé, vivre seul ou monoparental) qui caractérisent l'unité géographique où vit le parent (Gamache et al., 2019).

Un résultat à surveiller. Près du tiers des enfants atteignent au moins un des seuils de problèmes intériorisés ou extériorisés considérés comme problématiques.

RÉFÉRENCES

- Amato, Paul R. (2010), « Research on divorce : Continuing trends and new developments », *Journal of Marriage and Family*, vol. 72, n° 3, p. 650-666.
- Amato, Paul R. et Jacob Cheadle (2005), « The long reach of divorce : Divorce and child well-being across three generations », *Journal of Marriage and Family*, vol. 67, n° 1, p. 191-206.
- Amato, Paul R. et Bruce Keith (1991), « Parental divorce and the well-being of children : A meta-analysis », *Psychological Bulletin*, vol. 110, n° 1, p. 26-46, <https://doi.org/10.1037/0033-2909.110.1.26>.
- Arkes, Jeremy (2013), « The temporal effects of parental divorce on youth substance use », *Substance Use & Misuse*, vol. 48, n° 3, p. 290-297, <https://doi.org/10.3109/10826084.2012.755703>.
- Arkes, Jeremy (2015), « The temporal effects of divorces and separations on children's academic achievement and problem behavior », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 56, n° 1, p. 25-42, <https://doi.org/10.1080/10502556.2014.972204>.
- Barber, L. B. et Demo, D. H. (2006), « The kids are alright (at least, most of them) : Links between divorce and dissolution and child well-being », dans M. A. Fine et J. H. Harvey (dir.), *Handbook of divorce and relationship dissolution*, Lawrence Erlbaum Associates, p. 289-311.

- Blackwell, Debra. L. (2010), « Family structure and children's health in the United States: Findings from the National Health Interview Survey, 2001-2007 », *Vital Health Statistics*, vol. 10, n° 246, p. 1-166.
- Brown, Susan L. et Lauren N. Rinelli (2010), « Family structure, family processes, and adolescent smoking and drinking », *Journal of Research on Adolescence*, vol. 20, n° 2, p. 259-273, <https://doi.org/10.1111/j.1532-7795.2010.00636.x>.
- Bureau of Labor Statistics (2019), *U.S. Department of Labor National Longitudinal Survey of Youth 1979 cohort, 1979-2016 (rounds 1-27)*, produced and distributed by the Center for Human Resource Research (CHRR), Columbus, The Ohio State University, <https://www.nlsinfo.org/content/cohorts/nlsy79>.
- Centre d'observation de la société (2020), *Recompositions familiales: le début d'une stabilisation ?*, 27 octobre, <https://www.observationsociete.fr/structures-familiales/familles/familles-recomposees/>.
- Centre d'observation de la société (2021), *Familles monoparentales: la progression continue*, 25 octobre, <https://www.observationsociete.fr/structures-familiales/personnes-seules/de-plus-en-plus-de-familles-monoparentales-2/>.
- Chase-Lansdale, P. Lindsay et Mavis E. Hetherington (1990), « The impact of divorce on life-span development: Short and long term effects », dans P. B. Baltes, D. L. Featherman et R. M. Lerner (dir.), *Life-span Development and Behavior*, vol. 10, New York, Psychology Press, p. 105-150.
- Cherlin, Andrew J., P. Lindsay Chase-Lansdale et Christine McRae (1998), « Effects of parental divorce on mental health throughout the life course », *American Sociological Review*, vol. 63, n° 2, p. 239-249, <https://doi.org/10.2307/2657325>.
- Cheng, Helen, Judy Dunn, Thomas G. O'Connor et Jean Golding (2006), « Factors moderating children's adjustment to parental separation: Findings from a community study in England », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 34, n° 2, p. 239-250, <https://doi.org/10.1007/s10802-005-9013-8>.
- Cloutier, Richard et Sylvie Drapeau (2008), *Psychologie de l'adolescence* (3^e éd.), Montréal, Gaëtan Morin.
- Cloutier, Richard, Lorraine Filion et Harry Timmermans (2018), *Les parents se séparent: mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions du CHU Sainte-Justine.
- Cohen, Jacob (1988), *Statistical Power Analysis for the Behavioral Sciences* (2^e éd.), Hillsdale, Lawrence Erlbaum Associates.
- Demo, David H. et Mark A. Fine (2010), *Beyond the Average Divorce*, Thousand Oaks, SAGE Publications.
- Desrosiers, Hélène, Karine Tétreault, avec la collaboration d'Amélie Ducharme (2018), « Les trajectoires familiales diversifiées des jeunes nés au Québec à la fin des années 1990 », *Portraits et trajectoires*, Institut de la statistique du Québec, n° 23, p. 1-20.
- Dumas, Jean W. (2013), *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent: introduction aux problèmes de comportement*, (4^e éd.), Bruxelles, De Boeck.
- Gamache, Philippe, Denis Hamel et Christine Blaser (2019), *L'indice de défavorisation matérielle et sociale: en bref*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, www.inspq.qc.ca/publications/2639.

- Ge, Xiaojia, Misaki N. Natsuaki et Rand D. Conger (2006), « Trajectories of depressive symptoms and stressful life events among male and female adolescents in divorced and nondivorced families », *Development and Psychopathology*, vol. 18, n° 1, p. 253-273, <https://doi.org/10.1017/S0954579406060147>.
- Godbout, Élisabeth et Marie-Christine Saint-Jacques (2015), *Les interventions dédiées aux familles séparées et recomposées : analyse de l'offre de services au Québec*, Québec, ARUC – Séparation parentale, reconstitution familiale, https://www.arucfamille.ulaval.ca/sites/arucfamille.ulaval.ca/files/comment_intervenir_3_en_ligne_2.pdf.
- Gortmaker, Steven L., Deborah K. Walker, Michael Weitzman et Arthur M. Sobol (1990), « Chronic conditions, socioeconomic risks, and behavioral problems in children and adolescents », *Pediatrics*, vol. 85, n° 3, p. 267-276.
- Gosselin, Julie, Lyzon Babchishin et Elisa Romano (2015), « Family transitions and children's well-being during adolescence », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 56, n° 7, p. 569-589.
- Härkönen, Juho, Fabrizio Bernardi et Diederik Boertien (2017), « Family dynamics and child outcomes: An overview of research and open questions », *European Journal of Population*, vol. 33, n° 2, p. 163-184, <https://doi.org/10.1007/s10680-017-9424-6>.
- Hawley, Patricia H. et Andrew R. Bower (2018), « Evolution and peer relations: Considering the Functional Roles of Aggression and Prosociality », dans W. M. Bukowski, B. Laursen et K. H. Rubin (dir.), *Handbook of Peer Interactions, Relationships, and Groups* (2^e éd.), New York, Guilford Press, p. 106-122.
- Hetherington, E. Mavis et John Kelly (2002), *For Better or for Worse: Divorced Reconsidered*, New York, Norton.
- Insee (2020), « Ménage-Famille », *Tableaux de l'économie française, édition 2020*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277630?sommaire=4318291>.
- Juby, Heather, Céline Le Bourdais et Nicole Marcil-Gratton (2005), *Quand les parents se séparent : nouveaux résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Ottawa, Ministère de la Justice.
- Jekielek, Susan M. (1998), « Parental conflict, marital disruption and children's emotional well-being », *Social Forces*, vol. 76, n° 3, p. 905-936, <https://doi.org/10.2307/3005698>.
- Kelly, Joan B. (2000), « Children's adjustment in conflicted marriage and divorce: A decade review of research », *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 39, n° 8, p. 963-973, <https://doi.org/10.1097/00004583-200008000-00007>.
- Kim, Hyun Sik (2011), « Consequences of parental divorce for child development », *American Sociological Review*, vol. 76, n° 3, p. 487-511.
- Kreider, Rose M. et Renee Ellis (2011), « Living arrangements of children : 2009 », *Current Population Reports*, Washington, DC, United States Census Bureau.
- Lansford, Jennifer E. (2009), « Parental divorce and children's adjustment », *Perspectives on Psychological Science*, vol. 4, n° 2, p. 140-152, <https://doi.org/10.1111/j.1745-6924.2009.01114.x>.

- Lansford, Jennifer E., Patrick S. Malone, Domini R. Castellino, Kenneth A. Dodge, George S. Pettit et John E. Bates (2006), « Trajectories of internalizing, externalizing, and grades for children who have and have not experienced their parents' divorce or separation », *Journal of Family Psychology*, vol. 20, n° 2, p. 292-301, <https://doi.org/10.1037/0893-3200.20.2.292>.
- Magnuson, Katherine et Lawrence M. Berger (2009), « Family structure states and transitions: Associations with children's well-being and during middle childhood », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 71, n° 3, p. 575-591.
- Malone, Patrick S., Jennifer E. Lansford, Domini R. Castellino, Lisa J. Berlin, Kenneth A. Dodge, John E. Bates et George S. Pettit (2004), « Divorce and Child Behavior Problems: Applying Latent Change Score Models to Life Event Data », *Structural Equation Modeling: A Multidisciplinary Journal*, vol. 11, n° 3, p. 401-423, https://doi.org/10.1207/s15328007sem1103_6.
- McDermott, Suzanne, Ann L. Coker, Subramani Mani, Shanti Krishnaswami, Richard J. Nagle, Laura L. Barnett-Queen et Donald F. Wuori (1996), « A population-based analysis of behavior problems in children with cerebral palsy », *Journal of Pediatric Psychology*, vol. 21, n° 3, p. 447-63.
- Ministère de la Famille (2014), « Les familles recomposées au Québec: qui sont-elles? », *Bulletin Quelle famille?*, vol. 2, n° 3.
- Ministère de la Famille (2018), « Caractéristiques et évolutions récentes des familles au Québec. Ce que révèlent les données du recensement de 2016 », *Bulletin Quelle famille?*, vol. 6, n° 2.
- OCDE (2021). *Base de données sur la famille: par pays – Composition des familles*, <https://stats.oecd.org/index.aspx?lang=fr&SubSessionId=0277cc79-97b3-4d9f-90c0-2ec7e37ee2ed&themetreeid=21>.
- Peterson, James L. et Nicholas Zill (1986), « Marital disruption, parent-child relationships, and behavior problems in children », *Journal of Marriage and Family*, vol. 48, n° 2, p. 295-307, <https://doi.org/10.2307/352397>.
- Raley, R. Kelly et Megan M. Sweeney (2020), « Divorce, repartnering, and stepfamilies: A decade in review », *Journal of Marriage and Family*, vol. 82, n° 1, p. 81-99, <https://doi.org/10.1111/jomf.12651>.
- Robbers, Sylvana C. C., Meike Bartels, C. E. M. Toos van Beijsterveldt, Frank C. Verhulst, Anja C. Huizink et Dorret I. Boomsma (2011), « Pre-divorce problems in 3-year-olds: A prospective study in boys and girls », *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, vol. 46, n° 4, p. 311-319, <https://doi.org/10.1007/s00127-010-0199-x>.
- Ruschena, Eda, Margot Prior, Ann Sanson et Diana Smart (2005), « A longitudinal study of adolescent adjustment following family transitions », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 46, n° 4, p. 353-363, <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2004.00369.x>.
- Ryan, Rebecca M., Amy Claessens et Anna J. Markowitz (2015), « Associations between family structure change and child behavior problems: The moderating effect of family income », *Child Development*, vol. 86, n° 1, p. 112-127, <https://doi.org/10.1111/cdev.12283>.

- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régner-Loilier et collaborateurs (2018), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec* (ELPSRQ), Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine et Sylvie Drapeau (2008), « Dans quel type de familles grandiront les enfants québécois en 2020? Un examen de la diversité familiale et des défis qui y sont associés », dans I. Bitauveau, C. Dumont et G. Pronovost (dir.), *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 101-143.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Élisabeth Godbout, Sylvie Drapeau, Toula Kourgiantakis, et Claudine Parent (2018), « Researching children's adjustment in stepfamilies: How is it studied? What do we learn? », *Child Indicators Research*, vol. 11, n° 6, p. 1831-1865.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), « La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-58.
- Sentse, Miranda, Johan Ormel, René Veenstra, Frank C. Verhulst et Albertine J. Oldehinkel (2011), « Child temperament moderates the impact of parental separation on adolescent mental health: The trails study », *Journal of Family Psychology*, vol. 25, n° 1, p. 97-106, <https://doi.org/10.1037/a0022446>.
- Squires, Jane, Diane Bricker et Elizabeth Twombly (2015), *Ages and Stages Questionnaires: Social-emotional. A Parent-completed Child Monitoring System for Social-emotional Behaviors* (2^e éd.), Baltimore, MD Brookes Publishing.
- Statistique Canada (2012), *Portrait des familles et situation des particuliers dans les ménages au Canada*, n° 98-312-X2011001 au catalogue, Ottawa, Ministère de l'Industrie.
- Statistique Canada (2015), *Familles monoparentales: le nouveau visage d'un ancien phénomène*, n° 11-630-X au catalogue, Ottawa, ministère de l'Industrie, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-630-x/11-630-x2015002-fra.pdf?st=gx3fohh8>.
- Statistics Norway (2020), *Families and Households*, <https://www.ssb.no/en/befolkning/statistikker/familie/aar/2020-06-25?fane=tabell&sort=nummer&tabell=424968>.
- Størksen, Ingunn, Espen Røysamb, Torbjørn Moum et Kristian Tambs (2005), « Adolescents with a childhood experience of parental divorce: A longitudinal study of mental health and adjustment », *Journal of Adolescence*, vol. 28, n° 6, p. 725-739, <https://doi.org/10.1016/j.adolescence.2005.01.001>.
- Strohschein, Lisa (2005), « Parental divorce and child mental health trajectories », *Journal of Marriage and Family*, vol. 67, n° 5, p. 1286-1300, <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2005.00217.x>.

- Strohschein, Lisa (2012), « Parental divorce and child mental health: Accounting for predisruption differences », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 53, n° 6, p. 489-502.
- Sun, Yongmin et Yuanzhang Li (2002), « Children's well-being during parents' marital disruption process: A pooled time-series analysis », *Journal of Marriage and Family*, vol. 64, n° 2, p. 472-488.
- Sun, Yongmin et Yuanzhang Li (2009), « Parental divorce, sibship size, family resources, and children's academic performance », *Social Science Research*, vol. 38, n° 3, p. 622-634, <https://doi.org/10.1016/j.ssresearch.2009.03.007>.
- Svedin, Carl Göran, Kristina Black et Marie Wadsby (1994), « Mental health among immigrant and refugee children of divorced parents », *Scandinavian Journal of Social Medicine*, vol. 22, n° 3, p. 178-186, <https://doi.org/10.1177/140349489402200304>.
- Trottier, Catherine, Sylvie Drapeau, Marie-Christine Saint-Jacques, Mathilde Huard-Girard et Hans Ivers (2021), « Adaptation of children from separated parents: A diversity of experience », *Divorce Network Conference*, en ligne.
- VanderValk, Inge, Ed Spruijt, Martijn de Goede, Cora Maas et Wim Meeus (2005), « Family structure and problem behavior of adolescents and young adults: A growth-curve study », *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 34, n° 6, p. 533-546, <https://doi.org/10.1007/s10964-005-8841-8>.
- Vézina, Mireille (2012), *Enquête sociale générale de 2011 : Aperçu des familles au Canada – Être parent dans une famille recomposée : un profil*, n° 89650X au catalogue – n° 002, Ottawa, Ministère de l'Industrie, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-650-x/89-650-x2012002-fra.pdf?st=T77ZFxrC>.
- Weaver, Jennifer M. et Thomas J. Schofield (2015), « Mediation and moderation of divorce effects on children's behavior problems », *Journal of Family Psychology*, vol. 29, n° 1, p. 39-48, <https://doi.org/10.1037/fam0000043>.
- Wu, Zheng, Feng Hou et Christoph M. Schimmele (2008), « Family structure and children's psychosocial outcomes », *Journal of Family Issues*, vol. 29, n° 12, p. 1600-1624, <https://doi.org/10.1177/0192513X08322818>.

CHAPITRE 9

Familles en garde partagée : diversité des profils relationnels et bien-être des enfants

*Amandine Baude, Audrey Gauthier-Légaré,
Sylvie Drapeau, Marie-Christine Saint-Jacques, Francine Cyr,
Arnaud Régnier-Loilier, Véronique Lachance, Philippe Pacaut*

PROBLÉMATIQUE

Bien que les lois de nombreux pays soutiennent, plus ou moins explicitement, un partage du temps parental après la séparation (Côté et Gaborean, 2015), la garde partagée demeure l'objet de vifs débats dans les milieux sociojuridiques et scientifiques. Cette modalité de garde est qualifiée à la fois de « meilleure » et de « pire » solution pour l'enfant (Emery, 2010). De nos jours, une des priorités sur le plan scientifique est de déterminer dans quels contextes et pour quels enfants la garde partagée peut être bénéfique ou délétère (Drapeau, Baude, Ouellet, Godbout, Ivers et Saint-Jacques, 2017 ; McIntosh, Smyth, Kelaher, Wells et Long, 2010 ; Vanassche, Sodermans, Matthijs et Swicegood, 2013). Or, les connaissances actuelles sont largement issues de recherches comparatives postulant que le mode de garde, pris isolément, est associé au bien-être de l'enfant (Baude, Pearson et Drapeau, 2016). Très peu d'études ont pris en compte le niveau de conflits entre les parents ou, plus généralement, la variabilité des processus relationnels au sein des familles (p. ex. la qualité des relations parents-enfant). Pour poursuivre l'avancement des connaissances, deux avenues de recherche s'avèrent prometteuses :

- 1) examiner les contextes familiaux dans lesquels la garde partagée est exercée à travers la prise en compte de plusieurs variables familiales et mettre à profit les apports de la perspective systémique;
- 2) aller au-delà de ce qui se passe en moyenne chez les familles et les jeunes en garde partagée (comparativement à d'autres modalités de garde) pour s'ouvrir à l'étude de la variabilité des situations (Emery, 2020; Härkonën, Bernardi et Boertien, 2017).

Le présent projet s'inscrit dans cette double perspective pour mieux comprendre la diversité des contextes relationnels dans lesquels se déploie la garde partagée et leurs liens avec l'adaptation de l'enfant. En s'appuyant sur la théorie systémique, la présente étude vise deux objectifs :

- 1) décrire la diversité des dynamiques familiales en garde partagée dans la période entourant la séparation (± 2 ans) et dégager les profils relationnels formés par des indicateurs reliés à la qualité des relations interparentales et parents-enfant;
- 2) examiner l'association entre ces profils relationnels et l'adaptation socioaffective des enfants en garde partagée.

RECENSION DES ÉCRITS

Depuis les quarante dernières années, l'association entre la garde partagée et le bien-être des jeunes a fait l'objet de nombreuses études, principalement transversales, recensions et méta-analyses (Baude et al., 2016; Berman et Daneback, 2020). La plupart des résultats disponibles reposent sur des comparaisons entre les modalités de garde et montrent que, en moyenne, les jeunes en garde partagée présentent moins de difficultés d'ordre comportemental (problèmes extériorisés et intériorisés) que ceux en garde principale à la mère. Cela dit, l'ampleur de cette association est modeste et des variations sont notées; variations expliquées en majeure partie par la qualité des relations intrafamiliales (Baude et al., 2016; Berman et Daneback, 2020). Dans la lignée des connaissances scientifiques et de la théorie systémique, la revue de la littérature est organisée autour de deux thèmes : 1) les relations parents-enfant et 2) les conflits interparentaux.

LES RELATIONS PARENTS-ENFANT

Partant du postulat selon lequel le maintien de contacts soutenus du jeune avec ses deux parents favorise la participation active de ces derniers et maximise la disponibilité de leurs ressources pour le jeune, plusieurs

auteurs avancent que la garde partagée lui est bénéfique (Berman et Daneback, 2020). En effet, à travers le partage des routines et rituels de la vie quotidienne, la garde partagée offre un contexte propice à la poursuite et au développement des relations parents-enfant (Fabricius, Sokol, Diaz et Braver, 2012). D'ailleurs, plusieurs études indiquent que les relations père-enfant sont, en moyenne, plus positives en garde partagée qu'en garde principale à la mère (Bauserman, 2012; Cashmore et al., 2010; Vanassche et al., 2013). Or, la quantité de temps passé ensemble peut ne pas être garante d'une relation positive si, dès le départ, cette relation est problématique ou si les parents n'ont pas les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des enfants (McIntosh et al., 2010). À notre connaissance, une seule étude transversale a examiné le rôle modérateur de ces processus familiaux dans la relation entre le mode de garde et l'adaptation des enfants (Vanassche et al., 2013). Elle a notamment montré que, lorsque les relations père-enfant sont de mauvaise qualité après la séparation, le bien-être de l'enfant est supérieur en garde principale à la mère qu'en garde partagée (Vanassche et al., 2013). Néanmoins, d'autres facteurs sont susceptibles d'entrer en ligne de compte, tels les conflits interparentaux qui pourraient réduire considérablement les bénéfices associés au maintien de relations parent-enfant positives.

LA RELATION INTERPARENTALE

Peu importe la modalité de garde, le conflit interparental représente un facteur de risque majeur dans l'adaptation des enfants après la séparation, particulièrement lorsque les disputes sont intenses et qu'elles perdurent (van Dijk, van der Valk, Deković et Branje, 2020). Certains auteurs postulent que le conflit interparental est plus préjudiciable pour les enfants en garde partagée que pour ceux en garde principale puisqu'ils se trouveraient davantage exposés aux conflits et « pris » entre les deux parents (Vanassche et al., 2013). Or, l'examen de l'effet des conflits reste négligé dans la recherche spécifique sur la garde des enfants, et les quelques résultats disponibles sont contradictoires (Drapeau et al., 2017; McIntosh et al., 2010). Pour éclairer ces contradictions, certains auteurs soulignent l'importance de prendre en compte des variables additionnelles susceptibles de raffiner la compréhension du contexte dans lequel se déroulent les contacts et des processus relationnels qui se déploient au sein des familles (Baude et al., 2016; Cashmore et al., 2010; Drapeau et al., 2017; McIntosh et al., 2010).

Dans un premier temps, rappelons que l'effet des conflits sur le bien-être des jeunes peut être direct – par exemple, lorsque les jeunes y sont exposés –, ou indirect par l'entremise d'une détérioration des relations avec leurs parents (Adamson et Pasley, 2006; Drapeau et al., 2017). En effet, de nombreuses études montrent que les conflits représentent des sources de stress et de tension susceptibles de préoccuper les parents, d'épuiser leurs ressources émotionnelles et d'avoir des répercussions sur leur disponibilité (van Dijk et al., 2020). Une étude menée au Québec auprès de 37 familles en garde partagée et de 75 autres en garde principale à la mère indique que la qualité des relations mère-enfant et père-enfant est une variable qui intervient dans le lien entre les conflits et les problèmes d'adaptation des enfants, et ce, plus particulièrement en garde partagée (Drapeau et al., 2017). Ainsi, pour mieux comprendre les mécanismes par lesquels les conflits interparentaux influencent l'adaptation des jeunes en garde partagée, la prise en compte de la qualité des relations parents-enfant s'avère importante. Dans un deuxième temps, selon les théories familiales systémiques, le conflit peut entraîner des violations de frontières entre les sous-systèmes relationnels (parent-parent et parent-enfant); l'enfant se trouve alors triangulé dans le conflit, peut vivre des conflits de loyauté ou encore prendre parti et s'allier à un parent (Drapeau, Godbout, Saint-Jacques, Gagné, Lemieux et Vézina, 2014; Johnston, Kline et Tschann, 1989). La triangulation de l'enfant – qui se produit lorsque les parents impliquent l'enfant dans leurs conflits – ressort d'ailleurs comme un facteur de risque prépondérant, peu importe la modalité de garde (Johnston et al., 1989; McIntosh et al., 2010). Une hypothèse serait que ce n'est pas la quantité de contacts entre l'enfant et ses deux parents en soi qui augmente les risques associés à la triangulation, mais plutôt le climat relationnel dans lequel se déroulent les transitions entre les maisonnées (Cyr, 2014; Drapeau et al., 2017; Johnston et al., 1989; McIntosh et al., 2010). Dans un troisième temps, d'autres indicateurs de partage du temps parental, tels que la flexibilité de l'arrangement (McIntosh et al., 2010), pourraient avoir un rôle à jouer. Une étude australienne révèle que certains parents dont la garde partagée a été ordonnée par un tribunal, et qui vivent d'importants conflits coparentaux tendent à adopter des arrangements de garde rigides (McIntosh et al., 2010). En ne laissant pas d'ouverture aux besoins changeants des enfants et des familles, cette rigidité serait associée à plus de difficultés d'adaptation chez les enfants (McIntosh et al., 2010). Enfin, la question de l'acceptation de la place de l'autre parent et de ses différences éducatives est un enjeu crucial pour les parents qui se partagent la garde. Des préoccupations quant à la sécurité de leur enfant en présence de l'autre parent font partie des raisons les plus souvent

invoquées pour expliquer la présence de litiges à propos des contacts ou des modalités de garde. Les mères en garde partagée éprouvant ce type d'inquiétudes seraient deux fois plus nombreuses (comparativement aux mères ayant la garde principale) à rapporter des problèmes d'adaptation chez leur enfant (Cashmore et al., 2010). Une méfiance omniprésente peut impliquer que l'enfant est exposé à la fois aux conflits interparentaux et aux craintes de ses parents. Qui plus est, les craintes des parents peuvent être fondées, l'enfant pouvant être exposé aux difficultés personnelles et/ou parentales d'un parent ou à des comportements violents.

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1 551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Le taux de réponse est de 22,1 %. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ¹.

Échantillon. Notre échantillon est composé de 534 parents et, plus précisément, de 274 pères et 260 mères qui ont un enfant cible âgé de 3 à 12 ans ($M = 6,80$; $ÉT = 2,62$) et qui se partagent le temps parental dans des proportions équivalentes (40 à 60 %²). Seuls les parents séparés depuis 24 mois ou moins au moment de la complétion du questionnaire ont été inclus ($M = 16,97$; $ÉT = 4,91$). Selon le revenu personnel annuel déclaré par les parents dans l'enquête, la majorité (63,6 %) a un revenu supérieur à 49 999 \$, 29 % un revenu entre 20 000 et 49 999 \$, et 7,4 % un revenu inférieur à 20 000 \$. Le plus haut niveau de scolarité obtenu est un diplôme universitaire pour 45,9 % des parents, 25,7 % ont un diplôme d'études collégiales, et 28,4 % ont une scolarité égale ou inférieure au secondaire. La majorité des parents de notre échantillon (81 %) déclarent

1. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
2. Ce seuil a été déterminé à partir d'un calendrier rempli par les parents (Pelletier, 2016; Vanassche et al., 2013).

avoir réglé ou tenté de régler les questions relatives à la séparation (p. ex. partage des biens, garde des enfants) à l’amiable ou en médiation uniquement (et non par le biais d’un avocat, par exemple)

Variabes. Pour le premier objectif, soit d’identifier et de décrire des profils relationnels dans la période post-séparation, des indicateurs reliés à la relation interparentale et aux relations parents-enfant ont été examinés. L’ensemble de ces données sont collectées auprès du parent répondant. Cinq indicateurs sont associés à la relation interparentale. *La fréquence des conflits* est évaluée à l’aide d’un item adapté du *Multidimensional Measure of Interparental Conflict* (Tschann et al., 1999). Le parent indique la fréquence (1 = jamais à 6 = tous les jours) à laquelle un désaccord désagréable se produit. Plus le score est élevé (1-6), plus les conflits sont fréquents. *La triangulation de l’enfant* sur les informations transmises entre les parents est mesurée par un item élaboré par Lorraine Filion. Cet item évalue la perception du parent répondant quant au fait que l’enfant soit amené à jouer un rôle de messenger entre ses deux parents. Le parent répond à partir d’une échelle de type Likert en quatre points allant de (1) non, ce n’est jamais arrivé à (4) cela arrive régulièrement. Plus le score est élevé (1-4), plus la triangulation se produit fréquemment. *La flexibilité des arrangements pris concernant la garde de l’enfant* est mesurée à l’aide d’une question, inspirée d’études antérieures (Cashmore et al., 2010; McIntosh et al., 2010), pour laquelle le parent se positionne sur une échelle en quatre points (1 = très flexibles à 4 = très rigides). Plus le score est élevé (1-4), plus les arrangements sont rigides. *Le climat conflictuel entourant les transitions entre les maisonnées* (0 = non, 1 = oui) est évalué à partir d’un item créé pour les fins de la présente enquête. *Les préoccupations reliées à la sécurité de l’enfant lorsqu’il est en contact avec son autre parent* (0 = non, 1 = oui) sont mesurées à l’aide d’un item développé lors de l’étude de Saint-Jacques et al. (2016). *La qualité de la relation entre l’enfant et ses deux parents* est mesurée à partir de deux items distincts inspirés du *Overall Relationship Quality of Adolescents and Fathers/Stepfathers Measure* (Finlay et al., 2014). Le parent doit se positionner sur une échelle en 7 points (1 = extrêmement mauvaise à 7 = extrêmement bonne). Pour chacun des items, plus le score est élevé (1-7), plus la relation est positive.

Pour le deuxième objectif, l’adaptation socioaffective des enfants est mesurée à l’aide de deux sous-échelles du *Behavior Problems Index* (BPI, Peterson et Zill, 1986), soit celle d’anxiété/dépression (problèmes intériorisés) et celle de problèmes de conduites et antisociaux (problèmes extériorisés). Le parent est invité à répondre selon sa perception de

l'adaptation de son enfant, en se situant sur une échelle à trois modalités (0 = jamais vrai, 1 = parfois vrai, 2 = souvent vrai). Pour chacune des deux sous-échelles, les scores obtenus aux items sont additionnés. Plus le score est élevé, plus le parent rapporte des difficultés chez son enfant.

Analyses. Les fréquences présentées dans ce chapitre sont brutes, alors que les pourcentages sont pondérés. Pour répondre à l'objectif 1, une analyse de profils latents a été réalisée à partir des sept variables mesurant la relation interparentale et les relations parents-enfant. L'objectif de cette analyse est de déterminer des sous-groupes composés d'individus ayant des caractéristiques semblables et de les distinguer des individus ayant des caractéristiques différentes (Vermunt et Magidson, 2013). À l'instar de plusieurs autres études (Amato, King et Thorsen, 2016), les variables continues ont été standardisées sur l'ensemble de l'échantillon (score Z). Cela permet de situer la position des membres d'un profil par rapport à l'ensemble des individus de l'échantillon. Les indicateurs dichotomiques ont été traités comme des variables catégorielles dans les analyses.

Pour répondre à l'objectif 2, les profils relationnels ont été comparés aux indicateurs d'adaptation de l'enfant à partir d'analyses de variance (ANOVAs). Les analyses ont été effectuées à l'aide des logiciels STATA version 16 et SPSS version 26.

RÉSULTATS

PORTRAIT GLOBAL DES FAMILLES

Les statistiques descriptives sont présentées dans le tableau 9.1. Dans l'ensemble, les parents évaluent positivement leur dynamique familiale. Tout d'abord, ils rapportent qu'ils se disputent entre « moins d'une fois par mois » à « tous les mois » ($M = 2,57$; $ÉT = 1,13$), sont très peu enclins à trianguler l'enfant dans leurs conflits ($M = 1,78$; $ÉT = 0,98$) et décrivent l'arrangement de garde comme assez flexible ($M = 2,02$; $ÉT = 0,84$). En outre, moins de 10% des parents rapportent que les transitions entre les maisonnées sont conflictuelles (8,8%) et que la sécurité de leur enfant les préoccupe lorsqu'il est en contact avec son autre parent (8,6%). Enfin, les données collectées sur deux échelles en 7 points révèlent que les parents perçoivent très positivement leur relation avec l'enfant ($M = 6,44$; $ÉT = 0,66$) ou celle de l'autre parent avec l'enfant ($M = 6,06$; $ÉT = 0,95$).

TABLEAU 9.1 – Moyennes brutes, proportions et moyennes standardisées (scores Z) sur les indicateurs des profils obtenus

Indicateurs pour les profils	Échantillon complet		Profil 1 ^a		Profil 2 ^b		Profil 3 ^c		Profil 4 ^d	
	% ou M (ÉT)	Score Z	% ou M (ÉT)	Score Z	% ou M (ÉT)	Score Z	% ou M (ÉT)	Score Z	% ou M (ÉT)	Score Z
Fréquence des conflits [0-6]	2,57 (1,13)	0	2,15 (0,80)	-0,37	2,57 (1,08)	0,00	2,56 (1,13)	-0,01	4,11 (0,98)	1,37
Triangulation [1-4]	1,78 (0,98)	0	1,66 (0,89)	-0,12	1,70 (0,92)	-0,08	1,78 (1,02)	0,00	2,49 (1,17)	0,72
Rigidité de l'arrangement [1-4]	2,02 (0,84)	0	1,76 (0,68)	-0,31	2,07 (0,82)	0,06	2,03 (0,79)	0,00	2,80 (0,95)	0,93
Transitions conflictuelles (% de oui)	8,8	0	0		9,1		9		37,3	
Préoccupations sécurité de l'enfant (% de oui)	8,6	0	3,7		9,6		8,7		31,1	
Relation parent répondant-enfant [1-7]	6,44 (0,66)	0	7 (0)	0,85	6 (0)	-0,67	4,89 (0,35)	-2,37	7 (0)	0,85
Relation autre parent-enfant [1-7]	6,06 (0,95)	0	6,66 (0,67)	0,63	5,74 (0,72)	-0,34	5,38 (0,94)	-0,72	5,43 (1,26)	-0,66

^a Dynamique familiale très harmonieuse 41 % (n = 214).

^b Dynamique familiale positive 40 % (n = 217).

^c Problèmes relationnels parent-enfant 8 % (n = 42).

^d Relation interparentale conflictuelle 11 % (n = 60).

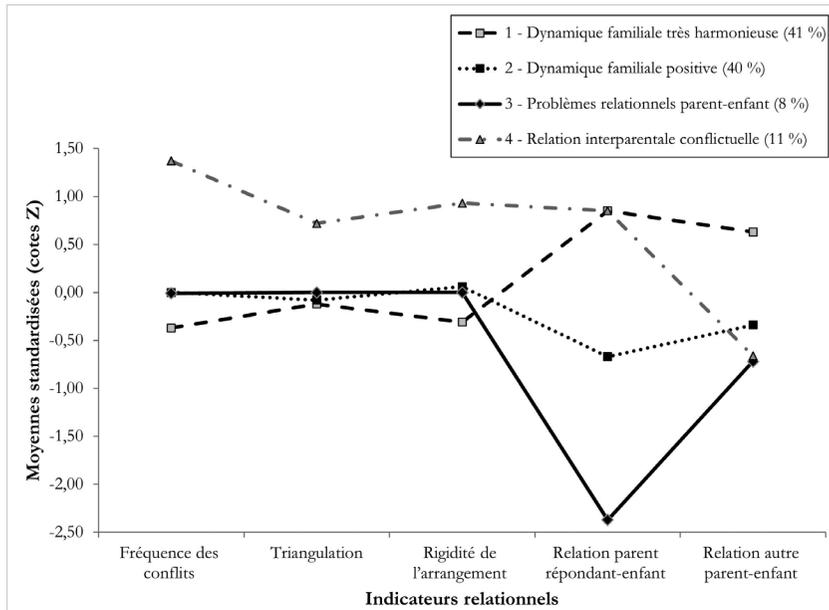
DES PROFILS RELATIONNELS VARIÉS ?

Les analyses ont permis de sélectionner un modèle à quatre profils³. Les résultats sont présentés au tableau 9.1 et à la figure 9.1. Alors que les scores Z permettent de rendre compte des écarts réels entre les différents profils et la moyenne de l'échantillon, les scores bruts permettent de poser un regard plus concret sur les indicateurs présentés⁴.

Le premier profil, appelé *dynamique familiale très harmonieuse*, englobe 41 % de notre échantillon (45 % de mères et 55 % de pères). Il se caractérise

- Plusieurs modèles composés de 1 à 5 profils ont été examinés et sont tous significatifs. Les critères d'information bayésien (BIC) et d'Akaike (AIC) diminuent à mesure que le nombre de profils augmente, ce qui traduit un meilleur ajustement. Le modèle en cinq profils divisait le profil 4 (dans le modèle en quatre profils) en deux sous-groupes qui contenaient chacun un très petit nombre de participants (< 30). Par ailleurs, un seul indicateur présentait une modeste contribution à la différenciation de ces deux groupes. Ce modèle a donc été écarté. En lien avec les critères établis, le modèle à quatre profils a été choisi puisque: a) il minimise le BIC (6143,766) et le AIC (5998,233); b) il reflète une classification adéquate de l'appartenance individuelle au profil latent avec une entropie de 0,90; c) le nombre de sujets par profil est supérieur à 30 cas et d) il permet d'obtenir des profils conceptuellement distincts et interprétables.
- L'âge moyen des enfants et le sexe des parents répondants ne diffèrent pas significativement selon les profils.

FIGURE 9.1 – Moyennes standardisées sur les indicateurs continus des profils obtenus



Note. Les profils incluent également des variables dichotomiques non représentées ici : transition conflictuelle (oui/non) et préoccupations au sujet de la sécurité de l'enfant (oui/non).

à la fois par une très bonne entente entre les parents et des relations très positives entre l'enfant et ses deux parents. Plus précisément, pour la relation interparentale, les scores moyens obtenus sur les plans de la fréquence des conflits, de la triangulation et de la rigidité de l'arrangement de garde se situent sous la moyenne (scores Z variant entre -0,37 et -0,12) et sont les plus faibles de l'échantillon. En outre, les parents sont peu ou pas enclins à rapporter que les transitions entre les maisonnées sont conflictuelles (0%) et que la sécurité de leur enfant les préoccupe lorsqu'il est en contact avec son autre parent (4%). Enfin, les relations sont qualifiées d'excellentes entre le parent répondant et son enfant ($Z = 0,85$), mais aussi entre l'autre parent et l'enfant ($Z = 0,63$), et les scores obtenus les placent au-dessus de la moyenne pour ces deux indicateurs.

Le deuxième profil comprend 40% de l'échantillon (47% de mères et 53% de pères) et est qualifié de *dynamique familiale positive*. Les indicateurs reliés à la relation interparentale se situent autour de la moyenne de l'échantillon (-0,08 et 0,06 écart-type), ce qui traduit une bonne entente. De plus, seule une minorité de parents rapporte que les transitions entre

les maisonnées sont conflictuelles (9,1 %) et que la sécurité de leur enfant les préoccupe lorsqu'il est en contact avec son autre parent (9,6%). D'autre part, pour la qualité des relations parent-enfant, les scores Z se situent sous la moyenne de l'échantillon (entre -0,34 et -0,67 écart-type). Cette lecture des résultats doit toutefois tenir compte du fait que la qualité des relations parent-enfant est très bonne dans l'ensemble. Les scores bruts dénotent en effet des relations très positives entre l'enfant et ses deux parents.

Le troisième profil *problèmes relationnels parent-enfant* représente le plus petit nombre de parents avec une proportion de 8% de l'échantillon (58% de mères et 42% de pères). Comme pour le profil précédent, on peut considérer que ces parents s'entendent globalement bien avec leur ex-partenaire, les scores de conflits, de triangulation et de rigidité de l'arrangement de garde se situant autour de la moyenne (entre -0,01 et 0,0). Toutefois, la relation entre le parent répondant et son enfant est nettement moins positive avec un score Z plaçant les parents à près de deux écarts-types et demi sous la moyenne de l'échantillon ($Z = -2,37$). En ce qui concerne la qualité de la relation entre l'enfant et l'autre parent, là aussi les parents présentent les scores les plus faibles de l'ensemble de l'échantillon, même si elle reste positive dans l'ensemble ($Z = -0,72$).

Le dernier profil, qualifié de *relation interparentale conflictuelle*, comprend 11% de l'échantillon (41% de mères et 59% de pères). Les parents de ce profil sont ceux qui se disputent le plus souvent, qui manifestent le niveau le plus élevé de triangulation et dont l'arrangement de garde est le plus rigide avec des scores se situant entre 0,72 et 1,37 écart-type au-dessus de la moyenne. En outre, près du tiers des parents rapportent que le climat est conflictuel au moment des transitions (37%) et qu'ils sont préoccupés par la sécurité de leur enfant lorsqu'il est en contact avec son autre parent (31%). Toutefois, comme dans le profil 1, les parents évaluent très positivement la qualité de leur relation avec l'enfant ($Z = 0,85$). Concernant la qualité de la relation entre l'enfant et l'autre parent, le score Z se situe sous la moyenne de l'échantillon ($Z = -0,66$) même si, dans l'ensemble, cette relation demeure positive (semblable au profil 3).

ASSOCIATION AVEC L'ADAPTATION DES ENFANTS

Comme le tableau 9.2 et la figure 9.2 le montrent, les quatre profils ont été comparés aux scores d'adaptation des enfants.

TABLEAU 9.2 – Distinction des profils sur l’anxiété/dépression et les problèmes de conduites/antisociaux des enfants

Indicateurs d’adaptation	Échantillon complet	Profil 1 ^a	Profil 2 ^b	Profil 3 ^c	Profil 4 ^d	Tests significatifs	Différences entre profils $p < 0.01$
		M (ÉT)	M (ÉT)	M (ÉT)	M (ÉT)		
BPI anxiété/dépression [0-10]	2,34 (2,01)	1,62 (1,55)	2,46 (1,78)	4,70 (2,56)	3,03 (2,36)	35,04***	2,3,4 > 1; 3 > 2,4
BPI problèmes de conduites/antisociaux							
3-5 ans [0-8]	1,32 (1,43)	0,86 (0,98)	1,73 (1,43)	2,51 (2,78)	1,35 (1,73)	7,78***	2,3>1
6-11 ans [0-12]	1,61 (1,75)	1,00 (1,32)	1,75 (1,76)	2,96 (2,16)	2,05 (1,80)	12,66***	2,3,4>1; 3>2

Note. Les différences entre les profils résultent du test post-hoc de Tukey.

^a Dynamique familiale très harmonieuse 41 % (n = 214).

^b Dynamique familiale positive 40 % (n = 217).

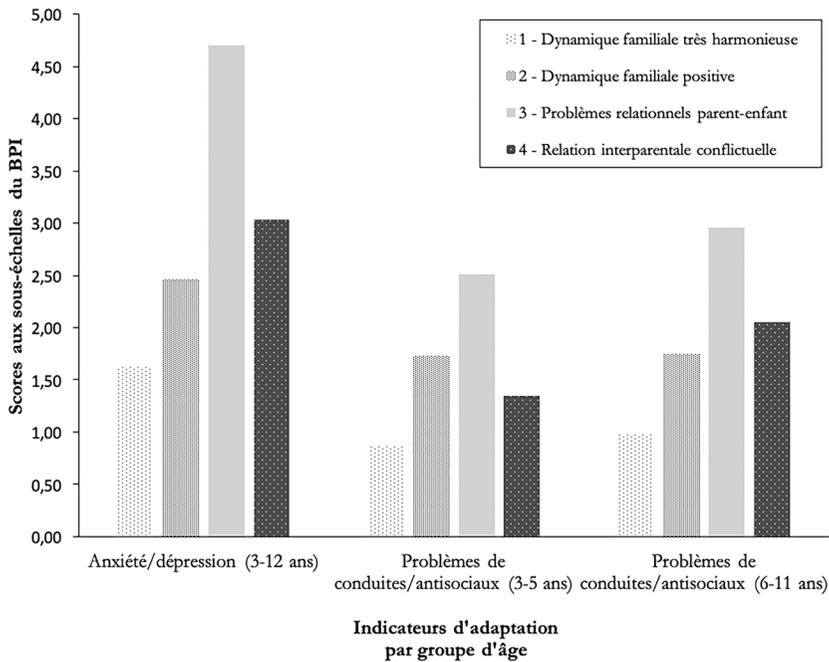
Les parents du profil 1 *dynamique familiale très harmonieuse* rapportent significativement moins de problèmes intériorisés (anxiété/dépression) chez leur enfant (M = 1,62) que les parents des trois autres profils. Les parents du profil 3 *problèmes relationnels parent-enfant* sont ceux qui perçoivent le plus de difficultés émotionnelles chez leur enfant (M = 4,70)⁵.

Pour les problèmes de conduite et antisociaux, l’échelle du BPI varie selon l’âge de l’enfant (3-5 ans, 6-11 ans et 12 ans). Par conséquent, les résultats sont présentés par sous-groupe d’âge⁶. Pour les enfants de 3 à 5 ans, les parents du profil 1 *dynamique familiale très harmonieuse* rapportent moins de problèmes de comportement que ceux des profils 2 *dynamique familiale positive* et 3 *problèmes relationnels parent-enfant* (mais il n’y a pas de différence statistiquement significative entre les profils 1 et 4 *relation interparentale conflictuelle*). Pour les enfants de 6 à 11 ans, des différences apparaissent entre le profil 1 et les trois autres : les parents du premier profil rapportant moins de difficultés chez leur enfant. Une nouvelle fois, ce sont les parents du profil 3 *problèmes relationnels parent-enfant* qui rapportent le plus de problèmes, cette fois sur le plan extériorisé (M = 2,96).

5. À noter que des différences significatives ressortent avec les trois autres profils.

6. Compte tenu du faible nombre de parents d’enfants de 12 ans dans notre échantillon (n = 25), les analyses n’ont pas été réalisées sur eux.

FIGURE 9.2 – Distinction des profils sur les indicateurs d'anxiété/dépression et de problèmes de conduites/antisociaux des enfants



DISCUSSION

En s'appuyant sur une approche systémique, notre étude visait à 1) identifier et décrire les dynamiques familiales en garde partagée sur la base d'une pluralité d'indicateurs relationnels ; et à 2) examiner leur association avec l'adaptation socioaffective de l'enfant. Elle a fait ressortir quatre profils relationnels. Soulignons d'abord que les deux profils les plus prévalents – *dynamique familiale très harmonieuse* (qui englobe 41 % de l'échantillon) et *dynamique familiale positive* (40 %) – se caractérisent à la fois par une bonne, voire une très bonne entente entre les parents et par des relations parent-enfant très positives. La lecture de ces résultats doit se faire eu égard aux spécificités de notre échantillon. Comme d'autres l'ont mentionné à partir de données provenant de la population générale, la majorité des familles en garde partagée de notre échantillon ont un niveau socio-économique plus élevé que la moyenne et ont réglé (ou sont en train de régler) les questions relatives à la séparation à l'amiable ou en médiation familiale (Bauserman, 2012). Deux autres profils identifiés comportent des caractéristiques particulières et des vulnérabilités plus importantes. Pour

un faible pourcentage des parents (8%) appartenant au profil *problèmes relationnels parent-enfant*, la dynamique familiale se caractérise par des relations parents-enfant moins positives, particulièrement entre le parent répondant (père ou mère) et l'enfant, et ce, indépendamment de la relation interparentale, qui n'apparaît pas conflictuelle. Comme McIntosh et al. le montraient déjà en 2010, la quantité de temps passé entre l'enfant et son parent ne garantit pas toujours une relation positive. D'autres éléments peuvent influencer la qualité de la parentalité et des relations avec l'enfant, particulièrement dans la période post-séparation, tels que le stress financier et émotionnel des parents (Elam, Sandler, Wolchik, Tein et Rogers, 2019), qui n'a pas été contrôlé dans la présente étude, ou encore la présence de problèmes d'adaptation socioaffective chez les enfants. Le dernier profil (*relation interparentale conflictuelle*, 11%) se caractérise quant à lui par des conflits interparentaux élevés et des relations parents-enfant positives (particulièrement avec le parent répondant). Ces parents semblent cumuler plusieurs facteurs de risques : leurs conflits sont fréquents et se manifestent à la fois ouvertement – lors des transitions entre les maisonnées – et de façon plus voilée – à travers la triangulation de l'enfant dans les conflits. Ils sont aussi plus enclins à rapporter un arrangement rigide et à éprouver des sentiments de méfiance vis-à-vis de l'autre parent, craintes qui peuvent refléter des situations très diverses (p. ex. celles où il y a un enjeu de sécurité pour l'enfant ou des désaccords éducatifs).

Sur le plan de l'adaptation de l'enfant, les résultats révèlent que les parents engagés dans une *dynamique familiale très harmonieuse* vivent moins de problèmes intériorisés et extériorisés que ceux des trois autres profils relationnels. Ces données corroborent les résultats d'autres études qui montrent que l'absence de conflits entre les parents en conjonction avec les autres facteurs de protection susmentionnés (p. ex. la flexibilité de l'arrangement de garde) est associée à une meilleure adaptation chez les enfants en garde partagée (Cashmore et al., 2010 ; Drapeau et al., 2017 ; Johnston et al., 1989 ; McIntosh et al., 2010). Au contraire, les parents qui rapportent être engagés dans des relations de moindre qualité avec leur enfant sont ceux qui perçoivent le plus de difficultés, tant sur le plan intériorisé qu'extériorisé. Ces résultats sont cohérents avec les travaux empiriques qui montrent que la qualité du temps passé ensemble (p. ex. le type d'activités partagées, la disponibilité et la sensibilité des parents) et la qualité des relations co-déterminent la façon dont la quantité de temps se répercutera sur l'adaptation des enfants après la séparation (Fabricius et Luecken, 2007 ; King et Sobolewski, 2006). Toutefois, notre étude est transversale et, comme nous l'avons mentionné *supra*, il se pourrait que ce soient les difficultés d'adaptation des enfants

(reliées ou non à la séparation) qui génèrent du stress et alimentent les difficultés relationnelles entre les parents et l'enfant.

Toujours au plan adaptatif, les parents engagés dans une *relation interparentale conflictuelle* ne rapportent pas plus de problèmes intériorisés et extériorisés que ceux du profil *dynamique familiale positive*. De même, pour l'adaptation extériorisée des enfants de 3 à 5 ans, aucune différence n'est apparue entre les parents dont la relation est conflictuelle et ceux engagés dans une *dynamique familiale très harmonieuse*. Ces résultats étonnent puisque, dans ce profil conflictuel, les enfants paraissent plus exposés et triangulés dans le conflit, deux éléments particulièrement critiques pour leur adaptation (Drapeau et al., 2017; Johnston et al., 1989). Néanmoins, la qualité des relations parents-enfant pourrait s'avérer protectrice dans ce contexte et venir contrecarrer l'effet des conflits, diminuant ainsi les risques pour l'enfant de s'y impliquer ou de se sentir « pris au milieu » (Fabricius et Luecken, 2007; Sandler, Miles, Cookston et Braver, 2008). Il faut toutefois interpréter ce résultat avec prudence puisque seul un des deux parents de l'enfant cible est répondant pour l'ensemble des variables étudiées. Or, les parents « envahis » par les affects liés aux disputes pourraient être moins sensibles à la présence d'éventuels problèmes relationnels avec l'enfant ou encore à sa détresse. De plus, en raison du contexte familial difficile, il est possible que les enfants mettent en place des stratégies pour masquer leurs difficultés, qu'ils manifestent pas ou peu. En somme, ces réalités familiales sont complexes et il est possible que différentes configurations relationnelles coexistent dans ce profil, mais que les limites de notre étude n'aient pas permis de capter cette hétérogénéité. La prise en compte du point de vue des différents acteurs de la famille s'avère nécessaire pour avoir une description plus nuancée de ces réalités familiales.

Notre recherche comporte un certain nombre de forces et de limites. D'une part, sur la base du postulat de l'interdépendance des sous-systèmes familiaux, cette recherche se focalise sur l'étude de plusieurs sous-systèmes (parent-parent et parent-enfant), considérés comme essentiels au bien-être des enfants. Par contre, plusieurs items utilisés pour dresser les profils relationnels sont non standardisés et fournissent un portrait relativement simplifié des processus en jeu (p. ex. items mesurant la triangulation de l'enfant dans les conflits ou la qualité des relations parent-enfant). D'autre part, le fait que notre étude se base sur un large échantillon de parents représentatifs des parents québécois récemment séparés et comprenne autant de pères que de mères constitue une force par opposition à des échantillons de nature clinique ou de cas en litige devant la Cour, et incluant des mères seulement. Cela dit, malgré un échantillon de départ

important, certains profils comportent peu de répondants. Pour des raisons de puissance statistique, certaines analyses sur l'adaptation de l'enfant n'ont pas pu être réalisées. De plus, cette recherche porte sur des parents d'enfant âgés de 3 à 12 ans, donc les résultats ne peuvent pas être généralisés à d'autres groupes d'âge.

En somme, notre recherche conduit à de nouveaux questionnements. Il serait intéressant d'examiner les particularités de chaque profil en les comparant sur différentes caractéristiques individuelles des enfants (p. ex. sexe) et des parents (p. ex. santé psychologique, pratiques parentales) et du contexte familial (p. ex. choix volontaire ou non de la garde partagée, recomposition familiale). De plus, il serait pertinent de comparer l'expérience des mères et des pères et d'approfondir nos analyses sur ces deux acteurs. Enfin, dans la mesure où cette étude se centre sur les deux années post-séparation, il nous paraît nécessaire d'examiner l'évolution des dynamiques familiales et du bien-être des enfants. Adopter une approche longitudinale serait d'autant plus approprié que ce mode de garde relève d'un équilibre délicat à maintenir au fil du temps, sur les plans relationnel et organisationnel. Cet arrangement est en effet susceptible de faire l'objet de réajustements mineurs ou majeurs, ces réajustements pouvant répondre à l'évolution des besoins de l'enfant ou à l'évolution des spécificités du contexte familial (en raison d'une recomposition familiale, par exemple).

CONCLUSION

Les conflits interparentaux et la qualité des relations parents-enfant sont décrits comme des dimensions essentielles au bien-être et à l'adaptation des enfants après la séparation. Si ces processus ont souvent été appréhendés de façon indépendante, autant sur le plan théorique que sur le plan empirique, notre étude souligne la pertinence de les étudier simultanément. En proposant un modèle des facteurs qui concourent à rendre compte du bien-être des enfants en garde partagée, cette étude est susceptible d'avoir des retombées sur l'identification des cibles d'action à prioriser en intervention auprès de ces familles. Les résultats de cette recherche rappellent que la réalité des familles en garde partagée n'est ni homogène ni dichotomique (bonne ou mauvaise). Ils illustrent plutôt la diversité avec laquelle ces familles s'adaptent et vivent l'expérience de la séparation, donc l'importance, sur le plan de l'intervention, de tenir compte de leurs besoins différenciés afin de leur offrir des services adaptés. Ces résultats peuvent aussi plus largement contribuer à alimenter et à nuancer le discours social sur un sujet brûlant d'actualité, qui suscite des prises de position manichéennes et des débats passionnés.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans ce chapitre. Si les résultats de cette étude montrent une association entre les profils relationnels et l'adaptation des enfants, ils ne permettent pas d'affirmer que les premiers soient la cause de ce niveau d'adaptation. Par exemple, pour le profil problèmes relationnels parent-enfant, il se pourrait que ce soient les difficultés d'adaptation des enfants qui génèrent du stress et alimentent les difficultés relationnelles entre les parents et l'enfant.

Un résultat rassurant. 81 % des parents composent des profils relationnels qui se caractérisent à la fois par une bonne, voire une très bonne entente entre les parents et par des relations parent-enfant très positives.

Un résultat surprenant. Les parents qui entretiennent une relation interparentale conflictuelle ne perçoivent pas plus de difficultés d'adaptation chez leur enfant que ceux engagés dans une dynamique familiale positive.

Un résultat à surveiller. Dans 19 % des cas, les parents rapportent des vulnérabilités plus importantes dans un sous-système de leur famille (par ex., relation interparentale).

RÉFÉRENCES

- Adamsons, Kari et Kay Pasley (2006), « Coparenting following divorce and relationship dissolution », dans M. A. Fine et J. H. Harvey (dir.), *Handbook of Divorce and Relationship Dissolution*, New York, Erlbaum, p. 241-262.
- Amato, Paul R., Valarie King et Maggie L. Thorsen, (2016), « Parent-child relationships in stepfather families and adolescent adjustment: A latent class analysis », *Journal of Marriage and Family*, vol. 78, n° 2, p. 482-497.
- Baude, Amandine, Jessica Pearson et Sylvie Drapeau, (2016), « Child adjustment in joint physical custody versus sole custody: A meta-analytic review », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 57, n° 5, p. 338-360.
- Bauserman, Robert (2012), « A meta-analysis of parental satisfaction, adjustment, and conflict in joint custody and sole custody following divorce », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 53, p. 464-488.
- Berman, Rakel et Kristian Daneback (2020), « Children in dual-residence arrangements: a literature review », *Journal of Family Studies*, <https://doi.org/10.1080/13229400.2020.1838317>.

- Cashmore, Judith et al. (2010), *Shared care parenting arrangements since the 2006 Family Law Reforms*, Report to the Australian government attorney-general's department Sydney.
- Côté, Denyse et Florina Gaboreau (2015), « Nouvelles normativités de la famille : la garde partagée au Québec, en France et en Belgique », *Revue Femmes et Droit/Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 27, n° 1, p. 22-46.
- Cyr, Francine (2014), « Penser la complexité de la garde chez le nourrisson et l'enfant d'âge préscolaire », dans K. Poitras, L. Mignault et D. Goubau (dir.), *L'enfant et le litige en matière de garde : regards psychologiques et juridiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 7-40.
- Drapeau, Sylvie, Amandine Baude, Jérôme Ouellet, Élisabeth Godbout, Hans Ivers, et Marie-Christine Saint-Jacques (2017), « Relations between postdivorce custody arrangements, family contexts, and children's adjustment », *Journal of Child Custody: Research, Issues, and Practices*, vol. 14, n° 1, p. 11-33.
- Drapeau, Sylvie, Élisabeth Godbout, Marie-Christine Saint-Jacques, Marie-Hélène Gagné, Roxanne Lemieux, et Magalie Vézina (2014), « Le partage du temps parental lorsque les parents séparés sont en conflit : que nous apprend la recherche sur l'adaptation des enfants et des adolescents ? », dans K. Poitras, L. Mignault et D. Goubau (dir.), *L'enfant et le litige en matière de garde : regards psychologiques et juridiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 63-98.
- Elam, Kit. K., Irwin Sandler, Sharlene A. Wolchik, Jenn-Yun Tein, et Adam Rogers (2019), « Latent profiles of postdivorce parenting time, conflict, and quality : Children's adjustment associations », *Journal of Family Psychology*, vol. 33, n° 5, p. 499-510.
- Emery, Robert E. (2010), « Review of putting children first: Proven parenting strategies for helping children thrive through divorce », *Family Court Review*, vol. 48, n° 4, p. 710-711.
- Emery, Robert E. (2020), « Psychological perspectives on joint physical custody », dans L. Bernardi et D. Mortelmans (dir.), *Shared Physical Custody*, p. 37-50, https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_46A1AA4E7032.P001/REF.
- Fabricius, William V. et Linda J. Luecken (2007), « Postdivorce living arrangements, parent conflict, and long-term physical health correlates for children of divorce », *Journal of Family Psychology*, vol. 21, n° 2, p. 195-205.
- Fabricius, William V., Karina R. Sokol, Priscilla Diaz et Sanford L. Braver (2012), « Parenting time, parent conflict, parent-child relationships, and children's physical health », dans K. Kuehnle et L. Drozd (dir.), *Parenting plan evaluations: Applied research for the family court*, New York, Oxford University Press.
- Härkönen, Juho, Fabrizio Bernardi et Diederik Boertien (2017), « Family dynamics and child outcomes: An overview of research and open questions », *European Journal of Population*, vol. 33, n° 2, p. 163-184.
- Johnston, Janet R., Marsha Kline et Jeanne M. Tschann (1989), « Ongoing postdivorce conflict : Effects on children of joint custody and frequent access », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 59, n° 4, p. 576-592.

- King, Valarie et Juliana M. Sobolewski (2006), « Nonresident fathers' contributions to adolescent wellbeing », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 68, n° 3, p. 537-557.
- McIntosh, Jennifer, Bruce Smyth, Margaret Kelaher, Yvonne Wells et Caroline Long (2010), *Post-separation Parenting Arrangements and Developmental Outcomes for Infants and Children. Collected Reports*, Victoria, Australian Government Attorney General's Department.
- Peterson, James L. et Nicholas Zill (1986), « Marital disruption, parent-child relationships, and behavior problems in children », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 48, n° 2, p. 295-307.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loilier et al. (2018), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ)*, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), « La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-58.
- Sandler, Irwin, Jonathan Miles, Jeffrey Cookston et Sanford Braver (2008), « Effects of father and mother parenting on children's mental health in high- and low-conflict divorces », *Family Court Review*, vol. 46, n° 2, p. 282-296.
- Vanassche, Sofie, An Katrien Sodermans, Koen Matthijs et Gray Swicegood (2013), « Commuting between two parental households : The association between joint physical custody and adolescent wellbeing following divorce », *Journal of Family Studies*, vol. 19, n° 2, p. 139-158.
- van Dijk, Rianne, Inge E. van der Valk, Maja Deković et Susan Branje (2020), « A meta-analysis on interparental conflict, parenting, and child adjustment in divorced families : Examining mediation using meta-analytic structural equation models », *Clinical Psychology Review*, vol. 79.
- Vermunt, Jeroen K. et Jay Magidson (2013), *Technical Guide for Latent GOLD 5.0: Basic, Advanced, and Syntax*, Belmont, Statistical Innovations Inc.

CHAPITRE 10

Refaire famille à la suite d'une séparation : un portrait de la conjugalité au sein de familles recomposées récemment formées

*Caroline Robitaille, Nathalie Ste-Marie, Claudine Parent,
Véronique Rouyer, Nancy Lacroix, Aurée-Anne Létourneau*

La séparation parentale n'est pas une fin en soi ; bien souvent, elle représente le point de départ d'une série de transitions, comme des épisodes de monoparentalité et de remise en couple, que connaîtront les parents et les enfants. Et parce que les séparations surviennent de plus en plus tôt dans le parcours des parents et des enfants (Ministère de la famille, 2018), la probabilité que les adultes rencontrent un nouveau partenaire après la rupture est grande. Selon les données les plus récentes de Statistique Canada, au moins une famille biparentale sur six est en fait une famille recomposée¹, soit environ 132 000 familles canadiennes (Ministère de la famille, 2018). Au Québec, on estime qu'environ 16 % des couples résidant avec un jeune de moins de 25 ans forment une famille recomposée, alors qu'en France, environ 11 % des enfants mineurs vivent dans cette structure familiale (Algava, Block et Vallès, 2020). Par ailleurs, ces enquêtes,

1. On définit généralement une famille recomposée comme une famille où au moins un des conjoints n'est pas le parent biologique ou adoptif d'au moins un des enfants avec lequel il réside.

qui se basent le plus souvent sur une logique de cohabitation, ne présentent qu'une partie de la réalité des familles. Des travaux récents montrent par exemple que certains adultes, qui ont connu dans le passé une séparation et qui se remettent en couple, privilégient une relation non cohabitante, surtout s'ils ont des enfants d'une union antérieure (Régnier-Loilier, 2016). Ce mode de conjugalité permettrait aux parents de dissocier leur vie familiale de leur vie amoureuse (Beaujouan, 2012). En ce sens, la rencontre d'un nouveau partenaire n'implique pas toujours une cohabitation, surtout dans les premiers temps de la relation. Les données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ, Saint-Jacques, Régnier-Loilier et Pacaut, 2022) confirment cette tendance. Ainsi, si plus de la moitié des parents interrogés rapportent vivre à temps plein avec leur partenaire, un nombre important de parents expérimentent plutôt la recomposition familiale à temps partiel, vivant chez l'un ou chez l'autre au moins quelques jours par semaine². Néanmoins, peu importe la manière dont se déploiera cette conjugalité post-rupture, elle sera porteuse à la fois de défis importants et de nouvelles possibilités.

L'objectif de ce chapitre est de faire le portrait de couples en début de relation, alors qu'ils sont en période de grande adaptation. Contrairement à la plupart des études dans le domaine, il porte non seulement sur les couples cohabitants à temps plein, mais également sur ceux cohabitants à temps partiel. Plus précisément, il vise à décrire, à partir des données du temps 1 de l'ELPSRQ (Saint-Jacques et al., 2018), l'expérience conjugale des répondants de l'enquête à partir du point de vue des parents de l'échantillon qui se sont remis en couple à la suite de la séparation, ainsi que du point de vue de leur partenaire. Les questions suivantes sont explorées : Les parents et les beaux-parents ont-ils l'impression de s'être adaptés au fait de vivre en famille recomposée ? Quel est le niveau d'ajustement conjugal des répondants ? Quelles sont les principales zones de tension définies ? Quels sont les mécanismes mis en place par ces couples pour gérer le stress qui les affecte (*coping conjugal*) ? Existe-t-il des spécificités en fonction de différents sous-groupes de répondants ? Il permet également d'explorer dans quelle mesure l'ajustement conjugal varie en fonction de la qualité des

2. Afin de refléter le mieux possible la réalité des familles contemporaines, les auteurs de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ, Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018), sur laquelle se basent les résultats de ce chapitre, ont choisi de conceptualiser la recomposition familiale en se basant sur les critères suivants : 1) le parent s'estime en couple ; 2) le couple cohabite au moins parfois ensemble et ; 3) lors de ces moments de cohabitation, au moins un enfant issu de l'union séparée est présent.

relations familiales et de la satisfaction par rapport à l'engagement auprès des beaux-enfants. Enfin, il documente les services utilisés (ou non) en lien avec la recomposition familiale et la perception de la réponse aux besoins.

BRÈVE RECENSION DES ÉCRITS

On estime généralement que les couples qui recomposent une famille connaissent une période importante d'adaptation dans les deux à trois premières années de leur formation (Papernow, 2013; Slattery, Bruce, Halford et Nicholson, 2011), alors qu'ils doivent faire face à plusieurs défis susceptibles d'influencer la qualité de leur relation conjugale et la stabilité de leur union (Saint-Jacques, Drapeau, Parent et al., 2009). Les membres doivent par exemple négocier les rôles de chacun, établir de nouvelles frontières, partager les responsabilités, favoriser le vivre ensemble de deux familles aux habitudes et aux traditions différentes et développer de nouvelles relations, dont celle entre le (beau-)parent et le bel-enfant (Bryant, Futris, Hicks, Lee et Oshri, 2016; Jensen et Weller, 2018; Slattery et al., 2011). En outre, chaque membre de la nouvelle famille arrive avec sa propre « préhistoire » (Dupont, 2016) qui a pu laisser des blessures, faire naître des espoirs, etc. Ces défis, dont l'ampleur et la nature varient d'une famille à l'autre, sont susceptibles d'avoir une influence sur l'expérience en famille recomposée.

DÉCISION DE COHABITER

Les quelques travaux qui ont exploré le processus de remise en couple dans les familles recomposées suggèrent que ces adaptations liées au « vivre ensemble » sont appelées à se produire relativement rapidement. Des études menées au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande indiquent par exemple qu'au moins 80 % des couples de familles recomposées ont commencé à cohabiter dans la première année suivant le début des fréquentations (Cartwright, 2010a; Robertson, 2008). Basée le plus souvent sur l'amour et le désir de pouvoir compter sur le soutien émotionnel d'un autre adulte, la décision de cohabiter paraît parfois réfléchie, parfois spontanée. Même s'ils sont conscients des défis que peut poser la remise en couple, seulement 40 % des répondants de l'étude de Cartwright (2010a) ont décrit un processus de planification ou de discussion autour de la décision de cohabiter.

INFLUENCE DES RELATIONS FAMILIALES SUR L'EXPÉRIENCE CONJUGALE

La cohabitation du couple force, en quelque sorte, le développement de nouvelles relations, comme celles entre le beau-parent et les enfants et au sein de la quasi-fratrie. Elle peut aussi perturber certaines relations préalables à la recomposition, comme la relation entre le parent et ses enfants ou celle entre les ex-partenaires. Et puisque l'ensemble des sous-systèmes familiaux sont interreliés, les gains obtenus ou, au contraire, les tensions qui caractérisent certaines relations sont susceptibles de teinter les autres relations au sein de la famille. Les travaux indiquent notamment que la relation beau-parent/bel-enfant a une incidence sur la qualité de la relation conjugale et sa stabilité, ce qui serait particulièrement vrai dans les familles composées d'une mère et d'un beau-père (Bryant et al., 2016; Ganong, Jensen, Sanner, Russell et Coleman, 2019; Petren, Garneau-Rosner et Yildirim, 2018). Ganong et ses collaborateurs (2019) montrent par exemple que, lorsque les beaux-pères font des efforts pour développer des liens avec leur bel-enfant, le couple perçoit moins de conflits entre le beau-parent et le bel-enfant, évalue plus positivement la qualité de la relation conjugale et est davantage convaincu de perdurer.

La relation parent-enfant peut également influencer la relation conjugale et, plus ou moins directement, la stabilité du couple. À la suite de la recomposition, des conflits de rôle et de loyauté peuvent s'installer entre le parent et son enfant. Le parent peut se sentir pris entre son enfant et son nouveau conjoint (Arnaut, Fromme, Stoll et Felfer, 2000). La relation parent-enfant peut aussi être affectée par le partage du temps et des ressources qu'entraîne la recomposition, surtout s'il y a présence de quasi-fratrie (Coleman, Fine, Ganong, Down et Pauk, 2001; Gosselin et David, 2007; Saint-Jacques, 2000). Face à ces constats, certains parents choisissent de protéger la relation avec leurs enfants au détriment de celle avec leur partenaire (Jensen et Weller, 2018).

Enfin, les recompositions familiales qui suivent des séparations conjugales impliquent que bien souvent, les nouveaux conjoints doivent composer avec au moins un ex-conjoint qui demeure parent malgré la rupture. Cette situation comporte plusieurs défis qui peuvent compromettre la relation entre les nouveaux conjoints. À partir d'une étude réalisée auprès de 161 couples recomposés, Beaudry, Boisvert, Simard, Parent et Tremblay (2005) notent que devoir composer avec les ex-conjoints est l'une des principales difficultés signalées par les répondants. Le maintien de liens étroits avec un ex-partenaire, ne pas avoir complété le deuil de la relation et la présence d'interactions négatives avec l'ex-partenaire

sont négativement associés à la satisfaction et à la stabilité conjugale (Shafer, Jensen, Pace et Larson, 2013). D'autres travaux indiquent toutefois que, malgré la complexité qu'engendre la présence d'un ex-conjoint, certains beaux-parents reconnaissent son importance pour l'enfant et agissent comme allié de ce parent dans sa relation avec l'enfant (Blyaert, Van Parys, De Mol et Buysse, 2016; Marsiglio et Hinojosa, 2007).

Par ailleurs, si les chercheurs et les intervenants sur le terrain s'entendent sur le fait que les relations positives favorisent le maintien des familles recomposées dans le temps, on comprend encore mal comment ces différentes relations contribuent à la stabilité des familles. L'étude de Jensen et Weller (2018) a comparé la stabilité de familles recomposées, caractérisées par différents profils relationnels. Leurs résultats suggèrent que certains parents et beaux-parents peuvent demeurer dans une relation conjugale insatisfaisante pour protéger les enfants des effets d'une autre rupture. De même, malgré une relation conjugale forte, la présence d'importantes tensions dans la relation parent-enfant ou beau-parent/bel-enfant peut s'avérer trop coûteuse avec le temps, ce qui peut amener certains couples à choisir de mettre un terme à leur relation (Jensen et Weller, 2018).

INFLUENCE DE L'EXERCICE DES RÔLES SUR L'EXPÉRIENCE CONJUGALE

L'expérience de la reconstitution est également marquée, surtout dans les premiers temps, par la nécessité de redéfinir les rôles parentaux. Le parent, le nouveau conjoint et le ou les ex-conjoints doivent négocier la façon dont ils se partageront les responsabilités éducatives ainsi que la place qui sera laissée à chacun (Rouyer, Baude, Biargues-Joubert et Monribot, 2018). Le parent en famille recomposée semble jouer un rôle clé dans ce partage en favorisant une coparentalité forte soit avec son partenaire actuel, soit avec l'autre parent de l'enfant, mais rarement les deux à la fois (Favez, Widmer, Doan et Tissot, 2015), bien qu'il arrive que certaines équipes coparentales (parents et beaux-parents) parviennent à engager l'ensemble des acteurs (Adamiste, 2021). Ce mode de fonctionnement est présent dans les situations où parents et beaux-parents partagent des valeurs similaires et une vision commune des frontières de rôle, et font confiance à l'autre (Adamiste, 2021). Toutefois, peu de couples semblent discuter du partage des rôles avant de cohabiter (Cartwright, 2010b). Les beaux-parents, notamment, s'interrogent sur la meilleure manière de jouer leur rôle sur les plans éducatif, économique et relationnel. Amenés à décrire leur rôle auprès de leur bel-enfant, les beaux-pères interrogés par Blyaert et ses collaborateurs (2016) mentionnent ne pas se percevoir comme le père

de leur bel-enfant, statut qu'ils réservent au père biologique, mais comme un parent ou une figure parentale et un ami auprès du jeune. Il semble par ailleurs que la négociation des rôles peut être particulièrement difficile pour certains sous-groupes, dont les belles-mères (Craig et Johnson, 2011 ; Riness et Sailor, 2015) et les couples où les deux adultes cumulent à la fois le rôle de parent et de beau-parent. Cette négociation peut aussi dépendre, en partie du moins, de l'âge des enfants et de la place de l'autre parent à l'issue de la séparation (Rouyer et al., 2018).

L'exercice des rôles parentaux et beaux-parentaux et l'ambiguïté qui peut y être associée affectent cependant la qualité et la stabilité de la relation conjugale (Beaudry et al., 2005, Falke et Larson, 2007, Schramm, 2007 ; Pace, Shafer, Jensen et Larson, 2015). Ainsi, plus les couples rapportent de difficultés dans l'exercice de leur rôle parental et beau-parental, moins ils sont satisfaits de leur relation conjugale (Beaudry et al., 2005). Ces difficultés sont multiples et peuvent survenir dès le début de la recomposition. Cette relation ne semble pas agir dans une seule direction puisque des travaux menés auprès des familles non séparées indiquent que la qualité de la relation conjugale permet de prédire la qualité de la relation coparentale (Favez et al., 2015). Les travaux de Favez et al. (2015) indiquent que des mécanismes semblables s'observent dans les familles recomposées. Les mères plus insatisfaites sur le plan conjugal tendent à dénigrer davantage leur partenaire et à présenter une coparentalité conflictuelle.

STRATÉGIES MISES EN PLACE PAR LES COUPLES

Face à ces défis, les couples ne sont toutefois pas des acteurs passifs de leur histoire. Le fait d'avoir de bonnes habiletés de communication et de résolution de problèmes est un facteur déterminant de la satisfaction et de la stabilité conjugale. La communication joue un rôle important dans la satisfaction conjugale des couples (Beaudry, Boisvert, Simard, Parent et Blais, 2004) et joue un rôle important dans le développement d'un sentiment de cohésion familiale chez les familles recomposées (Feller, 2011). Une communication claire, soutenante et non hostile entre les conjoints serait notamment liée à une plus grande satisfaction relationnelle (Pace et al., 2015 ; Schrodt, 2011). Cela est d'autant plus important que la complexité du réseau relationnel des familles recomposées exige souvent des couples qu'ils aient encore plus d'habiletés sur ce plan (Parent, Baude, Hotton-Roussy, Robitaille et Noël, 2022 ; van Eeden-Moorefield et Pasley, 2013). Certains auteurs notent toutefois que les couples de familles

recomposées ont davantage tendance que les couples en première union à éviter les sujets sensibles et à se retirer des discussions lorsqu'elles s'enveniment (Carthwright, 2010a). Les travaux de Saint-Jacques et al. (2011) indiquent par ailleurs que, face à des défis similaires, certains couples mettent en place plusieurs stratégies, le plus souvent axées sur la résolution de problèmes, et persèverent pour trouver des solutions, alors que d'autres se mobilisent moins et font davantage appel à des stratégies d'évitement. De même, certains couples mettent en place des stratégies relationnelles tantôt positives, en faisant preuve par exemple d'empathie ou en étant soutenant, tantôt négatives, en critiquant l'autre ou en étant hostiles (O'Brien, DeLongis, Pomaki et Zwicker, 2009). Le recours à ces stratégies a une incidence sur le bien-être des individus au sein du couple et, par conséquent, la relation conjugale. Shapiro et Stewart (2012) soulignent par exemple que le fait de pouvoir compter sur un conjoint soutenant et qui facilite l'établissement de relations avec les beaux-enfants est associé à moins de symptômes dépressifs chez les beaux-parents.

Enfin, certaines stratégies mises en place par les conjoints pour surmonter les difficultés peuvent prendre la forme d'une demande d'aide adressée à une ressource. Au Québec, en contexte de recomposition familiale, les adultes et les enfants peuvent obtenir de l'aide des services généraux qui offrent des interventions pouvant tenir compte de la recomposition sans avoir été développées dans ce but précis (par exemple, le programme Famille, enfance, jeunesse des centres intégrés de santé et services sociaux ou les lignes d'écoute téléphonique) ou par l'entremise de services spécifiques développés pour répondre aux besoins des familles en transition (Godbout et Saint-Jacques, 2014). Certains de ces services spécifiques sont offerts par des établissements publics mais, plus souvent, ils sont développés et offerts par des organismes communautaires. Des données issues d'organismes dédiés à l'intervention auprès des familles séparées et recomposées au Québec montrent d'ailleurs que, chaque année, entre 10 et 20 % des demandes d'aide sont liées à la recomposition familiale (données fournies par l'Association des familles monoparentales et recomposées La Chaudière, 2021).

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1 551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ. Ce chapitre s'appuie également sur les données d'un second volet de l'enquête visant à documenter le point de vue des partenaires des parents lorsque ceux-ci se sont remis en couple³.

Échantillon. Les analyses de ce chapitre se basent sur deux échantillons. Un premier est composé des parents qui sont considérés comme vivant en famille recomposée dans le cadre de cette enquête ($n = 503$), c'est-à-dire qu'ils se sont remis en couple après une séparation, qu'ils cohabitent au moins « à l'occasion » avec leur partenaire et que cette cohabitation se fait au moins « parfois » en présence des enfants du parent. Un second échantillon est formé des partenaires des parents qui ont accepté de participer au volet beau-parent ($n = 82$).

Variables. Les données en lien avec les variables suivantes ont été collectées auprès des parents et des beaux-parents. *L'adaptation au fait de vivre en famille recomposée* a été mesurée par un item original créé par Saint-Jacques. L'item mesure jusqu'à quel point le répondant a le sentiment de s'être adapté au fait de former une famille recomposée à partir d'une échelle de Likert allant de (1) tout à fait à (5) pas du tout. Aux fins de l'analyse, les modalités (1) tout à fait et (2) plutôt, ont été regroupées ainsi que les modalités (4) pas vraiment et (5) pas du tout. *L'ajustement conjugal* a été évalué à partir d'une version abrégée à sept items du *Dyadic Adjustment Scale (DAS-7)* (Hunsley, Best, Lefebvre et Vito, 2001). Un score élevé indique un meilleur ajustement conjugal (min.0 - max.36). Le seuil clinique du DAS-7 a été établi à 21,1. La variable du DAS7 a été recodée de façon à ce que 0 = n'atteigne pas le seuil clinique et que 1 = l'atteigne. *Les zones de tension* sont évaluées à partir de la sous-échelle

3. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

« consensus » du DAS (huit items) (Spanier, 1976) et de deux autres items, l'un portant sur l'éducation des enfants et tiré de l'ERFI (Régnier-Loilier et Lincot, 2010), l'autre portant sur les relations avec les ex-partenaires et inspiré de la *Binuclear Family Study* (Ahrons, 2001). Le répondant indique dans quelle mesure son partenaire et lui sont en accord ou en désaccord sur les différents items à l'aide d'une échelle de Likert allant de (1) toujours en accord à (6) toujours en désaccord. Un score élevé (min.0 - max.50) signale un plus grand accord dans le couple sur différents aspects de la vie conjugale et familiale. *L'utilisation et la satisfaction face aux services reçus* sont mesurées à l'aide d'items originaux basés sur un choix de réponses composé de 11 différents services psychosociaux et juridiques. Les services utilisés ou en attente d'être utilisés ont été déterminés en sélectionnant les services psychosociaux pour lesquels le parent répondant avait indiqué qu'ils tenaient compte des besoins suivants : aider le ou les enfants ou le ou les adultes à mieux vivre la recomposition familiale.

Les données en lien avec les variables suivantes ont été collectées uniquement auprès des beaux-parents. Le *coping* conjugal est mesuré à l'aide de la sous-échelle *Common (joint) Dyadic Coping* du *Dyadic Coping Inventory* (DCI, Ledermann et al., 2010). Le répondant indique à quelle fréquence (1 = très rarement à 5 = très souvent) son partenaire et lui ont eu recours à différentes stratégies pour gérer le stress qui les concerne tous les deux. Le score de *coping* conjugal correspond à la moyenne des cinq items (min.1 - max.5), un score élevé indiquant un meilleur *coping* conjugal. *L'instabilité conjugale* est mesurée à l'aide des cinq items de la version courte du *Marital Instability Index* (Booth, Johnson et Edwards, 1983) et d'un item supplémentaire mesuré à l'aide d'une échelle de Likert. Les items documentent notamment à quelle fréquence le répondant a songé qu'il serait plus agréable de vivre séparé de son partenaire et s'il lui est arrivé, au cours de la dernière année, d'évoquer sérieusement l'idée d'une séparation ou de discuter de cette question avec un ami proche. Un item a été binarisé (jamais = 0, très souvent, souvent, parfois = 1) et les cinq autres ont été recodés de façon à ce que oui = 1 et non = 0. Un score élevé (min.0 - max.6) indique plus d'instabilité conjugale.

Principales variables secondaires. *Caractéristiques du parent* : genre (femme, homme), pays de naissance (Canada, autre). Situation conjugale actuelle : durée de l'union en mois (< 6; 6 - < 12; 12 - < 24; 24 et +), structure familiale actuelle (famille recomposée matri, patri, complexe). Par souci de clarté, les variables liées aux relations familiales ainsi qu'à

la planification et à la satisfaction par rapport au rôle beau-parental se trouvent dans la section résultats.

Analyses. Pour l'échantillon de parents, les fréquences présentées dans ce chapitre sont brutes, alors que les pourcentages sont pondérés. L'échantillon des beaux-parents est un échantillon de convenance construit à partir des références des parents et est non représentatif. Les fréquences et les pourcentages pour ce sous-groupe sont bruts.

Les analyses réalisées dans ce chapitre sont essentiellement descriptives et permettent de faire le portrait de l'expérience conjugale des répondants. Des analyses bivariées ont également été conduites pour examiner si cette expérience pouvait varier en fonction de certaines caractéristiques liées aux répondants (p. ex. genre du répondant), à la structure familiale (p. ex. type de famille recomposée), à la qualité des relations, ainsi qu'à la planification et la satisfaction par rapport au rôle beau-parental. Des analyses statistiques, telles que des corrélations de Spearman, des tests du chi carré et des ANOVAs, ont été effectuées pour déterminer les différences significatives. Lorsque cela s'avérait pertinent, les tailles d'effets ont été calculées afin de qualifier l'ampleur des associations statistiquement significatives. Cela a été fait à l'aide de tests post-hoc (*V* de Cramer, *d* de Cohen ou *eta* carré partiel)⁴. Les analyses ont été réalisées à l'aide du logiciel SPSS 26.

Les données des parents et des beaux-parents ont d'abord été examinées de manière indépendante pour pouvoir rendre compte des réalités spécifiques des deux groupes. Si la taille limitée de l'échantillon de beaux-parents réduit les possibilités d'analyse pour ce sous-groupe, le choix a été fait d'indiquer certaines observations pour illustrer des tendances. Lorsque cela était possible, les données des parents et des beaux-parents ont été appariées.

Forces et limites. En se basant sur les données du temps 1 de l'ELPSRQ, la présente étude contribue à l'avancement des connaissances en faisant le portrait de l'expérience conjugale des répondants alors qu'ils sont dans les premiers temps de leur relation, une période réputée comporter d'importants défis pour ces familles. En outre, en documentant cette expérience chez les couples cohabitant à temps plein mais

4. Les tailles d'effet varient selon le test effectué. Pour le *V* de Cramer, 0,1 = petit effet, 0,3 = moyen effet et 0,5 = large effet. Pour le *d* de Cohen, ces taux sont respectivement de 0,2, 0,5 et 0,8, alors qu'ils sont de 0,01, 0,06 et 0,14 pour *eta* carré partiel.

également à temps partiel, elle permet de rendre compte davantage de la diversité des configurations familiales post-rupture observée au Québec et ailleurs (Saint-Jacques, Régnier-Loilier et Pacaut, 2023). Par ailleurs, le fait que cette étude se base sur un échantillon représentatif de la population des parents séparés par opposition à des échantillons de volontaires constitue une force, tout comme le fait de présenter, lorsque cela s'avère possible, le point de vue du partenaire du parent. Cette double perspective, souvent souhaitée dans les recherches, permet de comparer les perspectives de parents et de leur partenaire et de mettre en lumière les particularités de leur réalité respective. La petite taille de l'échantillon de beaux-parents réduit cependant les possibilités d'analyse pour ce sous-groupe, le nombre de cas concernés étant souvent trop petit pour permettre les tests statistiques. Enfin, dans certains cas, l'absence de mesures similaires parent/beau-parent limite les comparaisons possibles entre les deux échantillons.

RÉSULTATS

PORTRAIT GÉNÉRAL DES PARENTS ET DES BEAUX-PARENTS DE L'ÉCHANTILLON

Les parents recomposés de l'enquête sont âgés en moyenne de 36,42 ans (ÉT = 6,0) et vivent en très grande majorité (98 %) en union de fait. En moyenne, les parents rapportent s'être remis en couple 11 mois (ÉT = 8,2) après la fin de l'union avec leur ex-partenaire. Par ailleurs, un parent sur quatre (25 %) rapporte une remise en couple moins de six mois après la séparation. Les parents cohabitent avec leur nouveau partenaire depuis en moyenne 11 mois (ÉT = 10,8) et à temps plein pour plus de la moitié d'entre eux (54 %). Dans les autres cas, le couple privilégie une cohabitation à temps partiel où chaque adulte conserve son domicile, mais habite chez l'un ou chez l'autre plus ou moins fréquemment. Plusieurs formes de recomposition coexistent dans notre échantillon : matricentrique (34 %, lorsque c'est la mère qui a des enfants d'une précédente union), patricentrique (35 %, lorsque c'est le père qui a des enfants d'une précédente union) ou complexe (31 %, lorsque les deux partenaires sont parents d'enfants qu'ils ont eus d'une précédente union ou ensemble). Fait à noter, les familles recomposées complexes sont davantage susceptibles de cohabiter à temps plein. En effet, près de 80 % des adultes dans cette situation cohabitent à temps plein avec leur partenaire, alors que cette proportion est de 43 % chez les familles recomposées

matricentriques et patricentriques. Les beaux-parents sont âgés en moyenne de 36,6 ans (ÉT = 6,6) et sont majoritairement des femmes (72%). Conséquemment, les beaux-parents ayant participé à ce volet de l'enquête se trouvent principalement en famille recomposée patricentrique (49%) ou complexe (31%). Le tableau 10.1 présente les principales caractéristiques des parents, des beaux-parents et des couples de l'échantillon.

TABEAU 10.1 – Caractéristiques des parents et des couples parents/beaux-parents

Caractéristiques	Parents n = 503*	Beaux-parents n = 82**	Parents appariés n = 82**
Genre (%)			
Féminin	257 (49,7)	59 (72)	25 (30,5)
Masculin	244 (49,8)	21 (25,6)	57 (69,5)
Autre	- ^b		
Âge en années			
Moyenne (min-max)	36,4 (20-60)	36,6 (23-51)	38,2 (25-49)
Type d'union dans la famille recomposée (%)			
Union de fait	495 (98)	80 (97,6)	
Mariage	8 (2)	- ^b	
Délai de remise en couple à la suite de la séparation en mois			
Moyenne (min-max)	11,5 (0-38)	9,7 (0-35)	
Durée de la cohabitation en mois (%)			
Moins de 6 mois	144 (28,7)	17 (20,7)	
Entre 6 mois et 11 mois	133 (26,5)	19 (23,2)	
Entre 12 mois et 23 mois	171 (33,8)	38 (46,3)	
24 mois et plus	36 (7,3)	5 (6,1)	
Modalités de cohabitation (%)			
Habite le même domicile	262 (54,1)	49 (59,8)	
Chacun son domicile, mais habite ensemble au moins 2 jours/semaine	171 (32,2)	32 (39)	
Chacun son domicile, mais habite ensemble moins de 2 jours/semaine	70 (13,7)	-2	
Type de familles recomposées (%)			
Matricentrique	178 (33,9)	17 (20,7)	
Patricentrique	169 (34,7)	40 (48,8)	
Complexe	153 (30,7)	25 (30,5)	

^a Par souci de clarté, les données manquantes ne sont pas indiquées. Ceci explique que le total des % n'est pas toujours de 100%.

^b Le n étant plus petit que 5, les données ne sont pas présentées.

* Les pourcentages sont pondérés.

** Les pourcentages sont bruts.

LES PARENTS ET LES BEAUX-PARENTS ONT-ILS L'IMPRESSIION DE S'ÊTRE ADAPTÉS AU FAIT DE VIVRE EN FAMILLES RECOMPOSÉES ?

De manière générale, les parents et les beaux-parents interrogés ont le sentiment de s'être adaptés à la recomposition. Ainsi, près de trois parents sur quatre (74 %) estiment s'être « plutôt » ou « tout à fait » adaptés au fait de former une famille recomposée. Cette proportion est un peu plus faible pour les beaux-parents. Environ 65 % d'entre eux estiment en effet s'être « plutôt » ou « tout à fait » adaptés à la recomposition familiale. La proportion de parents et de beaux-parents disant s'être « pas vraiment » ou « pas du tout » adaptés à cette recomposition est marginale, soit 6 %.

Certaines différences sont observées selon les sous-groupes de parents : les parents qui forment des familles recomposées depuis plus longtemps ($\chi^2(6, 483) = 14,69, p < 0,05, V$ de Cramer = 0,12) et ceux vivant en famille recomposée complexe ($\chi^2(4,499) = 9,54, p < 0,05, V$ de Cramer = 0,1) rapportent davantage s'être « plutôt » ou « tout à fait » adaptés au fait de vivre en famille recomposée. Ainsi, alors que 6 parents sur 10 (64 %) recomposés depuis moins de six mois se disent s'être « plutôt » ou « tout à fait » adaptés, cette proportion est de près de 9 sur 10 (89 %) pour les parents recomposés depuis deux ans et plus. En outre, les parents en famille recomposée complexe ont davantage tendance à estimer s'être « plutôt » ou « tout à fait » adaptés que ceux en famille matricentrique et patricentrique (82 % contre 69 % et 71 % respectivement). Aucune différence statistiquement significative n'est perceptible au sein de l'échantillon de beaux-parents. De manière descriptive, il est toutefois possible de noter que les beaux-pères sont davantage susceptibles d'évaluer positivement leur adaptation à la recomposition, alors que les belles-mères disent s'être plus fréquemment « moyennement », « pas vraiment » ou « pas du tout » adaptées à la recomposition. De même, les beaux-parents en couple depuis plus longtemps (soit plus de 12 mois) sont proportionnellement plus nombreux à s'estimer « plutôt » ou « tout à fait » adaptés à la recomposition que ceux en couple plus récent (70 % contre 60 %). Par ailleurs, le plus souvent (soit dans 62 % des situations), les deux membres du couple expriment un sentiment similaire d'adaptation à la recomposition. Dans 7 % des cas, on note toutefois des perceptions aux antipodes les unes des autres au sein d'un même couple, un des membres disant s'être bien adapté à la recomposition et l'autre pas vraiment.

Le questionnaire beau-parent permet par ailleurs de mesurer l'instabilité conjugale des répondants. Les résultats obtenus auprès des beaux-parents de l'échantillon indiquent un score moyen de 1,4 (min.0 - max.5,

ÉT = 1,8) suggérant du même coup un faible niveau d'instabilité conjugale. Ils sont peu enclins à penser qu'il serait plus agréable de vivre sans leur partenaire et ne songent pas à se séparer. Près de la moitié (49 %) rapporte ne vivre aucune instabilité conjugale (score de 0), 35 % un faible niveau d'instabilité (score de 1 à 3 inclusivement) et 16 % un plus grand niveau d'instabilité conjugale (score supérieur à 3).

QUEL EST LE NIVEAU D'AJUSTEMENT CONJUGAL DES RÉPONDANTS ?

Au DAS-7, les parents recomposés de l'enquête obtiennent un score moyen de 27,8 (ÉT = 4,5) et les beaux-parents un score moyen de 28,2 (ÉT = 4,5). À titre comparatif, dans une étude visant à examiner la validité du DAS-7, Hunsley, Pinsent, Lefebvre, James-Tanner et Vito (1995) avaient obtenu un score moyen de 25,6 auprès d'un échantillon non clinique d'hommes et de femmes en couple, cohabitants ou mariés. Des différences statistiquement significatives sont présentes dans l'échantillon de beaux-parents en fonction du genre des répondants ($t(78) = 2,09, p < 0,05, d = 0,47$). Les femmes obtiennent un score moyen d'ajustement conjugal significativement plus élevé que les hommes (28,8 contre 26,4).

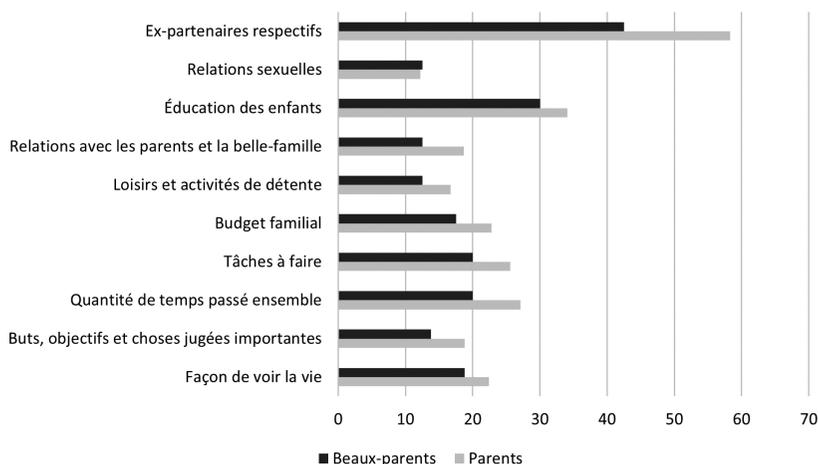
Un peu moins de 10 % de répondants, soit 9 % des parents et 8 % des beaux-parents, démontrent un niveau de détresse conjugale atteignant le seuil clinique. Les parents en couple depuis deux ans et plus semblent particulièrement vulnérables ($\chi^2(3, 480) = 10,07, p < 0,05, V$ de Cramer = 0,15); 22 % de ces parents présentent un niveau de détresse conjugale atteignant le seuil clinique. Du côté des beaux-parents, le petit nombre de répondants concernés ($n = 6$) limite les analyses plus approfondies et ne permet pas de détecter une tendance ni dans le portrait de ces beaux-parents particulièrement en détresse, ni au sein des couples dont l'un des membres démontre un tel niveau de détresse conjugale.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES ZONES DE TENSION IDENTIFIÉES ?

De manière générale, les répondants présentent un bon niveau à l'échelle de consensus (min. 0, max. 50) avec leur partenaire, et ce, sur différents aspects de leur vie conjugale et familiale. Les parents obtiennent un score moyen de 40,5 (ÉT = 5,2) et les beaux-parents un score moyen de 40,9 (ÉT = 5,1). Les ex-partenaires (du parent et du partenaire) sont de loin la principale zone de tension signalée par les répondants parents et beaux-parents. L'éducation des enfants, la quantité de temps passé ensemble et la responsabilité des tâches sont aussi des zones de tension que mentionnent

les parents et leur partenaire. On note également qu'indépendamment des zones de tension examinées, les parents sont proportionnellement plus nombreux que les beaux-parents à les souligner. La figure 10.1 ci-dessous illustre le pourcentage de parents ($n = 497$) et de beaux-parents ($n = 80$) en désaccord sur les différentes zones de tension.

FIGURE 10.1 – Pourcentage de parents et de beaux-parents se disant en désaccord sur différentes zones de tension



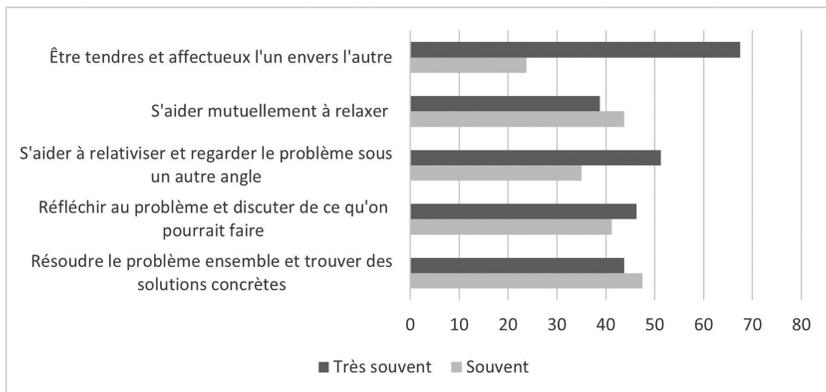
Au sein de l'échantillon de parents, les mères rapportent davantage de désaccords sur les questions de l'éducation des enfants que les pères ($\chi^2(1, 497) = 10,7, p < 0,01, V$ de Cramer = 0,15).

Lorsqu'on s'attarde aux réponses des couples, soit aux situations où les réponses des parents et de leur partenaire ont pu être combinées, on remarque que les loisirs et les activités de détente, de même que les relations sexuelles génèrent peu de tensions dans les couples. Il s'agit de zones pour lesquelles le niveau de consensus dans le couple est très élevé, soit respectivement 82 et 81%. À l'inverse, d'autres zones sont davantage perçues comme générant des tensions, autant par le parent que par son partenaire. La façon de voir la vie et les ex-partenaires respectifs sont des cas mentionnés comme des zones de tension (respectivement 23 et 28% des couples). On note également que dans 38% des couples, l'éducation des enfants est considérée comme une zone de tension par l'un des deux partenaires uniquement.

QUELS SONT LES MÉCANISMES DE *COPING* CONJUGAL MIS EN PLACE PAR CES COUPLES ?

Pour faire face aux défis qu'ils rencontrent, les membres du couple peuvent mettre en place différentes stratégies. Le volet de l'enquête s'adressant aux partenaires des parents permet de documenter, du point de vue des beaux-parents, la manière dont les deux partenaires gèrent ensemble une situation qui les expose au même stresser. Les beaux-parents de l'échantillon obtiennent un score moyen de 4,3 (ÉT = 0,6) à la sous-échelle *Common (joint)* du DCI (Ledermann et al., 2010) indiquant ainsi un niveau élevé de *coping* conjugal. Comme l'illustre la figure 10.2, l'ensemble des stratégies semblent être utilisées dans des proportions similaires par les couples. Les beaux-parents rapportent employer chacune d'elles « souvent » ou « très souvent » dans une proportion de 85 à 90 %.

FIGURE 10.2 – Stratégies de *coping* conjugal rapportées par les beaux-parents



DANS QUELLE MESURE L'AJUSTEMENT CONJUGAL VARIE-T-IL EN FONCTION DE LA QUALITÉ DES RELATIONS FAMILIALES ET DE LA SATISFACTION PAR RAPPORT À L'ENGAGEMENT AUPRÈS DES BEAUX-ENFANTS ?

La qualité des relations familiales est susceptible d'influencer l'ajustement conjugal des membres du couple. Pour vérifier cette association, l'ajustement conjugal, mesuré à l'aide du DAS-7, a été croisé avec différentes relations réputées particulièrement significatives au sein de la famille recomposée soit : 1) la relation entre le parent et l'enfant cible ; 2) la relation entre l'enfant cible et le partenaire du parent et ; 3) la relation du parent et son ex-partenaire. Dans l'échantillon de beaux-parents, les relations

examinées sont celles entre : 1) le beau-parent et l'enfant cible ; 2) le beau-parent et l'ensemble des enfants du parent et ; 3) le beau-parent et l'ex-partenaire du parent. La qualité de chacune des relations, sauf celle entre le parent et son ex-partenaire, est mesurée par un item ; le répondant devant qualifier cette relation à l'aide d'une échelle de Likert allant de (1) extrêmement mauvaise à (7) extrêmement bonne. En l'absence d'un item semblable pour mesurer la qualité de la relation du parent avec l'ex-partenaire, une variable dérivée mesurant la qualité de la coparentalité avec l'ex-partenaire a été utilisée comme approximation (P1COPTOT). Les résultats à l'échelle de coparentalité ont été regroupés en trois catégories pour distinguer une coparentalité difficile (0 - < 3), acceptable (3 - < 5) et bonne (5 - 6).

Lorsque l'on se centre sur les données obtenues auprès des parents, les analyses effectuées montrent d'abord un lien significatif entre l'ajustement conjugal du parent répondant et la qualité de la relation entre ce parent et l'enfant cible. Ainsi, plus un parent estime que la relation avec son enfant est positive, plus il obtient un score élevé au DAS-7 et inversement ($F(2, 480) = 3,38, p < 0,05, \eta^2=0,01$). La qualité de la relation entre l'enfant et le nouveau partenaire, telle qu'elle a été estimée par le parent répondant, est également associée à l'ajustement conjugal du parent. Ainsi, plus la qualité de la relation entre l'enfant cible et le nouveau partenaire est positive, plus le parent obtient un score élevé au DAS-7 et inversement ($F(3, 479) = 17,33, p < 0,001, \eta^2 = 0,10$). Ceux qui estiment cette relation de manière très positive (qualifiée de très bonne ou d'extrêmement bonne) sont également moins susceptibles de présenter un seuil clinique de détresse conjugale, alors que ceux qui jugent cette relation comme acceptable (score de 4 sur 7) sont davantage susceptibles de présenter un seuil clinique de détresse conjugale ($\chi^2(4, 479) = 10,16, p < 0,05, V$ de Cramer = 0,15). Les tests effectués (chi carré et ANOVA) n'ont montré aucune différence statistiquement significative quant à la qualité de la relation entre le parent et son ex-partenaire, comme cela a été estimé par la variable dérivée P1COPTOT et l'ajustement conjugal.

L'examen des données recueillies auprès des beaux-parents suggère une association significative entre l'ajustement conjugal et la qualité de leurs relations avec les enfants de leur partenaire ($F(3, 80) = 4,04, p < 0,05, \eta^2 = 0,14$). Ainsi, les beaux-parents qui évaluent plus négativement la qualité de ces relations présentent un score moyen au DAS-7 plus faible que ceux qui les évaluent positivement. On observe la même tendance lorsqu'on examine leur lien avec l'enfant cible, bien que ce dernier ne soit pas statistiquement significatif. La qualité de la relation avec l'ex-conjoint du partenaire n'est par contre pas associée à l'ajustement conjugal.

L'engagement du beau-parent auprès des beaux-enfants est également réputé influencer la dynamique conjugale. Afin d'avoir un aperçu de la perception des beaux-parents en lien avec cet engagement, nous avons examiné les réponses des beaux-parents aux questions documentant : 1) la planification des rôles de chaque adulte dans la famille ; 2) la satisfaction quant au partage des rôles et des responsabilités ; 3) l'implication souhaitée comparativement à l'implication réelle (et les raisons expliquant l'écart s'il y a lieu) ; 4) le fait de se percevoir comme un beau-parent et comme membre d'un groupe de personnes jouant un rôle parental auprès des enfants. Nous avons ensuite examiné si ces dimensions étaient associées au niveau d'ajustement conjugal des beaux-parents répondants.

Mentionnons d'abord que trois beaux-parents sur quatre (75 %) rapportent avoir discuté au moins quelques fois avec leur partenaire de la manière dont ils allaient s'occuper des enfants avant de cohabiter avec lui ou elle. Certains beaux-parents (30 %) considèrent même en avoir beaucoup parlé avec leur partenaire. Toutefois, un sur quatre (24 %) rapporte que cet enjeu n'a pas du tout été abordé avant la cohabitation. Par ailleurs, plus de 8 sur 10 (83 %) se disent satisfaits ou très satisfaits de la manière dont les rôles et les responsabilités parentales à l'égard des enfants de leur partenaire sont partagés. Conséquemment, une majorité de beaux-parents, soit 65 %, estime que leur niveau d'implication dans la vie des enfants de leur partenaire leur convient. Élément intéressant à souligner, près d'un beau-parent sur trois (32 %) souhaiterait même être un peu plus ou beaucoup plus impliqué auprès des enfants de leur partenaire. Les arrangements de garde, les besoins ou les attentes des enfants et les attentes de l'ex-partenaire du parent sont les principaux obstacles à une plus grande implication mentionnés par les beaux-parents. L'idée que le parent pourrait freiner une plus grande implication de son partenaire n'est donc pas soutenue par les résultats obtenus dans ce volet de l'enquête. Par ailleurs, la proportion de beaux-parents qui souhaiteraient être moins impliqués est marginale, soit 4 %.

La satisfaction des beaux-parents au sujet du partage des rôles et des responsabilités parentales à l'égard des enfants du partenaire, le fait de se percevoir comme un beau-parent et de considérer faire partie d'un groupe de personnes jouant un rôle parental auprès des enfants sont associés à l'ajustement conjugal. Les beaux-parents s'estimant moins satisfaits de ce partage (modalités « peu satisfait » et « moyennement satisfait » regroupées) présentent en effet un score moyen plus faible d'ajustement conjugal que ceux qui s'estiment satisfaits ou très satisfaits (moyenne 24,9 contre respectivement 28,2 et 29,5, $F(2, 80) = 5,4$, $p < 0,01$, $\eta^2 = 0,12$). De même, les répondants qui se considèrent comme des beaux-parents pour les enfants

de leur partenaire et ceux qui estiment faire partie d'un groupe de personnes jouant un rôle parental auprès des enfants obtiennent un score moyen d'ajustement conjugal plus élevé que ceux qui n'ont pas cette perception (moyenne 28,8 contre 25,7, $F(1, 80) = 638$, $p < 0,05$, $\eta p^2 = 0,08$; moyenne 28,8 contre 25,6, $F(1, 80) = 6,7$, $p < 0,05$, $\eta p^2 = 0,08$).

QUELLE UTILISATION FONT LES RÉPONDANTS DES SERVICES PSYCHOSOCIAUX EN LIEN AVEC LA RECOMPOSITION FAMILIALE ET QUELLE EST LA PERCEPTION DE LA RÉPONSE AUX BESOINS ?

Parmi les parents et beaux-parents répondants, une faible proportion rapporte être en attente d'accéder aux services psychosociaux, dont le but est d'aider les enfants ou les adultes de la famille à mieux vivre la reconstitution, ou les avoir utilisés. Le nombre de beaux-parents dans cette situation est d'ailleurs tellement faible (n variant entre 2 ou 3 selon le service) qu'ils ont été, à cette étape, écartés des analyses. Parmi les parents qui connaissaient les services disponibles, une proportion d'entre eux variant entre 3 et 10% ont eu recours à tels services en lien avec la reconstitution de leur famille ou attendaient d'y avoir accès au moment de l'enquête. Les services offerts par un professionnel en pratique privée ainsi que ceux offerts dans le réseau public sont les plus utilisés. Les services de type ligne d'écoute, ceux proposés par les organismes communautaires et les groupes d'entraide sont utilisés de manière plus marginale par les parents. Les parents qui font appel à des services en lien avec leur reconstitution semblent satisfaits. Ils estiment qu'ils ont répondu à leurs besoins, ceux de leurs enfants ou de leur famille, et ce, dans une proportion de 80 à 100% selon le type de services utilisés. D'autre part, 22% des parents recomposés mentionnent avoir eu besoin d'information concernant la réaction et l'adaptation des enfants à la reconstitution familiale et 15% ont eu besoin d'information sur l'adaptation des adultes à cette situation. Six fois sur dix, les parents mentionnent avoir obtenu cette information en consultant des livres, des articles de revue ou des sites internet destinés aux parents qui se séparent ou recomposent une famille.

DISCUSSION DES RÉSULTATS

L'objectif de cette étude était de décrire l'expérience de la conjugalité au sein de familles recomposées récemment formées. Les analyses se basent sur les données du temps 1 de l'ELPSRQ à partir du double point de vue de parents remis en couple à la suite d'une séparation ($n = 503$) et de leur partenaire ($n = 82$).

Bien que les recompositions familiales étudiées soient récentes (en moyenne 11 mois), les parents et les beaux-parents s'estiment généralement bien adaptés au fait de former une famille recomposée et ont un bon niveau d'ajustement conjugal. Néanmoins, environ un répondant sur dix, parent ou beau-parent, présente un niveau de détresse conjugale atteignant le seuil clinique. Les parents en couple depuis plus longtemps, soit depuis plus de deux ans, semblent particulièrement vulnérables; 22% d'entre eux atteignent ce seuil clinique. Ce résultat est particulièrement intrigant puisqu'en même temps, ces parents sont aussi ceux qui sont les plus susceptibles de s'estimer bien adaptés à leur nouvelle situation familiale. Il est possible que, pour un certain nombre de ces couples, les difficultés qui persistent après un certain temps de vie commune finissent par affecter davantage la relation conjugale. Toutefois, il ne s'agit pour le moment que d'une hypothèse; il sera intéressant d'observer le maintien des relations dans le temps et l'évolution du niveau de détresse conjugale. Il n'en demeure pas moins qu'une attention particulière doit être portée à ces couples en plus grande détresse pour s'assurer qu'ils reçoivent des services appropriés.

Les résultats obtenus dans cette étude indiquent, en outre, que les répondants présentent généralement un bon niveau de consensus avec leur partenaire sur différents aspects de la vie familiale et conjugale. Néanmoins, certains aspects relatifs notamment aux ex-partenaires respectifs et à l'éducation des enfants suscitent davantage de désaccords au sein du couple, comme l'avaient montré avant nous d'autres auteurs (Beaudry et al., 2005). Le fait que le tiers de notre échantillon soit en famille recomposée complexe et cumule ainsi le double rôle de parent et de beau-parent pourrait expliquer en partie ce résultat. Dans ces familles, le nombre de figures parentales gravitant autour des enfants est plus important, ce qui pourrait contribuer à complexifier les relations et à créer des tensions. De plus, il est possible que le niveau élevé de désaccords observé au sujet de l'éducation des enfants soit lié au contraste entre les valeurs et les comportements éducatifs de chacun des membres du couple recomposé à l'égard de leurs enfants respectifs. Ces éléments gagnent d'ailleurs à être discutés avant même la cohabitation et renégociés avec le temps. L'obtention d'un consensus entre les partenaires autour de l'éducation des enfants serait effectivement un fort prédicteur d'une relation conjugale satisfaisante (Slattery et al., 2011; Whitton, Nicholson et Markman, 2008). À cet égard, il est rassurant de constater que trois beaux-parents sur quatre mentionnent avoir discuté avec leur partenaire, au moins quelques fois avant le début de la cohabitation, du rôle qu'ils seraient appelés à jouer auprès des beaux-enfants.

Chez les parents, l'ajustement conjugal est lié à la qualité de la relation telle qu'ils la perçoivent, entre eux et l'enfant cible et entre l'enfant cible et leur partenaire. Ainsi, plus un parent estime que ces relations sont de bonne qualité, plus il obtient un score élevé au DAS. Ces différences sont significatives, mais respectivement de petite et de moyenne taille. Chez les beaux-parents, l'ajustement conjugal est associé à la qualité de leur relation avec les enfants de leur partenaire. Les beaux-parents qui évaluent négativement ces relations présentent un score plus faible au DAS. La différence est significative et de grande taille. Ces résultats rappellent que la relation beau-parent/bel-enfant joue un grand rôle dans le développement des familles recomposées, à la fois pour la qualité de la relation conjugale, mais aussi pour le bien-être des membres, notamment les jeunes (Coleman, Ganong et Russell, 2013 ; Sweeney, 2010). Pour DeLongis et Zwicker (2017), les couples recomposés les moins susceptibles de perdurer sont d'ailleurs ceux qui ressentent un niveau élevé d'insatisfaction conjugale et des tensions importantes dans la relation beau-parent/bel-enfant. En outre, les résultats obtenus auprès des beaux-parents de cette étude soutiennent que l'exercice du rôle beau-parental est associé à la qualité de la relation conjugale. Les beaux-parents qui s'estiment satisfaits du partage des rôles et des responsabilités parentales à l'égard des enfants du partenaire, qui se considèrent comme un beau-parent pour eux et qui estiment faire partie de l'équipe parentale présentent un meilleur ajustement conjugal que ceux qui n'ont pas cette perception. Il est toutefois impossible, à ce stade, de déterminer dans quel sens agit cette relation. Il se peut que le sentiment de faire partie de la famille, d'avoir un rôle parental rende plus satisfait, mais l'inverse peut aussi être vrai : une plus grande satisfaction conjugale peut encourager l'implication et l'affirmation du rôle (beau-)parental.

Enfin, la présente étude met en lumière le besoin d'information, chez plusieurs parents, et le recours, par certains, à des services psychosociaux en lien avec la recomposition. Si les services offerts par un professionnel en pratique privée et ceux offerts dans le réseau public paraissent les plus utilisés, il n'en demeure pas moins que ceux offerts notamment par des organismes communautaires restent d'une grande pertinence en raison de leur expertise et pour ceux et celles qui n'ont pas les moyens financiers d'aller dans le privé. Ces résultats soutiennent que, pour répondre aux différents besoins, il est important de développer et d'offrir un large éventail de ressources, dont l'intervention préventive en ligne (Parent et al., 2019 ; Parent, Baude, Hotton-Roussy et al., 2022), celle dans les organismes communautaires Famille et celle en pratique privée ou publique. Parce qu'elle se centre sur l'expérience conjugale de parents et de leur partenaire,

cette étude fournit d'ailleurs de l'information utile à l'intervention en permettant de comprendre davantage les difficultés vécues par les couples recomposés en début de relation, de cibler des interventions psychosociales qui répondent à leurs besoins et de miser sur les forces de ces familles. Par ailleurs, il sera intéressant de voir comment l'expérience des parents recomposés de l'enquête et de leur partenaire évolue dans le temps.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans ce chapitre. Les résultats permettent de faire un portrait de l'expérience conjugale des parents recomposés de l'enquête et de leur partenaire dans les premiers temps de la recomposition, alors qu'ils sont en période de grande adaptation. De manière générale, les répondants présentent un bon niveau d'ajustement conjugal et de consensus avec leur partenaire. Les résultats montrent par ailleurs que certaines relations et certains éléments liés à l'exercice du rôle beau-parental sont associés à l'ajustement conjugal, mais ne permettent pas de préciser le sens des relations. Les résultats portant sur les beaux-parents doivent toutefois être interprétés avec prudence et ne peuvent prétendre à la généralisation, car ils sont issus d'un échantillon de convenance de taille réduite.

Un résultat rassurant. La plupart des répondants, parents et beaux-parents, estiment s'être bien adaptés à la recomposition familiale, manifestent un bon niveau d'ajustement conjugal et rapportent un haut niveau de consensus avec leur partenaire.

Un résultat surprenant. Si la majorité des beaux-parents interrogés, soit 65 %, estiment que leur niveau d'implication dans la vie des enfants de leur partenaire leur convient, près d'un sur trois souhaiterait être un peu plus ou beaucoup plus impliqué auprès d'eux, ce qui correspond aux observations faites sur le terrain.

Un résultat à surveiller. Un parent sur cinq en couple depuis deux ans et plus présente un niveau de détresse conjugale atteignant le seuil clinique.

RÉFÉRENCES

- Adamiste, Marion (2021), *Couple recomposé et parents séparés : comprendre l'exercice de la coparentalité au sein des familles recomposées*, thèse de doctorat, Université Laval.
- Ahrons, Constance (2007), « Binuclear family study, 1979-2000 », *Harvard Dataverse*, v3, <https://doi.org/10.7910/DVN/7LI5FH>.
- Algava, Élisabeth, Kilian Bloch, et Vincent Vallès (2020), « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première*, n° 1788, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4285341>.
- Arnaut, Geneviève L. Y., Donald K. Fromme, Barre M. Stoll et Jennifer A. Felker (2000), « A qualitative analysis of stepfamilies: The biological parent », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 33, n°s 3-4, p. 111-128.
- Beaudry, Madeleine, Jean-Marie Boisvert, Marie Simard, Claudine Parent et Pascale Tremblay (2005), « Les couples dans les familles recomposées : un défi particulier », *Divorce et séparation*, vol. 2, p. 29-53.
- Beaudry, Madeleine, Jean-Marie Boisvert, Marie Simard, Claudine Parent et Marie-Claude Blais (2004), « Communication: A key component to meeting the challenges of stepfamilies », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 42, n°s 1-2, p. 85-104.
- Beaujouan, Éva (2012), « Repartnering in France: The role of gender, age and past fertility », *Advances in Life Course Research*, vol. 17, n° 2, p. 69-80, <https://doi.org/10.1016/j.alcr.2012.03.001>.
- Blyaert, Lies, Hanna Van Parys, Jan De Mol et Ann Buysse (2016), « Like a parent and a friend, but not the father: A qualitative study of stepfathers' experiences in the stepfamily », *Australian and New Zealand Journal of Family Therapy*, vol. 37, n° 1, p. 119-132, <http://dx.doi.org.acces.bibl.ulaval.ca/10.1002/anzf.1138>.
- Booth, Alan, David Johnson et John N. Edwards (1983), « Measuring marital instability », *Journal of Marriage and Family*, vol. 45, n° 2, p. 387-394.
- Bryant, Chalandra M., Ted G. Futris, Megan R. Hicks, Tae-Kyoung Lee et Assaf Oshri (2016), « African American stepfather-stepchild relationships, marital quality, and mental health », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 57, n° 6, p. 375-388, <https://doi.org/10.1080/10502556.2016.1196852>.
- Cartwright, Claire (2010a), « Preparing to repartner and live in a stepfamily: An exploratory investigation », *Journal of Family Studies*, vol. 16, n° 3, p. 237-250.
- Cartwright, Claire (2010b), « An exploratory investigation of parenting practices in stepfamilies », *New Zealand Journal of Psychology*, vol. 39, n° 1, p. 57-64.
- Coleman, Marilyn, Mark A. Fine, Lawrence H. Ganong, Kimberly J. M. Downs et Nicole Pauk (2001), « When you're not the brady bunch: Identifying perceived conflicts and resolution strategies in stepfamilies », *Personal Relationships*, vol. 8, n° 1, p. 55-73.
- Coleman, Marilyn, Lawrence Ganong et Luke T. Russell (2013), « Resilience in stepfamilies », dans D. S. Becvar (dir.), *Handbook of Family Resilience*, New York, Springer, p. 85-104.

- Craig, Elizabeth A. et Amy J. Johnson (2011), « Role strain and online social support for childless stepmothers », *Journal of Social and Personal Relationships*, vol. 28, n° 6, p. 868-887.
- DeLongis, Anita et Amy Zwicker (2017), « Marital satisfaction and divorce in couples in stepfamilies », *Current Opinion in Psychology*, vol. 13, p. 158-161.
- Dupont, Sébastien (2016), « Le cycle de vie des familles recomposées », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, vol. 1, n° 56, p. 79-98.
- Falke, Stephanie I. et Jeffrey H. Larson (2007), « Premarital predictors of remarital quality: Implications for clinicians », *Contemporary Family Therapy*, vol. 29, p. 9-23.
- Favez, Nicolas, Eric D. Widmer, Minh-Thuy Doan et Hervé Tissot (2015), « Coparenting in stepfamilies: Maternal promotion of family cohesiveness with partner and with father », *Journal of Child and Family Studies*, vol. 24, n° 11, p. 3268-3278, <https://doi.org/10.1007/s10826-015-0130-x>.
- Feller, Kelly Carl (2011), *An Exploratory Study of the Lived Experience and Contributing Factors to Blending Stepfamilies: A Dynamic Systems and Transformational Learning Theories Approach*, thèse de doctorat, University of Utah, <https://collections.lib.utah.edu/ark:/87278/s6t15j9v>.
- Ganong, Lawrence, Todd Jensen, Caroline Sanner, Luke Russell et Marilyn Coleman (2019), « Stepfathers' affinity-seeking with stepchildren, stepfather-stepchild relationship quality, marital quality, and stepfamily cohesion among stepfathers and mothers », *Journal of Family Psychology*, vol. 33, n° 5, p. 521-531.
- Godbout, Élisabeth et Marie-Christine Saint-Jacques (2014), *Les interventions spécifiquement dédiées aux familles séparées et recomposées: analyse de l'offre de services au Québec*, collection Comment intervenir? (3), Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale.
- Gosselin, Julie et Hélène David (2007), « Risk and resilience factors linked with the psychosocial adjustment of adolescents, stepparents and biological parents », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 48, n°s 1-2, p. 29-53, https://doi.org/10.1300/J087v48n01_02.
- Hunsley, John, Marlene Best, Monique Lefebvre et Diana Vito (2001), « The seven-item short form of the dyadic adjustment scale: Further evidence for construct validity », *The American Journal of Family Therapy*, vol. 29, n° 4, p. 325-335, <http://dx.doi.org/10.1080/01926180126501>.
- Hunsley, John, Celine Pinsent, Monique Lefebvre, Susan James-Tanner et Diana Vito (1995), « Construct validity of the short forms of the dyadic adjustment scale », *Family Relations*, vol. 44, n° 3, p. 231-237.
- Jensen, Todd M. et Bridget E. Weller (2018), « Latent profiles of residential stepfamily relationship quality and family stability », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 60, n° 1, p. 69-87.
- Ledermann, Thomas, Guy Bodenmann, Simona Gagliardi, Linda Charvoz, Sabrina Verardi, Jérôme Rossier, Anna Bertoni et Raffaella Iafraite (2010), « Psychometrics of the Dyadic Coping Inventory in three language groups », *Swiss Journal*

- of *Psychology*, vol. 69, n° 4, p. 201-212, <https://doi.org/10.1024/1421-0185/a000024>.
- Marsiglio, William et Ramon Hinojosa (2007), « Managing the multifather family: Stepfathers as father allies », *Journal of Marriage and Family*, vol. 69, n° 3, p. 845-862, <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2007.00409.x>.
- Ministère de la Famille (2018), « Caractéristiques et évolutions récentes des familles au Québec. Ce que révèle les données du recensement de 2016 », *Bulletin Quelle famille ?*, vol. 6, n° 2.
- O'Brien, Tess Byrd, Anita DeLongis, Georgia Pomaki, Eli Puterman et Amy Zwicker (2009), « Couples coping with stress: The role of empathic responding », *European Psychologist*, vol. 14, n° 1, p. 18-28, <https://doi.org/10.1027/1016-9040.14.1.18>.
- Pace, Garrett T., Kevin Shafer, Todd M. Jensen et Jeffrey H. Larson (2015), « Stepparenting issues and relationship quality: The role of clear communication », *Journal of Social Work*, vol. 15, n° 1, p. 24-44, <https://doi.org/10.1177/1468017313504508>.
- Papernow, Patricia L. (2013), *Surviving and Thriving in Stepfamily Relationships: What Works and What Doesn't*, New York, Routledge.
- Parent, Claudine, Amandine Baude, Camille Hotton-Roussy, Caroline Robitaille et Julie Noël (2022), « Contenu et qualité de l'information des sites Internet francophones destinés aux conjointes et conjoints de familles recomposées », *Revue de psychoéducation*, vol. 51, n° 1, p. 71-91, <https://doi.org/10.7202/1088629ar>.
- Parent, Claudine, Caroline Robitaille, Marie-Christine Saint-Jacques, Julie Gosselin, Anne Avril, Julie Noël, Anne-Marie Rouillier, Madeleine Beaudry, Jean-Marie Boisvert, Laurence Lagouarde, Sylvie Lévesque et Élisabeth Godbout (2019), « Un programme novateur en ligne conçu pour les couples de familles recomposées », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 30, n° 2, p. 185-201.
- Petren, Raymond E., Chelsea L. Garneau-Rosner et Elif D. Yildirim (2018), « Union stability among mothers and stepfathers: Contributions of stepfathers and biological fathers », *Journal of Family Psychology*, vol. 32, n° 8, p. 1142-1151.
- Régnier-Loilier, Arnaud (2016), « Le devenir conjugal des personnes en relation non cohabitante », dans A. Régnier-Loilier (dir.), *Parcours de familles: l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Ined éditions, p. 111-135.
- Régnier-Loilier, Arnaud et Liliane Lincot, L. (2010), *Dictionnaire des codes: seconde vague de l'enquête Érfi*, Paris, Ined, Insee, https://erfi.site.ined.fr/fichier/rte/101/doc_a_telecharg/donnees_04_ressour/DOC_ENQ_030_Dico2008.pdf
- Riness, Laura S. et Joanni L. Sailor (2015), « An exploration of the lived experience of step-motherhood », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 56, n° 3, p. 171-179.
- Robertson, Jeremy (2008), « Stepfathers in families », dans J. Pryor (dir.), *The International Handbook of Stepfamilies: Policy and Practice in Legal, Research, and Clinical Environments*, New Jersey, John Wiley & Sons, p. 125-150.
- Rouyer, Véronique, Amandine Baude, Alexandra Biargues-Joubert et Manon Monribot (2018), « Être co-parents après la séparation conjugale: approche psycho-sociale et développementale des expériences des parents et des

- beaux-parents», *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, vol. 61, n° 2, p. 213-231, <https://doi.org/10.3917/ctf.061.0213>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine (2000), *L'ajustement des adolescents et des adolescentes dans les familles recomposées : étude des processus familiaux et des représentations des jeunes*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Sylvie Drapeau, Claudine Parent et al. (2009), *Conséquences, facteurs de risque et de protection pour les familles recomposées : Synthèse de la documentation (Rapport final)*, Québec, Centre de recherche JEFAR, <https://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/jefar/fichiers/rapport20final202010.pdf>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille, Élisabeth Godbout, Claudine Parent, Sylvie Drapeau et Marie-Hélène Gagne (2011), « The processes distinguishing stable from unstable stepfamily couples: A qualitative analysis », *Family Relations: Interdisciplinary Journal of Applied Family Studies*, vol. 60, n° 5, p. 545-561.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loilier et al. (2018), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec*, Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), « La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-58.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Arnaud Régnier-Loilier et Philippe Pacaut (2023), « Diversité conjugale et familiale chez les parents québécois récemment séparés : aller au-delà du prisme de la cohabitation », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque, *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 61-88.
- Schramm, David Glade (2007), *Economic Hardship, Stressors, and Marital Quality Among Stepouples: An Examination of Direct and Indirect Effects*, thèse de doctorat, Auburn University.
- Schrodt, Paul (2011), « Stepparents' and nonresidential parents' relational satisfaction as a function of coparental communication in stepfamilies », *Journal of Social and Personal Relationships*, vol. 28, n° 7, p. 983-1004.
- Shafer, Kevin, Todd M. Jensen, Garrett T. Pace, Jeffrey H. Larson (2013), « Former spouse ties and postdivorce relationship quality: Relationship effort as a mediator », *Journal of Social Service Research*, vol. 39, n° 5, p. 629-645.
- Shapiro, Danielle N. et Abigail J. Stewart (2012), « Dyadic support in stepfamilies: Buffering against depressive symptoms among more and less experienced

- stepparents», *Journal of Family Psychology*, vol. 26, n° 5, p. 833-838, <https://doi.org/10.1037/a0029591>.
- Slattery, Maddy E., Vanessa Bruce, W. Kim Halford et Jan M. Nicholson (2011), «Predicting married and cohabiting couples' futures from their descriptions of stepfamily life», *Journal of Family Psychology*, vol. 25, n° 4, p. 560-569, <https://doi.org/10.1037/a0024538>.
- Spanier, Graham B. (1976), «Measuring dyadic adjustment: New scales for assessing the quality of marriage and similar dyads», *Journal of Marriage and Family*, vol. 38, n° 1, p. 15-28.
- Sweeney, Megan M. (2010), «Remarriage and stepfamilies: Strategic sites for family scholarship in the 21st century», *Journal of Marriage and Family*, vol. 72, n° 3, p. 667-684, <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2010.00724.x>.
- van Eeden-Moorefield, Brad et B. Kay Pasley (2013), «Remarriage and stepfamily life», dans G. W. Peterson et K. R. Bush (dir.), *Handbook of Marriage and the Family*, New York, Springer Science, p. 517-546.
- Whitton, Sarah W., Jan M. Nicholson et Howard J. Markman (2008), «Research on interventions for stepfamily couples: The state of the field», dans J. Pryor (dir.), *The International Handbook of Stepfamilies: Policy and Practice in Legal, Research, and Clinical Environments*, New Jersey, John Wiley & Sons, p. 455-484.

CHAPITRE 11

La séparation parentale vécue par les couples immigrants au Québec : entre ressemblances et différences

*Stéphanie Arsenault, Lucienne Martins Borges,
Michel Sacy, Nathalie Ste-Marie, Laurie Arsenault-Paré,
Gabrielle Robert, Alexandra Dufour-Tremblay*

Une large part de la littérature scientifique portant sur la séparation parentale chez les personnes immigrantes traite des séparations non désirées, temporaires ou permanentes, qui impliquent un éloignement géographique entre deux pays et qui sont entraînées par les modalités migratoires (Bernier et al., 2016). Dans la présente étude, nous nous penchons plutôt sur des séparations parentales survenues après l'installation du couple au Québec, ce qui est peu documenté scientifiquement dans la province. Ce chapitre vise deux objectifs : brosser le portrait des parents immigrants présents au premier temps de collecte de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec et situer ceux ayant vécu une séparation conjugale au Québec par rapport à l'échantillon des parents non immigrants, ainsi que mettre en lumière certaines spécificités des hommes et des femmes dans ces deux sous-groupes. L'arrivée dans une nouvelle société constitue, généralement, un défi important pour les personnes, les couples et les familles. Ils doivent apprendre le fonctionnement de la société d'accueil, ses mœurs et ses pratiques institutionnelles. Ces personnes entrent également en contact

avec de nouvelles modalités de relations intergénérationnelles et de genre et doivent composer avec de nouveaux rôles sociaux. Dans ce contexte, la comparaison opérée entre les parents immigrants et les parents non immigrants permet de constater en quoi leurs réalités diffèrent ou se rapprochent. Celle opérée entre les pères et les mères met en évidence certains écarts de vécu entre ceux-ci, tant chez les immigrants que chez les non-immigrants, particulièrement en ce qui a trait à la parentalité et à la coparentalité et à l'accès aux services et au soutien social.

Notre intérêt pour l'expérience des parents immigrants faisant face à la séparation conjugale au Québec repose sur la présence de nombreuses jeunes familles immigrantes sur le territoire et sur l'importance des défis que rencontrent ces familles dans la province. Pendant la dernière décennie, 518 194 personnes immigrantes ont été admises au Québec pour s'y établir de manière permanente. Parmi elles, 33% venaient d'Asie, 32% d'Afrique, 19% des Amériques et 16% d'Europe. Le quart d'entre elles avait cependant quitté la province en 2020 (Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration [MIFI], 2021). Une majorité des personnes immigrantes admises sont des familles avec enfants mineurs. Cela s'explique par les critères de sélection des personnes immigrantes de la catégorie économique, qui favorise les candidats jeunes ayant des enfants et dont la proportion est la plus importante, et par les caractéristiques des personnes réfugiées, qui forment souvent des familles nombreuses. En 2018, le tiers (33,4%) des immigrants et immigrantes étaient âgés de moins de 24 ans et plus de la moitié (52,9%) avaient entre 24 et 45 ans (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion [MIDI], 2019).

LA SÉPARATION PARENTALE DES COUPLES IMMIGRANTS

L'arrivée et l'intégration dans une nouvelle société apportent leur lot de défis pour les familles, particulièrement en ce qui concerne les rapports familiaux. Un des obstacles au bon fonctionnement de ces familles peut résider dans le réaménagement des relations et des rôles au sein du couple immigrant (Guerraoui et Sturm, 2012; Hüküm, 1998; Jacob, 1998). Le changement des rôles dans un couple peut amener une redistribution des rapports de force qui peut être jugée tantôt positivement, tantôt négativement (Delarosbil, 2015; Hyman et al., 2008). Combinée à une perte de statut socioprofessionnel, elle peut aussi entraîner des conflits et, parfois, une séparation ou un divorce (Vatz Laaroussi, 2008). Certaines familles s'adaptent plus aisément à cette redistribution des rôles et adoptent des rôles s'ajustant aux nouvelles réalités vécues dans la société d'accueil, comme le partage

des tâches domestiques, l'entrée des femmes sur le marché du travail et leur accès à un revenu (Avenel et Cicchelli, 2001 ; Hammouche, 2006).

Le concept de parcours de migration renvoie aux divers motifs pour lesquels un couple ou une famille quitte son pays d'origine pour s'établir à l'étranger (Gherghel et Saint-Jacques, 2011), mais aussi à la nature des déplacements réalisés. Pour Vatz Laaroussi et al. (2013), l'exposition à une culture différente et les caractéristiques du parcours migratoire peuvent être à l'origine de difficultés et entraîner la rupture de certains couples. Caarls et al. (2015) ont d'ailleurs montré que les femmes ghanéennes divorcent plus fréquemment lorsqu'elles immigreront dans un pays occidental que dans un autre pays africain. Toutefois, les motifs des séparations conjugales peuvent varier et être influencés par des facteurs comme les longs délais de réunification dans un contexte de séparation forcée par les démarches migratoires, les désaccords sur le plan de la carrière, les activités sociales et de loisirs, les tâches ménagères au sein du couple, les conflits concernant l'implication du père auprès des enfants, la consommation d'alcool, la précarité financière et l'adultère (Jacob, 1998). L'instabilité familiale et les ruptures qui en découlent parfois peuvent également être causées par la coprésence de facteurs comme l'isolement social et le déclasserement professionnel (Gherghel et Saint-Jacques, 2011). Selon Jacob (1998), l'immigration ne serait toutefois pas nécessairement un facteur déterminant de la présence de problèmes relationnels chez les couples d'immigrants, puisque les problèmes en cause chez les participants à son étude semblaient souvent exister avant la migration et que les motifs les plus fréquemment évoqués ne sont pas présents uniquement chez ces couples. Les études qui se penchent sur l'effet de la mobilité migratoire sur le processus de séparation conjugale et sur les taux de divorce chez des couples d'immigrants et de réfugiés au Québec et à l'étranger tendent à démontrer que plus la durée passée dans la société d'accueil augmente, plus la proportion de séparations sur une base annuelle augmente (Frank et Wildsmith, 2005 dans Caarls et Mazzucato, 2015 ; Vatz Laaroussi et al., 2013).

Le soutien offert aux parents par la famille élargie ou par le réseau social dans le pays d'origine est souvent très présent (Gherghel et Saint-Jacques, 2011), mais il peut disparaître ou se raréfier après l'immigration. Ainsi, certaines difficultés vécues par le couple ou la famille peuvent être exacerbées, comme l'adaptation rendue plus difficile à une nouvelle culture et à de nouvelles valeurs (Guerraoui et Strum, 2012).

Lors des séparations conjugales, les femmes se tourneraient plus souvent que les hommes vers les ressources sociales et communautaires qui les entourent. En contrepartie, ils ressentiraient davantage d'isolement durant et après le processus de séparation. Dans ces contextes, les liens entre le père

et les enfants seraient plus fragiles. De plus, de Montigny et al., (2015) indiquent que les services sociaux et de santé négligent souvent la place des pères dans leur offre de services destinés aux familles issues de l'immigration. L'accès à ces services peut aussi se trouver compromis pour les femmes immigrantes parrainées¹ qui sont victimes de violence conjugale (Conseil canadien pour les réfugiés [CCR], 2013; Jayasuriya-Illesinghe, 2018). Craindre la perte du statut de résidence permanente, l'expulsion ou la perte de la garde des enfants (Guruge, 2014; Hyman et al., 2008), ainsi que la méconnaissance des lois et des droits et les barrières linguistiques (CCR, 2013) réduisent cet accès.

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1 551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ².

Échantillon. Les analyses dans ce chapitre sont réalisées auprès des 103 parents séparés (43 mères et 60 pères) qui ne sont pas nés au Canada et dont l'ex-partenaire n'est également pas né(e) au Canada. Ces parents sont nommés « parents immigrants ». Ils sont comparés aux 1284 parents séparés (669 mères et 615 pères) nés au Canada et dont l'ex-partenaire est également né(e) au Canada. Ces parents sont nommés « parents non immigrants ». Nous avons exclu des analyses les 164 parents qui ont formé des couples mixtes, soit ceux nés au Canada et dont l'ex-partenaire est né(e) à l'extérieur du Canada de même que ceux nés à l'extérieur du Canada dont l'ex-partenaire est né(e) au Canada, car ils connaissent des enjeux distinctifs des couples entièrement immigrants. L'ensemble des parents sont séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon.

1. Personne dont le statut de résidente permanente est obtenu grâce à l'engagement financier du conjoint ou de la conjointe.
2. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

Variabes. *Caractéristiques sociodémographiques et familiales du parent*: sexe selon la RAMQ (femme ; homme); pays de naissance (250 choix); pays dans lequel le parent a vécu une période significative (250 choix); temps écoulé depuis l'arrivée au Canada (années); zone géographique (RMR Montréal; autre RMR; agglomération; petites villes et rurales); durée de la cohabitation avec l'ex-partenaire avant l'arrivée au Canada (années); pays de naissance de l'enfant cible (Canada; extérieur au Canada: 250 choix); langue principale parlée à la maison (français; anglais; langue autochtone: sept choix; autre: 61 choix); âge du parent (en années et selon les catégories: <35; 35-39; 40-44; 45 et +); revenu imposable l'année 2017 inscrit en dollars à la ligne 199 du formulaire de déclaration de Revenu Québec (en dollars et par catégories: < 30000; 30000 - < 50000; 50000 - < 80000; 80000 et +); occupation au moment de la séparation et occupation actuelle (travailleur salarié ou autonome; autre); nombre d'heures travaillées par semaine; niveau de scolarité (primaire et secondaire; collégial; universitaire); identité religieuse (aucune, chrétienne, autre: sept choix); cohabitation des parents à 18 ans (oui; jamais vécu ensemble; l'un (ou les deux) était(aient) décédé(s); séparés/divorcés; autre); si séparés/divorcés: âge du parent (années); nombre d'enfants eus avec l'ex-partenaire (en nombre et en catégories: 1, 2, 3 et +); durée de l'union avec l'ex-partenaire (années); statut conjugal durant l'union avec l'ex-partenaire: marié (oui/non); mariage avant arrivée au Canada (oui/non); jugement de divorce (oui/non); motifs à la base de la séparation (plus amoureux/insatisfaction, relation conflictuelle, problème de santé mentale, rencontre d'une autre personne, violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants; problèmes de dépendance; autres); en couple actuellement (oui/non). *Santé physique et mentale*: santé physique (échelle de Likert en cinq points, de mauvaise à excellente); adaptation à la séparation (échelle de Likert en cinq points, de pas du tout à tout à fait); détresse psychologique mesurée par les six items du K6 (Kessler et al., 2003, min. 0 - max. 24, un score élevé indique une plus grande détresse); risque de problème sérieux de santé mentale (atteinte du seuil clinique au K6, 0: n'atteint pas le seuil, risque ténu, 1: atteint le seuil, risque élevé); satisfaction générale face à la vie (0-3: faible, 4-6: modérée, 7-10: élevée). *Parentalité et coparentalité*: Sentiment d'efficacité parentale (1: moins bon que la moyenne à pas très bon, 2: un parent moyen, 3: meilleur que la moyenne à très bon); type de garde de l'enfant cible (1: garde partagée et partage du temps 40-60%, 2: garde exclusive avec accès

prolongés 61-80 % et 20-39 %, 3: garde exclusive avec proportion moindre 81-100 % et 0-19 %); 1) symétrie du partage des tâches et des responsabilités et 2) symétrie du partage des décisions (0-2, un score plus élevé indique une plus grande symétrie du partage entre les parents); 1) satisfaction quant à la quantité de temps passé avec l'enfant cible et 2) satisfaction quant au partage des rôles et des responsabilités (1: peu/pas du tout satisfait, 2: moyennement satisfait, 3: satisfait/très satisfait); qualité de la coparentalité à partir des cinq sous-échelles du CRS (Feinberg et al., 2012): 1) absence de dénigrement, 2) soutien coparental, 3) approbation du rôle parental de l'autre, 4) accord éducatif, 5) absence d'exposition au conflit (0-6 pour chacune des sous-échelles, plus le score est élevé, plus la coparentalité est perçue positivement). *Accès aux services et soutien social*: 1) connaissance des services, 2) utilisation des services et 3) services que les parents auraient aimé utiliser sans avoir pu le faire (1: psychosociaux, 2: représentation/consultation avocat, 3: médiation familiale, 4: séance d'information sur la parentalité, 5: « aucun service » pour connaissance des services seulement ou 5: « reçu tous les services dont j'avais besoin » pour services que le parent aurait aimé utiliser, 6: « besoin d'aucun service » pour services que les parents auraient aimé utiliser); 1) obstacles à l'utilisation des services et 2) obstacles aux services que les parents auraient aimé utiliser (14 choix), soutien informel reçu (six choix: 1: matériel, 2: en temps, 3: psychologique, 4: conseils et informations, 5: pas de soutien, mais j'aurais aimé en avoir, 6: pas de soutien et je n'en ressentais pas le besoin).

Analyses. Les fréquences présentées dans ce chapitre sont brutes, alors que les pourcentages sont pondérés. Outre les mesures descriptives de base, les résultats des analyses bivariées s'appuient sur des chi carrés, des tests *t*, des ANOVAs et des tests post-hoc. Les groupes sont comparés en fonction du statut d'immigration ou de non-immigration, puis en fonction du sexe des parents (quatre groupes: pères immigrants, mères immigrantes, pères non immigrants, mères non immigrantes). De plus, afin de qualifier l'ampleur des associations statistiquement significatives, les tailles d'effets ont été calculées. Pour le chi carré, nous avons utilisé le *V* de Cramer, pour le test *t*, le test *d* de Cohen et pour les ANOVAs, l'eta carré partiel (η^2)³. Les analyses ont été réalisées avec SPSS 26.

3. Ces seuils s'interprètent de la manière suivante (Cohen, 1988): *d*: 0,2 = petite, 0,5 = moyenne, 0,8 = grande; *V*: 0,1 = petite, 0,3 = moyenne, 0,5 = grande; η^2 - (partiel) eta carré: 0,01 = petite, 0,06 = moyenne, 0,14 = grande.

Forces et limites. Ce chapitre est descriptif et se limite à comparer les parents immigrants à ceux non immigrants et les hommes aux femmes sans considérer comment d'autres caractéristiques (ex. pays d'origine, parcours de migration) peuvent influencer l'expérience de la séparation parentale. Aussi, certains immigrants qui ne maîtrisent ni l'anglais ni le français ont pu ne pas être joints. Cependant, cette étude fournit un rare portrait du vécu de la séparation parentale en contexte d'immigration au Québec et met clairement en relief certains défis auxquels ces parents se heurtent, comme l'accès insuffisant à l'information touchant les services existants.

UN PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE ET FAMILIAL DES PARENTS IMMIGRANTS SÉPARÉS

Des 103 personnes faisant partie de l'échantillon de parents immigrants, 43 sont des femmes et 60 des hommes. Les répondants et répondantes sont originaires de 41 pays situés en Europe ($n = 38$, dont 17 ont immigré de la France), en Afrique ($n = 25$), dans les Amériques ($n = 23$) et en Asie ($n = 16$)⁴. Plus du tiers d'entre eux (36,2%) ont vécu une période jugée importante de leur vie dans un autre pays que celui de leur naissance avant leur arrivée au Canada, principalement en France (30,8%) ou aux États-Unis (19,3%). Le temps écoulé depuis leur arrivée au Canada varie entre 2,8 ans et 30 ans (10,5 ans en moyenne, ÉT = 5,7). Ils demeurent pour la plupart ($n = 87$) dans la région métropolitaine de recensement de Montréal. La majorité des parents immigrants (56,9%) cohabitait déjà avec leur ex-partenaire, et ce, depuis environ sept ans en moyenne (ÉT = 4,2) avant leur arrivée au Canada. Chez ces parents immigrants arrivés en couple, il s'est écoulé entre 13 et 182 mois, pour une moyenne de 76,52 mois (ÉT = 46,27), entre leur arrivée et leur séparation. Chez la majorité des familles immigrantes (65,3%), l'enfant cible de moins de 14 ans est né au Canada et les enfants cibles nés à l'extérieur du Canada ($n = 27$) viennent de 16 pays distincts. La principale langue parlée à la maison par ces familles est le français (44%), suivi de l'anglais (19,5%) et d'une autre langue (36,5% dont l'espagnol, $n = 12$). Par ailleurs, le fait qu'une langue soit parlée à la maison ne signifie pas qu'elle soit maîtrisée par tous ses locuteurs.

4. Un parent immigrant n'a pas répondu à cette question.

La comparaison de l'échantillon de parents immigrants ($n = 103$) avec celui des parents non immigrants ($n = 1\,284$) ne révèle pas de différence sur le plan de la répartition des hommes et des femmes. Cependant, les parents immigrants sont plus âgés ($M = 39,8$ ans, $ÉT = 6,7$) que les parents non immigrants ($M = 37,6$ ans, $ÉT = 7,1$) ($t(1374) = -3,3$, $p < 0,001$, $d = -0,31$). Le revenu annuel moyen des parents immigrants (42 755,60 \$, $ÉT = 31\,312,10$) est de près de 15 000 \$ en deçà de celui des parents non immigrants (57 624,80 \$, $ÉT = 47\,527,90$) ($t(1317) = 3,3$, $p < 0,001$, $d = 0,32$) pour l'année de référence 2017. Plus précisément, les parents immigrants gagnent plus fréquemment un salaire de moins de 30 000 \$ par année et moins fréquemment un salaire entre 50 000 \$ et 80 000 \$ (voir le tableau 11.1). Ces écarts entre ces deux groupes masqueraient le fait que les hommes non immigrants ont, en moyenne, les meilleurs revenus (70 261,40 \$, $ÉT = 56\,919,10$), alors que les femmes non immigrantes ne se distinguent pas des parents immigrants, hommes ou femmes, en ce qui a trait au revenu annuel moyen ($F(3, 1327) = 37,2$, $p < 0,001$, $\eta^2 = 0,08$). Les parents immigrants rapportent qu'ils se trouvaient moins sur le marché du travail lors de la séparation et au moment de remplir le questionnaire que les parents non immigrants (voir le tableau 11.1). Cependant, une analyse comparative selon le sexe révèle que les femmes immigrantes étaient les moins présentes sur le marché du travail comme salariées ou travailleuses autonomes au moment de la séparation (77,4 %), suivies des femmes non immigrantes et des hommes immigrants (respectivement 88,0 % et 92,6 %, différence non significative), puis finalement des hommes non immigrants (95,6 %, sans différence significative avec le taux d'occupation des hommes immigrants ($\chi^2(3, 1\,387) = 36,9$, $p < 0,001$, V de Cramer = 0,16)). Lorsque les parents répondent en fonction de la période actuelle, les pères non immigrants demeurent les plus fréquemment en emploi et se distinguent significativement des parents immigrants, hommes et femmes, et des mères non immigrantes (respectivement, 81,2 %, 69,8 % et 80,5 %, différences non significatives) ($\chi^2(3, 1\,387) = 39,8$, $p < 0,001$, V de Cramer = 0,17). Par ailleurs, les hommes immigrants et non immigrants rapportaient travailler un nombre d'heures équivalent par semaine (environ 40 heures) au moment de remplir le questionnaire, et il en était de même pour les femmes, immigrantes ou non (environ 36 heures). Ces différences socio-économiques, globalement plus défavorables pour les parents immigrants, se produisent également en dépit de leur niveau de scolarité plus élevé (voir le tableau 11.1), alors que plus de 60 % des parents immigrants, hommes et femmes, ont terminé des études universitaires. En ce qui a trait à l'identité religieuse, les parents immigrants sont proportionnellement

moins nombreux que les parents non immigrants à n'en rapporter aucune, et environ le quart déclarent une religion autre que chrétienne, ce qui les distingue là aussi des parents non immigrants (voir le tableau 11.1). Parmi ces autres religions, la plus fréquemment sélectionnée par les parents immigrants est la religion musulmane (n=16).

TABLEAU 11.1 – Comparaisons entre les parents immigrants et non immigrants au plan sociodémographique

	Parents immigrants %	Parents non immigrants %	Chi carré (V de Cramer)
Âge (années)			
Moins de 35	20,3a	34,7b	14,4***(0,10)
35-39	25,2	26,8	
40-44	31,7a	23,6b	
45 et plus	22,8a	15,0b	
Scolarité			
Primaire/secondaire	21,2a	40,8b	30,0***(0,15)
Collégial	17,7	23,9	
Universitaire	61,1a	35,3b	
Revenu annuel (\$)			
Moins de 30 000	40,7a	23,0b	18,5***(0,12)
30 000-50 000	22,1	25,6	
50 000-80 000	19,5a	30,7b	
Plus de 80 000	17,7	20,7	
Occupation principale (lors de la séparation)			
Travailleur autonome/salarié	86,1	92,0	4,9**(0,06)
Occupation principale (au moment de remplir le questionnaire)			
Travailleur autonome/salarié	76,2	85,9	8,2**(0,08)
Appartenance religieuse^a			
Aucune	35,0a	50,8b	92,8***(0,31)
Chrétienne	40,0	45,4	
Autre	25,0a	3,8b	

Notes. * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$. Pour les tests post-hoc, les lettres différentes sur une même ligne indiquent les proportions où il y a une différence statistiquement significative. Seules les comparaisons statistiquement significatives sont présentées. Toutes les variables qui ont été considérées lors des analyses sont répertoriées dans l'encart méthodologique.

^a Les parents pouvaient sélectionner plus d'une appartenance religieuse, ce qui explique le total supérieur à 100%.

L'historique familial des parents immigrants et non immigrants diffère peu dans l'ensemble : un peu plus du quart ont vécu la séparation ou le divorce de leurs parents avant l'âge de 18 ans et avaient, en moyenne, sensiblement le même âge lors de leur propre séparation. Toujours sur le plan familial, le nombre d'enfants nés de la relation avec l'ex-partenaire ne diffère pas entre les groupes (moyenne de 1,76 chez les parents non immigrants et de 1,81 chez les parents immigrants), et il en va de même pour la durée de l'union. Cependant, en ce qui a trait au statut conjugal, 81,1% des parents immigrants étaient mariés avec leur ex-partenaire contre 23,2% des parents non immigrants ($\chi^2(1, 1387) = 183,4, p < 0,001, V$ de Cramer = 0,37). Les mariages des parents immigrants ont majoritairement été célébrés avant leur arrivée au Canada (50 mariages sur un total de 80), et une minorité (37 mariages sur 80, 27 célébrés à l'étranger et 10 célébrés au Canada) s'était soldée par un divorce au moment de l'enquête. Parmi les motifs à la base de la séparation, les parents immigrants rapportent davantage que leur relation de couple était conflictuelle (52,5% c. 42,7%, $\chi^2(1, 1387) = 4,3, p < 0,05, V$ de Cramer = 0,06) ou marquée par la violence à l'endroit du partenaire ou des enfants (12,3% c. 7,1%, $\chi^2(1, 1387) = 4,3, p < 0,05, V$ de Cramer = 0,06). Concernant la suite de leur histoire conjugale, on note que les parents immigrants séparés rapportent moins souvent être de nouveau en couple au moment de remplir le questionnaire (26,2% c. 46,3%, $\chi^2(1, 1387) = 18,2, p < 0,001, V$ de Cramer = 0,12).

LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Le portrait général de la santé physique et mentale des parents immigrants séparés est somme toute positif alors que près de 9 parents sur 10 estiment que leur santé physique est « bonne », « très bonne » ou « excellente ». En outre, plus de 7 parents immigrants séparés sur 10 affirment s'être « tout à fait » (52,2%) ou « plutôt » (21,1%) adaptés à la séparation avec leur ex-partenaire et la moyenne des résultats obtenus à l'échelle de détresse psychologique est peu élevée ($M = 6,16; \text{ÉT} = 4,2$). Sur ces différents aspects de la santé physique et mentale, les parents immigrants ne diffèrent pas des parents non immigrants. Néanmoins, toutes proportions gardées, davantage de parents immigrants que non immigrants atteignent ou dépassent le seuil clinique indiquant un risque de maladie mentale sérieuse (12,3% c. 6,5%, $\chi^2(1, 1387) = 5,7, p < 0,05, V$ de Cramer = 0,06). Dans le même ordre d'idées, si la majorité des parents immigrants (64,8%) ont un niveau de satisfaction élevé face à leur vie (7 sur 10 et plus), un sous-groupe non négligeable rapporte être très peu satisfait (3 et moins

sur 10) et celui-ci est plus important chez les immigrants que chez les non-immigrants (10,7% c. 5,5%, $\chi^2(2, 1387) = 7,3, p < 0,05, V$ de Cramer = 0,07). Les comparaisons homme-femme sur ces aspects de la santé sont non significatives ou difficiles à interpréter en raison du fractionnement de l'échantillon en sous-groupes de tailles trop restreintes.

LA PARENTALITÉ ET LA COPARENTALITÉ

Sur le plan du sentiment d'efficacité parentale, 77% des parents immigrants séparés ont sélectionné les modalités « meilleur que la moyenne des parents » ou « très bon parent » pour qualifier leur perception d'eux-mêmes comme parents, ce qui est similaire aux réponses des parents non immigrants. La comparaison du partage du temps parental, des responsabilités et des décisions concernant les enfants de même que la satisfaction à propos de ces partages révèlent cependant des différences entre les groupes (voir le tableau 11.2). Ainsi, les parents immigrants rapportent moins qu'ils se répartissent de façon équivalente le temps parental, les tâches, les responsabilités et les décisions entourant les enfants qu'ils ont en commun. Ils se disent également plus insatisfaits du partage du temps, des rôles et des responsabilités parentales : près de 4 sur 10 sont peu ou pas du tout satisfaits de ce partage des rôles et responsabilités. En ce qui a trait aux différentes sous-échelles de coparentalité, les réponses des parents immigrants, comparativement à celles des parents non immigrants, montrent qu'ils évaluent moins favorablement la coparentalité entretenue avec leur ex-partenaire, sans que les enfants se trouvent pour autant plus exposés aux conflits interparentaux du point de vue des parents.

Lorsque les analyses intègrent des comparaisons entre les hommes et les femmes, les mères immigrantes sont proportionnellement plus nombreuses (46,2%) à avoir entre 81 à 100% du temps parental avec l'enfant cible que les femmes non immigrantes et les hommes, immigrants ou non ($\chi^2(6, 1314) = 67,2, p < 0,001, V$ de Cramer = 0,16). Les pères immigrants sont d'ailleurs proportionnellement plus nombreux (36,9%) à s'estimer peu ou pas du tout satisfaits de la quantité de temps passé avec l'enfant cible comparativement aux mères immigrantes, aux pères non immigrants (respectivement 13,7% et 13,1%, différence non significative) et aux mères non immigrantes (4,5%) ($\chi^2(6, 1316) = 84,7, p < 0,001, V$ de Cramer = 0,18). Les mères immigrantes sont également plus enclines à rapporter une asymétrie dans le partage des tâches et des responsabilités ($F(3, 1386) = 101,5, p < 0,001, \eta p^2 = 0,18$) et des décisions parentales ($F(3, 1386) = 64,6, p < 0,001, \eta p^2 = 0,12$) que les parents des autres groupes. Elles

se distinguent également sur le plan de la satisfaction du partage des rôles et des responsabilités parentales alors qu'elles sont plus de la moitié (54,7%) à s'estimer peu ou pas du tout satisfaites, suivies par les femmes non immigrantes et les hommes immigrants (respectivement 24,2% et 29%, différence non significative), et par les hommes non immigrants (13,8%) ($\chi^2(6, 1387) = 86,7, p < 0,001, V$ de Cramer = 0,18). Même si les femmes immigrantes ont, dans l'ensemble, davantage de temps et de charge parentale, cela ne semble pas se répercuter de façon marquée sur leur évaluation de la coparentalité, car, selon les différentes dimensions de cette dernière, elles ne se distinguent pas significativement des trois autres groupes de parents (femmes et hommes non immigrants et hommes immigrants).

TABLEAU 11.2 – Partage du temps parental, des responsabilités, des tâches et des décisions parentales et qualité de la coparentalité chez les parents immigrants et non immigrants

	Parents immigrants %	Parents non immigrants %	Chi carré (V de Cramer)
Type de garde (enfant cible)			
Garde partagée (40-60 %)	42,2a	63,3b	
Garde exclusive, accès prolongés (20-39 %)	25,0	22,0	29,0***(0,15)
Garde exclusive, proportion moindre (0-19 %)	32,8a	14,8b	
Satisfaction quantité de temps passé avec enfant cible			
Peu/pas du tout	27,0a	8,9b	
Moyennement	11,3	14,7	36,7***(0,17)
Satisfait/très satisfait	61,7a	76,4b	
Satisfaction partage des rôles et responsabilités			
Peu/pas du tout	39,3a	18,9b	
Moyennement	25,4	20,4	36,3***(0,16)
Satisfait/très satisfait	35,2a	60,8b	
	M	M	t(d)
Symétrie du partage des tâches et des responsabilités (0-2)	1,1	1,3	3,9***(0,42)
Symétrie du partage des décisions (0-2)	1,2	1,5	4,8***(0,50)
Coparentalité			
Absence de dénigrement (0-6)	4,2	4,6	2,1*(0,20)
Soutien coparental (0-6)	2,1	2,9	4,6***(0,43)
Approbation rôle parental de l'autre (0-6)	3,8	4,2	2,9***(0,28)
Accord éducatif (0-6)	3,3	3,7	2,3*(0,22)
Absence d'exposition au conflit (0-6)	5,0	5,1	n.s.

Notes. * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$. Pour les tests post-hoc, les lettres différentes sur une même ligne indiquent les proportions où il y a une différence statistiquement significative.

L'ACCÈS AUX SERVICES ET LE SOUTIEN SOCIAL

Quant à l'accès aux services, notre intention était de vérifier dans quelle mesure les parents immigrants sont au courant qu'ils existent et, le cas échéant, s'ils les utilisent, et ce, toujours dans une perspective comparative avec les parents non immigrants. Les données sur la connaissance des services révèlent que près d'un parent immigrant sur cinq ignore l'existence de tous les services psychosociaux et juridiques offerts comme choix de réponses (voir le tableau 11.3). Les données comparatives en fonction du sexe montrent que les hommes immigrants sont les plus nombreux (26,1 %) à ne connaître aucun service comparativement aux femmes, immigrantes ou non, et aux hommes non immigrants ($\chi^2(3, 1386) = 33,8, p < 0,001, V$ de Cramer = 0,16). Ce sont également les hommes immigrants qui connaissent le moins les services psychosociaux (42 % les connaissent, $\chi^2(3, 1386) = 36,2, p < 0,001, V$ de Cramer = 0,16) et la médiation familiale (44,9 % les connaissent, $\chi^2(3, 1386) = 52,9, p < 0,001, V$ de Cramer = 0,20). Pourtant, lorsque les parents immigrants sont au fait des services psychosociaux et de médiation familiale existants, ils les utilisent dans des proportions similaires aux parents non immigrants, et aucune différence entre les sexes n'apparaît à cet égard. Les services de représentation et de consultation d'avocats et la séance d'information sur la parentalité offerte dans les palais de justice sont, quant à eux, davantage utilisés par les parents immigrants (voir le tableau 11.3). Ils le sont particulièrement par les hommes immigrants, soit par près de 70 % de ceux qui les connaissent ($\chi^2(3, 944) = 10,7, p < 0,05, V$ de Cramer = 0,11). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les parents immigrants sont plus nombreux à être mariés et qu'ils connaissent peu les services de médiation familiale qui pourraient parfois se substituer aux services d'avocats en contexte de divorce.

Parmi les parents qui ont sélectionné au moins un service utilisé ou pour lequel ils sont en attente ($n = 971$ parents non immigrants et 64 parents immigrants), certains ont sélectionné des obstacles à cette utilisation parmi un choix de 14 obstacles. Les parents immigrants séparés rapportent en rencontrer plus associés au coût des services (40,8 % c. 25,0 %, $\chi^2(1, 1035) = 9,1, p < 0,01, V$ de Cramer = 0,09), au manque d'information sur les services offerts (14,5 % c. 6,9 %, $\chi^2(1, 1035) = 5,9, p < 0,05, V$ de Cramer = 0,08), au manque de confiance envers les professionnels (25,0 % c. 10,8 %, $\chi^2(1, 1035) = 13,6, p < 0,001, V$ de Cramer = 0,12), au manque de temps (14,5 % c. 7,0 %, $\chi^2(1, 1035) = 5,7, p < 0,05, V$ de Cramer = 0,08) ou font davantage face à des obstacles liés à l'absence de volonté de l'ex-partenaire d'utiliser le service (21,1 % c. 12,2 %, $\chi^2(1, 1035) = 5,0, p < 0,05, V$ de Cramer = 0,07).

Par ailleurs, 45,6% des parents non immigrants et 22,4% des parents immigrants n'ont sélectionné aucun obstacle ($\chi^2(3, 1035) = 31,6, p < 0,001, V$ de Cramer = 0,18). Les analyses introduisant la comparaison selon le sexe montrent que le manque d'information sur les services offerts est davantage sélectionné par les hommes immigrants, soit 19% de ceux qui en utilisent au moins un ($\chi^2(3, 1035) = 9,4, p < 0,05, V$ de Cramer = 0,10), mais aucune différence de ce type n'apparaît pour les autres obstacles rencontrés.

Dans l'ensemble, les parents immigrants sont proportionnellement plus nombreux que les parents non immigrants à mentionner des services qu'ils auraient aimé utiliser sans avoir pu le faire, et ce, pour tous les types de services réservés aux parents qui vivent une séparation. Ils sont aussi proportionnellement moins nombreux à sélectionner le choix de réponse « J'ai reçu tous les services dont j'avais besoin » (voir le tableau 11.3). Les hommes immigrants sont les moins enclins à sélectionner ce choix de réponse (11,8% estime avoir reçu tous les services dont ils avaient besoin, $\chi^2(3, 1384) = 28,0, p < 0,001, V$ de Cramer = 0,14). Lorsqu'ils sont questionnés sur les obstacles à l'utilisation des services dont ils auraient aimé bénéficier, peu de différences apparaissent entre les groupes, à l'exception des horaires qui représentent un obstacle plus prenant pour les parents immigrants (35,9%) que non immigrants (18,8%) ($\chi^2(1, 506) = 10,0, p < 0,01, V$ de Cramer = 0,14). Le coût est le principal obstacle et il est sélectionné par près de la moitié des parents, immigrants ou non, qui ont désigné au moins un service qu'ils auraient aimé utiliser. Les comparaisons selon le sexe du parent ne révèlent pas d'obstacles spécifiquement rencontrés par les hommes ou les femmes.

Le soutien informel reçu par les parents de leurs proches a été documenté selon l'aide obtenue sous forme matérielle, psychologique, de temps ou de conseils et d'informations. Les parents immigrants rapportent proportionnellement moins que ceux non immigrants avoir reçu de soutien informel, que celui-ci soit matériel, psychologique ou offert en temps (voir le tableau 11.4). Cependant, près de la moitié des parents, immigrants et non immigrants, ont obtenu des conseils et des informations de leurs proches. Les comparaisons selon le sexe du parent suggèrent que ce sont les femmes immigrantes qui rapportent le moins avoir reçu une aide matérielle (13,2%), suivies des hommes immigrants (29,4%), puis des hommes et des femmes non immigrants (respectivement 44,4% et 45,9%, différence non significative) ($\chi^2(3, 1385) = 27,0, p < 0,001, V$ de Cramer = 0,14). Ce sont cependant les hommes immigrants qui reçoivent le moins de soutien psychologique, soit 43,5% d'entre eux, ce qui est une proportion plus faible que chez les trois autres groupes de parents ($\chi^2(3, 1385) = 16,8, p < 0,01, V$ de Cramer = 0,11).

TABLEAU 11.3 – Connaissance et utilisation des services psychosociaux et juridiques par les parents immigrants et non immigrants

	Parents immigrants %	Parents non immigrants %	Chi carré (V de Cramer)
Services connus (diviseur = tous les parents)			
Psychosociaux	54,9	72,8	17,4 ^{***} (0,11)
Représentation/consultation avocat	68,9	68,5	n.s.
Médiation familiale	58,2	81,1	35,3 ^{***} (0,16)
Séance d'information sur la parentalité	38,5	30,3	n.s.
Aucun	18,0	7,2	17,6 ^{***} (0,11)
Services utilisés (diviseur = parents qui connaissent le service)			
Psychosociaux	55,2	56,3	n.s.
Représentation/consultation avocat	59,5	44,3 ^b	7,1 ^{**} (0,09)
Médiation familiale	55,6	65,3	n.s.
Séance d'information sur la parentalité	66,0	48,9	4,8 [*] (0,10)
Services qu'ils auraient aimé utiliser sans avoir pu le faire (diviseur = tous les parents) :			
Psychosociaux	36,1	21,8	12,8 ^{***} (0,10)
Représentation/consultation avocat	29,5	14,0	20,4 ^{***} (0,12)
Médiation familiale	21,3	12,1	8,3 ^{**} (0,08)
Séance d'information sur la parentalité	14,8	6,1	13,2 ^{***} (0,10)
« J'ai reçu tous les services dont j'avais besoin »	23,0	42,8	18,1 ^{***} (0,12)
« Je n'ai eu besoin d'aucun service »	25,4	21,1	n.s.

Notes. * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$. Pour les tests post-hoc, les lettres différentes sur une même ligne indiquent les proportions où il y a une différence statistiquement significative.

TABLEAU 11.4 – Le soutien des proches (famille et amis) durant les changements entourant la séparation chez les parents immigrants et non immigrants

	Parents immigrants %	Parents non immigrants %	Chi carré (V de Cramer)
Soutien reçu			
Soutien matériel (ex. meubles) ou financier	22,1	45,2	24,2 ^{***} (0,13)
Soutien en temps (ex. gardiennage)	19,7	53,7	51,7 ^{***} (0,19)
Soutien psychologique (ex. écoute)	53,3	66,3	8,4 ^{**} (0,08)
Conseils et informations	51,6	48,6	n.s.
Pas de soutien, mais j'aurais aimé en avoir	16,4	7,1	13,2 ^{***} (0,10)
Pas de soutien et je n'en ressentais pas le besoin	12,3	5,9	7,5 ^{**} (0,07)

Notes. * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$. Pour les tests post-hoc, les lettres différentes sur une même ligne indiquent les proportions où il y a une différence statistiquement significative.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Les premières observations réalisées sur l'échantillon de 103 parents immigrants ayant une ex-partenaire immigrante ou un ex-partenaire immigrant révèlent une surreprésentation des répondants originaires d'Europe et des Amériques et une sous-représentation de ceux originaires d'Asie et d'Afrique comparativement aux immigrants admis au Québec depuis 2009, qui est la période pendant laquelle la majeure partie de notre échantillon s'est établie dans la province. D'un côté, les ressortissants d'Europe et des Amériques représentent respectivement 16% et 19% des immigrants admis entre 2009 et 2018 (MIFI, 2021), mais ils composent 37% et 22% de notre échantillon. D'un autre côté, les ressortissants d'Asie et d'Afrique représentent 33% et 32% (MIFI, 2021) des immigrants admis durant cette même période, mais seulement 16% et 24% de notre échantillon. Nous émettons l'hypothèse que la surreprésentation des ressortissants des pays d'Europe et des Amériques dans notre échantillon reflète une meilleure maîtrise, chez ces derniers, du français et de l'anglais ainsi que des compétences requises pour répondre au questionnaire d'enquête reçu.

Sur le plan de l'âge, les parents immigrants de notre échantillon sont plus vieux que les non-immigrants, ce qui contraste avec la répartition des âges dans la population générale où les immigrants sont plus jeunes. Parmi les immigrants admis entre 2009 et 2018, 88,7% avaient moins de 45 ans (MIDI 2019) alors qu'au sein de la population générale ce pourcentage est de 53,2% (ISQ, 2021). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les immigrants sont le plus souvent admis au Canada une fois leur formation terminée et leur famille entamée, ce qui les place à un moment déjà avancé de leur vie adulte, et que la séparation ne survient habituellement pas dans les premiers moments de leur vie dans leur nouveau pays (Vatz Laaroussi et al., 2013). Quant au niveau de scolarité, celui de 61% des parents immigrants dans notre échantillon était au moins de niveau universitaire. Il semble donc se rapprocher de celui de la population immigrante générale de 15 ans et plus admise entre 2009 et 2018 dont 59% avaient terminé au moins 14 ans de scolarité (MIFI, 2021) comparativement à 24% pour la population générale (ISQ, 2016).

Bien qu'ils aient un profil scolaire avantageux, les parents immigrants se retrouvent en situation de désavantage économique comparativement aux parents non immigrants. Ils risquent aussi plus de souffrir d'une maladie mentale sévère et ils sont plus isolés d'un réseau de soutien informel que les parents non immigrants, ce qui rejoint les observations de Gherghel et Saint-Jacques (2011) et de Guerraoui et Strum (2012) quant

à la perte de réseaux vécue par de nombreux immigrants dans leur pays d'accueil. Ils connaissent moins, et en particulier les pères immigrants, les services existants que les parents non immigrants et ils évoquent aussi plus souvent des obstacles à leur utilisation, comme les coûts et le manque d'informations, de temps et de confiance envers les professionnels. Ils sont aussi plus nombreux proportionnellement, et en particulier les pères, à affirmer ne pas avoir reçu tous les services dont ils avaient besoin, une observation rejoignant celle de Montigny et al., (2015) à propos des lacunes d'accessibilité des services pour les hommes immigrants. Cela dénote un fort besoin quant au développement de réseaux de soutien informels pour les parents immigrants et à l'élaboration de stratégies d'information mieux adaptées aux parents immigrants, parfois peu à l'aise en français, à propos des services offerts et de leur fonctionnement.

Sur le plan du sentiment d'efficacité parentale, les parents immigrants ne se distinguent pas des autres, et en possèdent majoritairement une vision positive. Par ailleurs, le partage du temps, des rôles et des responsabilités parentales chez les parents immigrants est moins équivalent que celui chez les parents non immigrants, et une part importante des immigrants en sont peu ou pas du tout satisfaits. Dans la même lignée, la coparentalité pratiquée par les parents immigrants est évaluée moins favorablement que par les parents non immigrants qui la pratiquent. Il serait pertinent d'explorer ultérieurement les raisons de ces asymétries afin de comprendre si elles résident surtout dans des obstacles d'ordre structurel ou encore dans des pratiques culturellement ancrées.

Les données disponibles ne nous permettent malheureusement pas de connaître les détails entourant les parcours migratoires des personnes, comme les motifs et les circonstances de l'immigration. Compte tenu de l'impact important que peuvent avoir ces différents types de parcours, notamment lorsqu'il s'agit de migration non volontaire, il paraît pertinent de suggérer des études plus approfondies du vécu des familles séparées à la lumière de leur trajectoire d'immigration parcours migratoire. Il serait aussi pertinent d'analyser plus en profondeur dans quelle mesure l'absence d'un réseau de soutien au Québec entraîne une détérioration des rapports conjugaux, et si ce fait accélère ou ralentit la décision de se séparer et la manière de vivre la période post-séparation.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans ce chapitre. Notre étude ne permet pas la mise en relief des réalités des parents immigrants issus de parcours migratoires diversifiés.

Un résultat surprenant. Les parents immigrants et non immigrants ont eu sensiblement le même nombre d'enfants avant la séparation.

Un résultat rassurant. On trouve 86,3% de parents immigrants qui estiment que leur santé physique est bonne, très bonne ou excellente.

Un résultat à surveiller. Parmi les parents immigrants, 77,6% ont rencontré des obstacles à l'accès aux services après leur séparation.

RÉFÉRENCES

- Avenel, Cyprien et Vincenzo Cicchelli (2001), «Familles maghrébines en France», *Confluences Méditerranée*, vol. 4, n° 39, p. 67-80, <https://doi.org/10.3917/come.039.0067>.
- Bernier, Estelle, Linamar Campos-Flores, Gail Mummert et Michèle Vatz Laaroussi (2016), «Séparations et reconfigurations des réseaux familiaux et transnationaux», dans M. Vatz Laaroussi (dir.), *Dynamiques familiales, socio-jurifiques et citoyennes dans la migration : regards entrelacés « Nord-Sud » sur les réseaux transnationaux*, Paris, L'Harmattan, p. 117-135.
- Caarls, Kim et Valentina Mazzucato (2015), «La migration internationale est-elle un facteur de divorce? Les couples ghanéens au Ghana et à l'étranger» (traduit par Camille Richou), *Population*, vol. 70, n° 1, <https://doi.org/10.3917/popu.1501.0135>.
- Conseil canadien pour les réfugiés (2013), *La résidence permanente conditionnelle pour les conjointes parrainées : ce que les intervenants doivent savoir*, Montréal.
- Delarosbil, Christine (2015), *L'égalité entre les hommes et les femmes : point de vue des femmes immigrantes*, mémoire de maîtrise, Université Laval, <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/26168>.
- Gherghel, Ana et Marie-Christine Saint-Jacques (2011), *La dynamique des rôles familiaux et parentaux chez les mères monoparentales immigrées au Québec*, Toulouse, Érès.
- Guerraoui, Zola et Sturm Gesine (2012), «Familles migrantes, familles en changement : le paradigme de la complexité. L'exemple des familles d'origine maghrébine», *Devenir*, vol. 24, n° 4, p. 289-299.

- Guruge, Sepali (2014), « Perceptions about and responses to intimate partner violence in the Sinhalese immigrant community in Toronto », *Arts Social Sciences Journal*, numéro spécial, p. 1-7, <https://www.hilarispublisher.com/open-access/perceptions-about-and-responses-to-intimate-partner-violence-in-the-sinhalese-immigrant-community-in-toronto-2151-6200-S1-006.pdf>.
- Hammouche, Abdelhafid (2006), « Le sentiment amoureux et l'espace partagé », *Hommes & Migrations*, n° 1262, p. 13-21.
- Hüküm, Pinar (1998), « Les femmes, entre repli et aspiration à l'émancipation », *Hommes & Migrations*, n° 1212, p. 62-69.
- Hyman, Ilene, Sepali Guruge et Robin Mason (2008), « The impact of migration on marital relationships: A study of Ethiopian immigrants in Toronto », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 39, n° 2, p. 149-163.
- Institut de la statistique du Québec (2016), *Population de 15 ans et plus, selon le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu*, Québec et Montréal, https://statistique.quebec.ca/fr/document/niveau-de-scolarité-et-domaine-d'études-en-2016-selon-le-sexe-le-groupe-d'âge-et-la-région-administrative/tableau/niv_sco_2016#tri_tertr=24.
- Institut de la statistique du Québec (2021), *Le bilan démographique du Québec. Édition 2021*, Québec et Montréal, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-du-quebec-edition-2021.pdf>.
- Jacob, André (1998), « Facteurs de rupture et de continuité chez les couples québécois, salvadoriens et haïtiens », dans L. S. Éthier et J. Alary (dir.), *Comprendre la famille. Actes du 4^e symposium québécois de recherche sur la famille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 41-58.
- Jayasuriya-Illesinghe, Vathsala (2018), « Immigration policies and immigrant women's vulnerability to intimate partner violence in Canada », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 19, n° 2, p. 339-348, <https://doi.org/10.1007/s12134-018-0545-5>.
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2019), *2014-2018. Tableaux de l'immigration permanente au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, <http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-Quebec-2014-2018.pdf>.
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2021), *2020. Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2009 à 2018*, Québec, Gouvernement du Québec, http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence_Regions_2020.pdf.
- Montigny, Francine de, Normand Brodeur, Christine Gervais, Denise Pangop et Assumpta Ndengeyingoma (2015), « Regard sur des enjeux rencontrés par les pères immigrants au Québec », *Alterstice*, vol. 5, n° 1, p. 23-34.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loilier et al. (2018), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ)*, Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), « La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-58.
- Vatz Laaroussi, Michèle (2008), « Du Maghreb au Québec : accommodements et stratégies », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n° 20, p. 47-65.
- Vatz Laaroussi, Michèle, Magninin Koné, Julie Gosselin, Annie Gagné et Sophie-Claire Valiquette-Tessier (2013), *La transformation du lien familial : le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec*, collection Comment intervenir? (1), Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale.

SECTION 4

*Les liens des familles
séparées et recomposées
avec les institutions
sociales et juridiques :
besoins, pratiques et
recours aux services*

CHAPITRE 12

Les services psychosociaux, juridiques et psychojuridiques utilisés par les pères en contexte de séparation conjugale

*Diane Dubeau, Tamarha Pierce, Karl Larouche,
Raymond Villeneuve, Frédéric Lavoie*

L'engagement accru des pères auprès de leurs enfants et ses bienfaits pour l'ensemble des membres de la famille sont désormais bien reconnus par la communauté scientifique (Fitzgerald et al., 2020; Lamb, 2010). Les écrits sur les déterminants de l'engagement paternel indiquent que la séparation du couple peut toutefois le fragiliser en modifiant, de façons qualitative et quantitative, la relation établie avec les enfants selon les modalités de garde (Amato, 2010; Turcotte et Gaudet, 2009). Les premiers travaux de recherche réalisés ont surtout fait ressortir l'absence du père à la suite de la séparation ou la perte progressive de contact avec les enfants (Stone, 2006; Troilo et Coleman, 2013) attribuable à une garde exclusive allouée majoritairement à la mère. Un tel portrait de l'engagement paternel semble toutefois se transformer au fil des années et se traduit par une augmentation des gardes partagées et exclusives au père (Biland et Schütz, 2013; Pelletier et al. 2021). Pour mieux comprendre cette tendance et les enjeux associés, il est nécessaire de documenter l'expérience paternelle durant cette période de transition familiale. Bien qu'elles soient peu nombreuses, les études concernant l'expérience paternelle (Cyr-Villeneuve et Cyr, 2009; Mercadante et al. 2014; Régnier-Loilier, 2015) indiquent que les pères éprouveraient davantage de difficulté à composer

avec une séparation conjugale, ce qui les amènerait à adopter des stratégies adaptatives moins positives que celles des mères (Dubeau et al., 2016; Kolves et al., 2010; Mercadante et al., 2014). Il s'avère ainsi pertinent de comprendre le processus de la séparation selon l'expérience des pères et de documenter les services qui leur sont offerts pour mieux répondre à leurs besoins. Une meilleure identification des besoins des pères qui vivent une séparation conjugale et une analyse des modalités de soutien pour les accompagner durant cette transition familiale sont des objectifs d'avancement des connaissances qui s'inscrivent en conformité avec le premier *Plan d'action ministériel : santé et bien-être des hommes 2017-2022* diffusé en août 2017 par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2017), les recommandations du *Rapport du Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux* (Tremblay et al., 2012) et le *Rapport du Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes* (Rondeau, 2004).

Aux États-Unis (Fagan et Kaufman, 2015), tout comme au Québec (Dubeau et al., 2011) et au Canada (Forget et al., 2005), on note une augmentation du développement de programmes de promotion d'une paternité responsable. Par contre, ils sont très peu évalués (Philip et O'Brien, 2017) et se centrent rarement sur la séparation conjugale (Dulac et Camus, 2006; Rondeau, 2004). Sur la base de leur recension totalisant 13 programmes, Philip et O'Brien (2017) ont démontré que les caractéristiques démographiques des pères étaient peu précisées. De plus, les analyses réalisées ne permettaient pas de distinguer les résultats obtenus par les mères et les pères, puisque les données étaient regroupées sous le vocable « parent ». Lorsque ces données spécifiques aux pères sont accessibles, comme à l'organisme communautaire Pères séparés inc., on note plus de 2000 appels téléphoniques de leur part annuellement, témoignant de leur besoin de soutien. Les résultats d'une évaluation des services dispensés par cet organisme démontrent la pertinence de leur offrir à la fois des services psychosociaux et psychojuridiques (Deslauriers et Dubeau, 2018). Selon les intervenants rencontrés en entrevue, la réponse à des demandes d'information juridique constitue souvent l'occasion d'approcher les pères pour discuter de leur expérience affective de la séparation. Sur le plan des pratiques plus spécifiques aux travailleurs sociaux, Nygren et ses collègues (2019) indiquent que, malgré des gains observés dans les politiques et les lois qui promeuvent l'égalité des genres, les pères demeurent relativement absents des pratiques et des interventions de ces professionnels. Bien qu'ils reconnaissent l'importance de l'engagement des pères et qu'ils souhaitent les intégrer dans leurs pratiques, ils ne possèdent pas un plan clair des

stratégies à adopter pour y arriver. De plus, ils soulignent le manque de formation à cet égard (Nygren et al., 2019) et les résistances de certains (Haworth, 2019; Lee et al., 2016).

Au-delà des programmes, il faut également considérer les résultats des études qui remarquent des distinctions entre les femmes et les hommes quant à la demande d'aide (Fletcher et St-Georges, 2010; Guilmette et al., 2016; Möller-Leimkuhler, 2002). Les modèles traditionnels de socialisation des garçons, encore présents de nos jours, favorisent des comportements de masculinité souvent peu compatibles avec les contextes de relation d'aide (Brooks, 1998; Sierra-Hernandez et al., 2014) tels que la résolution du problème par soi-même ou la demande d'aide perçue comme une faiblesse. Cela contribue alors au manque de connaissances sur les services utilisés par les pères, le moment où ils y ont recours ainsi que l'adéquation et les impacts de ces services (Dubeau et al., 2013). Il en va ainsi pour les services plus spécialisés, dont ceux centrés sur la séparation conjugale. De plus, très peu d'études intègrent à la fois les aspects psychosociaux et juridiques de soutien formel, et ce, en fonction des différentes étapes du processus de la séparation conjugale. Selon une perspective de continuum de services, on peut s'attendre à ce que les besoins et, en corollaire, les services associés à ces différentes étapes varient. En effet, les rares études à ce sujet le démontrent (Ashbourne et al., 2013). Bien que les hommes soient plus réticents que les femmes à demander de l'aide psychosociale, certains pères n'hésitent toutefois pas à aller chercher de l'information ou des conseils sur le plan juridique dans un contexte de séparation (Deslauriers et Dubeau, 2018; Dulac et al., 2009). La réponse à ce besoin d'information se veut une porte d'entrée intéressante pour aborder avec eux les conséquences de cette séparation sur leur santé physique et mentale. Une porte d'entrée qui ouvre alors la voie à un soutien psychosocial. Toutefois, lors de séparations plus conflictuelles, les pères rapportent généralement une certaine méfiance à l'égard des institutions sociales et juridiques (Hoffman et Moon, 2000; Rousseau et Quéniart, 2004).

L'importance du soutien social pour l'adaptation psychologique des pères à la séparation (DeGarmo et Forgatch, 2012) et le manque de connaissances quant aux ressources de soutien formel dont ils ont bénéficié en contexte de séparation, leur appréciation de celles-ci ou les raisons de leur non-utilisation le cas échéant, justifient la pertinence de mieux documenter ces services. L'un des axes investigués dans l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec porte précisément sur les services psychosociaux, juridiques et psychojuridiques connus et utilisés (ou non) par les parents. Les résultats disponibles pour le temps 1 de

l'Enquête permettent de documenter l'utilisation des services durant les 40 premiers mois (moyenne de 21,5 mois) suivant la séparation¹. Plus exactement, la présente étude vise d'abord à :

- 1) tracer un portrait des services psychosociaux, juridiques et psychojuridiques connus et utilisés par les pères et les mères au cours des deux années suivant la séparation conjugale;

Par ailleurs, puisque les hommes et les femmes vivent différemment leur rapport à l'aide, les objectifs suivants se centrent sur les réalités paternelles :

- 2) déterminer les caractéristiques démographiques, psychologiques et relationnelles qui distinguent les pères utilisateurs et non utilisateurs de services;
- 3) définir les raisons de la non-utilisation de ces services;
- 4) estimer l'adéquation entre les besoins et les services (psychosociaux, juridiques et psychojuridiques) offerts et ceux utilisés par les pères.

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1 551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ².

Échantillon. Les analyses dans ce chapitre sont réalisées auprès de 752 pères et de 788 mères. Le retrait de 11 parents répondants de l'échantillon total de 1 551 parents a été justifié par le nombre élevé de données manquantes sur les variables analysées. Les fréquences présentées dans ce chapitre sont brutes, alors que les pourcentages sont pondérés.

1. L'un des critères d'inclusion des parents était d'être séparés depuis moins de 24 mois au moment de l'extraction de l'échantillon. Un écart plus important allant jusqu'à 39 mois pouvait toutefois être noté au moment de répondre au questionnaire.
2. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

Variabes. *Caractéristiques du parent* : genre (femme ; homme). *Caractéristiques du père* : âge en année (<35 ; 35-39 ; 40-44 ; 45 et +), niveau de scolarité (primaire-secondaire ; collégial ; baccalauréat ; maîtrise et + ; autre), revenu imposable l'année de la séparation en dollars (< 30 000 ; 30 000 - < 50 000 ; 50 000 - < 80 000 ; 80 000 et +) lorsque cette donnée était manquante, l'item de l'enquête relatif au revenu estimé pour l'année 2017 était utilisé (résultat en continu – Q214), détresse psychologique (évalué avec le Kessler-6). *Caractéristiques de l'union rompue* : situation matrimoniale antérieure (marié, union de fait). *Caractéristiques relationnelles du père* : la qualité de leur relation avec leurs enfants (pas très bonne, bonne, très bonne, extrêmement bonne), la qualité de leur relation coparentale avec leur ex-partenaire (version abrégée de la mesure de Feinberg, Brown et Kan (2012) – variable dérivée P1COPTOT a été utilisée : total des quatre sous-échelles de la coparentalité à laquelle s'ajoute l'exposition aux conflits – moyenne inversée), la fréquence des conflits avec leur ex-partenaire (variable dérivée A93X a été utilisée : fréquence de conflits, soit 6 = tous les jours) *Caractéristiques des services* : les services psychosociaux connus (consultation dans le réseau public, consultation dans un organisme communautaire, consultation d'un professionnel au privé, atelier ou groupe d'aide pour les parents et les enfants, ligne d'aide téléphonique pour les parents ou les enfants), les services juridiques connus (représentation par un avocat au privé, représentation par un avocat au privé acceptant les mandats juridiques, consultation d'un avocat dans un centre de justice de proximité ou dans un organisme communautaire), les services psychojuridiques (séance d'information sur la parentalité post-rupture offerte au palais de justice, médiation familiale gratuite, médiation familiale payante, médiation familiale entièrement payante), l'utilisation des différents services (oui / non), le service a répondu ou répond à mes besoins, à ceux de mon ou de mes enfants ou de ma famille (très en désaccord, plutôt en désaccord, plutôt d'accord, tout à fait d'accord, ne sait pas / refus), besoins liés aux services parmi ceux qui les ont utilisés (aider le ou les enfants de votre famille à mieux vivre la séparation, aider le ou les enfants à mieux vivre la recomposition, aider le ou les adultes de votre famille à mieux vivre la séparation, aider le ou les adultes à mieux vivre la recomposition, améliorer les relations parent-enfants, vous aider à mieux communiquer avec votre ex-partenaire, trouver des ententes avec votre ex-partenaire au sujet de la garde de l'enfant et des droits d'accès, trouver des ententes avec votre ex-partenaire au sujet des enjeux financiers liés à la

séparation, vous représenter et défendre vos droits dans le cadre d'une procédure judiciaire, vous préparer et vous assister lors du passage en cour, représenter votre ou vos enfants et défendre ses ou leurs droits, vous informer sur le droit familial, vous informer sur les responsabilités parentales après la séparation ou la reconstitution, homologuer en cour l'entente prise avec votre ex-partenaire, prendre en charge les procédures de divorce, autre) et les obstacles à l'utilisation des services (coût, horaire, manque de places ou temps d'attente, manque d'information sur les services offerts, n'est pas admissible à ce service, trop loin ou trop compliqué de s'y rendre, manque de confiance envers les professionnels, manque de temps, manque d'intérêt ou d'énergie, services non adaptés à ma réalité, difficulté à faire garder les enfants, impression que je ne suis pas important, partenaire ne veut pas utiliser ce service, ex-partenaire ne veut pas utiliser ce service, je n'ai rencontré aucun obstacle, autre).

Analyses. Les analyses réalisées dans ce chapitre sont principalement descriptives. Dans un premier temps, elles permettent de tracer un portrait de la connaissance et de l'utilisation des services psychosociaux, juridiques et psychojuridiques pour les pères et les mères de l'échantillon. Les analyses descriptives subséquentes sont menées uniquement auprès des pères de manière à mieux circonscrire leurs réalités. Elles se centrent sur les principaux obstacles liés à l'utilisation (ou non) des services ainsi qu'aux besoins auxquels ils sont associés. Une approche comparative a également été adoptée pour documenter les caractéristiques sociodémographiques et psychologiques ou relationnelles des pères selon qu'ils ont fait appel ou non au moins à un service au cours des 40 mois suivant la séparation. Au-delà des différences significatives observées par les tests *t* ou les tests du chi carré pour les analyses bivariées selon le niveau de mesure des variables, la taille de l'effet est reportée (*d* de Cohen ou *V* de Cramer). Les analyses ont été réalisées avec SPSS 26 (IBM, 2020).

Limites. Considérant que les pères montrent une méconnaissance de plusieurs services, les fréquences obtenues aux questions portant sur l'utilisation de ceux-ci et les besoins associés sont parfois très faibles. Nous avons ainsi dû combiner ou retirer les données relatives à certains services.

RÉSULTATS

Les résultats sont regroupés sous quatre sections principales : 1) connaissance et utilisation des services par les mères et les pères ; 2) caractéristiques sociodémographiques, psychologiques et relationnelles des pères ; 3) obstacles rencontrés par les pères à la suite de l'utilisation des services et ; 4) adéquation des services et des besoins associés.

CONNAISSANCE ET UTILISATION DES SERVICES

La connaissance et l'utilisation des services par les pères et les mères sont décrites dans les tableaux 12.1 (services psychosociaux), 12.2 (services juridiques) et 12.3 (services psychojuridiques). Pour les services psychosociaux, les résultats similaires pour les mères et les pères indiquent une faible connaissance et utilisation des services psychosociaux au cours des 40 premiers mois suivant la séparation. Certaines tendances semblent toutefois se dessiner : les mères connaissent un peu plus les services que les pères et ces derniers les utilisent moins que les mères. Les services de consultation au privé sont les plus fréquemment sollicités, près du quart des répondants y ayant fait appel.

Le tableau 12.2 montre que, dans l'ensemble, les services juridiques sont davantage connus et utilisés par les parents, principalement en passant par le soutien d'un avocat ou d'une avocate au privé. Les mères sembleraient plus nombreuses à connaître et à utiliser les services d'un avocat acceptant des mandats juridiques.

Parmi les services psychojuridiques présentés au tableau 12.3, la séance de médiation familiale gratuite est le type de service le plus connu (près de 75 % des répondants) et utilisé par les parents (près de la moitié des répondants). Quant à la séance d'information de groupe sur la parentalité, implantée au Québec plus récemment, elle est également offerte gratuitement. Elle permet aux parents d'être mieux outillés pour faire face à la rupture et régler les modalités de leur séparation que ce soit en médiation familiale ou devant les tribunaux. Pourtant, selon les résultats des répondants, elle est peu connue et peu utilisée.

TABLEAU 12.1 – Connaissance et utilisation des services psychosociaux

	Ne connaît pas (%)	Connaît / n'utilise pas (%)	Connaît et utilise (%)
Consultation dans le réseau public de la santé et des services sociaux			
Pères	62,7	25,5	11,8
Mères	52,5	31,1	16,4
Consultation dans un organisme communautaire			
Pères	82,4	13,3	4,1
Mères	76,2	17,2	6,6
Consultation d'un professionnel au privé			
Pères	55,8	20,1	24,1
Mères	49,2	24,4	26,4
Atelier/groupe d'aide pour parents ou enfants			
Pères	72,9	22,2	4,9
Mères	64,8	31,7	3,4
Ligne d'aide téléphonique pour parents ou enfants			
Pères	69,9	26,8	3,3
Mères	63,6	31,9	4,5

TABLEAU 12.2 – Connaissance et utilisation des services juridiques

	Ne connaît pas (%)	Connaît / n'utilise pas (%)	Connaît et utilise (%)
Représentation par un avocat au privé			
Pères	41,1	34,4	24,5
Mères	43,9	39,2	16,9
Représentation par un avocat acceptant les mandats juridiques			
Pères	63,8	29,4	6,7
Mères	55,2	33,2	11,6
Représentation par un avocat dans un centre de justice de proximité ou dans un organisme communautaire			
Pères	76,5	20,0	3,6
Mères	73,7	21,9	4,4

TABLEAU 12.3 – Connaissance et utilisation des services psychojuridiques

	Ne connaît pas (%)	Connaît/n'utilise pas (%)	Connaît et utilise (%)
Séance d'information sur la parentalité post-rupture au palais de justice			
Pères	70,2	13,0	16,8
Mères	68,1	17,8	14,1
Médiation familiale gratuite			
Pères	27,6	25,9	46,5
Mères	22,1	28,1	49,7
Médiation familiale payante			
Pères	57,0	32,6	10,3
Mères	54,5	35,7	9,8
Médiation entièrement payante			
Pères	76,7	22,2	1,1
Mères	71,2	28,0	0,8

CARACTÉRISTIQUES DES PÈRES ASSOCIÉES À L'UTILISATION DES SERVICES

Les caractéristiques des pères utilisateurs de services ont été examinées afin d'aller un pas plus loin dans ce travail descriptif. Une approche comparative des caractéristiques sociodémographiques (âge, revenu, niveau de scolarité, statut conjugal préséparation du père), psychologiques (détresse psychologique, adaptation à la séparation) et relationnelles (qualité de la relation coparentale, fréquence des conflits avec la mère, qualité de la relation avec l'enfant) des pères a été adoptée selon qu'ils n'avaient utilisé aucun service ou au moins un au cours des 40 mois suivant la séparation.

Très peu de distinctions sont observées entre ceux qui utilisent ou non les services. Pour les services psychojuridiques, seules deux distinctions sur des caractéristiques sociodémographiques sont notées. Les pères qui ont utilisé au moins un service psychojuridique se caractérisent par un revenu plus élevé ($t(774) = 3,92, p < 0,01$ et d de Cohen = 0,28) et un niveau de scolarité plus élevé ($\chi^2(2) = 11,04, p < 0,01$ et V de Cramer = 0,12). Bien qu'elles soient significatives, les différences observées sont de petite taille. Aucune distinction n'est remarquée pour les services juridiques et psychosociaux selon les caractéristiques sociodémographiques des pères. Par contre, pour ces services, les analyses comparatives font ressortir des différences sur les caractéristiques relationnelles. Les pères qui utilisent les services psychosociaux vivent des conflits plus fréquents avec leur

ex-partenaire ($\chi^2(3) = 9,62, p < 0,05$ et V de Cramer = 0,11) et ont une moins bonne relation avec leur enfant ($\chi^2(3) = 13,1, p < 0,01$ et V de Cramer = 0,13). Ces différences sont de petite taille. La fréquence des conflits ressort également en ce qui trait à l'utilisation des services juridiques ($\chi^2(3) = 40,4, p < 0,01$ et V de Cramer = 0,24) ainsi qu'à la qualité de la relation coparentale ($t(774) = 10,6, p < 0,01$ et d de Cohen = 0,82). La taille de l'effet est ici importante.

OBSTACLES LIÉS À L'UTILISATION DES SERVICES

Il a été demandé aux pères ayant utilisé au moins un service ($n = 570$ pères) de définir les obstacles rencontrés lors de la dispensation de ce(s) service(s). Ils rapportent le plus fréquemment ces obstacles : le coût (27,1%), les horaires (18,4%), le manque de confiance envers les professionnels (13%), l'ex-partenaire qui ne veut pas utiliser le service (9%), le manque d'information (8,4%), le manque de places (8,4%) et l'impression de ne pas se sentir important ou compétent en tant que père (7,1%). Néanmoins, 41,4% des pères n'en ont identifié aucun. Lorsqu'ils sont questionnés sur les services qu'ils auraient souhaité recevoir et les obstacles qui expliquent leur non-utilisation, on trouve de nouveau le coût (46%) et les horaires (26%), mais également le manque d'information sur les services offerts (32%).

Pour les pères qui estiment n'avoir eu besoin d'aucun service psychosocial ($n = 183$), les principales raisons sélectionnées révèlent qu'ils s'estiment capables de gérer leurs difficultés eux-mêmes (48,5%) et qu'ils ont eu peu de difficulté à s'adapter à la séparation conjugale ou à la recomposition familiale (36,4%). Pour ceux qui n'ont utilisé aucun service psychojuridique ($n = 137$), la moitié des répondants (50,3%) indiquent pouvoir gérer les conséquences juridiques seuls et 19,9% mentionnent ne pas s'être questionnés sur les éventuelles conséquences juridiques de la séparation impliquait des conséquences juridiques.

ADÉQUATION DES SERVICES EN RÉPONSE AUX BESOINS DES PÈRES

Pour cette sous-section des résultats, seuls les services les plus fréquemment utilisés par les pères ont été retenus (minimum de 10% d'utilisateurs du service). Dans un premier temps, il paraît pertinent de documenter la nature de ces besoins. Ainsi, pour chacun des services utilisés, les pères étaient questionnés quant à un ou plusieurs besoins sous-jacents. Le tableau 12.4 les décrit en fonction des différents services. Le «n» représente le nombre de répondants qui ont utilisé ce service et indiqué le besoin associé.

TABLEAU 12.4 – Besoins liés aux services utilisés par les pères

BESOINS	Services psychosociaux		Services psychojuridiques	
	Services publics (%) (n = 92)	Services privés (%) (n = 188)	Séance info parentalité (%) (n = 131)	Médiation gratuite (%) (n = 363)
Aider les enfants à mieux vivre la séparation	49,8	28,2	43,7	13,0
Aider les adultes à mieux vivre la séparation	47,3	57,0	59,3	25,9
Améliorer les relations parent-enfants	30,8	23,6	39,2	10,3
M'aider à mieux communiquer avec mon ex-partenaire	24,6	29,8	52,2	31,2
Trouver entente avec ex-partenaire – Garde et accès à l'enfant	---	---	36,5	76,8
Trouver entente avec ex-partenaire – Enjeux financiers de la séparation	---	---	26,4	78,7
Me représenter / défendre mes droits (procédures judiciaires)	---	---	11,8	9,2
Me préparer et m'assister lors du passage en cour			14,8	3,3
Représenter mes enfants et défendre leurs droits			3,3	3,6
M'informer sur le droit familial			42,8	48,5
M'informer sur mes responsabilités parentales après séparation			48,3	51,7
Homologuer en cour l'entente prise avec mon ex-partenaire			4,4	24,1
Prendre en charge les procédures de divorce			2,5	13,3
Autres	10,9	19,5	6,0	4,8

Le tableau 12.4 montre que les services psychosociaux, tout comme la séance d'information sur la parentalité, ont été utilisés pour aider l'enfant, mais aussi le père lui-même à mieux vivre la séparation. Le besoin d'améliorer la communication avec l'ex-partenaire est également souligné, tout particulièrement pour la séance d'information sur la parentalité. De façon complémentaire, les services psychojuridiques, principalement la médiation familiale gratuite, répondent aux besoins d'information (droit familial et responsabilité parentale) et à celui de trouver une entente avec l'ex-partenaire (garde et accès de l'enfant/enjeux financiers). Les résultats mettent en évidence que les pères perçoivent la médiation davantage comme un service juridique et la séance d'information, pourtant offerte au palais de justice, comme un service plus psychosocial.

Le tableau 12.5 présente les résultats sur le niveau d'accord des pères quant à l'adéquation des services en réponse à leurs besoins. Dans l'ensemble, les résultats témoignent d'une bonne adéquation de ces services (pourcentage d'accord variant de 67,0 à 85,7%). Ceux qui présentent les pourcentages de désaccord les plus élevés sont la séance d'information sur la parentalité (23,2%) et les séances de médiation familiale gratuite (22,9%). L'obligation pour certains parents d'assister à la séance d'information sur la parentalité pourrait expliquer le taux d'insatisfaction plus élevé.

TABLEAU 12.5 – Adéquation des services en réponse aux besoins des pères

	Désaccord		Accord	
	Très (%)	Plutôt (%)	Plutôt (%)	Très (%)
Services psychosociaux				
Services offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux	7,1	9,2	55,9	27,8
Services offerts par un professionnel en pratique privée	3,6	10,8	60,7	25,0
Services juridiques				
Représentation par un avocat au privé	3,0	11,7	43,6	41,7
Services psychojuridiques				
Séance d'information sur la parentalité après la rupture (palais de justice)	6,5	16,7	57,0	19,9
Médiation familiale gratuite	10,0	12,9	43,0	34,0

DISCUSSION

L'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec réalisée au temps 1 a permis de recueillir des données inédites sur les services utilisés par les parents au cours des 24 premiers mois suivant la séparation conjugale. Son caractère représentatif des parents séparés québécois, la prise en compte de l'expérience d'autant de pères que de mères et l'intégration à la fois des services psychosociaux et psychojuridiques constituent des angles novateurs pour un avancement certain des connaissances dans ce domaine.

Les résultats présentés dans ce chapitre contribuent à poser un regard critique sur les différentes facettes liées à l'accessibilité des services (utilisation ou non, connaissances, obstacles, besoins), dont le modèle élaboré par Dixon-Woods et ses collègues (2006) auprès de groupes vulnérables s'avère particulièrement riche à cet égard. Selon ces auteurs, l'accessibilité

va bien au-delà de l'utilisation des services. Ils proposent un modèle dynamique qui implique un processus de négociation continue entre le système de services visé et la personne : une interface entre le système, qui vérifie si la personne est bien admissible au service, et cette personne, qui juge si ce service pourra répondre à ses besoins. Les auteurs déterminent les différentes étapes de ce processus dynamique de négociation auxquelles il est possible d'associer les obstacles rencontrés. À la suite de l'étape initiale, qui concerne la capacité des personnes à définir leurs symptômes et leurs besoins en matière de services, vient la connaissance de ces derniers. La méconnaissance des services peut ainsi devenir un obstacle à leur l'accessibilité. L'un des premiers résultats présentés en regard des services psychosociaux et psychojuridiques en contexte de séparation conjugale fait ressortir la méconnaissance de ceux-ci par les parents, mais également leur faible utilisation. Des résultats pour les mères et les pères sont similaires, bien que les mères tendent à un peu mieux les connaître et les pères à un peu moins les utiliser. Dans une perspective de promotion et de prévention, ce premier résultat incite ainsi à une piste d'action concrète visant à développer des stratégies permettant de mieux faire connaître aux parents et aux professionnels les ressources et les services disponibles. Parmi les stratégies qui semblent rejoindre davantage les hommes, on note des sites Internet spécialisés offrant des ressources qui leur sont destinées, la publicité à la télévision et un dépliant envoyé par la poste (SOM, 2022).

Au-delà d'un manque de connaissances, différentes hypothèses peuvent être formulées pour expliquer la faible utilisation des services. L'analyse des caractéristiques sociodémographiques et personnelles des pères pourrait permettre de cerner des sous-groupes dont les besoins seraient plus nombreux, nécessitant ainsi une aide plus formelle³. Les résultats des analyses bivariées, comparant les pères ayant utilisé au moins un service au cours des 40 mois suivant leur séparation et ceux qui n'en ont utilisé aucun, semblent démontrer une influence minime des caractéristiques sociodémographiques, personnelles et relationnelles des pères. Pour les services psychojuridiques, seules les caractéristiques liées au revenu et au niveau de scolarité permettent de distinguer les utilisateurs des non-utilisateurs. Considérant que certains de ces services impliquent des coûts, il n'est guère étonnant de constater qu'ils soient utilisés par des pères dont le revenu est plus élevé. En regard du niveau de scolarité, des études

3. Le lecteur est invité à consulter le chapitre 7 du présent ouvrage portant sur la santé et le bien-être des pères (Pierce, Dubeau, Larouche, Villeneuve et Lavoie, 2023), qui présente leurs profils distincts.

récentes (Bala et al., 2017; Steinbach, 2019) indiquent que les parents ayant un niveau d'éducation et de revenu plus élevé et dont la séparation n'est pas conflictuelle optent davantage pour une garde partagée, ce qui peut se traduire par l'utilisation des services de médiation pour clarifier les ententes entre eux quant aux modalités de garde et aux enjeux financiers liés à la séparation.

Pour ce qui est de l'utilisation des services psychosociaux, ce sont essentiellement les caractéristiques relationnelles qui permettent de distinguer les utilisateurs de ces services. Les pères qui ont plus de conflits avec leur ex-partenaire et dont la qualité de la relation avec l'enfant est moins bonne utilisent davantage ces services. Ces résultats sont conformes à ceux obtenus en regard des besoins définis pour l'utilisation des services, qui indiquaient que les pères étaient soucieux de chercher du soutien pour aider leur enfant à mieux composer avec la séparation. L'enfant est ainsi une source de motivation centrale de la demande d'aide des hommes. Les résultats d'un sondage récent portant sur la santé et le bien-être des hommes québécois (SOM, 2022) révélaient d'ailleurs que la principale raison pour laquelle ils consulteraient était liée au fait que la problématique puisse avoir un impact sur leur enfant.

Dans le modèle d'accessibilité aux services de Dixon-Woods et ses collègues (2006), plusieurs obstacles sont signalés pour expliquer leur faible utilisation. Pour les pères de l'Enquête longitudinale qui ont utilisé au moins un service, 41 % de ceux-ci indiquent ne pas avoir rencontré d'obstacles. Pour la majorité des pères, un ou plusieurs obstacles peuvent ainsi influencer sur leur utilisation subséquente de ces services ou sur leur assiduité. Les obstacles rencontrés le plus fréquemment sont conformes à ceux trouvés dans les écrits recensés (Dubeau et al., 2013). Ils concernent les coûts, l'horaire et une certaine méfiance à l'égard des professionnels qui dispensent ces services. Ce dernier obstacle s'apparente à l'une des catégories créées par Dixon-Woods et ses collègues (2006) dans leur modèle d'accessibilité, soit celle du jugement des professionnels qui peut limiter d'une part l'admissibilité d'une personne à un service et, d'autre part, entraîner chez certaines personnes qui se sentent jugées le sentiment que le service ne répond pas à leur besoin ou n'est pas adéquat pour eux. Considérant que le rapport à l'aide est encore vécu différemment par plusieurs hommes et femmes du fait de leur socialisation distincte et que les environnements de services psychosociaux sont composés en majorité de membres du personnel féminin, certaines adaptations sont requises pour mieux intégrer les réalités masculines (Baum, 2017). Ces adaptations devraient ainsi entraîner une perception plus favorable des pères quant à

la réponse à leurs besoins et éventuellement une plus grande utilisation de ces services.

Leur non-utilisation ne doit pas nécessairement être vue comme un problème d'accessibilité. Les résultats obtenus sur les motifs de la non-utilisation de tous les services par un certain nombre de pères sont intéressants à cet égard. Ainsi, près de 50 % de ceux qui n'ont utilisé aucun service indiquent être capables de gérer les difficultés ou sont peu conscients des conséquences juridiques de la séparation. Ces pourcentages élevés peuvent être attribuables au fait qu'effectivement la situation ne requiert pas une aide formelle. La croissance des gardes partagées au cours des dernières années (Biland et Schütz, 2013) pourrait refléter des situations moins conflictuelles de séparation conjugale et l'intérêt de chacun de maintenir une bonne relation coparentale pour le bien-être des enfants. De plus, les pères de l'enquête pourraient sous-estimer les difficultés vécues. Puisque les données de l'enquête sont autorapportées, elles sont vulnérables au biais de désirabilité sociale. Certains hommes, dont la socialisation est plus traditionnellement masculine, peuvent également avoir le réflexe de nier la problématique rencontrée ou de tenter de résoudre par eux-mêmes la situation (Fletcher et St-Georges, 2010 ; Tremblay et al., 2016). Ils utiliseront ainsi les ressources d'aide en dernier recours, soit dans un contexte souvent plus de crise où une réponse rapide est attendue en fonction de l'urgence de leur besoin.

Les besoins sont au cœur d'une analyse des services. Les résultats de l'enquête nous renseignent ainsi sur des leviers importants de mobilisation des pères pour la recherche de soutien. Comme il est mentionné précédemment, les enfants sont une source de motivation importante. Les pères sont prêts à solliciter de l'aide si la situation a des impacts sur leur enfant (SOM, 2022). Il en va de même pour la relation avec l'autre parent des enfants dans le souci de maintenir une bonne relation coparentale. Bien que certains écrits indiquent que les pères sont prêts à faire beaucoup pour leur famille et peu lorsqu'il s'agit d'eux (Tremblay et al., 2016), il est encourageant de noter que, dans cette enquête, parmi les pères qui connaissent et utilisent un service psychosocial de consultation au privé (soit 24 % de l'échantillon), 57 % de ceux-ci l'ont fait pour s'aider à mieux vivre la séparation. Un changement fort possiblement attribuable à un phénomène générationnel où les jeunes pères d'aujourd'hui s'inscrivent moins dans une socialisation traditionnellement masculine où la demande d'aide était peu valorisée. Précisons toutefois que nos analyses ne montrent pas d'association entre l'âge du père et l'utilisation des services.

Dans l'ensemble, un portrait plutôt positif ressort de cette analyse des services utilisés par les pères durant les 40 premiers mois de la séparation parentale. L'approche quantitative adoptée dans cette enquête limite les réponses aux questionnements générés par la faible utilisation des services par les parents. Par contre, en se centrant sur l'analyse des réponses de ceux ayant bénéficié d'au moins un service, on note une appréciation positive qui respecte les besoins déterminés par les pères. Il faut toutefois accorder une attention particulière au plus faible pourcentage de ceux pour qui la satisfaction envers le service est particulièrement négative (fortement en désaccord avec l'énoncé). Il serait ainsi pertinent de mieux documenter les motifs expliquant les insatisfactions plus grandes liées aux services de médiation et à la séance sur la parentalité.

L'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec est riche et offre des données inédites sur les services psychosociaux, juridiques et psychojuridiques utilisés par les pères. Certaines limites doivent cependant être précisées pour fournir une interprétation éclairée, nuancée et prudente des résultats. Comme il est mentionné précédemment, les mesures sont autorapportées et donc plus sensibles à la désirabilité sociale. Bien que ce phénomène soit présent autant pour les mères que pour les pères, ces derniers, par une socialisation masculine plus traditionnelle, pourraient être plus enclins à sous-estimer leurs difficultés. La formulation des questions relatives aux obstacles définis quant à l'utilisation des services ne permet malheureusement pas de les colliger exclusivement pour chacun de ceux utilisés. En tout dernier lieu, il faut préciser qu'il s'agit des résultats obtenus au premier temps de mesure de l'enquête. On ne peut ainsi savoir si certaines caractéristiques précèdent la séparation ou en sont la conséquence. Les mesures prévues aux temps 2 et 3 de l'Enquête permettront d'enrichir notre compréhension par une analyse plus fine des diverses trajectoires d'utilisation des services. Ces données inédites à ce jour devraient contribuer à la mise en œuvre d'un continuum de services mieux adaptés aux réalités des parents séparés, dont celles moins connues des pères.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans ce chapitre. En regard des réalités paternelles, les pères qui utilisent au moins un service psychojuridique ont une scolarité et un revenu plus élevés que ceux n'en ayant utilisé aucun. Toutefois, les caractéristiques relationnelles des pères avec leurs enfants et la présence de conflits avec l'ex-conjointe distinguent ceux qui utilisent au moins un service psychosocial ou juridique. Les obstacles les plus fréquemment nommés par les pères sont les coûts et l'horaire de ces services ainsi que le manque de confiance envers les professionnels.

Un résultat rassurant. Lorsque les pères sont questionnés sur leurs besoins plus spécifiques, il est encourageant de noter que ceux qui ont utilisé au moins un service psychosocial au cours des 21 mois en moyenne suivant la séparation conjugale le font principalement pour s'aider à mieux vivre la séparation (57% des pères ayant utilisé la consultation au privé) et pour le bien-être de leur enfant (50% des pères ayant utilisé la consultation dans le réseau public).

Un résultat surprenant. Peu des parents (mères et pères) qui ont répondu à l'enquête connaissent les services psychosociaux dispensés dans le réseau public (37% des pères; 47% des mères) et dans les organismes communautaires (17% des pères, 23% des mères). Ils sont encore moins nombreux à les utiliser. Seulement 12% des pères et 16% des mères utilisent la consultation dans le réseau public.

Un résultat à surveiller. Bien que, dans l'ensemble, les pères ayant utilisé au moins un service psychosocial ou juridique indiquent qu'il a répondu à ses besoins (82 à 85%), on note des taux d'insatisfaction plus élevés pour la séance d'information à la parentalité et pour la médiation familiale gratuite. Il serait intéressant de documenter de façon plus précise les motifs de ces insatisfactions.

RÉFÉRENCES

- Amato, Paul R. (2010), « Research on divorce : Continuing trends and new developments », *Journal of Marriage and Family*, vol. 72, n° 3, p. 650-666, <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2010.00723.x>.
- Ashbourne, Lynda M., Denise L. Whitehead et Linda Hawkins (2013), « Orienting services to separated/divorced fathers : A conceptual framework », *Family Court Review*, vol. 51, n° 4, p. 666-680.
- Bala, Nicolas, Rachel Birnbaum, Karine Poitras, Michael Saini, Francine Cyr et Shawna LeClair (2017), « Shared parenting in Canada : Increasing use but continued controversy », *Family Court Review*, vol. 55, n° 4, p. 513-530.
- Baum, Nehami (2017), « Gender-sensitive intervention to improve work with fathers in child welfare services », *Child & Family Social Work*, vol. 22, n° 1, p. 419 à 427.
- Biland, Émilie et Gabrielle Schütz (2013), *La garde des enfants séparés au Québec : une analyse quantitative de dossiers judiciaires*, collection Que savons-nous ? (5), Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale.
- Brooks, Gary R. (1998), *A New Psychotherapy for Traditional Men*, San Francisco, Jossey-Bass.
- Cyr-Villeneuve, Catherine et Francine Cyr (2009), « En quoi et pourquoi les hommes et les femmes sont-ils affectés différemment par la séparation conjugale ? », *Psychologie française*, vol. 54, n° 3, p. 241-258, <https://doi.org/10.1016/j.psfr.2009.05.001>.
- DeGarmo, David S. et Marion S. Forgatch (2012), « A confidant support and problem solving model of divorced fathers' parenting », *American Journal of Community Psychology*, vol. 49, n°s 1-2, p. 258-269.
- Deslauriers, Jean-Martin et Diane Dubeau (2018), « Intervention auprès des pères séparés ayant des difficultés d'accès à leurs enfants : un exemple de pratique prometteuse », *Intervention*, n° 147, p. 73-91.
- Dixon-Woods, Mary, Debbie Cavers, Shona Agarwal, Ellen Annandale, Antony Arthur, Janet Havey, Ron Hsu, Savita Katbamna, Richard Olsen, Lucy Smith, Richard Riley et Alex J. Sutton (2006), « Conducting a critical interpretive synthesis of the literature on access to healthcare by vulnerable groups », *BMC Medical Research Methodology*, vol. 6, n° 35, <https://doi.org/10.1186/1471-2288-6-35>.
- Dubeau, Diane, Jean-Martin Deslauriers, Jacinthe Théorêt et Raymond Ville-neuve (2016), « La séparation conjugale, un regard différencié porté par et sur les pères », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. St-Amand et S. Lévesque (dir.), *Séparation parentale, recomposition familiale : enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 53-71.
- Dubeau, Diane, Francine de Montigny, Annie Devault, et Carl Lacharité (2013), *Soutenir les pères en contexte de vulnérabilités et leurs enfants : des services au rendez-vous, adéquats et efficaces*, Rapport de recherche remis au ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

- Dubeau, Diane, Raymond Villeneuve et Sylviane Thibault (2011), *Être présent sur la route des pères engagés : recension québécoise 2009-2010 des modalités de soutien pour les pères, rapport d'analyse remis au Regroupement pour la valorisation de la Paternité*, Montréal
- Dulac, Germain et Sylvain Camus (2006), «L'aide et le soutien aux pères en rupture d'union : aider les pères séparés aussi!», *Défi jeunesse*, vol. 12, n° 2, p. 30-36.
- Dulac, Germain, Gilles Rondeau, Éric Couto et Sylvain Camus (2009), «La justice aux yeux des groupes de défense des droits des pères : l'érosion du sentiment de confiance dans les institutions», *Service social*, vol. 55, n° 1, p. 67-96.
- Fagan, Jay et Rebecca Kaufman (2015), «Reflections on theory and measures for fatherhood programs», *Families in Society*, vol. 96, n° 2, p. 133-140.
- Feinberg Mark Ethan, Louis Brown et Marni Kan (2012), «A multi-domain self report measure of coparenting», *Parenting*, vol. 12, n° 1, p. 1-21.
- Fitzgerald, Hiram E., Kai von Klitzing., Natasha J. Cabrera, Júlia Scarano de Mendonça et Thomas Skjøthaug (dir.) (2020), *Handbook of Fathers and Child Development: Prenatal to Preschool*, Cham, Springer.
- Fletcher, Richard J. et Jennifer M. St-George (2010), «Men's help seeking in the context of family separation», *Advance in Mental Health*, vol. 9, n° 1, p. 49-62.
- Forget, Gilles, Annie Devault, Sarah Allen, Ed Bader et Deb Jarvis (2005), «Les services destinés aux pères, une description et un regard sur l'évolution des pratiques canadiennes», *Enfances, Familles, Générations*, n° 3, <https://doi.org/10.7202/012538ar>.
- Guilmette, David, Gilles Tremblay, Sacha Genest-Dufault, Steve Audet et Suzanne Leveillé (2016), «La rupture au masculin : comprendre et intervenir», dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Saint-Amand et S. Lévesque (dir.), *Séparation et recomposition familiale : enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 157-169.
- Haworth, Simon (2019), «A systematic review of research on social work practice with single fathers», *Social Work in Action*, vol. 31, n° 5, p. 329-347.
- Hoffman, Charles D. et Michelle Moon (2000), «Mothers' and fathers' gender role characteristics : The assignment of postdivorce child care and custody», *Sex Roles*, vol. 42, p. 917-924.
- IBM (2020), *SPSS Statistics 26*, New York, Routledge, Taylor et Francis Groups.
- Kõlves, Kairi, Naoko Ide et Diego De Leo (2010), «Suicidal ideation and behaviour in the aftermath of marital separation: Gender differences», *Journal of Affective Disorders*, vol. 120, n°s 1-3, p. 48-53.
- Lamb, Michael E. (2010), *The Role of the Father in Child Development* (5^e éd.), Hoboken, John Wiley & Sons.
- Lee, Shawna J., Gregory Hoffman et Donna Harris (2016), «Community-Based Participatory Research (CBPR) needs assessment of parenting support programs for fathers», *Children and Youth Services Review*, vol. 66, p. 76-84.

- Mercadante, Carly, Myra F. Taylor et Julie Ann Pooley (2014), « “I would’t wish it on my worst enemy” : Western Australian fathers’ perspectives on their marital separation experience », *Marriage and Family Review*, vol. 50, n° 4, p. 318-341.
- Möller-Leimkühler, Anne Maria (2002), « Barriers to help-seeking by men : A review of sociocultural and clinical literature with particular reference to depression », *Journal of Affective Disorders*, vol. 71, n°s 1-3, p. 1-9.
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2017), *Plan d’action ministériel : santé et bien-être des hommes 2017-2022*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Nygren, Karina, Julie Walsh, Ingunn T. Ellingsen et Alastair Christie (2019), « What about the fathers? The presence and absence of the father in social work practice in England, Ireland, Norway, and Sweden—A comparative study », *Child & Family Social Work*, vol. 24, n° 1, p. 148-155.
- Pelletier, David, Solène Lardoux et Yentéma Onadja (2021), « Avec qui les enfants vont-ils vivre ? Facteurs associés au partage du temps parental lors d’une séparation », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 63, p. 85-109, <https://doi.org/10.7202/1055720ar>.
- Philip, Georgia et Margaret O’Brien (2017), « Are interventions supporting separated parents father inclusive? Insights and challenges from a review of program implementation and impact », *Child & Family Social Work*, vol. 22, n° 1, p. 1114-1127.
- Pierce, Tamarha, Diane Dubeau, Karl Larouche, Raymond Villeneuve et Frédéric Lavoie (2023), « Portrait de la santé et du bien-être des pères séparés », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l’Université Laval, p. 195-220.
- Régnier-Loilier, Arnaud (2015), « When fathers lose touch with their children after separation », dans A. Régnier-Loilier (dir.), *The Contemporary Family in France : Partnership Trajectories and Domestic Organization*, Cham, Springer International., p. 139-158.
- Rondeau, Gilles (dir.) (2004), *Les hommes : s’ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins. Rapport du Comité de travail en matière de prévention et d’aide aux hommes*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.
- Rousseau, Nicolas et Anne-Marie Quéniart (2004), « Les pères face au système de justice : l’influence des facteurs juridiques sur le niveau d’engagement paternel à la suite d’un divorce », *Canadian Journal of Family Review*, vol. 21, n° 1, p. 181-201
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loilier et al. (2018), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ)*, Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), « La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-58.
- Sierra Hernandez, Carlos A., Christina Han, John L. Oliffe et John S. Ogrodniczuk, (2014), « Understanding help-seeking among depressed men », *Psychology of Men & Masculinity*, vol. 15, n° 3, p. 346-354.
- SOM (2022), *Sondage portant sur la vulnérabilité dans le contexte de la paternité*, Rapport final présenté au regroupement pour la valorisation de la paternité.
- Steinbach, Anja (2019), « Children's and parents' well-being in joint physical custody: A literature review », *Family process*, vol. 58, n° 2, p. 353-369, <https://doi.org/10.1111/famp.12372>.
- Stone, Glenn (2006), « An exploration of factors influencing the quality of children's relationships with their father following divorce », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 46, n°s 1-2, p. 13-28, https://doi.org/10.1300/J087v46n01_02.
- Tremblay, Gilles et al. (dir.) (2012), *Rapport du Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux*, Rapport remis au ministère de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des aînés, Québec, Gouvernement du Québec.
- Tremblay, Gilles et al. (dir) (2016), *Perception des hommes québécois de leurs besoins psychosociaux et de santé*, Rapport déposé au ministère de la Santé et des Services Sociaux et au Fonds de recherche – Société Culture, Québec.
- Troilo, Jessica et Marilyn Coleman (2013), « "I don't know how much more I can take" : How divorced nonresidential fathers manage barriers to involvement? », *Fathering*, vol. 11, n° 2, p. 159-178.
- Turcotte, Geneviève et Judith Gaudet (2009), « Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel: un bilan des connaissances », dans D. Dubeau, A. Devault et G. Forget (dir.), *La paternité au XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 39-70.

CHAPITRE 13

Aller en médiation ou consulter un avocat ? Recours et non-recours aux services juridiques et parajuridiques dans le processus de séparation parentale

*Karine Poitras, Émilie Biland, Élisabeth Godbout,
Johanne Clouet, Marie-Hélène Filteau*

Les séparations conjugales figurent parmi les principaux événements de la vie privée au cours desquels les individus doivent prendre des décisions, personnelles et familiales, pour lesquelles ils peuvent solliciter les services de juristes ou d'autres professionnels pour les accompagner. Dans quelles conditions les parents interrogés lors de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec recourent-ils – ou pas – aux services juridiques et parajuridiques¹ disponibles dans le but de se préparer aux conséquences de leur rupture conjugale ? Selon les services, les profils des parents et de leurs enfants sont-ils semblables ou différents ?

1. Les services juridiques sont offerts par des professionnels du droit, alors que les services parajuridiques sont relatifs à des sujets encadrés par le droit, mais offerts par des professionnels issus du droit ou du domaine psychosocial.

Plus précisément, quels facteurs socio-démographiques et familiaux sont associés à l'utilisation des services ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre.

DES SERVICES DIVERSIFIÉS POUR ACCOMPAGNER LES PARENTS QUI SE SÉPARENT

Depuis quelques décennies, les services juridiques et parajuridiques proposés aux familles en processus de rupture d'union se sont considérablement diversifiés. Au sein des palais de justice, le procès est loin d'être la seule forme possible d'intervention judiciaire. Il s'agit même d'une option de plus en plus rare dans la mesure où les dispositifs visant à parvenir à une entente négociée entre les parties ont évolué, qu'il s'agisse des conférences de règlement à l'amiable ou des ententes homologuées par les juges ou par les greffiers spéciaux, le plus souvent sans audition des parties (Biland, 2019). De surcroît, si les divorces continuent à devoir être prononcés par la Cour supérieure, en vertu du Code de procédure civile, les conséquences des séparations de couples en union de fait (nombreux au Québec) ne requièrent pas nécessairement l'intervention des tribunaux. Le rôle des intervenants et des intervenantes en amont, ou même en dehors de la judiciarisation est ainsi devenu crucial.

Depuis les années 1990, le champ de pratique des avocates et des avocats s'est fortement diversifié : il va de la représentation judiciaire à l'accompagnement vers une solution négociée, qui ne sera pas forcément soumise aux tribunaux. Les membres du Barreau du Québec, intervenant à l'issue des ruptures d'union, exercent d'ailleurs dans des contextes variés. Outre la traditionnelle pratique privée (reposant sur les honoraires payés par la clientèle), le gouvernement du Québec a mis en place, depuis 1972, un service d'aide juridique qui permet aux personnes ayant des ressources modestes² de voir leurs frais juridiques totalement ou partiellement couverts par la Commission des services juridiques. Certains avocats en pratique privée acceptent des mandats d'aide juridique, tandis qu'à travers

2. Au moment de rédiger ce chapitre, pour être admissible à l'aide juridique gratuite, une personne seule doit avoir un revenu annuel brut n'excédant pas 23 842 \$ (art. 4.1 du Règlement sur l'aide juridique). Ce revenu peut être majoré jusqu'à 39 097 \$ selon le nombre de personnes dont le requérant ou la requérante a la charge (art. 18 (1)). En sus, il existe des limites concernant la valeur de ses actifs et de ses liquidités (art. 18 (2)). Les personnes ayant un revenu brut compris entre 33 304 \$ et 54 608 \$ (selon la composition de leur famille) peuvent avoir accès à l'aide juridique moyennant une contribution (allant jusqu'à 800 \$) (art. 4.2 et art. 20).

la province, des avocats salariés dans des bureaux d'aide juridique conseillent et représentent les personnes admissibles. Depuis une dizaine d'années, des services juridiques distincts de la pratique privée se sont développés, tantôt sous la forme d'organismes communautaires, tels que les cliniques juridiques, tantôt sous la forme d'initiatives financées par le ministère de la Justice, comme les centres de justice de proximité offrant de l'information juridique.

Des services parajuridiques ont également vu le jour dans le but d'informer les parents sur les conséquences des séparations et de soutenir leurs efforts à négocier une entente. Depuis 2010, le ministère de la Justice du Québec offre ainsi gratuitement aux parents qui se séparent une séance d'information de groupe sur la parentalité après la rupture. Avant de demander une audience devant le tribunal, tous les parents impliqués dans un litige en matière familiale doivent, depuis le 1^{er} janvier 2016, assister à cette séance, animée par deux médiateurs, l'un du domaine juridique et l'autre du domaine psychosocial.

Après ou indépendamment de cette séance, les couples séparés peuvent recourir à la médiation familiale – une pratique qui s'est développée depuis les années 1990 et qui vise un accord équitable et négocié entre les parents. La médiation diffère de plusieurs manières de la représentation par avocat. Alors que celle-ci est le plus souvent une démarche individuelle qui peut mener à la présentation du dossier devant la cour, la médiation familiale engage les deux coparents sans que le médiateur ou la médiatrice puisse ensuite les représenter devant le tribunal, advenant l'impossibilité d'en arriver à une entente. En vertu du programme de médiation familiale administré par le ministère de la Justice du Québec depuis 1997, tous les parents avec un enfant en commun à charge peuvent avoir accès gratuitement à des heures de médiation dans le processus de séparation. Depuis 2012, ce sont cinq heures de médiation gratuites qui sont allouées aux parents lors d'une séparation, puis deux heures et demie peuvent être ajoutées ultérieurement pour réviser un jugement ou une entente. Enfin, les 1 200³ médiateurs du Québec ne sont pas tous juristes, puisqu'outre les avocats et les notaires (qui représentent tout de même les trois quarts des effectifs), les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux, les psychologues, les psychoéducateurs et les conseillers d'orientation peuvent être accrédités après avoir suivi la formation requise et s'être engagés à être supervisés pour dix dossiers et suivre une formation complémentaire à l'intérieur des deux

3. Nombre de médiateurs accrédités au 5 mars 2021. Données fournies par le MJQ.

ans suivant l'accréditation⁴. C'est pour cette raison que nous qualifions la médiation familiale de service parajuridique : elle porte sur des sujets encadrés par le droit, mais elle est mise en œuvre par des professionnels issus du droit ou du domaine psychosocial.

En 2019-2020, près de 20 000 couples ont bénéficié des heures gratuites de médiation familiale, ce qui représente une augmentation de 31 % depuis 2012-2013⁵. Au milieu des années 2000, une enquête canadienne estimait que 22 % des Québécoises et des Québécois séparés avaient utilisé les services de médiation, alors que le taux était de 11 % dans les provinces canadiennes qui ne proposaient pas de programme gouvernemental de médiation gratuite (Statistique Canada, 2007). Cependant, la proportion de parents ayant recours aux services de médiation semble moindre parmi ceux qui ont déposé une demande judiciaire en lien avec leur conflit (Poitras et al., 2021 ; Poitras et al., 2017). Dès lors, il paraît important d'examiner les facteurs associés au recours à la médiation familiale, que les parents aient soumis une demande judiciaire ou non.

Outre ces services, les couples qui se séparent peuvent toujours faire appel au tribunal afin d'obtenir un jugement qui statuera sur les conséquences juridiques de leur rupture. Depuis quelques années, on remarque qu'un nombre grandissant de justiciables se représentent seuls dans les affaires familiales (Birnbaum, Bala et Bertrand, 2013). Les études soulignent que le coût financier est le facteur principal expliquant leur autoreprésentation (Bernheim et al., 2020 ; Bernheim, 2016 ; Birnbaum et al., 2013), et qu'une minorité de parents évoquent d'autres motifs pour la choisir tels que le désir de transiger directement avec l'autre partie (Bernheim, 2016 ; Birnbaum et al., 2021).

La situation pourrait toutefois être différente au Québec. Dans une étude publiée par Biland et Mille (2016), au moins un avocat était impliqué dans la quasi-totalité des 7 500 dossiers qui étaient au rôle d'audience de trois districts judiciaires (Montréal, Québec, Beauce) : dans six dossiers sur dix, il s'agissait d'un avocat en pratique privée ; dans près de quatre sur dix, d'un avocat du bureau d'aide juridique. De plus, certains suggèrent que, pour les dossiers familiaux judiciairisés, le recours à la représentation judiciaire est beaucoup plus fréquent au Québec que dans les autres provinces canadiennes (Poitras et al., 2017 ; Poitras et al., 2021). Or, très peu

4. Règlement sur la médiation familiale au chapitre C-25.01, r. 0.7 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01, a. 619). La province du Québec est la seule au Canada à exiger une telle accréditation, chapeautée par le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale.

5. Données fournies par le MJQ.

est connu sur les facteurs associés à l'utilisation des services juridiques d'un avocat par les parents, de façon générale. Dès lors, ce chapitre propose de documenter plus avant les inégalités dans le recours aux services juridiques et parajuridiques.

DES INÉGALITÉS MARQUÉES DANS L'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE

À partir du cas étatsunien, Sandefur (2008) estime que « l'expérience de la justice civile peut être un moteur important de la reproduction des inégalités sociales » [notre traduction] (Sandefur, 2008, p. 340). D'autres travaux montrent que l'accès à la justice civile représente des coûts en argent, en temps et en ressources psychologiques (Semple, 2015 ; Farrow et al., 2016 ; Gesualdi-Fecteau et al., 2020). Il est d'ailleurs probable que les honoraires élevés et leur augmentation expliquent en bonne partie la présence des personnes non représentées devant les instances judiciaires (Bernheim et al., 2020). Par ailleurs, certains suggèrent que le programme d'aide juridique, plus généreux au Québec que dans les autres provinces canadiennes, pourrait expliquer une utilisation plus grande des services juridiques lorsque le litige n'est pas résolu à l'aide des services de médiation familiale (Poitras et al., 2021).

Ces caractéristiques du système de justice débouchent sur la segmentation sociale des interventions (Biland, 2019). Sur la base d'une recherche articulant des enquêtes ethnographiques dans des palais de justice et des bureaux d'avocats et une analyse statistique de données judiciaires, on constate que le traitement institutionnel des séparations suit trois trajectoires typiques correspondant aux classes populaires (qui ne recourent à aucun service ou seulement à l'aide juridique), aux classes moyennes (surreprésentées parmi les personnes ayant recours à la médiation familiale) et aux classes supérieures (qui cumulent souvent de multiples interventions, à la fois dans le privé et dans le public) (Biland, 2019). On sait notamment que le revenu de la grande majorité des personnes qui recourent à la médiation gratuite est supérieur à celui de la médiane québécoise (SOM, 2017).

Les recherches soulignent aussi que les inégalités d'accès à la justice sont sensibles au genre. Parce que les femmes assument plus souvent la responsabilité des soins quotidiens aux enfants et parce que leurs revenus sont inférieurs, elles sont surreprésentées parmi les personnes se tournant vers les bureaux d'aide juridique en matière familiale (Commission des

services juridiques, 2018). D'autre part, cet enjeu de genre peut être encore plus évident lorsqu'on examine le recours aux services juridiques chez les personnes qui vivent avec de faibles revenus, plus souvent des femmes, sans pour autant répondre aux critères minimaux pour être admissibles au programme d'aide juridique.

Enfin, les recherches mettent en lumière les difficultés auxquelles se heurtent les personnes immigrées face au système de justice : outre l'imparfaite maîtrise de la langue française ou anglaise pour certaines, la complexité des dossiers relevant parfois de plusieurs droits nationaux et les préjugés visant les personnes racisées peuvent les affecter (Biland, 2019).

FACTEURS FAMILIAUX ET RECOURS AUX SERVICES JURIDIQUES ET PARAJURIDIQUES

Outre ces facteurs structurels, qui montrent les répercussions de la stratification sociale dans l'accès au droit et à la justice, d'autres études mettent en évidence les facteurs contextuels, liés aux dynamiques intra-familiales, dans le déroulement des séparations. Ces études montrent que les ex-conjoints ayant des difficultés marquées sur le plan de la coparentalité (soit la capacité à faire équipe pour assumer les tâches, décisions et responsabilités entourant l'enfant) utiliseraient moins, et avec moins de succès, les modes alternatifs de résolution des conflits, y compris la médiation familiale, et seraient surreprésentés dans les procédures judiciaires (Godbout et al., 2023 ; Houston, Bala et Saini, 2017 ; Poitras et al., 2021 ; Salem, 2009).

Par ailleurs, l'âge des enfants pourrait également influencer les services juridiques et parajuridiques auxquels les parents font appel ; les besoins des enfants plus jeunes pouvant notamment compliquer la résolution des sujets de litige. En effet, le partage du temps parental impliquant de jeunes enfants continue à faire l'objet de controverses (Pruett, McIntosh et Kelly, 2014), l'âge de l'enfant pourrait être un facteur associé à la judiciarisation de ces conflits (Braver et Lamb, 2018) et les procès en matière familiale interviennent davantage pour trancher une décision impliquant un enfant d'âge préscolaire (Poitras et al., 2021). Ces constats pourraient laisser croire que les parents de jeunes enfants, dans l'ensemble, consultent davantage des avocats et des avocates que ceux ayant des enfants plus âgés.

Enfin, depuis les années 1990, de nombreux débats, auxquels participent notamment les groupes soutenant les femmes victimes, concernent les services les plus adaptés dans les cas de violence conjugale. Selon la littérature, la médiation familiale serait le mode de règlement le plus controversé en pareil contexte (Huot, 2019 ; Murphy et Rubinson, 2005). Face à ces risques, le *Guide des normes de pratique en médiation familiale*, publié par les organismes accréditeurs québécois, estime que « la médiation familiale est généralement peu appropriée à un contexte de violence conjugale » (art. 5.1.5, p. 22) et insiste sur la capacité des médiateurs et médiatrices à détecter la violence et à orienter les ex-conjoints et les ex-conjointes en conséquence. À ce jour, les enquêtes empiriques sur ce sujet sont cependant très rares dans le contexte québécois (Riendeau, 2012). En interrogeant les parents sur ces situations, l'enquête utilisée dans ce chapitre permet de repérer à quels services ont eu recours les personnes décrivant leur séparation comme empreinte de violence.

En somme, la littérature scientifique donne un portrait incomplet du recours aux services juridiques et parajuridiques, car elle s'intéresse principalement aux utilisateurs et aux utilisatrices d'un service donné (avocats ou médiation). Les recherches ignorent généralement les parents qui organisent leur vie post-rupture sans recourir aux services juridiques et parajuridiques. La présente étude, effectuée auprès de la population générale, vient pallier cette limite méthodologique importante. Ce chapitre cherche donc à décrire l'utilisation des services juridiques (par avocat) et parajuridiques (par médiation familiale) et à déterminer les facteurs qui leur sont associés. Il explore les facteurs socio-démographiques (sexe, diplôme, revenu, lieu de naissance, statut conjugal avant la rupture) ainsi que les facteurs familiaux associés à la séparation (temps écoulé depuis la rupture, habiletés coparentales, violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants comme motif de séparation, âge de l'enfant).

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1 551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ⁶.

Échantillon. Les analyses dans ce chapitre sont réalisées auprès de l'ensemble de l'échantillon d'individus de l'ELPSRQ (N = 1 551), identifiés par la RAMQ comme étant de sexe masculin (n = 790) ou féminin (n = 761) et séparés depuis en moyenne 21 mois au moment de remplir le questionnaire (M = 21,2, ÉT = 7,7).

Variabes. *Caractéristiques du parent* : sexe (femme ; homme), âge en années (<35 ; 35-39 ; 40-44 ; 45 et +), pays de naissance du parent et de l'ex-partenaire (Canada ; autre), niveau de scolarité (primaire-secondaire ; collégial ; universitaire), revenu imposable l'année de la séparation inscrit en dollars à la ligne 199 du formulaire de déclaration de Revenu Québec. *Caractéristiques familiales* : l'enfant le plus jeune né de la relation avec l'ex-partenaire est âgé de moins de 5 ans (oui / non) ; nombre d'enfants eus avec l'ex-partenaire ; temps en mois écoulé depuis la séparation ; marié à l'ex-partenaire (oui / non). *Variables portant sur la dynamique familiale et conjugale* : qualité de la coparentalité (0-6, où un score élevé indique une meilleure coparentalité), violence à l'endroit du partenaire et / ou des enfants comme motif de séparation (oui / non). *Services juridiques ou parajuridiques* : 1) connaissance et 2) utilisation de : a) représentation⁷ par avocat (privé ; aide juridique) ou consultation auprès d'un avocat dans un centre de justice de proximité ou un organisme communautaire, b) séance d'information de groupe sur la

6. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

7. Le terme « représentation » est employé dans le questionnaire. Ce terme est en principe réservé aux pratiques des avocats entourant les procédures judiciaires. Cependant, dans la compréhension populaire, il pourrait aussi inclure le conseil juridique. Pour cette raison, ce chapitre utilise le terme général « services d'un avocat ».

parentalité, c) médiation familiale, d) aucune connaissance ni utilisation de services, services que le parent aurait aimé utiliser (cinq choix de services psychosociaux; trois choix de services juridiques [y compris la représentation par avocat]; quatre choix de services psychosociaux et juridiques [y compris la médiation familiale]).

Analyses. Les fréquences présentées dans ce chapitre sont brutes, alors que les pourcentages sont pondérés. Outre les mesures descriptives de base, les résultats des analyses bivariées s'appuient sur des tableaux de contingence (test du chi carré) et des test *t* de Student. Lorsque des associations statistiquement significatives étaient observées, les variables pertinentes ont été intégrées à des analyses de régression logistique visant à expliquer l'utilisation du recours à la médiation familiale et la représentation par avocat (en général puis en distinguant pour l'aide juridique).

Forces et limites. L'échantillon est représentatif des parents québécois séparés (récemment et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans) et examine le poids relatif de différents facteurs liés à l'utilisation de différents services, ce qui a peu été fait selon la littérature consultée. Cependant, le temps écoulé depuis la séparation est court, ce qui empêche de saisir l'entièreté des services utilisés par les parents en lien avec leur séparation. La recherche est de nature exploratoire et certaines dynamiques familiales (coparentalité et violence conjugale et/ou familiale) sont mesurées de façon imprécise.

PROFIL DES PARENTS ET CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES

Les parents sondés ($n = 1\,551$) ont cohabité avec leur ex-partenaire pendant près de dix ans en moyenne (entre un mois et 31 ans) et sont séparés depuis près de deux ans ($M = 21$ mois; $ÉT = 8$). La majorité des conjoints (71 %) étaient en union de fait. Plus du tiers des parents a moins de 34 ans ($n = 571$), alors que la majorité est âgée de plus de 35 ans ($n = 979$). Une majorité a obtenu un diplôme d'études collégiales ou universitaires (59 %) et le revenu moyen est de 56 262 \$ ($ÉT = 49\,784$). Les parents participant à l'étude sont majoritairement nés au Canada (85 %) et 17 % des parents sondés rapportent que leur ex-partenaire ou eux-mêmes sont nés à l'extérieur du Canada. Ils ont entre un et sept enfants ($M = 1,76$; $ÉT = 0,76$) et le plus jeune enfant de la fratrie a un peu plus de six ans en moyenne ($M = 78$ mois, $ÉT = 40$).

La violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants est rapportée comme motif de séparation par 8 % des parents. Par ailleurs, le score élevé obtenu à l'indice global de coparentalité indique la présence de bonnes habiletés coparentales chez la majorité des parents ($M = 3,98$; $ÉT = ,32$).

RÉSULTATS

CONNAISSANCES DES SERVICES

La plupart des parents ayant participé à l'enquête connaissent les services de représentation par avocat en cabinet privé (57 %), alors que 40 % de ceux-ci connaissent les services de représentation par avocat financés par l'aide juridique et 25 % les services de justice de proximité. Aussi, 78 % des parents participant à l'enquête savent que les services de médiation familiale existent, tandis que seulement 30 % connaissent la séance d'information sur la coparentalité après la rupture. Finalement, moins d'un parent sur dix (8,4 %) ne connaît aucun service documenté. Les analyses bivariées effectuées révèlent que deux sous-groupes, soit les femmes et les parents nés au Canada, connaissent davantage les services de médiation, tandis que la connaissance des services de représentation par avocat ne varie pas en fonction du pays d'origine ou du sexe du parent.

UTILISATION DES SERVICES

Dans le cadre de l'enquête, les parents qui répondaient connaître l'un ou l'autre des services étaient ensuite questionnés sur l'utilisation qu'ils en avaient faite. Ainsi, une minorité de parents qui connaissent les services juridiques ou parajuridiques n'en ont utilisé aucun ($n = 79$). Ces parents ne se distinguent pas de ceux qui utilisent l'un ou l'autre des services eu égard aux caractéristiques individuelles (sexe, âge, revenu, niveau d'études, né hors Canada) et familiales (statut conjugal, durée de l'union, temps écoulé depuis la séparation, âge de l'enfant et nombre d'enfants, coparentalité). Les analyses bivariées effectuées révèlent que seule la variable de la violence à l'égard du partenaire et/ou des enfants comme motif de séparation distingue ces deux groupes. En effet, la quasi-totalité des parents qui rapportent la violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants comme motif de séparation a utilisé l'un ou l'autre des services.

Au moment de remplir le questionnaire de l'enquête, 52 % des parents qui connaissaient les services ont suivi la séance d'information sur la parentalité après la rupture ($n = 245$), 65 % ont eu recours à la médiation ($n = 788$) et 42 % aux services d'un avocat ou d'une avocate ($n = 442$).

Les analyses bivariées effectuées à propos du recours à la médiation familiale (voir le tableau 13.1) montrent que les parents âgés de plus de 35 ans, qui ont terminé des études collégiales ou universitaires, qui ont été mariés, qui ont des enfants plus âgés et qui ont un revenu personnel plus élevé tendent à utiliser davantage ce type de service.

TABLEAU 13.1 – Facteurs associés à l'utilisation des services de médiation familiale

	Aucun recours au service de médiation	A utilisé un service de médiation	Chi carré (χ^2)
Âge du parent (>35)	59,12	68,78	11,27**
Marié (%)	23,75	32,36	9,80**
Études collégiales/ universitaire (%)	60,54	70,71	12,34***
Né hors Canada (%)	15,95	14,21	0,66 n.s.
Enfant d'âge préscolaire (%)	43,33	32,86	8,58**
Violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants comme motif de séparation (%)	8,79	7,23	0,93 n.s.
			Test t
Durée de l'union (mois)	13,29 (ÉT = 8,01)	12,92 (ÉT = 8,19)	0,37 n.s.
Temps écoulé depuis la séparation (mois)	20,49 (ÉT = 7,71)	21,08 (ÉT = 7,53)	1,29 n.s.
Coparentalité	4,02 (ÉT = 1,40)	3,99 (ÉT = 1,25)	0,32 n.s.
Revenu du parent	50 368,62\$ (ÉT = 46 489,28)	63 908,28\$ (ÉT = 50 233,27)	-4,57***
Nombre d'enfants	1,64 (0,71)	1,87 (0,73)	-5,34***

* $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

Les services d'un avocat ou d'une avocate sont, quant à eux, davantage utilisés par les parents qui ont terminé des études collégiales ou universitaires, qui ont été mariés à leur ex-partenaire, qui rapportent que leur rupture est liée à la violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants, qui rapportent une coparentalité de moindre qualité, qui ont des enfants d'âge préscolaire et pour qui le temps écoulé depuis la séparation est plus long (voir le tableau 13.2).

TABLEAU 13.2 – Facteurs associés à l'utilisation des services d'un avocat

			Test <i>t</i>
Durée de l'union (mois)	13,78 (ÉT = 7,82)	14,32 (ÉT = 8,88)	-0,54 n.s.
Durée de la séparation (mois)	20,68 (ÉT = 7,85)	22,00 (ÉT = 7,28)	-2,77 **
Coparentalité	4,27 (ÉT = 1,20)	3,27 (ÉT = 1,39)	12,09***
Revenu du parent	56 774,37\$ (ÉT = 39 709,80)	57 306,92\$ (ÉT = 62 549,54)	-0,16 n.s.
Nombre d'enfants	1,77 (0,74)	1,79 (0,79)	-0,45n.s

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$;

Le tiers des parents qui utilisent les services d'un avocat bénéficient du soutien de l'aide juridique (148/442). Les analyses révèlent que les personnes qui ont bénéficié de l'aide juridique sont principalement des femmes, sont moins scolarisées, ont un plus faible revenu et sont plus souvent en union de fait (voir le tableau 13.3).

TABLEAU 13.3 – Facteurs associés à l'utilisation des services d'un avocat sous l'aide juridique

	Services payants	Services de l'aide juridique	Chi carré (χ^2)
Sexe du parent (% de femmes)	39,79	62,83	20,96***
Marié (%)	40,47	29,72	4,88*
Études collégiales/ universitaire (%)	64,89	47,33	12,46***
Nés hors Canada	17,00	24,32	3,36t
			Test <i>t</i>
Revenu du parent	70 179,14\$ (ÉT = 70 323,32)	30 379,49\$ (ÉT = 26 318,25)	8,40***

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$

Afin de préciser si des variables sont plus importantes que d'autres pour prédire l'utilisation des services, nous avons effectué des régressions logistiques en intégrant les variables pour lesquelles les analyses bivariées ont révélé une association significative.

Ces régressions logistiques confirment que les parents qui utilisent les services de médiation familiale, comparativement à ceux qui n'en ont pas fait l'utilisation, sont plus susceptibles d'avoir un revenu plus élevé, d'être mariés avant la rupture conjugale, d'être nés au Canada, de détenir des diplômes d'études collégiales ou universitaires et de ne pas être le parent d'un enfant d'âge préscolaire (voir le tableau 13.4).

TABLEAU 13.4 – Régression logistique pour prédire l'utilisation de la médiation familiale

Variabes	B	Wald	p	Odds ratio
Études collégiales ou universitaires	0,31	4,98	0,03	1,36
Marié	-0,38	6,68	0,01	0,68
Enfant d'âge préscolaire	-0,26	3,87	0,05	0,77
Revenu	0,00	8,63	0,003	1,00
Né hors Canada	-0,42	5,11	0,02	0,66

Note. Le taux de classement associé à ce modèle final est de 58,8% et le R2 de Nagelkerke est de 0,053.

Le tableau 13.5 présente les résultats de la régression logistique en lien avec les services de représentation par avocat ou par avocate. Ces analyses confirment que ces services sont davantage utilisés par les parents qui ont terminé leurs études collégiales ou universitaires, qui ont été mariés, qui rapportent que le motif de rupture est lié à la violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants, qui ont des enfants d'âge préscolaire et pour qui le temps écoulé depuis la séparation est plus long. La faible qualité de la relation coparentale est ainsi le meilleur prédicteur du recours au service d'un avocat ou d'une avocate, et ce, même après avoir contrôlé pour les facteurs socio-démographiques influents (niveau d'éducation, statut conjugal avant la rupture) et familiaux (âge de l'enfant, violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants comme motif de séparation et temps écoulé depuis la rupture).

TABLEAU 13.5 – Régression logistique pour prédire l'utilisation des services d'un avocat

Variabes	B	Wald	p	Odds ratio
Études collégiales ou universitaires	-0,29	3,73	0,05	0,75
Marié	-0,87	30,46	0,000	0,42
Enfant d'âge préscolaire	0,61	17,62	0,000	1,84
Temps écoulé depuis la rupture	0,02	5,87	0,01	1,02
Violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants comme motif de séparation	0,71	7,57	0,006	2,04
Coparentalité	-0,53	92,85	0,000	0,59

Note. Le modèle final est significatif avec R2 de Nagelkerke de 0,23 et le taux de classification global est de 69,9%. Considérant que l'utilisation des services de représentations par avocat est peu fréquente, nous avons appliqué une pondération pour augmenter la sensibilité du modèle.

Les analyses de régression logistique confirment que le fait d'avoir un faible revenu, d'être une femme et que le répondant ou son ex-partenaire soit né hors Canada augmente les chances d'avoir recours aux services soutenus financièrement par l'aide juridique (voir le tableau 13.6).

TABLEAU 13.6 – Régression logistique pour prédire l'utilisation des services d'un avocat soutenus par l'aide juridique

Variabes	B	Wald	p	Odds ratio
Sexe du parent (% femmes)	0,51	4,42	0,035	1,67
Né hors Canada	0,74	5,92	0,015	2,10
Revenu	0,00	58,26	0,000	3,10

Note. R2 = 0,35 et le taux de classification est de 76,3%.

DISCUSSION

Cette enquête en population générale révèle que la très grande majorité des parents participants ont fait appel au moins à un service juridique ou parajuridique dans les deux années suivant leur séparation. Ce premier résultat est encourageant et suggère que les parents issus de la population générale québécoise tendent à recourir aux services offerts. De plus, les parents qui rapportent la violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants comme motif de séparation ont très généralement utilisé l'un ou l'autre des services.

Sans surprise, la médiation familiale est le service le plus utilisé par les parents à la suite de la séparation; la moitié des parents à l'étude y ont fait appel. Ce résultat est positif considérant que le taux de satisfaction des parents ayant eu recours à la médiation familiale est élevé (SOM, 2017) et que les retombées de ce service pour les familles sont favorables (Shaw, 2010). Ce taux d'utilisation de la médiation familiale est assurément le fruit des efforts visant à promouvoir ce service et à le rendre accessible. Par ailleurs, l'enquête montre que 20% des parents ne connaissent toujours pas les services de médiation. Il est probable que certains d'entre eux pourraient y avoir recours s'ils en avaient davantage entendu parler.

Les résultats viennent confirmer que les parents qui passent par les services de médiation familiale ont un revenu plus élevé que ceux qui ne les utilisent pas. Considérant que le Québec offre des heures gratuites en médiation familiale, il est étonnant que les caractéristiques socio-démographiques soient associées à son utilisation. Il ne faut toutefois pas confondre accessibilité et gratuité. Il appert que d'autres facteurs socio-démographiques

(statut conjugal, éducation et nationalité) et familiaux (âge de l'enfant) influent sur le recours aux services de médiation familiale, et ce, même après avoir contrôlé pour l'effet du niveau de revenu. Par ailleurs, notre étude expose que la violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants comme motif de séparation, de même que la qualité des relations coparentales, ne sont pas associés à l'utilisation des services de médiation. Puisque plus de la moitié des parents ayant rapporté un contexte de violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants ont recours aux services de médiation familiale, il nous paraît important de mieux comprendre ce phénomène. En effet, les médiateurs et médiatrices sont encouragés à dépister les situations de violence conjugale et familiale pour lesquelles leur service est contre-indiqué ou qui requièrent une adaptation du processus de médiation (Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale – COAMF, 2016; Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale, 2008). Or, des études, principalement étasuniennes, montrent qu'une très faible proportion des parents sont exclus du processus de médiation même si des enjeux de violence conjugale et/ou familiale sont présents (Beck, Walsh et Weston, 2009), et plusieurs auteurs indiquent que ce dépistage n'est pas réalisé de façon systématique ou de façon suffisamment rigoureuse (Ballard et al., 2011; Johnson, Saccuzzo et Koen, 2005, Riendeau, 2012). Le fait que la présence de violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants comme motif de séparation ne freine pas le recours à la médiation familiale est préoccupant considérant le faible taux de succès attribué à ce service dans un contexte de violence (Ballard et al., 2011). De plus, il est connu que le contenu des ententes issues de la médiation familiale est très similaire, que les parents rapportent une situation de violence conjugale ou non (Putz et al., 2012), et que la présence d'allégations de violence ne semble pas s'actualiser par l'inclusion de mesures de protection dans le contenu des ententes en matière familiale (Beck, Walsh et Weston, 2009). Ainsi, puisqu'il y a une considération grandissante de la violence conjugale et/ou familiale dans les politiques sociales et les modifications législatives, il nous paraît crucial de mieux définir les enjeux de violence chez les parents ayant recours aux services juridiques et parajuridiques. De plus, des travaux supplémentaires permettront une meilleure compréhension des effets de la médiation sur les familles vivant des conflits sévères à la suite de la séparation ou ayant des antécédents de violence conjugale et/ou familiale.

D'autre part, notre étude révèle que près du tiers des parents ont eu recours aux services d'un avocat. Il ressort de cela que les caractéristiques socio-démographiques sont associées à l'utilisation de ces services; ce qui est cohérent avec l'hypothèse d'inégalités sociales dans l'utilisation des

services (Biland, 2019). Enfin, nous constatons que certains facteurs familiaux tels que la violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants comme motif de séparation, de même que le jeune âge des enfants, mènent davantage à l'utilisation de ces services. Ces résultats appuient l'idée que ces facteurs pourraient augmenter le niveau de tension lors des débats liés à la garde des enfants (Poitras et al., 2021). Par ailleurs, le fait d'avoir été marié avant la séparation parentale est associé à l'utilisation des services d'un avocat; ce résultat s'explique probablement par l'intérêt des parents à produire des procédures de divorce conformes pour clarifier leur statut sur le plan juridique.

Nos résultats révèlent que seulement le tiers des parents ayant utilisé les services d'un avocat ont bénéficié de l'aide juridique. Bien que ces résultats rappellent que les règles d'admission au Québec sont plus générales qu'ailleurs au Canada, il est pertinent de se questionner sur la pression financière qui est vécue par les parents non admissibles à ce soutien financier. Les Québécoises et les Québécois sont conscients de ces inégalités dans l'accès à la justice. En effet, un sondage réalisé en 2020 et commandité par le ministère de la Justice du Québec auprès de 1 500 personnes a montré que seulement 45 % estimaient que le système de justice garantissait un « traitement juste des personnes, peu importe leurs moyens financiers » (CEFRIO, 2020).

Enfin, certains services sont très peu connus et très peu utilisés. C'est notamment ce que nos résultats révèlent quant aux séances de coparentalité après la rupture. Ce constat n'est pas étonnant puisque ce service pourrait être principalement utilisé par les parents qui sollicitent l'intervention des tribunaux pour lesquels cette séance est obligatoire. En effet, dans l'ELPSRQ, seulement 13,5 % des parents ont eu au moins une représentation en cour ou sont allés à procès (Godbout et al., 2023).

LIMITES ET PISTES DE RECHERCHE

La présente étude profite d'un devis de recherche populationnel unique dans le domaine de la séparation parentale. Elle permet ainsi d'avoir un portrait plus nuancé de l'utilisation des services juridiques en incluant tant les parents impliqués dans des conflits sévères de séparation que ceux qui parviennent à des ententes à l'amiable, soit sans recourir à ces services. En dépit des forces méthodologiques indéniables, les résultats obtenus doivent être généralisés avec prudence. Par exemple, la proportion de parents sondés qui rapportent être en union de fait (plus de 70 %) dépasse quelque peu le taux d'union de fait rapporté par l'Institut de

statistique du Québec (2020)⁸. Considérant le rôle de l'état matrimonial dans le recours aux services juridiques, cette prudence est justifiée.

Aussi, les analyses multivariées révèlent que les facteurs socio-démographiques et familiaux déterminés prédisent de façon modeste le recours à la médiation familiale et, par conséquent, il est fort possible que d'autres facteurs influencent le recours à ce service. Ainsi, une analyse basée sur les personnes plutôt que sur les variables (Collins et Lanza, 2009) permettrait peut-être de distinguer différents profils parmi les personnes qui font appel à ce service. En effet, il est probable que les parents qui utilisent la médiation, puis les services d'un avocat, se différencient de ceux qui passent seulement par la médiation familiale. Par conséquent, il serait judicieux de mieux connaître les diverses trajectoires d'utilisation de services.

D'autres facteurs n'ont pas été pris en compte dans nos analyses, notamment le sentiment de pouvoir régler seul les conséquences juridiques et familiales de la séparation, la méfiance face aux services et l'utilisation d'une aide informelle dans ce processus, pour n'en nommer que quelques-uns. D'ailleurs, Sandefur (2012) a documenté que les problèmes rencontrés par les personnes de la classe moyenne ne sont pas toujours considérés comme étant « légaux », ce qui les amène régulièrement à faire appel à leur réseau informel pour y faire face. L'étude de l'utilisation de services juridiques et parajuridiques profiterait d'une meilleure compréhension des représentations sociales de la population face à ces enjeux.

Évidemment, les résultats en lien à la violence conjugale et/ou familiale devront faire l'objet de travaux de recherche supplémentaires. En effet, nos analyses portent seulement sur la violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants comme motif de séparation. Néanmoins, la complexité des réalités de la violence conjugale et/ou familiale nécessite un examen plus détaillé de cet enjeu. De plus, avec les plus récentes modifications à la *Loi sur le divorce*, qui introduisent le concept de violence familiale, de même qu'avec les efforts déployés pour mieux dépister la violence conjugale/familiale par les médiateurs familiaux (Godbout et al., document en préparation), il est probable que le traitement de ces enjeux en amont des services judiciaires et parajudiciaires sera amélioré dans les prochaines années. D'autres études sont requises pour examiner l'incidence de ces modifications et initiatives sur l'identification de la violence conjugale et familiale et sur l'adaptation des services aux familles concernées.

8. L'Institut de la statistique du Québec (2020) rapporte un taux de 60 % d'unions de fait chez les individus âgés de 35 à 39 ans.

Enfin, la présente étude offre un premier portrait de l'utilisation de services juridiques et parajuridiques lors d'une courte période après la séparation parentale. Les deux premières années suivant la séparation réfèrent à la période d'adaptation de l'ensemble des membres de la famille, mais certains enjeux de litige familial pourraient survenir au-delà de cette période. Notamment, le niveau de conflit parental (Drapeau et al., 2009) et les transformations de la situation familiale (Bastais et al., 2018) pourraient se traduire par une évolution des besoins des membres de la famille, l'émergence de nouveaux enjeux et l'utilisation de divers services juridiques et parajuridiques. D'autre part, nos résultats suggèrent une disparité dans le recours à ces services qu'il sera judicieux d'examiner pour mieux décrire les trajectoires d'utilisation des parents. De telles analyses permettraient notamment de confirmer que certains parents tentent d'abord la médiation familiale avant de judiciairiser leurs demandes, alors que d'autres ont recours à la judiciarisation sans passer par la médiation familiale selon le niveau de conflit auquel ils font face.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans ce chapitre. La présente étude permet de dresser un portrait des services juridiques et parajuridiques utilisés lors des deux années suivant la séparation parentale, de même que des facteurs familiaux et socio-démographiques qui y sont associés. Par ailleurs, les analyses effectuées ne permettent pas de déterminer les diverses trajectoires d'utilisation de services juridiques et parajuridiques et leurs retombées.

Un résultat rassurant. La moitié des participants ont utilisé les services de médiation familiale dans les deux années suivant la séparation parentale.

Un résultat surprenant. Le fait de s'être séparés en raison d'un problème de violence conjugale et/ou familiale n'est pas associé au fait de faire appel, ou non, à des services de médiation.

Un résultat à surveiller. Bien qu'ils soient minoritaires, certains parents qui connaissent les services juridiques ou parajuridiques n'en ont utilisé aucun ($n = 79$). Une meilleure compréhension de ce phénomène est requise pour s'assurer que les services soient utilisés de manière optimale.

RÉFÉRENCES

- Ballard, Robin H., Amy Holtzworth-Munroe, Amy G. Applegate et Brian D'Onofrio (2011), « Factors affecting the outcome of divorce and paternity mediations », *Family Court Review*, vol. 49, n° 1, p. 16-33.
- Bastaitis, Kim, Inge Pasteels et Dimitri Mortelmans (2018), « How do post-divorce paternal and maternal family trajectories relate to adolescents' subjective well-being? », *Journal of adolescence*, vol. 64, p. 98-108.
- Beck, Connie J. A., Michele E. Walsh et Rose Weston (2009), « Analysis of mediation agreements of families reporting specific types of intimate partner abuse », *Family Court Review*, vol. 47, n° 3, p. 401-415.
- Bernheim, Emmanuelle (2016), « Seul-e devant la justice : état de la situation québécoise », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, n° 16, p. 61-69.
- Bernheim, Emmanuelle et al. (2020), « L'autoreprésentation et le plaideur citoyen », dans P. Noreau, E. Bernheim, M. Cachecho, C. Piché, J.-F. Roberge et C. Rossi (dir.), *22 chantiers pour l'accès au droit et à la justice*, Montréal, Éditions Yvon Blais, p. 1-18.
- Biland, Émilie et Muriel Mille (2016), « Selon que vous serez puissant ou misérable... Les inégalités sociales et genrées dans l'accès à la justice familiale », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, n° 16, p. 70-78.
- Biland, Émilie (2019), *Gouverner la vie privée : l'encadrement inégalitaire des séparations conjugales en France et au Québec*, Lyon, ENS-Éditions.
- Birnbaum, Rachel, Karine Poitras, Michael Saini, Nicholas Bala et Francine Cyr (2021), « Views and experiences of parents in the family justice process in Ontario and Quebec: Report on the first stage of a longitudinal research project », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 62, n° 7, p. 532-550.
- Birnbaum, Rachel, Nicholas Bala et Lorne Bertrand (2013), « The rise of self-representation in Canada's family courts: The complex picture revealed in surveys of judges, lawyers and litigants », *The Canadian Bar Review*, vol. 91, n° 7, p. 67-95.
- Braver, Sanford L. et Michael E. Lamb (2018), « Shared parenting after parental separation: The views of 12 experts », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 59, n° 5, p. 372-387.
- Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations (CEFRIO) (2020), *Enquête sur l'accessibilité et la confiance envers le système de justice québécois. Édition 2020*, Québec.
- Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) (2016), *Guide de normes de pratique en médiation familiale*, Montréal.
- Collins, Linda M. et Stephanie T. Lanza (2009), *Latent Class and Latent Transition Analysis: With Applications in the Social, Behavioral, and Health Sciences*, New Jersey, John Wiley & Sons.
- Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale (2008), *Troisième rapport d'étape du Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale*, Québec, Gouvernement du Québec.

- Commission des services juridiques (2018), *46^e rapport annuel de gestion 2017-2018*, Montréal.
- Drapeau, Sylvie, Marie-Hélène Gagné, Marie-Christine Saint-Jacques, Rachel Lépine et Hans Ivers (2009), « Post-separation conflict trajectories: A longitudinal study », *Marriage & Family Review*, vol. 45, n^o 4, p. 353-373.
- Farrow, Trevor C. W., Ab Currie, Nicole Aylwin, Les Jacobs, David Northrup et Lisa Moore (2016), *Everyday Legal Problems and the Cost of Justice in Canada*, Toronto, Canadian Forum on Civil Justice.
- Gesualdi-Fecteau, Dalia, Maxine Visotzky-Cahrlebois, Fanny Jolicoeur, Chloé Leclerc, Johanne Clouet et Pierre Noreau (2020), « Les coûts humains et financiers de la justice: prolégomènes », dans P. Noreau, E. Bernheim, M. Cachecho, C. Piché, J.-F. Roberge et C. Rossi (dir.), *22 chantiers pour l'accès au droit et à la justice*, Montréal, Éditions Yvon Blais, p. 327-342.
- Godbout, Élisabeth, Karine Poitras, Amandine Baude et Jennifer McIntosh (document en préparation), *Dépistage des risques chez les familles séparées: étude de l'implantation et du potentiel préventif de l'outil de dépistage Family Law DOORS chez les médiateurs familiaux*, Québec, Ministère de la Justice.
- Godbout, Élisabeth, Catherine Turbide, Karine Poitras, Karl Larouche, Amandine Baude, Francine Cyr, Dominique Roy (2023), « Les conflits sévères de séparation: comment les définir et examiner leur répartition chez les parents québécois récemment séparés? », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 411-438.
- Houston, Claire, Nicholas Bala et Michael Saini (2017), « Crossover cases of high-conflict families involving child protection services: Ontario research findings and suggestions for good practices », *Family Court Review*, vol. 55, n^o 3, p. 362-374.
- Huot, Madeleine (2019), « La médiation familiale en présence de violence conjugale: quels sont les moyens mis en place pour assurer la sécurité des personnes? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 30, n^o 2, p. 268-288.
- Institut de la statistique du Québec (2020), *Le bilan démographique du Québec. Édition 2020*, Québec.
- Johnson, Nancy E., Dennis P. Saccuzzo et Wendy J. Koen (2005), « Child custody mediation in cases of domestic violence: Empirical evidence of a failure to protect », *Violence Against Women*, vol. 11, n^o 8, p. 1022-1053.
- Murphy, Jane C. et Robert Rubinson (2005), « Domestic violence and mediation: Responding to the challenges of crafting effective screens », *Family Law Quarterly*, vol. 39, n^o 1, p. 53-85.
- Poitras, Karine, Rachel Birnbaum, Michael Saini, Nichoals Bala et Francine Cyr (2021), « Family dispute resolution: Characteristics of cases resolved by trial », *Children and Youth Services Review*, vol. 123.
- Poitras, Karine, Francine Cyr et Alexandre Chatigny (2017), « Trajectoires de services psychojudiciaires empruntées par des familles québécoises suite à la séparation parentale: étude de dépouillement de dossiers », *Revue scientifique sur les familles séparées*, Association internationale francophone des

- intervenants auprès des familles séparées (AIFI), Montréal, Éditions Yvon Blais, vol. 11.
- Pruett, Marsha Kline, Jennifer E. McIntosh et Joan B. Kelly (2014), « Parental separation and overnight care of young children, part 1 : Consensus through theoretical and empirical integration », *Family Court Review*, vol. 52, n° 2, p. 240-255.
- Putz, John W., Robin H. Ballard, Julia Gruber Arany, Amy G. Applegate et Amy Holtzworth-Munroe (2012), « Comparing the mediation agreements of families with and without a history of intimate partner violence », *Family Court Review*, vol. 50, n° 3, p. 413-428.
- Noreau, Pierre, Emmanuelle Bernheim, Maya Cachecho, Catherine Piché, Jean-François Roberge et Catherine Rossi (2020), *22 chantiers sur l'accès au droit et à la justice*, Montréal, Éditions Yvon Blais.
- Riendeau, Louise (2012), « Dépister la violence conjugale en médiation familiale : le défi de la sécurité », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, n° 1, p. 157-165.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), « La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-58.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régner-Loilier et al. (2018), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ)*, Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Salem, Peter (2009), « The emergence of triage in family court services : The beginning of the end for mandatory mediation? », *Family court review*, vol. 47, n° 3, p. 371-388.
- Sandefur, Rebecca L. (2008), « Access to civil justice and race, class and gender inequality », *Annual Review of Sociology*, vol. 34, p. 339-358.
- Sandefur, Rebecca L. (2012), « Money isn't everything : Understanding moderate income households' use of lawyers' services », dans A. Duggan, L. Sossin et M. Trebilcock (dir.), *Middle Income Access to Justice*, Toronto, University of Toronto Press.
- Semple, Noel (2015), « The cost of seeking civil justice in Canada », *Canadian Bar Review*, vol. 93, n° 3, p. 639-673.
- Shaw, Lori Anne (2010), « Divorce mediation outcome research : A meta-analysis », *Conflict Resolution Quarterly*, vol. 27, no 4, p. 447-467.
- SOM (2017), *Sondage sur les services de médiation familiale*, rapport final présenté au ministère de la Justice, Québec.
- Statistique Canada (2007), *Vivre les transitions familiales : résultats de l'enquête sociale générale 2006*, Ottawa, 30 p.

CHAPITRE 14

La contractualisation des rapports conjugaux : une tendance qui se confirme

*Johanne Clouet, Élisabeth Godbout, Dominique Goubau,
Carmen Lavallée, Sylvie Lévesque, Alexandra Rivest-Beauregard¹*

Le thème de la contractualisation des rapports conjugaux fait, depuis plusieurs années, l'objet d'une attention particulière de la part de différents acteurs et actrices, dont les juristes œuvrant en droit de la famille. Le présent chapitre expose certains aspects de ce phénomène à partir des premiers constats découlant de l'Enquête². À maints égards, les résultats confirment la tendance à une plus grande contractualisation observée par plusieurs, tout en mettant incontestablement en lumière certaines réalités qui, jusqu'à présent, n'étaient que peu documentées. Notre chapitre commence par un exposé sommaire sur le phénomène de la contractualisation des rapports conjugaux, pour ensuite faire état de notre méthodologie et des résultats obtenus en fonction de nos objectifs de départ. Certains résultats donneront finalement lieu à une brève discussion.

-
1. L'ordre alphabétique a été retenu pour présenter les auteurs et autrices du présent chapitre.
 2. L'ELPSRQ est réalisée par le Partenariat de recherche Séparation parentale, reconstitution familiale et elle est financée en partie par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et le Gouvernement du Québec. Les autrices et auteur tiennent aussi à remercier Nathalie Ste-Marie et Jonathan Crépeau pour leur aide relativement au traitement des données statistiques contenues dans ce chapitre.

LA PROBLÉMATIQUE DE LA CONTRACTUALISATION

La famille et son rapport au droit ont énormément évolué au cours des dernières décennies. L'une des transformations majeures repose sur ce que les sociologues appellent l'« individualisation de la famille », c'est-à-dire le fait que la conception de la famille soit davantage centrée sur l'individu que sur le groupe familial (Théry, 1998 ; Singly, 2017). Ainsi, les individus s'arrogent plus de liberté et plus d'autonomie dans l'aménagement de leurs relations familiales afin de former une famille comme ils l'entendent (Théry, 1998 ; Beck et Beck-Gernsheim, 2001). L'une des conséquences de l'individualisation est l'émergence du mouvement de privatisation de la famille, qui se caractérise par une préférence marquée pour les arrangements familiaux négociés plutôt que pour les normes imposées par la loi. Cette réalité participe d'un mouvement plus large d'appropriation de ce que les individus considèrent comme relevant de leur vie privée et non du ressort de l'État. En conséquence, les personnes cherchent à élaborer elles-mêmes le fonctionnement de leurs rapports familiaux, notamment conjugaux, par le biais de la négociation (Théry, 1998). L'effet conjugué de ces deux phénomènes permet aux individus de choisir la manière dont ils vivront leur union (mariage, union civile ou union de fait), ainsi que le moment et le moyen d'y mettre fin (Biland, 2019). Ce phénomène d'appropriation concerne tous les champs du droit familial, y compris le lien de filiation ou l'organisation des rôles parentaux. Pour notre part, nous nous y intéressons dans le seul champ des relations conjugales.

Si la famille a connu des bouleversements fondamentaux dans le courant des quarante dernières années, le droit aussi s'est transformé radicalement, notamment dans le contexte de la normalisation des séparations conjugales, en donnant par exemple ouverture à la conclusion de conventions de rupture ou en favorisant l'accès à la médiation familiale³. Ainsi, l'État met en place des mesures qui permettent l'accès à des solutions qui sont négociées entre les parties plutôt qu'imposées par un tribunal au moment de la rupture conjugale. Dans l'éventualité où les conjoints et conjointes souhaitent tout de même confier au tribunal le règlement de

3. La médiation familiale « [...] vise à permettre aux parents en situation de séparation ou de divorce de parvenir à un accord mutuellement satisfaisant concernant le partage des responsabilités parentales (garde des enfants), des biens et des contributions financières (pension alimentaire), tout en maintenant entre eux une relation fonctionnelle » (Belleau, 2018, p. 301). Afin de favoriser la participation des parents à la médiation, qui n'est pas obligatoire, le coût des cinq premières heures est assumé par le Service de médiation familiale du ministère de la Justice. Voir le *Règlement sur la médiation familiale*, RL.RQ, c. C-25.01, r. 0.7, art. 10.1.

leur rupture conjugale, le *Code de procédure civile* les oblige d'ailleurs à considérer, au préalable, les modes privés de prévention et de règlement des différends⁴. Pour les juristes, ces changements législatifs et réglementaires renvoient à l'idée de contractualisation du droit de la famille.

Au premier regard, la contractualisation s'apparente au mouvement de privatisation tel que décrit par les sociologues de la famille puisqu'elle donne davantage de place à la volonté individuelle et à la négociation d'ententes privées dans l'organisation familiale et dans le contentieux conjugal. Les juristes précisent qu'on peut parler d'un mouvement de contractualisation puisque la famille était traditionnellement soumise à des normes auxquelles il était impossible de déroger conventionnellement⁵. Malgré la possibilité pour les conjoints de parvenir à un accord négocié, il reste qu'un tel accord ne peut en principe déroger aux règles juridiques qualifiées d'ordre public⁶ (Dekeuwer-Defossez, 2007 ; Chassagnard-Pinet et Hiez, 2008). De nombreux couples négocient cependant à l'abri du regard de la loi, posant ainsi la question du respect des normes sociales dans le règlement privé des différends. L'enquête apporte des données intéressantes à ce sujet.

La liberté contractuelle dont jouit le couple varie en fonction de son statut matrimonial. Pour les conjoints mariés ou unis civilement, cette liberté est largement limitée par l'interdiction de déroger aux effets impératifs qui découlent du mariage ou de l'union civile (art. 391 et 521.6 al. 4 et 5 C.c.Q.)⁷. Quant aux conjoints et conjointes de fait, leur situation juridique n'est pas (ou en tout cas très peu) encadrée par le droit civil de la famille. Cela étant, ils et elles sont libres de formaliser leur relation au moyen d'une convention d'union de fait (aussi appelée contrat de vie

4. *Code de procédure civile*, RLRQ, c. C-25.01, art. 1 al. 3 ; *Loi sur le divorce*, L.R.C. (1985), c. 3 (2^e suppl.), art. 7.2(2)a).

5. Pour plus de détails au sujet de la contractualisation du droit de la famille, voir le volume 49, n^o 4 des *Cahiers de droit*, publié en 2008, dont la thématique portait spécifiquement précisément sur ce sujet, de même que l'ouvrage suivant : D. Fenouillet et P. De Vareilles-Sommières (dir.), *La contractualisation de la famille*.

6. Ensemble des règles de droit d'intérêt général qui sont impératives et auxquelles nul ne peut déroger par une convention particulière. Voir : Reid, *Dictionnaire de droit québécois et canadien*.

7. Les personnes mariées ou unies civilement ne peuvent ainsi se soustraire aux règles qui concernent les droits et les devoirs des époux et épouses (art. 392 à 400 C.c.Q.), la protection de la résidence familiale (art. 401 à 413 C.c.Q.), le patrimoine familial (art. 414 à 426 C.c.Q.) et la prestation compensatoire (art. 427 à 430 C.c.Q.). À titre illustratif, le tribunal refusera de donner effet à une convention d'union civile ou à un contrat de mariage à l'intérieur duquel les époux se soustraient aux effets du mariage, comme l'obligation alimentaire ou la contribution aux charges du ménage proportionnelle aux facultés respectives des époux. Voir : *Droit de la famille – 1566*, [1992] R.D.F. 222 (C.A.) ; *Droit de la famille – 133025*, 2013 QCCA 1869 ; G.L. c. F.J.B., [2005] n^o AZ-50315117 (C.S.).

commune), sous réserve, ici encore, des dispositions législatives d'ordre public (Morin, 2015). La Cour suprême du Canada a affirmé plus d'une fois l'importance de respecter la liberté des conjoints de fait d'aménager leur relation comme ils et elles l'entendent en invoquant les principes de liberté contractuelle et de droit à l'autodétermination⁸.

Au moment de la séparation, le contrat préalablement signé – qu'il s'agisse du contrat de mariage, de la convention d'union civile ou d'union de fait – fera office de loi entre les parties pour les aspects qui y sont traités. Selon la littérature, les clauses habituellement prévues dans ce type de contrats ne concernent que les aspects patrimoniaux (ex. le partage des biens, le soutien financier) (Roy, 2013). Par ailleurs, les conséquences de la séparation sont également susceptibles de faire l'objet d'une contractualisation au moyen 1) d'une entente à l'amiable, c'est-à-dire une entente conclue sans avoir eu recours à une aide professionnelle extérieure, 2) d'une entente intervenue après avoir consulté un ou une juriste, 3) d'une entente intervenue au terme d'une médiation familiale ou, encore, 4) d'une entente conclue à la suite des représentations devant le tribunal. Ces ententes peuvent ensuite être soumises au contrôle des tribunaux dans le cadre d'une demande dite « d'homologation »⁹. En plus de leur conférer un caractère exécutoire (art. 2633 C.c.Q.)¹⁰, ce processus fournit l'occasion aux juges de se pencher sur le contenu des ententes afin de s'assurer qu'elles sont conformes à l'ordre public et qu'elles respectent l'intérêt des enfants et des conjoints (art. 454 C.p.c.).

La contractualisation comporte de nombreux avantages. Bon nombre d'auteurs et d'autrices soulignent que les ententes qui en résultent, parce que négociées et individualisées, assurent une liberté de choix aux individus dans l'aménagement de leurs relations et des conséquences juridiques de

8. *Nouvelle-Écosse (Procureur général) c. Walsh*, 2002 CSC 83; *Québec (Procureur général) c. A*, 2013 CSC 5. Dans cette dernière affaire, le juge Lebel précise : « Comme le constatent certains auteurs, la jurisprudence québécoise “ne laisse plus de doute sur la validité des contrats entre conjoints de fait” : Jarry, p. 134. En effet, les tribunaux québécois ont reconnu que les conjoints de fait peuvent valablement conclure des contrats qui prévoient, entre autres, l'application des règles de partage du patrimoine familial à la rupture (*Couture c. Gagnon*, [2001] R.J.Q. 2047 (C.A.), autorisation d'appel refusée, [2002] 3 R.C.S. vii), qui envisagent l'octroi d'une obligation alimentaire à la fin de la cohabitation (*Ponton c. Dubé*, 2005 QCCA 413 (CanLII)), ou qui accordent un droit d'usage exclusif de la résidence familiale après la séparation (*Bourbonnais c. Pratt*, 2006 QCCS 5611, [2007] R.D.F. 124). Selon la Cour d'appel du Québec, “[d]e telles conventions peuvent même prévoir l'équivalent d'une prestation compensatoire” : *M.B. c. L.L.*, [2003] R.D.F. 539, par. 30. » (par. 115).

9. L'homologation est le procédé juridique qui permet de faire officialiser une entente par le tribunal. Voir : H. Reid, *Dictionnaire de droit québécois et canadien*.

10. Le caractère exécutoire de l'entente permet aux parties de prendre les mesures nécessaires, y compris le recours à la force publique, pour en assurer l'exécution.

leur rupture (Langevin, 2008; Bastard, 2013; Moracchini-Zeidenberg, 2018). Elle contribuerait à limiter les conflits et à pacifier les relations entre les ex-partenaires (Bruggeman, 2008; Moracchini-Zeidenberg, 2018). Par ailleurs, plusieurs soulignent qu'une entente négociée a plus de chance d'être respectée qu'une décision imposée par un tribunal (Bruggeman, 2008; Belleau, 2015; Belleau, 2018; Moracchini-Zeidenberg, 2018).

La contractualisation en droit de la famille n'est toutefois pas sans danger. Elle peut être source d'iniquité entre les conjoints. Par exemple, le fait de « choisir »¹¹ l'union de fait comme modèle conjugal peut entraîner de lourdes conséquences économiques pour l'un ou l'autre des conjoints au moment de la rupture (Belleau, Lavallée et Seery, 2017). L'équité du résultat des négociations dépend, par ailleurs, de l'équilibre des forces en présence et, à certains égards, des garanties mises en place pour assurer le caractère juste des ententes. Le contexte de séparation implique souvent des volontés opposées entre les ex-partenaires (Moracchini-Zeidenberg, 2018). Or, les relations familiales ne sont pas « d'essence égalitaire » (Neirinck, 2008). Ainsi, la relation conjugale implique un rapport de forces susceptible d'influencer les ex-conjoints lorsqu'ils ou elles négocient leurs ententes post-séparation, et lorsque celles-ci doivent être concrétisées par la suite.

De plus, si le droit offre des options qui se situent en marge des tribunaux pour régler les conséquences juridiques de la rupture conjugale, il reste que les inégalités économiques peuvent limiter le choix réel des individus de recourir à des ressources privées ou publiques, les couples disposant d'un revenu plus élevé ayant plus de choix que ceux avec un revenu plus modeste (Biland, 2019).

La jurisprudence fournit des indications sur les conséquences juridiques qui découlent de la manière dont les conjoints et conjointes ont négocié et réglé les aspects matériels de leur séparation¹², mais il n'existe

11. L'utilisation des guillemets vise à interroger l'existence d'un réel choix. En effet, selon la juge Claire L'Heureux-Dubé dans l'arrêt *Miron c. Trudel*, [1995] 2 RCS 418: «[...] pour un grand nombre de personnes en union dites "non traditionnelles", j'ose affirmer que les notions de "choix" sont tout à fait illusoirs» (par. 102). Cette affirmation de la juge L'Heureux-Dubé se trouve confirmée par une enquête récente qui a montré que dans 25% des couples en union libre, un ou une des membres du couple aurait voulu se marier alors que l'autre ne le souhaitait pas, et que huit fois sur dix, c'est l'homme qui refuse de se marier. L'enquête montre également que les raisons pour lesquelles les couples en union libre ne se marient pas sont multiples. Toutefois, les dimensions juridiques du mariage ou de l'union libre ne sont pratiquement jamais énoncées spontanément ou explicitement dans les raisons évoquées pour se marier ou non (Belleau, Lavallée et Seery, 2017).

12. Ainsi, dans l'arrêt *Miglin c. Miglin* (2003 CSC 24), la Cour suprême s'est longuement exprimée sur les conséquences juridiques de la vulnérabilité et de l'exploitation d'une partie dans le cadre des négociations de séparation.

à ce jour aucune donnée empirique permettant de mieux comprendre la manière dont la contractualisation se matérialise dans le contexte précis de la rupture conjugale, plus précisément lorsque les couples ont au moins un enfant en commun. Dans le but de jeter un éclairage sur la contractualisation des relations conjugales et des conséquences juridiques de la rupture, notre chapitre présente quelques constats qui ressortent de l'Enquête et qui permettent de mieux prendre la mesure de ce phénomène au sein des familles québécoises.

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1 551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ¹³.

Échantillon. Les analyses dans ce chapitre sont réalisées auprès de l'ensemble des individus de l'échantillon de l'ELPSRQ (N = 1 551), identifiés par la RAMQ comme étant de sexe masculin (n = 790) ou féminin (n = 761) et séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et depuis moins de 40 mois au moment du sondage (M = 21,2, ÉT = 7,7). Cependant, la majorité des analyses (celles portant sur les caractéristiques des ententes ou des jugements ou sur les modes de règlement) ont été réalisées auprès des 1 419 parents qui déclarent avoir réglé ou en partie réglé les conséquences juridiques de leur séparation au moment de remplir le questionnaire.

Variabes. *Caractéristiques du parent et caractéristiques familiales* : sexe (femme ; homme), âge en années (< 35 ; 35-39 ; 40-44 ; 45 et +), niveau de scolarité (primaire-secondaire ; collégial ; universitaire), revenu total de l'année 2017 inscrit en dollars à la ligne 199 du formulaire de déclaration de Revenu

13. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

Québec (< 30 000; 30 000 - 50 000; 50 000 - 80 000; 80 000 et +), zone géographique (RMR Montréal; autre RMR; agglomération 10 000 - 100 000 habitants; petite ville et milieu rural moins de 10 000 habitants); présence d'un enfant de moins de cinq ans eu avec l'ex-partenaire (oui / non), nombre d'enfants eus avec l'ex-partenaire (1; 2; 3 et +), durée de l'union (en mois). *Degré perçu de connaissances sur le plan juridique*: très au courant; au courant des grandes lignes seulement; très mal informé. *Caractéristiques de l'entente ou du jugement*: officialisation (homologation) de l'entente (oui / non), respect de l'entente relative au temps parental (toujours; presque toujours; parfois / rarement / jamais), contenu de l'entente (oui ou non pour chacun des choix suivants: garde et accès; pension alimentaire pour enfant; partage des meubles; partage de la résidence familiale; partage des comptes bancaires ou des placements; partage des régimes de retraite; pension alimentaire au bénéfice de l'ex-partenaire; partage d'autres biens; assurance-vie), paie ou reçoit une pension alimentaire pour enfant (oui / non), pension alimentaire pour enfant versée ou prélevée par l'intermédiaire de Revenu Québec (oui / non). *Caractéristiques de l'union*: statut conjugal avant la séparation (marié; union libre); statut conjugal et présence d'une convention ou d'un jugement de divorce (conjoint de fait sans convention; conjoint de fait avec convention; marié et séparé; divorcé); *Modes de règlement des conséquences de la séparation*: à l'amiable sans consultation de professionnels; médiation seulement; à l'amiable et médiation; négociations à l'aide d'avocats; présentation à la cour et / ou procès.

Analyses. Les pourcentages présentés sont pondérés et les fréquences sont brutes. Outre les mesures descriptives de base, les analyses bivariées s'appuient sur des tests du chi carré et des ANOVAs (dépendamment du niveau de mesure des variables) et des tests post-hoc. Les analyses visent à cerner si les principales variables examinées se déclinent de la même manière pour différents sous-groupes (en fonction du statut conjugal ou du choix du mode de résolution des conséquences de la séparation). Les tailles d'effet (V de Cramer, η^2 carré partiel) ont été calculées pour chaque différence significative. Elles s'interprètent comme suit: V de Cramer: ,10 = petite; ,30 = moyenne; ,50 = grande et η^2 carré partiel: ,01 = petite; ,06 = moyenne; ,14 = grande (Cohen, 1988). Les analyses ont été réalisées avec SPSS 26.

Limites. L'étude du phénomène est limitée aux situations de séparation conjugale chez les couples récemment séparés qui ont au moins un enfant en commun de moins de 14 ans. Ainsi, les données ne sauraient

refléter la contractualisation telle qu'elle est vécue par des personnes qui ne cadrent pas dans cette structure familiale (ex. couples sans enfants) ou qui se trouvent dans un contexte différent (ex. séparations moins récentes que celles documentées ici). Le présent chapitre est essentiellement descriptif: de futures analyses multivariées permettront d'examiner le poids relatif des différentes variables dans l'explication du phénomène de contractualisation et l'intégration des autres temps de mesure de l'Enquête permettra d'observer son évolution dans le temps.

LES RÉSULTATS

La présentation des résultats s'articule autour de quatre objectifs:

- 1) documenter la contractualisation des rapports conjugaux durant la vie commune;
- 2) explorer les liens entre cette contractualisation, le contenu du jugement ou de l'entente et son homologation subséquente;
- 3) documenter les modes utilisés pour régler les conséquences juridiques de la séparation et;
- 4) explorer l'association entre l'utilisation de ces modes de règlement et différentes variables soit les caractéristiques sociodémographiques et familiales des parents, la perception de leur degré de connaissances sur le plan juridique, la perception ou versement d'une pension alimentaire et l'homologation de l'entente, le contenu de l'entente ou du jugement, et le respect de l'entente ou du jugement sur le plan du partage du temps parental.

LA CONTRACTUALISATION DES RAPPORTS CONJUGAUX PENDANT LA VIE COMMUNE

Le tableau 14.1 ci-dessous permet de broser un portrait du statut conjugal et de la contractualisation durant la vie commune. De la totalité des parents qui ont participé à l'Enquête ($N = 1\,551$), près de 29 % étaient mariés avant leur séparation et 71 % étaient en union de fait. L'âge des parents (38 ans en moyenne) est significativement associé au fait d'avoir été marié ou non: seulement 17 % des plus jeunes parents de l'échantillon (moins de 35 ans) étaient mariés comparativement à 29 % des 35-39 ans, 35 % des 40-44 ans et 46 % des 45 ans et plus ($\chi^2(3, 1\,516) = 73,85, p < ,001, V$ de Cramer = 0,22). Par ailleurs, très peu de parents en union de fait (environ 3 %) ont signé une

convention de vie commune durant leur union. Près de 38 % des parents qui étaient mariés avaient signé un contrat de mariage¹⁴. Aussi, parmi les parents mariés, moins de la moitié (44 %) avaient obtenu un jugement de divorce au moment de la passation du questionnaire.

TABLEAU 14.1 – Statut conjugal et contractualisation durant la vie commune (N = 1551)

Type d'union et contractualisation de la vie commune	% (n)
Mariage	29,2 (430)
Contrat de mariage	37,7 (156)
Divorce obtenu	43,8 (187)
Union de fait	70,8 (1121)
Convention de vie commune	3,4 (36)

LES LIENS ENTRE LA CONTRACTUALISATION, LE CONTENU DES ENTENTES ET DES JUGEMENTS ET LEUR HOMOLOGATION SUBSÉQUENTE

La très grande majorité des parents interrogés dans l'Enquête (93 %, n = 1419) ont totalement réglé (70 %) ou ont en partie réglé (23 %) les conséquences de leur séparation (garde des enfants et droits d'accès, partage des biens et autres sujets connexes). Parmi ces parents, près de 40 % ont fait homologuer leur entente par le tribunal. Le statut conjugal (marié ou conjoint de fait) est fortement associé à cette l'homologation. En effet, seulement le quart des conjoints de fait ont fait homologuer leur entente, alors que 64 % des conjoints mariés et séparés l'ont fait, de même que la presque totalité (95 %) des parents divorcés (voir le tableau 14.2).

Ces statuts conjugaux sont, à plusieurs égards, associés au contenu même de l'entente ou du jugement (voir le tableau 14.2). Il existe une forte association entre le statut conjugal et le partage d'un régime de retraite : ce partage est en effet très marginalement rapporté chez les conjoints de fait (moins de 2 %), alors qu'il est présent chez près d'un conjoint marié sur deux. Ce constat n'est pas surprenant considérant l'obligation alimentaire et de partage à laquelle sont soumis les conjoints mariés¹⁵. D'autres sujets

14. À défaut de contrat de mariage, les époux sont soumis au régime légal de la société d'acquêts, qui implique un partage de certains biens acquis durant le mariage. Lorsqu'un contrat de mariage est signé, c'est généralement en raison du fait que les époux veulent éviter ce partage. Rappelons cependant qu'une telle entente ne peut dégager les époux des règles sur le partage du patrimoine familial (ces règles visent les résidences familiales, les régimes de retraite, les biens meublant les résidences, les automobiles à l'usage de la famille).

15. Art. 414 à 426 et 585 C.c.Q.

de nature économique sont également significativement plus communs pour les parents qui étaient mariés, soit le partage de la valeur de la résidence familiale, le partage des comptes bancaires et des placements et la présence d'une pension alimentaire au bénéfice de l'ex-partenaire. La pension alimentaire pour enfant est également significativement plus souvent incluse dans l'entente ou le jugement des conjoints mariés (72 %), mais elle est aussi présente dans la majorité des ententes des conjoints de fait (55 %).

TABLEAU 14.2 – Comparaisons entre les statuts conjugaux/contractualisation en fonction du contenu de l'entente/du jugement et de l'homologation de l'entente (N = 1 415¹)

	Statut conjugal avant la séparation		Statut conjugal et présence d'une convention/jugement de divorce						
	Mariage	Union de fait	Union de fait			Mariage			Tous
	%	%	Conj. de fait avec convent.	Conj. de fait sans convent.	Marié.e et séparé.e	Div.	%		
%	%	χ^2 (V)	%	%	%	%	%	χ^2 (V)	
Sujets présents dans l'entente ou le jugement									
Résidence	45,9	25,2	56,8*** (0,20)	55,2 ^{ab}	24,4 ^c	40,0 ^b	51,8 ^a	31,0	75,2*** (0,23)
Meubles	57,7	40,1	35,2*** (0,16)	63,3 ^{ab}	39,4 ^c	50,8 ^b	64,3 ^a	45,0	48,6*** (0,19)
Régimes de retraite	48,8	1,9	491,2*** (0,59)	- ^{ai}	1,9 ^a	43,1 ^b	54,8 ^c	15,0	503,9*** (0,60)
Comptes/ placements	40,1	10,0	170,0*** (0,35)	17,2 ^{ab}	9,8 ^b	35,4 ^{ac}	44,7 ^c	18,4	176,6*** (0,35)
Autres biens	6,1	3,6	4,3* (0,06)	- ⁱ	3,5	6,7	5,6	4,3	n.s.
Pension partenaire	13,3	2,2	70,0*** (0,22)	- ^{a,bi}	2,2 ^b	13,3 ^a	13,2 ^a	5,3	68,1*** (0,22)
Assurance- vie	3,8	3,7	n.s.	- ⁱ	3,7	3,6	3,6	3,7	n.s.
Pension enfant	71,9	55,7	31,0*** (0,15)	56,7 ^{ab}	55,6 ^b	67,7 ^{ac}	75,6 ^c	60,1	33,1*** (0,15)
Garde et accès	84,7	80,3	n.s.	75,9	80,5	85,6	84,3	81,6	n.s.
Homologation	79,9	23,3	390,7*** (0,54)	23,3 ^a	23,2 ^a	64,4 ^b	95,2 ^c	39,0	443,9*** (0,40)

Notes. * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$. Les tailles d'effet sont représentées par le V de Cramer. Pour les tests post-hoc, les lettres différentes sur une même ligne indiquent les proportions où il y a une différence statistiquement significative.

¹ Quatre données manquantes

ⁱ Les fréquences inférieures à cinq ne sont pas présentées.

Par ailleurs, une comparaison plus fine des statuts conjugaux indique que le fait d'avoir été en union de fait, mais d'avoir signé une convention de vie commune (comparativement au fait de ne pas en avoir signé), est lié à une présence plus importante du partage de la valeur de la résidence familiale et des meubles. À cet égard, les conjoints de fait ayant signé une convention ne se différencient pas significativement des conjoints mariés. De même, le fait d'avoir été marié et d'avoir obtenu un jugement de divorce (comparativement au fait de ne pas l'avoir encore obtenu) est associé à un partage plus fréquent de la valeur de la résidence familiale, des meubles et des régimes de retraite. Ces résultats sont attendus dans la mesure où ces partages sont prévus par la loi¹⁶. Certains sujets sont cependant très marginaux (assurance-vie, partage d'autres biens) ou très communs (garde des enfants et droits d'accès) et se distribuent de façon plutôt équivalente au sein des différents sous-groupes de parents (conjoints de fait avec ou sans convention, mariés avec ou sans jugement de divorce)

MODES UTILISÉS POUR RÉGLER LES CONSÉQUENCES JURIDIQUES DE LA SÉPARATION

Les parents ayant totalement ou en partie réglé les conséquences de leur séparation ont employé des modes variés pour arriver à des ententes ou pour obtenir un jugement (voir le tableau 14.3). Les trois premiers modes (à l'amiable sans aucune aide professionnelle, en médiation familiale ou une combinaison des deux) regroupent plus des trois quarts des parents. On observe également que le règlement à l'amiable sans aucune aide professionnelle est presque aussi fréquent (34 %) que le recours à la médiation familiale employée seule (31 %). Les deux derniers modes utilisés présupposent un recours plus soutenu au système de justice ou une judiciarisation des questions reliées au règlement des conséquences de la rupture. Les parents les ayant employés ont négocié une entente à l'aide d'avocats ou d'avocates, ont eu au moins une présentation en cour ou ont obtenu un jugement après un procès (à noter qu'environ 5 % des parents ont obtenu un jugement à la suite d'un procès). Ces modes regroupent un peu moins du quart des parents interrogés.

16. Art. 414 à 426 C.c.Q.

TABLEAU 14.3 – Modes de règlement des conséquences juridiques de la séparation (N = 1 405¹)

Mode de règlement	% (n)
1. À l'amiable, sans consultation de professionnels (seul mode sélectionné)	34,0 (485)
2. Médiation familiale (seul mode sélectionné)	30,9 (431)
3. À l'amiable et en médiation familiale (seuls modes sélectionnés)	12,2 (177)
4. Négociations à l'aide d'avocats (avec ou sans «à l'amiable» et «médiation familiale»)	10,7 (151)
5. Présentation à la cour et/ou procès (avec ou sans les modes précédents)	12,2 (161)

¹ 14 données manquantes, y compris les personnes ayant uniquement sélectionné le choix de mode «autre».

VARIABLES ASSOCIÉES AUX MODES DE RÈGLEMENT DES CONSÉQUENCES JURIDIQUES DE LA SÉPARATION

La prochaine section a pour objectif d'explorer les liens entre les modes de règlement utilisés par les parents et les différentes variables pouvant leur être associées sur les plans sociodémographique et familial, de même que sur celui des connaissances perçues en matière de droit familial. Les conséquences possibles du choix d'un mode de règlement seront, quant à elles, observées par le biais du versement et de la perception d'une pension alimentaire, de l'homologation de l'entente, du contenu de l'entente ou du jugement et du respect du partage du temps parental prévu dans ces derniers.

Les modes de règlement et les caractéristiques sociodémographiques et familiales des parents

L'examen des associations entre les modes de règlement employés et les caractéristiques sociodémographiques et familiales des répondants et répondantes (voir le tableau 12.4, seules les différences statistiquement significatives sont présentées) permet d'appréhender certains éléments pouvant sous-tendre le choix d'un mode de règlement. À cet égard, les parents qui ont réglé les conséquences de la séparation uniquement en médiation familiale sont, en moyenne, significativement plus âgés que ceux qui ont négocié à l'amiable, qui ont fait appel à des avocats ou qui sont allés à la cour. De plus, les parents qui les ont réglés en médiation (en combinaison ou non avec un règlement à l'amiable sans aide professionnelle) sont sous-représentés dans la tranche d'âge des moins de 35 ans. Ces mêmes parents ont également plus souvent atteint un niveau d'études universitaires, tendent à avoir de meilleurs revenus et ont été plus longtemps en couple que les parents ayant employé les autres modes de

TABEAU 14.4 – Comparaisons entre les modes de règlement (fréquences et moyennes) en fonction de différentes caractéristiques sociodémographiques et familiales des parents

	Modes de règlement				Présentation en cour/procès (n = 161) %	Tous modes %	χ^2 (V)
	À l'amiable, sans prof. (n = 485) %	Médiation familiale (n = 431) %	Amiable + médiation (n = 177) %	Négociations avec avocats (n = 151) %			
Âge							
Moins de 35 ans	35,1 ^a	24,7 ^b	26,0 ^b	41,3 ^b	41,2 ^b	32,2	
35-39 ans	26,6	27,0	34,3	26,7	25,9	27,6	44,8*** (0,10)
40-44 ans	25,8 ^a	26,5 ^b	27,8 ^b	17,3 ^b	18,8 ^b	24,5	
45 ans et plus	12,5 ^a	21,9 ^b	11,8 ^a	14,7 ^{ab}	14,1 ^a	15,7	
Statut conjugal avant la séparation (marié)	15,6 ^a	35,2 ^b	28,7 ^b	34,2 ^b	38,2 ^b	28,0	59,2*** (0,21)
Statut conjugal/ convention ou jugement de divorce							
Conjoint de fait avec convention	2,1	2,3	1,8	3,3	1,2	2,1	72,5*** (0,13)
Conjoint de fait sans convention	82,3 ^a	62,4 ^b	69,6 ^b	62,0 ^b	60,6 ^b	69,8	
Marié et séparé	8,6 ^a	17,1 ^b	14,0 ^b	21,3 ^b	14,1 ^b	13,9	
Mariée et divorcé	6,9 ^b	18,2 ^{b,c}	14,6 ^c	13,3 ^c	24,1 ^b	14,2	
Scolarité							
Primaire/secondaire	41,0 ^b	25,4 ^c	33,3 ^{b,c}	45,1 ^a	56,7 ^a	37,6	64,5*** (0,16)
Collégial	25,5 ^a	25,7 ^a	25,5 ^a	18,3 ^{ab}	15,2 ^b	23,5	
Universitaire	33,6 ^{b,b}	48,9 ^c	41,2 ^{b,c}	36,6 ^{ab}	28,0 ^a	38,9	
Revenu							
Moins de 30 000\$	27,9 ^a	14,0 ^b	18,5 ^b	29,6 ^a	42,2 ^c	24,3	
30 000-50 000\$	25,4	21,7	26,2	28,9	28,0	25,0	89,1*** (0,15)

TABEAU 14.4 – Comparaisons entre les modes de règlement (fréquences et moyennes) en fonction de différentes caractéristiques sociodémographiques et familiales des parents (suite)

	Modes de règlement				Tous modes %	χ^2 (V)
	À l'amiable, sans prof. (n = 485) %	Médiation familiale (n = 431) %	Amiable + médiation (n = 177) %	Négociations avec avocats (n = 151) %		
50 000-80 000\$	30,6 ^{ab}	35,7 ^b	31,5 ^{ab}	26,1 ^a	15,5 ^c	42,1*** (0,17)
Plus de 80 000\$	16,1 ^a	28,6 ^b	23,8 ^{bc}	15,5 ^{ac}	14,3 ^b	20,7
Présence enfant de moins de 5 ans	39,3 ^{ab}	27,9 ^c	31,0 ^{bc}	46,7 ^{ad}	52,4 ^d	37,1
Nombre d'enfants						
1	15,9 ^a	9,7 ^b	9,6 ^b	12,0 ^{ab}	15,7 ^{ab}	12,3
2	41,7 ^a	41,6 ^a	41,4 ^a	42,7 ^a	15,7 ^b	41,0
3 et plus	42,5 ^a	48,7 ^b	49,2 ^b	45,3 ^{ab}	68,6 ^c	21,4
	M	M	M	M	M	M
Âge du parent (années)	37,9 ^a	39,6 ^b	38,5 ^{ab}	37,0 ^b	37,4 ^a	38,4
Revenu (\$)	52 574 ^a	66 218 ^b	63 324 ^{ab}	55 284 ^{ab}	48 005 ^a	58 063
Durée de l'union (mois)	115,3 ^a	136,0 ^c	129,3 ^{bc}	111,8 ^{ab}	106,4 ^b	122,2
	M	M	M	M	M	M
						F (ηp^2)
						6,8*** (0,02)
						8,1*** (0,02)
						11,9*** (0,03)

Notes: * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$. Les tailles d'effet sont représentées par le V de Cramer et le ηp^2 = eta carré partiel. Pour les tests post-hoc, les lettres différentes sur une même ligne indiquent les proportions où il y a une différence statistiquement significative.

règlement. En revanche, les parents qui se sont présentés à la cour pour régler les conséquences de leur séparation ont plus souvent une scolarité de niveau primaire ou secondaire et tendent à avoir des revenus plus faibles que les parents ayant utilisé les autres modes. Toutes proportions gardées, ces derniers sont aussi significativement plus nombreux à déclarer un revenu annuel en deçà de 30 000\$. L'examen du statut conjugal révèle une tendance chez les conjoints et conjointes de fait à régler les conséquences de la séparation à l'amiable (82% de ces parents étaient conjoints de fait contre 61 à 70% pour les autres modes). Les parents mariés sont, quant à eux, mieux répartis parmi les autres modes de règlement.

Sur le plan familial, les parents qui ont uniquement eu recours à la médiation familiale ont moins d'enfants d'âge préscolaire que ceux qui ont réglé ces conséquences à l'amiable, qui ont fait appel à des avocats ou qui sont allés en cour. Ce dernier groupe de parents a d'ailleurs plus fréquemment de jeunes enfants et significativement plus d'enfants que ceux qui ont choisi d'autres modes de règlement. De fait, plus d'un parent sur deux qui est allé en cour a au moins un enfant de moins de cinq ans et plus des deux tiers a fondé une famille nombreuse (trois enfants et plus) avec son ex-partenaire. Globalement, les associations entre les caractéristiques sociodémographiques et familiales et le mode de règlement sont de faible ampleur.

Les modes de règlement et la perception du degré de connaissances juridiques

Afin de contextualiser le choix d'un mode de règlement des conséquences de la séparation, un croisement a été effectué avec les réponses à la question suivante: «Avant votre séparation, quel était votre degré de connaissance des conséquences juridiques de votre séparation (p. ex. droit au partage de certains biens, droit à un soutien alimentaire)?» Les résultats (voir le tableau 14.5) montrent que le quart des parents ayant uniquement réglé les conséquences de la séparation à l'amiable sans l'aide de professionnels se disent très au courant de leurs droits et responsabilités et que cette proportion est significativement plus élevée que celles des autres modes (regroupant entre 11 et 15% des parents). Les parents qui les ont réglés en médiation familiale (avec ou sans entente à l'amiable) sont, pour leur part, plus nombreux (63-65%) que les parents des autres modes à déclarer avoir été au courant de leurs droits et responsabilités dans les grandes lignes seulement, bien qu'il s'agisse de la modalité de réponse la plus sélectionnée, peu importe le mode de règlement (autour de 50% des parents des autres modes). Enfin, les parents qui ont négocié à l'aide d'avocats et ceux qui se sont présentés à la cour ou qui sont allés à procès sont

ceux qui rapportent le plus souvent avoir été très mal informés de leurs droits et responsabilités (près de 40 % contre 21-24 % pour les autres modes). À noter que la force d'association entre la perception du degré de connaissances et le mode de règlement est globalement faible.

TABEAU 14.5 – Comparaisons entre les modes de règlement en fonction de la perception du degré de connaissances concernant les conséquences juridiques de la séparation (droits et responsabilités) avant la séparation (N = 1402)

	Modes de règlement					Tous modes	χ^2 (V)
	À l'amiable, sans prof. (n = 485)	Médiation familiale (n = 431)	Amiable + médiation (n = 177)	Négociations avec avocats (n = 151)	Présentation en cour/procès (n = 161)		
	%	%	%	%	%		
Degré connaiss. conséquences juridiques							
Très au courant	24,9 ^a	12,8 ^b	14,6 ^b	10,7 ^b	13,5 ^b	17,0	
Dans les grandes lignes seul.	54,6 ^a	62,8 ^b	64,9 ^b	51,3 ^a	46,2 ^a	57,0	66,3*** (0,15)
Très mal informé(e)	20,5 ^a	24,4 ^a	20,5 ^a	38,0 ^b	40,4 ^b	26,0	

Notes. * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$. Les tailles d'effet sont représentées par le V de Cramer. Pour les tests post-hoc, les lettres différentes sur une même ligne indiquent les proportions où il y a une différence statistiquement significative.

Les modes de règlement, la perception d'une pension alimentaire et l'homologation

D'autres associations ont été explorées en lien avec la résultante possible des modes de règlement (voir le tableau 14.6), bien qu'on ne puisse établir avec certitude, sur la base de données transversales, que le mode de règlement précède toujours cette « résultante »¹⁷. Quoi qu'il en soit, deux associations de forte amplitude sont ressorties entre les modes de règlement et le versement ou la perception d'une pension alimentaire de même qu'avec l'homologation de l'entente. Toutes proportions gardées, les parents ayant entièrement réglé les conséquences de la séparation à l'amiable sans l'aide de professionnels ou de professionnelles rapportent percevoir ou recevoir moins fréquemment une pension alimentaire pour enfant (21 % contre 58 à 70 % pour les autres modes) et sont moins enclins à faire

17. Par exemple, il se peut que le jugement de garde obtenu après un procès ne soit jamais respecté (voir le point « Les modes de règlement et le respect de l'entente ou du jugement »), mais le choix de judiciariser peut aussi tenir du fait que l'entente initiale de garde n'était jamais respectée.

homologuer leur entente (13 % contre 34 à 93 % pour les autres modes). À ce propos, les parents ayant favorisé les modes à l'amiable et/ou en médiation familiale se distinguent nettement de ceux qui ont fait appel à des avocats ou qui ont fait intervenir les tribunaux dans leur règlement (respectivement 13 à 38 % de taux d'homologation contre 83 à 93 % de taux d'homologation). Ce même phénomène est observable pour le sous-groupe de parents qui bénéficie de la perception automatique de la pension alimentaire pour enfant par l'intermédiaire de Revenu Québec : 13 à 22 % des parents ayant réglé les conséquences de la séparation à l'amiable ou en médiation familiale utilisent ce service comparativement à 60 à 75 % des parents ayant négocié à l'aide d'avocats ou étant allés en cour.

Les modes de règlement et le contenu de l'entente ou du jugement

Des différences entre les modes de règlement sont également observables sur le plan du contenu même de l'entente ou du jugement. Les parents ayant réglé les conséquences de la séparation entièrement à l'amiable sans l'aide de professionnels ou professionnelles sont proportionnellement moins nombreux à avoir inclus la pension alimentaire pour enfant dans leur entente (27 % contre 70 à 81 % pour les autres modes) et cette association est de forte amplitude. Il en va de même pour le partage des régimes de retraite (6 % contre 17 à 23 % pour les autres modes) avec une force d'association cependant faible pour ce sujet particulier. Une tendance est également visible chez les parents ayant réglé ces conséquences en médiation (avec entente à l'amiable ou non) à rapporter plus souvent le partage de la résidence familiale, des meubles (plus élevé que lors de négociations à l'aide d'avocats ou d'avocates et lors d'une présentation en cour ou un procès), et des comptes et placements (plus élevé que lors d'une présentation en cour et à l'amiable).

Les modes de règlement et le respect de l'entente ou du jugement

Les modes à l'amiable et/ou en médiation familiale sont associés à un meilleur respect de l'entente ou du jugement entourant le partage du temps parental (« toujours » respecté selon 54 à 61 % des parents ayant utilisé ces modes) alors que proportionnellement plus de parents ayant fait appel à des avocats ou ayant judiciairisé le règlement de leur rupture rapportent que l'entente ou le jugement est parfois, rarement ou jamais respecté en ce qui a trait précisément au partage du temps parental (26 à 33 %).

TABEAU 14.6 – Comparaisons entre les modes de règlement en fonction du contenu de l'entente/jugement, l'homologation de l'entente, le versement ou la perception d'une pension alimentaire et le respect de l'entente/jugement

	Modes de règlement					Tous modes	χ^2 (V)
	À l'amiable, sans prof. (n = 485)	Méd. familiale (n = 431)	Amiable + médiation (n = 177)	Négo. avec avocats (n = 151)	Présent. en cour/procès (n = 161)		
	%	%	%	%	%		
Sujets présents dans l'entente ou le jugement							
Résidence familiale	28,1 ^{a,b}	39,8 ^c	33,5 ^{b,c}	24,7 ^{a,b}	21,6 ^a	31,2	27,5 ^{***} (0,14)
Meubles	46,9 ^a	54,8 ^b	52,0 ^{a,b}	26,8 ^c	25,3 ^c	45,2	67,2 ^{***} (0,22)
Régimes de retraite	5,9 ^a	22,6 ^b	16,5 ^b	18,0 ^b	17,1 ^b	15,0	51,8 ^{***} (0,19)
Comptes bancaires/placements	15,2 ^a	23,7 ^b	22,8 ^b	16,7 ^{a,b}	12,9 ^a	18,6	16,9 ^{**} (0,11)
Autres biens	3,6	4,4	4,7	1,3	7,6	4,2	8,6 n.s.
Pension partenaire	3,0	6,3	7,1	6,7	6,5	5,3	8,0 n.s.
Assurance-vie	4,7	3,3	5,8	0,7	2,4	3,7	8,5 n.s.
Pension enfant	26,6 ^a	78,7 ^b	69,6 ^c	80,5 ^b	77,6 ^{b,c}	60,0	336,6 ^{***} (0,49)
Garde et accès	76,5 ^a	84,0 ^b	83,0 ^{a,b}	87,3 ^b	84,1 ^b	81,7	14,1 ^{**} (0,10)
Homologation	12,6 ^a	38,2 ^b	33,9 ^b	83,3 ^c	93,2 ^d	39,0	432,2 ^{***} (0,40)
Paie/reçoit une pension alimentaire	20,7 ^a	70,7 ^b	58,2 ^c	71,1 ^b	68,6 ^b	51,9	289,8 ^{***} (0,46)
Pension via Revenu Québec (n = 701)	22,1 ^a	16,3 ^a	13,1 ^a	61,5 ^b	75,0 ^c	32,7	192,5 ^{***} (0,52)
Respect entente ou jugement (temps parental)							
Toujours	60,6 ^a	54,0 ^a	58,3 ^a	36,2 ^b	29,5 ^b	53,0	107,0 ^{***} (0,21)
Presque toujours	33,2	38,6	35,3	37,8	37,9	36,1	
Parfois/rarement/jamais	6,2 ^a	7,4 ^a	6,4 ^a	26,0 ^b	32,6 ^b	10,9	

Notes. * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$. Les tailles d'effet sont représentées par le V de Cramér. Pour les tests post-hoc, les lettres différentes sur une même ligne indiquent les proportions où il y a une différence statistiquement significative.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE DISCUSSION

Les données de l'Enquête permettent de faire plusieurs constats fort éclairants relativement au phénomène de contractualisation de la relation et de la séparation conjugale. Nous ne reprendrons pas ici tous les éléments que nous avons retenus pour l'exposé des résultats, mais soulignons certains constats qui nous paraissent particulièrement significatifs en regard du thème de la contractualisation. Le premier élément frappant concerne la proportion des couples non mariés. Les données démographiques nous enseignent depuis cinquante ans que l'institution du mariage perd constamment de la vitesse au Québec au profit de la conjugalité de fait. Ainsi, selon les données du dernier recensement effectué en 2016 au sein de la population canadienne – y compris les couples avec ou sans enfant –, on observait que 60,9% des couples québécois étaient mariés alors que 39,1% étaient en union de fait. On sait aussi que malgré la proportion plus élevée des couples mariés, il existe une tendance claire chez les 25 à 29 ans à choisir l'union libre (Institut de la statistique du Québec, 2020). L'Enquête fournit à ce sujet des chiffres précis qui confirment que l'union de fait devient ni plus ni moins le modèle conjugal dominant au sein des jeunes générations. Si 71% des répondants et des répondantes étaient conjoints de fait avant leur séparation, ce chiffre monte à 83% pour les 35 ans et moins. Qu'il s'agisse ou non d'une décision réfléchie, éclairée et consensuelle, la majorité des couples qui se séparent et qui ont eu des enfants ensemble (de moins de 14 ans) ont décidé par le passé de vivre leurs relations conjugales en dehors du modèle du mariage. Ce constat donne évidemment un éclairage particulier à toute la question de l'opportunité d'introduire en droit de la famille québécois un statut juridique pour les conjoints et conjointes de fait. À cet égard, l'Enquête fournit une autre donnée instructive. En effet, il faut rappeler qu'une des raisons pour lesquelles les tribunaux ont très majoritairement refusé de voir un cas de discrimination dans le refus des législateurs d'appliquer aux conjoints de fait le statut juridique des époux mariés est notamment le fait que les conjoints non mariés peuvent se donner, par le biais d'ententes de vie commune, des protections comparables aux protections en mariage. Autrement dit, les tribunaux tiennent pour acquis que les conjoints de fait soit se donnent des protections financières mutuelles, soit décident librement de ne pas le faire. Or l'enquête révèle que seulement 3% des répondants et répondantes qui étaient des conjoints de fait ont signé une entente de vie commune. Autant dire que la réalité des couples en union de fait est bien différente de l'image qu'en proposent souvent les tribunaux. Les ententes de vie commune offrent pourtant une réelle protection, comme le démontrent

les résultats de l'Enquête. Ainsi, lorsque les conjoints de fait ont signé une entente de vie commune, cela se reflète dans leur entente de séparation qui, pour ce qui est de certaines protections financières (partage de la valeur de la résidence et des meubles), a tendance à ressembler aux ententes de séparation des répondants mariés. En d'autres mots, les ententes de séparation des couples mariés et celles des couples non mariés ayant signé une entente de vie commune prévoient sensiblement les mêmes contenus. Il est vrai que d'autres études ont démontré que les conjoints de fait organisent leur relation en ayant recours à d'autres mécanismes de protection économique. Par exemple, selon une étude, 70% des couples en union de fait sont copropriétaires de leur résidence familiale et 57% sont cosignataires du bail de leur logement (Belleau, Lavallée et Seery, 2017). Selon la même étude, une proportion de 8% seulement des conjoints de fait se seraient dotés d'une convention de vie commune. La combinaison de ces données avec les résultats du présent chapitre confirme que l'absence quasi totale d'ententes de vie commune, dont l'objectif est pourtant d'assurer une équité matérielle et financière entre conjoints et conjointes, est une réalité.

Le deuxième point qui ressort de l'Enquête et qui mérite d'être souligné est que la négociation et la conclusion d'ententes, plutôt que le procès, sont désormais la voie privilégiée par les couples pour régler les conséquences matérielles et personnelles de leur séparation. C'est un mouvement que l'on observe depuis de nombreuses années, mais l'Enquête permet de constater qu'il prend de l'ampleur puisqu'un pourcentage aussi important que 88% des parents interrogés ne se présentent jamais devant les tribunaux pour régler les questions entourant leur séparation. La grande majorité des répondants et des répondantes ont procédé soit sans aucune aide professionnelle (34%) ou en passant par la médiation (43%). On peut s'interroger sur le recours somme toute assez modeste à la médiation alors qu'elle peut être qualifiée de processus « véritablement accessible » en raison de la subvention du gouvernement qui offre les cinq premières heures (Belleau, 2018). Le recours à un mode de règlement plutôt qu'à un autre doit aussi être considéré à la lumière d'autres facteurs que le revenu, notamment les conditions socio-économiques des familles, le contexte entourant la séparation (ex. dossier de protection de la jeunesse, antécédents de violence conjugale et familiale, présence de jeunes enfants) et le niveau de conflit interparental, pour n'en nommer que quelques-uns (voir à ce propos le chapitre de Godbout et al., 2023). Le taux très élevé d'ententes de séparation (par opposition aux jugements après débat judiciaire) peut être vu comme une illustration du phénomène de contractualisation puisqu'il démontre que les parties préfèrent régler elles-mêmes les conséquences de leur rupture plutôt que de laisser un

tribunal trancher leurs différends. Comme il est mentionné en introduction, certaines autrices soulignent que la contractualisation permet d'assurer un meilleur respect des obligations étant donné que les solutions ont été choisies volontairement par les individus plutôt qu'imposées par un tiers (Belleau, 2018; Moracchini-Zeidenberg, 2018), ce qui pourrait expliquer qu'un important pourcentage des répondants et répondantes affirment que l'entente négociée à l'amiable est toujours respectée, sur le plan du partage du temps parental du moins. Par contre, le risque de voir des ententes dont le contenu ne respecte pas les règles d'ordre public (par exemple en matière de pensions alimentaires pour enfants) ou qui seraient inéquitables à l'égard de la partie la plus vulnérable (par exemple en ce qui concerne le partage des biens) semble bien réel. L'étude démontre que la majorité des parents estiment être très au courant des conséquences juridiques de la séparation ou en connaître les grandes lignes. Or, une autre étude ayant mesuré la connaissance réelle de conjoints montre qu'ils et elles sont plus de la moitié à être incapables de répondre à des questions juridiques simples (Belleau, Lavallée et Seery, 2017). La combinaison de ces résultats montre que les parents pourraient surévaluer leurs connaissances juridiques. L'étude met aussi en lumière le fait que moins de la moitié des ententes de séparation (40 %) font l'objet d'une homologation, c'est-à-dire d'un contrôle de contenu par un tribunal à la demande des parties. Et pour ce qui est des conjoints de fait, moins du quart d'entre eux et d'entre elles ont ainsi officialisé leur entente de séparation. Par conséquent, la majorité des ententes échappent au contrôle par les juges, dont le rôle est pourtant d'assurer l'équité des ententes négociées. Cela est particulièrement problématique pour ce qui est des parents ayant réglé les conséquences de la séparation entièrement à l'amiable sans l'aide de professionnels et qui sont nettement moins nombreux à avoir prévu une pension alimentaire pour enfants dans leur entente (27 % contre 70 à 81 % pour les autres modes de règlement). De plus, les ententes non homologuées ne sont pas «exécutoires», ce qui veut dire qu'une partie ne pourrait pas en exiger l'exécution. Le bas taux d'homologation des ententes prend une signification particulière lorsqu'il s'agit de celles signées au cours de la médiation¹⁸. Bien qu'il n'y ait

18. À la fin du processus de médiation entre les ex-conjoints, le médiateur ou la médiatrice prépare un résumé des ententes qui doit servir à en rédiger une formelle, qui sera ensuite homologuée par le tribunal. Toutefois, il y a actuellement un débat judiciaire au sujet de la validité et du caractère exécutoire du résumé des ententes lorsque les ex-conjoints mettent en œuvre le contenu de ce dernier sans avoir formalisé et homologué leur entente. Pour le moment, la Cour d'appel du Québec a conclu que le fait pour les ex-conjoints d'exécuter (même partiellement) l'entente conclue pendant le processus de médiation exprime leur intention d'être liés par celle-ci. La Cour suprême du Canada devra rendre une décision à ce sujet prochainement. Voir la décision *Bisailon c. Bouvier*, 2020 QCCA 115 (demande de pourvoi à la Cour suprême du Canada accueillie).

pas de relation de cause à effet entre le fait de recourir uniquement à la médiation et le fait de faire officialiser ou non l'entente qui règle les conséquences juridiques de la rupture, ce taux relativement faible pose directement la question de l'absence du regard de l'État sur ces ententes, alors qu'elles résultent d'un mécanisme de règlement des conflits qu'il finance – grâce aux séances gratuites de médiation – et qui porte notamment sur des questions d'ordre public (pour ce qui est des enfants mineurs et du partage de certains biens). Les raisons de la disparité des taux d'officialisation en fonction de la méthode utilisée pour régler les conséquences de la rupture ne sont pas claires, mais pourraient tenir au fait que les répondants ayant réglé les conséquences de la séparation à l'amiable ne connaissaient pas la possibilité de faire officialiser leur entente ou, encore, au fait que les parties se feraient davantage confiance et ne ressentiraient pas le besoin de la faire officialiser puisqu'elle a été conclue sans le recours à un tiers. Sans surprise, les parents qui étaient mariés sont plus portés à faire officialiser leur entente par le tribunal. Cette situation s'explique par l'obligation qu'ont les couples mariés de s'adresser au tribunal s'ils souhaitent officiellement régler les conséquences juridiques de leur rupture, ce qui n'est possible que par l'obtention d'un jugement de divorce. En quelque sorte, cette obligation légale permet de contrôler le mouvement de contractualisation et « [...] rappelle que l'État est concerné par le mariage en tant qu'institution » (Neirinck, 2008, p. 575).

Quant aux ententes et aux jugements qui prévoient une pension alimentaire pour enfant, seulement 33 % des répondants et répondantes qui paient ou reçoivent une telle pension affirment passer par l'intermédiaire du programme de perception automatique de Revenu Québec. En principe, lorsqu'elle résulte d'un jugement ou d'une entente officialisée par le tribunal, la pension alimentaire doit être inscrite au programme de perception automatique à moins d'une exception motivée¹⁹. Ainsi, les 67 % qui ne passent pas par l'entremise du programme de perception automatique s'expliquent soit par l'absence de jugement (ou d'officialisation de l'entente), soit par une autorisation du tribunal à déroger à la règle²⁰. Dans le premier cas de figure, l'absence d'un jugement ou d'une entente officialisée peut s'expliquer par la proportion importante des couples mariés qui sont simplement séparés de fait. Ces données sont aussi conséquentes avec le nombre de répondants qui ont obtenu un jugement après un procès pour régler les conséquences de leur rupture (5 %) et les faibles taux d'officialisation des ententes post-séparation (39 %).

19. *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, RLRQ, c. P-2.2, art. 1 al. 1.

20. *Id.*, art. 3 et 3.1.

Ici encore, les personnes préfèrent garder une emprise sur la manière de procéder. Plus préoccupant est le fait que les parents qui ont réglé les conséquences de la séparation sans l'aide de professionnels ou de professionnelles (médiateurs ou avocats) déclarent percevoir ou recevoir moins fréquemment une pension alimentaire pour enfant. Ce constat pointe vers les risques de la contractualisation. Il serait utile d'investiguer plus en profondeur l'ampleur et les raisons qui peuvent expliquer ce qui, à première vue, représente une importante entorse au caractère d'ordre public de l'obligation alimentaire des parents.

Somme toute, l'Enquête fournit donc un portrait des familles séparées qui, sur plusieurs aspects, confirme la réalité et les écueils de la contractualisation dans le domaine des relations conjugales. De nombreuses questions devront faire l'objet de recherches plus pointues, que ce soit à propos des raisons pour lesquelles le taux d'homologation des ententes est si bas, du niveau de connaissances qu'ont les parents des enjeux juridiques de la conjugalité ou, encore, des raisons qui amènent les parents à choisir l'un ou l'autre mode de règlement des conséquences de leur séparation.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans le chapitre. On peut affirmer que le phénomène de la contractualisation de la rupture conjugale est bien présent au sein des couples québécois puisqu'ils sont nombreux à s'entendre en marge du système judiciaire traditionnel. On ne peut toutefois pas affirmer que toutes les ententes conclues par les répondants et répondantes pour régler les conséquences de leur rupture sont exécutoires puisque seulement 40 % d'entre elles sont ou seront officialisées par les tribunaux.

Un résultat rassurant. Pour tous les modes de règlements confondus, 89,1 % des répondants affirment que l'entente relative au temps parental est toujours ou presque toujours respectée.

Un résultat surprenant. Parmi les répondants, 43 % sont passés par la médiation pour régler les conséquences de leur rupture. On peut s'interroger sur le recours somme toute assez modeste à ce mode de règlement considérant que les cinq premières heures de médiation sont subventionnées par le gouvernement du Québec.

Un résultat à surveiller. La grande majorité (plus de 70 %) des parents de l'Enquête n'étaient pas mariés avec leur ex-partenaire et seuls 3 % d'entre eux avaient signé une convention de vie commune.

RÉFÉRENCES

- Bastard, Benoit (2013), « Désirable et exigeante : la régulation négociée des relations dans le couple et la famille », *Dialogue*, vol. 2, n° 200, p. 109-119.
- Beck, Ulrich et Elisabeth Beck-Gernsheim (2001), *Individualization : Institutionalized Individualism and its Social and Political Consequences*, London, SAGE Publications.
- Belleau, Hélène, Carmen Lavallée et Annabelle Seery (2017), *Unions et désunions conjugales au Québec : rapport de recherche. Première partie : le couple, l'argent et le droit*, Montréal, INRS.
- Belleau, Marie-Claire (2018), « La médiation familiale au Québec : une approche volontaire, globale, interdisciplinaire et accessible », dans P.-C. Lafond (dir.), *Régler autrement les différends* (2^e éd.), Montréal, LexisNexis, p. 299-332.
- Belleau, Marie-Claire (2015), « Où est passé la liberté de choix au moment de la rupture conjugale ? L'exercice de la liberté contractuelle en médiation familiale », dans C. Landheer-Cieslak et L. Langevin (dir.), *La personne humaine, entre autonomie et vulnérabilité : mélanges en l'honneur d'Édith Deleury*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, p. 1-30.
- Biland, Émilie (2019), *Gouverner la vie privée : l'encadrement inégalitaire des séparations conjugales en France et au Québec*, Lyon, ENS Éditions.
- Bruggeman, Maryline (2008), « Conventions de rupture et parenté », *Les Cahiers de droit*, vol. 49, n° 4, p. 589-605.
- Chassagnard-Pinet, Sandrine et David Hiez (2008), « Le système juridique français à l'ère de la contractualisation : synthèse générale », dans S. Chassagnard-Pinet et D. Hiez (dir.), *La contractualisation de la production normative*, Paris, Dalloz, p. 3-76.
- Cohen, Jacob (1988), *Statistical Power Analysis for the Behavioral Sciences* (2^e éd.), Hillsdale, Lawrence Erlbaum.
- Dekeuwer-Défossez, Françoise (2007), « La contractualisation de la famille, entre leurre et instrumentalisation », dans S. Chassagnard-Pinet et D. Hiez (dir.), *Approche critique de la contractualisation*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, p. 167-178.
- Fenouillet, Dominique et Pascal de Vareilles-Sommières (dir.) (2001), *La contractualisation de la famille*, Paris, Économica.
- Godbout, Élisabeth, Catherine Turbide, Karine Poitras, Karl Larouche, Amandine Baude, Francine Cyr et Dominique Roy (2023), « Les conflits sévères de séparation : comment les définir et examiner leur répartition chez les parents québécois récemment séparés ? », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 411-438.
- Jarry, Jocelyne (2008), *Les conjoints de fait au Québec : vers un encadrement légal*, Cowansville, Éditions Yvon Blais.

- Institut de la statistique du Québec (2020), *Le bilan démographique du Québec. Édition 2020*, Québec, L'Institut, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-du-quebec-edition-2020.pdf>.
- Langevin, Louise (2008), «Présentation: entre les vertus du contrat et les illusions perdues», *Les Cahiers de droit*, vol. 49, n° 4, p. 521-525.
- Moracchini-Zeidenberg, Stéphanie (2018), «La contractualisation de la séparation et de ses conséquences en droit français», *Les Cahiers de droit*, vol. 59, n° 4, p. 1113-1136.
- Morin, Christine (2015), «Contractualisation de l'union de fait en institutionnalisation du mariage: choix pour les familles québécoises», dans F. Swennen (dir.), *Contractualisation of Family Law – Global Perspectives*, Cham, Springer International Publishing.
- Neirinck, Claire (2008), «Le couple et la contractualisation de la rupture», *Les Cahiers de droit*, vol. 49, n° 4, p. 571-588.
- Reid, Hubert (2016), *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, Montréal, Wilson & Lafleur.
- Roy, Alain (2013), «Qu'avez-vous fait de mon contrat de mariage: je l'ai réinventé!», *Revue du notariat*, vol. 115, n° 2, p. 307-362.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loilier et al. (2018), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ)*, Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), «La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec», dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-58.
- Singly, François de (2017), *Sociologie de la famille contemporaine* (6^e éd.), Paris, Armand Colin.
- Théry, Irène (1998), *Couple, filiation et parenté aujourd'hui: le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Paris, Odile Jacob.

CHAPITRE 15

Entre inclusion et vulnérabilité : les expériences du droit et de la justice des parents séparés LGBTQ+

*Émilie Biland, Joanie Bouchard, Kévin Lavoie,
Isabel Côté, Michelle Giroux*

Les parents s'identifiant comme lesbiens, gais, bisexuels, trans ou queers (LGBTQ+) ont longtemps été marginalisés, voire discriminés par le droit. Jusque dans les années 1980-1990 aux États-Unis (Holtzman, 2013 ; Rivers, 2013), au Canada (Deleury, 1984 ; Kelly, 2011) ou encore en France (Gouron-Mazel, 2002), leurs enfants naissaient souvent au sein d'unions hétérosexuelles : le dévoilement de leur homosexualité ou de leur bisexualité, pendant ou après la séparation, pouvait les conduire à en perdre la garde, les tribunaux considérant leur orientation sexuelle comme un obstacle à l'exercice de leur rôle parental ou comme une source de difficulté pour leurs enfants. Ce type d'argument a été mobilisé plus longtemps encore s'agissant des parents trans¹ (Minter, 2018). Au Québec, il a fallu attendre 2015 pour que soit médiatisée l'obtention judiciaire de la

1. Personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance.

garde partagée par une femme trans, décision² qualifiée d'« historique » par la presse (Teisceira-Lessard, 2015) et d'« égalitaire et dénuée de préjugés » par une professeure de droit (Clouet, 2015).

En quelques décennies, la condition sociale et juridique des personnes ayant une orientation sexuelle ou une identité de genre minoritaire a connu de profonds changements au Québec. En 1997, un jugement de la Cour supérieure a indiqué clairement que « l'orientation sexuelle d'une personne n'est pas et ne peut être en soi un motif empêchant les contacts entre un parent et ses enfants³ ». En 2002, l'Assemblée nationale a fait figure de précurseuse en ouvrant la filiation aux couples de même sexe, dès la naissance ou l'adoption⁴ (Art. 115 C.c.Q.; Côté et Lavoie, 2018). Par contraste, l'inclusion juridique des personnes trans et non binaires⁵ a fait l'objet de procédures judiciaires dans les années les plus récentes. En 2018⁶, un juge de la Cour supérieure a retiré son statut légal de parent à un homme trans qui n'avait pas de lien biologique avec son enfant, mais dont la parenté était reconnue sur l'acte de naissance. Ce juge a appliqué les règles de la filiation par le sang plutôt que celles de la procréation assistée, retenant l'argument que l'enfant n'était pas issu d'un projet parental entre l'homme trans et la mère. Il a donc fait droit au père biologique, un homme cis⁷, puisqu'il est impossible de reconnaître plus de deux parents en droit québécois, tout en affirmant qu'il aurait été dans l'intérêt de l'enfant d'avoir trois parents. Toutefois, la Cour d'appel a rétabli la filiation initiale l'année suivante, jugeant que l'enfant avait été conçu par procréation assistée durant un projet parental entre l'homme trans et la mère biologique, le père biologique agissant à titre de donneur de gamètes⁸. En 2021, plusieurs articles du Code civil du Québec, qui obligent l'identification du sexe (homme ou femme) à l'état civil et qui empêchent les parents trans de changer la mention « père » ou « mère » sur le certificat de naissance de leurs enfants, ont été invalidés

2. Droit de la famille 151902, 2015 QCCS 3615. D'autres décisions plus récentes vont dans la même sens : Droit de la famille 163326, 2016 QCCS 6611 ; Droit de la famille 18669, 2018 QCCS 1328 ; Droit de la famille 202173, 2020 QCCS 4647.

3. Droit de la famille 2689, [1997] R.D.F. 485 (C.S.).

4. *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation* (projet de loi 84).

5. Personnes dont l'identité de genre ne correspond pas à la binarité féminin/masculin.

6. Droit de la famille 18968, 2018 QCCS 1900.

7. Personnes dont l'identité de genre concorde avec le sexe qui leur a été assigné à la naissance.

8. Droit de la famille 191677, 2019 QCCA 1386, notamment au par. 92. Le donneur de gamètes par relation sexuelle directe peut réclamer sa paternité à l'égard de l'enfant dans l'année suivant sa naissance (art. 538.2, al. 2 C.c.Q.); en l'espèce, il était hors délai pour le faire et sa demande ne pouvait être ainsi fondée. Pour une analyse juridique de cette affaire, voir Giroux, Bensa et Gruben (2021).

par un autre jugement de la Cour supérieure qui les juge discriminatoires en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*⁹.

Ce chapitre cerne la portée et les limites de ces transformations juridiques et sociales à partir des expériences du droit que font ces parents dans le processus de séparation. L'orientation sexuelle et l'identité de genre demeurent-elles des sources de désavantage au sein de la famille et face au système judiciaire? Comment s'articulent-elles avec les autres rapports sociaux (classe, genre, race), interdépendants et co-construits, qui produisent les hiérarchies entre les individus et les groupes dans la sphère privée et dans les institutions?

LES SÉPARATIONS CONJUGALES AU PRISME DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE

Ce questionnement est original à plusieurs titres. Parmi les études sur les séparations, les travaux sur les parents non hétérosexuels ou non cis sont peu nombreux, la littérature ayant en revanche mis en évidence le poids de la classe sociale, du genre et des processus de racialisation dans l'encadrement juridique et judiciaire des ruptures d'union (voir notamment Biland, 2019). Il faut ici reconnaître le rôle moteur du Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale, qui a suscité une des premières recherches empiriques québécoises sur les recompositions de couples de femmes (Lavoie et Saint-Jacques, 2020) et qui a également soutenu l'enquête qualitative dont ce chapitre rend compte.

Au Québec, les premières recherches sur les familles dites homoparentales débutent à la fin des années 1990, en partenariat avec l'association des mères lesbiennes de Montréal (Julien et al., 2002). Depuis, plusieurs études (dont Côté, Lavoie et Courduriès 2018; Côté et Lavoie, 2019; Feugé et al., 2019) ont documenté les différentes manières par lesquelles les couples de même sexe deviennent parents, qu'il s'agisse de la gestation pour autrui, de l'insémination avec donneur ou de l'adoption. Le recensement canadien de 2016 indique d'ailleurs que les phénomènes de séparation

9. *Center for Gender Advocacy c. Attorney General of Quebec*, 2021 QCCS 191. *Charte canadienne des droits et libertés*, L.R.C. (1985), app. II, n° 44, art. 15. Le jugement prévoit que les modifications au Code civil du Québec doivent être effectuées d'ici au 31 décembre 2021 : déposé en octobre 2021, le projet de loi n° 2 (loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil) prévoit notamment des dispositions à cet effet. Sur les droits des personnes trans au Canada, voir Giroux et Langevin (2021).

et de recomposition parmi les personnes LGB constituent une réalité démographique avérée. Près de la moitié (42 %) des familles homoparentales québécoises avec enfant(s) sont recomposées, contre 16 % des familles hétéroparentales (Francoeur, 2020). Toutefois, ces études nous renseignent peu sur la manière dont ces parents conçoivent leurs droits, et sur la place qu'occupe le cadre juridique dans leurs processus de séparation.

Pour appréhender ces dimensions, il faut se tourner vers les recherches menées dans d'autres provinces du Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Dans ces contextes, l'expertise psychologique sur les parents gais, lesbiens et bisexuels s'est développée au cours de conflits judiciaires de garde : elle s'est attachée à montrer que ces parents ont des capacités parentales analogues aux autres (Patterson et Redding, 1996 ; Tasker, 2013). À compter des années 2000, plusieurs recherches ont étudié comment les personnes appartenant à la diversité sexuelle et de genre définissent leur identité, organisent leur vie privée et règlent leurs différends dans un cadre juridique qui leur reconnaît des droits incomplets et incertains par rapport à la population majoritaire. Ces recherches s'intéressent à la « conscience du droit » (*legal consciousness*), c'est-à-dire aux manières dont les « personnes ordinaires perçoivent, utilisent et pensent le droit dans la vie de tous les jours » (Harding, 2006, p. 513).

Du fait de l'évolution récente des normes juridiques et des controverses les entourant, ces parentés minoritaires seraient « saturées » par le droit (Baulme et Compton, 2015) : ces parents s'interrogeraient, davantage que les autres, sur la légalité de leurs pratiques familiales. Avant l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, beaucoup de personnes LGB aspiraient à l'égalité formelle (Harding, 2006) : elles cherchaient à solenniser leurs engagements et à leur donner l'apparence de la légalité (Hull, 2003). Ces pratiques ne sont cependant pas synonymes d'adhésion à la norme conjugale hétérosexuelle (fondée sur la complémentarité et la hiérarchisation des rôles) ni d'unanimité dans la définition des droits parentaux (Richman, 2009). Les membres des minorités sexuelles et de genre déploient des formes, souvent modérées, de résistance pour s'approprier des normes construites en fonction des situations majoritaires (Harding, 2011). Toutefois, les parents qui n'ont pas de statut légal (Descoutures, 2010), ou qui l'ont obtenu après leur partenaire (Baumle et Compton, 2015 ; Kelly, 2011), sont plus vulnérables advenant une séparation. Par contraste, tous les parents qui ont participé à cette étude sont légalement reconnus et, mise à part une adoption internationale, cette reconnaissance a eu lieu en même temps pour les deux membres du couple.

Cette étude examine les incidences de cette égalité juridique sur leur processus de séparation au moyen d'une argumentation en trois temps. Elle montre d'abord que, depuis le début de leur parcours parental et/ou de leur *coming out*, beaucoup de personnes ont eu des expériences ambivalentes avec les professionnelles¹⁰ et les institutions – une ambivalence qui peut réduire la confiance qu'elles leur accordent advenant une séparation. Ce chapitre analyse ensuite les différends entre ex-conjoints qui émaillent leurs ruptures d'union, à partir de leur configuration conjugale (hétérosexuelle ou homosexuelle), de la position respective de chaque conjoint ou conjointe au regard des rapports sociaux de classe et de genre et de leur place dans le processus procréatif. Il examine enfin comment les professionnelles du droit se saisissent de ces différends : leur reconnaissance de l'égalité des droits n'empêche pas que ces parents soient encore appréhendés comme hors-normes – les conduisant à examiner ce qui, dans leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, pourrait « poser problème » – ou encore assimilés aux situations majoritaires, au risque de méconnaître les spécificités de ces familles.

MÉTHODOLOGIE

Dans l'enquête longitudinale menée par le Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale, les personnes LGBTQ+ sont trop peu nombreuses pour pouvoir faire l'objet d'une analyse quantitative robuste. En effet, parmi les 1551 parents répondants, seulement 15 ont eu des enfants au sein d'un couple de même sexe, et 21 déclarent un genre différent du sexe renseigné par la RAMQ (qui a permis de les identifier). Dès lors, le Partenariat a décidé de soutenir une enquête qualitative visant à mieux connaître les expériences des ruptures d'union vécues par ces parents.

En 2018 et 2019, notre équipe a mené des entrevues individuelles auprès de 31 parents LGBTQ+ – séparés depuis moins de trois ans en moyenne – et de quatre conjoints / conjointes de ces parents résidant dans plusieurs régions du Québec¹¹. Les deux tiers ont eu connaissance

-
10. La majorité des professionnelles / intervenantes / avocates intervenant durant les séparations conjugales étant des femmes, nous employons le féminin pluriel pour les désigner.
 11. Ce cadre méthodologique a été approuvé par le comité d'éthique de l'Université Laval (numéro d'approbation 2018-227) et de l'Université du Québec en Outaouais (# 2019-505). Nous remercions les étudiantes qui ont contribué au projet : Flavy Barrette et Roxanne Carle-Desjardins pour les entrevues, Virginie Légaré-Cloutier, Audrey Gendron et Alicia

de l'enquête par les réseaux sociaux (dans un cas sur deux, il s'agissait du groupe Facebook de la Coalition des familles LGBT+) et le dernier tiers par l'intermédiaire d'autres répondantes à l'enquête, selon la méthode boule de neige. Le guide d'entrevue portait sur la trajectoire de la personne, y compris son histoire conjugale et parentale. Les personnes étaient invitées à raconter leur séparation avec l'autre parent de leur(s) enfant(s) et, en particulier, à restituer les enjeux juridiques qu'elle a pu soulever et les interventions qu'elle a pu susciter. Les questions juridiques n'étaient pas posées en première instance, mais seulement en relance, afin de leur laisser la chance de les aborder, ou pas, dans leurs propres mots. L'entrevue se terminait par des questions d'opinion (sur le fonctionnement de la justice et sur les droits des personnes LGBTQ+), puis par des questions factuelles visant à situer la personne socialement, économiquement et politiquement. Toutes ces entrevues ont été enregistrées et intégralement transcrites. Elles ont fait l'objet d'une double analyse. Chaque entrevue a d'abord fait l'objet d'une fiche détaillée, suivant la même structure (origines familiales, sociales et territoriales; position sociale; parcours sexuel et/ou de genre; histoire conjugale et parentale; séparation; opinions). Ces fiches ont ensuite été comparées, en fonction des deux types de ruptures d'unions étudiés (séparations dans un contexte de *coming out* et séparations de couples cis de même sexe).

De manière complémentaire, 14 dossiers ou décisions judiciaires de séparation ou de divorce rendues par la Cour supérieure et la Cour d'appel entre 2003 et 2019 ont été analysés. Sept dossiers étaient ceux de parents rencontrés en entrevue, qui ont consenti à ce que nous les consultations; sept décisions ont été repérées dans des banques judiciaires en ligne, au moyen d'une recherche par mots-clés. Ces sources écrites ont permis d'étudier comment ces histoires familiales sont mises en forme à travers les procédures judiciaires, et ainsi de saisir comment les avocates et les juges traitent ces situations.

Au total, 29 femmes, 5 hommes et 1 personne non binaire ont été interrogées. Cette surreprésentation des femmes au sein de l'échantillon est conforme aux données du recensement canadien de 2016, qui

Dufour pour leurs transcriptions et Camille Hébert-Martineau pour la recherche juridique. Enfin, ce projet n'aurait pas été possible sans l'implication de deux partenaires: le ministère de la Justice du Québec et la Coalition des familles LGBT+, ainsi que la Cour supérieure du Québec, qui nous a permis de consulter des dossiers judiciaires.

montrent que 84 % des couples de même sexe élevant des enfants sont composés de deux femmes (Francoeur, 2020). L'importance de la maternité dans la socialisation des femmes, de même que la relative facilité d'accès de la procréation assistée par rapport à l'adoption et à la gestation pour autrui peuvent expliquer cet écart.

Mis à part deux enfants qu'un père a adoptés seul, les 46 enfants (âgés de 8 mois à 13 ans) couverts par cette étude ont deux parents, qui ont vécu une relation conjugale cohabitante longue de neuf ans en moyenne. 19 personnes ont eu des enfants au sein d'un couple de même sexe ; et 12 personnes dans un couple de sexe différent. Parmi les couples homosexuels, on compte 16 femmes cis, ayant le plus souvent recouru à l'insémination en clinique, et 3 hommes cis ayant adopté par le programme « banque mixte » de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Parmi les couples de sexe différent, on compte 7 femmes cis, 1 homme cis et 4 personnes trans (3 femmes, 1 personne non binaire) ayant entamé leur transition après avoir eu des enfants avec une femme cis. En somme, cette étude donne accès à trois configurations : celle étudiée de longue date, soit la séparation de couples cis de sexe différent liée au *coming out* d'un ou d'une des partenaires (n = 8) ; celle des couples de même sexe, plus souvent étudiée sous l'angle de l'accès à la parenté que des ruptures d'union (n = 19), et finalement celle des séparations impliquant des personnes trans ayant fait l'objet de changements judiciaires récents (n = 4). L'analyse des rapports de ces parents au droit et au système de justice est d'autant plus importante que la plupart (24 couples sur 29) ont consulté des professionnelles (médiatrices, avocates, notaires, juges, personnels des tribunaux) en lien avec leur séparation.

Comme dans la plupart des études portant sur les parents LGBTQ+, les classes moyennes sont surreprésentées. 20 personnes sur 35 ont au moins un baccalauréat. La même proportion a un revenu supérieur à la médiane québécoise (plus de 40 000 \$), sans pour autant appartenir aux fractions les plus nanties de la société (Van der Glugt et Zorn, 2019). Selon le contexte conjugal, les personnes enquêtées présentent cependant des profils distincts : les personnes cis devenues parents au sein d'un couple de sexe différent sont en général moins diplômées, ont des revenus inférieurs, ont moins souvent été mariées, vivent plus fréquemment hors des grands centres urbains, sont moins souvent politisées et/ou intégrées au sein de la communauté LGBTQ+ que les personnes devenues parents au sein de couples de même sexe et que les

personnes trans. Enfin, 4 personnes ont arrêté leurs études avant le cégep; 3 ont un revenu inférieur à 20000\$ (dont une bénéficie de l'aide sociale); 3 sont nées à l'étranger; 1 est latino-américaine et 2 s'identifient comme personne noire ou métissée. Appartenir aux classes populaires, ou encore avoir immigré et/ou être racisé sont des caractéristiques, outre celles de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, qui risquent de les désavantager face au système de justice (Sandefur, 2008).

UNE INCLUSION JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE INACHEVÉE

C'est le premier résultat important de cette étude: la reconnaissance progressive de la parenté non hétérosexuelle conduit beaucoup des parents rencontrés à s'estimer protégés par le droit. Comme une étude consacrée aux familles homoparentales françaises vivant au Québec l'a montré (Gross, Giroux et Brunet, 2018), les personnes qui ont vécu à l'étranger, dans des contextes juridiques moins inclusifs, et celles qui ont eu des enfants au sein de couples de même sexe mentionnent régulièrement cette reconnaissance par le droit (double filiation dès la naissance ou l'adoption) et par les institutions (cliniques de fertilité ou services d'adoption) comme un facteur décisif pour se projeter dans la parenté. Deux hommes cis, qui occupent des emplois valorisés en politique et en éducation, tiennent ainsi des propos concordants sur l'adoption de leur fils: «*La DPJ ne fait aucune discrimination liée aux familles homoparentales à l'intérieur de son système*», dit l'un; «*Je pense qu'on aurait été un couple hétéro et ça aurait été la même chose*», confirme l'autre.

Cependant, ces expériences «heureuses» avec les institutions sont loin d'être systématiques. Trois limites se font jour. D'abord, même quand les professionnelles se veulent bienveillantes et inclusives, leur travail s'appuie sur des documents et des textes qui ramènent ces parents à leur condition minoritaire. Ensuite, l'attitude des personnels des cliniques de fertilité et de la DPJ n'est pas univoque: plusieurs répondantes font état de propos ou de pratiques qui les ont dévalorisés, ou qui ont même réduit leurs droits, car ils reposaient sur le primat de la conjugalité hétérosexuelle, de la parenté biologique et de l'identité de genre scellée dès la naissance. Enfin, les personnes trans sont les plus susceptibles de déclarer un traitement discriminatoire, tant de la part des professionnelles qu'à travers les catégories administratives.

Un des pères cités ci-dessus fait part de son expérience : « *On a joué à pile ou face pour savoir qui allait être écrit sous la mère sur le certificat de naissance. Donc ça, pour moi, c'est très rétrograde.* » Les témoignages de ce type sont très nombreux. Les formalités qui ponctuent la vie familiale (inscription à l'école, demande de congé parental, etc.) constituent des formes ordinaires et récurrentes d'expérience du droit. En imposant jusqu'à récemment des identités binaires, genrées et immuables dans un grand nombre de formulaires (dont celui servant à la fixation des pensions alimentaires), ces catégories juridico-administratives contraignent ces parents à devoir régulièrement expliciter, voire justifier, leur situation personnelle et familiale. À l'instar d'une femme rencontrée qui pensait ne pas être admissible au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) après la naissance de l'enfant porté par sa conjointe, ces catégories peuvent les amener à douter de leurs droits. Plusieurs parents sont parvenus à passer outre (par exemple en rayant la mention « père » et en la remplaçant par « mère »), mais cette prise de distance suppose de disposer du soutien des professionnelles. À l'inverse, quand ces derniers nient leur identité, ces parents ne peuvent s'appuyer sur une identité légalement établie pour être rétablis dans leurs droits. Une mère trans raconte ainsi qu'une enseignante a demandé à sa fille d'écrire une carte pour la fête des Pères : bien que cette demande soit intervenue plusieurs années après sa transition, elle n'avait pas le droit d'apparaître comme mère sur le certificat de naissance de ses enfants. Ayant été suivie par la DPJ à la suite de violences commises au sein de son foyer et ayant un temps perdu la garde de ses enfants et vécu de l'aide sociale, elle estime que « *la discrimination et la corruption du système juridique envers les personnes trans est énorme* ».

Sans être aussi tranchés, les exemples de propos stéréotypés, qui distinguent ces parents des autres du fait de leur sexualité ou de leur identité de genre, sont nombreux dans les entrevues. Inscrits dans la routine des interventions professionnelles, ces agissements fragilisent subjectivement les individus et pèsent sur leurs relations avec leurs proches. Une femme rencontrée explique que sa conjointe de l'époque, très désireuse d'être enceinte, a dû être inséminée plus d'une dizaine de fois, si bien que le couple a longuement fréquenté une clinique de fertilité située dans une ville moyenne éloignée des grands centres. Les propos que leur ont alors tenus les membres du personnel l'ont mise mal à l'aise :

La première rencontre avec l'infirmière [...]. Elle disait : « Ben tsé, les couples homosexuels ont plus de taux de séparation que les couples hétéros, donc il faut y penser avant d'inséminer. » [...] Le médecin, il fait : « En tous les cas, si ça ne marche pas avec toi [la conjointe], il se tourne vers moi : on a un plan B. » Hein ! Je ne peux pas croire,

il nous met en compétition l'une avec l'autre. C'est ignorer complètement la dynamique. Je ne suis pas un plan B. Écoute, la souffrance que M [son ex-conjointe] aurait eu si j'étais tombée enceinte pis pas elle.

Ces interactions ont conduit cette femme à douter de la légitimité de leur projet parental – non sans incidence sur sa séparation ultérieure.

TROIS CONFIGURATIONS CONJUGALES, TROIS FORMES DE VULNÉRABILITÉ À LA SÉPARATION

Ainsi, lorsqu'ils se séparent, ces parents ont déjà eu des expériences plus ou moins positives ou négatives avec les institutions qui accompagnent la vie personnelle, conjugale et parentale. En parallèle, à l'annonce de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, les réactions de leur entourage familial, amical ou professionnel ont été marquées tantôt par l'acceptation, tantôt par la prise de distance, la mise à l'écart, voire l'hostilité et la violence. Ces expériences préalables pèsent sur la dynamique de la séparation : elles les rendent plus ou moins vulnérables face aux tensions avec leurs ex-conjoints selon qu'ils trouvent, ou pas, du soutien dans leur famille ou auprès de leur entourage amical ; elles leur inspirent plus ou moins de confiance ou de défiance vis-à-vis des intervenantes. Ces processus de séparation sont d'autant plus variables qu'ils dépendent aussi des trajectoires et des positions respectives des anciens partenaires : selon leur genre, leur état de santé, les capitaux économiques et culturels que détiennent les personnes LGBTQ+ en comparaison avec leurs ex-conjoints, elles se seront encore plus fragilisées ou seront au contraire en mesure de tempérer le désavantage potentiellement associé à leur orientation sexuelle ou à leur identité de genre.

Les configurations conjugales exposent ces personnes à des vulnérabilités différentes, selon qu'elles ont formé un couple cis hétérosexuel ou homosexuel, ou bien un couple dont l'un ou l'une des partenaires a un parcours trans. Dans les séparations liées à des *coming out*, la réaction homophobe, biphobe ou transphobe de l'autre parent est plus probable si celui-ci considère l'orientation sexuelle ou la transition comme le déclencheur ou la conséquence immédiate de la séparation. Au contraire, elle est moins probable si le dévoilement intervient plus tard, lorsque le mode de vie post-rupture s'est stabilisé, ou encore si l'orientation sexuelle ou les questionnements sur l'identité de genre sont connus de longue date par le ou la partenaire.

Certaines mères qui se sont séparées du père de leurs enfants parce qu'elles avaient rencontré une femme, ou qui se mettent en couple avec une femme peu après la séparation, ont fait l'objet de lesbophobie ou de biphobie de la part de leurs ex-conjoints. Elles sont incertaines quant à leur orientation sexuelle et elles ont du mal à affirmer une identité qu'elles découvrent, ou du moins assument depuis peu, et à mettre des mots sur cette violence psychologique, plutôt explicitée par leurs nouvelles conjointes. «*Il jouait gros dans la tête de M [la mère] en disant : "ça n'a pas de bon sens d'être aux filles, que c'était dégueulasse, pis que le monde trouvait ça écœurant"*», rapporte une femme qui vit depuis six ans avec la mère de deux préadolescents, ajoutant que ces pressions incitent sa conjointe à ne pas se fâcher avec son ex-partenaire, à abonder dans son sens.

Aujourd'hui, l'orientation sexuelle ne conduit plus à disqualifier légalement et socialement ces femmes en tant que mères : aucun de ces pères ne leur a contesté la garde devant les tribunaux. La classe et le genre pèsent sur ce consentement paternel à la maternité lesbienne ou bisexuelle. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les parents ayant eu des enfants au sein de couples de sexe différent comptent parmi les moins favorisés de notre échantillon. Or, les pères aux revenus modestes demandent moins souvent la garde partagée que ceux aux revenus supérieurs (Biland et Schütz, 2013). Mais, comme le documente un chapitre de cet ouvrage, les femmes ont tendanciellement des revenus inférieurs à leurs ex-partenaires ; elles sont appauvries par la séparation alors que les hommes s'enrichissent (Belleau et al., 2023). Les femmes rencontrées durant cette étude n'échappent pas à cette condition. Elles apparaissent même vulnérables économiquement à plusieurs titres : la plupart ne sont pas mariées et n'ont donc accès ni au partage du patrimoine familial ni à la pension alimentaire pour ex-épouse. De surcroît, l'animosité de leur ex-conjoint peut les conduire à faire des concessions et, en particulier, à renoncer à la pension pour leur(s) enfant(s). En somme, leur orientation sexuelle tend à renforcer le pouvoir économique de ces hommes.

La situation inverse, soit celle où un homme gai ou bisexuel a eu des enfants avec une femme, ne concerne qu'un seul répondant de notre étude. Ce père de deux enfants s'est séparé de leur mère peu après la naissance du cadet. Il décrit cette rupture comme brutale. Alors que leur mariage était prévu, il lui annonce en pleurant : «*Je suis gai, je te quitte*» – regrettant de ne pas avoir su mieux mettre en mots sa décision. Il poursuit : «*Elle m'a donné deux, trois claques dans la face : "Sors de chez nous ! Je veux plus te voir ! Va-t'en !"*». Il assure que son ex-conjointe l'a ensuite dénigré auprès de leurs enfants et de leurs amis : «*Ils entendent leur mère dire que j'étais un gai,*

pis un fif». La situation se calmant peu à peu, les parents s'entendent, de manière informelle, sur une garde partagée. Toutefois, la mère y met fin unilatéralement lorsqu'elle s'installe avec un nouveau conjoint dans une ville distante de quelques dizaines de kilomètres. Comme une autre membre de son entourage l'avait déjà fait quelques mois plus tôt, ce conjoint aurait alors porté des accusations de pédophilie contre lui, conduisant la mère à reprendre ses invectives sur les réseaux sociaux : « *Elle écrivait : "Il est trop pauvre pour s'occuper de ses enfants, il vit dans un HLM, pis il a pas une éducation"* », rapporte-t-il.

Les formes prises par l'homophobie à l'encontre de cet homme tiennent à la fois à son genre et de sa classe. On y trouve les accusations mensongères typiques (pédocriminalité, intempérance sexuelle) visant à discréditer les pères gais (Mallon, 2004). Ces allégations sont également porteuses de mépris de classe : alors qu'il a peiné à achever son secondaire et exerce un métier peu qualifié et peu rémunérateur dans le secteur de la santé, son ex-conjointe termine des études collégiales et s'apprête à occuper un emploi plus qualifié dans le même secteur.

La dynamique des séparations impliquant des personnes trans dépend également des trajectoires respectives de chaque partenaire. La femme trans qui livre le récit le plus apaisé de sa séparation (soutien de sa conjointe durant sa transition, mise en place consensuelle d'une garde partagée pour leurs deux enfants) est aussi celle qui occupe la position professionnelle la plus stable et la plus valorisée, travaillant au sein des forces armées canadiennes. Même si le petit nombre (quatre) de parents trans interviewés ne permet pas de tirer de conclusions définitives à leur propos, il semble qu'une telle situation soit minoritaire : les autres personnes trans rencontrées font part d'expériences souvent douloureuses avec leur entourage familial – de la part de leurs parents comme de leurs conjointes. La personne trans non binaire explique s'être séparée de sa conjointe juste avant de commencer sa transition. Les deux parents, dont les positions sociales sont proches, s'entendent de manière informelle sur la garde partagée de leurs enfants. Toutefois, l'annonce de sa transition, quelques mois plus tard, fragilise cet accord et la met en difficulté :

Au début, elle voulait pas que je ramasse les enfants à l'école alors fallait toujours que je me batte pour – juste pour être un parent. [...] Elle a souvent fait référence à l'hypersexualisation des personnes trans en disant : « Vous n'allez pas amener du monde bizarre à la maison pendant que les enfants sont là. » [...] Ça s'est rendu compliqué, mais ça s'est gardé plutôt 60/40 : 60 pour elle, pis 40 pour moi. J'ai fait beaucoup de concessions – justement pour combattre cette transphobie.

Elle dit notamment avoir accepté, contre ses propres convictions, que son ex-partenaire donne une éducation religieuse à leurs enfants, de manière à lever les réticences de celle-ci vis-à-vis de sa transition, « *c'est ma version pot-de-vin* », résume-t-elle.

Les séparations des couples cis de même sexe se présentent de manière bien différente, puisqu'elles ne sont marquées ni par la différence de genre ni par l'asymétrie des positions majoritaires (hétérosexualité cis) et minoritaires (LGBTQ+) des ex-conjoints. Durant les entretiens, ces parents valorisent fortement l'égalité parentale – une égalité à la fois juridique (grâce à la loi de 2002) et pratique (les deux partenaires seraient fortement impliqués dans leurs rôles parentaux). Ces discours concordent avec les observations faites par la littérature quant à la centralité du projet parental dans les couples de même sexe (Côté, 2009 ; Golombok, 2015) et quant à un partage des tâches moins inégalitaires en leur sein (Ascigil et al., 2021 ; Bauer, 2016). De fait, à la séparation, les trois-quarts (12/16) ont mis en place une garde partagée, contre à peine plus de la moitié (7/12) dans l'autre partie de l'échantillon. Une fois de plus, le genre et la classe sociale sont essentiels pour rendre compte de ces arrangements post-rupture. La garde partagée est d'autant plus fréquente que la position socio-économique des parents est élevée (Biland et Schütz, 2013). Ajoutons que la plupart de ces parents (13/16) sont des femmes cis : leur socialisation féminine rend probable leur investissement dans la prise en charge des enfants et limite les inégalités dans leur engagement parental.

Comme dans l'ensemble de la population, les désaccords persistants quant à la garde des enfants sont peu fréquents, mais tous s'inscrivent dans la même configuration : ils opposent deux femmes cis, devenus mères ensemble à la naissance de leurs enfants, et mettent en jeu leur place respective dans le processus procréatif. En fait, dans ces couples en litige, mais aussi chez beaucoup de ceux qui arrivent à une entente, l'égalité juridique entre mères ne suffit à faire disparaître la portée sociale du lien biologique.

Dès la grossesse, la présence ou l'absence d'un lien biologique est utilisée par l'entourage et par les professionnelles comme un moyen de différenciation entre ces femmes. Cette distinction peut conduire à ignorer ou à minimiser le rôle de la mère qui n'a pas porté l'enfant ou encore à le calquer sur la paternité. « *Les gens par maladresse probablement, ou juste parce qu'ils n'ont pas conscience de ce que ça peut faire, vont demander : "c'est qui la vraie mère ?"* », dit par exemple une avocate, dont l'ex-conjointe, travailleuse sociale, a porté leur enfant, et qui exprime par ailleurs beaucoup de craintes quant au poids possible de cette asymétrie procréative sur leurs droits respectifs.

Les entrevues menées avec des mères et la consultation de leurs dossiers ont permis d'analyser quatre litiges judiciaires de garde et d'identifier plusieurs facteurs qui comptent dans l'émergence de ces litiges: l'âge des enfants, la position socio-économique de chaque conjointe, la répartition du travail professionnel et domestique entre elles, l'initiative de la rupture, de même que leur représentation respective de la maternité. Dans tous les cas étudiés, ces séparations sont intervenues alors que les enfants étaient jeunes (de quelques mois à quatre ans), à l'initiative de la mère qui n'a pas porté, et dans trois cas sur quatre parce qu'elle avait noué une relation intime avec une autre femme. Autre point commun: le choix de celle qui a porté l'enfant ne fut pas pragmatique (dépendant de la durée du congé parental escompté ou de l'âge de chaque femme), mais bien guidé par des rapports différenciés à la maternité. En effet, alors que l'une ne souhaitait pas vivre elle-même la grossesse (souvent celle qui a annoncé son orientation sexuelle à ses proches le plus tôt), l'autre y était très attachée. L'asymétrie procréative entre ces femmes est également inscrite dans leur mode de vie: étant donné leur jeune âge, certaines mères allaitent encore leurs enfants, ou sont même en congé parental. Mais, mis à part un ancien couple dont les deux membres travaillent en garderie, dans les trois autres, la mère qui a porté est aussi celle qui gagne le plus d'argent. Ces femmes ont, davantage que leurs ex-conjointes, les moyens de solliciter des avocates pratiquant un taux horaire élevé, tout autant que d'assurer à leur(s) enfant(s) des conditions de vie et de logement favorables. Asymétrie procréative et inégalités socio-économiques se cumulent au détriment de la mère qui n'a pas accouché et encouragent celle qui a porté l'enfant à mener ses revendications sur le front judiciaire.

DES INTERVENTIONS PROFESSIONNELLES TOUJOURS INCERTAINES, PARFOIS INADAPTÉES

Ces cas de garde contestée entre mères cis invitent à se demander dans quelles conditions les parents LGBTQ+ sollicitent – ou pas – des professionnelles du droit dans leur processus de séparation et quelles sont les incidences de ce (non-)recours sur l'organisation de leur vie post-rupture. Ces rapports entre parents et professionnelles sont à la fois incertains et déterminants.

Ils sont incertains à cause de leurs expériences régulièrement problématiques avec des intervenantes avant la rupture et de leur représentation du monde judiciaire (et particulièrement de la magistrature) perçu comme

conservateur. Par conséquent, ces parents ont une confiance limitée envers les professionnelles, et peuvent même éviter d'y faire appel de crainte de subir un traitement défavorable. De fait, les parents qui y ont eu recours relatent des expériences très variables d'un professionnel à l'autre : certains les confortent dans leurs droits et par là dans leur statut social et leur identité, tandis que d'autres contribuent à les marginaliser. Dans la mesure où plusieurs parents sont exposés à l'homophobie, à la biphobie ou à la transphobie de leur entourage, et dans la mesure où les couples de même sexe n'échappent pas à l'hétéronormativité, l'action des professionnelles est cruciale pour garantir l'effectivité de leurs droits.

Une nouvelle fois, les trajectoires et les positions pèsent sur ces expériences. Si les femmes cis ayant eu des enfants avec des hommes tendent à renoncer à leurs droits économiques, c'est aussi parce qu'elles consultent moins souvent que les autres des professionnelles, dont le rôle est justement de signifier aux parents que la pension alimentaire pour enfants est d'ordre public. Contrairement aux autres composantes de l'échantillon, le fait que ces femmes évitent de consulter des professionnelles ne semble pas lié à leurs craintes d'un traitement désavantageux ou stéréotypé. Il tient plutôt à leur capital économique et culturel relativement modeste, à leur statut matrimonial (qui rend la procédure judiciaire facultative) et à l'absence de conflit sur la garde.

Par contraste, les parents trans sont ceux qui expriment le plus de craintes vis-à-vis des professionnelles et dont les expériences sont, de fait, les plus contrastées. La personne trans non binaire déjà citée a rencontré deux médiatrices familiales. Elle estime que la première, psychologue, a « *nourri la transphobie [de son ex-conjointe] au lieu de l'apaiser* » en lui demandant si sa transition aurait « *un impact sur le développement des enfants* ». En revanche, elle se dit très satisfaite de la seconde médiatrice, une avocate, qui sait « *que les droits des personnes LGBT ne peuvent pas être niés* » et qui a interrompu son ex-conjointe lorsqu'elle tenait des propos transphobes.

Son récit concorde avec celui des personnes racisées rencontrées qui peuvent, pour cette raison supplémentaire, préférer limiter leurs attentes envers leurs ex-partenaires et envers les institutions plutôt que de risquer un traitement discriminatoire, en particulier si elles ont déjà eu des expériences négatives par le passé (avec la police, en particulier). Par contraste, la socialisation politique féministe et/ou au sein de la communauté LGBTQ+ apparaît comme un facteur de confiance dans son identité et dans ses droits, d'autant plus qu'elle concerne plutôt des personnes blanches, éduquées et de classe moyenne peu exposées à d'autres formes de discrimination.

Dans les faits, les parents qui vont jusqu'en cour ne sont pas nécessairement désavantagés. Au contraire, plusieurs répondants rapportent, comme le fait l'homme gai qui a eu des enfants avec une femme, avoir été rétablis dans leurs droits grâce à l'intervention judiciaire. «*J'ai pas vraiment de problème au sens de la loi. J'ai gagné la garde de mes enfants, pis j'ai pas eu de restrictions*», estime-t-il après que la Cour supérieure lui a accordé la garde exclusive du fait du déménagement unilatéral de son ex-partenaire. Toutefois, on ne peut lire l'expérience de ces parents en se limitant aux décisions finales. Dans les procédures judiciaires étudiées, il est frappant de constater que tous les conflits de garde (par différence avec les différends financiers) ont amené ces parents à parler de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur place dans le processus procréatif. Aller en cour, c'est devoir exposer, voire justifier sa vie privée. Ainsi, selon ce père, le contre-interrogatoire mené par l'avocat de son ex-conjointe a fait allusion, une fois de plus, à des allégations de pédophilie.

De surcroît, l'octroi de la garde à un père gai, à un parent trans ou à une mère qui n'a pas porté son enfant ne signifie pas l'absence de tout présupposé hétérocisnormatif¹². Les litiges entre mères sont particulièrement intéressants à cet égard. À la cour, leur égalité juridique, reconnue dès la naissance des enfants, s'articule avec la norme de coparentalité (initialement forgée pour valoriser l'implication des pères séparés auprès de leurs enfants) pour reconnaître le rôle de celles qui n'ont pas accouché. Une de ces mères rapporte que l'avocat de son ex-partenaire l'a présentée ainsi dans sa plaidoirie: «*Madame, c'est vraiment comme un père*», ce à quoi le juge a répondu qu'elle méritait donc des droits équivalents à ceux des pères. Mais en adossant le partage de la garde sur cette norme forgée dans un cadre hétérosexuel, les avocates et les juges risquent de perpétuer une conception différentialiste des maternités lesbiennes fondée sur la complémentarité des rôles parentaux. Il est évident que les femmes (homosexuelles ou non) n'incarnent pas toutes de la même manière leur féminité et leur maternité. Toutefois, il est frappant de constater que la ligne de partage entre le féminin et le masculin est calquée, dans les cas cités, sur la place des femmes dans le processus procréatif. Ce raisonnement est apparent dans un jugement concernant une enseignante («*Maman*») et une agente de bord («*Mi*», terme d'adresse utilisé par les enfants) dans lequel celle-ci

12. Au sens d'attentes sociales calquées sur les identités hétérosexuelles et cisgenres, ainsi que sur la parenté biologique. Sur ce concept, voir notamment Petit (2018).

apparaît comme une figure parentale quasi masculine – ce que le juge considère comme un atout puisque leurs deux enfants sont des garçons.

Mi... est sportive et adore le hockey. Que demander de mieux pour deux garçons. Elle est manuelle et les enfants aiment qu'elle leur montre comment utiliser des outils. Elle essaie qu'ils soient entourés de présence masculine, considérant que c'est important pour leur équilibre. Elle est rigoureuse et capable de bien encadrer les enfants qui se sentent en sécurité dans un tel environnement alors que la discipline laisse à désirer chez Maman.

Cependant, même quand elles sont assimilées à des figures paternelles, les mères non biologiques demeurent tenues de respecter les normes associées à la féminité maternante. Les professionnelles présument qu'elles se sont investies quotidiennement auprès de leurs enfants durant la vie commune. Dans les jugements visant des couples hétérosexuels, on s'attend régulièrement à ce que des pères jusqu'ici peu présents investissent leur rôle parental une fois la garde obtenue, alors même que la plus grande partie du travail parental et domestique était assuré par les femmes durant la vie commune (Biland et Mille, 2017). Les femmes devenues mères avec des femmes ne semblent pas bénéficier de cette indulgence, en particulier quand leurs enfants sont en bas âge. Dans ces raisonnements juridiques, le rôle des mères n'ayant pas accouché est ambivalent : il oscille entre une logique de la différence et de la complémentarité – adossée sur la paternité – et une logique de la similitude et de l'indifférenciation. En effet, à l'instar de celles ayant accouché, ces mères devraient être engagées dans une relation maternante continue et englobante exigeant un fort engagement émotionnel, pratique, voire corporel.

DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS, DES COMPLÉMENTS NÉCESSAIRES

Les séparations conjugales sont des transitions biographiques cruciales pour l'ensemble des parents. Lorsque le regard se tourne vers ceux qui s'identifient comme LGBTQ+, les rapports au droit et à la justice, de même que les conditions et les modes de vie après la rupture, demeurent marqués par les inégalités de classe, les processus de racialisation, les rôles genrés, d'un couple à l'autre et au sein d'un même couple. L'apport spécifique de ce chapitre est de montrer que, lorsque les deux membres du couple n'occupent pas la même place dans la hiérarchie sociale des sexualités et des genres, l'orientation sexuelle et l'identité de genre constituent des facteurs d'inégalité au moment des ruptures. Entre parent cis et parent trans, entre parent hétérosexuel et parent gai, lesbien ou bisexuel, la concomitance du dévoilement et de la séparation tend à fragiliser les parents

minoritaires. La différenciation hétéronormative entre conjoints est également manifeste dans certains couples de femmes, comme entre celle qui a accouché et celle qui n'a pas de lien biologique avec ses enfants.

Le droit québécois s'est ouvert à ces parents plus tôt que bien d'autres juridictions. Quand il est porté par des interventions sensibles à leurs vécus, il peut parvenir à contrer les mécanismes discriminatoires nés dans la sphère privée. Mais certaines interventions, de même que certaines catégories juridiques, demeurent marquées par des normes hétérocisnormatives. Quand ces parents y résistent par des tactiques d'évitement des institutions, ils risquent d'être moins informés de leurs droits, voire d'y renoncer. L'information et la sensibilisation de ces parents à ces droits paraissent tout aussi nécessaires que la formation des intervenantes sur les réalités LGBTQ+.

Ce projet a couvert un spectre assez large de parcours parentaux. Néanmoins, certaines configurations familiales n'ont pu être étudiées: il s'agit des parents ayant eu recours à la gestation pour autrui, des configurations pluriparentales et des personnes devenues parents sans être en couple (dans le cas d'une coparentalité planifiée, par exemple). D'autres configurations ont réuni trop peu de répondants pour faire l'objet d'une analyse systématique: il s'agit des pères cis gays ou bisexuels, des personnes trans, des parents ayant adopté et des personnes immigrées ou anglophones. Les ressentis d'inclusion, que nous avons recueillis auprès de personnes «assez *straight*» (selon l'expression d'une mère interviewée), sont probablement moins prégnants dans des configurations qui font l'objet d'une moindre acceptation sociale, voire qui demeurent en marge du droit québécois. Enfin, les propos tenus par ces parents à propos des professionnelles du droit méritent d'être articulés avec une analyse directe des représentations et des pratiques de ceux-ci. L'analyse des dossiers judiciaires a permis de commencer ce travail, qui s'amplifie dans le cadre d'un projet financé par le ministère de la Justice du Québec et mené par trois auteurs de ce chapitre.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats présentés dans le chapitre. Cette recherche documente principalement le vécu des mères en montrant que leurs expériences du droit et de la justice dépendent de l'articulation entre leur orientation sexuelle, leur genre, mais aussi leur parcours conjugal (couples de même sexe ou de sexe différent) et leur appartenance de classe. Elle est moins riche s'agissant des expériences des pères, et en particulier de ceux qui recourent à la gestation pour autrui – un sujet d'importance au moment où le gouvernement du Québec s'apprête à encadrer juridiquement ces parcours procréatifs.

Un résultat rassurant. Amorcée il y a 20 ans au Québec, la reconnaissance juridique de la parenté non hétérosexuelle conduit beaucoup des parents rencontrés à s'estimer protégés par le droit. Ce cadre juridique facilite leur projection dans la parentalité.

Un résultat surprenant. Les couples de mères apparaissent certes moins inégalitaires que les couples de sexe différent, mais la place de chacune dans le processus procréatif (avoir, ou non, porté l'enfant) tend à affecter la perception de leur maternité, par elles-mêmes, par leur entourage, voire par les professionnelles du droit. Même si les décisions judiciaires reconnaissent leur égalité juridique, cette asymétrie procréative peut susciter craintes, prétentions et allégations dans le processus de séparation.

Un résultat à surveiller. Parmi les parents rencontrés, les personnes trans sont les plus susceptibles de déclarer un traitement défavorable, de la part des professionnelles et à travers les catégories administratives. Ce sont aussi celles qui témoignent le plus de l'hostilité, voire de la violence de leurs proches à leur égard lorsqu'elles dévoilent leur identité de genre.

RÉFÉRENCES

- Ascigil, Esra, Britney M. Wardecker, William J. Chopik et Robin S. Edelstein (2021), « Division of baby care in heterosexual and lesbian parents: Expectations versus reality », *Journal of Marriage and Family*, vol. 83, n° 2, p. 584-594.
- Bauer, Gerrit (2016), « Gender roles, comparative advantages and the life course: The division of domestic labor in same-sex and different-sex couples », *European Journal of Population*, vol. 32, n° 1, p. 99-128.
- Baumle, Amanda K. et D' Lane R. Compton (2015), *Legalizing LGBT Families: How the Law Shapes Parenthood*, New York, New York University Press.
- Belleau, Hélène, Marie Connolly, Marie Mélanie Fontaine, Marion Goussé et Sylvie Lévesque (2023), « Répercussions économiques des ruptures conjugales », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 147-170.
- Biland, Emilie et Gabrielle Schütz (2013), *La garde des enfants de parents séparés au Québec. Une analyse quantitative de dossiers judiciaires*, collection Que savons-nous? (5), Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale.
- Biland, Emilie et Muriel Mille (2017), « Ruptures de riches. Privilèges de classe et inégalités de genre au sein de la justice québécoise », *Sociétés contemporaines*, vol. 108, n° 4, p. 97-124.
- Biland, Emilie (2019), *Gouverner la vie privée : l'encadrement inégalitaire des séparations conjugales en France et au Québec*, Lyon, ENS-Éditions.
- Clouet, Johanne (2015), « Commentaire de jurisprudence : transsexualité et droit de garde », *Revue du notariat*, vol. 117, n° 2, p. 217-227.
- Côté, Isabel et Kévin Lavoie (2019), « A child wanted by two, conceived by several: Lesbian-parent families negotiating procreation with a known donor », *Journal of GLBT Family Studies*, vol. 15, n° 2, p. 165-185.
- Côté, Isabel et Kévin Lavoie (2018), « La reconnaissance de l'homoparenté au Québec : lorsque les stratégies de mobilisation de la communauté rencontrent l'avant-gardisme de l'État », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 126, p. 21-33.
- Côté, Isabel (2009), « La lesboparentalité : subversion ou reproduction des normes? », *Recherches féministes*, vol. 22, n° 2, p. 25-38.
- Côté, Isabel, Kévin Lavoie et Jérôme Courduriès (2018), *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui : expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Deleury, Édith (1984), « L'union homosexuelle et le droit de la famille », *Les Cahiers de droit*, vol. 25, n° 4, p. 751-775.
- Descoutures, Virginie (2010), *Les mères lesbiennes*, Paris, Presses Universitaires de France/Le Monde.
- Feugé, Éric Alain, Louise Cossette, Chantal Cyr et Danielle Julien (2019), « Parental involvement among adoptive gay fathers: Associations with resources, time constraints, gender role, and child adjustment », *Psychology of Sexual Orientation and Gender Diversity*, vol. 6, n° 1, p. 1-10.

- Francoeur, Marie-Claude (2020), « Les familles homoparentales québécoises : qui sont-elles ? Un portrait statistique à partir des données du Recensement du Canada de 2016 », *Quelle famille ?*, vol. 7, n° 2.
- Giroux, Michelle, Clémence Bensa et Vanessa Gruben (2021), « Les liens parentaux en droit québécois : quelle place pour la fiction biologique à l'aube d'une réforme du droit de la famille ? », *Revue juridique Thémis de l'Université de Montréal*, vol. 55, n° 3, p. 705-749.
- Giroux, Michelle, et Louise Langevin (2021), « La reconnaissance des droits des personnes trans au Canada », dans I. C. Jaramillo et L. Carlson (dir.), *Trans Rights and Wrongs: A comparative Study of Legal Reform Concerning Trans Persons*, Suisse, Springer, p. 365-398.
- Goldberg, Abbie E. (2013), « "Doing" and "undoing" gender : The meaning and division of housework in same-sex couples », *Journal of Family Theory and Review*, vol. 5, n° 2, p. 85-104.
- Golombok, Susan (2015), *Modern Families : Parents and Children in New Family Forms*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Gouron-Mazel, Anne (2002), « Juge de la famille et homosexualité », *Jurisclasseur*, n° 1.
- Gross, Martine, Michelle Giroux et Laurence Brunet (2018), « Analyse comparée franco-québécoise du droit applicable aux couples de parents de même sexe à la lumière de données qualitatives recueillies auprès de familles françaises vivant au Québec », dans J.-P. Sanderson et M.-C. Sousa Gomes (dir.), *Famille et Droit : quand les transformations familiales croisent les politiques familiales*, Paris, Association internationale des démographes de langue française, p. 5-18.
- Harding, Rosie (2006), « "Dogs are registered, people shouldn't be" : Legal consciousness and lesbian and gay rights », *Social & Legal Studies*, vol. 15, n° 4, p. 511-533.
- Harding, Rosie (2011), *Regulating Sexuality : Legal Consciousness in Lesbian and Gay Lives*, Abingdon, Routledge.
- Holtzman, Mellisa (2013), « GLBT parents' rights during custody decision making : The influence of doctrine, statute, and societal factors in the United States », *Journal of GLBT Family Studies*, vol. 9, n° 4, p. 364-392.
- Hull, Kathleen E. (2003), « The cultural power of law and the cultural enactment of legality : The case of same-sex marriage », *Law & Social Inquiry*, vol. 28, n° 3, p. 629-657.
- Julien, Danielle, Nicole Tremblay, Annie Leblond de Brumath et Élise Chartrand (2002), « Structures familiales homoparentales et expériences parentales chez des mères lesbiennes », dans C. Lacharité et G. Pronovost (dir.), *Comprendre la famille (2001). Actes du 6^e symposium québécois de recherche sur la famille, Québec*, Presses de l'Université du Québec, p. 103-120.
- Kelly, Fiona (2011), *Transforming Law's Family : The Legal Recognition of Planned Lesbian Motherhood*, Vancouver, UBC Press.

- Lavoie, Kévin et Marie-Christine Saint-Jacques (2020), « Lovers for a time, mothers for life: Ecosystemic analysis of blended family experiences of lesbian mothers et stepmothers », *Child & Family Social Work*, vol. 25, n° 4, p. 946-954.
- Mallon, Gerald P. (2004), *Gay Men Choosing Parenthood*, New York, Columbia University Press.
- Minter, Shannon P. (2018), « Transgender family law », *Family Court Review*, vol. 56, n° 3, p. 410-422.
- Patterson, Charlotte J. et Richard E. Redding (1996), « Lesbian and gay families with children: Implications of Social Science Research for Policy », *Journal of Social Issues*, vol. 52, n° 3, p. 29-50.
- Petit, Marie-Pier (2018), *Parentalité et parcours trans : exploration des trajectoires, des expériences et du processus de négociation des désignations parentales chez les parents trans*, thèse de doctorat en psychologie, Université du Québec à Montréal, <http://archipel.uqam.ca/id/eprint/11649>.
- Richman, Kimberly D. (2009), *Courting Change: Queer Parents, Judges, and the Transformation of American Family Law*, New York, New York University Press.
- Rivers, David. W. (2013), *Radical Relations: Lesbian Mothers, Gay Fathers, and Their Children in the United States since World War II*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- Sandefur, Rebecca L. (2008), « Access to civil justice and race, class and gender inequality », *Annual Review of Sociology*, vol. 34, p. 339-358.
- Tasker, Fiona (2013), « Lesbian and gay parenting post-heterosexual divorce and separation », dans A. E. Goldberg et K. R. Allen (dir.), *LGBT-Parent Families: Innovations in Research and Implications for Practice*, New York, Springer, p. 3-20.
- Teisclaira-Lessard, Philippe (2015), « Garde partagée : jugement historique pour une transsexuelle », *La Presse*, 24 août.
- Van der Vlugt, Elmer et Nicolas Zorn (2019), *La classe moyenne québécoise : en meilleure santé que celle du reste du Canada*, Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

SECTION 5

*Conflit de séparation
et violence conjugale :
les grandes difficultés*

CHAPITRE 16

Les conflits sévères de séparation : comment les définir et examiner leur répartition chez les parents québécois récemment séparés ?

Élisabeth Godbout, Catherine Turbide, Karine Poitras, Karl Larouche, Amandine Baude, Francine Cyr, Dominique Roy

PROBLÉMATIQUE

Les conflits sévères de séparation (CSS)¹ représentent une réalité inquiétante pour les milieux de pratique et scientifiques en raison de leurs conséquences sur le bien-être des familles et de la quantité de ressources professionnelles, psychosociales et judiciaires que ces situations mobilisent (Bala, Birnbaum et Martinson, 2010; Polak et Saini, 2018). Ainsi, il est reconnu dans les écrits scientifiques que le conflit qui se poursuit après la rupture représente l'un des facteurs qui a le plus de répercussions négatives sur l'adaptation de l'enfant à cette transition (Amato, 2010). Les parents se trouvant en contexte de CSS vivent de la détresse (Polak et

1. D'abord utilisé dans les publications anglophones, le terme *high conflict* a été traduit par « conflit sévère de séparation » par les chercheurs francophones, qui utilisent aussi les expressions « séparation hautement conflictuelle » et « séparation à haut niveau de conflit » (Turbide et Saint-Jacques, 2019).

Saini, 2018; Sbarra et Emery, 2005) et expriment de façon intense des émotions négatives comme la colère, la rage, le désespoir et l'anxiété (Anderson, Anderson, Palmer, Mutchler et Baker, 2010; Stewart, 2001). Certains écrits suggèrent que les CSS se caractérisent par leur persistance au-delà de deux ans suivant la séparation, exposant potentiellement les enfants aux conflits sur une longue période (Hetherington et Kelly, 2002; Maccoby et Mnookin, 1992).

Plusieurs recherches mettent en lumière les défis rencontrés par les acteurs des milieux cliniques et judiciaires qui interviennent auprès de ces familles (Cyr, Poitras, Godbout et Macé, 2017; Godbout, Parent et Saint-Jacques, 2014; Godbout, Saini et Turbide, 2018; Saini, Black, Godbout et Deljavan, 2019; Sudland, 2019). Au-delà du temps et des ressources importantes que les professionnels de ces milieux doivent consacrer à ces familles, ils relèvent les défis inhérents à l'évaluation, particulièrement dans un contexte d'allégations multiples (Godbout et al., 2018; Saini et al., 2012; Saini, Black et al., 2019), et soulignent l'importance d'avoir accès à des formations, des outils cliniques et d'évaluation adaptés à la réalité de ces familles (Godbout et al., 2018; McIntosh et Ralfs, 2012).

Malgré les préoccupations grandissantes des intervenants psychojudiciaires gravitant autour de ces familles, les contours des CSS demeurent flous (Birnbaum et Bala, 2010a; Turbide, 2017). De fait, il s'agit d'un terme regroupant des réalités hétérogènes pouvant, ou non, se recouper : hostilité manifeste entre les parents, difficultés à trouver des ententes à la suite de la séparation ou à collaborer aux tâches et aux décisions parentales, recours récurrents au système judiciaire, dénigrement et méfiance entre les parents, et triangulation des enfants dans le conflit (Cyr et al., 2017; Johnston, Roseby et Kuehnle, 2009). Ces CSS peuvent également comporter des allégations de violence et de maltraitance, ajoutant à ces situations des enjeux de sécurité et de compromission (Ayoub, Deutsch et Maraganore, 1999; Jaffe, Johnston, Crooks et Bala, 2008; Saini, Black, Fallon et Marshall, 2013).

Il semble ainsi se dégager des écrits trois grandes dimensions des CSS : une première référant au litige sur le plan juridique ou judiciaire, une deuxième portant sur des processus coparentaux et familiaux dysfonctionnels et une dernière traduisant des enjeux pour la sécurité des parents et des enfants. Ce chapitre a donc ces objectifs : 1) examiner la répartition des indicateurs de conflits (et des trois différentes dimensions des CSS) dans la population des parents récemment séparés et recomposés du Québec ; 2) tester empiriquement ce modèle opérationnel à trois dimensions ; 3) déceler la présence de sous-groupes de parents ayant des profils

similaires de judiciarisation, de conflits interparentaux et d'enjeux de sécurité et 4) établir les particularités de ces profils sur la base de leurs caractéristiques sociodémographiques et familiales. Cette recherche exploratoire permettra donc de poser un regard plus éclairé sur la pertinence de l'utilisation du concept de CSS pour unifier ces diverses réalités.

RECENSION

La notion de CSS ne fait pas consensus dans les écrits scientifiques et l'on trouve une grande variété de façons de la définir, de la conceptualiser et de la mesurer (Birnbaum, McCleary, Saini et Bala, 2018; Polak et Saini, 2018; Turbide, 2017). Ce concept est en émergence et encore peu de recherches ont pour objectif spécifique de le préciser (Turbide et Saint-Jacques, 2019). Néanmoins, certains chercheurs proposent des modèles théoriques pour l'appréhender (Polak et Saini, 2018) ou développent des outils pour le mesurer (Birnbaum et al., 2018). Il ressort de leurs travaux que certains indicateurs paraissent incontournables pour cerner ce concept.

LA JUDICIARISATION DES CONFLITS

Une première caractéristique des CSS relevée dans les écrits concerne la judiciarisation, particulièrement celle des litiges entourant la garde. Il existe une prémisse selon laquelle les parents se trouvant dans un contexte hautement conflictuel recourent de façon répétée aux tribunaux, sans pour autant arriver à régler définitivement leurs différends (Gilmour, 2004; Pruett, Williams, Insabella et Little, 2003; Saini et al., 2013; Stewart, 2001; Sudland, 2019). Cette prémisse s'appuie sur plusieurs données de recherche.

Il convient d'abord de mentionner que les situations où un juge doit trancher un litige entre les parents séparés sont minoritaires puisque, dans la grande majorité d'entre elles, les parents parviennent à un accord entre eux ou en amont du processus judiciaire. À cet égard, les résultats d'études menées aux États-Unis, en Australie et au Canada auprès de vastes échantillons de parents séparés montrent que la proportion de situations où le juge a dû trancher le litige varie entre 1,5 et 5%. Les autres parents sont parvenus à une entente par eux-mêmes, à l'aide de leur avocat, grâce à leur participation à une médiation familiale ou ont obtenu un jugement par défaut (Biland et Schütz, 2013; Joyal, Lapierre-Adamcyk, Le Bourdais et Marcil-Gratton, 2002; Kaspiew et al., 2009; Logan, Walker, Horvath et

Leukefeld, 2003; Maccoby et Mnookin, 1992; Poitras, Birnbaum, Saini, Bala et Cyr, 2021). Les dossiers les plus conflictuels ou complexes impliquant la cour ou se rendant à procès se caractérisent également par l'emploi de différents dispositifs permettant d'évaluer l'intérêt et le point de vue de l'enfant, notamment l'expertise de garde, la représentation de l'enfant par un avocat et les rencontres de l'enfant avec le juge (Bala, 2004; Birnbaum, Bala et Boyd, 2016)

Par ailleurs, si les données montrent la faible proportion de situations où le juge est appelé à trancher un conflit entre les parents, les résultats permettent de constater qu'on y retrouve une plus grande proportion de parents qui affirment avoir subi de la violence conjugale comparativement aux situations où les parents sont arrivés à une entente (Kaspiew et al., 2009; Poitras et al., 2021). De plus, les parents qui recourent aux tribunaux expriment davantage d'inquiétudes à l'égard des capacités de l'autre parent, présentent plus souvent des conflits coparentaux et d'autres indicateurs soulevant des préoccupations concernant le bien-être de l'enfant (notamment des allégations de maltraitance et de refus de contacts parent-enfant) que ceux qui sont parvenus à une entente (Cashmore et al., 2010; Maccoby et Mnookin, 1992; Poitras et al., 2021; Poitras, Cyr et Chatigny, 2017). Il importe également de préciser que la judiciarisation peut faire partie intégrante de stratégies violentes lorsqu'un ex-partenaire instrumentalise le système de justice pour tenter de maintenir son contrôle sur l'autre, comme l'ont documenté plusieurs recherches qualitatives se penchant sur l'expérience de mères se désignant comme victimes de violence conjugale (Elizabeth, 2017; Roberts, Chamberlain et Delfabbro, 2015; Zeoli, Rivera, Sullivan et Kubiak, 2013). D'autre part, parmi les dossiers judiciarisés, certains auteurs ont observé le phénomène des « portes tournantes », c'est-à-dire les situations où le tribunal doit être saisi à plusieurs reprises pour régler un même litige (Fortin, Hunt et Lesley, 2012; Poitras et al., 2017).

Néanmoins, la prudence s'impose avant d'associer la judiciarisation des dossiers à la notion de CSS puisque toutes les causes familiales allant à procès ne sont pas des séparations hautement conflictuelles et vice versa (Bala et al., 2010). Ainsi, les quelques études ayant mis en parallèle la judiciarisation d'un litige et les conflits interparentaux montrent que si ces deux situations sont associées sur le plan statistique, elles ne se recoupent pas complètement (Fortin et al., 2012; Maccoby et Mnookin, 1992).

LA COPARENTALITÉ CONFLICTUELLE ET LES CSS

Une seconde dimension théoriquement liée aux CSS est la coparentalité conflictuelle. Bien qu'ils soient considérés comme des concepts distincts, ils sont souvent associés, tant sur le plan empirique que sur le plan théorique (Leclair, St-Amand et Bussièrès, 2019; Margolin et Gordis, 2003; Teubert et Pinquart, 2010).

La notion de coparentalité, que les parents soient séparés ou non, est généralement définie comme la capacité des adultes, qui partagent la responsabilité d'un enfant, à collaborer entre eux (McHale et Lindahl, 2011; Saini, Pruett, Alschech et Sushchuk, 2019). Il existe plusieurs modèles conceptuels qui établissent différentes dimensions du concept de coparentalité (Saini, Pruett et al., 2019). Le modèle de Feinberg (2003), retenu dans la présente recherche, propose quatre composantes de la coparentalité: 1) l'accord éducatif désigne le degré d'accord partagé entre les parents au sujet des intérêts de l'enfant; 2) la division des tâches et responsabilités parentales réfère à la façon dont les parents partagent les tâches et responsabilités associées aux enfants; 3) le soutien/dénigrement se rapporte aux stratégies et aux actions prises par un parent pour soutenir les efforts de l'autre dans son rôle parental ou pour nuire à ces efforts; 4) enfin, la gestion des interactions familiales comprend l'exposition de l'enfant aux conflits, sa triangulation et l'équilibre entre les parents dans leur implication auprès de lui.

Les CSS sont souvent définis par rapport aux situations où les parents présentent des difficultés importantes sur le plan de la coparentalité (Gilmour, 2004; Polak et Saini, 2018; Stewart, 2001). Ce sont des parents qui n'arrivent pas à communiquer adéquatement à propos de leur enfant (Polak et Saini, 2018), qui sont méfiants à l'égard des capacités de l'autre parent à prendre soin de l'enfant et qui sont incapables de s'entendre sur les contacts parent-enfant (Stewart, 2001). Ce sont aussi des parents qui tendent à impliquer l'enfant dans le conflit et pour qui ces difficultés persistent dans le temps (Anderson et al., 2010; Gilmour, 2004; Johnston et al., 2009; Lamela, Figueiredo, Bastos et Feinberg, 2016; Polak et Saini, 2018; Stewart, 2001).

Différentes recherches ont étudié la prévalence de la coparentalité conflictuelle, mais elle est à remettre en contexte en fonction du passage du temps et des dynamiques relationnelles existantes avant la séparation. Sur la base de l'outil abrégé de Feinberg, Brown et Kan (2012) et d'un échantillon non probabiliste de parents séparés depuis cinq ans en

moyenne, l'étude portugaise de Lamela et al. (2016) indique qu'environ 14 % des parents (N = 314) présentent une coparentalité qualifiée de hautement conflictuelle. À partir d'un large échantillon californien (N = 1 100), ce taux est estimé à 34 % un an et demi après la séparation et à 26 % après trois ans et demi (Maccoby et Mnookin, 1992). En plus de l'effet du temps écoulé depuis la séparation, la coparentalité conflictuelle post-rupture peut être liée à des dynamiques relationnelles difficiles présentes avant la séparation (Tremblay et al., 2013). À cet égard, la violence conjugale pré-séparation et post-séparation caractérisée par des comportements de contrôle et de coercition serait liée à des dynamiques coparentales marquées par davantage d'intrusion, de harcèlement et de contrôle de la part de l'ex-partenaire, et par des niveaux plus faibles de soutien et de communication coparentale (Hardesty, Khaw, Chung et Martin, 2008; Hardesty et al., 2017).

LES SITUATIONS PRÉSENTANT DES ENJEUX DE SÉCURITÉ

La dernière dimension ciblée pour circonscrire les CSS porte sur les situations menaçant l'intégrité des personnes, c'est-à-dire celles où on relève des indices de violence conjugale post-séparation ou de maltraitance envers l'enfant. Il convient d'abord de préciser que, dans les écrits scientifiques traitant du conflit sévère de séparation, la question de la distinction entre ce phénomène et celui de la violence conjugale est récurrente (Birnbaum et Bala, 2010; Gilmour, 2004; Johnston et al., 2009; Stewart, 2001; Turbide et Saint-Jacques, 2017). Globalement, on y trouve deux positions: pour certains, la violence représente une caractéristique des CSS (Gilmour, 2004; Johnston et al., 2009; Stewart, 2001), pour d'autres, elle constitue un phénomène distinct (Birnbaum et Bala, 2010; Birnbaum et al., 2018). S'appuyant sur la typologie de la violence conjugale proposée par Johnson et Ferraro (2000), Anderson et al. (2010) proposent que le concept de CSS se limite aux situations de violence situationnelle, c'est-à-dire ne comprenant pas de déséquilibre de pouvoir entre les ex-partenaires, mais étant plutôt définies par des actes de violence ponctuels n'appartenant pas à une dynamique de domination et de contrôle d'un partenaire envers l'autre. Quant au phénomène de la maltraitance, il est étroitement lié à celui des CSS puisque ces derniers seraient considérés comme formant un contexte mettant l'enfant à risque de subir de mauvais traitements psychologiques (Malo, Moreau, Lavergne et Hélie, 2016; Saini et al., 2013). Au Québec, les services de la protection de la jeunesse peuvent intervenir auprès de ces

familles en vertu de l'article 38c de la *Loi sur la protection de la jeunesse*² si le conflit de séparation compromet la sécurité ou le développement de l'enfant. Ce sont aussi des circonstances où les parents ont tendance à interpellier les services de la protection de la jeunesse parce qu'ils s'inquiètent de la sécurité de l'enfant lorsqu'il est en contact avec l'autre parent (Houston, Bala et Saini, 2017; Katz, Glucklich, Piller et Matty, 2019; Saini et al., 2013).

Le lien entre le niveau de conflit post-séparation, la violence conjugale et les préoccupations à l'égard des capacités de l'autre parent a été documenté dans des études populationnelles. Les résultats mettent en lumière le lien étroit entre ces variables et montrent que, parmi les parents qui expriment des inquiétudes à l'égard des capacités de l'autre, la majorité considère vivre un conflit modéré ou élevé avec l'autre parent (Fortin et al., 2012; Kaspiw et al., 2009). Les résultats d'une étude quantitative de grande envergure, portant sur l'expérience de familles séparées en Australie (n = 10 000), montrent que 40 % des parents affirmant avoir subi de la violence physique avant la rupture considèrent que leur relation post-séparation est très conflictuelle ou marquée par la peur. Les résultats de cette étude montrent aussi que de 90 à 95 % des parents inquiets quant aux capacités parentales de l'autre parent après la rupture rapportent aussi avoir été victimes de violence alors qu'ils étaient encore en couple (Kaspiw et al., 2009).

Face à ces constats, il n'est pas surprenant que, dans certaines recherches, la présence de violence ou des services de protection de la jeunesse soient jugés comme un indicateur de CSS (Birnbbaum et al., 2018; Poitras et al., 2017). Cependant, ceci ajoute à l'impression, qui persiste tout au long de la présente recension, que ce concept de CSS recouvre des situations diverses et de niveaux de sévérité très variables.

2. RL.RQ, c. P-34.1 (L.P.J.).

LA MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1 551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ³.

Échantillon. Les analyses dans ce chapitre sont réalisées auprès de l'ensemble des parents de l'échantillon de l'ELPSRQ (N = 1 551), identifiés par la RAMQ comme étant de sexe masculin (n = 790) ou féminin (n = 761) et séparés depuis 21 mois en moyenne (ÉT = 7,7) au moment de remplir le questionnaire. Pour plusieurs questions, les parents doivent répondre en fonction d'un enfant cible, soit un enfant sélectionné au hasard parmi ceux âgés de moins de 14 ans qu'ils ont eus avec leur ex-partenaire.

Variabes. *Judiciarisation* : intensité de la judiciarisation (moyens utilisés pour régler ou tenter de régler les conséquences de la séparation : 0 = uniquement la médiation familiale ou à l'amiable sans consultation de professionnels ; 1 = négociation à l'aide d'avocats, pouvant inclure ou non les moyens précédents [médiation/à l'amiable] ; 2 = une ou plusieurs présentations à la cour, pouvant inclure ou non les moyens précédents [médiation/à l'amiable/avocats] ; 3 = procès, pouvant inclure ou non les moyens précédents [médiation/à l'amiable/avocats/présentation en cour]) ; présence d'une expertise concernant la garde (oui/non) ; l'enfant cible a exprimé ses besoins ou ses préférences devant un juge ou par le biais de son procureur (oui/non) ; difficulté à trouver un arrangement de garde avec l'ex-partenaire (1 = pas de difficultés à 10 = difficulté extrême) ; entente initiale pas toujours respectée en raison du temps parental annulé avec l'enfant cible (celui du parent ou celui de l'ex-partenaire) (oui/non) ; nouvelle entente signée ou nouveau jugement depuis l'entente ou le jugement initiaux pour la garde et les accès de l'enfant cible (oui/non). *Conflit interparental* : implication de l'enfant dans le conflit : sous-échelle *Child Involvement* du MAIC (Tschann, Flores, Pasch et Marin, 1999) (5-35, plus le score est élevé, plus l'enfant est fréquemment impliqué dans les conflits

3. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

entre ses parents); triangulation: informations transmises par l'enfant cible qui auraient dû être transmises par l'ex-partenaire (1 = non ce n'est jamais arrivé à 4 = cela arrive régulièrement), cinq sous-échelles du CRS (Feinberg et al., 2012): 1) exposition aux conflits, 2) dénigrement, 3) absence de soutien coparental, 4) désapprobation du rôle parental de l'autre, 5) désaccord éducatif (0-6 pour chacune des sous-échelles, plus le score est élevé, plus la coparentalité est difficile), rigidité des arrangements de garde de l'enfant cible (1 = très flexible à 4 = très rigide), climat conflictuel lors des transitions de l'enfant cible entre les maisonnées (oui/non). *Enjeux de sécurité*: préoccupations pour la sécurité de l'enfant cible lorsqu'il est en contact avec son autre parent (oui/non), fréquence de la violence (psychologique, psychologique par l'intermédiaire de l'enfant, physique/sexuelle) de l'ex-partenaire vers le parent depuis la séparation (1 = jamais, 2 = parfois, 3 = souvent), services utilisés (ou contraints) en lien avec l'expérience de la séparation ou de la recomposition familiale: 1) protection de la jeunesse (oui/non), 2) services policiers (oui/non), 3) hébergement pour personne en difficulté ou victime de violence (oui/non), 4) supervision des droits d'accès ou d'échange de garde (oui/non), motif à la base de la séparation = violence (violence conjugale et/ou à l'endroit des enfants; autres motifs). *Caractéristiques du parent*: sexe (femme; homme), âge en années, pays de naissance (Canada; autre), niveau de scolarité (primaire-secondaire; collégial; universitaire), revenu total de l'année 2017 inscrit en dollars à la ligne 199 du formulaire de déclaration de Revenu Québec, zone géographique (Région métropolitaine de recensement (RMR) Montréal; autre RMR; agglomération 10 000 – 100 000 habitants; petite ville et milieu rural < 10 000 habitants), défavorisation matérielle (quintiles 1-5) et sociale (quintiles 1-5); statut de l'union avec l'ex-partenaire (marié; union libre); statut actuel de l'union avec l'ex-partenaire (divorcé; pas divorcé); statut conjugal actuel (en couple; pas en couple), cohabitation avec nouveau partenaire (oui/non). *Caractéristiques familiales*: âge de l'enfant cible en années; sexe de l'enfant cible (fille; garçon); âge de l'enfant le plus jeune avec l'ex-partenaire en années; durée de la cohabitation avec l'ex-partenaire (en mois); temps écoulé depuis la séparation (en mois), temps de garde du parent pour l'enfant cible (0-100% du temps), modalités de garde de l'enfant cible (garde partagée 40-60%; garde exclusive avec accès prolongés 20-39%; garde exclusive avec accès moindres 0-19%).

Analyses. Les statistiques descriptives (moyennes, fréquences, pourcentages) ont été obtenues à l'aide du SPSS 27 (IBM Corp., 2020). Afin de

confirmer si les items se regroupent selon les trois dimensions identifiées (la judiciarisation, le conflit interparental et les enjeux de sécurité), une analyse factorielle confirmatoire a été réalisée. Les modifications pertinentes au modèle ont été amenées successivement jusqu'à l'obtention d'un ajustement statistique satisfaisant démontré par un *Comparative fit index* (CFI) et un *Tucker-Lewis Index* (TLI) au minimum de .90 et idéalement à .95, ainsi qu'un *Root Mean Square Error of Approximation* (RMSEA) et un *Standardized Root Mean Square Residual* (SRMR) d'au moins .08 et idéalement de .05 (Hu et Bentler, 1999; Little, 2013; Schermelleh-Engel, Moosbrugger et Müller, 2003). Une analyse de profils latents a ensuite été effectuée à partir des scores factoriels de chaque dimension extraits de l'analyse factorielle confirmatoire. Cette analyse a permis de vérifier la présence de regroupements de parents en fonction de profils de réponses similaires sur les dimensions d'intérêt. La solution optimale a été sélectionnée sur la base du degré d'interprétabilité et de certains indicateurs, soit le critère d'information d'Akaike (AIC), le critère d'information bayésien (BIC), le BIC ajusté pour la taille de l'échantillon (aBIC) et l'entropie (qualité de la classification qui varie entre 0 et 1). Ainsi, la solution avec l'interprétation la plus cohérente, l'AIC, le BIC et l'aBIC les plus bas et avec la meilleure entropie (le plus près de 1) est à privilégier (Geiser, 2013; Nylund, Asparouhov et Muthén, 2007). De plus, l'*elbow plot* a également été utilisé afin de guider le choix de la meilleure solution. Les profils obtenus ont ensuite été décrits et comparés avec différentes variables sociodémographiques et familiales. La vérification de la présence de différences significatives entre eux a été effectuée grâce à des tests d'égalité des moyennes basés sur la statistique de Wald. Les tailles d'effet (*V* de Cramer) ont été calculées pour chaque différence significative. Elles s'interprètent comme suit: 0,10 = petite; 0,30 = moyenne; 0,50 = grande (Cohen, 1992). L'ensemble de ces analyses a été effectué à l'aide du progiciel MPlus 8.4 (Muthén et Muthén, 2017).

Forces et limites. Cette recherche s'appuie sur un échantillon représentatif des parents québécois séparés et sur une mesure multidimensionnelle des conflits post-séparation. Cependant, le temps relativement court écoulé depuis la séparation ne permet pas d'observer pleinement l'évolution dans le temps de ces différentes dimensions des conflits. Les CSS étant souvent définis dans la littérature en fonction de leur chronicité, l'exploration du concept de CSS devra se poursuivre aux temps 2 et 3 de l'ELPSRQ. Certains enjeux de sécurité sont mesurés de façon approximative, et certaines distinctions importantes (types et niveaux de sévérité de la maltraitance et de la violence conjugale) n'ont donc pu être effectuées.

RÉSULTATS

COMMENT LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DES CSS SE DISTRIBUENT-ELLES CHEZ LES PARENTS QUÉBÉCOIS RÉCEMMENT SÉPARÉS ?

Les différents indicateurs de conflit retenus sont d'abord décrits en fonction de leur prévalence et des moyennes obtenues par les parents de l'échantillon (tableau 16.1). Ces indicateurs sont regroupés sous les trois dimensions des CSS définies dans la littérature.

TABLEAU 16.1 – Fréquences et moyennes des indicateurs de judiciarisation, de conflit interparental et d'enjeux de sécurité

Dimension des CSS	Indicateur		Fréquence %	Moyenne M (É-T)		
1. Judiciarisation	Intensité de la judiciarisation (0-3)	0	71,9	–		
		1	10,8	–		
		2	8,0	–		
		3	5,5	–		
	Présence d'une expertise	Oui	7,3	–		
		Non	92,7	–		
	Enfant entendu par procureur/juge	Oui	3,1	–		
		Non	96,9	–		
	Difficulté de l'entente pour la garde (1-10)	–	–	3,5 (3,1)		
	Non-respect de l'entente/temps parental annulé	Oui	9,2	–		
		Non	90,8	–		
	Instabilité de l'entente initiale	Oui	12,4	–		
		Non	87,6	–		
2. Conflit interparental	Implication enfant (5-35)	–	–	7,6 (5,2)		
		1	51,3	–		
		2	15,1	–		
		3	20,2	–		
	Coparentalité (0-6)	Rigidité des arrangements (1-4)	4	6,5	–	
			Exposition enfant	–	–	1,0 (1,1)
			Dénigrement	–	–	1,5 (1,8)
			Absence de soutien	–	–	3,2 (1,9)
			Désapprobation	–	–	1,8 (1,6)
	Désaccord éducatif	Rigidité des arrangements (1-4)	–	–	2,4 (1,7)	
			1	27,7	–	
			2	39,8	–	
			3	17,2	–	

Dimension des CSS	Indicateur		Fréquence %	Moyenne M (É-T)
			4	8,5
	Climat conflictuel lors des transitions	Oui	9,7	–
		Non	90,3	–
3. Enjeux de sécurité	Préoccupations pour la sécurité de l'enfant	Oui	11,0	–
		Non	89	–
	Fréquence violence subie (1-3)	–	–	1,4 (0,5)
	Services	Oui	7,6	–
	Protection de la jeunesse	Non	92,4	–
	Police	Oui	9,9	
		Non	90,1	
	Hébergement	Oui	2,1	
		Non	97,9	
	Supervision de l'accès/échange de garde	Oui	2,4	
		Non	97,6	
	Motif séparation : violence	Oui	8,0	
		Non	92,0	

Un premier constat établit qu'environ 13,5% des parents ont déposé des procédures judiciaires pour régler les conséquences de la séparation (garde, pension alimentaire ou partage des biens), mais seuls 5,5% ont demandé à un juge de trancher leur litige. La présence d'une expertise psychosociale et de situations où l'enfant cible s'exprime par le biais de son procureur ou directement au juge sont rapportés par peu de parents (respectivement 7,3 et 3,1%). Les autres indicateurs de judiciarisation ne portent pas sur l'appareil judiciaire proprement dit, mais peuvent révéler des difficultés caractéristiques d'un litige potentiel ou actualisé. À cet effet, la difficulté à trouver un arrangement est supérieure à 6 sur 10 pour près du quart des parents et 8,8% ont rapporté un score de 10, soit de « difficulté extrême ». Le non-respect de l'entente verbale ou écrite, en raison de l'annulation fréquente du temps parental, a été rapporté par 9,2% des parents, et 12,4% ont dû conclure une nouvelle entente ou ont obtenu un nouveau jugement concernant la garde et les accès.

Une première forme de conflit interparental a trait aux différentes difficultés coparentales, dans l'ensemble, peu présentes. En queue de distribution, on observe cependant des scores plus élevés aux sous-échelles de coparentalité (5 et plus) rapportés par 1% (exposition aux conflits) à 25% (absence de soutien) des parents. Il en va de même pour l'implication

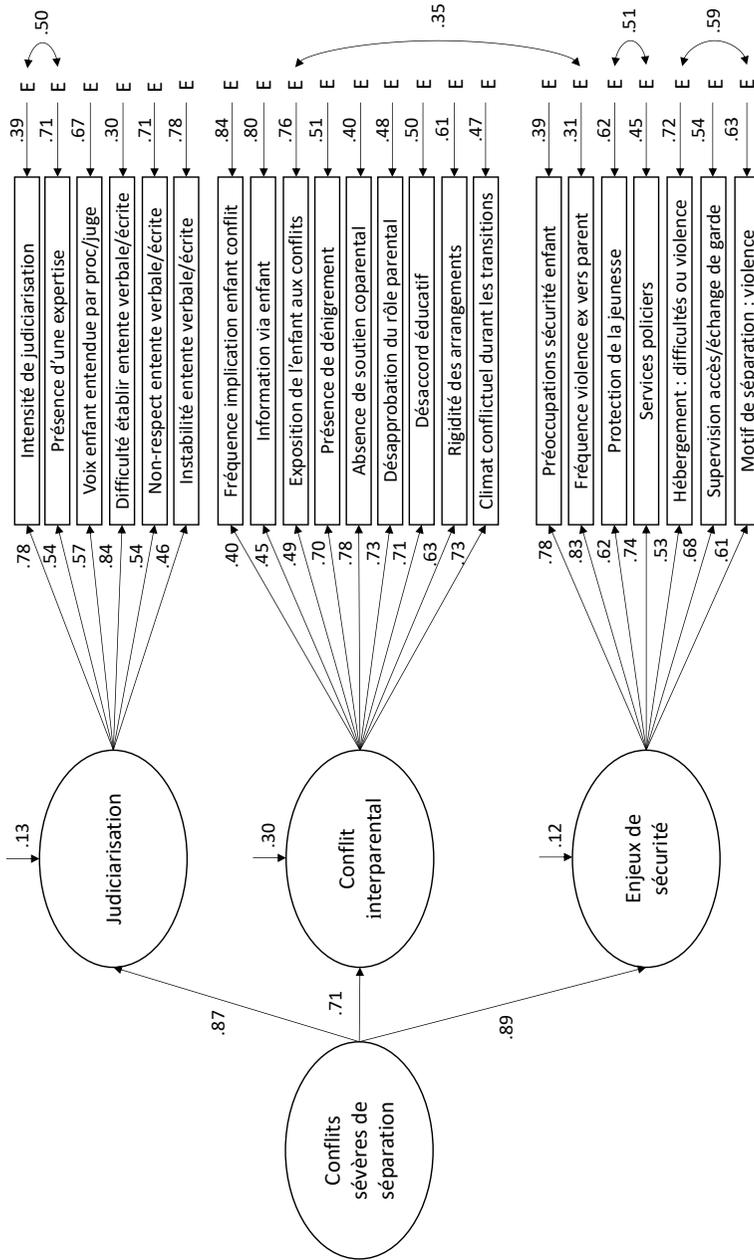
de l'enfant dans les conflits alors que seuls 10% des parents ont obtenu un score de 14 et plus (sur une échelle allant de 5 à 35). Cependant, près de 30% des parents sont d'avis que l'enfant cible a transmis « quelques fois » ou « régulièrement » une information que l'autre parent aurait dû communiquer. En outre, le quart des parents juge que les arrangements pris concernant la garde de l'enfant cible sont « plutôt rigides » ou « très rigides », et environ un sur dix rapporte que le climat est « conflictuel » lors des transitions de l'enfant cible d'un milieu à l'autre.

Les enjeux de sécurité sont examinés tout d'abord par le biais de la présence d'inquiétudes pour l'enfant cible lorsqu'il est en contact avec son autre parent, ce qui est le cas de 11% des parents. Toujours à propos de la sécurité des enfants ou de la compromission de leur développement, 7,6% des parents ont été en lien avec les services de la protection de la jeunesse, et 2,4% ont utilisé les services de supervision des droits d'accès ou d'échange de garde. Sur le plan de la violence conjugale, près du tiers des parents rapportent que leur ex-partenaire a commis « parfois » à « souvent » au moins deux formes de violence (psychologique, par l'intermédiaire de l'enfant, ou physique et sexuelle) à leur endroit depuis la séparation. Cela est arrivé « souvent » que ces trois formes de violence leur soient commises selon 1,3% des parents. La violence à l'endroit de l'autre partenaire ou des enfants est d'ailleurs un motif à la base de la séparation sélectionné par 8% des parents. Enfin, certains services utilisés indiquent que des parents ont vécu ou vivent toujours des atteintes à leur sécurité personnelle : près de 10% ont fait appel à la police et 2,3% ont été en hébergement pour personne en difficulté ou victime de violence.

EST-CE QUE LE MODÈLE À TROIS DIMENSIONS DES CSS EST CONFIRMÉ PAR LES DONNÉES DE L'ELPSRQ ?

Les analyses factorielles confirmatoires (figure 16.1) indiquent que les trois facteurs de premier ordre (judiciarisation, conflits interparentaux et enjeux de sécurité) sont distincts et se rapportent à un facteur de deuxième ordre plus large et plus abstrait, soit les CSS. Ces résultats appuient l'idée que la judiciarisation, les conflits interparentaux ainsi que les enjeux de sécurité permettent bel et bien de mesurer un seul construit. Enfin, les indicateurs choisis contribuent tous à la formation des facteurs, et les différents critères des indices d'ajustement sont remplis, confirmant l'adéquation du modèle obtenu (Little, 2013).

FIGURE 16.1 – Modèle final



Notes: Tous les liens sont statistiquement significatifs ($p < .001$). CFI: .96; TLI: .95; RMSEA: .08; SMR: .07.

EST-CE QUE DES SOUS-GROUPES DE LA POPULATION DES PARENTS QUÉBÉCOIS SÉPARÉS VIVENT DES CONFLITS DE NATURE ET D'INTENSITÉ DIFFÉRENTES ?

Les analyses de profils latents réalisées visaient à déterminer des sous-groupes distincts de parents présentant chacun des profils similaires sur le plan des scores factoriels découlant des facteurs latents de premier ordre définis au point précédent. Le modèle à quatre profils présentait les meilleurs indices et la meilleure interprétabilité (tableau 16.2).

TABLEAU 16.2 – Indices d'ajustement des solutions testées

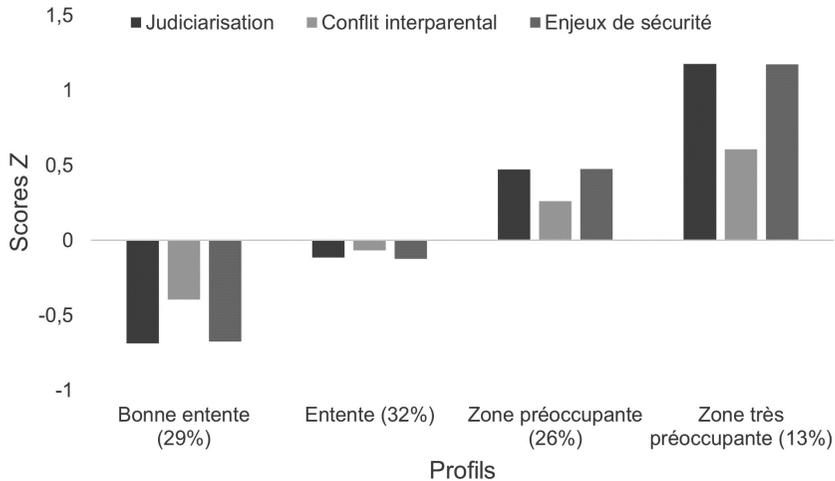
	1 profil	2 profils	3 profils	4 profils	5 profils
AIC	7418,00	4318,97	2778,80	1673,70	1158,03
BIC	7450,08	4372,43	2853,65	1769,94	1275,66
aBIC	7431,02	4340,67	2809,18	1712,76	1205,77
Entropie	1,00	,89	,90	,91	,90

Notes. AIC = Critère d'information d'Akaike. BIC = Critère d'information bayésien. aBIC = BIC ajusté pour la taille de l'échantillon.

Un premier constat établit que les quatre profils se distinguent en fonction de l'intensité des conflits plutôt que par leur nature (figure 16.2). Autrement dit, les trois dimensions des conflits s'intensifient de façon proportionnelle et symétrique d'un profil à l'autre, sans, par exemple, que l'un se démarque par un niveau élevé de judiciarisation comparativement aux autres dimensions du conflit qui seraient plus faibles. Par ailleurs, il existe de plus grands écarts entre les profils sur le plan des enjeux de sécurité et de la judiciarisation que sur le plan du conflit interparental, suggérant une dimension du conflit plus homogène au sein de l'échantillon étudié. Un premier profil regroupe 29 % des parents et se caractérise par une « bonne entente » puisque les différents facteurs se situent entre 0,4 et 0,7 écart-type sous la moyenne. Le deuxième profil (32 % des parents) se situe un peu en deçà de la moyenne (scores Z autour de -0,1). Puisque l'entente moyenne des parents est bonne sur les différents indicateurs présentés dans les analyses descriptives, on peut considérer que ces parents vivent globalement une forme d'« entente ». Le troisième profil se trouve dans une « zone préoccupante », car il se situe au-dessus de la moyenne pour les différentes dimensions de conflits (scores Z entre 0,3 et 0,5). La préoccupation pour cette classe doit tenir compte du fait que les parents sont, en moyenne, très peu conflictuels, mais que 10 à 25 % des parents de ce profil présentent tout de même des difficultés très marquées sur

différents indicateurs de conflit⁴. Le quatrième profil pourrait être qualifié de « zone très préoccupante » avec des facteurs se situant entre 0,6 et 1,2 écart-type au-dessus de la moyenne.

FIGURE 16.2 – Solution de profils retenue



QU'EST-CE QUI CARACTÉRISE CES SOUS-GROUPES ?

Les particularités de chaque profil ont été examinées en les comparant avec différentes caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, zone géographique, revenu, défavorisation matérielle et sociale, niveau d'éducation, naissance hors Canada, statut conjugal actuel, âge et sexe de l'enfant cible, et âge du plus jeune enfant né de la relation avec l'ex-partenaire) et familiales (durée de vie commune, statut marital pré-séparation, obtention d'un divorce, nombre de mois écoulés depuis la séparation, proportion du temps de garde et modalités de garde de l'enfant cible). Seules les différences statistiquement significatives sont présentées (tableau 16.3).

Ces analyses montrent que le profil le plus conflictuel se démarque des autres sur différents aspects. Les parents qu'il regroupe sont plus jeunes, ont un revenu plus faible et ont des enfants plus jeunes. Cependant, les tailles d'effet de ces différences sont petites. Par ailleurs, ces parents en zone très préoccupante rapportent que l'enfant cible est moins souvent en garde partagée et plus souvent en garde exclusive avec des accès moindres à l'autre

4. Ces constats sont issus d'analyses complémentaires qui ne sont pas présentées dans ce chapitre.

TABLEAU 16.3 – Distinction des profils sur des variables sociodémographiques et familiales

	Bonne entente (n = 452; 29 %)	Entente (n = 498; 32 %)	Zone préoccupante (n = 403; 26 %)	Zone très préoccupante (n = 198; 13 %)	χ^2 (V)
Âge du parent (années)	38,52 ^a (.14)	38,33 ^a (.11)	37,93 ^a (.10)	35,99 ^b	13,66** (.09)
Zone géographique					
RMR Montréal	42,1 % ^a	49,2 % ^{ab}	53,1 % ^b	47,2 % ^{ab}	8,91* (.08)
Autre RMR	24,9 % ^a (.10)	19,2 % ^{ab}	18,0 % ^b	16,0 % ^b	8,66* (.07)
Agglomération	13,6 % ^a	13,0 % ^a	9,0 % ^a	13,0 % ^a	n.s.
Petite ville et rural	19,4 % ^a	18,5 % ^a	19,3 % ^a	23,8 % ^a	n.s.
Revenu personnel (\$)	62243,4 ^b (.25)	59046,48 ^{ab} (.17)	52902,82 ^a (.14)	41755,92 ^c	44,19** (.17)
Niveau de scolarité					
Primaire/secondaire	31,0 % ^a (.17)	33,2 % ^a (.15)	43,4 % ^b	51,6 % ^b	26,61** (.13)
Collégial	27,9 % ^a	23,5 % ^{ab}	20,5 % ^b	19,2 % ^b	n.s.
Universitaire	41,1 % ^a (.10)	43,3 % ^a (.12)	36,1 % ^{ab}	29,2 % ^b	11,23* (.09)
Âge enfant cible (années)	7,10 ^a (.12)	7,10 ^a (.11)	6,88 ^a (.09)	6,11 ^b	11,09* (.08)
Âge enfant plus jeune (années)	6,84 ^a (.18)	6,73 ^a (.14)	6,48 ^a (.12)	5,50 ^b	23,12** (.12)
Durée de vie commune (années)	10,36 ^a (.13)	10,20 ^{ab} (.11)	9,56 ^{bc}	8,62 ^c	13,97** (.09)
Statut marital pré-séparation					
Marié	22,3 % ^a (.09)	31,5 % ^b	32,5 % ^b	32,7 % ^b	13,22* (.09)
Union libre	77,7 % ^a (.09)	68,5 % ^b	67,5 % ^b	67,3 % ^b	
Temps de garde du parent (%)	51,10 ^c (.12)	55,98 ^b	54,26 ^{ab}	58,53 ^b	18,44** (.11)

TABLEAU 16.3 – Distinction des profils sur des variables sociodémographiques et familiales (suite)

	Bonne entente (n = 452; 29 %)	Entente (n = 498; 32 %)	Zone préoccupante (n = 403; 26 %)	Zone très préoccupante (n = 198; 13 %)	χ^2 (V)
Modalités de garde enfant cible					
Garde partagée (entre 40 et 60%)	79,5 % ^a (36)	58,4 % ^b (16)	53,0 % ^b (12)	38,0 % ^c	116,74** (27)
Accès prolongés (20-39%)	14,0 % ^a (15)	25,5 % ^b	25,5 % ^b	30,0 % ^b	27,78** (13)
Accès moindres (0-19%)	6,5 % ^a (25)	16,2 % ^b (14)	21,5 % ^b (09)	32,0 % ^c	64,60** (20)

Notes. V = V de Cramer (taille d'effet). * $p < .05$. ** $p < .01$. Pour les tests post-hoc, les lettres différentes indiquent les paires où il y a une différence statistiquement significative. Pour chaque comparaison statistiquement significative entre chacun des profils et le profil « zone très préoccupante », la taille d'effet est indiquée entre parenthèses.

parent. Cette différence est d'une ampleur modérée lorsque la comparaison s'effectue avec le profil de la bonne entente. D'ailleurs, ce profil très favorable se distingue des trois autres par des revenus et un taux d'unions libres plus élevés. De plus, les parents qu'il regroupe rapportent davantage que l'enfant cible est en garde partagée et moins qu'il est en garde exclusive (avec accès prolongés ou moindres) que les parents des autres profils. Enfin, les parents en zone préoccupante ou très préoccupante ont plus souvent une scolarité primaire ou secondaire que les deux autres profils moins conflictuels.

DISCUSSION

Ce chapitre avait pour objectifs d'explorer des indicateurs de conflits au sein d'un échantillon représentatif de parents québécois séparés et de vérifier empiriquement la pertinence et la validité du concept de CSS. Nous constatons que la majorité des parents (environ 61 %) s'entendent avec leur ex-partenaire, ne vivent pas de difficultés majeures sur les dimensions de la judiciarisation et du conflit interparental, non plus qu'ils ne présentent d'indices laissant croire qu'eux-mêmes ou leurs enfants sont en présence de risques pour leur sécurité. Cependant, des difficultés plus marquées sur ces différentes dimensions sont rapportées par une frange de parents principalement en zone préoccupante et très préoccupante. Ce dernier groupe, qui représente environ 13 % de l'échantillon, comprend des parents particulièrement en demande de services psychosociaux et judiciaires. Ils correspondent à ceux décrits depuis les vingt à trente dernières années par les professionnels œuvrant dans ces milieux comme étant aux prises avec des CSS (Turbide et Saint-Jacques, 2019). Les résultats de la présente étude appuient la pertinence et la validité empirique du modèle théorique proposé, soit celui d'un concept de CSS se déclinant en trois dimensions. Les analyses effectuées révèlent qu'elles sont concomitantes et caractérisent chacun des profils à des niveaux variables. Ainsi, les dossiers plus fortement judiciarisés sont généralement aussi ceux où la relation coparentale est la plus détériorée et où des enjeux de sécurité sont les plus présents. Ce modèle écarte, pour le moment, l'hypothèse selon laquelle des constellations de conflits de différentes natures seraient répandues (p. ex. un sous-groupe où les conflits judiciaires seraient dominants avec une coparentalité tout de même préservée ou des situations où des enjeux de sécurité seraient présents, mais sans judiciarisation). Cependant, ce modèle demeure descriptif et ne permet pas de conclure à des liens causaux entre chacune des dimensions.

Ce modèle empirique vient en quelque sorte confirmer l'enchevêtrement des indices de conflits et rappelle ainsi les défis majeurs sur le plan de l'évaluation des besoins de ces familles. En révélant quatre niveaux de conflits, ce modèle appuie également l'idée d'un continuum de conflits à la suite de la séparation parentale et est cohérent avec les constats posés par d'autres chercheurs et praticiens qui ont souligné l'importance du dépistage des risques, du triage aux différentes portes d'entrée du système de justice et, de façon générale, de la présence de services psychosociaux à même les palais de justice (Cyr et al., 2017; McIntosh et Ralfs, 2012; Ver Steegh, Davis et Frederick, 2012). En effet, les résultats de notre étude nous permettent de réitérer que les enjeux du point de vue de la sécurité doivent être systématiquement évalués afin d'offrir les services les plus adaptés aux besoins des familles (Johnston, 2006) et de formuler les recommandations en matière de garde les plus précises et les plus cohérentes à la situation familiale (Godbout, Poitras et Da Silva Guerreiro, 2020). À ce propos, nos analyses ne précisent pas les types de dynamiques violentes en cause (p. ex. la violence situationnelle ou le contrôle coercitif). Pourtant, nous reconnaissons que la distinction entre les CSS et les violences de contrôle et de coercition est d'une importance cruciale pour offrir une réponse adéquate et sécuritaire aux personnes victimisées. Parmi les parents en « zone très préoccupante », certains ont fort probablement vécu ou vivent toujours ce type de violence (voir à ce propos le chapitre de Perona, Lessard, Saint-Jacques et Turbis, 2023). À titre indicatif, au sein d'un large échantillon de parents (N = 845 couples) ayant participé à une médiation familiale ordonnée par le tribunal en raison d'un litige de garde, Beck et ses collaborateurs (2013) ont trouvé que 17 % d'entre eux présentaient un profil de comportements violents et de contrôle coercitif s'écartant de façon marquée de la moyenne de leur échantillon. Or, les réponses habituelles du système de justice familiale, qui met l'accent sur la coparentalité et le maintien des liens parents-enfants, ne sont pas adaptées à ces situations (Bernier, Gagnon et Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2019). Une intervention centrée sur le trauma et tenant compte de la sécurité des victimes (supervision des accès, référence à des programmes spécialisés en violence conjugale) doit impérativement être offerte (Deutsch, Drozd et Ajoku, 2020; Jaffe et al., 2008).

La prudence s'impose également au sujet des données portant sur l'utilisation des services de la protection de la jeunesse alors que cette étude ne précise pas le type de service ou les motifs de compromission. Ainsi, au sein des situations où les parents rapportent avoir utilisé ces services, il

pourrait coexister des situations qui n'ont pas passé le cap de l'évaluation pour la prise en charge, des cas où il y a présence de mauvais traitements psychologiques en raison de l'exposition des enfants aux conflits ou à la violence, et ce, en combinaison ou non avec d'autres types de maltraitance. À cet égard, la cooccurrence de différents problèmes (santé mentale, toxicomanie, alcoolisme ou violence conjugale), au sein des familles dont les parents se trouvent en contexte de CSS, a été mise en lumière dans des recherches portant sur les parents suivis en protection de la jeunesse en raison de CSS (Turbide, 2022) ou sur les services de supervision des droits d'accès (Saint-Jacques, Fortin, St-Amand, Drapeau et Gagné, 2016). La présente recherche se veut un point de départ vers le développement de connaissances permettant de mieux caractériser ce sous-groupe de parents aux prises avec des CSS et d'établir leurs particularités sur le plan de différentes difficultés (notamment la détérioration du lien parent-enfant, la violence et la maltraitance), puisqu'elles requièrent des réponses sociales et des interventions à la fois très pointues et très diversifiées.

Enfin, le profil des parents en zone très préoccupante se distingue par certains facteurs de vulnérabilité socioéconomiques. Ce constat défait en quelque sorte le mythe des CSS comme constituant un « problème de riches » et montre plutôt que le stéréotype des parents à la fois très aisés et très bien pourvus en ressources qui se trouvent sur une trajectoire de judiciarisation ne correspond pas au portrait d'ensemble de ces familles (Biland et Mille, 2017). Par ailleurs, ces données soulignent à grands traits l'écart existant entre les ressources dont ces familles ont besoin et l'accès minime à des services très spécialisés dans le système public (Godbout et Saint-Jacques, 2015). En outre, notre étude révèle que ce même groupe de parents a des enfants plus jeunes. Ces résultats confirment que le jeune âge de l'enfant peut compliquer le partage des tâches et des responsabilités parentales, mettre à l'épreuve les capacités coparentales et nécessiter davantage le recours au système de justice familiale (Braver et Lamb, 2018; Poitras et al., 2021). Conséquemment, ces enfants sont susceptibles à la fois de vivre plusieurs transitions familiales dans le futur et d'être plus exposés à des conflits, des facteurs qui ont été maintes fois associés à l'adaptation des enfants dans ce contexte (Amato, 2010). Les temps 2 et 3 de l'ELPSRQ permettront, entre autres, de compléter nos efforts pour circonscrire les CSS en suivant parallèlement l'évolution du bien-être de ces enfants et les conflits au sein de leur famille.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats de ce chapitre. Le chapitre permet de faire une approximation de la prévalence des CSS au sein de la population des parents récemment séparés au Québec et de brosser un portrait général du profil des parents qui sont affectés par ce problème. Cependant, des conclusions définitives sur les CSS (nature exacte du phénomène, distinction avec d'autres problématiques) ne peuvent être tirées sur la base de nos résultats.

Un résultat rassurant. Parmi les parents, 61 % présentent des caractéristiques très favorables sur le plan de la judiciarisation, du conflit interparental et des enjeux de sécurité.

Un résultat surprenant. Les différents profils de conflits obtenus ne se distinguent pas sur le plan de la nature des conflits (pour les trois dimensions des conflits examinées), mais uniquement sur le plan de leur intensité.

Un résultat à surveiller. Parmi les parents, 26 % se trouvent dans une zone préoccupante et 13 % dans une zone très préoccupante, c'est-à-dire qu'ils se distinguent nettement de la moyenne sur le plan de la judiciarisation, des conflits interparentaux et des enjeux de sécurité.

RÉFÉRENCES

- Amato, Paul R. (2010), « Research on divorce : Continuing trends and new developments », *Journal of Marriage and Family*, vol. 72, n° 3, p. 650-666.
- Anderson, Shayne R., Stephen A. Anderson, Kristi L. Palmer, Matthew S. Mutchler et Louisa K. Baker (2010), « Defining high conflict », *The American Journal of Family Therapy*, vol. 39, n° 1, p. 11-27.
- Ayoub, Catherine C., Robin M. Deutsch et Andronicki Maraganore (1999), « Emotional distress in children of high-conflict divorce : The impact of marital conflict and violence », *Family and Conciliation Courts Review*, vol. 37, n° 3, p. 297-314.
- Bala, Nicholas (2004), « Assessments for postseparation parenting disputes in Canada », *Family Court Review*, vol. 42, n° 3, p. 485-510.
- Bala, Nicholas, Rachel Birnbaum et Donna Martinson (2010), « One judge for one family : Differentiated case management for families in continuing conflict », *Canadian Journal of Family Law*, vol. 26, n° 2, p. 395-450.

- Beck, Connie J.A, Edward R. Anderson, Karey L. O'Hara et G. Andrew H. Benjamin (2013), « Patterns of intimate partner violence in a large, epidemiological sample of divorcing couples », *Journal of Family Psychology*, vol. 27, n° 5, p. 743-753.
- Bernier, Dominique, Catherine Gagnon et Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2019), *Violence conjugale devant les tribunaux de la famille: enjeux et pistes de solution*, Montréal, Service aux collectivités de l'UQAM et Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, <https://www.fmf.ca/publications/violence-conjugale-devant-tribunaux-famille-enjeux-pistes-solution>.
- Biland, Émilie et Muriel Mille (2017), « Ruptures de riches : privilèges de classe et inégalités de genre au sein de la justice québécoise », *Sociétés contemporaines*, vol. 108, n° 4, p. 97-124.
- Biland, Émilie et Gabrielle Schütz (2013), *La garde des enfants de parents séparés au Québec: une analyse quantitative de dossiers judiciaires*, collection Que savons-nous? (5), Québec, ARUC – Séparation parentale recomposition familiale.
- Birnbaum, Rachel et Nicholas Bala (2010), « Toward the differentiation of high-conflict families: An analysis of social science research and Canadian case law », *Family Court Review*, vol. 48, n° 3, p. 403-416.
- Birnbaum, Rachel, Lynn McCleary, Michael Saini et Nicholas Bala (2018), « Dimensions of conflict for separated families index: An index for family courts », *Children and Youth Services Review*, vol. 88, p. 191-196.
- Birnbaum, Rachel, Nicholas Bala et John-Paul Boyd (2016), « The Canadian experience with views of the child reports: A valuable addition to the toolbox? », *International Journal of Law, Policy and The Family*, vol. 30, p. 158-178.
- Braver, Sanford. L. et Michael E. Lamb (2018), « Shared parenting after parental separation: The views of 12 experts », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 59, n° 5, p. 372-387.
- Cashmore, Judy A., Patrick N. Parkinson, Ruth Weston, Roger Patulny, Gerry Redmond, Lixia Qu, Jennifer Baxter, Marianne Rajkovic, Tomasz Sitek et Ilan Katz (2010), *Shared Care Parenting Arrangements since the 2006 Family Law Reforms: Report for: Australian Government, Attorney-General's Department*, Sydney, Social Policy Research Centre, University of New South Wales, https://www.arts.unsw.edu.au/sites/default/files/documents/2_AG_Shared_Care.pdf.
- Cohen, Jacob (1992), « A power primer », *Psychological Bulletin*, vol. 112, n° 1, p. 155-159.
- Cyr, Francine, Karine Poitras, Élisabeth Godbout et Christian Macé (2017), *Projet pilote sur la gestion des dossiers judiciaires à haut niveau de conflit*, Québec, Ministère de la Justice du Québec.
- Deutsch, Robin, Leslie Drozd et Chioma Ajoku (2020), « Trauma-informed interventions in parent-child contact cases », *Family Court Review*, vol. 58, n° 2, p. 470-487.
- Loi sur la protection de la jeunesse*, L.R.Q., c. P-34.1. C.F.R. (2020, 20 octobre).

- Elizabeth, Vivienne (2017), «Custody stalking: A mechanism of coercively controlling mothers following separation», *Feminist Legal Studies*, vol. 25, n° 2, p. 185-201.
- Feinberg, Mark E., Louis D. Brown et Marni L. Kan (2012), «A multi-domain self-report measure of coparenting», *Parenting, Science and Practice*, vol. 12, n° 1, p. 1-21.
- Fortin, Jane, Joan Hunt et Lesley Scanlan (2012), *Taking a Longer View of Contact: The Perspectives of Young Adults Who Experienced Parental Separation in their Youth*, Brighton, University of Sussex, <https://www.sussex.ac.uk/webteam/gateway/file.php?name=nuffield-foundation-final-report-16nov2012.pdf&site=28>.
- Geiser, Christian (2012), *Data Analysis with Mplus*, New York, Guilford Press.
- Gilmour, Glenn A. (2004), *High-conflict Separation and Divorce: Options for Consideration*, Ottawa, Ministère de la Justice, https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/fl-lf/divorce/2004_1/index.html.
- Godbout, Élisabeth, Claudine Parent et Marie-Christine Saint-Jacques (2014), «Le meilleur intérêt de l'enfant dont la garde est contestée: enjeux, contexte et pratiques», *Enfances, Familles, Générations*, n° 20, p. 168-188.
- Godbout, Élisabeth et Marie-Christine Saint-Jacques (2015), *Les interventions spécifiquement dédiées aux familles séparées et recomposées: analyse de l'offre de services au Québec*, collection Comment intervenir? (3), Québec, ARUC - Séparation parentale, recomposition familiale, https://www.arucfamille.ulaval.ca/sites/arucfamille.ulaval.ca/files/comment_intervenir_3_en_ligne_2.pdf.
- Godbout, Élisabeth, Karine Poitras et Joao Da Silva Guerreiro (2020), «L'interprétation du principe du meilleur intérêt de l'enfant dans la pratique psychosociale et juridique», dans K. Poitras et P.-C. Gagnon (dir.), *Psychologie et droit*, Montréal, Éditions Yvon Blais, p. 269-293.
- Godbout, Élisabeth, Michael Saini et Catherine Turbide (2018), «Les conflits sévères de séparation: le point de vue et les besoins des intervenants en protection de la jeunesse», *Revue québécoise de psychologie*, vol. 39, n° 3, p. 99-124.
- Hardesty, Jennifer L., Lyndal Khaw, Grace H. Chung et Jennifer M. Martin (2008), «Coparenting relationships after divorce: Variations by type of marital violence and fathers' role differentiation», *Family Relations*, vol. 57, n° 4, p. 479-491.
- Hardesty, Jennifer L., Brian G. Ogolsky, Marcela Raffaelli, Angela Whittaker, Kimberly A. Crossman, Megan L. Haselschwerdt, Elissa Thomann Mitchell et Lyndal Khaw (2017), «Coparenting relationship trajectories: Marital violence linked to change and variability after separation», *Journal of Family Psychology*, vol. 31, n° 7, p. 844-854.
- Hetherington, E. Mavis et John Kelly (2002), *For Better or for Worse: Divorce Reconsidered*, New York, W.W. Norton.
- Houston, Claire, Nicholas Bala et Michael Saini (2017), «Crossover cases of high-conflict families involving child protection services: Ontario research findings and suggestions for good practices», *Family Court Review*, vol. 55, n° 3, p. 362-374.

- Hu, Li-tze et Peter M. Bentler (1999), « Cutoff criteria for fit indexes in covariance structure analysis: Conventional criteria versus new alternatives », *Structural Equation Modeling*, vol. 6, n° 1, p. 1-55.
- IBM Corp. (2020), *IBM SPSS Statistics for Mac, Version 27.0*, Armonk, IBM Corp.
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (2016), *Les mauvais traitements psychologiques : un mal silencieux*, Québec, Gouvernement du Québec, http://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/ServicesSocials/Bilan_DPJ/INESSS_Bilan_DPJ_Mauvais_traitements_psycho_2016.pdf.
- Jaffe, Peter G., Janet R. Johnston, Claire V. Crooks et Nicholas Bala (2008), « Custody disputes involving allegations of domestic violence: Toward a differentiated approche to parenting plans », *Family Court Review*, vol. 46, n° 3, p. 500-522.
- Johnson, Michael P. et Kathleen J. Ferraro (2000), « Research on domestic violence in the 1990s: Making distinctions », *Journal of Marriage and Family*, vol. 62, n° 4, p. 948-963.
- Johnston, Janet R. (2006), « A child-centered approach to high-conflict and domestic-violence families: Differential assessment and interventions », *Journal of Family Studies*, vol. 12, n° 1, p. 15-35.
- Johnston, Janet R., Vivienne Roseby et Kathryn Kuehnle (2009), *In the Name of the Child: A Developmental Approach to Understanding and Helping Children of Conflicted and Violent Divorce*, New York, Springer.
- Joyal, Renée, Évelyne Lapierre-Adamcyk, Claire Le Bourdais et Nicole Marcil-Gratton (2002), *Le rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.
- Kaspiew, Rae, Matthew Gray, Ruth Weston, Lawrie Moloney, Kelly Hand, Lixia Qu et The Family Law Evaluation Team (2009), *Evaluation of the 2006 Family Law Reforms*, Melbourne, Australian Institute of Family Studies.
- Katz, Carmit, Talia Glucklich, Shir Piller et Daniela Efrat Matty (2019), « Between chaos and danger: Spotlighting social workers' views in cases of child maltreatment accusations in the context of high-intensity parental disputes », *Children and Youth Services Review*, vol. 107, <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2019.104497>.
- Lamela, Diogo, Bárbara Figueiredo, Alice Bastos et Mark Feinberg (2016), « Typologies of post-divorce coparenting and parental well-being, parenting quality and children's psychological adjustment », *Child Psychiatry & Human Development*, vol. 47, n° 5, p. 716-728.
- Leclair, Véronique, Annick St-Amand et Ève-Line Bussièrès (2019), « Association between child custody and postseparation coparenting: A meta-analysis », *Canadian Psychology/Psychologie canadienne*, vol. 60, n° 2, p. 90-101.
- Little, Todd D. (2013), *Longitudinal Structural Equation Modeling*, New York, Guilford Press.

- Logan, T. K., Robert Walker, Leah S. Horvath et Carl Leukefeld (2003), « Divorce, custody, and spousal Violence: A random sample of circuit court docket records », *Journal of Family Violence*, vol. 18, n° 5, p. 269-279.
- Maccoby, Eleanor E., Robert H. Mnookin, Charlene E. Depner et H. Elizabeth Peters (1992), *Dividing the Child: Social and Legal Dilemmas of Custody*, Cambridge, Harvard University Press.
- Malo, Claire, Jacques Moreau, Chantal Lavergne et Sonia Hélie (2016), « Psychological maltreatment, the under-recognized violence against children: A new portrait from Quebec », *Child Welfare*, vol. 95, n° 1, p. 77-99.
- Margolin, Gayla et Elana B. Gordis (2003), « Co-occurrence between marital aggression and parents' child abuse potential: The impact of cumulative stress », *Violence and Victims*, vol. 18, n° 3, p. 243-258.
- McHale, James P. et Kristin M. Lindahl (2011), « Introduction: What is coparenting? », dans J. P. McHale et K. M. Lindahl (dir.), *Coparenting: A Conceptual and Clinical Examination of Family Systems* (1^{re} éd.), Washington, D.C., American Psychological Association, p. 3-12.
- McIntosh, Jennifer et Claire Ralfs (2012), *The DOORS Detection of Overall Risk Screen Handbook*, Canberra, Australian Government Attorney-General's Department.
- Muthén, Linda K. et B.-O. Muthén (2017), *Mplus User's Guide* (8^e éd.), Los Angeles, Muthén & Muthén.
- Nylund, Karen L., Tihomir Asparouhov et Bengt O. Muthén (2007), « Deciding on the number of classes in latent class analysis and growth mixture modeling: A Monte Carlo simulation study », *Structural Equation Modeling: A Multidisciplinary Journal*, vol. 14, n° 4, p. 535-569.
- Perona, Océane, Geneviève Lessard, Marie-Christine Saint-Jacques et Josée Turbis (2023), « Les violences entre parents après une séparation: qu'en est-il lorsque la coparentalité est dégradée? », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec Presses de l'Université Laval, p. 439-456.
- Poitras, Karine, Rachel Birnbaum, Michael Saini, Nicholas Bala et Francine Cyr (2021), « Family dispute resolution: Characteristics of cases resolved by trial », *Children and Youth Services Review*, vol. 123, <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.105832>.
- Poitras, Karine, Francine Cyr et Alexandre Chatigny (2017), « Trajectoires de services psychojudiciaires empruntées par les familles québécoises suite à la séparation parentale: étude de dépouillement de dossiers », *Revue scientifique sur les familles séparées*, vol. 11, p. 1-27.
- Polak, Shely et Michael Saini (2018), « The complexity of families involved in high-conflict disputes: A postseparation ecological transactional framework », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 60, n° 2, p. 117-140.
- Pruett, Marsha Kline, Tamra Y. Williams, Glendessa Insabella et Todd D. Little (2003), « Family and legal indicators of child adjustment to divorce among families with young children », *Journal of Family Psychology*, vol. 17, n° 2, p. 169-180.

- Roberts, Donna, Peter Chamberlain et Paul Delfabbro (2015), « Women's experiences of the processes associated with the family court of Australia in the context of domestic violence: A thematic analysis », *Psychiatry, Psychology and Law*, vol. 22, n° 4, p. 599-615.
- Saini, Michael, Tara Black, Barbara Fallon et Alena Marshall (2013), « Child custody disputes within the context of child protection investigations: Secondary analysis of the Canadian incident study of reported child abuse and neglect », *Child Welfare*, vol. 92, n° 1, p. 115-137.
- Saini, Michael A., Tara Black, Kristen Lwin, Alena Marshall, Barbara Fallon et Deborah Goodman (2012), « Child protection workers' experiences of working with high-conflict separating families », *Children and Youth Services Review*, vol. 34, n° 7, p. 1309-1306.
- Saini, Michael, Tara Black, Élisabeth Godbout et Sevil Deljavan (2019), « Feeling the pressure to take sides: A survey of child protection workers' experiences about responding to allegations of child maltreatment within the context of child custody disputes », *Children and Youth Services Review*, vol. 96, p. 127-133.
- Saini, Michael, Marsha Kline Pruett, Jonathan Alschech et Abigail R. Sushchik (2019), « A pilot study to assess Coparenting Across Family Structures (CoPAFS) », *Journal of Child and Family Studies*, vol. 28, p. 1392-1401
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubeau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loilier et al. (2018), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ)*, Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Marie-Christine Fortin, Annick St-Amand, Sylvie Drapeau et Marie-Hélène Gagné (2016), *Description des services de supervision des droits d'accès au Québec*, Québec, Centre de recherche JEFAR, ARUC - Séparation parentale, recomposition familiale, https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr__français_/centredoc/publications/couple-famille/RAPPORT_SDA_FINAL_dec_2.pdf.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), « La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-58.
- Sbarra, David A. et Robert E. Emery (2005), « Coparenting conflict, nonacceptance, and depression among divorced adults: Results from a 12-year follow-up study of child custody mediation using multiple imputation », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 75, n° 1, p. 63-75.
- Schermelleh-Engel, Karin, Helfried Moosbrugger et Hans Müller (2003), « Evaluating the fit of structural equation models: Tests of significance and descriptive goodness-of-fit measures », *Methods of Psychological Research Online*, vol. 8, n° 2, p. 23-74.

- Stewart, Ron (2001), *Dépistage rapide et orientation des familles vivant une séparation ou un divorce fortement conflictuel*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/lf-fl/divorce/2001_7/index.html.
- Sudland, Cecilie (2019), «Challenges and dilemmas working with high-conflict families in child protection casework», *Child & Family Social Work*, vol. 25, n° 2, p. 248-255.
- Teubert, Daniela et Martin Pinquart (2010), «The association between coparenting and child adjustment: A meta-analysis», *Parenting: Science & Practice*, vol. 10, n° 4, p. 286-307.
- Tremblay, Julie, Sylvie Drapeau, Caroline Robitaille, Émile Piché, Marie-Hélène Gagnénet et Marie-Christine Saint-Jacques (2013), «Trajectoires de coparentalité post-rupture conjugale: une étude exploratoire qualitative», *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 1, n° 33, p. 37-58.
- Tschann, Jeanne M., Elena Flores, Lauri A. Pasch et Barbara Van Oss Marin (1999), «Assessing interparental conflict: reports of parents and adolescents in European American and Mexican American families», *Journal of Marriage and Family*, vol. 61, n° 2, p. 269-283.
- Turbide, Catherine (2017), *Le conflit sévère de séparation: et si on tenait compte du contexte?*, collection Débats et enjeux, Québec, Partenariat de recherche – Séparation parentale, recomposition familiale.
- Turbide, Catherine (2022), *Le parcours des familles suivies en protection de la jeunesse en raison d'un conflit sévère de séparation: la perspective des parents*, thèse de doctorat, Université Laval, <http://hdl.handle.net/20.500.11794/73342>.
- Turbide, Catherine et Marie-Christine Saint-Jacques (2017), «Comprendre le conflit sévère de séparation: et si on tenait compte du contexte?», communication orale, Colloque *Séparation parentale, recomposition familiale: enjeux contemporains*, Montréal, Université McGill, 9 mai.
- Turbide, Catherine et Marie-Christine Saint-Jacques (2019), «L'émergence de la notion de conflits sévères de séparation au Québec: entre l'évolution de la famille et la réponse de l'État», *Enfances, Familles, Générations*, n° 32, <https://doi.org/10.7202/1064515ar>.
- Ver Steegh, Nancy, Gabrielle Davis et Loretta Frederick (2012), «Look before you leap: Court system triage of family law cases involving intimate partner violence», *Marquette Law Review*, vol. 95, n° 3, p. 955-991.
- Zeoli, April M., Echo A. Rivera, Cris M. Sullivan et Sheryl Kubiak (2013), «Post-separation abuse of women and their children: Boundary-setting and family court utilization among victimized mothers», *Journal of Family Violence*, vol. 28, n° 6, p. 547-560.

CHAPITRE 17

Les violences entre parents après une séparation : qu'en est-il lorsque la coparentalité est dégradée ?

*Océane Perona, Geneviève Lessard,
Marie-Christine Saint-Jacques, Josée Turbis*

Les violences entre parents séparés sont encore insuffisamment documentées par la recherche, alors même qu'elles posent plusieurs défis. D'abord, la séparation est une période de déstabilisation émotionnelle intense, favorable à la survenue d'actes violents (Pietri, 2014). Ensuite, cette période est jugée à risque pour les femmes qui subissent les formes de violences les plus graves (Ministère de la Sécurité publique, 2020). De plus, le fait d'avoir au moins un enfant en commun avec l'ex-partenaire les oblige souvent à maintenir un contact régulier avec lui, un contexte propice à la survenue d'actes violents. Enfin, la violence influence la qualité de la relation coparentale avec l'ex-partenaire (Hardesty et al., 2017). Dès lors, il est nécessaire de mieux connaître les parents qui vivent des violences post-séparation ainsi que les types de violences auxquels ils sont exposés. Existe-t-il un ou des profils de parents qui seraient davantage exposés à la violence après une séparation ?

Ce chapitre propose une analyse des expériences de parents vivant de la violence en contexte de séparation et ayant une relation coparentale dégradée avec leur ex-partenaire. À l'instar des autres chapitres du livre, les résultats présentés sont basés sur une enquête populationnelle réalisée auprès de parents récemment séparés pour documenter leur expérience de

la séparation. Différentes facettes de cette expérience ont été documentées, dont les relations entre les ex-partenaires, ce qui a permis d'en apprendre davantage au sujet des comportements violents exercés ou subis en contexte de séparation.

Un des défis soulevés par l'étude de la violence entre partenaires intimes dans une enquête populationnelle est la diversité des situations pouvant être comprises par une même réponse. En particulier, il peut être difficile de distinguer les situations où la violence est liée à la volonté d'un partenaire (le plus souvent l'homme) de contrôler l'autre (le plus souvent la femme) de celles où la violence est liée à un désaccord ou à un conflit et qui concernent femmes et hommes de la même manière. Or, les recherches en violence entre partenaires intimes montrent que les mères qui ont vécu des violences relevant du contrôle coercitif avant la rupture mentionnent très fréquemment une dégradation de la qualité de la relation coparentale après la séparation (Hardesty et al., 2017). Nous avons donc choisi d'écarter des analyses les parents qui ont rapporté avoir vécu des violences tout en se déclarant satisfaits de leur relation coparentale avec l'ex-partenaire. C'est pourquoi les analyses ciblent uniquement les parents qui vivent de la violence et déclarent une coparentalité dégradée. Cette stratégie a permis de raffiner l'analyse en examinant un ensemble de situations plus homogènes. Mais il est également possible que divers profils se dessinent à l'intérieur de ce groupe, puisque la violence conjugale est un problème complexe pouvant se manifester de différentes façons (Johnson, 2014). Ainsi, l'analyse présentée dans ce chapitre vise à explorer les caractéristiques associées à différents profils de violence post-séparation. Puisque la violence envers un ex-partenaire intime a été très peu étudiée avec une approche quantitative, les résultats de cette recherche sont particulièrement intéressants pour le développement des connaissances dans le domaine.

Ce chapitre débute par une courte synthèse des connaissances sur la violence entre partenaires intimes en contexte de séparation parentale. Nous présentons ensuite la méthodologie sélectionnée pour l'analyse des données, puis les résultats obtenus. Enfin, nous discutons de la portée de ces résultats au regard des écrits scientifiques et des retombées pour les professionnels.

SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES

DÉFINITION DE LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

Il existe une diversité de définitions de la violence entre partenaires intimes. Ce chapitre privilégie la typologie de Johnson (2014) puisqu'elle permet de concilier différentes perspectives concernant la définition de la

violence entre ces partenaires. Cette typologie distingue trois dynamiques de violence : le terrorisme intime, la résistance violente et la violence situationnelle. Ces trois dynamiques peuvent être différenciées grâce à l'identification de la présence ou non de rapports de pouvoir inégaux entre les membres du couple (Johnson, 2014). Ces rapports sont considérés comme existants lorsque la violence – qu'elle instrumentalise les enfants ou qu'elle soit psychologique, sexuelle, physique, économique, etc. – est exercée dans le but de contrôler l'autre personne. Selon la typologie de Johnson (2014), cette inégalité dans les rapports de pouvoir est présente dans deux dynamiques, soit celle du terrorisme intime et celle de la résistance violente. Dans la première, un membre du couple, c'est-à-dire l'homme dans 97% des relations hétérosexuelles, utilise la violence pour contrôler sa partenaire (Johnson, 2014). D'ailleurs, les données policières indiquent que la grande majorité des victimes de violences conjugales sont des femmes (Ministère de la Sécurité publique, 2020; Statistique Canada, 2016) et qu'elles subissent les formes de violences les plus sévères. Elles peuvent recourir à différents moyens pour composer avec la violence subie (Johnson, 2014). Lorsque la victime réagit aussi par la violence, il s'agit d'une dynamique que Johnson (2014) qualifie de « résistance violente ». Contrairement à l'auteur de terrorisme intime, la victime emploie plutôt la violence pour se défendre, se protéger ou résister à celle dont elle est victime.

La violence situationnelle, pour sa part, est une dynamique où ne se manifeste pas cette inégalité dans les rapports de pouvoir. En effet, cette dynamique inclut plutôt des situations où l'escalade des conflits conduit l'un ou les deux membres du couple à utiliser la violence (Johnson, 2014). Il s'agit donc d'une dynamique où des désaccords de divers ordres, plutôt que des rapports de pouvoir inégaux, mènent à l'utilisation de la violence.

Les violences situationnelles correspondent aux formes les plus fréquentes de violence observée au sein du couple par les enquêtes populationnelles et touchent autant les hommes que les femmes (ESG, 2009; 2014). Contrairement aux violences de type « terrorisme intime », les violences situationnelles sont majoritairement bidirectionnelles et elles tendent moins à s'aggraver avec la séparation ou à perdurer suivant une courbe ascendante. Les violences graves sont aussi plus rares. Les conséquences des violences situationnelles sont différentes de celles du terrorisme intime : les victimes signalent peu de blessures graves (5% des cas) (Laroche, 2004).

LE VÉCU DE VIOLENCE EN CONTEXTE DE SÉPARATION

La violence entre ex-partenaires intimes ne réfère pas à une étape ou à un événement isolé, mais plutôt à un processus qui débute avant la

séparation et qui peut se poursuivre après la séparation. Il s'agit d'un processus long et complexe empreint d'allers et de retours (Dekeseredy et al., 2017; Ellis et al., 2015). Rappelons que les femmes, plus que les hommes, rapportent qu'elles subissent de la part d'un partenaire des formes de violences plus graves, et risquent plus qu'eux de vivre les conséquences graves et à long terme de cette violence. La violence dont elles sont victimes, les conséquences associées et les dangers pour leur sécurité et celle de leurs enfants constituent des obstacles lorsqu'elles souhaitent se séparer de leur partenaire violent (Dekeseredy et al., 2017; Moe, 2009). Durant le processus de séparation, les femmes peuvent réaliser que la rupture peut être plus dangereuse que le statu quo (Coy et al., 2015; Lindsay, 2014; Morrison, 2015). Elles peuvent constater que, malgré la fin de l'union, la violence se poursuit ou s'aggrave, que la séparation entraîne pour elles une situation de précarité financière ou matérielle, etc. (Brownridge, 2006; Kirkman et al., 2015; Kong, 2020; Lindsay, 2014; Ornstein et Rickne, 2013; Slabbert, 2017; Statistique Canada, 2016).

Au Canada, l'Enquête sociale générale de 2014 indique que, parmi les 760 000 victimes de violence physique ou sexuelle commise par leur partenaire intime, 41 % ont rapporté que ces gestes violents ont été commis en contexte de séparation (Statistique Canada, 2016). Parmi ces victimes de violence post-séparation, 49 % remarquent que la gravité de la violence a augmenté après la séparation. Les femmes notent plus souvent cette gravité (34 %) que les hommes (16 %), puisqu'elles disent plus souvent avoir été battues, étranglées, agressées sexuellement ou menacées avec une arme à feu ou un couteau (Statistique Canada, 2016). D'après Lindsay (2014), 51 % des victimes de violence post-séparation indiquent qu'elle a perduré jusqu'à plus de six mois après la séparation. La période qui suit la séparation des ex-partenaires est particulièrement à risque pour les victimes, puisqu'elles peuvent vivre des formes de violence plus graves, y compris l'homicide par un ex-partenaire (Campbell et al., 2007; Dubé, 2011; Ellis et al., 2015; Lindsay, 2014). Enfin, l'expérience des violences au sein du couple affecte la qualité de la relation coparentale après la séparation (Hardesty et al., 2017). Les mères qui ont vécu des violences coercitives déclarent davantage de conflits et de harcèlement de même que moins de soutien et d'entraide dans l'accomplissement des responsabilités parentales que celles qui ont vécu des violences situationnelles ou qui n'ont pas vécu de violences. Toutefois, celles qui ont connu des violences situationnelles rapportent également une relation coparentale dégradée après la rupture en raison du harcèlement exercé par l'ex-partenaire (Hardesty et al., 2017).

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre s'appuie sur des données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) lors du 1^{er} temps de mesure (Saint-Jacques, Baude, Godbout, Robitaille, Goubau et al., 2018). Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon stratifié selon le sexe de 1 551 répondants représentant 56 000 parents québécois séparés depuis moins de 24 mois au moment de la constitution de l'échantillon et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Les données sont pondérées de manière à être représentatives de la population de départ¹.

Échantillon. Les analyses sont réalisées sur un sous-échantillon de 323 parents (188 mères et 135 pères) ayant déclaré avoir subi ou exercé de la violence en contexte de séparation, et ayant déclaré avoir une relation coparentale de mauvaise qualité (score de coparentalité global inférieur à 3).

Variables. *Caractéristiques du parent* : genre (femme ; homme), revenu imposable pour l'année de la séparation en dollars d'après la déclaration du parent (< 20 000 ; 20 000 - < 50 000 ; 50 000 - < 80 000 ; 80 000 et +), occupation du parent au moment de la séparation (travailleur autonome ; travailleur salarié ; aux études ; en congé de maternité ; au foyer par choix ; en recherche d'emploi ; prestataire de l'aide sociale ; autres). *Caractéristiques de l'union rompue* : motifs de séparation (désamour ; relation conflictuelle, mécontente ; violence à l'endroit de l'autre parent ou des enfants ; qualité de la relation coparentale globale avec l'ex-partenaire (score de 0 à 6, plus le score est élevé, plus la relation coparentale est bonne). *Caractéristiques des violences entre ex-partenaires intimes* (jamais / parfois / souvent) : violences psychologiques directes subies ou exercées (p. ex. rabaisser l'autre, le menacer ou lui faire peur) ; violences psychologiques subies ou exercées par l'intermédiaire de l'enfant (p. ex. utiliser les enfants pour faire passer un message blessant ou rabaisant l'autre) ; les violences physiques ou sexuelles subies ou exercées (p. ex. pousser l'autre, le battre ou lui imposer un rapport sexuel). *Recours volontaire ou contraint aux services de protection de l'individu (oui/non)* : protection de la jeunesse, hébergement pour l'adulte seul,

1. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir le chapitre 1 de cet ouvrage (Saint-Jacques, Robitaille et Ivers, 2023). Pour plus de détails sur l'ELPSRQ, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.

hébergement pour l'adulte et l'enfant, hospitalisation, services policiers, supervision des droits d'accès.

Analyses. Les fréquences présentées dans ce chapitre sont brutes et les pourcentages sont pondérés. Les résultats s'appuient sur des analyses bivariées et sur une classification ascendante hiérarchique, et ce, dans le but de distinguer des classes de parents selon les variables exploitées qui sont listées dans la partie précédente.

RÉSULTATS

Dans cette section, nous expliquons d'abord les raisons qui nous motivent à centrer les analyses sur un sous-échantillon de parents ayant déclaré avoir une relation coparentale de mauvaise qualité. Par la suite, nous proposons une typologie de profils parentaux fondée sur l'intensité des violences déclarées et le recours à différents services.

L'INTÉRÊT DE LA QUALITÉ DE LA RELATION COPARENTALE POUR LES ANALYSES

Le tiers des parents ayant participé à l'enquête déclare avoir subi et exercé parfois ou souvent de la violence, et le quart déclare en avoir seulement subi parfois ou souvent de la part de l'ex-partenaire. Au total, 56 % des parents ayant répondu à l'enquête se déclarent victimes de violences. Enfin, seuls 2 % des parents rapportent avoir exercé parfois ou souvent des violences envers l'ex-partenaire, et ce, sans en avoir subi. À première vue, nous n'observons pas de différence entre la situation des pères et des mères vis-à-vis de la violence post-séparation (tableau 17.1).

TABLEAU 17.1 – Situation des parents vis-à-vis de la violence post-séparation en % du total (N = 1548)

	Ni auteur ni victime	Auteur seulement	Auteur et victime	Victime seulement
Femme	21 % (329)	1 % (19)	16 % (256)	13 % (203)
Homme	23 % (361)	1 % (16)	13 % (200)	11 % (164)
Ensemble	45 % (690)	2 % (35)	29 % (456)	24 % (367)

Bien qu'intéressants, ces chiffres couvrent des situations très hétérogènes et amalgament possiblement, si l'on se réfère à la typologie de Johnson (2014), différentes dynamiques de violences qui mériteraient d'être distinguées (violences situationnelles par opposition au terrorisme intime). Les violences situationnelles sont les violences les plus fréquemment enregistrées dans les enquêtes populationnelles et touchent autant les hommes que les femmes. On peut donc supposer que la très grande majorité des violences déclarées par les parents ayant répondu à l'enquête sont situationnelles.

Toutefois, la mesure des violences dans l'enquête ne permet pas d'évaluer la présence ou l'absence de contrôle coercitif ni de quantifier de manière plus précise la fréquence des violences rapportées par les parents. Par ailleurs, l'enquête ne mesure pas directement les violences antérieures à la séparation : nous ne connaissons que les parents pour lesquels la violence entre ex-partenaires intimes ou envers les enfants a constitué un motif de séparation.

Afin de travailler sur des situations un peu plus homogènes, nous avons choisi d'exclure les parents ayant rapporté avoir vécu de la violence tout en se déclarant satisfaits de leur relation coparentale avec l'ex-partenaire. Comme nous l'avons expliqué au début de ce chapitre, ce choix est justifié par des écrits qui montrent qu'en contexte de violence impliquant de la coercition entre ex-partenaires intimes, la coparentalité est difficile, car elle est marquée par une poursuite de la violence post-séparation (Côté, 2012; Rinfret-Raynor et al., 2008; Zeoli et al., 2013; Hardesty et al., 2017). En ce sens, pour l'ensemble des analyses de ce chapitre, nous avons retenu les parents ayant rapporté avoir subi ou exercé parfois ou souvent de la violence, et ayant rapporté avoir eu une relation coparentale globalement dégradée (voir l'encadré méthodologique). Cette classe de parents ($n = 323$) compte 58% de mères et 42% de pères.

PROFILS PARENTAUX EN CONTEXTE DE VIOLENCES POST-SÉPARATION

Pour mieux rendre compte de la diversité des situations de violence post-séparation vécues par les parents, nous avons réalisé une analyse de classification ascendante hiérarchique. Parmi ces 323 parents cibles, l'analyse permet de distinguer trois classes, à partir desquelles nous pouvons définir différents profils parentaux en contexte de violence post-séparation. Ces trois classes ainsi déterminées se distinguent fortement par le type et la fréquence des violences que les parents rapportent ainsi que par les services auxquels ils ont fait appel ou ont été contraints d'utiliser en lien avec leur expérience de la séparation.

TABLEAU 17.2 – Caractéristiques des classes de parents vivant la violence post-séparation*

	Classe 1 : violences psychologiques subies et exercées	Classe 2 : relations conflictuelles et violences subies	Classe 3 : violences et services de protection de l'individu	Ensemble des parents vivant la violence post-séparation (N = 323)
Caractéristiques des classes	38 % (123)	26 % (84)	36 % (116)	100 % (323)
Occupation du parent au moment de la séparation				
Travailleur salarié	75 %	83 %	57 %	70 % (228)
Aide sociale	1 %	2 %	8 %	4 % (10)
Congé maternité	2 %	2 %	7 %	4 % (12)
Au foyer	4 %	4 %	8 %	5 % (19)
Revenu annuel du parent en milliers de dollars				
Moins de 20	12 %	14 %	36 %	22 % (67)
Plus de 80	13 %	24 %	12 %	16 % (54)
Ne plus être amoureux ou insatisfaction	67 %	60 %	44 %	57 % (184)
Motif de la séparation				
Relation conflictuelle	53 %	67 %	59 %	59 % (197)
Violence conjugale ou envers les enfants	7 %	6 %	40 %	19 % (61)
Violences psychologiques subies				
Jamais	6 %	17 %	1 %	7 % (23)
Parfois	38 %	34 %	36 %	37 % (117)
Souvent	56 %	49 %	63 %	56 % (183)
Violences psychologiques exercées				
Jamais	14 %	100 %	59 %	53 % (172)
Parfois	77 %	0 %	38 %	42 % (137)
Souvent	9 %	0 %	3 %	5 % (14)

	Classe 1 : violences psychologiques subies et exercées	Classe 2 : relations conflictuelles et violences subies	Classe 3 : violences et services de protection de l'individu	Ensemble des parents vivant la violence post-séparation (N = 323)
Violences psychologiques subies via l'enfant	Jamais	25%	22%	26% (84)
	Parfois	52%	24%	38% (121)
	Souvent	23%	54%	36% (118)
Violences psychologiques exercées via l'enfant	Jamais	63%	83%	79% (258)
	Parfois	37%	17%	21% (65)
	Jamais	79%	56%	71% (229)
Violences physiques ou sexuelles subies	Parfois	18%	27%	20% (68)
	Souvent	3%	18%	9% (26)
	Jamais	91%	95%	95%
Violences physiques ou sexuelles exercées	Parfois	9%	5%	5% (17)
	Souvent	0%	0%	0%
	Intervention d'au moins un des services suivants : protection de la jeunesse, hébergement, hospitalisation, police, supervision des droits d'accès	3%	99%	99%

*Seules les variables pour lesquelles on observe des variations sont présentées, le total n'est pas toujours égal à 100 %.

La première classe, celle des « violences psychologiques subies et exercées », rassemble des parents ayant subi ou exercé des violences psychologiques, directes ou par l'intermédiaire de l'enfant, envers leur partenaire sans qu'elles n'aient entraîné l'intervention d'un service de protection de l'individu. La seconde classe, celle des « relations conflictuelles et violences subies », regroupe des parents ayant subi plusieurs formes de violences sans intervention d'un service de protection de l'individu. Enfin, la troisième classe, celle des « violences et services de protection de l'individu », réunit des parents qui ont subi des formes de violences diverses et qui rapportent l'intervention d'un service de protection de l'individu. Le tableau 17.2 propose une présentation synthétisée des caractéristiques de chacune des trois classes.

La première classe, la plus nombreuse, regroupe 38 % des parents vivant la violence post-séparation. Il s'agit des parents ayant rapporté avoir subi et exercé de la violence psychologique directe ou par l'intermédiaire de l'enfant. Seuls 3 % d'entre eux mentionnent l'intervention d'un service de protection de l'individu. Ne plus être amoureux est le premier motif de séparation donné par les parents de cette classe (67 %). En revanche, la violence conjugale ou envers l'enfant constitue le motif de rupture le moins rapporté par les répondants de la classe (7 %).

La deuxième classe regroupe un quart des parents vivant la violence post-séparation. Ici, les parents rapportent essentiellement avoir subi des violences psychologiques directes ou par l'intermédiaire de l'enfant, mais à la différence des parents de la première classe, ils ne déclarent presque pas en avoir exercé envers l'ex-partenaire. Comme pour la classe précédente, l'intervention des services de protection des individus est une exception. Le caractère conflictuel de la relation constitue le motif de rupture le plus fréquemment donné par ces parents, et la violence entre partenaires intimes est le motif le moins mentionné (6 %).

La troisième classe regroupe un tiers des parents vivant la violence post-séparation. Presque tous les parents de cette classe ont rapporté avoir subi et exercé des violences psychologiques directes envers l'ex-partenaire, et près de la moitié ont rapporté avoir subi des violences physiques ou sexuelles. Ces taux plus élevés de violence sont associés à un recours (volontaire ou contraint) beaucoup plus important aux services de protection de l'individu. Ainsi, les deux tiers des parents déclarent une intervention des services de police. Enfin, la violence entre partenaires intimes a motivé une rupture dans 40 % des cas. Les parents de cette dernière classe vivent dans des conditions socio-économiques plus difficiles que ceux des

autres classes. Au moment de la séparation, ils occupaient moins souvent un emploi salarié que l'ensemble des parents vivant la violence post-séparation, et étaient deux fois plus nombreux à être prestataires de l'aide sociale, au foyer ou en congé maternité.

DES MÈRES VICTIMES DE VIOLENCES AVANT ET APRÈS LA SÉPARATION

Pour affiner davantage notre caractérisation de ces contextes de séparation particulièrement difficiles, nous avons sélectionné les parents qui ont subi de la violence conjugale et pour qui la violence se poursuit après la séparation. Pour cela, nous avons extrait de l'échantillon de 323 parents vivant la violence post-séparation ceux qui, d'une part, ont déclaré que la violence entre partenaires intimes ou envers les enfants a constitué un motif de séparation et qui, d'autre part, ont déclaré une intervention des services de police ou un recours aux services d'hébergement pour adultes ou pour adultes et enfants à la suite de la séparation. Ces deux critères constituent des indicateurs pertinents d'une violence possiblement plus sévère ou dangereuse au sein du couple, l'un avant et l'autre après la séparation. L'objectif de la constitution de ce sous-ensemble est d'évaluer la proportion de parents dont l'expérience vécue se rapproche des cas de terrorisme intime, puisqu'il s'agit de violences répétées dans le temps, avant et après la séparation.

Ce sous-ensemble comporte 39 répondants et représente 12 % des parents vivant la violence post-séparation. Nous l'avons appelé le groupe de parents vivant des « violences répétées dans le temps ». Le tableau 17.3 résume les caractéristiques de ce sous-groupe en les comparant à celles du groupe de parents vivant de la violence post-séparation.

Presque tous les parents de ce groupe sont des mères, et 16 % d'entre elles étaient en congé de maternité au moment de la séparation, soit quatre fois plus que l'ensemble des mères vivant la violence post-séparation. Les mères de ce groupe sont aussi presque deux fois plus nombreuses à être aux études au moment de la séparation, et deux fois plus nombreuses à vivre de l'aide sociale. De plus, 70 % des parents vivant la violence post-séparation ont un travail salarié, alors que c'est le cas de 35 % des mères de ce groupe. Ces mères, qui vivent des violences répétées dans le temps, ont toutes subi des violences psychologiques de la part de leur ex-partenaire. Enfin, 57 % d'entre elles ont subi des violences physiques ou sexuelles depuis la séparation.

TABLEAU 17.3 – Caractéristiques des parents vivant des violences répétées dans le temps

		« Violences répétées dans le temps » (N = 39)	Total des parents vivant la violence post-séparation (N = 323)	Test de Fisher exact
Genre des répondants	Femmes	97 %	56 %	valeur p = 2,18 e-10
	Hommes	3 %	44 %	
Occupation au moment de la séparation	Travailleur autonome	9 %	6 %	valeur p = 3,6 e-6
	Travailleur salarié	35 %	70 %	
	Aux études	9 %	5 %	
	En congé maternité	16 %	4 %	
	Parent au foyer	13 %	5 %	
	En recherche d'emploi	0 %	1 %	
	Aides sociales	9 %	4 %	
Revenu en 2017	Autre	13 %	4 %	valeur p = 0,007
	Moins de 20000 \$	40 %	19 %	
	De 20000 à 49000 \$	23 %	29 %	
	De 50000 à 79000 \$	18 %	30 %	
Violences psychologiques subies	Plus de 80000 \$	19 %	22 %	valeur p = 0,18
	Jamais	0 %	7 %	
	Parfois	38 %	37 %	
Violences psychologiques subies via l'enfant	Souvent	62 %	56 %	valeur p = 0,06
	Jamais	28 %	25 %	
	Parfois	23 %	38 %	
Violences physiques ou sexuelles subies	Souvent	49 %	37 %	valeur p = 5,1 e-8
	Jamais	43 %	71 %	
	Parfois	22 %	21 %	
	Souvent	35 %	8 %	

Note: le seuil de significativité est de 0,05

DISCUSSION

Nos résultats témoignent des difficultés que pose, dans une enquête populationnelle généraliste, la mesure d'un phénomène complexe comme celui des violences entre partenaires intimes après une séparation. La mesure des comportements violents ne permet pas de cerner la dynamique relationnelle du couple, en particulier la présence ou non de contrôle coercitif avant, pendant ou après la séparation (Johnson, 2014). De ce point de vue, la prise en compte de la qualité de la relation coparentale pour départer les différentes dynamiques de violence constitue une avancée

méthodologique ayant permis de travailler sur des situations un peu plus homogènes². Même si la qualité de la relation coparentale n'est pas une mesure du contrôle coercitif, cette variable s'est révélée la plus pertinente pour cibler un sous-échantillon de parents dont le vécu de violence post-séparation se rapproche, avec le plus de cohérence possible, des violences impliquant un certain degré de contrôle. C'est aussi, à notre connaissance, l'une des premières recherches au Québec à documenter quantitativement les violences post-séparation. En revanche, nous ne pouvons pas établir de liens précis entre la typologie de Johnson (2014) et les trois classes définies de parents. Par exemple, nous ignorons si les violences exercées par les parents envers leur ex-partenaire sont défensives, c'est-à-dire en réaction à la violence du partenaire (de la « résistance violente » pour reprendre la terminologie de Johnson). Ensuite, l'enquête ne permet pas de connaître les éventuelles violences en amont de la séparation, donc de réfléchir aux effets de la séparation sur les violences. Enfin, l'enquête ne distingue pas les violences suivant leur gravité.

Cependant, nos données présentent un triple intérêt, en dépit des limites soulevées. D'abord, elles confirment les résultats des études antérieures qui soulignent que la séparation est une période qui présente un risque de violence pour les parents (Johnson, 2008; Lindsay, 2014), en particulier pour les mères durant la période périnatale (Lévesque et Julien, 2019). En effet, 5% des mères ayant répondu à l'enquête vivent des situations de violences qui se rapprochent du terrorisme intime, alors que c'est le cas de 0,1% des pères. Dans l'Enquête sociale générale de 2009, ce sont les femmes qui rapportent avoir été victimes des actes de violence les plus graves après une séparation (Lindsay, 2014).

Deuxièmement, nos résultats montrent que les parents vivant de la violence sont loin de recourir systématiquement (volontairement ou non) à un service de protection de l'individu, d'autant plus lorsque les violences sont uniquement psychologiques et ponctuelles. En revanche, le recours volontaire ou contraint à un service de protection de l'individu est plus fréquent lorsque les violences sont psychologiques ainsi que physiques ou sexuelles et qu'elles se sont souvent produites. En effet, les trois quarts des parents qui rapportent vivre parfois ou souvent de la violence physique ou sexuelle après une séparation ont déclaré une intervention des services de police, sans qu'on puisse savoir si cette intervention était imposée au parent ou demandée par lui. Ce résultat doit permettre de nuancer les

2. Les autrices remercient Amandine Baude pour les discussions fructueuses à ce sujet.

enquêtes qui soulignent les réticences des individus à recourir à la police en cas de violence entre partenaires intimes (Evans et Feder, 2014).

Enfin, les mères aux études, au foyer, ou prestataires de l'aide sociale au moment de la séparation sont surreprésentées dans le sous-groupe de mères confrontées à des violences qui se rapprochent du terrorisme intime. Or, ces situations peuvent accentuer les conséquences des difficultés économiques vécues en contexte de séparation, par exemple, en nuisant à la capacité à se loger ou à se nourrir (Dubé et al., 2012; Kirkman et al., 2015; Kong, 2020; Slabbert, 2017).

Du point de vue de la pratique professionnelle, nos résultats invitent à porter une attention plus soutenue aux mères qui se séparent alors qu'elles sont dans une situation économique précaire, dans une situation pouvant participer à l'isolement, ou en congé de maternité, et ce, afin de pallier l'apparition de besoins concrets au cours de leurs efforts d'autonomisation et d'émancipation de la violence. Ensuite, ils confirment la nécessité de poursuivre les recherches dans le domaine pour mieux comprendre les différentes dynamiques de violences possibles après une séparation. Si la moitié des parents ayant répondu à l'enquête ont déclaré vivre de la violence, seule une minorité de mères vit des violences qu'on pourrait rapprocher du terrorisme intime.

QUOI RETENIR

Ce que l'on peut et ne peut pas affirmer avec les résultats de ce chapitre. Si les données montrent que la séparation est une période qui présente un risque de violence pour les parents, en particulier pour les mères, elles ne permettent pas de caractériser avec certitude une dynamique de violences conjugales, ni de prouver que les violences apparaissent ou s'aggravent avec la séparation. Elles ne permettent pas non plus d'affirmer que les violences que les parents ont déclaré exercer sont des violences réciproques de défense.

Un résultat surprenant. Un tiers des parents ayant répondu à l'enquête se déclarent à la fois auteurs et victimes de violences après la séparation.

Un résultat rassurant. Les trois quarts des parents qui déclarent avoir souvent vécu de la violence physique ou sexuelle sont allés chercher de l'aide ou en ont reçu.

Un résultat à surveiller. Selon nos résultats, 5% des mères ayant répondu à l'enquête vivent des violences pré et post-séparation, ont vu les services policiers intervenir (à leur demande ou non) et ont eu recours aux services d'hébergement.

RÉFÉRENCES

- Brownridge, Douglas A. (2006), « Violence against women post-separation », *Aggression and Violent Behavior*, vol. 11, n° 5, p. 514-530.
- Campbell, Jacquelyn C., Nancy Glass, Phyllis W. Sharps, Kathryn Laughon et Tina Bloom (2007), « Intimate partner homicide: Review and implications of research and policy », *Trauma, Violence, & Abuse*, vol. 8, p. 246-269.
- Côté, Denyse (2012), « "Mais je voulais que ça cesse !" : récits de mères sur la garde partagée et la violence post-séparation », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 25, n° 1, p. 44-61.
- Coy, Maddy, Emma Scott, Ruth Tweedale et Katherine Perks (2015), « "It's like going through the abuse again" : Domestic violence and women and children's (un)safety in private law contact proceedings », *Journal of Social Welfare and Family Law*, vol. 37, n° 1, p. 53-69.
- DeKeseredy, Walter S., Molly Dragiewicz et Martin D. Schwartz (2017), *Abusive Findings: Separation and Divorce Violence against Women*, Oakland, University of California Press.

- Dubé, Myriam (2011), « Enfants exposés à l'homicide conjugal. Quelques éléments de réflexion », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 29, n° 1, p. 107-122.
- Ellis, Desmond, Noreen Stuckless et Carrie Smith (2015), *Marital Separation and Lethal Domestic Violence*, Londres, Routledge.
- Hardesty, Jennifer L., Brian G. Ogolsky, Marcela Raffaelli, Angela Whittaker, Kimberly A. Crossman, Megan L. Haselschwerdt, Elissa Thomann Mitchell et Lyndal Khaw (2017), « Coparenting relationship trajectories: Marital violence linked to change and variability after separation », *Journal of Family Psychology*, vol. 31, n° 7, p. 844854.
- Johnson, Michael P. (2014), « Les types de violence familiale », dans M. Rinfret-Raynor, É. Lésieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier et E. Harper (dir.), *Violences envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 15-32.
- Kirkman, Maggie, Deborah Keys, Daria Bodzak et Alina Turner (2015), « “I just wanted somewhere safe” : Women who are homeless with their children », *Journal of Sociology*, vol. 51, n° 3, p. 722-736.
- Kong, Sui-Ting (2020), « Beyond “safeguarding” and “empowerment” in Hong Kong: Towards a relational model for supporting women who have left their abusive partners », *Journal of Family Violence*, vol. 36, n° 6, p. 683-694.
- Laroche, Denis (2004), *Aspects du contexte et des conséquences de la violence conjugale : violence situationnelle et terrorisme conjugal au Canada en 1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- Lindsay, Melissa (2014), *Actes de violence perpétrés par des ex-conjoints au Canada*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada.
- Lévesque, Sylvie et Dominic Julien (2019), « Violence conjugale en période périnatale » dans *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 4^e édition de l'enquête*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 103-122.
- Ministère de la sécurité publique. (2020). *Statistiques criminalité au Québec. Principales tendances 2016*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Moe, Angela M. (2009), « Battered women, children, and the end of abusive relationships », *Affilia: Journal of Women and Social Work*, vol. 24, n° 3, p. 244-256.
- Morrison, Fiona (2015), « “All over now?” The ongoing relational consequences of domestic abuse through children's contact arrangements », *Child Abuse Review*, vol. 24, n° 4, p. 274-284.
- Ornstein, Petra et Johanna Rickne (2013), « When does intimate partner violence continue after separation? », *Violence Against Women*, vol. 19, n° 5, p. 617-633.
- Paradis, Louise (2012), *L'enfant exposé à la violence conjugale. Son vécu, notre rôle*, Québec, Direction de la santé publique de la Capitale-Nationale.
- Pietri, Mariel (2014), *Violences conjugales : étude exploratoire des processus de victimation au sein du couple*, thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille.

- Rinfret-Raynor, Maryse, Myriam Dubé, Christine Drouin, Nicole Maillé et Elizabeth Harper (2008), « Violence conjugale postséparation en contexte d'exercice des droits d'accès aux enfants », dans S. Arcand, D. Damant, S. Gravel et E. Harper (dir.), *Violences faites aux femmes*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 185-207.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Amandine Baude, Élisabeth Godbout, Caroline Robitaille, Dominique Goubau, Philippe Pacaut, Émilie Biland, Diane Dubeau, Arnaud Régnier-Loillier et al. (2018), *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ)*, Québec, Université Laval, <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, Marie-Christine, Caroline Robitaille et Hans Ivers (2023), « La méthodologie de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec », dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. Baude, É. Godbout et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-58.
- Slabbert, Ilze (2017), « Domestic violence and poverty: Some women's experiences », *Research on Social Work Practice*, vol. 27, n° 2, p. 223-230.
- Stark, Evan (2014), « Une re-présentation des femmes battues. Contrôle coercitif et défense de la liberté », dans M. Rinfret-Raynor, É. Lesieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier et E. Harper (dir.), *Violences envers les femmes: réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 33-52.
- Statistique Canada (2016), *La violence familiale au Canada: un profil statistique, 2014*, n° 85-002-X au catalogue, Ottawa, Ministère de l'Industrie.
- Zeoli, April M., Echo A. Rivera, Cris M. Sullivan et Sheryl Kubiak (2013), « Post-separation abuse of women and their children: Boundary-setting and family court utilization among victimized mothers », *Journal of Family Violence*, vol. 28, n° 6, p. 547-560.

Notices biographiques

Stéphanie Arsenault est professeure à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval et responsable scientifique de l'Équipe de recherche en partenariat sur la diversité culturelle et l'immigration dans la région de Québec.

Laurie Arsenault-Paré détient une maîtrise en travail social et un baccalauréat en sciences des religions. Elle est directrice du Carrefour d'action interculturelle, organisme voué à l'accueil et au soutien des nouveaux arrivants de tout statut dans la ville de Québec.

Amandine Baude, Ph. D., est chercheuse d'établissement au *Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles* (CRUJeF), chercheuse régulière au Centre de recherche JEFAR et professeure associée à l'École de psychologie de l'Université Laval. Elle s'intéresse aux transitions familiales et, plus particulièrement, à la séparation parentale. Ses travaux portent sur le bien-être des jeunes, les processus familiaux (p. ex. la coparentalité et les conflits interparentaux) et les contacts parents-enfant. Elle s'intéresse également aux services offerts aux jeunes et à leur famille (p. ex. les services de médiation familiale impliquant l'enfant et les programmes d'intervention sociojudiciaires destinés aux familles séparées qui vivent des conflits sévères de séparation).

Hélène Belleau, sociologue et professeure au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS, s'intéresse aux relations conjugales, à l'usage social de l'argent et à l'encadrement légal des unions de fait. Elle est la directrice scientifique du Partenariat de recherche Familles en mouvance et a fondé l'Observatoire des réalités familiales du Québec. Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages, dont *Amour et argent : guide de survie en 60 questions* (avec D. Lobet, 2017, Éditions du remue-ménage) et *Quand l'amour et l'État rendent aveugle : le mythe du mariage automatique* (2011, PUQ).

Émilie Biland est professeure de sociologie à Sciences Po Paris (CSO). Elle est membre de l'Institut Universitaire de France et professeure associée à l'Université Laval. Elle travaille depuis plus de douze ans sur l'encadrement public et privé des séparations conjugales, et coordonne actuellement un projet international (Canada, Chili, France) sur les rapports au droit et à la justice des parents LGBTQ+. Elle est membre du comité d'orientation du Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale.

Joanie Bouchard est titulaire d'un doctorat en science politique de l'Université Laval. Elle est stagiaire postdoctorale à l'Université Western (Ontario). Ses travaux s'intéressent aux questions de discrimination et de marginalisation politique liées au genre, à l'ethnicité, à l'âge ou à l'orientation sexuelle. Elle a notamment collaboré à l'enquête La justice familiale au Québec: de la politique provinciale aux régulations fédérales.

Audrey Bourassa est travailleuse sociale et poursuit actuellement une maîtrise en travail social à l'Université Laval sous la direction de Marie-Christine Saint-Jacques. Ses travaux de recherche portent sur les relations quasi fraternelles en contexte de recomposition familiale.

Laurence Charton est sociodémographe et professeure agrégée au Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) à Montréal. Elle est directrice de la revue scientifique internationale *Enfances Familles Générations* et coresponsable de la Chaire Périnatalité et parentalité du Réseau intersectoriel en santé de l'Université du Québec (RISUQ). Ses intérêts de recherche portent sur les transitions à la parentalité et sur l'usage des technologies numériques entourant les pratiques parentales.

Johanne Clouet est professeure adjointe et directrice du programme de maîtrise en droit notarial à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Elle est également professeure associée à l'Institut des sciences, des technologies et des études avancées d'Haïti. Son enseignement et ses activités de recherche, qui portent sur le droit de la famille et sur le droit des personnes, ont fait l'objet de nombreuses publications et conférences au niveau national et international. S'intéressant aux questions relatives aux modes alternatifs de résolution des conflits et à l'accès à la justice, elle collabore, à titre de chercheuse, au chantier 18 du projet ADAJ sur les coûts humains et financiers de la justice.

Marie Connolly, Ph. D. (2007, Princeton University), est professeure au Département des sciences économiques de l'UQAM depuis 2009. Elle y enseigne les statistiques et l'économétrie au premier cycle et l'économie du travail au deuxième cycle. Ses travaux de recherche sont principalement

de nature empirique et portent sur divers sujets touchant à l'économie du travail, comme la mobilité sociale, la formation de capital humain, les écarts salariaux entre hommes et femmes, le bien-être subjectif, la participation des femmes au marché du travail et l'évaluation de politiques publiques. Ses travaux ont été publiés dans le *Journal of Labor Economics*, le *Journal of Economic Behavior and Organization* et le *Canadian Journal of Economics*, entre autres.

Isabel Côté est professeure agrégée en travail social à l'Université du Québec en Outaouais. Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la procréation pour autrui et les liens familiaux, elle codirige également le Partenariat de recherche SAVIE-LGBTQ portant sur les enjeux d'inclusion et d'exclusion des communautés et des personnes LGBTQ+. Ses travaux portent sur les projets parentaux conçus grâce à une tierce partie de même que sur les familles issues de la diversité sexuelle et de genre.

Francine Cyr, Ph. D., est psychologue clinicienne, professeure titulaire et, depuis sa retraite, professeure associée au Département de psychologie de l'Université de Montréal. Au cours de ses nombreuses années de pratique clinique, d'enseignement et de recherche, elle s'est intéressée aux familles en garde partagée et a développé une pratique innovante auprès des familles séparées à haut conflit qui mise sur un suivi psychojuridique sur mesure pour chaque famille et sur une forme d'alliance interdisciplinaire entre les intervenants psychosociaux et ceux du domaine judiciaire.

Sylvie Drapeau, Ph. D. en recherche et intervention en psychologie, entre au service de l'Université Laval en 1989, travaillant d'abord au Département des fondements et pratiques en éducation, puis à l'École de psychologie en 2007. Depuis plus de 20 ans, elle s'intéresse à l'adaptation psychosociale des jeunes. Ses travaux de recherche portent plus précisément sur les transitions familiales, les relations au sein de la famille et les jeunes suivis par la protection de la jeunesse. Une composante centrale de son approche est le rôle actif du jeune dans son adaptation, et les sujets qu'elle approfondit comprennent les stratégies d'adaptation, le soutien social et la participation dans les services psychosociaux.

Diane Dubeau, Ph. D. en psychologie (UQAM), est professeure au Département de psychoéducation et de psychologie de l'Université du Québec en Outaouais depuis 1991. Ses créneaux d'expertise portent sur la paternité et l'évaluation de programmes d'intervention psychosociale. Ses travaux plus récents portent sur l'expérience paternelle liée à la séparation conjugale.

Alexandra Dufour-Tremblay est étudiante au baccalauréat en travail social à l'Université Laval.

Lorraine Filion, T.S., est médiatrice familiale et *coach* coparentale en pratique autonome dans la région des Laurentides. Elle est cheffe retraitée du service d'expertise et de médiation auprès de la Cour supérieure du Québec à Montréal où elle a œuvré pendant plus de 35 ans. Fondatrice de l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI), elle en a assumé la présidence pendant 10 ans et occupe le poste de coprésidente depuis 2013.

Marie-Hélène Filteau est analyste aux affaires familiales au ministère de la Justice du Québec, et ce, depuis décembre 1998. Depuis le début du Partenariat, elle représente ce ministère au sein de l'équipe. Elle a collaboré à l'écriture d'un chapitre dans cet ouvrage en y apportant son expertise en lien avec les services juridiques et para-juridiques.

Marie Mélanie Fontaine est détentrice d'un doctorat en sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal depuis 2020. Ses travaux de recherche portent principalement sur les inégalités économiques et sociales et plus particulièrement sur l'effet de la naissance des enfants et des ruptures conjugales sur les trajectoires de revenus des parents et des couples. Elle collabore régulièrement avec des universitaires et des organismes à la réalisation de projets axés sur l'éducation, l'immigration et la pauvreté.

Audrey Gauthier-Légaré détient une maîtrise et un doctorat en recherche en psychologie. Ses travaux récents portent sur le stress parental de la période prénatale à postnatale ainsi que sur les comportements parentaux et l'attachement de l'enfant. Son expertise en recensions systématiques et en approches métaanalytiques fait en sorte qu'elle participe à divers travaux touchant à la protection de l'enfance.

Julien Gauthier Mongeon est actuellement étudiant au doctorat à l'Institut national de la recherche scientifique sous la supervision de Laurence Charton. Sa thèse porte sur les dynamiques relationnelles entre beaux-grands-parents et beaux-petits-enfants en contexte québécois. Il est également agent de recherche et de planification au Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale (CREGÉS).

Michelle Giroux est avocate et professeure titulaire à la Faculté de droit, section de droit civil de l'Université d'Ottawa. Elle est membre du Laboratoire de recherche interdisciplinaire sur les droits de l'enfant, du Centre de droit, politique et éthique de la santé et de l'Institut de recherche LIFE de l'Université d'Ottawa. Ses travaux de recherche portent notamment sur le droit fondamental de connaître ses origines biologiques ainsi que sur la filiation dans le contexte de la procréation assistée et de la gestation pour autrui. Elle est co-chercheuse du Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale.

Élisabeth Godbout, Ph. D., T.S., est stagiaire postdoctorale au Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ses travaux de recherche portent sur les transitions familiales (séparation parentale et recomposition familiale) et plus particulièrement sur les conflits sévères entourant la séparation parentale (notamment les conflits entourant la garde et les accès ainsi que l'exposition des enfants aux conflits et à la violence conjugale). Elle s'intéresse à l'adaptation des enfants dans ces contextes de même qu'au respect de leurs droits et intérêts. Elle mène également des recherches sur l'accessibilité des services psychosociaux et juridiques destinés aux familles séparées.

Dominique Goubau est avocat et professeur associé à la Faculté de droit de l'Université Laval. Auteur de nombreux ouvrages et articles de référence en droit des personnes, droit de l'enfance et droit de la famille, il a été pendant 20 ans président du Comité permanent sur le droit de la famille du Barreau du Québec et vice-président de l'Association internationale de droit de la famille. Ses travaux sont régulièrement cités par les tribunaux québécois et canadiens.

Marion Goussé a obtenu son doctorat à Sciences Po Paris. Elle est professeure au Département d'économie de l'Université Laval depuis septembre 2014. Ses recherches portent sur l'économie de la famille et du travail, en particulier sur les liens entre la formation des couples et l'offre de travail des hommes et des femmes au sein des familles. Ses travaux ont été publiés dans des revues internationales en économie, comme *Econometrica*, *Labor Economics* et le *Canadian Journal of Economics*.

Hans Ivers, stat.ASSQ, a complété un doctorat en psychologie quantitative en 2008 et est présentement inscrit à la maîtrise en statistique à l'Université Laval. Il agit principalement à titre de méthodologiste et de statisticien pour le Partenariat. De plus, il participe activement à la formation et à la supervision statistique des étudiants et professionnels et à la corédaction d'articles scientifiques. Il est également un des membres fondateurs du Club SAS de la région de Québec.

Véronique Lachance, Ph. D., est psychologue en pratique privée auprès d'une clientèle d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes. Sa thèse doctorale portait sur la diversité des dynamiques familiales dans la période entourant la rupture des parents. Elle continue de collaborer à des recherches sur les familles séparées et recomposées, s'intéressant particulièrement aux difficultés de contacts parent-enfant et aux familles vivant des conflits sévères de séparation. Elle participe également au développement de nouvelles pratiques thérapeutiques pour enfants en contexte de séparation ou de divorce.

Nancy Lacroix détient un diplôme en techniques de travail social du Cégep de Sherbrooke. Elle travaille depuis 2007 comme intervenante au sein de l'Association des Familles Monoparentales et Recomposées la Chaudière. Elle est directrice de l'organisme depuis 2008 et siège comme vice-présidente au sein de la Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec.

Karl Larouche est candidat au doctorat en recherche et intervention en psychologie à l'Université Laval. Il s'intéresse à la santé et au bien-être des hommes et plus particulièrement à la paternité en contexte d'adversité et de violence intrafamiliale.

Carmen Lavallée, LL. B (Université de Sherbrooke), D.E.A. en droit privé (Université Jean Moulin Lyon 3), docteur en droit (Université Jean Moulin Lyon 3), est professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Elle est l'auteure de plusieurs articles et a présenté de nombreuses conférences portant sur la protection des personnes vulnérables en droit de la famille. Elle s'intéresse plus particulièrement à la protection de la jeunesse et aux questions relatives à la gestion de l'argent et à l'exercice de la parentalité au sein des couples. Elle est membre du Partenariat de recherche Familles en mouvance (FRQSC) et du Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale (CRSH).

Frédéric Lavoie est doctorant en service social à l'Université d'Ottawa et chargé de cours à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Il s'intéresse aux questions de sexes, de genres et d'âges ainsi qu'aux deuils de nos vies. Son projet de thèse doctorale porte sur le point de vue des pères sur leur trajectoire de vie à la suite d'une séparation conjugale.

Kévin Lavoie est professeur à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval. Il est membre du Centre de recherche Jeunes, familles et réponses sociales (JEFAR) et du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS). Ses intérêts de recherche portent sur la transformation des configurations familiales, la diversité sexuelle et de genre et l'intervention sociale auprès des populations LGBTQ+. Dans le contexte du Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale, il représente la Coalition des familles LGBTQ+ et il est membre du comité d'orientation.

Geneviève Lessard, Ph. D, est professeure à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval, membre du Collège de nouveaux chercheurs et créateurs en art et en science de la Société royale du Canada, directrice du Regroupement stratégique RAIV et de l'Équipe de recherche

en violence conjugale, deux infrastructures financées par le FRQSC. Ses travaux portent sur les diverses formes de victimisation vécues par les enfants, dont l'exposition à la violence conjugale et familiale, le développement et l'évaluation d'outils de prévention novateurs, les parentalités ainsi que la concertation entre les ressources d'aide en violence conjugale et familiale.

Aurée-Anne Létourneau est travailleuse sociale et agente de planification, de programmation et de recherche au CIUSSS de la Capitale-Nationale. En tant qu'auxiliaire de recherche à l'Université Laval, elle a collaboré à divers projets touchant les réalités familiales et la protection de la jeunesse.

Sylvie Lévesque est active dans le milieu communautaire depuis plus de 30 ans. Depuis 1995, elle occupe le poste de directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, un organisme communautaire qui lutte pour l'amélioration des conditions de vie de ces familles. Elle a notamment contribué à la mise en place de plusieurs politiques et programmes destinés aux familles séparées et recomposées.

Michel Lopez Barrios a obtenu en 2021 un doctorat en démographie de l'Université fédérale de Minas Gerais (UFMG) au Brésil. Il s'intéresse à la fécondité des femmes immigrantes au Canada et aux méthodes d'analyses démographiques (validation des données, techniques indirectes d'estimation démographique, décomposition de variables et projection par la méthode des composantes).

Lucienne Martins Borges est professeure à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval. Elle est chercheuse au sein de l'Équipe de recherche en partenariat sur la diversité culturelle et l'immigration dans la région de Québec et psychologue responsable au Service d'aide psychologique spécialisée aux immigrants et réfugiés (SAPSIR).

Philippe Pacaut, Ph. D., est démographe au ministère de la Famille. Il est également chercheur membre du Partenariat de recherche Familles en mouvance et spécialisé dans l'analyse quantitative de données populationnelles. Ses travaux de recherche récents portent sur la conciliation du travail et de la famille, les transitions familiales, la fécondité et le désir d'enfant. Il contribue depuis près de 15 ans à la mise en place d'enquêtes populationnelles et longitudinales d'envergure dans le domaine de la famille et de l'enfance au Québec.

Claudine Parent est professeure titulaire retraitée de l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval. Ses principaux travaux de recherche ont porté sur le rôle du beau-père dans une famille recomposée.

Elle s'est aussi beaucoup intéressée à la prévention des difficultés conjugales en contexte de recomposition familiale. En 2017, elle et son équipe, composée de chercheurs, d'intervenants et d'étudiants diplômés, élaboraient le premier programme préventif francophone disponible gratuitement sur le Web et destiné spécifiquement aux couples qui vivent la recomposition de leur famille.

Océane Perona, Ph. D., est maîtresse de conférences en sociologie à l'Université d'Aix-Marseille et chercheuse au laboratoire Mesopolhis. Elle a été postdoctorante à l'Université Laval de Québec, rattachée au JEFAR et au CRUJeF. Ses recherches portent sur les violences sexuelles et conjugales, la justice pénale et le travail policier.

Tamarha Pierce, Ph. D. en psychologie sociale (Université McGill), est professeure titulaire à l'École de psychologie de l'Université Laval. Ses recherches portent sur l'adaptation psychosociale à la parentalité dans différents contextes de vie, aux besoins des pères et des mères, à la coparentalité, à la paternité et à l'engagement paternel.

Karine Poitras est psychologue et professeure au département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Elle agit à titre de psychologue experte depuis plus de 20 ans, principalement dans des cas de litiges en matière de garde d'enfant et de protection de la jeunesse. Ses travaux de recherche portent notamment sur les trajectoires des familles dans le système judiciaire, les difficultés d'accès à la suite de la séparation parentale, l'intervention auprès des familles hautement conflictuelles et les pratiques des psychologues experts.

Arnaud Régnier-Loilier, Ph. D., est directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques (Ined, France) et responsable de l'unité Fécondité, familles, conjugalités. Il a coordonné plusieurs enquêtes en France: l'enquête longitudinale Étude des relations familiales et intergénérationnelles (Ined-Insee, Érfi, 2005, 2008, 2011), le volet français du Generations and Gender Programme (GGP) et, plus récemment, l'Étude des parcours individuels et conjugaux (Ined-Insee, 2014) avec Wilfried Rault (Ined). Ses travaux récents portent sur l'étude des comportements conjugaux (formes d'union, séparations, remises en couple), familiaux (lien parent-enfant et résidence des enfants après la séparation) et de fécondité (intentions et réalisation, contexte de survenue des grossesses, contraception).

Alexandra Rivest-Beauregard est avocate et candidate au doctorat en droit à l'Université de Sherbrooke. Ses activités de recherche portent principalement sur le droit de la famille et le droit de la jeunesse. Elle s'intéresse

plus particulièrement aux questions de droit qui impliquent une perspective liée à l'enfant ainsi qu'aux relations parent-enfant.

Gabrielle Robert est étudiante à la maîtrise en travail social de l'Université Laval.

Caroline Robitaille détient une maîtrise en travail social de l'Université Laval. Professionnelle de recherche depuis 2005, elle coordonne le Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale et fait partie de l'équipe de direction de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec. Elle a collaboré notamment à des projets visant à mieux comprendre les éléments qui favorisent la stabilité et l'instabilité des couples en famille recomposée et l'engagement des beaux-parents dans différents contextes.

Véronique Rouyer est professeure de psychologie du développement de l'enfant à l'Université de Bordeaux. Ses principaux travaux de recherche s'inscrivent dans une approche psychosociale du développement de l'enfant et des parents dans leurs contextes de vie. Ils portent sur le développement socioaffectif et identitaire de l'enfant et des parents en considérant l'ensemble des relations existant au sein de la famille (conjugale, coparentale, parent(s)-enfant(s), fraternelle, grands-parents-enfant(s)) à différents moments de la vie du couple et de la famille (transition à la parentalité, séparation conjugale, recomposition familiale, etc.).

Dominique Roy est directrice générale de la Maison CALM en Estrie, dont la mission est de contribuer au maintien et au développement des liens interpersonnels harmonieux de l'enfant avec ses parents lors d'une séparation, d'un divorce ou d'une rupture de lien. Son expertise est précisément auprès des familles vivant une séparation ou un divorce à haut niveau de conflit. Elle est également la représentante du Regroupement québécois des ressources de supervision des droits d'accès (RQRSDA) au Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale en tant que partenaire communautaire.

Michel Sacy détient un Ph. D. en psychologie et est psychologue et intervenant pivot en interculturel au CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Marie-Christine Saint-Jacques, Ph. D., T.S., est professeure titulaire à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval et directrice d'un partenariat de recherche interdisciplinaire portant sur la séparation parentale et la recomposition familiale. Ses recherches portent sur les transitions familiales associées à la séparation des parents et sur les dispositifs sociaux déployés afin de soutenir les jeunes et les familles vivant de grandes difficultés, notamment ceux qui reçoivent des services en vertu

de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Elle est chercheuse au sein de plusieurs organisations, dont les centres de recherche JEFAR (Université Laval) et CRUJeF (CIUSSS de la Capitale-Nationale).

Nathalie Ste-Marie possède une maîtrise en sciences de la santé avec une spécialisation en épidémiologie environnementale. Après avoir travaillé dans le milieu de la santé, elle met maintenant son expertise au service des membres du Partenariat de recherche Séparation parentale, reconstitution familiale en assurant un soutien statistique.

Catherine Trottier a complété son doctorat en psychologie (D. Psy) à l'Université Laval en 2021. Son projet de recherche doctoral a porté sur la diversité des trajectoires de problèmes intériorisés et extériorisés des enfants de parents séparés au Québec. Elle travaille maintenant comme neuropsychologue dans le réseau de la santé auprès d'une clientèle d'enfants et d'adolescents.

Catherine Turbide, Ph. D., T.S., est professeure au département de psychosociologie et de travail social de l'Université du Québec à Rimouski. Elle a soutenu une thèse de doctorat en travail social portant sur le point de vue des parents suivis par les services de la protection de la jeunesse en raison d'un conflit sévère de séparation. Elle s'intéresse aux trajectoires des familles dont la séparation se déroule dans un contexte de conflit ou de violence conjugale. Ses travaux portent aussi sur les éléments de définition du concept de conflit sévère de séparation et sur les outils pour soutenir la pratique des services de la protection de la jeunesse auprès de ces familles.

Josée Turbis, M. Trav. soc., est intervenante pour l'organisme Violence Info. Elle intervient auprès de femmes victimes de violence dans un contexte de relations amoureuse et de violence post-séparation. Elle a aussi été intervenante en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.

Raymond Villeneuve est directeur général du Regroupement pour la Valorisation de la Paternité et père de deux grands enfants de 23 et 25 ans. Depuis une quinzaine d'années, il s'investit dans la promotion de la paternité, l'intégration des réalités paternelles dans les politiques publiques québécoises et l'adaptation des pratiques des organisations aux particularités des papas. Il a aussi travaillé très fort pour améliorer la santé et le bien-être des pères du Québec.

Nong Zhu, titulaire d'un doctorat en sciences économiques (2002, Université d'Auvergne, France), est professeur agrégé au Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) à Montréal. Ses intérêts de recherche portent essentiellement sur les aspects suivants : les migrations, l'intégration économique des immigrants, le marché du travail et le développement rural.

Malgré leur ampleur dans les sociétés québécoise et canadienne, les séparations parentales ne sont pas pour autant banales pour les enfants et les parents qui les vivent. Au lendemain d'une telle transition familiale, de nombreux aspects de leur vie sont modifiés, parfois bouleversés. L'ouvrage présenté ici dresse un portrait de la manière dont les séparations parentales et les recompositions familiales se dessinent au Québec en posant un regard interdisciplinaire sur le phénomène. Basé sur les données de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec, ce livre traite de quatre thématiques : 1) l'environnement conjugal, familial et économique au lendemain d'une séparation parentale ; 2) le bien-être des parents, des enfants et des couples ; 3) les liens des familles séparées et recomposées avec les institutions sociales et juridiques ; et 4) les conflits de séparation et la violence conjugale. Les chapitres qui le composent s'adressent autant aux personnes du milieu pédagogique qu'à un public plus large préoccupé par les enjeux sociaux et juridiques soulevés par la séparation parentale.

MARIE-CHRISTINE SAINT-JACQUES, Ph. D., T.S., est professeure titulaire à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval, directrice scientifique du partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale qui réalise l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec.

CAROLINE ROBITAILLE, M. Serv. soc., est professionnelle de recherche au centre de recherche Jeunes, familles et réponses sociales (JEFAR), coordonnatrice du partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale.

ÉLISABETH GODBOUT, Ph. D., T.S., est postdoctorante au Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, membre du comité d'orientation du partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale.

AMANDINE BAUDE, Ph. D., est maître de conférences à l'Université de Bordeaux, membre du comité d'orientation du partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale.

SYLVIE LÉVESQUE est directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec et directrice communautaire du partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale.

